

Rapport Social Unique 2023



ORGANIGRAMME



DIRECTIONS



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	07	5.2 Informations sur les agents reçus dans l'année par le service social du personnel	297
DONNÉES DE SYNTHÈSE	09	5.3 Informations sur l'action sociale pour la garde d'enfants	299
1 EMPLOIS ET CARRIÈRES	49	5.4 Informations sur la protection sociale complémentaire	303
Sommaire	51	6 FORMATION	305
Chiffres clés et présentation	55	Sommaire	307
1.1 Données effectifs	59	Chiffres clés et présentation	309
1.2 Effectifs fonctionnaires	63	6.1 Données de synthèse	312
1.3 Effectifs contractuels sur emploi permanent	82	6.2 Coût de la formation - Titre III et IV	316
1.4 Collaborateurs de cabinet	102	6.3 Données par direction	318
1.5 Effectifs contractuels sur emploi non permanent	103	6.4 Temps de formation - Titre III et IV	320
1.6 Personnels de droit privé et dispositifs de formation professionnelle	106	6.5 Le développement des compétences des managers	334
1.7 Positions statutaires particulières	108	7 DIALOGUE SOCIAL	337
1.8 Mouvements de personnels	111	Sommaire	339
1.9 Recrutements, titularisations, promotions, résorption de l'emploi précaire	133	Chiffres clés et présentation	340
1.10 Entretiens de carrière	152	7.1 Réunions statutaires	343
2 RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES	153	7.2 Sanctions disciplinaires	346
Sommaire	155	7.3 Conflits du travail	349
Chiffres clés et présentation	156	8 RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE FEMME HOMME	351
2.1 Budget de fonctionnement et dépenses de personnel	158	Sommaire	353
2.2 Rémunérations annuelles brutes - Titre III et IV	162	Présentation	356
2.3 Autres informations relatives à la paie - Titre III et IV	178	8.1 Effectifs	360
2.4 Informations relatives aux assurances chômage	182	8.2 Durée et organisation du travail	372
3 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	183	8.3 Comptes épargne temps	380
Sommaire	185	8.4 Embauches et départs	381
Chiffres clés et présentation	186	8.5 Positionnement	389
3.1 Accidents de travail / service et de trajet, maladies professionnelles, suicides, allocations temporaires d'invalidité	189	8.6 Promotion	397
3.2 Démarches et documents de prévention	199	8.7 Rémunérations	404
3.3 Mesures en matière de sécurité	200	8.8 Formation	412
3.4 Violence physique aux agents	203	8.9 Conditions de travail	414
3.5 Visites médicales et protection fonctionnelle	206	8.10 Congés	418
4 CONDITIONS DE TRAVAIL	207	8.11 Chartes du temps	425
Sommaire	209	8.12 Temps partiel	426
Chiffres clés et présentation	211	8.13 Service de proximité	427
4.1 Temps de travail	215	9 INCLUSION	429
4.2 Domiciliation des agents	270	Sommaire	431
4.3 Handicap et inaptitude	278	Présentation	433
5 ACTION SOCIALE	291	9.1 Handicap	436
Sommaire	293	9.2 Âge - Données de l'accord âges et générations	445
Chiffres clés et présentation	294	9.3 Qualité de vie au travail	452
5.1 Prestations d'action sociale	295	9.4 Formation à la lutte contre les discriminations	454
		9.5 Achats responsables	455
		ANNEXES RÉGLEMENTAIRES	456
		GLOSSAIRE	484

PRÉSENTATION

Ce rapport représente la troisième version du Rapport Social Unique (RSU), dans sa nouvelle forme, en application du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

Il est construit à partir de la base de données sociales et il permet notamment d'apprécier :

- **les caractéristiques des emplois et la situation des agents ;**
- **la situation comparée des femmes et des hommes ainsi que son évolution ;**
- **la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.**

Comme l'an dernier, le RSU 2023 reprend l'ensemble des données comprises précédemment dans les bilans sociaux, auxquelles ont été ajoutés les nouveaux indicateurs précisés dans l'arrêté du 14 août 2023.

Pour la majorité de ces thèmes, l'administration continue de produire davantage d'indicateurs que ceux obligatoires limitativement énumérés.

L'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

L'avis qui sera rendu par le comité social territorial du 30 mai 2024 sur le Rapport social unique 2023 sera transmis à l'assemblée délibérante, assorti d'un document de synthèse reprenant les grandes orientations de la politique de la collectivité en matière de ressources humaines, ainsi que les principales données chiffrées du RSU.

Un débat sera organisé sur cette base au Conseil de Paris.

Le Rapport social unique est rendu public.

Le RSU 2023 sera publié, avant le 31 décembre 2024 sur l'intranet et le site paris.fr.

Les organisations syndicales disposent d'un accès à la base de données sociales mise à jour.

Outre le RSU, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique prévoit également la création d'une base de données sociales comportant, sous forme dématérialisée, les données concernant les agents relevant du comité social.

La base de données sociales est mise à disposition des membres du comité social au plus tard un mois avant la présentation du rapport social unique au comité social.

La base de données sociales présente des données par sexe, âge, statut d'emploi, catégorie hiérarchique, zone géographique d'affectation et situation de handicap des agents concernés. Elle ne comporte pas de données nominatives.

La Ville a fait le choix de Digdash (solution de tableaux de bord analytiques) comme outil de visualisation de la base de données sociales. La base de données sociales reproduit à l'identique la structure en 9 chapitres du RSU.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

DONNÉES DE SYNTHÈSE

1 - EMPLOIS ET CARRIÈRES

Effectifs de fonctionnaires au 31 décembre

2023 : 45 172 agents
 2022 : 45 377 agents
 2021 : 46 185 agents
 2020 : 46 428 agents
 2019 : 46 685 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires, comptabilisés en personnes physiques, en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Effectifs contractuels sur emploi permanent en contrat à durée indéterminée (CDI), à temps complet et non complet, au 31 décembre

2023 : 2 511 agents
 2022 : 2 348 agents
 2021 : 2 356 agents
 2020 : 2 159 agents
 2019 : 2 173 agents

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet, comptabilisés en personnes physiques, en position d'activité au 31 décembre de chaque année, avec collaborateurs de cabinet et hors contractuels saisonniers et occasionnels

Effectifs contractuels sur emploi permanent en contrat à durée déterminée (CDD), à temps complet et non complet, au 31 décembre

2023 : 3 997 agents
 2022 : 3 829 agents
 2021 : 3 695 agents
 2020 : 3 946 agents
 2019 : 3 330 agents

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet, comptabilisés en personnes physiques, en position d'activité au 31 décembre de chaque année, avec collaborateurs de cabinet et hors contractuels saisonniers et occasionnels

Age moyen des fonctionnaires au 31 décembre

2023 : 47 ans et 9 mois
 2022 : 47 ans et 7 mois
 2021 : 47 ans et 3 mois
 2020 : 47 ans et 1 mois
 2019 : 46 ans et 10 mois

Périmètre de mesure : fonctionnaires en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Répartition femmes/hommes des agents sur emploi permanent hors assistants maternels et assistants familiaux au 31 décembre

2023 : 55,07 % de femmes
 2022 : 55,23 % de femmes
 2021 : 55,50 % de femmes
 2020 : 55,80 % de femmes
 2019 : 55,97 % de femmes

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent à temps complet et non complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Départs en retraite des fonctionnaires et agents sur emploi permanent au 31 décembre

2023 : 1 279 agents
 2022 : 1 353 agents
 2021 : 1 179 agents
 2020 : 1 130 agents
 2019 : 1 133 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires de la Ville de Paris faisant valoir leur droit à retraite quelle que soit leur position administrative avant leur départ en retraite

Nombre de fonctionnaires arrivés dans la collectivité au cours de l'année

2023 : 2 824 agents
 2022 : 2 659 agents
 2021 : 2 901 agents
 2020 : 2 593 agents
 2019 : 2 582 agents

Périmètre de mesure : dénombrement du nombre de fonctionnaires ayant au cours de chacune des années prises en compte intégré ou réintégré l'administration parisienne quel que soit le motif de l'arrivée (recrutement par concours, détachement, réintégration à l'issue de disponibilités, de détachement, etc.)

Nombre de fonctionnaires parisiens détachés à l'extérieur de la collectivité parisienne au 31 décembre

2023 : 2 513 agents
 2022 : 2 506 agents
 2021 : 2 235 agents
 2020 : 2 012 agents
 2019 : 1 976 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaire de la Ville de Paris détachés dans une autre administration au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires accueillis en détachement à la Ville de Paris au 31 décembre

2023 : 1 015 agents
 2022 : 1 032 agents
 2021 : 1 280 agents
 2020 : 1 191 agents
 2019 : 1 226 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires issus d'autres collectivités publiques accueillis en position de détachement au sein des services de la ville de Paris au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires parisiens en position de disponibilité au 31 décembre

2023 : 3 668 agents
 2022 : 3 869 agents
 2021 : 3 728 agents
 2020 : 3 639 agents
 2019 : 3 561 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires parisiens placés en position de disponibilité au 31 décembre de chaque année

Nombre de fonctionnaires parisiens en congé parental au 31 décembre

2023 : 312 agents
 2022 : 321 agents
 2021 : 306 agents
 2020 : 373 agents
 2019 : 366 agents

Périmètre de mesure : nombre de fonctionnaires parisiens placés en position de congé parental au 31 décembre de chaque année

Nombre de promotions de grade au choix ou par examen professionnel au 31 décembre (fonctionnaires)

2023 : 4 290 promotions
 2022 : 4 725 promotions
 2021 : 5 837 promotions
 2020 : 5 793 promotions
 2019 : 6 286 promotions

Périmètre de mesure : le périmètre est différent de celui des ratios promus promouvables : sont incluses aussi les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement)

Pourcentage de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent, hors assistants maternels et assistants familiaux, répartis par catégorie au 31 décembre

2023 : 59,1 % en C ; 23,6 % en B ; 17,3 % en A
 2022 : 59,1 % en C ; 23,9 % en B ; 16,9 % en A
 2021 : 67,5 % en C ; 15,8 % en B ; 16,7 % en A
 2020 : 68,3 % en C ; 15,0 % en B ; 16,7 % en A
 2019 : 68,6 % en C ; 14,8 % en B ; 16,6 % en A

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre de chaque année

**Pourcentage de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (y inclus les collaborateurs de cabinet, le titre IV et hors assistants familiaux et maternels) en activité au 31 décembre
 Données en personnes physiques (PP) réparties par filière**

Filière	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage
ADMINISTRATIVE	8 019	15,5 %	7 864	15,3 %	7 949	15,2 %	7 845	14,9 %	7 942	15,0%
ANIMATION	3 717	7,2 %	3 691	7,2 %	3 825	7,3 %	3 901	7,4 %	3 982	7,5%
CULTURELLE	2 456	4,8 %	2 428	4,7 %	2 426	4,6 %	2 436	4,6 %	2 411	4,6%
HORS FILIÈRE	1 326	2,6 %	1 270	2,5 %	1 316	2,5 %	1 334	2,5 %	1 371	2,6%
MÉDICO-SOCIALE	5 587	10,8 %	5 854	11,4 %	6 291	12,0 %	6 503	12,4 %	6 664	12,6%
MÉDICO-TECHNIQUE	0	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	2	0,0 %	2	0,0%
SÉCURITÉ	3 262	6,3 %	3 267	6,3 %	3 362	6,4 %	3 398	6,5 %	3 362	6,4%
SOCIALE	4 113	8,0 %	4 134	8,0 %	4 184	8,0 %	4 225	8,0 %	4 218	8,0%
SPORTIVE	474	0,9 %	467	0,9 %	483	0,9 %	466	0,9 %	465	0,9%
TECHNIQUE	22 726	44,0 %	22 577	43,8 %	22 413	42,9 %	22 441	42,7 %	22 359	42,4%
Total général	51 680	100%	51 553	100,0 %	52 250	100,0 %	52 551	100,0 %	52 776	100,0%

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, le titre IV et hors assistants familiaux et maternels)
en activité au 31 décembre de chaque année
Données en personnes physiques (PP) réparties par direction**

Direction	2023	2022	2021	2020	2019
AUTRES PERSONNELS	415	341	384	351	367
CABINET MAIRE	98	96	95	99	109
DAC	2 955	2 930	2 908	2 926	2 910
DAE	293	285	283	280	281
DAJ	79	73	73	77	77
DASCO	10 792	10 663	10 814	11 172	11 179
DCPA	1 467	1 449	1 424	1 449	1 471
DDCT	2 289	2 280	2 310	2 283	2 402
DEVE	3 023	2 969	3 018	2 983	2 989
DFA	523	527	558	534	556
DFPE	7 300	7 630	8 446	8 510	8 541
DICOM	227	204	204	191	199
DILT	1 163	1 193	1 255	1 308	1 315
DJS	2 655	2 648	2 676	2 681	2 671
DLH	430	418	403	392	392
DPE	7 483	7 550	7 501	7 467	7 492
DPMP (ex-DPSP)	3 100	3 089	3 177	3 201	3 157
DRH	829	795	747	726	690
DSIN	536	485	479	477	499
DSOL (ex-DASES)	2 473	2 482	3 416	3 393	3 410
DSP (créé en 2022)	1 323	1 291			
DTEC (créé en 2022)	71	65			
DU	398	406	411	417	407
DVD	1 507	1 468	1 455	1 438	1 459
IG	43	47	45	45	45
SG	208	169	168	151	158
Total	51 680	51 553	52 250	52 551	52 776

**Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, le titre IV et hors assistants familiaux et maternels)
en activité au 31 décembre de chaque année
Données en équivalent temps plein (ETP) réparties par direction**

Direction	2023	2022	2021	2020	2019
AUTRES PERSONNELS	413,9	340,0	378,7	345,5	360,2
CABINET DE LA MAIRE	97,2	95,3	93,5	97,8	107,7
DAC	2 690,8	2 664,6	2 632,6	2 655,5	2 658,3
DAE	286,3	278,7	276,9	273,1	273,5
DAJ	78,2	72,4	72,7	76,3	76,5
DASCO	9 787,7	9 626,5	9 742,9	10 058,4	10 010,5
DCPA	1 459,8	1 442,7	1 417,8	1 442,2	1 463,7
DDCT	2 265,9	2 253,3	2 280,1	2 247,7	2 362,3
DEVE	3 001,3	2 947,7	2 995,0	2 961,6	2 966,1
DFA	519,8	524,1	554,1	529,9	550,7
DFPE	7 090,5	7 409,9	8 173,2	8 209,8	8 230,1
DICOM	225,0	202,4	202,4	189,0	197,0
DILT	1 159,0	1 186,8	1 248,6	1 291,5	1 304,3
DJS	2 640,8	2 633,7	2 660,0	2 663,8	2 651,9
DLH	425,5	413,2	397,9	386,1	386,4
DPE	7 471,0	7 537,3	7 489,8	7 455,7	7 481,8
DPMP (ex-DPSP)	3 059,2	3 081,0	3 164,6	3 184,9	3 136,9
DRH	811,4	776,3	733,1	710,2	674,4
DSIN	534,7	483,4	477,0	473,2	493,4
DSOL (ex-DASES)	2 437,2	2 443,3	3 295,8	3 265,7	3 276,1
DSP (créé en 2022)	1 218,3	1 189,4			
DTEC (créé en 2022)	69,4	63,2			
DU	395,3	402,8	406,7	411,3	400,7
DVD	1 502,0	1 461,7	1 447,3	1 428,1	1 448,7
IG	43,0	47,0	45,0	45,0	45,0
SG	206,7	168,4	166,5	149,4	156,7
Total	49 889,8	49 745,1	50 352,2	50 551,7	50 712,9

DONNÉES DE SYNTHÈSE

2 - RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES

Budget de fonctionnement des budgets généraux et annexes (en millions d'euros)
Dépenses réelles constatées au compte administratif de chaque année.

2023 : 8 917,944 millions d'euros
 2022 : 8 641,691 millions d'euros
 2021 : 8 331,497 millions d'euros
 2020 : 8 381,515 millions d'euros
 2019 : 8 080,568 millions d'euros

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux
 et annexes : dépenses réelles constatées

Masse salariale totale (en millions d'euros)
Dépenses constatées au compte administratif de la collectivité parisienne

2023 : 2 740,451 millions d'euros
 2022 : 2 638,215 millions d'euros
 2021 : 2 569,878 millions d'euros
 2020 : 2 542,575 millions d'euros
 2019 : 2 513,957 millions d'euros

Masse salariale des budgets généraux

2023 : 2 637,157 millions d'euros
 2022 : 2 543,832 millions d'euros
 2021 : 2 479,547 millions d'euros
 2020 : 2 452,184 millions d'euros
 2019 : 2 423,536 millions d'euros

Masse salariale des budgets annexes

2023 : 103,294 millions d'euros
 2022 : 94,383 millions d'euros
 2021 : 90,331 millions d'euros
 2020 : 90,391 millions d'euros
 2019 : 90,421 millions d'euros

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux et annexes :
 dépenses réelles constatées

Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement
(budgets généraux et budgets annexes) de la collectivité parisienne

2023 : 30,73 %
 2022 : 30,53 %
 2021 : 30,85 %
 2020 : 30,34 %
 2019 : 31,11 %

Source : compte administratif de la collectivité parisienne, intégrant les budgets principaux et annexes :
 ratios établis à partir des dépenses réelles constatées

Salaires et traitements (en millions d'euros) : dépenses constatées

2023 : 1 994,412 millions d'euros
 2022 : 1 915,839 millions d'euros
 2021 : 1 862,944 millions d'euros
 2020 : 1 843,675 millions d'euros
 2019 : 1 819,469 millions d'euros

Source : données DRH : il s'agit de la rémunération principale des personnels permanents, les primes et indemnités, les rémunérations des agents de droit privé, les vacances, les remboursements divers de frais et les prestations sociales.

Rémunération brute annuelle moyenne des agents permanents à temps plein

2023 : 37 125 euros
 2022 : 35 390 euros
 2021 : 34 322 euros
 2020* : 34 319 euros
 2019 : 33 748 euros

Périmètre de mesure : agents permanents à temps plein présents tout au long de l'année considérée

* En 2020, la rémunération brute annuelle moyenne des agents permanents à temps plein retraitée sans les primes COVID est de 34 062 euros

Rémunération brute annuelle médiane des agents permanents à temps plein

2023 : 33 202 euros
 2022 : 31 741 euros
 2021 : 30 939 euros
 2020 : 30 804 euros
 2019 : 29 638 euros

Périmètre de mesure : agents permanents à temps plein présents tout au long de l'année considérée

Rémunération brute mensuelle moyenne (salaire moyen contractuel)

2023 : 2 713 euros
 2022 : 2 588 euros
 2021 : 2 498 euros
 2020 : 2 472 euros
 2019 : 2 416 euros

Périmètre de mesure :

- regroupant les agents contractuels permanents
- présents et rémunérés tout au long de l'exercice
- recouvrant toutes les quotités de temps de travail

DONNÉES DE SYNTHÈSE

3 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Médecine préventive : nombre de visites et nombre d'agents reçus

Nombre global	2023		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	13 244	1 633	14 877

* service de médecine préventive de la Ville de Paris

** centre médical interentreprises Europe

Nombre global	2022		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	16 062	1 610	17 672

Nombre global	2021		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention et d'agents concernés	16 206	2 242	18 448

Nombre global	2020		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention	17 248	1 351	18 599
d'agents concernés par les visites médicales de prévention	14 661	1 351	16 012

Nombre global	2019		
	SMP*	CMIE**	TOTAL
de visites médicales de prévention	13 261	1 484	14 745
d'agents concernés par les visites médicales de prévention	11 085	1 484	12 569

Nombre global d'agents reçus par le PAMA (médecine statutaire)

Le nombre correspond au nombre global d'agents reçus au titre de l'ensemble des compétences du PAMA (embauches, maladies professionnelles, maladies contractées en service, aptitude, accidents de service et du travail).

Nombre global d'agents reçus au PAMA	2023	2022	2021	2020	2019
	3 189	5 848	7 359	7 992*	7 669

* y compris VM du conseil médical non prise en compte sur les autres années de référence

Nombre global de dossiers soumis au Comité médical pour avis

Nombre global de dossiers soumis au Comité médical siégeant en formation restreinte	2023	2022	2021	2020	2019
	2 430	3 331	3 304	3 178	3 427

Nombre global de dossiers soumis à la Commission de réforme

Nombre global de dossiers soumis à la Commission de réforme devenue conseil médical siégeant en formation plénière	2023	2022	2021	2020	2019
	644	594	436	430	447

Nombre d'accidents de travail / service, accidents de trajet avec ou sans arrêt

2023 : 3 531
 2022 : 3 662
 2021 : 3 798
 2020 : 3 350
 2019 : 4 563

Maladies professionnelles recensées

2023 : 284
 2022 : 241
 2021 : 204
 2020 : 99
 2019 : 122

DONNÉES DE SYNTHÈSE

4 - CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps de travail : nombre d'agents à temps partiel

2023 : 2 939 agents
 2022 : 2 996 agents
 2021 : 3 269 agents
 2020 : 3 533 agents
 2019 : 3 724 agents

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent à temps complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Temps de travail : nombre de 1ères demandes satisfaites, nombre de changements de quotité, nombre de retour à taux plein

2023 : 514 1eres demandes satisfaites, 215 changements de quotité, 1 584 retours à taux plein
 2022 : 534 1eres demandes satisfaites, 237 changements de quotité, 1 878 retours à taux plein
 2021 : 601 1eres demandes satisfaites, 230 changements de quotité, 1 633 retours à taux plein
 2020 : 601 1eres demandes satisfaites, 209 changements de quotité, 1 604 retours à taux plein
 2019 : 646 1eres demandes satisfaites, 231 changements de quotité, 1 203 retours à taux plein

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent à temps complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Répartition par quotités de temps partiel des fonctionnaires de la collectivité parisienne

Quotité de temps de travail	2023	2022	2021	2020	2019
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
50%	150	170	194	191	192
53%	13	17	14	11	10
60%	107	93	85	100	98
69%	13	12	14	14	15
70%	63	67	55	54	67
80%	1 778	1 831	2 068	2 293	2 417
90%	733	728	763	796	846
95%	16	13	15	21	22
Total	2 873	2 931	3 208	3 480	3 667

Nombre de jours d'absences ouvrés, nombre d'agents

2023 : 1 435 760 jours ouvrés ; 36 248 agents
 2022 : 1 454 958 jours ouvrés ; 37 167 agents
 2021 : 1 341 623 jours ouvrés ; 35 313 agents
 2020 : 1 197 508 jours ouvrés ; 31 882 agents
 2019 : 1 402 742 jours ouvrés ; 37 342 agents

Périmètre de mesure : On retient, pour le décompte du nombre de jours d'absence, le périmètre des seuls agents " permanents " ou assimilés, dont la durée de présence au sein des effectifs de la collectivité parisienne est significative. En sont exclus les vacataires, les occasionnels et saisonniers, les contrats aidés et contrats d'apprentissage, ainsi que les volontaires en service civique. Ne sont également pas comptabilisées pour des raisons techniques les assistantes maternelles de la commune ainsi que les assistantes familiales du département. Sont prises en compte les absences suivantes: absences injustifiées, pour grève, accidents du travail, congés bonifiés, congés de formation, congés de longue durée, congés de longue maladie, congés liés à la parentalité, maladie ordinaire, divers, maladies professionnelles, etc.

Congés de paternité effectivement pris

2023 : 817 agents et 17 471 jours, soit une moyenne de 21,3 jours par agent
 2022 : 745 agents et 16 068 jours, soit une moyenne de 21,5 jours par agent
 2021 : 566 agents et 10 207 jours, soit une moyenne de 18 jours par agent
 2020 : 568 agents et 6 444 jours, soit une moyenne de 11,3 jours par agent
 2019 : 653 agents et 7 323 jours, soit une moyenne de 11,2 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Congés de maternité pris

2023 : 1 021 agents et 100 245 jours, soit une moyenne de 98,1 jours ouvrés
 2022 : 1 162 agents et 116 047 jours, soit une moyenne de 99,8 jours par agent
 2021 : 1 189 agents et 118 000 jours, soit une moyenne de 99,2 jours par agent
 2020 : 1 243 agents et 122 153 jours, soit une moyenne de 98,2 jours par agent
 2019 : 1 368 agents et 138 365 jours, soit une moyenne de 101,1 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Congés d'adoption pris

2023 : 4 agents et 443 jours, soit une moyenne de 110,7 jours par agent
 2022 : 2 agents et 201 jours, soit une moyenne de 100,5 jours par agent
 2021 : 9 agents et 429 jours, soit une moyenne de 47,6 jours par agent
 2020 : 5 agents et 220 jours, soit une moyenne de 44 jours par agent
 2019 : 6 agents et 475 jours, soit une moyenne de 79,1 jours par agent

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre de chaque année

Information sur le télétravail : nombre total de bénéficiaires, répartition par sexe, par catégorie

	Au 31 décembre 2023			
	A	B	C	Total
Femmes	2 189	1 795	1 864	5 848
Hommes	1 238	1 440	498	3 176
Total général	3 427	3 235	2 362	9 024
	Au 31 décembre 2022			
	A	B	C	Total
Femmes	1 778	1 619	1 597	4 994
Hommes	1 087	1 250	453	2 790
Total général	2 865	2 869	2 050	7 784
	Au 31 décembre 2021			
	A	B	C	Total
Femmes	1 737	1 756	2 140	5 633
Hommes	1 371	1 578	1 123	4 072
Total général	3 108	3 334	3 263	9 705
	Au 31 décembre 2020			
	A	B	C	Total
Femmes	1 170	1 020	1 510	3 700
Hommes	730	860	710	2 300
Total général	1 900	1 880	2 220	6 000
	Au 31 décembre 2019			
	A	B	C	Total
Femmes	308	347	433	1 088
Hommes	141	161	109	411
Total général	449	508	542	1 499

Domiciliation des agents au global					
Pourcentage	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Province	Outremer
2023	37,4%	31,3%	25,0%	6,2%	0,00%
2022	37,0%	31,2%	25,6%	6,2%	0,00%
2021	36,7%	31,2%	25,9%	6,3%	0,00%
2020	36,5%	31,1%	26,0%	6,4%	0,03%
2019	36,8%	31,3%	25,9%	5,9%	0,02%

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Logement social : nombre de demandes de logement, nombre d'agents relogés
2023 : 8 750 demandes de logements, 503 logements attribués, 519 agents relogés 2022 : 8 148 demandes de logements, 515 logements attribués, 524 agents relogés 2021 : 8 477 demandes de logement, 532 logements attribués, 547 agents relogés 2020 : 9 304 demandes de logement, 546 logements attribués, 543 agents relogés 2019 : 8 323 demandes de logement, 652 logements attribués, 659 agents relogés

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap) : taux d'emploi
2023 : 6,60 % 2022 : 6,30 % 2021 : 6,10 % 2020 : 6,45 % 2019 : 6,33 %

DONNÉES DE SYNTHÈSE

5 - ACTION SOCIALE

Budget total consacré à la politique d'action sociale en direction des personnels

2023 : 47,6 millions d'euros
 2022 : 46,2 millions d'euros
 2021 : 46,9 millions d'euros
 2020 : 45,6 millions d'euros
 2019 : 48,4 millions d'euros

Périmètre de mesure : prestations versées aux agents, subventions de fonctionnement et d'investissement à l'ASPP et à l'AGOSPAP, congés bonifiés, hébergement d'urgence, aides financières aux agents

Aides financières versées aux agents

2023 : 146 225 euros
 2022 : 80 791 euros
 2021 : 90 137 euros
 2020 : 65 558 euros
 2019 : 133 634 euros

Nombre d'agents suivis au titre de l'accompagnement social

2023 : 3 512 agents
 2022 : 2 927 agents
 2021 : 3 287 agents
 2020 : 4 054 agents
 2019 : 3 040 agents

Périmètre de mesure : nombre d'agents reçus par le service social du bureau de l'action sociale de la direction des ressources humaines

Allocation prévoyance santé (APS) annuelle : nombre d'agents, montant

2023 : 44 435 bénéficiaires et 13 367 045 euros
 2022 : 45 576 bénéficiaires et 13 954 366 euros
 2021 : 46 763 bénéficiaires et 14 173 881 euros
 2020 : 46 997 bénéficiaires et 14 447 557 euros
 2019 : 47 483 bénéficiaires et 14 712 665 euros

Périmètre de mesure : versement aux agents ayant adhéré à une complémentaire santé.
 Le montant varie en fonction de l'indice de l'agent.

Allocation prévoyance santé (APS) mensuelle : nombre d'agents, montant

2023 : 312 bénéficiaires et 58 661 euros
 2022 : 995 bénéficiaires et 73 798 euros
 2021 : 2 414 bénéficiaires et 536 170 euros
 2020 : 3 752 bénéficiaires et 831 736 euros
 2019 : 5 265 bénéficiaires et 1 254 715 euros

Périmètre de mesure : pour les agents dont l'IB est inférieur ou égal à 388, ayant souscrit un contrat de protection complémentaire santé remplissant certaines conditions de remboursement santé et prévoyant un maintien du salaire brut à hauteur de 40% minimum en cas de maladie à demi-traitement. Elle est cumulable avec le forfait annuel.

Allocation Prévoyance : nombre d'agents, montant

2023 : 12 231 bénéficiaires et 2 005 167 euros
 2022 : 10 002 bénéficiaires et 1 465 481 euros
 2021 : 9 240 bénéficiaires et 1 545 634 euros
 2020 : 9 404 bénéficiaires et 1 535 700 euros

Périmètre de mesure : Agents ayant adhéré au contrat collectif de prévoyance mis en œuvre au 1er janvier 2020

Allocation prévoyance santé (APS) : montant total APS annuelle et APS mensuelle

2023 : 13 425 706 euros
 2022 : 13 880 568 euros
 2021 : 14 710 051 euros
 2020 : 15 279 293 euros
 2019 : 15 967 380 euros

Chèque emploi service universel (CESU) : nombre d'agents, montant

2023 : 989 agents et 737 731 euros
 2022 : 1 088 agents et 780 030 euros
 2021 : 1 072 agents et 771 162 euros
 2020 : 1 063 agents et 807 928 euros
 2019 : 834 agents et 871 380 euros

Hebergement d'urgence : nombre d'agents, dépenses liées

2023 : 57 agents et 497 825 euros
 2022 : 42 agents et 335 314 euros
 2021 : 38 agents et 415 957 euros
 2020 : 44 agents et 452 083 euros
 2019 : 56 agents et 568 099 euros

Périmètre de mesure : tout agent se retrouvant sans domicile à la suite de la perte de son logement ou de son hébergement peut contacter le service social du personnel.

AGOSPAP : subventions versées par la Ville de Paris

2023 : 7 042 586 euros
 2022 : 6 742 586 euros
 2021 : 6 742 586 euros
 2020 : 6 742 586 euros
 2019 : 6 742 586 euros

ASPP : subventions de fonctionnement versées par la Ville de Paris

2023 : 12 377 000 euros
 2022 : 12 377 000 euros
 2021 : 12 377 000 euros
 2020 : 12 377 000 euros
 2019 : 12 129 000 euros

ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant ASPP

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de repas servis dans les restaurants ASPP	977 767	889 016	691 682	645 985	1 342 787
Nombre de repas servis dans les croc' pouce	119 289	129 002	96 237	71 531	145 838
Nombre de repas gratuits servis aux agents en difficultés sociales dans les restaurants ASPP	1 471	674	657	873	1 039
Nombre de repas servis dans les restaurants inter entreprises	93 461	90 171	67 443	75 268	205 798
Nombre total de repas servis aux agents de la Ville de Paris	1 191 988	1 108 863	856 019	793 657	1 695 462

DONNÉES DE SYNTHÈSE

6 - FORMATION

Coût total formation à la collectivité parisienne

2023 : 96 925 913 euros
 2022 : 84 222 978 euros
 2021 : 74 841 245 euros
 2020 : 70 014 736 euros
 2019* : 91 402 497 euros

* Le montant 2019 intègre la subvention de l'école du Breuil à hauteur de 4 650 000 euros.

Périmètre de mesure : ce montant, qui concerne la Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV, intègre le maintien des rémunérations, les coûts pédagogiques directs, les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Part des dépenses de formation relevant des coûts pédagogiques directs
 et des coûts de fonctionnement et d'investissement
 rapportées au périmètre de la masse salariale du compte administratif de chaque année mesurée (titres III et IV)

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

	2023	2022	2021	2020	2019
Dépenses globales de formation	96 925 914 €	84 222 978 €	74 841 215 €	70 014 736 €	91 463 997 €
dont maintien des rémunérations	48 067 625 €	41 885 349 €	34 297 648 €	33 175 686 €	50 555 697 €
dont dépenses nettes formations (coûts pédagogiques directs et coûts de fonctionnement et d'investissement)	48 858 288 €	42 337 629 €	40 543 567 €	36 839 050 €	40 908 300 €
% de ces dépenses sur la masse salariale périmètre CA	3,54%	3,19%	2,91%	2,75%	3,64%

Pourcentage des dépenses globales de formation par rapport à la masse salariale au compte administratif

2023 : 3,54 %
 2022 : 3,19 %
 2021 : 2,91 %
 2020 : 2,75 %
 2019 : 3,64 %

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Coût maintien des rémunérations

2023 : 48 067 625 euros
 2022 : 41 885 349 euros
 2021 : 34 297 648 euros
 2020 : 33 175 686 euros
 2019 : 50 555 697 euros

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Coût pédagogique direct

2023 : 21 900 322 euros
 2022 : 19 553 356 euros
 2021 : 18 937 954 euros
 2020 : 15 715 030 euros
 2019 : 18 864 024 euros

Périmètre de mesure : La Ville de Paris et ses établissements publics (CASVP et EPPM), y inclus le titre IV.

Nombre total d'agents formés de la Ville de Paris hors titre IV

2023 : 35 032 agents
 2022 : 30 793 agents
 2021 : 25 463 agents
 2020 : 24 046 agents
 2019 : 35 857 agents

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Nombre de jours de formation au total pour les agents Ville de Paris hors titre IV

2023 : 194 125 jours
 2022 : 158 712 jours
 2021 : 118 163 jours
 2020 : 85 167 jours
 2019 : 161 910 jours

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM) et nombre de jours réels de formation dont les jours de formation scolarités

Taux de présence en formation Ville de Paris hors titre IV

2023 : 84,3 %
 2022 : 86,2 %
 2021 : 86,0 %
 2020 : 83,8 %
 2019 : 82,8 %

Périmètre de mesure : le taux de présence (hors scolarité) est calculé de la manière suivante :

- total des heures de formation prévues
- total des heures de formation suivies
- conversion en jours sur la base 7h=1 jour

Nombre de jours moyens de formation par catégorie Ville de Paris hors titre IV

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Année 2023	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	6 577	40 471	6,2
B	9 316	39 705	4,3
C	17 002	106 558	6,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 137	7 391	3,5
TOTAL 2023	35 032	194 125	5,5

Année 2022	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	6 310	30 027	4,8
B	8 303	32 065	3,9
C	14 135	89 569	6,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 045	7 051	3,4
TOTAL 2022	30 793	158 712	5,2

Année 2021	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	5 730	24 901	4,3
B	4 765	20 986	4,4
C	13 573	65 634	4,8
sans catégorie (contractuels non permanents)	1 395	6 642	4,8
TOTAL 2021	25 463	118 163	4,6

Année 2020	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	4 728	21 291	4,5
B	4 124	13 288	3,2
C	13 528	44 764	3,3
sans catégorie (contractuels non permanents)	1 666	5 824	3,5
TOTAL 2020	24 046	85 167	3,5

Année 2019	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	nombre de jours moyens
Catégorie	Total	Total	Total
A	6 398	36 488	5,7
B	5 765	26 946	4,7
C	21 397	87 267	4,1
sans catégorie (contractuels non permanents)	2 297	11 209	4,9
TOTAL 2019	35 857	161 910	4,5

Nombre d'agents formés en 2023 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux					
Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).					
Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	51	30	98	31%	1
DAC	4 688	1 415	2 955	48%	2
DAE	452	143	293	49%	2
DAJ	216	66	79	84%	3
DASCO	26 410	6 922	10 792	64%	2
DCPA	4 615	1 054	1 467	72%	3
DDCT	3 371	1 218	2 289	53%	1
DEVE	8 317	2 079	3 023	69%	3
DFA	1 621	445	523	85%	3
DFPE	24 708	6 755	7 300	93%	3
DICOM	127	74	227	33%	1
DILT	1 872	740	1 163	64%	2
DJS	2 945	939	2 655	35%	1
DLH	958	354	430	82%	2
DPE	16 461	3 756	7 483	50%	2
DPMP (ex DPSP)	39 263	2 184	3 100	70%	13
DRH	3 178	649	829	78%	4
DSIN	1 869	501	536	93%	3
DSOL	6 069	2 111	1 419	149%	4
DSP	6 266	1 055	1 323	80%	5
DTEC	146	49	71	69%	2
DU	1 085	321	398	81%	3
DVD	5 060	1 060	1 507	70%	3
IG	143	42	43	98%	3
SG	180	80	208	38%	1
AUTRES (autres administration, scolarités)	34 053	990	7 138	14%	5
Total général	194 125	35 032	57 349	61%	3

Nombre d'agents formés en 2022 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux					
Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).					
Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	52	21	96	22%	1
DAC	3 627	2 285	2 930	78%	1
DAE	400	159	285	56%	1
DAJ	194	58	73	79%	3
DASCO	18 486	5 618	10 664	53%	2
DCPA	4 923	907	1 449	63%	3
DDCT	2 806	995	2 280	44%	1
DEVE	7 597	1 935	2 969	65%	3
DFA	1 372	432	527	82%	3
DFPE	18 529	6 232	7 630	82%	2
DICOM	109	49	204	24%	1
DILT	1 494	583	1 193	49%	1
DJS	3 441	899	2 648	34%	1
DLH	1 155	319	418	76%	3
DPE	16 394	3 479	7 550	46%	2
DPMP (ex DPSP)	41 899	1 772	3 089	57%	14
DRH	1 863	485	795	61%	2
DSIN	1 330	373	485	77%	3
DSOL	3 850	1 307	1 430	91%	3
DSP	3 808	956	1 291	74%	3
DTEC	150	48	65	74%	2
DU	862	259	406	64%	2
DVD	4 670	813	1 468	55%	3
IG	145	42	47	89%	3
SG	120	79	169	47%	1
AUTRES (autres administration, scolarités)	19 435	688	7 039	10%	3
Total général	158 711	30 793	57 200	54%	3

Nombre d'agents formés en 2021 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).					
Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	63	38	95	40%	1
DAC	2 971	1 166	2 908	40%	1
DAE	394	139	283	49%	1
DAJ	279	63	73	86%	4
DASCO	16 631	5 155	10 814	48%	2
DASES	4 543	1 276	2 361	54%	2
DCPA	3 206	709	1 424	50%	2
DDCT	3 786	1 311	2 310	57%	2
DEVE	7 147	1 838	3 018	61%	2
DFA	1 651	439	558	79%	3
DFPE	10 802	4 465	8 446	53%	1
DICOM	131	43	204	21%	1
DILT	1 530	385	1 255	31%	1
DJS	2 694	759	2 676	28%	1
DLH	960	313	403	78%	2
DPE	14 841	2 993	7 501	40%	2
DPSP	21 691	1 417	3 177	45%	7
DRH	1 608	451	747	60%	2
DSIN	1 031	313	479	65%	2
DU	871	237	411	58%	2
DVD	3 222	750	1 455	52%	2
IG	94	32	45	71%	2
SG	210	79	168	47%	1
AUTRES (autres administration, scolarités)	17 805	1 092	7 088	15%	3
Total général	118 161	25 463	57 899	44%	2

Nombre d'agents formés en 2020 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	18	14	99	14%	0
DAC	1 456	926	2 926	32%	0
DAE	227	110	280	39%	1
DAJ	113	39	77	51%	1
DASCO	15 345	5 547	11 172	50%	1
DASES	2 970	1 100	2 326	47%	1
DCPA	2 526	750	1 449	52%	2
DDCT	2 014	943	2 283	41%	1
DEVE	3 928	1 381	2 983	46%	1
DFA	1 111	349	534	65%	2
DFPE	10 107	4 914	8 510	58%	1
DICOM	90	40	191	21%	0
DILT	872	310	1 308	24%	1
DJS	2 339	642	2 681	24%	1
DLH	581	223	392	57%	1
DPE	11 345	2 598	7 467	35%	2
DPSP	5 085	1 684	3 201	53%	2
DRH	926	376	726	52%	1
DSIN	1 014	313	477	66%	2
DU	512	188	417	45%	1
DVD	1 973	621	1 438	43%	1
INSPECT GENERALE DIR	69	27	45	60%	2
SGVP	110	54	151	36%	1
AUTRES (autres administration, scolarités)	20 434	897	7 252	12%	3
Total général	85 165	24 046	58 385	41%	1

Nombre d'agents formés en 2019 par directions, pourcentage d'agents formés par directions sur les effectifs totaux de la direction, nombre de jours moyen de formation par rapport aux effectifs globaux

Périmètre de mesure : Ville de Paris hors titre IV (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent) et ses établissements publics (CASVP et EPPM).

Directions	Jours réalisés	Nombre d'agents formés	Effectif total par direction (dont autres administrations)	% en effectif	Nombre de jours moyens de formation par agent (jours/effectif total directions)
CABINET DE LA MAIRE	71	20	109	18%	1
DAC	3 618	1 365	2 910	47%	1
DAE	366	153	281	54%	1
DAJ	313	64	77	83%	4
DASCO	29 486	7 390	11 179	66%	3
DASES	6 847	1 790	2 326	77%	3
DCPA	4 953	973	1 471	66%	3
DDCT	5 239	1 716	2 402	71%	2
DEVE	8 031	2 090	2 989	70%	3
DFA	2 100	504	556	91%	4
DFPE	27 511	7 812	8 541	91%	3
DICOM	186	76	199	38%	1
DILT	1 980	607	1 315	46%	2
DJS	4 331	1 035	2 671	39%	2
DLH	1 059	336	392	86%	3
DPE	20 236	4 309	7 492	58%	3
DPSP	8 417	2 467	3 157	78%	3
DRH	1 759	479	690	69%	3
DSIN	1 361	357	499	72%	3
DU	951	264	407	65%	2
DVD	3 317	769	1 459	53%	2
IG	75	30	45	67%	2
SG	220	90	158	57%	1
AUTRES (autres administration, scolarités)	29 483	1 161	7 324	16%	4
Total général	161 910	35 857	58 649	61%	3

DONNÉES DE SYNTHÈSE

7 - DIALOGUE SOCIAL

Nombre de comités sociaux territoriaux (CST) centraux et de directions

2023 : 51
 2022 : 73
 2021 : 113
 2020 : 74
 2019 : 60

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Nombre de Formation spécialisée SSCT (ex-CHSCT) centraux et de directions

2023 : 65
 2022 : 95
 2021 : 138
 2020 : 99
 2019 : 75

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Nombre de commissions administratives paritaires (CAP)

2023* : 9
 2022 : 27
 2021 : 29
 2020 : 83
 2019 : 165

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV
 * : à partir de 2023, les CAP sont par catégorie hiérarchique

Nombre d'audiences accordées aux organisations syndicales par la Direction des ressources humaines (niveau central)

2023 : 105
 2022 : 92
 2021 : 103
 2020 : 63
 2019 : 151

Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local ou national

2023 : 80 797 jours
 2022 : 45 855 jours
 2021 : 61 041 jours
 2020 : 34 343 jours
 2019 : 60 144 jours

Périmètre de mesure : Ville de Paris y inclus le titre IV

Répartition des sanctions disciplinaires par groupes de sanction

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires
(art. 89 de la loi du 26 janvier 1984)

Sanction du :	2023	2022	2021	2020	2019
1 ^{er} groupe	291	217	227	136	256
2 ^e groupe	7	5	4	4	13
3 ^e groupe	41	42	19	14	28
4 ^e groupe	20	22	12	7	13
Total	359	286	262	161	310

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires(art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992)

Sanction du :	2023	2022	2021	2020	2019
4 ^e groupe	3	2	0	0	0

Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels
(art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)

Sanction du :	2023	2022	2021	2020	2019
4 ^e groupe	2	1	4	1	2

Total tous statuts	364	289	266	162	312
--------------------	-----	-----	-----	-----	-----

DONNÉES DE SYNTHÈSE

8 - RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE FEMME HOMME

Part des femmes au sein des effectifs des fonctionnaires et contractuels
sur emploi permanent et non permanent au 31 décembre : au total, par catégorie, par filière

Au total

2023			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 459	23 221	51 680	55,07%
2022			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 475	23 078	51 553	55,23%
2021			
Femmes	Hommes	Total général	%
28 988	23 262	52 250	55,50%
2020			
Femmes	Hommes	Total général	%
29 342	23 209	52 551	55,80%
2019			
Femmes	Hommes	Total général	%
29 538	23 238	52 776	55,97%

Par catégorie

2023				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	6 022	2 938	8 960	67,2%
B	7 703	4 475	12 178	63,3%
C	14 734	15 808	30 542	48,2%
Total général	28 459	23 221	51 680	55,1%
2022				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 875	2 856	8 731	67,3%
B	7 969	4 367	12 336	64,6%
C	14 631	15 855	30 486	48,0%
Total général	28 475	23 078	51 553	55,2%
2021				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 902	2 833	8 735	67,6%
B	3 909	4 323	8 232	47,5%
C	19 177	16 106	35 283	54,4%
Total général	28 988	23 262	52 250	55,5%
2020				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 940	2 822	8 762	67,8%
B	3 643	4 227	7 870	46,3%
C	19 759	16 160	35 919	55,0%
Total général	29 342	23 209	52 551	55,8%
2019				
Catégorie	Femmes	Hommes	Total général	%
A	5 959	2 784	8 743	68,2%
B	3 630	4 201	7 831	46,4%
C	19 949	16 253	36 202	55,1%
Total général	29 538	23 238	52 776	56,0%

Par filière

2023				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 784	2 235	8 019	72,1%
FILIERE ANIMATION	2 522	1 195	3 717	67,9%
FILIERE CULTURELLE	1 508	948	2 456	61,4%
HORS FILIERE	755	571	1 326	56,9%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5 397	190	5 587	96,6%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	nd
FILIERE SECURITE	1 023	2 239	3 262	31,4%
FILIERE SOCIALE	3 850	263	4 113	93,6%
FILIERE SPORTIVE	103	371	474	21,7%
FILIERE TECHNIQUE	7 517	15 209	22 726	33,1%
Total général	28 459	23 221	51 680	55,1%

2022				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 625	2 238	7 863	71,5%
FILIERE ANIMATION	2 523	1 168	3 691	68,4%
FILIERE CULTURELLE	1 487	941	2 428	61,2%
HORS FILIERE	713	557	1 270	56,1%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5 681	174	5 855	97,0%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1	0,0%
FILIERE SECURITE	1 039	2 228	3 267	31,8%
FILIERE SOCIALE	3 871	263	4 134	93,6%
FILIERE SPORTIVE	106	361	467	22,7%
FILIERE TECHNIQUE	7 430	15 147	22 577	32,9%
Total général	28 475	23 078	51 553	55,2%

2021				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 703	2 246	7 949	71,7%
FILIERE ANIMATION	2 616	1 209	3 825	68,4%
FILIERE CULTURELLE	1 462	964	2 426	60,3%
HORS FILIERE	741	575	1 316	56,3%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 141	150	6 291	97,6%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	1	0,0%
FILIERE SECURITE	1 093	2 269	3 362	32,5%
FILIERE SOCIALE	3 881	303	4 184	92,8%
FILIERE SPORTIVE	113	370	483	23,4%
FILIERE TECHNIQUE	7 238	15 175	22 413	32,3%
Total général	28 988	23 262	52 250	55,5%

2020				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 617	2 228	7 845	71,6%
FILIERE ANIMATION	2 672	1 229	3 901	68,5%
FILIERE CULTURELLE	1 467	969	2 436	60,2%
HORS FILIERE	1 334	0	1 334	100,0%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 361	142	6 503	97,8%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	2	2	0,0%
FILIERE SECURITE	1 141	2 257	3 398	33,6%
FILIERE SOCIALE	3 940	285	4 225	93,3%
FILIERE SPORTIVE	102	364	466	21,9%
FILIERE TECHNIQUE	7 302	15 139	22 441	32,5%
Total général	29 936	22 615	52 551	57,0%

2019				
	Femmes	Hommes	Total général	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 684	2 258	7 942	71,6%
FILIERE ANIMATION	2 738	1 244	3 982	68,8%
FILIERE CULTURELLE	1 448	963	2 411	60,1%
HORS FILIERE	767	604	1 371	55,9%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 520	144	6 664	97,8%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	2	2	0,0%
FILIERE SECURITE	1 158	2 204	3 362	34,4%
FILIERE SOCIALE	3 956	262	4 218	93,8%
FILIERE SPORTIVE	106	359	465	22,8%
FILIERE TECHNIQUE	7 161	15 198	22 359	32,0%
Total général	29 538	23 238	52 776	56,0%

Part des femmes dans les recrutements au sein des effectifs des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent

	Femmes	Hommes	Total	part des femmes
Total général 2023	3 333	1 940	5 273	63,2%
Total général 2022	3 253	1 764	5 017	64,8%
Total général 2021	3 535	1 961	5 496	64,3%
Total général 2020	3 422	1 789	5 211	65,7%
Total général 2019	2 851	1 237	4 088	69,7%

Part des femmes parmi les agents à temps non complet

2023			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 206	593	2 799	78,8%
2022			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 201	585	2 786	79,0%
2021			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 206	625	2 831	77,9%
2020			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 279	683	2 962	76,9%
2019			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes
2 351	681	3 032	77,5%

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre

Part des femmes et des hommes à temps non complet parmi les femmes et les hommes contractuels

2023		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 206	4 441	49,7%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
593	2 067	28,7%

2022		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 201	4 259	51,7%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
585	1 719	34,0%

2021		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 206	4 087	54,0%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
625	1 744	35,8%

2020		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 279	4 305	52,9%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
683	1 736	39,3%

2019		
Nombre de femmes contractuelles à temps non complet	Nombre de femmes contractuelles	Part des femmes à TNC sur total des femmes contractuelles
2 351	4 134	56,9%
Nombre d'hommes contractuels à temps non complet	Nombre d'hommes contractuels	Part des hommes à TNC sur total des hommes contractuels
681	1 723	39,5%

Périmètre de mesure : contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre

Part des femmes parmi les agents à temps partiel

2023			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 529	410	2 939	86,0%

*intègre les aide soignants TIV

2022			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 583	415	2 998	86,2%

*intègre les aide soignants TIV

2021			
Nombre de femmes*	Nombre d'hommes*	Nombre d'agents*	Part des femmes*
2 835	437	3 272	86,6%

*intègre les aide soignants TIV

2020			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes*
3 085	453	3 538	87,2%

2019			
Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Part des femmes*
3 259	465	3 724	87,5%

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre

Part des femmes et des hommes à temps partiel parmi les femmes et les hommes

2023		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 529	28 459	8,9%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
410	23 221	1,8%

2022		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 583	28 475	9,1%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
415	23 078	1,8%

2021		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
2 835	28 988	9,8%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
437	23 262	1,9%

2020		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
3 085	29 343	10,5%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
453	23 208	2,0%

2019		
Nombre de femmes à temps partiel	Nombre total de femmes	Part des femmes à temps partiel
3 259	29 537	11,0%
Nombre d'hommes à temps partiel	Nombre total d'hommes	Part des hommes à temps partiel
465	23 239	2,0%

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent en activité au 31 décembre

Méthodologie	
Les rémunérations brutes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique et par filières : l'indicateur présente le brut à payer mensuel moyen des agents toutes quotités de temps de travail confondues (par genre, par statut, par catégorie A+, A, B, C, par filière) :	
<ul style="list-style-type: none"> • regroupant les agents permanents par profils, catégories hiérarchiques et filières • présents et rémunérés au moins 1 jour • recouvrant toutes les quotités de temps de travail • avec une limitation à 90 jours des absences (impactant la rémunération) pour les titulaires et à 3 jours pour les contractuels 	
Rémunération brute mensuelle moyenne en 2023 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe	

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (38 766 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 4,76 % en 2023.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifiée dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 48 158 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 7,05 % en 2023.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIERE ADMINISTRATIVE	8 559 €	98	8 742 €	112	8 657 €	210
	A+	FILIERE CULTURELLE	4 514 €	59	3 665 €	24	4 269 €	83
	A+	FILIERE MEDICO-SOCIALE	6 777 €	111	7 756 €	9	6 851 €	120
	A+	FILIERE TECHNIQUE	7 310 €	103	7 664 €	125	7 504 €	228
	Total A+		7 037 €	371	7 759 €	270	7 341 €	641
	A	FILIERE ADMINISTRATIVE	4 650 €	829	4 836 €	482	4 719 €	1 311
	A	FILIERE CULTURELLE	3 488 €	315	3 591 €	277	3 536 €	592
	A	FILIERE HORS FILIEREE	3 233 €	440	3 455 €	318	3 326 €	758
	A	FILIERE MEDICO-SOCIALE	3 395 €	882	3 402 €	25	3 395 €	907
	A	FILIERE SECURITE	4 689 €	3	4 003 €	19	4 096 €	22
	A	FILIERE SOCIALE	3 061 €	1 970	3 235 €	234	3 079 €	2 204
	A	FILIERE SPORTIVE	4 030 €	11	4 138 €	65	4 123 €	76
	A	FILIERE TECHNIQUE	4 352 €	386	4 668 €	493	4 530 €	879
	Total A		3 543 €	4 836	4 136 €	1 913	3 711 €	6 749
	B	FILIERE ADMINISTRATIVE	3 026 €	1 498	3 120 €	589	3 053 €	2 087
	B	FILIERE ANIMATION	2 674 €	478	2 700 €	295	2 684 €	773
	B	FILIERE CULTURELLE	2 577 €	647	2 680 €	278	2 608 €	925
	B	FILIERE MEDICO-SOCIALE	2 226 €	4 759	2 492 €	66	2 230 €	4 825
	B	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €
	B	FILIERE SECURITE	3 440 €	76	3 763 €	191	3 671 €	267
	B	FILIERE SOCIALE	2 417 €	33	2 709 €	26	2 546 €	59
	B	FILIERE SPORTIVE	2 988 €	90	2 890 €	281	2 914 €	371
	B	FILIERE TECHNIQUE	3 038 €	643	3 347 €	2 782	3 289 €	3 425
	Total B		2 510 €	8 224	3 207 €	4 508	2 757 €	12 732
	C	FILIERE ADMINISTRATIVE	2 426 €	3 283	2 417 €	882	2 424 €	4 165
	C	FILIERE ANIMATION	2 117 €	1 342	2 178 €	730	2 138 €	2 072
	C	FILIERE CULTURELLE	1 999 €	216	2 025 €	177	2 011 €	393
	C	FILIERE MEDICO-SOCIALE	2 796 €	2	0 €	0	2 796 €	2
	C	FILIERE SECURITE	2 891 €	986	2 934 €	2 067	2 920 €	3 053
	C	FILIERE SOCIALE	2 288 €	1 768	2 276 €	11	2 288 €	1 779
	C	FILIERE TECHNIQUE	2 220 €	4 941	2 514 €	11 631	2 427 €	16 572
	Total C		2 321 €	12 538	2 543 €	15 498	2 444 €	28 036
	Total Titulaires		2 676 €	25 969	2 879 €	22 189	2 770 €	48 158

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 988 €	10	8 070 €	16	9 192 €	26	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 296 €	1	0 €	0	5 296 €	1	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 169 €	19	6 641 €	6	7 042 €	25	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 683 €	8	8 648 €	9	7 724 €	17	
	Total A+		8 022 €	38	7 961 €	31	7 995 €	69	
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 768 €	371	4 187 €	225	3 924 €	596	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 992 €	105	1 918 €	135	1 950 €	240	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 930 €	258	3 320 €	218	3 109 €	476	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 803 €	154	3 095 €	36	2 859 €	190	
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 187 €	34	2 404 €	9	2 232 €	43	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 163 €	124	4 338 €	153	4 260 €	277	
	Total A		3 236 €	1 046	3 505 €	776	3 350 €	1 822	
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 155 €	38	2 272 €	29	2 206 €	67	
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 219 €	2	2 219 €	2	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 893 €	100	1 827 €	58	1 869 €	158	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 610 €	48	1 641 €	5	1 613 €	53	
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 731 €	14	2 620 €	4	1 929 €	18	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 629 €	4	2 253 €	29	2 178 €	33	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 308 €	41	2 730 €	68	2 571 €	109	
	Total B		1 934 €	245	2 287 €	195	2 090 €	440	
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 522 €	45	1 593 €	38	1 554 €	83	
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 211 €	746	1 392 €	158	1 243 €	904	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	431 €	107	421 €	40	428 €	147	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 339 €	34	2 657 €	37	2 505 €	71	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 313 €	2	2 030 €	8	1 886 €	10	
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 909 €	254	2 130 €	1	1 909 €	255	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 391 €	1 348	1 837 €	274	1 466 €	1 622	
	Total C		1 364 €	2 536	1 649 €	556	1 415 €	3 092	
	Total Non titulaires			1 974 €	3 865	2 779 €	1 558	2 205 €	5 423
	Total général 2023			2 585 €	29 834	2 872 €	23 747	2 713 €	53 581

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2022 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (38 888 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 4,92 % en 2022.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifie dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 48 680 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 7,32 % en 2022.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 320 €	93	8 222 €	111	8 266 €	204
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 221 €	61	3 213 €	27	3 911 €	88
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 846 €	127	7 030 €	10	5 932 €	137
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 033 €	107	7 174 €	131	7 111 €	238
	Total A+		6 511 €	388	7 202 €	279	6 800 €	667
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 502 €	837	4 720 €	471	4 580 €	1 308
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 301 €	317	3 404 €	278	3 349 €	595
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 131 €	452	3 317 €	326	3 209 €	778
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 247 €	908	3 228 €	26	3 247 €	934
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 480 €	3	4 237 €	15	4 111 €	18
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 934 €	1 991	3 111 €	242	2 954 €	2 233
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 097 €	12	4 057 €	68	4 063 €	80
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 208 €	369	4 425 €	483	4 331 €	852
	Total A		3 404 €	4 889	3 963 €	1 909	3 561 €	6 798
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 987 €	1 464	3 080 €	592	3 014 €	2 056
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 513 €	501	2 596 €	285	2 543 €	786
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 504 €	636	2 593 €	276	2 531 €	912
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 134 €	4 963	2 281 €	68	2 136 €	5 031
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 427 €	76	3 547 €	197	3 514 €	273
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 200 €	36	2 672 €	27	2 402 €	63
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 752 €	101	2 862 €	279	2 833 €	380
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 930 €	649	3 250 €	2 727	3 188 €	3 376
	Total B		2 414 €	8 426	3 115 €	4 451	2 657 €	12 877
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 356 €	3 239	2 327 €	900	2 349 €	4 139
	C	FILIÈRE ANIMATION	2 037 €	1 356	2 063 €	753	2 046 €	2 109
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 841 €	199	1 956 €	165	1 894 €	364
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	993 €	147	717 €	2	989 €	149
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 687 €	1 048	2 784 €	2 107	2 752 €	3 155
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 182 €	1 770	2 232 €	12	2 183 €	1 782
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 100 €	4 909	2 406 €	11 731	2 316 €	16 640
	Total C		2 203 €	12 668	2 431 €	15 670	2 329 €	28 338
	Total Titulaires		2 556 €	26 371	2 758 €	22 309	2 649 €	48 680

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	9 574 €	11	8 575 €	13	9 033 €	24
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 149 €	1	0 €	0	5 149 €	1
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 151 €	17	5 710 €	8	6 690 €	25
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 988 €	7	8 065 €	10	7 621 €	17
	Total A+		7 804 €	36	7 671 €	31	7 743 €	67
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 703 €	348	4 119 €	215	3 862 €	563
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 828 €	109	1 787 €	137	1 805 €	246
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 779 €	268	3 210 €	225	2 976 €	493
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 377 €	143	2 667 €	36	2 436 €	179
	A	FILIÈRE SOCIALE	1 901 €	30	1 980 €	10	1 921 €	40
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 205 €	107	4 335 €	132	4 277 €	239
	Total A		3 065 €	1 005	3 362 €	755	3 192 €	1 760
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 950 €	42	2 299 €	41	2 122 €	83
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 391 €	2	2 391 €	2
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 711 €	97	1 622 €	55	1 678 €	152
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 606 €	27	1 649 €	5	1 612 €	32
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 954 €	16	2 560 €	3	2 049 €	19
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 757 €	5	2 112 €	35	2 068 €	40
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	1 942 €	17	2 231 €	44	2 151 €	61
	Total B		1 785 €	204	2 034 €	185	1 904 €	389
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 071 €	46	1 438 €	35	1 230 €	81
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 116 €	793	1 278 €	176	1 146 €	969
	C	FILIÈRE CULTURELLE	444 €	96	431 €	52	439 €	148
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 912 €	20	2 356 €	22	2 145 €	42
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 436 €	2	1 706 €	10	1 661 €	12
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 730 €	277	1 058 €	13	1 699 €	290
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 228 €	1 287	1 666 €	296	1 310 €	1 583
	Total C		1 221 €	2 521	1 445 €	604	1 264 €	3 125
	Total Non titulaires		1 806 €	3 766	2 557 €	1 575	2 028 €	5 341
	Total général 2022		2 463 €	30 137	2 745 €	23 884	2 588 €	54 021

Rémunération brute mensuelle moyenne en 2019 toutes quotités de temps de travail confondues des agents ayant travaillé au moins un jour dans l'année par statuts, par catégories, par filières et par sexe

Pour les titulaires :

Sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (37 674 agents), l'écart de rémunération nette mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes est de 6,21 % en 2019.

L'arrêté du 14 août 2023 relatif aux indicateurs contenus dans la base de données de données modifiée dorénavant ce mode de calcul de la Ville. D'une part le périmètre des agents intègre ceux ayant travaillé au moins 1 jour dans l'année toutes quotités de temps de travail confondues et d'autre part, l'écart doit se mesurer sur la rémunération brute mensuelle moyenne. Sur ce nouveau périmètre de 49 567 agents, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 9,15 % en 2019.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	7 916 €	99	7 623 €	112	7 761 €	211
		FILIÈRE CULTURELLE	3 891 €	65	3 554 €	28	3 789 €	93
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 112 €	155	5 135 €	12	5 113 €	167
		FILIÈRE TECHNIQUE	6 401 €	121	6 520 €	154	6 468 €	275
	Total A+		5 919 €	440	6 595 €	306	6 196 €	746
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 303 €	794	4 320 €	490	4 310 €	1 284
		FILIÈRE CULTURELLE	3 272 €	289	3 361 €	264	3 315 €	553
		FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 964 €	472	3 100 €	341	3 021 €	813
		FILIÈRE SÉCURITÉ	2 893 €	994	2 878 €	23	2 893 €	1 017
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		FILIÈRE SOCIALE	2 605 €	1 947	2 771 €	210	2 621 €	2 157
		FILIÈRE SPORTIVE	4 241 €	7	3 878 €	51	3 922 €	58
		FILIÈRE TECHNIQUE	4 178 €	339	4 126 €	484	4 147 €	823
	Total A		3 130 €	4 842	3 706 €	1 863	3 290 €	6 705
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 810 €	1 396	2 925 €	622	2 846 €	2 018
		FILIÈRE ANIMATION	2 407 €	451	2 440 €	261	2 419 €	712
		FILIÈRE CULTURELLE	2 399 €	668	2 406 €	272	2 401 €	940
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 556 €	393	2 332 €	26	2 542 €	419
		FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		FILIÈRE SÉCURITÉ	3 043 €	81	3 431 €	190	3 316 €	271
		FILIÈRE SOCIALE	1 466 €	71	1 841 €	25	1 565 €	96
		FILIÈRE SPORTIVE	2 756 €	100	2 851 €	279	2 826 €	379
	Total B		2 641 €	3 711	3 025 €	4 253	2 846 €	7 964
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 199 €	3 458	2 170 €	909	2 193 €	4 367
		FILIÈRE ANIMATION	1 892 €	1 484	1 938 €	767	1 908 €	2 251
		FILIÈRE CULTURELLE	1 748 €	206	1 863 €	187	1 802 €	393
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 946 €	5 128	2 074 €	33	1 946 €	5 161
		FILIÈRE SÉCURITÉ	2 446 €	1 145	2 608 €	2 085	2 551 €	3 230
		FILIÈRE SOCIALE	2 027 €	1 834	2 033 €	14	2 027 €	1 848
	Total C		2 032 €	18 230	2 297 €	15 922	2 155 €	34 152
	Total Titulaires		2 373 €	27 223	2 612 €	22 344	2 481 €	49 567

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble	
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents
Non titulaires	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 875 €	6	8 591 €	12	9 352 €	18
		FILIÈRE CULTURELLE	4 938 €	1	2 706 €	1	3 822 €	2
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 258 €	17	5 610 €	7	6 069 €	24
		FILIÈRE TECHNIQUE	6 035 €	2	8 192 €	4	7 473 €	6
	Total A+		7 255 €	26	7 410 €	24	7 329 €	50
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 676 €	319	3 875 €	217	3 757 €	536
		FILIÈRE CULTURELLE	1 854 €	96	1 831 €	127	1 841 €	223
		FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 421 €	294	2 998 €	269	2 697 €	563
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 073 €	145	2 485 €	32	2 148 €	177
		FILIÈRE SOCIALE	2 240 €	16	2 653 €	4	2 323 €	20
		FILIÈRE TECHNIQUE	4 007 €	92	4 190 €	101	4 103 €	193
	Total A		2 877 €	962	3 191 €	750	3 015 €	1 712
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 074 €	49	2 227 €	43	2 148 €	92
		FILIÈRE ANIMATION	1 229 €	2	1 999 €	2	1 614 €	4
		FILIÈRE CULTURELLE	1 742 €	73	1 565 €	54	1 667 €	127
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 169 €	16	1 096 €	6	1 149 €	22
		FILIÈRE SOCIALE	738 €	47	976 €	19	806 €	66
		FILIÈRE SPORTIVE	1 563 €	5	1 866 €	35	1 828 €	40
	Total B		1 579 €	221	1 830 €	199	1 698 €	420
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 119 €	58	1 289 €	45	1 193 €	103
		FILIÈRE ANIMATION	1 021 €	845	1 109 €	230	1 040 €	1 075
		FILIÈRE CULTURELLE	458 €	96	542 €	46	485 €	142
		FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	992 €	37	1 067 €	4	999 €	41
		FILIÈRE SÉCURITÉ	2 177 €	3	1 564 €	7	1 748 €	10
		FILIÈRE SOCIALE	1 585 €	263	1 359 €	25	1 565 €	288
	Total C		1 067 €	2 590	1 245 €	596	1 100 €	3 186
	Total Non titulaires		1 596 €	3 799	2 348 €	1 569	1 816 €	5 368
	Total général 2019		2 278 €	31 022	2 595 €	23 913	2 416 €	54 935

Méthodologie

La part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) :

S'agissant d'un ratio, il est convenu que l'indicateur sera présenté par le rapport entre les primes et indemnités brutes et la rémunération brute toutes quotités de temps de travail confondues (par genre et catégorie)

- regroupant les agents permanents par profils, catégories hiérarchiques (A+, A, B, C) et filières,
- présents et rémunérés tout au long de l'exercice
- recouvrant toutes les quotités de temps de travail
- avec une limitation à 90 jours des absences (impactant la rémunération) pour les titulaires et à 3 jours pour les contractuels

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2023 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	38,3%	41,8%	39,9%
	A	22,5%	27,0%	23,9%
	B	23,0%	28,6%	25,3%
	C	19,6%	24,0%	22,1%
Total Titulaire		22,0%	25,9%	23,9%
Non titulaires	A+	43,5%	41,9%	42,7%
	A	22,2%	20,5%	21,5%
	B	15,0%	15,5%	15,2%
	C	15,6%	17,4%	16,0%
Total Non titulaire		19,4%	20,3%	19,7%
Ensemble		21,7%	25,5%	23,5%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2022 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	39,3%	43,7%	41,3%
	A	27,1%	28,4%	27,5%
	B	24,9%	27,9%	26,1%
	C	21,1%	23,3%	22,4%
Total Titulaire		24,4%	25,6%	24,9%
Non titulaires	A+	31,0%	30,9%	30,9%
	A	21,8%	19,3%	20,7%
	B	14,5%	11,7%	13,3%
	C	12,8%	14,1%	13,1%
Total Non titulaire		17,7%	18,0%	17,8%
Ensemble		23,7%	25,0%	24,3%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2021 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	34,5%	40,0%	37,0%
	A	23,0%	26,7%	24,4%
	B	24,1%	26,7%	25,4%
	C	18,8%	23,0%	21,0%
Total Titulaire		21,4%	24,9%	23,1%
Non titulaires	A+	36,8%	42,2%	39,0%
	A	17,9%	15,6%	16,8%
	B	6,5%	8,7%	7,6%
	C	13,6%	15,8%	14,3%
Total Non titulaire		17,3%	16,3%	16,9%
Ensemble		21,2%	24,5%	22,9%

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2020 par statuts, catégories, par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	33,4%	39,1%	36,0%
	A	22,4%	27,0%	24,1%
	B	23,6%	27,0%	25,4%
	C	19,4%	23,6%	21,6%
Total Titulaire		21,4%	25,3%	23,3%
Non titulaires	A+	34,5%	39,9%	36,9%
	A	14,5%	12,1%	13,4%
	B	4,6%	8,1%	6,6%
	C	17,0%	18,8%	17,5%
Total Non titulaire		16,0%	14,5%	15,3%
Ensemble		21,0%	24,8%	22,9%

**Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale toutes quotités de travail confondues en 2019
par statuts, par catégories, par sexe**

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires	A+	31,1%	38,1%	34,1%
	A	19,3%	24,5%	21,1%
	B	22,5%	25,9%	24,3%
	C	18,3%	22,1%	20,3%
Total Titulaire		19,4%	23,2%	21,3%
Non titulaires	A+	30,3%	33,5%	31,8%
	A	2,7%	1,3%	2,1%
	B	8,2%	8,0%	8,1%
	C	13,2%	15,5%	13,8%
Total Non titulaire		8,3%	6,5%	7,6%
Ensemble		18,6%	22,5%	20,5%

Nombre et taux de promotion. Rapport ratio femmes promus / femmes promouvables

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2023 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 396	1 346	3 742	64%	480	170	650	74%	1,15
dont A+	171	228	399	43%	19	20	39	49%	1,14
B	1 238	943	2 181	57%	671	491	1 162	58%	1,02
C	2 722	3 403	6 125	44%	1 090	1 388	2 478	44%	0,99
Total	6 356	5 692	12 048	53%	2 241	2 049	4 290	52%	0,99

L'indicateur de représentation des femmes dans les promotions de grade au choix ou par examen professionnel, mesure le rapport entre le taux de femmes promues et le taux de femmes promouvables ou inscrites aux examens professionnels concernés. Le taux d'équilibre se situe à 1 ; au-dessus, la situation est plus favorable aux femmes. Le taux global de l'année 2023 est de 0,99 contre 1,05 en 2022, 0,96 en 2021, 0,99 en 2019, 0,94 en 2018, 0,95 en 2017, 0,98 en 2015 et 2016, 0,97 en 2014, 1,07 en 2013, 1,01 en 2012).

NB : Le périmètre est différent de celui des RPP : sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement). Pour les examens professionnels, ce sont les inscrits par sexe qui sont retenus et non pas les promouvables.

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2022 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 687	1 240	3 927	68%	548	145	693	79%	1,16
dont A+	762	580	1 342	57%	26	23	49	53%	0,93
B	2 367	1 160	3 527	67%	901	401	1 302	69%	1,03
C	3 434	3 588	7 022	49%	1 456	1 274	2 730	53%	1,09
Total	8 488	5 988	14 476	59%	2 905	1 820	4 725	61%	1,05

L'indicateur de représentation des femmes dans les promotions de grade au choix ou par examen professionnel, mesure le rapport entre le taux de femmes promues et le taux de femmes promouvables ou inscrites aux examens professionnels concernés. Le taux d'équilibre se situe à 1 ; au-dessus, la situation est plus favorable aux femmes. Le taux global de l'année 2022 est de 1,05 contre 0,96 en 2021, 0,99 en 2019, 0,94 en 2018, 0,95 en 2017, 0,98 en 2015 et 2016, 0,97 en 2014, 1,07 en 2013, 1,01 en 2012).

NB : Le périmètre est différent de celui des RPP : sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement). Pour les examens professionnels, ce sont les inscrits par sexe qui sont retenus et non pas les promouvables.

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2021 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	3 061	1 129	4 190	74%	602	134	736	78%	1,12
dont A+	80	121	201	51%	15	22	37	57%	1,02
B	1 263	1 327	2 590	49%	513	487	1 000	46%	1,05
C	5 972	4 377	10 349	57%	2 242	1 859	4 101	58%	0,95
Total	10 296	6 833	17 129	60%	3 357	2 480	5 837	59%	0,96

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2020 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	3 310	1 147	4 457	74%	579	168	747	78%	1,04
dont A+	173	168	341	51%	43	32	75	57%	1,13
B	1 319	1 386	2 705	49%	394	460	854	46%	0,95
C	6 843	5 263	12 106	57%	2 443	1 749	4 192	58%	1,03
Total	11 472	7 796	19 268	60%	3 416	2 377	5 793	59%	0,99

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2019 (hors titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	3 556	1 223	4 779	74%	554	136	690	80%	1,08
dont A+	193	174	367	53%	45	19	64	70%	1,34
B	1 564	1 643	3 207	49%	392	419	811	48%	0,99
C	8 880	6 647	15 527	57%	2 822	1 963	4 785	59%	1,03
Total	14 000	9 513	23 513	60%	3 768	2 518	6 286	60%	1,01

Rapport nombre de jours de formation femme / homme au total et par catégorie

Catégorie	2023									
	Jours de formation (hors TIV)									
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation	
A+	1 511	466	3,2	492	300	1,6	2 004	766	2,6	
A	26 148	5 556	4,7	12 318	2 638	4,7	38 467	8 194	4,7	
B	24 478	7 703	3,2	15 227	4 475	3,4	39 705	12 178	3,3	
C	54 809	14 734	3,7	51 749	15 808	3,3	106 558	30 542	3,5	
Total	106 946	28 459	3,8	79 787	23 221	3,4	186 734	51 680	3,6	

Catégorie	2022									
	Jours de formation (hors TIV)									
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation	
A+	1 182	458	2,6	742	290	2,6	1 924	748	2,6	
A	19 702	5 417	3,6	8 401	2 566	3,3	28 103	7 983	3,5	
B	17 806	7 969	2,2	14 259	4 367	3,3	32 065	12 336	2,6	
C	37 454	14 631	2,6	52 114	15 855	3,3	89 569	30 486	2,9	
Total	76 144	28 475	2,7	75 516	23 078	3,3	151 660	51 553	2,9	

Catégorie	2021								
	Jours de formation (hors TIV)								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation
A+	1 042	139	7,5	503	106	4,7	1 545	245	6,3
A	15 099	5 763	2,6	8 278	2 727	3,0	23 377	8 490	2,8
B	9 705	3 909	2,5	11 302	4 323	2,6	21 007	8 232	2,6
C	33 890	19 177	1,8	38 342	16 106	2,4	72 232	35 283	2,0
Total	59 736	28 988	2,1	58 425	23 262	2,5	118 161	52 250	2,3

Catégorie	2020								
	Jours de formation (hors TIV)								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation femmes	jours de formation hommes	effectifs hommes au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation hommes	Total	effectifs globaux au 31 décembre	nombre moyen de jours de formation
A+	553	472	1,2	119	312	0,4	673	784	0,9
A	13 614	5 468	2,5	7 020	2 509	2,8	20 634	7 978	2,6
B	6 474	3 643	1,8	6 821	4 227	1,6	13 295	7 870	1,7
C	28 623	19 759	1,4	21 939	16 160	1,4	50 563	35 919	1,4
Total	49 264	29 342	1,7	35 900	23 208	1,5	85 165	52 551	1,6

Catégorie	2019								
	Jours de formation (hors TIV)								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	2 381	493	4,8	863	307	2,8	3 244	800	4,1
A	23 483	5 462	4,3	9 761	2 477	3,9	33 244	7 939	4,2
B	12 977	3 630	3,6	13 969	4 201	3,3	26 946	7 831	3,4
C	55 003	19 952	2,8	32 264	16 254	2,0	87 267	36 206	2,4
Total	93 844	29 537	3,2	56 857	23 239	2,4	150 702	52 776	2,9

Accidents de travail et accidents de trajet : nombre et taux

2023				
	Femmes	Hommes	2023	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 236	1 391	2 627	47,0%
Accidents de trajet	605	299	904	66,9%
Total général	1 841	1 690	3 531	52,1%

2022				
	Femmes	Hommes	2022	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 254	1 427	2 681	46,8%
Accidents de trajet	648	333	981	66,1%
Total général	1 902	1 760	3 662	51,9%

2021				
	Femmes	Hommes	2021	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 277	1 468	2 745	46,5%
Accidents de trajet	694	359	1 053	65,9%
Total général	1 971	1 827	3 798	51,9%

2020				
	Femmes	Hommes	2020	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 143	1 233	2 376	48,1%
Accidents de trajet	649	325	974	66,6%
Total général	1 792	1 558	3 350	53,5%

2019				
	Femmes	Hommes	2019	Part des femmes
Accidents de travail / service	1 689	1 833	3 298	51,2%
Accidents de trajet	970	397	1 265	76,7%
Total général	2 659	2 230	4 563	58,3%

DONNÉES DE SYNTHÈSE

9 - INCLUSION

Handicap :
bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégories hiérarchiques

2023 : 205 A ; 678 B ; 2 708 C
 2022 : 195 A ; 622 B ; 2 643 C
 2021 : 191 A ; 335 B ; 2 857 C
 2020 : 202 A ; 356 B ; 2 987 C
 2019 : 189 A ; 329 B ; 2 914 C

Age et génération :
part des moins de 30 ans ; part des 50 ans et plus

2023 : part des moins de 30 ans : 7,4 % ; part des 50 ans et plus : 48,4 %
 2022 : part des moins de 30 ans : 7,3 % ; part des 50 ans et plus : 47,4 %
 2021 : part des moins de 30 ans : 7,3 % ; part des 50 ans et plus : 46,4 %
 2020 : part des moins de 30 ans : 7,4 % ; part des 50 ans et plus : 45,2 %
 2019 : part des moins de 30 ans : 8,1 % ; part des 50 ans et plus : 43,9 %

Périmètre de mesure : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent à temps complet
 et non complet en position d'activité au 31 décembre de chaque année

Qualité de vie au travail :
nombre d'appels reçus par la cellule d'écoute

2023 : 1 797 appels dont 1 490 sollicitations
 2022 : 1 871 appels dont 1 309 sollicitations
 2021 : 1 915 appels dont 1 252 sollicitations
 2020 : 1 351 appels dont 1 142 sollicitations
 2019 : 2 445 appels dont 1 408 sollicitations

Achats responsables :
clauses d'insertion professionnelle

**Nombre d'heures d'insertion et leur traduction en équivalent temps plein générés par les marchés
 comprenant une clause d'insertion professionnelle :**

2023 : 623 120 heures d'insertion soit 387 ETP
 2022 : 551 310 heures d'insertion soit 343 ETP
 2021 : 605 494 heures d'insertion soit 376 ETP
 2020 : 466 180 heures d'insertion soit 290 ETP
 2019 : 482 398 heures d'insertion soit 300 ETP

Périmètre: Exécution des clauses d'insertion professionnelle des marchés en comprenant (Ville de Paris + CASVP)

1

EMPLOIS
ET
CARRIÈRES

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

- **Répartition des effectifs par direction, par catégorie et par sexe**
 - Agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs
 - En personne physique (PP)
- **Répartition des effectifs par direction, par catégorie et par sexe**
 - Agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs
 - En équivalent temps plein (ETP)
- **Pyramide des âges**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
 - En activité
- **Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
- **Age moyen dans la collectivité en nombre d'années**
 - Effectifs fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent par sexe
- **Informations diverses**
 - Nombre de personnes employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion au moins 1 jour dans l'année et présentes au 31 décembre
 - Nombre de personnes employées comme intérimaires au moins 1 jour dans l'année et présentes au 31 décembre
 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par statut, catégorie hiérarchique, sexe et type d'activité

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

- **Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein**
 - Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein
 - Répartition par tranche d'âge
 - Pyramide des âges par sexe
 - Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
 - Répartition par sexe et par filière
 - Nombre de fonctionnaires par sexe et par filières en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
 - Répartition des effectifs par filière / corps et emplois / grade / spécialité

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

- **Effectifs à temps complet en personnes physiques et en équivalent temps plein**
 - Répartition par tranche d'âge
 - Pyramide des âges par sexe
 - Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
 - Assistant(e)s maternel(le)s et assistants familiaux
- **Répartition des effectifs contractuels par filière**
 - Agents contractuels à temps complet
 - Agents contractuels à temps non complet
 - Nombre de contractuels à temps complet et non complet par sexe et par filières en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)
 - Répartition des contractuels sur emploi permanent par type de contrat et par sexe
 - Répartition des contractuels par type de contrat, par nature de contrat et par sexe
 - Nombre de contrats à durée indéterminée signés dans l'année
- **Répartition des contractuels à temps complet et non complet par classe d'ancienneté dans la collectivité, par filière, par corps/emplois, par type de contrat**
 - Effectifs contractuels sur emploi permanent
- **Répartition des effectifs contractuels à temps complet par filière, par corps et spécialité**
 - Effectifs contractuels sur emploi permanent
- **Répartition des effectifs contractuels à temps non complet par filière, par emploi et spécialité**
 - Effectifs contractuels sur emploi permanent

1.4 COLLABORATEURS DE CABINET

- Répartition des effectifs par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) et par sexe

1.5 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT

- **Emplois saisonniers et occasionnels par sexe**
 - Du 1er janvier au 31 décembre
 - Au 31 décembre
- **Informations sur les vacataires**
 - Du 1er janvier au 31 décembre
 - Au 31 décembre

1.6 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Personnels de droit privé**
 - Agents de ménage par sexe
 - Emplois aidés par sexe
- **Dispositifs de formation professionnelle**
 - Stagiaires indemnisés
 - Apprentis par sexe

1.7 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

- Répartition des agents par position statutaire
 - Détachement
 - Autres positions
- Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction
 - Par type d'emploi, par sexe et par statut d'origine
- Répartition femmes/hommes des agents arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels
 - Par type d'emploi, par sexe et par statut et par corps d'origine (pour les titulaires)

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

- Nombre de fonctionnaires arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre de fonctionnaires arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet - Par filière, par corps, par motif d'arrivée et par sexe
- Nombre d'agents contractuels arrivés dans la collectivité dans l'année sur emploi permanent
 - À temps complet ET non complet - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant quitté la collectivité pendant l'année
 - Par statut, par motif, par catégorie et par sexe
- Nombre de procédures de rupture conventionnelle
- Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement agents fonctionnaires
 - Par catégorie hiérarchique et par sexe
 - Par corps
- Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement dans l'année fonctionnaires et contractuels
 - Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements dans l'année aux effectifs de référence au n-1
 - Par corps
 - Par catégorie hiérarchique et par sexe

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

- Recrutement de travailleurs handicapés dans l'année
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Titularisation de travailleurs handicapés dans l'année
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Nombre de fonctionnaires en situation de handicap bénéficiant des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure
 - Par corps et par sexe
- Recrutements par voie de détachement dans l'année
 - Par corps, par catégorie hiérarchique et par sexe
- Recrutements par voie de promotion interne
 - Changement de corps au choix par catégorie hiérarchique et par corps
- Nombre de titularisations suite à stage dans l'année
 - Par catégorie hiérarchique, par corps et par sexe
- Nombre de prorogations de stage
 - Par corps et par sexe
- Nombre de fins de stage
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont travailleurs handicapés (article L.352-4 du code général de la fonction publique) par sexe
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels nommés stagiaires
 - Par corps et par sexe
- Agents contractuels nommés stagiaires au titre de la loi N 2012-347 du 12/03/2012 modifiée
- Promotions de grade (TIII et TIV)
 - Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade au choix au titre de l'année
 - Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade par examen professionnel dans l'année
- Informations sur les examens professionnels
 - Par filière, par catégorie hiérarchique, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe
- Avancement d'échelon
 - Par sexe

1.10 ENTRETIENS DE CARRIÈRE

- Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année
- Entretien avant et après des interruptions de carrière longue pour motif personnel ou familiaux

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

4 290 : nombre de promotions de grade réalisées en 2023

49 889 : effectifs en équivalent temps plein d'agents occupant un emploi permanent, hors assistants maternels et familiaux

1 279 : nombre de fonctionnaires parisiens partis à la retraite

1 863 fonctionnaires recrutés, dont 1 451 stagiaires et 318 titulaires arrivés en détachement

PRÉSENTATION

Des effectifs déployés au service des Parisiennes et des Parisiens

Les agents de la collectivité parisienne interviennent principalement dans sept domaines : les affaires scolaires, la propreté, l'accueil de la petite enfance, la prévention et la sécurité, les

espaces verts, la culture et l'aide aux populations les plus fragiles. Sept directions concentrent 72 % des effectifs :

	Nombre d'agents	En % des effectifs physiques globaux*
Direction des Affaires Scolaires	10 792	20,9 %
Direction de la Propreté et de l'Eau	7 483	14,5 %
Direction des Familles et de la Petite Enfance	7 300	14,1 %
Direction de la Police Municipale et de la Prévention	3 100	6,0 %
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement	3 023	5,8 %
Direction des Affaires Culturelles	2 955	5,7 %
Direction des solidarités	2 473	4,8 %

*Effectif réel en personnes physiques (agents fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs de cabinet au 31 décembre 2023) : 51 680

Les agents de catégorie C représentent 59,1 % des effectifs réels en 2023 comme en 2022. Les agents de catégorie B représentent 23,6 % en 2023, contre 23,9 % en 2022 (en raison notamment de la vacance persistante sur le corps des auxiliaires de puériculture). La proportion d'agents de catégorie A est de 17,3 %, en légère hausse par rapport à 2022 (16,9 %).

En 2023, parmi les fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents, les personnels techniques représentent 44,0 % des effectifs, la filière administrative 15,5 % et la filière médico-sociale 10,8 %, soit des proportions stables par rapport à 2022.

Concernant les agents occupant un emploi permanent (hors assistants maternels et familiaux), les femmes représentent 55,1 % des effectifs totaux : 67,2 % de la catégorie A, 63,3 % de la catégorie B et 48,2 % de la catégorie C. Ces chiffres témoignent de la grande mixité des effectifs de la Ville.

Une année 2023 tournée vers la réalisation des objectifs de la mandature

Le budget emplois 2023 traduit les priorités de la mandature, au premier rang desquelles figurent la montée en puissance de la Police municipale Parisienne, le développement de nouveaux services publics pour les Parisiens, l'entretien et la végétalisation de la ville, le renforcement de l'action en direction des populations les plus fragiles et la transition écologique.

En outre, sur la période 2022-2024, un plan ambitieux de déprécarisation doit permettre à près de 600 agents contractuels et 1 000 agents vacataires d'accéder à un statut d'emploi plus protecteur, dans les domaines de l'animation et du gardiennage dans les écoles, des ateliers des Beaux-Arts, des cours d'adultes de Paris et des points écoles. En 2023, ce sont 210 postes qui ont été créés à ce titre.

Évolution des effectifs budgétaires et réels (fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et collaborateurs de cabinet) de la collectivité parisienne 2016-2023 hors assistants maternels et familiaux

ANNEE	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018 hors statut de Paris	Au 31/12/2018 statut de Paris	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Effectifs budgétaires de la collectivité parisienne	50 453,1	50 527,1	50 516,1	1 898,0	52 414,1	52 634,5	53 005,0	53 151,7	53 652,8	54 291,1
Effectifs réels en ETP	48 891,9	48 832,0	48 818,4	1 658,2	50 476,6	50 713,0	50 551,7	50 352,3	49 745,1	49 889,8
Effectifs réels en personnes physiques	51 145	51 020			52 553	52 776	52 551	52 250	51 553	51 680

Des effectifs réels en hausse, la vacance de poste en baisse

En 2023, grâce aux mesures d'attractivité déployées par la collectivité, la courbe des effectifs en personnes physiques est repartie à la hausse, après 3 années de baisse consécutive. Ainsi, avec 6 321 nouveaux agents et 6 189 agents ayant quitté la collectivité, les effectifs progressent de + 0,2 % en 2023.

6 189 agents ont quitté la collectivité, représentant une diminution de 0,9 % par rapport à 2022 (6 243) dont :

- 1 344 départs à la retraite, contre 1 438 en 2022 (-6,5 %) ;
- 571 départs pour convenances personnelles, contre 1 035 en 2022 (-44,8 %) ;
- 814 départs en détachement contre 775 en 2022 (+5 %) ;
- 457 démissions contre 424 en 2022 (+7,8 %) ;
- 232 congés longue durée et disponibilités d'office pour raisons de santé contre 260 en 2022 (-10,7 %).

Par ailleurs, il a été mis fin à 1 907 contrats contre 1 817 en 2022 (+4,9 %).

6 321 agents ont rejoint la collectivité, en augmentation de 6,4 % par rapport à 2022 (5 942).

Tous motifs confondus, les arrivées dans la collectivité sont en augmentation, avec 6 321 arrivée à la Ville en 2023, contre 5 942 en 2022, 5 678 en 2021, 5 174 en 2020 et 5 635 en 2019.

Conséquence de cette hausse des effectifs, le taux de vacance de poste diminue et s'établit à 7,6 % à la fin 2023.

Les détachements en 2023

Au 31 décembre 2023, ce sont 1 015 agents extérieurs qui sont accueillis en détachement, un volume en très légère baisse (-1,6 %) par rapport à 2022 (1 032 agents), 2021 (1 280 agents), 2020 (1 191 agents) et 2019 (1 226 agents).

Par ailleurs, 2 513 agents parisiens sont détachés auprès d'un autre employeur, détachements en augmentation de 0,3 % par rapport à 2022 (2 506), 2021 (2 333), 2020 (2 012) et 2019 (1 976). Depuis 2019, le nombre d'agents détachés est en augmentation de 27,2 %.

Un vieillissement qui se poursuit, une ancienneté en léger recul chez les hommes et chez les femmes

Le vieillissement de l'effectif parisien se poursuit, mais à un rythme plus lent, avec une proportion de fonctionnaires âgés de plus de 50 ans qui a progressé de 3,5 points entre 2018 et 2023, passant de 44,4 % en 2018 à 47,9 % en 2023 (46,3 % en 2020, 46,4 % en 2021 et 47,4 % en 2022).

L'âge moyen des agents fonctionnaires de la collectivité s'établit à 47 ans et 9 mois contre 47 ans et 1 mois en 2020, 47 ans et 4 mois en 2021 et 47 ans et 7 mois en 2022.

L'ancienneté moyenne des agents diminue pour les hommes avec 15,5 ans en 2023 contre 15,7 ans en 2022, 15,8 ans en 2021 et 15,9 ans en 2020. Elle diminue très légèrement pour les femmes

(14,6 ans en 2023 contre 14,7 ans en 2022, 14,8 ans en 2021 et 14,5 ans en 2020).

Les promotions : des ratios promouvables en nette augmentation sur la période 2021-2023

Les principes directeurs retenus pour la campagne de promotion 2021-2023 sont les suivants :

- des efforts concentrés dès 2021, et prioritairement en faveur des agents de catégorie B et C ;
- des augmentations plus fortes pour les corps dits de « de première ligne » durant la crise sanitaire ainsi que pour ceux des filières très féminisées (auxiliaires de puériculture et de soins, agents techniques des établissements de la petite enfance, agents spécialisés des écoles maternelles et agents techniques des écoles), ainsi que pour les filières médico-sociale et culturelle, les corps en cours de féminisation (techniciens des services opérationnels), et les corps spécifiques de la santé (médecins, infirmières et secrétaires médicaux et sociaux).

Pour la catégorie C, l'ensemble des taux ont été améliorés et sont passés au minimum à 45 % en 2021, 45 % en 2022 et 50 % en 2023. Ils étaient précédemment de 40 % pour l'accès au 2^e grade et de 30 % pour l'accès au 3^e grade.

Une progression encore plus forte a été retenue pour les corps très féminisés, notamment les auxiliaires de puériculture, les agents techniques de la petite enfance, les agents spécialisés des écoles maternelles et les agents techniques des écoles. Pour ces corps, les taux ont été portés à 60 % en 2021, 65 % en 2022 et 65 % en 2023.

Pour la catégorie B, le taux minimum d'accès au 2^e grade est porté à 40 % en 2021, 40 % en 2022 et 45 % en 2023, là où il était de 30 % en 2020. Le taux est identique pour l'accès au dernier grade, 40 % en 2021, 40 % en 2022 et 45 % en 2023, contre 30 % en 2020.

Des augmentations plus fortes ont également été retenues pour trois corps féminisés, en voie de féminisation et/ou fortement impliqués au moment de la crise sanitaire : les assistants spé-

cialisés des bibliothèques et des musées, les techniciens des services opérationnels et les secrétaires médicaux et sociaux. Les taux pour ces corps sont ainsi portés à 45 % en 2021, 45 % en 2022 et 50 % en 2023, pour le 2^e et le 3^e grade.

Pour la catégorie A, l'accent a été mis sur les filières sociale et médico-sociale avec un passage de 25 % en 2020 à 30 % en 2021, 32 % en 2022 et 35 % en 2023 (assistants socio-éducatifs, infirmiers, sages-femmes, éducateurs de jeunes enfants, personnels paramédicaux et médico-techniques, psychologues, conseillers socio-éducatifs pour l'accès au 2^e grade). Pour les puéricultrices, l'accès au 2^e grade est porté à 35 % en 2021, 37 % en 2022 et 40 % en 2023, et l'accès au 3^e grade à 15 % en 2021, 20 % en 2022 et 20 % en 2023, identique à celui des conseillers socio-éducatifs.

Les médecins, particulièrement impliqués au moment de la crise sanitaire, ont vu leur taux d'accès à la hors classe porté à 60 % pour les 3 années et leur taux d'accès à l'échelon spécial porté à 25 % en 2021, 25 % en 2022 et 30 % en 2023.

Du fait de l'assèchement progressif des viviers de promouvables lié à l'accélération des promotions de tous les agents promouvables, le volume global des promotions est en recul, malgré la politique dynamique de hausse des taux décrite précédemment.

Ainsi, en 2023, ce sont 4 290¹ promotions qui ont été effectives (contre 4 725 en 2022, 5 837 en 2021 et 5 793 en 2020) : 2 478 promotions ont bénéficié aux agents de catégorie C, 1 162 aux agents de catégorie B et 650 aux agents de catégorie A. Grâce à cette attention portée aux corps majoritairement féminins, les femmes représentent 52,2 % des promus.

Par ailleurs, 26 420 agents ont également bénéficié d'un avancement d'échelon.

¹ Sont incluses les promotions à la hors classe, aux échelons exceptionnels (notamment à l'échelon exceptionnel d'ICSAP général, à l'échelon spécial d'administrateur général, à l'échelon exceptionnel de chef de service administratif et de chef d'arrondissement).

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs

Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
sans assistants familiaux et maternels)

par direction, par catégorie et par sexe

en personne physique (PP)

Direction	Total direction		A			B			C		
			Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
AUTRES PERS.*	0,8%	415	60	55	115	65	36	101	137	62	199
CABINET DU MAIRE	0,2%	98	19	14	33	16	7	23	30	12	42
DAC	5,7%	2 955	533	463	996	778	381	1 159	480	320	800
DAE	0,6%	293	53	41	94	37	18	55	77	67	144
DAJ	0,2%	79	33	20	53	8	7	15	10	1	11
DASCO	20,9%	10 792	662	438	1 100	641	358	999	7 132	1 561	8 693
DCPA	2,8%	1 467	102	109	211	103	409	512	117	627	744
DDCT**	4,4%	2 289	334	278	612	195	105	300	967	410	1 377
DEVE	5,8%	3 023	105	83	188	147	349	496	503	1 836	2 339
DFA	1,0%	523	117	92	209	87	36	123	142	49	191
DFPE	14,1%	7 300	1 465	67	1 532	3 689	49	3 738	1 894	136	2 030
DICOM	0,4%	227	55	45	100	43	20	63	32	32	64
DILT	2,3%	1 163	29	43	72	51	111	162	422	507	929
DJS	5,1%	2 655	44	92	136	162	454	616	258	1 645	1 903
DLH	0,8%	430	64	41	105	134	83	217	88	20	108
DPE	14,5%	7 483	63	82	145	135	975	1 110	361	5 867	6 228
DPMP	6,0%	3 100	60	61	121	103	196	299	886	1 794	2 680
DRH	1,6%	829	185	81	266	149	38	187	302	74	376
DSIN	1,0%	536	72	160	232	42	193	235	18	51	69
DSOL	4,8%	2 473	950	243	1 193	511	83	594	465	221	686
DSP	2,6%	1 323	669	77	746	333	80	413	99	65	164
DTEC	0,1%	71	34	20	54	7	5	12	3	2	5
DU	0,8%	398	80	81	161	88	79	167	52	18	70
DVD	2,9%	1 507	137	151	288	159	397	556	238	425	663
IG	0,1%	43	14	20	34	3	1	4	4	1	5
SG	0,4%	208	83	81	164	17	5	22	17	5	22
Total 2023	100,0%	51 680	6 022	2 938	8 960	7 703	4 475	12 178	14 734	15 808	30 542

* autres personnels = agents affectés dans les non répartis (scolarité, agents en attente d'affectation, ...)

** dont 208 agents recrutés en qualité de collaborateur de maire d'arrondissement.

Total 2022	100,0%	51 553	5 875	2 856	8 731	7 969	4 367	12 336	14 631	15 855	30 486
Total 2021	100,0%	52 250	5 902	2 833	8 735	3 909	4 323	8 232	19 177	16 106	35 283
Total 2020	100,0%	52 551	5 940	2 822	8 762	3 643	4 227	7 870	19 759	16 160	35 919

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs

Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
sans assistants familiaux et maternels)

par direction, par catégorie et par sexe
en équivalent temps plein (ETP)

Direction	Total direction		A			B			C		
			Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
AUTRES PERS.*	0,8%	413,9	59,8	55,0	114,8	64,8	35,5	100,3	137,0	61,8	198,8
CABINET DU MAIRE	0,2%	97,2	19,0	14,0	33,0	15,8	6,8	22,6	29,6	12,0	41,6
DAC	5,4%	2 690,8	509,4	422,4	931,8	733,5	361,3	1 094,8	383,4	280,8	664,2
DAE	0,6%	286,3	51,7	37,8	89,5	36,5	18,0	54,5	75,5	66,8	142,3
DAJ	0,2%	78,2	32,4	20,0	52,4	7,8	7,0	14,8	10,0	1,0	11,0
DASCO	19,6%	9 787,7	571,3	392,5	963,9	627,4	354,4	981,8	6 365,2	1 476,9	7 842,0
DCPA	2,9%	1 459,8	100,8	109,0	209,8	101,7	408,2	509,9	114,2	625,9	740,1
DDCT**	4,5%	2 265,9	329,7	274,2	603,9	194,1	105,0	299,1	954,5	408,4	1 362,9
DEVE	6,0%	3 001,3	102,6	82,9	185,5	145,5	347,1	492,6	495,7	1 827,5	2 323,2
DFA	1,0%	519,8	116,4	92,0	208,4	86,7	36,0	122,7	139,7	49,0	188,7
DFPE	14,2%	7 090,5	1 425,1	65,2	1 490,3	3 560,7	48,4	3 609,1	1 856,2	134,9	1 991,1
DICOM	0,5%	225,0	54,4	45,0	99,4	42,5	20,0	62,5	31,8	31,3	63,1
DILT	2,3%	1 159,0	29,0	43,0	72,0	50,8	110,9	161,7	419,5	505,8	925,3
DJS	5,3%	2 640,8	43,6	92,0	135,6	159,0	445,5	604,5	257,0	1 643,7	1 900,7
DLH	0,9%	425,5	63,7	41,0	104,7	131,3	83,0	214,3	86,5	20,0	106,5
DPE	15,0%	7 471,0	62,4	82,0	144,4	134,8	972,9	1 107,7	358,1	5 860,8	6 218,9
DPMP	6,1%	3 059,2	59,9	61,0	120,9	103,0	195,8	298,8	865,7	1 773,8	2 639,5
DRH	1,6%	811,4	175,8	77,2	253,0	148,1	38,0	186,1	298,3	74,0	372,3
DSIN	1,1%	534,7	71,8	159,8	231,6	41,8	192,8	234,6	17,9	50,6	68,5
DSOL	4,9%	2 437,2	928,7	241,1	1 169,8	503,7	82,7	586,4	461,3	219,7	681,0
DSP	2,4%	1 218,3	589,0	65,4	654,4	325,4	75,8	401,2	97,7	65,0	162,7
DTEC	0,1%	69,4	33,1	19,5	52,6	6,8	5,0	11,8	3,0	2,0	5,0
DU	0,8%	395,3	79,2	80,8	160,0	86,8	78,8	165,6	51,7	18,0	69,7
DVD	3,0%	1 502,0	136,3	150,8	287,1	157,5	396,8	554,3	235,8	424,8	660,6
IG	0,1%	43,0	14,0	20,0	34,0	3,0	1,0	4,0	4,0	1,0	5,0
SG	0,4%	206,7	82,3	81,0	163,3	17,0	5,0	22,0	16,6	4,8	21,4
Total 2023	100,0%	49 889,8	5 741,5	2 824,6	8 566,1	7 486,0	4 431,7	11 917,7	13 765,8	15 640,3	29 406,0

* autres personnels= agents affectés dans les non répartis: scolarité, agents en attente d'affectation, ...

** dont 202 agents recrutés en qualité de collaborateur de maire d'arrondissement.

Total 2022	100,0%	49 745,1	5 626,8	2 752,5	8 379,3	7 740,2	4 324,6	12 064,8	13 612,9	15 688,1	29 301,0
Total 2021	100,0%	50 352,3	5 644,8	2 720,2	8 365,0	3 810,4	4 281,3	8 091,7	17 974,8	15 920,8	33 895,7
Total 2020	100,0%	50 551,7	5 674,4	2 701,7	8 376,1	3 535,6	4 183,7	7 719,3	18 494,6	15 961,7	34 456,3

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

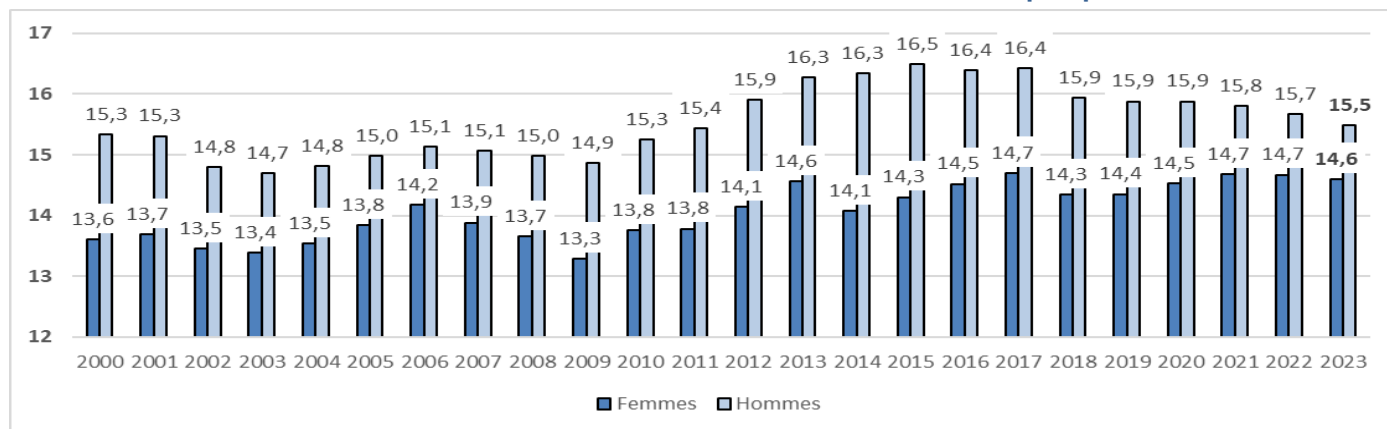
Pyramide des âges Effectifs fonctionnaires et contractuels

Nombre de femmes Nombre d'hommes

Age	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Age >= 65 ans	594	389
Age >=60 ans et < 65 ans	3 627	2 512
Age >=55 ans et < 60 ans	5 051	4 068
Age >=50 ans et < 55 ans	5 271	3 992
Age >=45 ans et < 50 ans	4 396	3 343
Age >=40 ans et < 45 ans	3 569	2 924
Age >=35 ans et < 40 ans	2 774	2 293
Age >=30 ans et < 35 ans	2 177	1 824
Age >=25 ans et < 30 ans	1 374	1 357
Age >= 20 ans et < 25 ans	549	564
Age < 20 ans	25	22
Total	29 407	23 288

* agents en activité : fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent, collaborateurs de cabinet, assistants maternels, assistants familiaux, dont titre IV.

Evolution de l'ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent - Ville de Paris



Age moyen dans la collectivité en nombre d'années fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent - Ville de Paris

	2023			2022			2021			2020		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CONTRACTUELS	44 ans 9 mois	41 ans 9 mois	43 ans 9 mois	44 ans 5 mois	42 ans 3 mois	43 ans	44 ans 5 mois	42 ans 1 mois	43 ans 8 mois	44 ans 1 mois	42 ans 6 mois	43 ans 7 mois
FONCTIONNAIRES	48 ans 1 mois	47 ans 5 mois	47 ans 9 mois	47 ans 9 mois	47 ans 3 mois	47 ans 7 mois	47 ans 4 mois	47 ans 3 mois	47 ans 3 mois	47 ans 1 mois	47 ans 1 mois	47 ans 1 mois
TOTAL	47 ans 7 mois	46 ans 1 mois	47 ans 4 mois	47 ans 3 mois	46 ans 1 mois	47 ans 1 mois	47 ans	47 ans 1 mois	47 ans 1 mois	46 ans 7 mois	46 ans 9 mois	46 ans 8 mois

1.1 DONNÉES EFFECTIFS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2023

Nombre de personnes employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion

	2023		2022		2021	
	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présent au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre
Nombre de personnes employés comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion *	0	0	0	0	0	0

* La Ville de Paris ainsi que ses établissements publics assurent l'ensemble des tâches de gestion et de formation de leur personnel sans intervention du Centre national de la fonction publique territoriale ni d'un centre de gestion (cf. article 19 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Nombre de personnes employées comme intérimaires

	2023		2022		2021	
	Au moins 1j dans l'année	Présente au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présent au 31 décembre	Au moins 1j dans l'année	Présent au 31 décembre
Nombre de personnes employées comme intérimaires	0	0	0	0	0	0

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par statut, par catégorie, par sexe et par type d'activité

Sur la base des 22 directions suivantes : DICOM-DEVE-DTEC-DAC-DJS-SG-DFA-DSIN-DILT-IG-DSP-DRH-DSOL-CAB-DU-DAJ-DASCO-DFPE-DLH-DCPA-DDCT-DAE	2023															2022	2021	
	Titulaire								Contractuel							TOTAL	TOTAL	TOTAL
	Femmes			Hommes			Sous total	Femmes			Hommes			Sous-total				
	A	B	C	A	B	C		A	B	C	A	B	C					
Expertise et consultation	68	10	2	25	2	0	107	9	6	1	3	1	0	20	127	18	24	
Enseignement et formation	172	21	31	112	16	14	366	52	9	42	27	4	14	148	514	300	260	
Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire	132	7	10	267	18	4	438	3		14	6	2	5	30	468	106	14	
Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce	0	1	1	1	1	0	4	0	0	0	1	0	0	1	5	0	1	
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers	1	0	0	0	1	3	5	0	0	0	0	0	0	0	5	6	1	
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif	8	4	5	2	1	5	25	2	1	5	1	1	1	11	36	82	30	
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger	1	0	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	
Services à la personne mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail	7	1	4	0	1	0	13	1	0	2	0	0	0	3	16	4	14	
Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent	4	2	5	2	0	0	13	0	0	0	0	0	0	0	13	6	2	
Total	394	46	60	409	40	26	975	67	16	64	38	8	20	213	1 188	522	347	

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

Effectifs en personnes physiques, en équivalent temps plein et en équivalent temps plein rémunéré

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein

2023		2022		2021		2020	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein*
45 172	44 595,4	45 377	44 783,2	46 185	45 535,8	46 428	45 727,5

* L'équivalent temps plein dénombre les agents en rapprochant leur temps de travail à la durée qui correspond au temps de travail au temps plein pour leur grade et emploi.

Exemple : un agent qui travaille à 60% représente 0,6 ETP.

Répartition par tranche d'âge

	2023				2022		2021		2020	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	445	331	776	1,7%	681	1,5%	617	1,3%	533	1,2%
Age >=60 ans et < 65 ans	3 036	2 323	5 359	11,9%	5 140	11,3%	5 119	11,1%	4 931	10,6%
Age >=55 ans et < 60 ans	4 245	3 827	8 072	17,9%	8 098	17,8%	7 937	17,2%	7 926	17,1%
Age >=50 ans et < 55 ans	4 394	3 744	8 138	18,0%	7 962	17,5%	8 124	17,6%	8 108	17,5%
Age >=45 ans et < 50 ans	3 583	3 102	6 685	14,8%	7 000	15,4%	7 240	15,7%	7 436	16,0%
Age >=40 ans et < 45 ans	2 946	2 731	5 677	12,6%	5 696	12,6%	5 812	12,6%	5 816	12,5%
Age >=35 ans et < 40 ans	2 249	2 072	4 321	9,6%	4 456	9,8%	4 689	10,2%	4 816	10,4%
Age >=30 ans et < 35 ans	1 790	1 599	3 389	7,5%	3 575	7,9%	3 702	8,0%	3 815	8,2%
Age >=25 ans et < 30 ans	995	1 045	2 040	4,5%	2 053	4,5%	2 187	4,7%	2 271	4,9%
Age >= 20 ans et < 25 ans	326	374	700	1,5%	709	1,6%	743	1,6%	771	1,7%
Age < 20 ans	9	6	15	0,0%	7	0,0%	15	0,0%	5	0,0%
Total	24 018	21 154	45 172	100,00%	45 377	99,90%	46 185	100,00%	46 428	100,00%

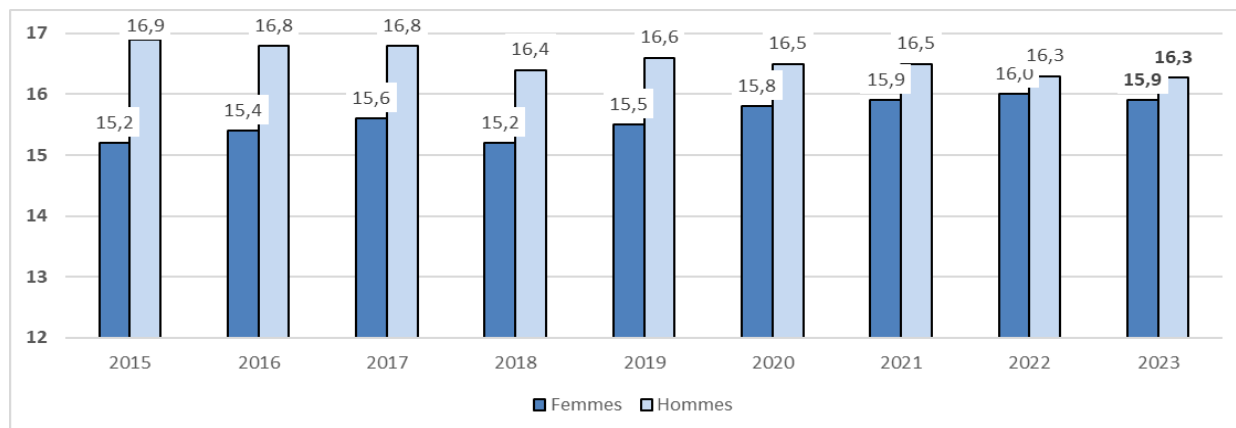
Pyramide des âges par sexe au 31 décembre 2023

Nombre de femmes Nombre d'hommes

Age	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Age >= 65 ans	445	331
Age >=60 ans et < 65 ans	3 036	2 323
Age >=55 ans et < 60 ans	4 245	3 827
Age >=50 ans et < 55 ans	4 394	3 744
Age >=45 ans et < 50 ans	3 583	3 102
Age >=40 ans et < 45 ans	2 946	2 731
Age >=35 ans et < 40 ans	2 249	2 072
Age >=30 ans et < 35 ans	1 790	1 599
Age >=25 ans et < 30 ans	995	1 045
Age >= 20 ans et < 25 ans	326	374
Age < 20 ans	9	6
Total	24 018	21 154

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années (fonctionnaires)



Ville de Paris

Nombre de fonctionnaires , en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par filière, par catégorie hiérarchique ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2023

Filière	Femmes	Hommes	Total	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 997,4	1 825,8	6 823,1	15,7%
FILIÈRE ANIMATION	1 642,2	971,6	2 613,8	6,0%
FILIÈRE CULTURELLE	1 104,9	675,1	1 780,0	4,1%
FILIÈRE HORS FILIÈRE	400,7	294,5	695,2	1,6%
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	4 831,5	90,7	4 922,3	11,3%
FILIÈRE SÉCURITÉ	972,2	2 135,0	3 107,1	7,1%
FILIÈRE SOCIALE	3 305,3	227,6	3 533,0	8,1%
FILIÈRE SPORTIVE	96,8	321,3	418,1	1,0%
FILIÈRE TECHNIQUE	5 516,3	14 091,7	19 608,0	45,1%
Total général	22 867,3	20 633,2	43 500,5	100%

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	4 490,0	1 937,6	6 427,6
B	7 078,2	4 145,9	11 224,1
C	11 299,1	14 549,7	25 848,8
Total général	22 867,3	20 633,2	43 500,5

1.2 EFFECTIFS FONCTIONNAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs fonctionnaires
par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL.TIV		6	1	7	7	0,0%
		total grade	6	1	7	7	0,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL.TIV		9	0	9	9	0,0%
		total grade	9	0	9	9	0,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF TIV		12	1	13	17	-23,5%
	total grade	12	1	13	17	-23,5%	
	total corps		27	2	29	33	-12,1%
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	administration générale	4	0	4	2	100,0%
			319	121	440	359	22,6%
		total grade	323	121	444	361	23,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1E CLASSE	administration générale	14	2	16	11	45,5%
		logistique générale	1	0	1	1	0,0%
		total grade	2 064	510	2 574	2 634	-2,3%
		total grade	2 079	512	2 591	2 646	-2,1%
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	administration générale	6	1	7	0	nd
		logistique générale	1	0	1	1	0,0%
		total grade	536	170	706	759	-7,0%
	total grade	543	171	714	760	-6,1%	
	total corps		2 945	804	3 749	3 767	-0,5%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	ADJT.CADRE HOS. CL. EXC. TIV		1	0	1	1	0,0%
		total grade	1	0	1	1	0,0%
	ADJT CADRE HOSP.CL NORM.TIV		8	0	8	4	100,0%
		total grade	8	0	8	4	100,0%
	ADJT CADRES HOSP.CL.SUP.TIV		0	1	1	1	0,0%
	total grade	0	1	1	1	0,0%	
	total corps		9	1	10	6	66,7%
ADMINISTRATEUR	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS		0	3	3	2	50,0%
		total grade	0	3	3	2	50,0%
	ADMINISTRATEUR V.P.		16	18	34	28	21,4%
		total grade	16	18	34	28	21,4%
ADMINISTR. VILLE DE PARIS H.CL			25	22	47	45	4,4%
		total grade	25	22	47	45	4,4%
	total corps		41	43	84	75	12,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		2	2	4	2	100,0%
		total grade	2	2	4	2	100,0%
	ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES		270	131	401	413	-2,9%
		total grade	270	131	401	413	-2,9%
	ATTACHE HORS CLASSE ADMINISTR. PARISIENNES		81	35	116	110	5,5%
		total grade	81	35	116	110	5,5%
	ATTACHE PRINCIPAL ADMINISTR. PARISIENNES		350	210	560	539	3,9%
	total grade	350	210	560	539	3,9%	
	total corps		703	378	1 081	1 064	1,6%
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	ATTACHE ADM. HOSP. PAL TIV		0	0	0	1	-100,0%
		total grade	0	0	0	1	-100,0%
	ATTACHE ADMINIST. HOSPIT. TIV		2	2	4	4	0,0%
	total grade	2	2	4	4	0,0%	
	total corps		2	2	4	5	-20,0%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	CSA D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES		29	21	50	49	2,0%
		total grade	29	21	50	49	2,0%
	CSA D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES HEA		6	7	13	14	-7,1%
	total grade	6	7	13	14	-7,1%	
	total corps		35	28	63	63	0,0%
DIRECTEUR DE PROJET	DIRECTEUR DE PROJET		2	1	3	3	0,0%
		total grade	2	1	3	3	0,0%
	total corps		2	1	3	3	0,0%

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR COMMUNE DE PARIS		14	21	35	31	12,9%
		<i>total grade</i>	14	21	35	31	12,9%
		total corps	14	21	35	31	12,9%
DIRECTEUR ETABLIS 3S TIV	DIRECTEUR ETABL 3S CLN TIV		0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
	DIRECTEUR ETABL 3S HCL TIV		1	0	1	9	-88,9%
		<i>total grade</i>	1	0	1	9	-88,9%
	total corps	1	2	3	11	-72,7%	
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DIRECTEUR GAL ADJ DES SERVICES 40 INF 80K HAB	pop 40 000 à 79 999 habitants	2	2	4	4	0,0%
			1	1	2	1	100,0%
		<i>total grade</i>	3	3	6	5	20,0%
	DIRECTEUR GAL ADJ DES SERVICES SUP 80K HAB	pop supà 80 000 à habitants	11	7	18	20	-10,0%
			5	3	8	6	33,3%
		<i>total grade</i>	16	10	26	26	0,0%
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 40 INF 80K HAB	pop 40 000 à 79 999 habitants	1	2	3	2	50,0%
		téléphonie	0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	3	4	4	0,0%
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 80 A 170K HAB	pop 80 000 à 170 000 habitants	1	2	3	3	0,0%
			2	1	3	2	50,0%
		<i>total grade</i>	3	3	6	5	20,0%
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES INF A 40K HAB	pop inf à 40 000 habitants	0	0	0	1	-100,0%
			0	0	0	1	-100,0%
<i>total grade</i>		0	0	0	1	-100,0%	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES SUP 170K HAB	pop sup à 170 000 habitants	4	3	7	7	0,0%	
		4	3	7	7	0,0%	
	<i>total grade</i>	4	3	7	7	0,0%	
	total corps	27	22	49	48	2,1%	
EXPERT DE HAUT NIVEAU	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.1		2	2	4	4	0,0%
		<i>total grade</i>	2	2	4	4	0,0%
	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.2		1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
	EXPERT DE HAUT NIVEAU G.3		2	1	3	2	50,0%
	<i>total grade</i>	2	1	3	2	50,0%	
	total corps	5	3	8	6	33,3%	
INSPECTEUR	INSPECTEUR V.P.		2	4	6	7	-14,3%
		<i>total grade</i>	2	4	6	7	-14,3%
	total corps	2	4	6	7	-14,3%	
INSPECTEUR GENERAL	INSPECTEUR GENERAL		4	7	11	12	-8,3%
		<i>total grade</i>	4	7	11	12	-8,3%
	total corps	4	7	11	12	-8,3%	
SECRETAIRE GENERAL	SECRETAIRE GENERAL V.P.		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps	1	0	1	1	0,0%	
SECRETAIRE ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	SECRETAIRE ADM CL EXC ADM PARIS	action éducative	11	7	18	22	-18,2%
		administration générale	719	317	1 036	1 040	-0,4%
		<i>total grade</i>	730	324	1 054	1 062	-0,8%
	SECRETAIRE ADM CL NORMALE ADM PARIS	action éducative	0	0	0	0	nd
		administration générale	454	136	590	516	14,3%
		médico-sociale	0	0	0	2	-100,0%
		<i>total grade</i>	454	136	590	518	13,9%
	SECRETAIRE ADM CL SUP ADM PARIS	action éducative	1	0	1	0	nd
		administration générale	2	0	2	6	-66,7%
			168	80	248	280	-11,4%
	<i>total grade</i>	171	80	251	286	-12,2%	
	total corps	1 355	540	1 895	1 866	1,6%	
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	SECRETAIRE GAL ADJT V.P.		2	1	3	2	50,0%
		<i>total grade</i>	2	1	3	2	50,0%
	total corps	2	1	3	2	50,0%	
SOUS DIRECTEUR	SOUS DIRECTEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES		18	17	35	37	-5,4%
		<i>total grade</i>	18	17	35	37	-5,4%
	total corps	18	17	35	37	-5,4%	
Total			5 193	1 876	7 069	7 037	0,5%

FILÈRE ANIMATION

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE 1ERE CL	activités périscolaires	345	246	591	569	3,9%
		<i>total grade</i>	345	246	591	569	3,9%
	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 1C	activités périscolaires	534	223	757	657	15,2%
		<i>total grade</i>	534	223	757	657	15,2%
	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 2C	activités périscolaires	448	288	736	753	-2,3%
<i>total grade</i>		448	288	736	753	-2,3%	
total corps			1 327	757	2 084	1 979	5,3%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	ANIMATEUR ADM.PARIS. DE CLASSE NORMALE	activités périscolaires	204	122	326	417	-21,8%
		<i>total grade</i>	204	122	326	417	-21,8%
	ANIMATEUR ADM.PARIS.PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	activités périscolaires	109	72	181	186	-2,7%
		<i>total grade</i>	109	72	181	186	-2,7%
	ANIMATEUR ADM.PARIS. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	activités périscolaires	138	79	217	134	61,9%
<i>total grade</i>		138	79	217	134	61,9%	
total corps			451	273	724	737	-1,8%
ANIMATEUR TIV	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TIV		0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TIV		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	ANIMATEUR TIV		1	0	1	1	0,0%
<i>total grade</i>		1	0	1	1	0,0%	
total corps			1	3	4	4	0,0%
Total			1 779	1 033	2 812	2 720	3,4%

FILÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE 1ERE CL		5	3	8	0	nd
		accueil et surveillance des musées	3	1	4	2	100,0%
		magasinier des bibliothèques	117	68	185	150	23,3%
		<i>total grade</i>	125	72	197	152	29,6%
	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 1C	accueil et surveillance des musées	1	4	5	2	150,0%
		magasinier des bibliothèques	65	57	122	100	22,0%
		<i>total grade</i>	66	61	127	102	24,5%
	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 2C	bibliothèques	1	0	0	0	nd
		accueil et surveillance des musées	1	3	4	4	0,0%
		magasinier des bibliothèques	28	31	59	91	-35,2%
<i>total grade</i>		30	34	64	95	-32,6%	
total corps			221	167	388	349	11,2%
ADJOINT ADMINISTRATIF BIBLIOTHEQUE	ADJOINT ADM. BIBLIO. PAL 1C		2	3	5	7	-28,6%
		<i>total grade</i>	2	3	5	7	-28,6%
	total corps			2	3	5	7
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CE	danse	12	3	15	16	-6,3%
		danse classique	1	0	1	1	0,0%
		musique	45	23	68	83	-18,1%
	<i>total grade</i>	58	26	84	100	-16,0%	
	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	art dramatique	1	2	3	5	-40,0%
		danse	4	2	6	7	-14,3%
		musique	27	20	47	54	-13,0%
		danse classique	1	0	1	1	0,0%
			0	1	1	0	nd
		<i>total grade</i>	33	25	58	67	-13,4%
total corps			91	51	142	167	-15,0%
ASSIST. SP. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL E ADM PARIS	bibliothèques	278	100	378	366	3,3%
		gestion du patrimoine culturel	6	3	9	9	0,0%
		<i>total grade</i>	285	103	388	376	3,2%
	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL N ADM PARIS	bibliothèques	128	72	200	209	-4,3%
		magasinier des bibliothèques	1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	129	72	201	209	-3,8%
	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL S ADM PARIS	bibliothèques	92	34	126	114	10,5%
		gestion du patrimoine culturel	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	92	34	126	115	9,6%
	total corps			506	209	715	700

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %	
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	BIBLIOTHECAIRE	bibliothèques	2	0	2	2	0,0%	
			26	13	39	39	0,0%	
		<i>total grade</i>	28	13	41	41	0,0%	
	BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE		30	5	35	32	9,4%	
			0	1	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	30	6	36	32	12,5%	
BIBLIOTHECAIRE STAGIAIRE		4	0	4	4	0,0%		
	<i>total grade</i>	4	0	4	4	0,0%		
total corps		62	19	81	77	5,2%		
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES		4	1	5	9	-44,4%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	9	-44,4%	
	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL		5	3	8	6	33,3%	
		archives	1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	6	3	9	6	50,0%	
total corps		10	4	14	15	-6,7%		
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	CONS.BIBLIO. CHEF		29	8	37	35	5,7%	
		<i>total grade</i>	29	8	37	35	5,7%	
	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES		17	10	27	23	17,4%	
		<i>total grade</i>	17	10	27	23	17,4%	
total corps		46	18	64	58	10,3%		
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	monuments historiques et inventaire	1	0	1	2	-50,0%	
		musées	2	1	3	3	0,0%	
		<i>total grade</i>	3	1	4	5	-20,0%	
	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	archives	0	1	1	1	0,0%	
		musées	1	1	2	2	0,0%	
		monuments historiques et inventaire	1	0	1	0	nd	
<i>total grade</i>	2	2	4	3	33,3%			
total corps		5	3	8	8	0,0%		
CONSERV.GENERAUX DES BIBLIO.	CONS.GENERAL BIBLI		8	2	10	10	0,0%	
		<i>total grade</i>	8	2	10	10	0,0%	
	total corps		8	2	10	10	0,0%	
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	DIRECTEUR CONSERVATOIRES DE PARIS 1 CAT	conservat.munic.ardt	2	7	9	10	-10,0%	
			1	4	5	3	66,7%	
		<i>total grade</i>	3	11	14	13	7,7%	
	DIRECTEUR CONSERVATOIRES DE PARIS 2 CAT	conservat.munic.ardt	2	0	2	2	0,0%	
			0	4	4	3	33,3%	
		<i>total grade</i>	2	4	6	5	20,0%	
total corps		5	15	20	18	11,1%		
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL.N	art dramatique	6	3	9	13	-30,8%	
		conservat.munic.ardt	0	1	1	1	0,0%	
		danse	14	1	15	17	-11,8%	
		danse classique	0	1	1	3	-66,7%	
		musique	74	99	173	202	-14,4%	
		<i>total grade</i>	15	13	28	1	2700,0%	
	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE H.CL	art dramatique	3	4	7	10	-30,0%	
		danse	14	3	17	18	-5,6%	
		musique	104	96	200	186	7,5%	
			0	0	0	2	-100,0%	
		<i>total grade</i>	121	103	224	216	3,7%	
		total corps		230	221	451	453	-0,4%
		Total		1 186	712	1 898	1 862	1,9%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022		Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
COLLABORATEUR D'ELUS	COLLABORATEUR D'ELUS		1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
		total corps	1	0	1	1	0,0%	
COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET		6	4	10	4	150,0%	
		<i>total grade</i>	6	4	10	4	150,0%	
		total corps	6	4	10	4	150,0%	
COLLABORATEUR DE MAIRES D'ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRES D'ARRONDISSEMENT		4	1	5	11	-54,5%	
		<i>total grade</i>	4	1	5	11	-54,5%	
		total corps	4	1	5	11	-54,5%	
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	PROFESSEUR VILLE DE PARIS (CL.EX.)	arts plastiques	5	4	9	8	12,5%	
		éducation musicale	8	2	10	7	42,9%	
		éducation physique et sportive	7	13	20	20	0,0%	
		<i>total grade</i>	20	19	39	35	11,4%	
	PROFESSEUR VILLE DE PARIS (CL.N.)	art dramatique	0	0	0	1	-100,0%	
		arts plastiques	116	31	147	148	-0,7%	
		éducation musicale	89	20	109	108	0,9%	
		éducation physique et sportive	59	128	187	201	-7,0%	
		<i>total grade</i>	264	179	443	458	-3,3%	
	PROFESSEUR VILLE DE PARIS (H.CL.)	arts plastiques	37	8	45	48	-6,3%	
		éducation musicale	47	21	68	65	4,6%	
		éducation physique et sportive	55	73	128	128	0,0%	
		<i>total grade</i>	139	102	241	241	0,0%	
		total corps	423	300	723	734	-1,5%	
	Total			434	305	739	750	-1,5%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022		Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX CLAS NOR TIV		9	0	9	9	0,0%	
		<i>total grade</i>	9	0	9	9	0,0%	
		total corps	9	0	9	9	0,0%	
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	AGT SERV. HOSP. QUALIFIES CLAS SUP TIV		1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
		total corps	1	0	1	1	0,0%	
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	AIDE SGNT - AUX DE PUER CLASSE NORMALE TIV	auxiliaire de puériculture titre 4	84	3	87	95	-8,4%	
			20	0	20	3	566,7%	
		<i>total grade</i>	104	3	107	98	9,2%	
	AIDE SGNT - AUX DE PUER CLASSE SUPERIEUR TIV	auxiliaire de puériculture titre 4	62	1	63	62	1,6%	
			6	0	6	4	50,0%	
		<i>total grade</i>	68	1	69	66	4,5%	
	total corps	172	4	176	164	7,3%		
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	AUX DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE VP	puériculture	1 142	9	1 151	1 415	-18,7%	
			210	2	212	13	1530,8%	
		<i>total grade</i>	1 352	11	1 363	1 428	-4,6%	
	AUX DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEUR VP	puériculture	1 976	11	1 987	2 184	-9,0%	
			355	3	358	369	-3,0%	
		<i>total grade</i>	2 331	14	2 345	2 553	-8,1%	
	total corps	3 683	25	3 708	3 981	-6,9%		
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM.PARIS	infirmiers	3	1	4	3	33,3%	
		manipulateur électro-radiologie médicale	2	0	2	2	0,0%	
		puéricultrice	100	0	100	106	-5,7%	
		rééducateur	1	0	1	1	0,0%	
			12	0	12	2	500,0%	
		<i>total grade</i>	118	1	119	114	4,4%	
	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL HORS CLASSE	puéricultrice	12	0	12	10	20,0%	
			1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	13	0	13	10	30,0%	
	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL AD.PARIS		2	0	2	0	nd	
		infirmiers	1	0	1	2	-50,0%	
		puéricultrice	21	0	21	26	-19,2%	
<i>total grade</i>		24	0	24	28	-14,3%		
	total corps	155	1	156	152	2,6%		
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX T4	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL TIV		3	0	3	3	0,0%	
		<i>total grade</i>	3	0	3	3	0,0%	
	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL TIV		1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
		total corps	4	0	4	4	0,0%	

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
EDUCATRICE DES JEUNES ENFANTS	ELEVE EJE		4	0	4	0	nd
	<i>total grade</i>		4	0	4	0	nd
	total corps		4	0	4	0	nd
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 1		93	4	97	95	2,1%
	<i>total grade</i>		93	4	97	95	2,1%
	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 2		68	3	71	77	-7,8%
	<i>total grade</i>		68	3	71	77	-7,8%
total corps		161	7	168	172	-2,3%	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 1ER GRADE TIV	infirmière T4	3	1	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	1	100,0%
		<i>total grade</i>	5	1	6	6	0,0%
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 2EME GRADE TIV	infirmière T4	5	0	5	3	66,7%
		puéricultrice T4	13	0	13	14	-7,1%
		<i>total grade</i>	2	0	2	3	-33,3%
	<i>total grade</i>	20	0	20	20	0,0%	
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 3EME GRADE TIV	infirmière T4	0	0	0	1	-100,0%
		puéricultrice T4	2	0	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	3	-33,3%
total corps		27	1	28	29	-3,4%	
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	INFIRMIER(E) ADM PARISIENNES CL N		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	INFIRMIER(E) ADM PARISIENNES CL SUP	reclassement 01/12/2010 infirmier(es) cat.b	2	0	2	3	-33,3%
		<i>total grade</i>	6	2	8	6	33,3%
total corps		8	2	10	10	0,0%	
INFIRMIER TIV	INFIRMIER(E) DE CLASSE SUPERIEURE TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL G 3		7	0	7	6	16,7%
		<i>total grade</i>	7	0	7	6	16,7%
	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL G 1		9	1	10	11	-9,1%
		<i>total grade</i>	9	1	10	11	-9,1%
	MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL G2		4	0	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	4	0	4	5	-20,0%
	RESPONSABLE DE PROJET SANTE GROUPE 3		1	0	1	1	0,0%
<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%		
total corps		21	1	22	23	-4,3%	
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	MEDECIN 1ERE CLASSE	généraliste	0	0	0	2	-100,0%
		protection maternelle et infantile	1	0	1	2	-50,0%
			10	0	10	9	11,1%
		<i>total grade</i>	11	0	11	13	-15,4%
	MEDECIN 2EME CLASSE	généraliste	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	4	-100,0%
	MEDECIN HORS CLASSE	généraliste	5	0	5	6	-16,7%
		protection maternelle et infantile	1	0	1	0	nd
			59	8	67	69	-2,9%
		<i>total grade</i>	65	8	73	75	-2,7%
total corps		76	8	84	93	-9,7%	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	PERSONNEL PARAMEDICAL CL SUP ADM. PARIS.	manipulateur électro-radiologie médicale	0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
	total corps		0	2	2	2	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL NOR VILLE DE PARIS	orthophoniste	3	0	3	2	50,0%
		psychomotricien	11	0	11	12	-8,3%
		<i>total grade</i>	14	0	14	14	0,0%
	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL SUP VILLE DE PARIS	manipulateur électro-radiologie médicale	0	0	0	0	nd
		orthophoniste	6	0	6	9	-33,3%
		psychomotricien	15	1	16	16	0,0%
<i>total grade</i>	21	1	22	25	-12,0%		
total corps		35	1	36	39	-7,7%	
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL NORMALE		13	2	15	20	-25,0%
		<i>total grade</i>	13	2	15	20	-25,0%
	PSYCHOLOGUE H.CLASSE		76	6	82	80	2,5%
		<i>total grade</i>	76	6	82	80	2,5%
total corps		89	8	97	100	-3,0%	
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL.N. T.IV		2	0	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
	PSYCHOLOGUE H.CL. T.IV		6	1	7	6	16,7%
		<i>total grade</i>	6	1	7	6	16,7%
total corps		8	1	9	8	12,5%	

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	PUERICULTRICE	puéricultrice	12	0	12	12	0,0%
			154	2	156	180	-13,3%
		<i>total grade</i>	166	2	168	192	-12,5%
	PUERICULTRICE CLASSE NORMALE		0	0	0	0	nd
		<i>total grade</i>	0	0	0	0	nd
	PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	puéricultrice	0	0	0	0	nd
		<i>total grade</i>	0	0	0	0	nd
	PUERICULTRICE HORS CLASSE	activités périscolaires	0	0	0	0	nd
		puéricultrice	23	0	23	24	-4,2%
		<i>total grade</i>	102	1	103	89	15,7%
total corps			291	3	294	305	-3,6%
PUERICULTRICE TIV	PUERICULTRICE CL. NORMALE TIV		0	0	0	0	nd
		<i>total grade</i>	0	0	0	0	nd
	PUERICULTRICE CL. SUP. TIV		1	0	1	2	-50,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	2	-50,0%
total corps		1	0	1	2	-50,0%	
SAGE FEMME	SAGE FEMME CLASSE NORMALE		8	0	8	8	0,0%
		<i>total grade</i>	8	0	8	8	0,0%
	SAGE FEMME HORS CLASSE		22	0	22	21	4,8%
		<i>total grade</i>	22	0	22	21	4,8%
total corps		30	0	30	29	3,4%	
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C.EXC.ADM.PARIS.	assistant dentaire	8	0	8	6	33,3%
		médico-sociale	155	9	164	172	-4,7%
		<i>total grade</i>	163	9	172	178	-3,4%
	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C.NOR.ADM.PARIS.	assistant dentaire	16	0	16	10	60,0%
		médico-sociale	108	19	127	106	19,8%
		<i>total grade</i>	124	19	143	116	23,3%
	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C.SUP.ADM.PARIS.	administration générale	1	0	1	0	nd
		assistant dentaire	3	0	3	6	-50,0%
		médico-sociale	41	2	43	44	-2,3%
	<i>total grade</i>	45	2	47	50	-6,0%	
total corps		332	30	362	344	5,2%	
Total			5 108	94	5 202	5 468	-4,9%

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
MECAN. PROT. DENT.	MECAN. PROT. DENT.		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	total corps		0	0	0	1	-100,0%
Total			0	0	0	1	-100,0%

FILÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022		Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	AGENT DE SURVEILLANCE		17	14	31	54	-43%	
		<i>total grade</i>	17	14	31	54	-43%	
	AGENT DE SURVEILLANCE PRINCIPAL		200	165	365	639	-43%	
		<i>total grade</i>	200	165	365	639	-43%	
	total corps		217	179	396	693	-43%	
AGENT-POLICE-MUNICIPALE-PARIS	BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL-POLICE.MUN.PARIS		304	504	808	395	105%	
		<i>total grade</i>	304	504	808	395	105%	
	GARDIEN-BRIGADIER-POLICE.MUN.PARIS		58	241	299	266	12%	
		<i>total grade</i>	58	241	299	266	12%	
	total corps		362	745	1 107	661	67%	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE 1ERE CL	accueil et surveillance	35	108	143	77	86%	
		médiation sociale	20	48	68	83	-18%	
		sécurité incendie	0	1	1	0	nd	
			2	5	7	1	600%	
			<i>total grade</i>	57	162	219	161	36%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 1C	accueil et surveillance	144	338	482	474	2%	
		médiation sociale	6	23	29	27	7%	
		sécurité incendie	0	7	7	7	0%	
		surveillance accueil et médiation	0	0	0	1	-100%	
			<i>total grade</i>	150	368	518	509	1,8%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 2C		0	1	1	0	nd	
		accueil et surveillance	36	89	125	184	-32%	
		médiation sociale	5	16	21	29	-28%	
		sécurité incendie	0	0	0	2	-100%	
		surveillance et accueil	0	1	1	1	0%	
		<i>total grade</i>	41	107	148	216	-31%	
		total corps		248	637	885	886	0%
	CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	CHEF TRANQUILLITE PUBLIQUE SÉCURITÉ		2	11	13	14	-7%
			<i>total grade</i>	2	11	13	14	-7%
		total corps		2	11	13	14	-7%
CHEF-SERVICE.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS	sécurité et protection	1	6	7	5	40%	
			17	46	63	23	174%	
			<i>total grade</i>	18	52	70	28	150%
	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS .PRINC.1.CL	sécurité et protection	0	2	2	1	100%	
			10	19	29	7	314%	
		<i>total grade</i>	10	21	31	8	288%	
	CHEF.SERVICE.POLICE.MUN.PARIS .PRINC.2.CL	sécurité et protection	0	1	1	1	0%	
		3	12	15	12	25%		
	<i>total grade</i>	3	13	16	13	23%		
	total corps		31	86	117	49	139%	
CONTROLEUR	CONTROLEUR	voie publique	10	6	16	20	-20%	
			10	6	16	1	1500%	
			<i>total grade</i>	10	6	16	21	-24%
	CONTROLEUR EN CHEF	voie publique	6	4	10	15	-33%	
			6	4	10	15	-33%	
	CONTROLEUR PRINCIPAL	voie publique	1	0	1	8	-88%	
			0	1	1	0	nd	
	<i>total grade</i>	1	1	2	8	-75%		
	total corps		17	11	28	44	-36%	
DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS	DIRECTEUR.POLICE.MUNICIPALE.PARIS		1	8	9	1	800%	
		<i>total grade</i>	1	8	9	1	800%	
	total corps		1	8	9	1	800%	
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	INSPECTEUR CH. SÉCURITÉ 1CL		30	290	320	419	-24%	
			30	290	320	419	-24%	
	INSPECTEUR CH. SÉCURITÉ 2CL		5	60	65	178	-63%	
			5	60	65	178	-63%	
	total corps		35	350	385	597	-36%	
PREPOSE	PREPOSE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	préfourrières et fourrières	0	0	0	1	-100%	
			54	63	117	116	1%	
			54	63	117	117	0%	
	PREPOSE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	préfourrières et fourrières	0	0	0	1	-100%	
			5	15	20	29	-31%	
	<i>total grade</i>	5	15	20	30	-33%		
	total corps		59	78	137	147	-7%	
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	TECHNICIEN	sécurité et protection	5	14	19	35	-46%	
		surveillance accueil et médiation	7	5	12	20	-40%	
			12	19	31	55	-44%	
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	sécurité et protection	5	44	49	56	-13%	
		surveillance accueil et médiation	3	9	12	8	50%	
			8	53	61	64	-5%	
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	sécurité et protection	3	13	16	32	-50%	
		surveillance accueil et médiation	4	8	12	8	50%	
			7	21	28	40	-30%	
	<i>total grade</i>	7	21	28	40	-30%		
	total corps		27	93	120	159	-25%	
Total			999	2 198	3 197	3 251	-2%	

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 1C	assainissement et bassins	1	0	1	0	nd
			1 183	9	1 192	1 187	0,4%
		<i>total grade</i>	1 184	9	1 193	1 187	0,5%
	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 2C	activités périscolaires	1	0	1	1	0,0%
			479	1	480	492	-2,4%
		<i>total grade</i>	480	1	481	493	-2,4%
total corps		1 664	10	1 674	1 680	-0,4%	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	assistance de service social	131	11	142	174	-18,4%
		conseil en économie sociale et familiale	11	3	14	14	0,0%
		éducation spécialisée	90	24	114	121	-5,8%
			0	0	0	2	-100,0%
	<i>total grade</i>	232	38	270	311	-13,2%	
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXCEP ADM.PARIS	assistance de service social	201	13	214	191	12,0%
		conseil en économie sociale et familiale	44	1	45	44	2,3%
		éducation spécialisée	79	12	91	83	9,6%
<i>total grade</i>	319	26	345	318	8,5%		
total corps		551	64	615	629	-2,2%	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFSTIV	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 1 TIV		54	54	108	126	-14,3%
		<i>total grade</i>	54	54	108	126	-14,3%
	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 2 TIV		26	7	33	24	37,5%
		<i>total grade</i>	26	7	33	24	37,5%
total corps		80	61	141	150	-6,0%	
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	CADRE SOCIO-EDUCATIF CL.EXCEPTIONNELLE TIV		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV		10	12	22	15	46,7%
		<i>total grade</i>	10	12	22	15	46,7%
	CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF TIV		2	5	7	8	-12,5%
<i>total grade</i>		2	5	7	8	-12,5%	
total corps		12	17	29	24	20,8%	
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALES TIV	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 1 TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 2 TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
total corps		2	0	2	2	0,0%	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES	CONSEILLER HORS CLASSE SOCIO EDUCATIF		11	1	12	11	9,1%
		<i>total grade</i>	11	1	12	11	9,1%
	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF		48	10	58	52	11,5%
		<i>total grade</i>	48	10	58	52	11,5%
	CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO EDUCATIF		30	8	38	33	15,2%
		<i>total grade</i>	30	8	38	33	15,2%
total corps		89	19	108	96	12,5%	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXCEP VIL PAR		552	19	571	487	17,2%
		<i>total grade</i>	552	19	571	487	17,2%
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VIL PAR	ajusteur			0	0	nd
			418	7	425	525	-19,0%
	<i>total grade</i>	418	7	425	525	-19,0%	
total corps		970	26	996	1 012	-1,6%	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 1 TIV		27	1	28	38	-26,3%
		<i>total grade</i>	27	1	28	38	-26,3%
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 2 TIV		13	1	14	9	55,6%
		<i>total grade</i>	13	1	14	9	55,6%
total corps		40	2	42	47	-10,6%	
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	EDUCATEUR TECHNIQUE SPE GRADE 1 TIV		1	14	15	18	-16,7%
		<i>total grade</i>	1	14	15	18	-16,7%
	EDUCATEUR TECHNIQUE SPE GRADE 2 TIV		2	3	5	2	150,0%
		<i>total grade</i>	2	3	5	2	150,0%
total corps		3	17	20	20	0,0%	
MONITEUR D'ATELIER TIV	MONITEUR D'ATELIERS TIV		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
total corps		0	0	0	1	-100,0%	
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	MONITEUR EDUCATEURS PRINCIPAUX TIV		2	5	7	6	16,7%
		<i>total grade</i>	2	5	7	6	16,7%
	MONITEUR EDUCATEUR TIV		27	17	44	44	0,0%
		<i>total grade</i>	27	17	44	44	0,0%
total corps		29	22	51	50	2,0%	
Total			3 440	238	3 678	3 715	-1,0%

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	CONSEILLER A.P.S. ET DE L'ANIMATION	activités aquatiques et de la natation	0	0	0	1	-100,0%
		activités physiques et sportives	0	4	4	6	-33,3%
		animation périscolaire	4	9	13	17	-23,5%
		gestion des équipements sportifs	1	27	28	35	-20,0%
		<i>total grade</i>	5	40	45	59	-23,7%
	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	activités physiques et sportives	1	9	10	8	25,0%
		animation périscolaire	1	2	3	2	50,0%
		gestion des équipements sportifs	2	10	12	7	71,4%
		<i>total grade</i>	4	21	25	17	47,1%
	total corps		9	61	70	76	-7,9%
EDUCATEUR DES A.P.S.	EDUCATEUR A.P.S. CN.		0	2	2	0	nd
		activités aquatiques et de la natation	27	79	106	92	15,2%
		sports & activité physique pour tous	1	9	10	18	-44,4%
	<i>total grade</i>	28	90	118	110	7,3%	
	EDUCATEUR A.P.S. PP. 1.CL.	activités aquatiques et de la natation	45	110	155	156	-0,6%
		sports & activité physique pour tous	4	33	37	36	2,8%
		<i>total grade</i>	49	143	192	192	0,0%
	EDUCATEUR A.P.S. PP. 2.CL.		0	1	1	1	0,0%
		activités aquatiques et de la natation	12	26	38	35	8,6%
		sports & activité physique pour tous	1	19	20	17	17,6%
		<i>total grade</i>	13	46	59	53	11,3%
	total corps		90	279	369	355	3,9%
	Total		99	340	439	431	1,9%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %	
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	ajusteur de précision	0	1	1	0	nd	
		électronicien	0	1	1	0	nd	
		électrotechnicien	0	4	4	3	33,3%	
		entretien d'espaces	23	263	286	284	0,7%	
		entretien et nettoyage des locaux	90	33	123	93	32,3%	
		informatique	1	14	15	15	0,0%	
		installations sportives	52	475	527	495	6,5%	
		jardinier	17	88	105	86	22,1%	
		logistique générale	23	47	70	95	-26,3%	
		maçon	0	1	1	1	0,0%	
		magasinier	1	0	1	1	0,0%	
		magasinier cariste	1	25	26	4	550,0%	
		maintenance de la voie publique	2	24	26	26	0,0%	
		maintenance des bâtiments	1	34	35	26	34,6%	
		manipulateur des laboratoires	3	10	13	12	8,3%	
		mécanicien spécialiste en automobile	0	19	19	16	18,8%	
		menuisier	0	19	19	8	137,5%	
		peintre	0	11	11	6	83,3%	
		plombier	0	9	9	8	12,5%	
		prévention des risques professionnels	1	0	1	2	-50,0%	
		puisatier	0	4	4	1	300,0%	
		restauration	0	1	1	0	nd	
		scaphandrier	0	1	1	1	0,0%	
				4	23	27	11	145,5%
		<i>total grade</i>		219	1 107	1 326	1 194	11,1%

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	atelier des canaux	0	1	1	1	0,0%
		bucheron-élagueur	0	86	86	98	-12,2%
		carrossier réparateur automobile	0	7	7	8	-12,5%
		chaudronnier	0	2	2	2	0,0%
		couturière	7	0	7	8	-12,5%
		couvreur	0	1	1	3	-66,7%
		cultivateur	0	7	7	8	-12,5%
		électricien	0	1	1	1	0,0%
		électricien spécialiste en automobile	0	4	4	5	-20,0%
		électromécanicien	0	1	1	1	0,0%
		électronicien	0	8	8	9	-11,1%
		électrotechnicien	0	88	88	98	-10,2%
		entretien d'espaces	9	155	164	198	-17,2%
		entretien et nettoyage des locaux	43	23	66	64	3,1%
		frigoriste	0	1	1	1	0,0%
		fumiste	0	1	1	1	0,0%
		horloger	1	4	5	5	0,0%
		informatique	1	12	13	13	0,0%
		installations sportives	71	736	807	848	-4,8%
		jardinier	101	510	611	677	-9,7%
		L.G. motocycliste	0	5	5	6	-16,7%
		logistique générale	85	208	293	325	-9,8%
		maçon	0	20	20	22	-9,1%
		magasinier	1	2	3	3	0,0%
		magasinier cariste	6	61	67	76	-11,8%
		maintenance de la voie publique	2	37	39	38	2,6%
		maintenance des bâtiments	1	78	79	86	-8,1%
		maintenance industrielle	0	6	6	7	-14,3%
		manipulateur des laboratoires	4	6	10	9	11,1%
		mécanicien	0	7	7	9	-22,2%
		mécanicien spécialiste en automobile	0	49	49	53	-7,5%
		menuisier	0	34	34	40	-15,0%
		métallier	1	44	45	51	-11,8%
		monteur en chauffage	0	18	18	18	0,0%
		paveur-granitier	0	11	11	11	0,0%
		peintre	1	40	41	41	0,0%
		peintre spécialiste en automobile	0	3	3	3	0,0%
		photographe	1	1	2	2	0,0%
		plombier	0	41	41	46	-10,9%
		plombier couvreur	0	6	6	6	0,0%
		porteur-cycl.	0	2	2	2	0,0%
		prévention des risques professionnels	10	2	12	14	-14,3%
		puisatier	0	1	1	1	0,0%
relieur	1	4	5	5	0,0%		
scaphandrier	0	0	0	1	-100,0%		
tapissier	1	1	2	2	0,0%		
		0	1	1	2	-50,0%	
		<i>total grade</i>	347	2 336	2 683	2 929	-8,4%

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	bucheron-élagueur	2	34	36	34	5,9%
		carrossier réparateur automobile	0	6	6	6	0,0%
		couturière	5	0	5	5	0,0%
		cultivateur	0	1	1	1	0,0%
		électricien spécialiste en automobile	1	8	9	9	0,0%
		électrotechnicien	2	62	64	55	16,4%
		entretien d'espaces	3	128	131	119	10,1%
		entretien et nettoyage des locaux	141	55	196	217	-9,7%
		informatique	0	7	7	4	75,0%
		installations sportives	50	308	358	352	1,7%
		jardinier	103	153	256	237	8,0%
		logistique générale	59	105	164	168	-2,4%
		maçon	0	1	1	1	0,0%
		magasinier	0	1	1	1	0,0%
		magasinier cariste	3	30	33	33	0,0%
		maintenance de la voie publique	2	16	18	19	-5,3%
		maintenance des bâtiments	0	40	40	44	-9,1%
		maintenance industrielle	0	1	1	0	nd
		manipulateur des laboratoires	1	1	2	2	0,0%
		mécanicien spécialiste en automobile	0	24	24	26	-7,7%
		menuisier	0	23	23	26	-11,5%
		métallier	2	28	30	26	15,4%
		monteur en chauffage	0	6	6	7	-14,3%
		paveur-granitier	0	1	1	1	0,0%
		peintre	0	16	16	17	-5,9%
		peintre spécialiste en automobile	0	2	2	3	-33,3%
		plombier	0	26	26	32	-18,8%
		prévention des risques professionnels	0	3	3	3	0,0%
		puisatier	0	1	1	1	0,0%
		puisatier-mineur	0	2	2	2	0,0%
relieur	0	1	1	1	0,0%		
serrurier	0	1	1	1	0,0%		
tapissier	0	0	0	1	-100,0%		
		1	7	8	8	0,0%	
		<i>total grade</i>	375	1 098	1 473	1 462	0,8%
		total corps	941	4 541	5 482	5 585	-1,8%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGNEMENT	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGNEMENT 1ERE CLASSE	entretien et accueil	121	56	177	182	-2,7%
		maintenance des bâtiments	0	21	21	15	40,0%
		restauration	0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	6	10	16	12	33,3%
	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGNEMENT 1ERE CLASSE	agencement intérieur	0	7	7	7	0,0%
		entretien et accueil	177	67	244	210	16,2%
		installations électriques	0	26	26	26	0,0%
		installations électriques, sanitaires, therm.	0	1	1	1	0,0%
		installations sanitaires et thermiques	0	10	10	9	11,1%
		lingerie	1	0	1	1	0,0%
		magasinage des ateliers	0	0	0	2	-100,0%
		maintenance des bâtiments	0	11	11	8	37,5%
		restauration	2	5	7	13	-46,2%
		revêtements et finitions	1	15	16	16	0,0%
			0	2	2	0	nd
		<i>total grade</i>	181	144	325	293	10,9%
	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGNEMENT 2EME CLASSE	entretien et accueil	75	29	104	149	-30,2%
		installations électriques	0	0	0	1	-100,0%
		installations sanitaires et thermiques	0	0	0	1	-100,0%
		maintenance des bâtiments	0	21	21	26	-19,2%
		restauration	2	1	3	4	-25,0%
		revêtements et finitions	0	1	1	1	0,0%
			0	5	5	5	0,0%
		<i>total grade</i>	77	57	134	187	-28,3%
		total corps	385	289	674	690	-2,3%

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT 1ERE CL	désinfection	0	12	12	11	9,1%
		entretien d'espaces fluviaux	0	2	2	3	-33,3%
		glutineur filtreur distribution des eaux	0	1	1	1	0,0%
		total grade	0	17	17	16	6,3%
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1C	conducteur de machines	0	5	5	6	-16,7%
		désinfection	1	21	22	16	37,5%
		éclusier	0	30	30	30	0,0%
		entretien d'espaces	0	0	0	1	-100,0%
		entretien d'espaces fluviaux	1	41	42	40	5,0%
		glutineur filtreur distribution des eaux	0	5	5	8	-37,5%
		ouvrier de la voirie	0	2	2	2	0,0%
	total grade	2	105	107	104	2,9%	
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 2C	désinfection	2	1	3	8	-62,5%
		éclusier	3	8	11	13	-15,4%
		entretien d'espaces fluviaux	0	5	5	7	-28,6%
total grade		5	16	21	28	-25,0%	
total corps	7	138	145	148	-2,0%		
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	AGENT DE LA PETITE ENFANCE 1ERE CL	accueil des jeunes enfants	2	0	2	10	-80,0%
		logistique petite enfance	596	61	657	675	-2,7%
		total grade	598	61	659	685	-3,8%
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE PPAL 1C	accueil des jeunes enfants	25	0	25	5	400,0%
		logistique petite enfance	502	10	512	549	-6,7%
	total grade	527	10	537	554	-3,1%	
	AGENT DE LA PETITE ENFANCE PPAL 2C	accueil des jeunes enfants	396	6	402	4	9950,0%
		logistique petite enfance	266	29	295	509	-42,0%
total grade		662	35	697	513	35,9%	
total corps	1 787	106	1 893	1 752	8,0%		
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 1ERE CLASSE	activités périscolaires	1	0	1	0	nd
		gardien(ne) d'école	7	9	16	11	45,5%
		gardien(ne) d'école non logée	26	32	58	12	383,3%
		total grade	370	54	424	399	6,3%
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 1ERE CLASSE	gardien(ne) d'école	292	24	316	325	-2,8%
		gardien(ne) d'école non logée	40	12	52	49	6,1%
		total grade	294	32	326	316	3,2%
		total grade	626	68	694	690	0,6%
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 2EME CL	activités périscolaires	0	1	1	1	0,0%
		gardien(ne) d'école	23	11	34	34	0,0%
		gardien(ne) d'école non logée	6	5	11	17	-35,3%
		total grade	201	16	217	278	-21,9%
total corps	230	33	263	330	-20,3%		
total corps	1 260	196	1 456	1 442	1,0%		
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARIISIENNES	ARCHITECTE VOYER	paysagiste	3	0	3	3	0,0%
		total grade	1	1	2	4	-50,0%
		total grade	4	1	5	7	-28,6%
	ARCHITECTE VOYER EN CHEF	paysagiste	1	0	1	1	0,0%
		total grade	20	18	38	44	-13,6%
	total grade	21	18	39	45	-13,3%	
ARCHITECTE VOYER GENERAL	total grade	5	5	10	9	11,1%	
	total grade	5	5	10	9	11,1%	
total corps	30	24	54	61	-11,5%		
ASSISTANT D'EXPLOITATION	ASSISTANT D EXPLOITATION CONDUCTEUR	Logistique générale et coordination	0	1	1	1	0,0%
		total grade	2	294	296	206	43,7%
		total grade	2	295	297	207	43,5%
	ASSISTANT ENCADREMENT MÉTIERS AUTOMOBILE	total grade	1	107	108	105	2,9%
		total grade	1	107	108	105	2,9%
total corps	3	402	405	312	29,8%		
CHEF D'EXPLOITATION	CHEF D'EXPLOITATION	activités aquatiques et de la natation	0	5	5	6	-16,7%
		constructions et bâtiment	0	1	1	3	-66,7%
		génie urbain	0	1	1	1	0,0%
		total grade	60	320	380	362	5,0%
	total grade	60	327	387	372	4,0%	
total corps	60	327	387	372	4,0%		

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	CHEF D EQUIPE CONDUCT AUTO PPAL		8	336	344	445	-22,7%
		<i>total grade</i>	8	336	344	445	-22,7%
	CHEF EQUIPE CONDUCTEUR AUTO.		1	195	196	200	-2,0%
		<i>total grade</i>	1	195	196	200	-2,0%
	total corps		9	531	540	645	-16,3%
EBOUEUR	EBOUEUR PRINCIPAL	nettoiemment	0	2	2	3	-33,3%
			106	1 911	2 017	2 366	-14,8%
		<i>total grade</i>	106	1 913	2 019	2 369	-14,8%
	EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUPERIEURE	nettoiemment	0	3	3	1	200,0%
			147	2 744	2 891	2 599	11,2%
		<i>total grade</i>	147	2 747	2 894	2 600	11,3%
	total corps		253	4 660	4 913	4 969	-1,1%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PPAL CL SUP	égoutier	5	96	101	93	8,6%
		électrotechnicien	0	9	9	10	-10,0%
		mécanicien	0	4	4	6	-33,3%
		métallier	0	5	5	3	66,7%
			1	35	36	34	5,9%
		<i>total grade</i>	6	149	155	146	6,2%
	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PRINCIPAL	égoutier	0	5	5	19	-73,7%
		électrotechnicien	0	2	2	1	100,0%
		métallier	0	0	0	2	-100,0%
			3	40	43	43	0,0%
		<i>total grade</i>	3	47	50	65	-23,1%
		total corps		9	196	205	211
FOSSOYEUR	FOSSOYEUR PRINCIPAL		0	25	25	27	-7,4%
		<i>total grade</i>	0	25	25	27	-7,4%
	FOSSOYEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUPERIEURE		0	43	43	41	4,9%
		<i>total grade</i>	0	43	43	41	4,9%
	total corps		0	68	68	68	0,0%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS		18	24	42	43	-2,3%
		<i>total grade</i>	18	24	42	43	-2,3%
	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS EN CHEF		34	49	83	81	2,5%
		<i>total grade</i>	34	49	83	81	2,5%
	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS		4	15	19	17	11,8%
		<i>total grade</i>	4	15	19	17	11,8%
	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS CL EXC		2	1	3	5	-40,0%
<i>total grade</i>		2	1	3	5	-40,0%	
	total corps		58	89	147	146	0,7%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	AGT CONTRACTUEL CAT. A		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	CHEF ARRONDISSEMENT CAT ECHELON EXCEPTIONNEL		5	10	15	10	50,0%
		<i>total grade</i>	5	10	15	10	50,0%
	CHEF D'ARRONDISSEMENT	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	1	1	2	2	0,0%
		santé et sécurité au travail	0	1	1	1	0,0%
			20	33	53	57	-7,0%
		<i>total grade</i>	21	35	56	60	-6,7%
	INGÉNIEUR ADM.PARIS	architecte et urbanisme	1	0	1	25	-96,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	135	139	274	255	7,5%
		informatique	0	1	1	0	nd
		paysage et urbanisme	5	0	5	5	0,0%
		santé et sécurité au travail	8	6	14	22	-36,4%
		santé publique et environnement	12	2	14	18	-22,2%
systèmes d'information et du numérique		15	61	76	73	4,1%	
		3	4	7	3	133,3%	
	<i>total grade</i>	179	213	392	401	-2,2%	

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	INGÉNIEUR DIVISIONN. ADM.PARIS	architecte et urbanisme	0	0	0	4	-100,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	78	105	183	166	10,2%
		informatique	0	1	1	1	0,0%
		paysage et urbanisme	1	1	2	1	100,0%
		santé et sécurité au travail	9	5	14	14	0,0%
		santé publique et environnement	16	2	18	14	28,6%
		systèmes d'information et du numérique	5	25	30	29	3,4%
			0	1	1	3	-66,7%
	<i>total grade</i>	<i>109</i>	<i>140</i>	<i>249</i>	<i>232</i>	<i>7,3%</i>	
	INGÉNIEUR ELEVE ADM.PARIS	architecte et urbanisme	0	0	0	1	-100,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	9	21	30	16	87,5%
		<i>total grade</i>	<i>9</i>	<i>21</i>	<i>30</i>	<i>30</i>	<i>0,0%</i>
	INGÉNIEUR HORS CLASSE ADM.PARIS	architecte et urbanisme	0	0	0	1	-100,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	24	29	53	50	6,0%
		santé et sécurité au travail	2	0	2	2	0,0%
		santé publique et environnement	7	1	8	8	0,0%
		systèmes d'information et du numérique	1	13	14	13	7,7%
		<i>total grade</i>	<i>34</i>	<i>43</i>	<i>77</i>	<i>74</i>	<i>4,1%</i>
	total corps		357	463	820	808	1,5%
	PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	AGENT DE MAITRISE	aménagement paysager (b.d'act.:espaces certs)	12	29	41	36
bâtiments			8	84	92	87	5,7%
bâtiments et équipements sportifs			0	0	0	1	-100,0%
bucheron-élagueur			0	0	0	1	-100,0%
constructions et bâtiment			1	1	2	3	-33,3%
électrotechnicien			0	12	12	13	-7,7%
électrotechnique			0	33	33	35	-5,7%
environnement- propreté-assainissement			10	57	67	51	31,4%
équipements sportifs			2	9	11	12	-8,3%
exploit. transport (b. d'act.: logist&transp)			2	15	17	15	13,3%
gest.logistique(b.d'act.:logist& transport)			3	8	11	11	0,0%
maintenance automobile			1	17	18	18	0,0%
maintenance industrielle			0	0	0	1	-100,0%
restauration			0	2	2	2	0,0%
sylviculteur (b. d'act.: espaces verts)			0	17	17	12	41,7%
travaux publics			12	63	75	61	23,0%
			1	8	9	8	12,5%
<i>total grade</i>		<i>52</i>	<i>355</i>	<i>407</i>	<i>367</i>	<i>10,9%</i>	
AGENT SUP. EXPLOITATION		aménagement paysager (b.d'act.:espaces certs)	0	0	0	1	-100,0%
		bâtiments	0	8	8	9	-11,1%
		bâtiments et équipements sportifs	0	2	2	2	0,0%
		électrotechnique	0	2	2	2	0,0%
		environnement- propreté-assainissement	1	3	4	4	0,0%
		équipements sportifs	0	1	1	1	0,0%
		exploit. transport (b. d'act.: logist&transp)	0	1	1	1	0,0%
		gest.logistique(b.d'act.:logist& transport)	0	1	1	1	0,0%
		horticole	0	1	1	1	0,0%
		maintenance automobile	0	1	1	1	0,0%
		maintenance industrielle	0	3	3	3	0,0%
		propreté et environnement	0	1	1	0	nd
	travaux publics	0	10	10	10	0,0%	
	44	471	515	523	-1,5%		
<i>total grade</i>	<i>45</i>	<i>505</i>	<i>550</i>	<i>559</i>	<i>-1,6%</i>		
total corps		97	860	957	926	3,3%	

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PERSONNEL OUVRIER TIV	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE TIV	cuisine	1	0	1	1	0,0%
			49	17	66	78	-15,4%
		<i>total grade</i>	50	17	67	79	-15,2%
	OUVRIER PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TIV	cuisine	1	0	1	0	nd
		cuisinier	0	2	2	2	0,0%
		entretien	0	1	1	2	-50,0%
		entretien des bâtiments	0	2	2	1	100,0%
		maintenance bâtiments et matériels tech	0	0	0	1	-100,0%
			10	6	16	17	-5,9%
		<i>total grade</i>	11	11	22	23	-4,3%
	OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TIV	cuisine	0	1	1	3	-66,7%
		cuisinier	1	5	6	6	0,0%
		électricien	0	1	1	1	0,0%
		entretien des bâtiments	0	0	0	1	-100,0%
			20	20	40	40	0,0%
	<i>total grade</i>	21	27	48	51	-5,9%	
	total corps	82	55	137	153	-10,5%	
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CN	assainissement	0	14	14	19	-26,3%
		coordination accueil enfant. situat. handicap	9	0	9	9	0,0%
		espaces verts	2	21	23	11	109,1%
		fossoyage	0	3	3	4	-25,0%
		installations sportives	3	13	16	11	45,5%
		logistique générale et coordination	23	8	31	32	-3,1%
		nettoieiment	19	223	242	241	0,4%
			2	1	3	2	50,0%
		<i>total grade</i>	58	283	341	329	3,6%
	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CS	assainissement	0	9	9	5	80,0%
		coordination accueil enfant. situat. handicap	5	0	5	5	0,0%
		espaces verts	0	3	3	5	-40,0%
		fossoyage	0	1	1	1	0,0%
		installations sportives	0	7	7	9	-22,2%
		logistique générale et coordination	25	11	36	66	-45,5%
		nettoieiment	3	25	28	26	7,7%
		<i>total grade</i>	33	56	89	117	-23,9%
	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	assainissement	0	42	42	45	-6,7%
		espaces verts	0	6	6	8	-25,0%
		fossoyage	0	4	4	5	-20,0%
		installations sportives	1	9	10	8	25,0%
		logistique générale et coordination	14	20	34	18	88,9%
		nettoieiment	7	241	248	274	-9,5%
		8	4		0	nd	
	<i>total grade</i>	30	326	356	358	-0,6%	
	total corps	121	665	786	804	-2,2%	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	TECHNICIEN SUPERIEUR	activités multimédia	1	9	10	6	66,7%
		constructions et bâtiment	1	31	32	34	-5,9%
		déplacements	1	5	6	7	-14,3%
		environnement	0	2	2	0	nd
		etudes paysagères	0	1	1	1	0,0%
		génie climatique	2	57	59	59	0,0%
		génie urbain	7	17	24	20	20,0%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	0	1	1	0	nd
		informatique	4	16	20	23	-13,0%
		laboratoires	3	13	16	17	-5,9%
		prévention des risques professionnels	19	3	22	22	0,0%
		<i>total grade</i>	38	155	193	189	2,1%
	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	activités multimédia	13	21	34	35	-2,9%
		constructions et bâtiment	29	82	111	98	13,3%
		déplacements	1	4	5	3	66,7%
		environnement	14	10	24	24	0,0%
		etudes paysagères	0	5	5	3	66,7%
		génie urbain	41	124	165	172	-4,1%
		informatique	20	68	88	66	33,3%
		laboratoires	24	12	36	36	0,0%
prévention des risques professionnels		11	8	19	19	0,0%	
	0	1	1	0	nd		
	<i>total grade</i>	153	335	488	456	7,0%	

Corps et emplois	grade	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femme	Homme	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	7	11	18	21	-14,3%
		constructions et bâtiment	30	60	90	100	-10,0%
		déplacements	2	2	4	4	0,0%
		environnement	10	1	11	15	-26,7%
		études paysagères	0	0	0	2	-100,0%
		génie urbain	24	51	75	82	-8,5%
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	0	1	1	0	nd
		informatique	21	106	127	113	12,4%
		laboratoires	19	15	34	39	-12,8%
		prévention des risques professionnels	17	7	24	26	-7,7%
		systèmes d'information et du numérique	0	1	1	1	0,0%
			0	2	2	2	0,0%
			<i>total grade</i>	130	257	387	405
	total corps	321	747	1 068	1 050	1,7%	
TECHNICIEN TECHN SUPERIEUR HOSPITALIERS TIV	TECHNICIEN HOSPITALIER TIV		0	1	1	0	nd
	<i>total grade</i>		0	1	1	0	nd
	total corps		0	1	1	0	nd
Total			5 780	14 358	20 138	20 142	0,0%

	2023			2022	Evolution en %
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Total général	24 018	21 154	45 172	45 377	-0,5%

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Effectifs à temps complet en personnes physiques et en équivalent temps plein

2023		2022		2021		2020	
Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein
3 709	3 688,8	3 391	3 370,1	3 220	3 201,7	3 142	3 127,3

Répartition par tranche d'âge des effectifs contractuels à temps complet

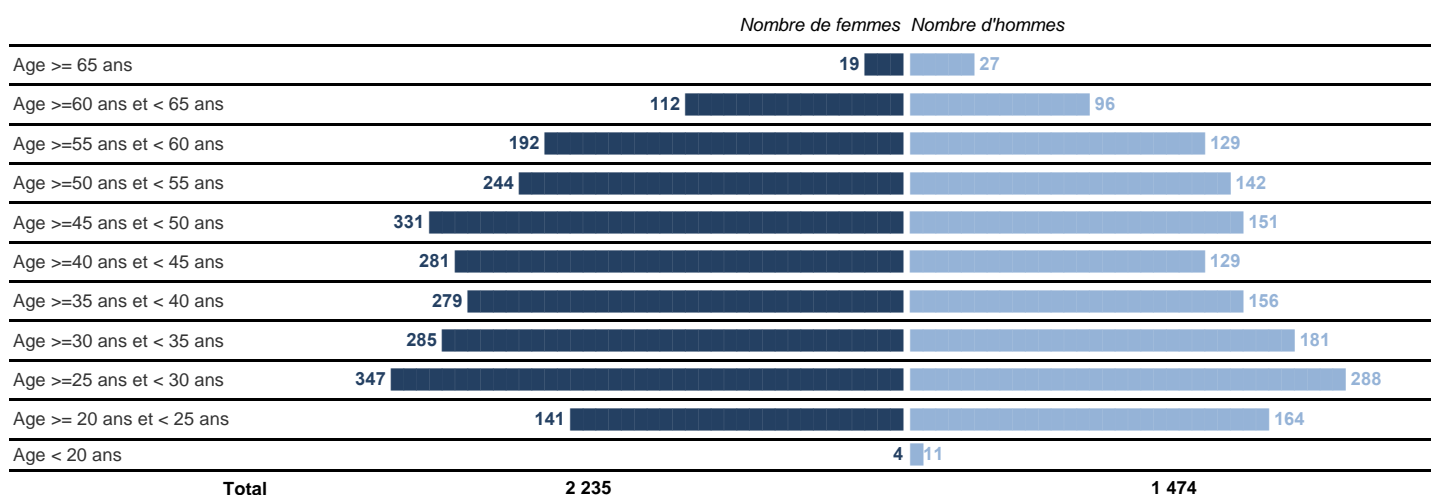
Un emploi permanent peut-être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine), à la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi.

Par conséquent, un agent sur un emploi à temps non complet exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi est un agent à temps plein.

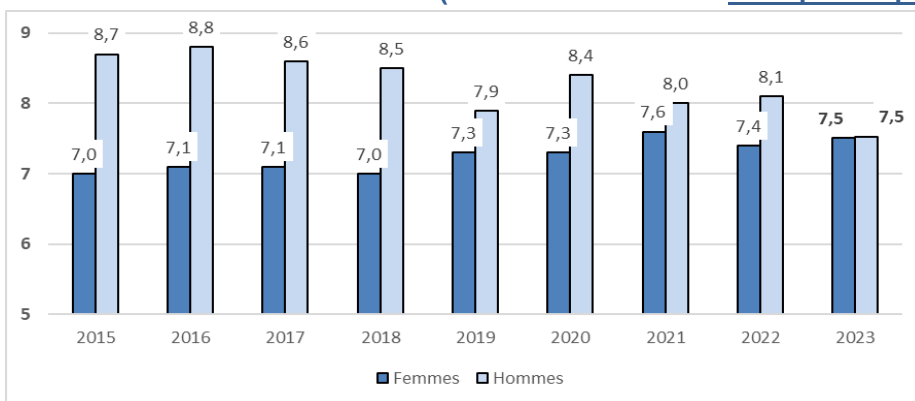
	2023				2022		2021		2020	
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)	Nombre d'agents	Part de la tranche d'âge dans les effectifs (en %)
Age >= 65 ans	19	27	46	1,2%	39	1,2%	39	1,2%	36	1,1%
Age >=60 ans et < 65 ans	112	96	208	5,6%	199	5,9%	153	4,8%	154	4,9%
Age >=55 ans et < 60 ans	192	129	321	8,7%	300	8,8%	315	9,8%	295	9,4%
Age >=50 ans et < 55 ans	244	142	386	10,4%	377	11,1%	334	10,4%	342	10,9%
Age >=45 ans et < 50 ans	331	151	482	13,0%	442	13,0%	427	13,3%	408	13,0%
Age >=40 ans et < 45 ans	281	129	410	11,1%	415	12,2%	406	12,6%	432	13,7%
Age >=35 ans et < 40 ans	279	156	435	11,7%	363	10,7%	370	11,5%	356	11,3%
Age >=30 ans et < 35 ans	285	181	466	12,6%	409	12,1%	395	12,3%	413	13,1%
Age >=25 ans et < 30 ans	347	288	635	17,1%	541	16,0%	513	15,9%	478	15,2%
Age >= 20 ans et < 25 ans	141	164	305	8,2%	288	8,5%	252	7,8%	216	6,9%
Age < 20 ans	4	11	15	0,4%	18	0,5%	16	0,5%	12	0,4%
Total	2 235	1 474	3 709	100,0%	3 391	100,0%	3 220	100,0%	3 142	100,0%

Pyramide des âges par sexe au 31 décembre 2023



**Ville de Paris
Au 31 décembre 2023**

**Ancienneté moyenne dans la collectivité en nombre d'années
(effectifs contractuels à temps complet)**



Assistant(e)s maternel(le)s

Au cours de l'année 2023, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2023		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
399	0	399

Au cours de l'année 2022, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2022		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
425	0	425

Au cours de l'année 2021, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2021		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
463	0	463

Au cours de l'année 2020, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2020		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
494	0	494

Assistant(e)s familiaux(les)

Au cours de l'année 2023, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2023		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
549	67	616

Au cours de l'année 2022, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2022		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
560	68	628

Au cours de l'année 2021, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2021		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
583	70	653

Au cours de l'année 2020, en ETPR		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
NC	NC	NC

Au 31 décembre 2020		
Femmes	Hommes	Nombre d'agents
593	67	660

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs

Agents contractuels sur emploi permanent* à temps complet

*Un emploi permanent peut-être à temps complet ou non complet.

Le temps incomplet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine), à la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi.

Par conséquent, un agent sur un emploi à temps non complet exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi est un agent à temps plein.

par filière et par sexe

FILIÈRES	2023			Évolution 2022 à 2023	2022	2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADMINISTRATIVE	577	340	917	15,5%	794	791	739
ANIMATION	9	4	13	116,7%	6	9	6
CULTURELLE	30	18	48	4,3%	46	54	57
HORS FILIÈRE	195	183	378	3,6%	365	373	371
MÉDICO-SOCIALE	176	64	240	-4,0%	250	111	130
SÉCURITÉ	4	16	20	25,0%	16	15	20
SOCIALE	408	25	433	3,8%	417	487	450
SPORTIVE	0	2	2	-33,3%	3	9	8
TECHNIQUE	836	822	1 658	11,0%	1494	1371	1361
Total	2 235	1 474	3 709	9,4%	3 391	3 220	3 142

Agents contractuels à temps non complet

par sexe

Total	2 206	593	2 799	0%	2 786	2 831	2 963
--------------	--------------	------------	--------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Total général

Total général	4 441	2 067	6 508	5%	6 177	6 051	6 105
----------------------	--------------	--------------	--------------	-----------	--------------	--------------	--------------

Nombre de contractuels à temps complet et non complet, en équivalent temps plein rémunéré ayant travaillé au moins un jour dans l'année 2023 par filière, par sexe et par catégorie

Filières	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	475,0	301,0	775,9
ANIMATION	438,8	106,4	545,2
CULTURELLE	176,4	145,6	322,0
HORS FILIÈRE	210,0	191,7	401,7
MÉDICO-SOCIALE	184,0	70,3	254,3
SÉCURITÉ	5,0	14,2	19,1
SOCIALE	312,3	19,1	331,5
SPORTIVE	2,1	22,5	24,5
TECHNIQUE	1154,2	626,8	1781,0
Total général	2 957,7	1 497,5	4 455,2

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	955,1	735,8	1 690,9
B	211,3	184,4	395,8
C	1 791,3	577,3	2 368,5
Total général	2 957,7	1 497,5	4 455,2

Au 31 décembre 2023

Répartition des contractuels sur emploi permanent par type de contrat et par sexe

Type de contrat	2023			2022	2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
CDD Public	2 706	1 291	3 997	3 829	3 695	3 946
CDI Public	1 735	776	2 511	2 348	2 356	2 159
Total	4 441	2 067	6 508	6 177	6 051	6 105

Répartition des contractuels par type de contrat, par nature de contrat et par sexe

Type/nature de contrat	CDD public		CDI public		Total général
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Abs CO Art9 al1 T4	1	0	0	0	1
Art 3-3-1 ex 3 al4	18	16	15	21	70
Art 3-3-2 ex 3 al5	489	406	204	195	1294
C.dp.a.20 l.07/05	0	0	10	23	33
CDI loi 2012-347	0	0	85	37	122
Collab. Elus	14	28	2	5	49
Collaborateur arrt	4	1	110	90	205
Collaborateur Cab.	69	66	0	0	135
Contrat de projet	7	4	0	0	11
COTOREP / CDAPH	38	44	0	0	82
Ctrl emploi consol	2	1	0	0	3
Ctrl. berkani	0	0	18	2	20
Occa. Art3 al2 T3	47	44	0	0	91
Occa. Art9 al3 T4	0	0	0	0	0
P.vacant art.3-2T3	283	178	1	0	462
Pacte	27	152	0	0	179
Remp. Art3 al1 T3	683	70	3	2,00	758
Remp. Art9 al2 T4	192	111	6	3	312
Remp.art 9-1al1 T4	14	8	0	0	22
Sais. Art3 al2 T3	2	10	0	0	12
Temps incompl.Ar55	781	149	1281	398	2609
Vacance Art3al1 T3	34	3	0	0	37
Autre	1	0	0	0	1
Total	2 706	1 291	1 735	776	6 508

Nombre de contrats à durée indéterminée signés dans l'année par sexe

	2023	2022	2021
Femmes	598	1 001	1 057
Hommes	195	381	305
Total	793	1 382	1 362

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des contractuels à temps complet et non complet par classe d'ancienneté dans la collectivité, par filière, par corps et par sexe

Ancienneté moins de 3 ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2023		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Moins de 3 ans					
Moins de 3 ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	366	178	544
		ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	18	2	20
		ADJOINT ADMINISTRATIF	81	39	120
		ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	0	1
		ADMINISTRATEUR	1	5	6
		ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	1	0	1
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	237	116	353
		CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	0	1	1
		COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	8	9	17
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	19	6	25	
	FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION	557	129	686
		ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	550	126	676
		ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	3	0	3
		ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	4	2	6
		ANIMATEUR TIV	0	1	1
	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE CULTURELLE	184	101	285
		ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	6	1	7
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	107	33	140
		ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	4	1	5
		ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	28	25	53
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	5	7	12
		COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	4	3	7
		DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	0	1	1
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	11	6	17
		PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	19	24	43
	FILIÈRE HORS FILIÈRE	HORS FILIÈRE	157	108	265
		COLLABORATEUR D ELUS	11	18	29
		COLLABORATEUR DE CABINET	28	21	49
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	52	43	95
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	4	2	6
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	61	23	84
		PROFESSEUR DES ECOLES TIV	1	1	2
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	213	65	278
		ACC. EDUCATIF ET SOCIAUX TIV	21	5	26
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	20	35	55
		AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	25	0	25
		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	23	0	23
		INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	4	0	4
		MEDECIN CONTRACTUEL	62	14	76
		MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	4	5	9
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	9	2	11
		PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	1	0	1
		PSYCHOLOGUE	24	2	26
		PSYCHOLOGUE TIV	13	2	15
		PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	0	4
		SAGE FEMME	2	0	2
		SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1
FILIÈRE SÉCURITÉ	FILIÈRE SÉCURITÉ	23	39	62	
	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	23	35	58	
	PREPOSE	0	4	4	

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2023		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Moins de 3 ans					
Moins de 3 ans	FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE	376	23	399
		AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	307	2	309
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	11	2	13
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	29	10	39
		CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	1	3	4
		CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALE TIV	1	0	1
		CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	1	0	1
		EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	4	0	4
		EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	11	2	13
		MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	11	4	15
	FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE SPORTIVE	0	2	2
		EDUCATEUR DES A.P.S.	0	2	2
	FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE	1 260	671	1 931
		ADJOINT TECHNIQUE	91	220	311
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	47	11	58
		ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	2	14	16
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	107	3	110
		AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	0	1	1
		AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	1	0	1
		AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	1	0	1
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	829	64	893
		EBOUEUR	3	136	139
		INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	1	6	7
		INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	73	108	181
		PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	3	23	26
		PERSONNEL OUVRIERS TIV	32	26	58
		TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	70	59	129
	Total - Ancienneté moins de 3 ans			3 136	1 316

Ancienneté >=3 ans et <5 ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2023		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Entre 3 et 5 ans					
Entre 3 et 5 ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	59	48	107
		ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	1	1	2
		ADJOINT ADMINISTRATIF	4	4	8
		ADMINISTRATEUR	2	2	4
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50	39	89
		COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	1	1	2
		DIRECTEUR, DIRECTEURS GENERAL	1	0	1
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	0	1	1
	FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION	21	7	28
		ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	21	7	28
	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE CULTURELLE	33	28	61
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	0	1	1
		ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	1	0	1
		ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	20	8	28
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	0	1	1
		COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	0	1	1
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	3	1	4
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	9	16	25
	FILIÈRE HORS FILIÈRE	HORS FILIÈRE	38	47	85
		COLLABORATEUR D ELUS	2	5	7
		COLLABORATEUR DE CABINET	16	19	35
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	17	20	37
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	0	3	3
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	3	0	3
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	26	8	34
		ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	1	0	1
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	0	5	5
		AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	1	0	1
		INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	1	0	1
		MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	1	0	1
		MEDECIN CONTRACTUEL	9	2	11
		MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	7	0	7
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	0	1	1
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	3	0	3
		PSYCHOLOGUE	1	0	1
		PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1
		PSYCHOMOTRICIEN TIV	1	0	1
	FILIÈRE SÉCURITÉ	FILIÈRE SÉCURITÉ	1	0	1
		AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	1	0	1
	FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE	21	1	22
		AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	18	0	18
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	1	0	1
		MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	2	1	3
FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE	197	49	246	
	ADJOINT TECHNIQUE	13	6	19	
	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	11	2	13	
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	149	2	151	
	EBOUEUR	0	2	2	
	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	1	1	2	
	INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	14	21	35	
	PERSONNEL OUVRIER TIV	7	15	22	
	TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	2		2	
	Total - Ancienneté entre 3 ans et 5 ans			396	188

Ancienneté >=5ans

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2023		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Plus de 5 ans					
Plus de 5 ans	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	166	133	299
		ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	0	2	2
		ADJOINT ADMINISTRATIF	6	9	15
		ADMINISTRATEUR	2	6	8
		ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	141	95	236
		CHARGE DE MISSION AGENT D'EXECUTION	0	2	2
		CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	11	10	21
		CHARGE DE MISSION CADRE SUPERIEUR	0	2	2
		COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	2	2	4
		DELEGUE AU CINEMA	0	1	1
		DIRECTEUR, DIRECTEURS GENERAL	3	3	6
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	0	1	1
		SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1	0	1
	FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE ANIMATION	165	26	191
		ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	165	25	190
		ANIMATEURS TIV	0	1	1
	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE CULTURELLE	105	107	212
		ACCOMPAGNATEUR DE MUSIQUE DES CONSERVATOIRES	2	1	3
		AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	1	0	1
		ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	2	0	2
		ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	45	26	71
		CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	1	0	1
		CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	1	0	1
		COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	2	1	3
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	16	24	40
		PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	34	55	89
	RESTAURATEUR	1	0	1	
	HORS FILIÈRE	HORS FILIÈRE	126	111	237
		COLLABORATEUR D ELUS	4	9	13
		COLLABORATEUR DE CABINET	24	27	51
		COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	44	27	71
		FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	5	8	13
		PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	45	39	84
	PROFESSEUR DES ECOLES TIV	4	1	5	
	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	50	23	73
		AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	1	6	7
		AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	1	0	1
		MEDECIN CONTRACTUEL	26	7	33
		MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	7	2	9
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	1	4	5
		PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	2	1	3
PSYCHOLOGUE		7	2	9	
PSYCHOLOGUE TIV		5	1	6	
FILIÈRE SÉCURITÉ	FILIÈRE SÉCURITÉ	0	2	2	
	AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	2	2	
FILIÈRE SOCIALE	FILIÈRE SOCIALE	13	1	14	
	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	11	0	11	
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	0	1	1	
	CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET	1	0	1	
FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE SPORTIVE	4	29	33	
	EDUCATEUR DES A.P.S.	4	29	33	

Ancienneté dans la collectivité	Filières	Corps et emplois	2023		
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Plus de 5 ans					
Plus de 5 ans	FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE TECHNIQUE	280	131	411
		ADJOINT TECHNIQUE	30	11	41
		ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	6	3	9
		ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	1	1
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1	0	1
		AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL	1	0	1
		AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	1	0	1
		AGENT INFORMATIQUE CADRESMOYENS	0	1	1
		AGENT TECHN. CONTRACTUEL CATEG IV A, IV B	1	3	4
		AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE I	1	0	1
		AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE II	0	1	1
		AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE III	0	1	1
		AGENT TECHNIQUES CONTRACTUEL CATEGORIE V	0	1	1
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	179	10	189
		EBOUEUR	0	17	17
		INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	5	5	10
		INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	48	53	101
		PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	2	2
		PERSONNEL OUVRIERS	6	4	10
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	1	18	19		
Total - Ancienneté plus de 5 ans			909	563	1 472
Total général			4 441	2 067	6 508

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs contractuels sur emploi permanent à temps complet
par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL.TIV		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF TIV		19	5	24	24	0,0%
		<i>total grade</i>	19	5	24	24	0,0%
total corps			19	5	24	25	-4,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJ ADM CONTRACTUEL		67	28	95	72	31,9%
		<i>total grade</i>	67	28	95	72	31,9%
	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		15	6	21	1	2000,0%
		<i>total grade</i>	15	6	21	1	2000,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		0	1	1	0	nd
		<i>total grade</i>	0	1	1	0	nd
total corps			82	34	117	73	60,3%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	ADJT CADRE HOSP.CL NORM.TIV		1	0	1	2	-50,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	2	-50,0%
total corps			1	0	1	2	-50,0%
ADMINISTRATEUR	AGT CONTRACTUEL CAT. A		5	13	18	17	5,9%
		<i>total grade</i>	5	13	18	17	5,9%
total corps			5	13	18	17	5,9%
ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	ANIMATEUR CONSEILS J. A.		1	0	1	2	-50,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	2	-50,0%
total corps			1	0	1	2	-50,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		425	249	674	570	18,2%
		<i>total grade</i>	425	249	674	570	18,2%
total corps			425	249	674	570	18,2%
CHARGE DE MISSION AGENT D'EXECUTION	CHARGE DE MISSION AGT D'EXEC.		0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
total corps			0	2	2	2	0,0%
CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	CHARGE DE MISSION CADRE MOYEN		9	10	19	29	-34,5%
		<i>total grade</i>	9	10	19	29	-34,5%
total corps			9	10	19	29	-34,5%
CHARGE DE MISSION CADRE SUPERIEURS	CHARGE DE MISSION CADRE SUP.		0	2	2	10	-80,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	10	-80,0%
total corps			0	2	2	10	-80,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER		11	12	23	22	4,5%
		<i>total grade</i>	11	12	23	22	4,5%
total corps			11	12	23	22	4,5%
COORDONNATEUR CONTRATS DE SÉCURITÉ	COORDONNATEUR CONT SECUR ARROND E-PARTEN		0	0	0	7	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	7	-100,0%
total corps			0	0	0	7	-100,0%
DELEGUES AU CINEMA	DELEGUE AU CINEMA		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
total corps			0	1	1	1	0,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR COMMUNE DE PARIS		4	3	7	7	0,0%
		<i>total grade</i>	4	3	7	7	0,0%
total corps			4	3	7	7	0,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	AGT CONTRACTUEL CAT. B		19	8	27	16	68,8%
		<i>total grade</i>	19	8	27	16	68,8%
	SECRETAIRE ADM CL NORMALE ADM PARIS	administration générale	0	0	0	2	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	5	-100,0%
total corps			19	8	27	25	8,0%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	SECRETAIRE GAL ADJT V.P.		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
total corps			1	0	1	1	0,0%
Total			577	339	917	793	15,6%

FILIÈRE ANIMATION

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	ADJOINT ANIMATION CONTRACTUEL	activités périscolaires	2	0	2	0	nd
		<i>total grade</i>	2	0	2	0	nd
	total corps		2	0	2	0	nd
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE 1ERE CL	activités périscolaires	3	0	3	0	nd
		<i>total grade</i>	3	0	3	0	nd
	total corps		3	0	3	0	nd
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	ANIMATEUR ADM.PARIS. DE CLASSE NORMALE	activités périscolaires	4	2	6	1	500,0%
		<i>total grade</i>	4	2	6	1	500,0%
	total corps		4	2	6	1	500,0%
ANIMATEUR TIV	ANIMATEUR TIV		0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
	total corps		0	2	2	2	0,0%
Total			9	4	13	6	116,7%

FILIÈRE CULTURELLE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE 1ERE CL	accueil et surveillance des musées	0	0	0	3	-100,0%
		magasinier des bibliothèques	6	1	7	2	250,0%
	<i>total grade</i>	6	1	7	5	40,0%	
total corps		6	1	7	5	40,0%	
ASSISTANT SPEC. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSÉES CL N ADM PARIS	bibliothèques	3	0	3	11	-72,7%
		gestion du patrimoine culturel	4	1	5	1	400,0%
	<i>total grade</i>	7	1	8	12	-33,3%	
total corps		7	1	8	12	-33,3%	
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	AGT CONTRACTUEL CAT. A		6	7	13	13	0,0%
		<i>total grade</i>	6	7	13	13	0,0%
	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES		0	1	1	13	-92,3%
<i>total grade</i>	0	1	1	13	-92,3%		
total corps		6	8	14	13	7,7%	
CONSERVATEUR BIBLIOTHÈQUES	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUES		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	COORDINATEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		6	5	11	10	10,0%
		<i>total grade</i>	6	5	11	10	10,0%
	total corps		6	5	11	10	10,0%
DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	DELEGUE ENS. SUP. MUSIQUE & DANSE		0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%
	total corps		0	1	1	1	0,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	PROF. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE BEAUX ARTS		3	2	5	1	400,0%
		<i>total grade</i>	3	2	5	1	400,0%
	total corps		3	2	5	1	400,0%
RESTAURATEUR	RESTAURATEUR		1	0	1	3	-66,7%
		<i>total grade</i>	1	0	1	3	-66,7%
	total corps		1	0	1	3	-66,7%
Total			30	18	48	46	4,3%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	COLLABORATEUR D ELUS		16	29	45	41	9,8%
		<i>total grade</i>	16	29	45	41	9,8%
	total corps		16	29	45	41	9,8%
COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET		68	67	135	128	5,5%
		<i>total grade</i>	68	67	135	128	5,5%
	total corps		68	67	135	128	5,5%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT		104	84	188	184	2,2%
		<i>total grade</i>	104	84	188	184	2,2%
	total corps		104	84	188	184	2,2%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS		1	1	2	4	-50,0%
		<i>total grade</i>	1	1	2	4	-50,0%
	total corps		1	1	2	4	-50,0%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	PROFESSEUR DES ECOLES CL N T4		5	2	7	7	0,0%
		<i>total grade</i>	5	2	7	7	0,0%
	total corps		5	2	7	7	0,0%
Total			195	183	378	365	3,6%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX CLAS NOR TIV		22	5	27	20	35,0%
		<i>total grade</i>	22	5	27	20	35,0%
	total corps		22	5	27	20	35,0%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES CLAS NOR TIV	AGT SERV. HOSP. QUALIFIES CLAS NOR TIV		21	46	67	47	42,6%
		<i>total grade</i>	21	46	67	47	42,6%
	total corps		21	46	67	47	42,6%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	AIDE SGNT - AUX DE PUER CLASSE NORMALE TIV	auxiliaire de puériculture titre 4	11	0	11	29	-62,1%
		aide soignant titre 4	1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	15	0	15	10	50,0%
		total corps	27	0	27	39	-30,8%
AIDE SOIGNANT AUXIL.PUERICULTURE TIV	AGENT MATERNEL TIV -ECH2		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	total corps		0	0	0	1	-100,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	AUX DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE VP	puériculture	0	0	0	33	-100,0%
		<i>total grade</i>	23	0	23	27	-14,8%
	total corps		23	0	23	60	-61,7%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 1ER GRADE TIV	infirmière titre 4	0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	100,0%
		total corps	2	0	2	2	0,0%
	INFIRMIER(E) SOINS GENERAUX 2EME GRADE TIV	puéricultrice titre 4	1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
total corps		3	0	3	2	50,0%	
MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	MED.CH.SERV.MEDICAL CENTRAL		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	MEDECIN CONTRACTUEL	généraliste	5	0	5	2	150,0%
		<i>total grade</i>	11	3	14	12	16,7%
		total corps	16	3	19	14	35,7%
	MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL		15	4	19	20	-5,0%
total corps		15	4	19	20	-5,0%	

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL NOR VILLE DE PARIS	diététicien	1	0	1	1	0,0%
		orthophoniste	1	0	1	1	0,0%
		psychomotricien	4	3	7	8	-12,5%
		<i>total grade</i>	6	3	9	10	-10,0%
total corps			6	3	9	10	-10,0%
PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL		1	0	1	0	nd
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd
		total corps	1	0	1	10	-90,0%
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL NORMALE		15	1	16	10	60,0%
		<i>total grade</i>	15	1	16	10	60,0%
		total corps	15	1	16	10	60,0%
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL.N. T.IV		16	2	18	18	0,0%
		<i>total grade</i>	16	2	18	18	0,0%
		total corps	16	2	18	18	0,0%
PSYCHOMOTRICIEN TIV	PSYCHOMOTRICIEN CLASSE NORMALE TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
		total corps	1	0	1	1	0,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	PUERICULTRICE	puéricultrice	2	0	2	1	100,0%
			2	0	2	0	nd
		<i>total grade</i>	4	0	4	1	300,0%
		total corps	4	0	4	1	300,0%
SAGE FEMME	SAGE FEMME CLASSE NORMALE		2	0	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	2	0	2	2	0,0%
		total corps	2	0	2	2	0,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C.NOR.ADM.PARIS.		1	0	1	2	-50,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	2	-50,0%
		total corps	1	0	1	2	-50,0%
Total			176	64	240	250	-4,0%

FILIERE SÉCURITÉ

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE 1ERE CL	accueil et surveillance	3	8	11	6	83,3%
		médiation sociale	0	2	2	1	100,0%
		<i>total grade</i>	3	10	13	7	85,7%
	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE 2EME CL	médiation sociale	1	0	1	1	0,0%
			0	1	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	1	2	2	0,0%
	total corps			4	12	16	10
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	INSPECTEUR CH. SÉCURITÉ 2CL		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
		total corps	0	0	0	1	-100,0%
PREPOSE	PREPOSE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		0	4	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	0	4	4	5	-20,0%
		total corps	0	4	4	5	-20,0%
Total			4	16	20	16	25,0%

FILIÈRE SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT EDUCATIF TIV	AGENT EDUCATIF TIV		0	0	0	8	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	8	-100,0%
		total corps	0	0	0	8	-100,0%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES 1ERE CL	maternel	6	0	6	29	-79,3%
		<i>total grade</i>	320	2	322	297	8,4%
		total corps	326	2	328	326	0,6%
	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 2C		9	0	9	1	800,0%
		<i>total grade</i>	9	0	9	1	800,0%
total corps	335	2	337	327	3,1%		
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	assistance de service social	3		3	2	50,0%
		éducation spécialisée	8	2	10	4	150,0%
		<i>total grade</i>	11	2	13	6	116,7%
	total corps	11	2	13	6	116,7%	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFS TIV	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF GRADE 1 TIV		30	10	40	30	33,3%
		<i>total grade</i>	30	10	40	30	33,3%
	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF TIV GRADE 1 CLN		0	1	1	0	nd
		<i>total grade</i>	0	1	1	0	nd
	total corps	30	11	41	30	36,7%	
CADRE SOCIO-EDUCATIFS.TIV	CADRE SOCIO-EDUCATIF .T.IV		1	3	4	5	-20,0%
		<i>total grade</i>	1	3	4	5	-20,0%
	total corps	1	3	4	5	-20,0%	
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALE TIV	CONSEILLER ECO SOC FAMILIALE GRADE 1 TIV		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps	1	0	1	1	0,0%	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps	1	0	1	1	0,0%	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS VIL PAR		4	0	4	6	-33,3%
		<i>total grade</i>	4	0	4	6	-33,3%
	total corps	4	0	4	6	-33,3%	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS GRADE 1 TIV		12	2	14	11	27,3%
		<i>total grade</i>	12	2	14	11	27,3%
	total corps	12	2	14	11	27,3%	
EDUCATEUR TECHNIQUES SPECIALISES TIV	EDUCATEUR TECHNIQUE SPE GRADE 1 TIV		0	0	0	1	-100,0%
		<i>total grade</i>	0	0	0	1	-100,0%
	total corps	0	0	0	1	-100,0%	
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	MONITEUR EDUCATEUR TITRE IV		13	5	18	21	-14,3%
		<i>total grade</i>	13	5	18	21	-14,3%
	total corps	13	5	18	21	-14,3%	
Total			408	25	433	417	3,8%

FILIÈRE SPORTIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
EDUCATEUR DES A.P.S.	EDUCATEUR A.P.S. CN.	activités aquatiques et de la natation	0	1	1	3	-66,7%
		sport et activités physiques	0	1	1	0	nd
		<i>total grade</i>	0	2	2	3	-33,3%
	total corps	0	2	2	3	-33,3%	
Total			0	2	2	3	-33,3%

FILIERE TECHNIQUE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	accueil et surveillance	0	0	0	1	-100,0%	
		bucheron-élagueur	0	0	0	1	-100,0%	
		carrossier spécialiste en automobile	0	0	0	1	-100,0%	
		électrotechnicien	0	4	4	11	-63,6%	
		entretien d'espaces	1	23	24	24	0,0%	
		entretien et nettoyage des locaux	66	14	80	83	-3,6%	
		horloger	2	0	2	1	100,0%	
		informatique	0	0	0	12	-100,0%	
		installations sportives	3	32	35	33	6,1%	
		jardinier	47	88	135	83	62,7%	
		logistique générale	4	15	19	12	58,3%	
		maçon	0	2	2	1	100,0%	
		magasinier	0	0	0	1	-100,0%	
		magasinier cariste	0	3	3	7	-57,1%	
		maintenance bâtiments et matériels technique	0	1	1	0	nd	
		maintenance voie publique	0	1	1	0	nd	
		maintenance des bâtiments	0	6	6	3	100,0%	
		manipulateur des laboratoires	1	1	2	2	0,0%	
		mécanicien	0	1	1	0	nd	
		mécanicien spécialiste en automobile	0	2	2	2	0,0%	
		métallier	0	1	1	8	-87,5%	
		opérateur projectionniste	0	2	2	0	nd	
		peintre	0	2	2	1	100,0%	
		plombier	0	12	12	5	140,0%	
		puisatier	0	0	0	4	-100,0%	
		relieur	1	0	1	0	nd	
	restauration	0	1	1	0	nd		
		1	5	6	0	nd		
		total grade	126	216	342	296	15,5%	
		ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		0	2	2	2	0,0%
		total grade	0	2	2	2	0,0%	
		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	entretien et nettoyage des locaux	0	0	0	1	-100,0%
			jardinier	1	0	1	0	nd
			total grade	1	0	1	1	0,0%
		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	électronicien	0	1	1	0	nd
			électrotechnicien	0	4	4	2	100,0%
			jardinier	0	1	1	1	0,0%
			maintenance des bâtiments	0	1	1	0	nd
			scaphandrier	0	1	1	1	0,0%
			total grade	0	8	8	4	100,0%
		AGT CONTRACTUEL CAT. C	peintre	0	1	1	1	0,0%
			bucheron-élagueur	0	1	1	0	nd
			électrotechnicien	0	1	1	0	nd
			manipulateur des laboratoires	0	1	1	0	nd
				0	6	6	8	-25,0%
			total grade	0	10	10	9	11,1%
		total corps		127	236	363	312	16,3%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG 1ERE CL	entretien et accueil	3	0	3	3	0,0%	
		restauration	0	1	1	1	0,0%	
		total grade	2	1	3	7	-57,1%	
		total grade	5	2	7	11	-36,4%	
	ADJ TECH ETAB ENS AGT CONTRACT CAT. C	entretien et accueil	59	12	71	59	20,3%	
		maintenance des bâtiments	0	2	2	3	-33,3%	
		restauration	0	0	0	3	-100,0%	
	total grade	59	14	73	65	12,3%		
	total corps	64	16	80	76	5,3%		

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT 1ERE CL	désinfection	2	1	3	3	0,0%	
		éclusier	0	6	6	3	100,0%	
		laboratoire de l'éclairage	0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	0	nd	
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1C	désinfection	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%	
	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 2C	désinfection	0	4	4	1	300,0%	
			0	2	2	0	nd	
		<i>total grade</i>	0	6	6	1	500,0%	
	total corps		2	15	17	8	112,5%	
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE devenu ADJOINT TECHNIQUE	AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE DE 1ERE CLASSE		0	0	0	5	-100,0%	
	<i>total grade</i>		0	0	0	5	-100,0%	
	total corps		0	0	0	5	-100,0%	
AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL	AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL		1	0	1	0	nd	
	<i>total grade</i>		1	0	1	0	nd	
	total corps		1	0	1	0	nd	
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	AGENT DE SERVICE DES ECOLES		1	0	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>		1	0	1	1	0,0%	
	total corps		1	0	1	1	0,0%	
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	AGENT CONTR.INFORMAT.CA.MOY.		0	2	2	6	-66,7%	
	<i>total grade</i>		0	2	2	6	-66,7%	
	total corps		0	2	2	6	-66,7%	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUELS CATEG IV A, IV B	AGENT TECHNIQUE CAT IVA C.		0	1	1	2	-50,0%	
	<i>total grade</i>		0	1	1	2	-50,0%	
	AGENT TECHNIQUE CAT IVB C.		1	2	3	3	0,0%	
	<i>total grade</i>		1	2	3	3	0,0%	
total corps		1	3	4	5	-20,0%		
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUELS CATEGORIE I	AGENT TECHNIQUE CAT 1 C		1	0	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>		1	0	1	1	0,0%	
	total corps		1	0	1	1	0,0%	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUELS CATEGORIE II	AGENT TECHNIQUE CAT II C.		1	1	2	3	-33,3%	
	<i>total grade</i>		1	1	2	3	-33,3%	
	total corps		1	1	2	3	-33,3%	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUELS CATEGORIE III	AGENT TECHNIQUE CAT 3 C.		1	1	2	2	0,0%	
	<i>total grade</i>		1	1	2	2	0,0%	
	total corps		1	1	2	2	0,0%	
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUELS CATEGORIE V	AGENT TECHNIQUE CAT V CONTR.		0	1	1	1	0,0%	
	<i>total grade</i>		0	1	1	1	0,0%	
	total corps		0	1	1	1	0,0%	
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu APE	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE 1ERE CL	logistique petite enfance	35	2	37	51	-27,5%	
	<i>total grade</i>		35	2	37	51	-27,5%	
	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE 2EME CL	service intérieur	0	0	0	1	-100,0%	
	<i>total grade</i>		0	0	0	1	-100,0%	
	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE PPAL 2C	accueil des jeunes enfants	70	1	71	125	-43,2%	
	<i>total grade</i>		2	0	2	0	nd	
total corps		72	1	73	125	-41,6%		
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 1ERE CLASSE		23	1	24	19	26,3%	
		<i>total grade</i>	23	1	24	19	26,3%	
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 2EME CLASSE	gardien(ne) d'école non logée		0	2	2	1	100,0%
		maternel		3	0	3	11	-72,7%
		<i>total grade</i>		241	45	286	279	2,5%
	total corps		244	47	291	291	0,0%	
	total corps		267	48	315	310	1,6%	
	EBOUEUR	EBOUEUR NON TITULAIRE		0	14	14	14	0,0%
		<i>total grade</i>		0	14	14	14	0,0%
		EBOUEUR PRINCIPAL		3	138	141	100	41,0%
<i>total grade</i>			3	138	141	100	41,0%	
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUPERIEURE			0	3	3	2	50,0%	
<i>total grade</i>		0	3	3	2	50,0%		
total corps		3	155	158	116	36,2%		
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	AGT CONTRACTUEL CAT. A		7	12	19	17	11,8%	
	<i>total grade</i>		7	12	19	17	11,8%	
	total corps		7	12	19	17	11,8%	

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	AGT CONTRACTUEL CAT. A	génie urbain, écologie urbaine et mobilité	21	28	49	4	1125,0%	
		santé et sécurité au travail	4	1	5	1	400,0%	
		paysage et urbanisme	1	1	2	0	nd	
		santé publique et environnement	2	0	2	0	nd	
		systèmes d'information et du numérique	15	38	53	0	nd	
		<i>total grade</i>	92	113	205	269	-23,8%	
		<i>total grade</i>	135	181	316	274	15,3%	
	INGÉNIEUR ET ARCHITECTE ADM.PARIS	systèmes d'information et du numérique	0	1	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	0	1	1	1	0,0%	
	total corps		135	182	317	275	15,3%	
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	AGENT DE MAITRISE	bâtiments	0	0	0	1	-100,0%	
		environnement- propreté- assainissement	0	0	0	1	-100,0%	
		maintenance automobile	0	0	0	1	-100,0%	
		restauration	0	0	0	1	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	0	0	4	-100,0%	
	AGT CONTRACTUEL CAT. B	électrotechnique	0	2	2	1	100,0%	
		travaux publics	2	9	11	2	450,0%	
		bâtiments	0	2	2	0	nd	
		environnement propreté assainissement	0	1	1	0	nd	
		restauration	0	1	1	0	nd	
			1	10	11	13	-15,4%	
		<i>total grade</i>	3	25	28	16	75,0%	
	total corps		3	25	28	20	40,0%	
	PERSONNEL OUVRIER TIV	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE TIV		38	22	60	59	1,7%
			<i>total grade</i>	38	22	60	59	1,7%
OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TIV			7	23	30	22	36,4%	
		<i>total grade</i>	7	23	30	22	36,4%	
total corps		45	45	90	81	11,1%		
RESP SERV SECUR INCENDIE ASSIST PERSONNES HDV	RESP SERV SÉCURITÉ INCENDIE PERSONNES HDV		0	0	0	6	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	0	0	6	-100,0%	
	total corps		0	0	0	6	-100,0%	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. B	activités multimédia	13	5	18	4	350,0%	
		constructions et bâtiment	8	22	30	1	2900,0%	
		environnement	2	3	5	2	150,0%	
		génie urbain	9	4	13	1	1200,0%	
		génie urbain, écologie urbaine et mobilité	0	2	2	0	nd	
		informatique	3	10	13	0	nd	
		laboratoires	4	2	6	0	nd	
		prévention des risques professionnels	4	0	4	1	300,0%	
			26	27	53	54	-1,9%	
	<i>total grade</i>	69	75	144	63	128,6%		
	TECHNICIEN SUPERIEUR	activités multimédia	1	0	1	1	0,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%	
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	0	1	1	0	nd	
		constructions et bâtiment	0	0	0	2	-100,0%	
		environnement	0	0	0	1	-100,0%	
		etudes paysagères	0	0	0	1	-100,0%	
		génie urbain	0	0	0	1	-100,0%	
		informatique	0	0	0	1	-100,0%	
			0	1	1	2	-50,0%	
	<i>total grade</i>	0	2	2	8	-75,0%		
	total corps		70	77	147	72	104,2%	
	Total			836	822	1 658	1 494	11,0%
Total général			2 235	1 473	3 709	3 391	9,4%	

1.3 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs contractuels sur emploi permanent à temps non complet
par filière, par corps, par grade, par spécialité et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJ ADM CONTRACTUEL		9	15	24	24	0,0%
		<i>total grade</i>	9	15	24	24	0,0%
	ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACT TPS N-COMPLET		0	2	2	2	0,0%
		<i>total grade</i>	0	2	2	2	0,0%
total corps		9	17	26	26	0,0%	
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	AGT CONTRACTUEL CAT. A		3	1	4	4	0,0%
		<i>total grade</i>	3	1	4	4	0,0%
	total corps		3	1	4	4	0,0%
CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	CHARGE DE MISSION CADRE MOYEN		2	1	3	4	-25,0%
		<i>total grade</i>	2	1	3	4	-25,0%
	total corps		2	1	3	4	-25,0%
Total		14	19	33	34	-2,9%	

FILIÈRE ANIMATION

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	ADJOINT ANIMATION CONTRACTUEL		719	151	870	940	-7,4%
		<i>total grade</i>	719	151	870	940	-7,4%
	ADJOINT D'ANIMATION CONTR. TEMPS INCOMPLET		15	7	22	25	-12,0%
		<i>total grade</i>	15	7	22	25	-12,0%
total corps		734	158	892	965	-7,6%	
Total		734	158	892	965	-7,6%	

FILIÈRE CULTURELLE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACCOMPAGNATEUR DE MUSIQUE DES CONSERVATOIRES	ACCOMPAGNATEUR MUSICAL CONT CONSERVATOIRES		1	0	1	3	-66,7%
		musique	1	1	2	0	nd
		<i>total grade</i>	2	1	3	3	0,0%
total corps		2	1	3	3	0,0%	
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES		108	34	142	157	-9,6%
		<i>total grade</i>	108	34	142	157	-9,6%
		total corps	108	34	142	157	-9,6%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	ASSISTANT CONTRACTUEL SPEC.ENS.ART		81	50	131	150	-12,7%
		danse	2	0	2	0	nd
		musique	10	9	19	0	nd
		<i>total grade</i>	93	59	152	150	1,3%
total corps		93	59	152	150	1,3%	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE- BEAUX ARTS	PROF. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS		27	29	56	65	-13,8%
		<i>total grade</i>	27	29	56	65	-13,8%
		total corps	27	29	56	65	-13,8%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	PROF. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL		55	8	63	145	-56,6%
		musique	7	12	19	0	nd
		<i>total grade</i>	62	95	157	145	8,3%
		total corps	62	95	157	145	8,3%
Total		292	218	510	520	-1,9%	

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	COLLABORATEUR D ELUS		1	3	4	4	0,0%
		<i>total grade</i>	1	3	4	4	0,0%
	total corps		1	3	4	4	0,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT		9	6	15	19	-21,1%
		<i>total grade</i>	9	6	15	19	-21,1%
	total corps		9	6	15	19	-21,1%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS		8	12	20	18	11,1%
		<i>total grade</i>	8	12	20	18	11,1%
	total corps		8	12	20	18	11,1%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES		108	62	170	114	49,1%
		<i>total grade</i>	108	62	170	114	49,1%
	total corps		108	62	170	114	49,1%
Total			126	83	209	155	34,8%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
MEDECIN CONTRACTUEL	MEDECIN CONTRACTUEL		81	20	101	94	7,4%
		<i>total grade</i>	81	20	101	94	7,4%
	total corps		81	20	101	94	7,4%
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL		3	3	6	4	50,0%
		<i>total grade</i>	3	3	6	4	50,0%
	total corps		3	3	6	4	50,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	PERSONNELS PARAMEDICAUX CL NOR ADM. PARIS.		1	5	6	7	-14,3%
		<i>total grade</i>	1	5	6	7	-14,3%
	total corps		1	5	6	7	-14,3%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	PERS.PARAM.MÉDICO.TECH. CL NOR VILLE DE PARIS		8	0	8	7	14,3%
		<i>total grade</i>	8	0	8	7	14,3%
	total corps		8	0	8	7	14,3%
PSYCHOLOGUE	PSYCHOLOGUE CL NORMALE		17	3	20	20	0,0%
		<i>total grade</i>	17	3	20	20	0,0%
	total corps		17	3	20	20	0,0%
PSYCHOLOGUE TIV	PSYCHOLOGUE CL.N. T.IV		3	1	4	4	0,0%
		<i>total grade</i>	3	1	4	4	0,0%
	total corps		3	1	4	4	0,0%
Total			113	32	145	136	6,6%

FILIÈRE SÉCURITÉ

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	AGENT D ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE		20	25	45	0	nd
		<i>total grade</i>	20	25	45	0	nd
	total corps		20	25	45	0	nd
Total			20	25	45	0	nd

FILIÈRE SOCIALE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES 1ERE CL		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET	CONSEILLER CONJUGAL FAMILIAL TEMPS INCOMPLET		1	0	1	1	0,0%
		<i>total grade</i>	1	0	1	1	0,0%
	total corps		1	0	1	1	0,0%
Total			2	0	2	2	0,0%

FILIÈRE SPORTIVE

Emplois	Niveau	spécialité	2023			2022	Evolution en %
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
EDUCATEUR DES A.P.S.	EAPS CONTRACTUEL TEMPS NON-COMPLET		4	29	33	33	0,0%
		<i>total grade</i>	4	29	33	33	0,0%
	total corps		4	29	33	33	0,0%
Total			4	29	33	33	0,0%

FILIÈRE TECHNIQUE

Emplois	Niveau	spécialité	2022			2021	Evolution en %	
			Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents		
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE		7	1	8	9	-11,1%	
		<i>total grade</i>	7	1	8	9	-11,1%	
	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		0	0	0	3	-100,0%	
		<i>total grade</i>	0	0	0	3	-100,0%	
	total corps		7	1	8	12	-33,3%	
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE 1ERE CL		1	0	1	2	-50,0%	
		<i>total grade</i>	1	0	1	2	-50,0%	
		total corps	1	0	1	2	-50,0%	
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 1ERE CLASSE		41	1	42	47	-10,6%	
		<i>total grade</i>	41	1	42	47	-10,6%	
	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES DE 2EME CLASSE	maternel		363	8	371	366	1,4%
				486	19	505	511	-1,2%
			<i>total grade</i>	849	27	876	877	-0,1%
		total corps	890	28	918	924	-0,6%	
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	AGT CONTRACTUEL CAT. B		1	0	1	0	nd	
		<i>total grade</i>	1	0	1	0	nd	
		total corps	1	0	1	0	nd	
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	activités multimédia	1	0	1	2	-50,0%	
		constructions et bâtiment	1	0	1	1	0,0%	
			<i>total grade</i>	2	0	2	3	-33,3%
		total corps	2	0	2	3	-33,3%	
Total			901	29	930	941	-1,2%	
Total général			2 206	593	2 799	2 786	0,47%	

1.4 COLLABORATEURS DE CABINET

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des collaborateurs de cabinet et de maire d'arrondissement par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) et par sexe

	Au cours de l'année 2023 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2023 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	64,9	66,7	131,6	74	71	145
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	105,2	79,9	185,2	117	91	208
Total général	170,2	146,6	316,8	191	162	353

Ce tableau présente le nombre d'agents qui ont bénéficié au cours de l'année 2023 d'un contrat de collaborateur de cabinet de la Maire de Paris et de ses adjoints (collaborateur de cabinet) et d'un contrat de collaborateur de maire d'arrondissement, ainsi que le nombre de collaborateurs au 31 décembre 2023.

	Au cours de l'année 2022 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2022 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	70,2	61,3	131,5	73	66	139
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	97,3	80,7	178,0	117	90	207
Total général	167,5	142,0	309,5	190	156	346

	Au cours de l'année 2021 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2021 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	70,9	61,4	132,3	75	65	140
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	106,0	90,0	196,0	117	98	215
Total général	176,9	151,4	328,3	192	163	355

	Au cours de l'année 2020 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR)			Au 31 décembre 2020 en personne physique (PP)		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
COLLABORATEUR DE CABINET	67,0	62,1	129,2	73	71	144
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	97,6	89,3	186,9	110	104	214
Total général	164,6	151,5	316,0	183	175	358

1.5 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS

Ville de Paris

Emplois saisonniers et occasionnels
du 1er janvier au 31 décembre 2023
par sexe

2023			2022	2021	2020
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
933	378	1 311	1 337	1 623	1 477

Ville de Paris

Emplois saisonniers et occasionnels par sexe
au 31 décembre 2023
par sexe

2023			2022	2021	2020
Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
49	54	103	156	235	371

1.5 EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT INFORMATIONS SUR LES VACATAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur les vacataires Rémunérations brutes par direction

	2023	2022	2021	2020
Direction	Montant des vacations	Montant des vacations	Montant des vacations	Montant des vacations
CABINET DE LA MAIRE	1 927 €	1 855 €	0 €	1 604 €
DAC	9 976 165 €	9 813 444 €	8 971 470 €	8 172 738 €
DAE	393 326 €	376 646 €	386 165 €	331 844 €
DAJ	0 €	0 €	0 €	0 €
DASCO	70 515 181 €	67 960 637 €	68 048 895 €	62 034 143 €
DCPA	30 356 €	34 917 €	36 145 €	46 994 €
DDCT	1 338 910 €	2 074 132 €	1 220 835 €	1 401 248 €
DEVE	531 226 €	595 358 €	639 823 €	632 229 €
DFA	89 410 €	83 742 €	914 €	5 004 €
DFPE	183 355 €	173 608 €	199 018 €	247 012 €
DICOM	11 863 €	4 638 €	7 856 €	360 €
DILT	113 714 €	146 281 €	141 195 €	154 026 €
DJS	3 291 984 €	3 316 247 €	3 157 543 €	3 359 664 €
DLH	64 873 €	68 973 €	69 428 €	10 598 €
DPE	890 €	7 474 €	11 677 €	4 525 €
DPMP	2 627 956 €	2 700 401 €	2 639 482 €	2 482 268 €
DRH	769 244 €	779 058 €	834 074 €	635 804 €
DSIN	9 378 €	18 635 €	14 224 €	24 626 €
DSOL	110 277 €	1 288 586 €	3 035 468 €	3 234 333 €
DSP	2 376 899 €	1 583 863 €	0 €	0 €
DU	14 €	301 583 €	113 084 €	44 982 €
DTEC	85 476 €	0 €	0 €	0 €
DVD	31 721 €	16 568 €	25 736 €	35 635 €
Gestion RH	1 599 733 €	2 740 397 €	2 308 615 €	1 068 171 €
IG	0 €	0 €	0 €	0 €
SG	144 548 €	188 323 €	320 545 €	241 130 €
Total général	94 298 428 €	94 275 365 €	92 182 192 €	84 168 938 €

Périmètre de mesure : les montants des vacances ne sont pas chargés ; les vacances "élections" et "pandémie" sont exclues.

Informations sur les vacataires Effectifs rémunérés au 31 décembre par sexe

Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	5 104	3 301	8 405
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	4 981	3 197	8 178
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	5 439	3 439	8 878
Effectifs rémunérés au 31 décembre 2020	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	5 257	3 404	8 661

**Effectifs en personnes physiques ayant été rémunérés au moins un jour
entre le 1er janvier et le 31 décembre
par sexe**

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	9 326	6 184	15 510

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	10 866	7 132	17 998

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	9 789	6 226	16 015

Effectifs en personne physique ayant été rémunérés au moins 1 j entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020	Femmes	Hommes	Total
Vacataires uniquement (hors titulaires et contractuels ayant perçu des vacances)	9 966	6 725	16 691

1.6 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ville de Paris
2023

Personnels de droit privé
Agents de ménage

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2023, en ETPR			Au 31 décembre 2023 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	1	1	2

	Au cours de l'année 2022, en ETPR			Au 31 décembre 2022 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	1	1	2

	Au cours de l'année 2021, en ETPR			Au 31 décembre 2021 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	3	3	6

	Au cours de l'année 2020, en ETPR			Au 31 décembre 2020 en personne physique		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Agent de ménage	nc	nc	nc	3	3	6

Personnels de droit privé
Emplois aidés

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir - CIFRE	10	39	49	0	8	8
Total	10	39	49	0	8	8

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi - Emploi d'avenir - CIFRE	91	162	253	11	40	51
Total	91	162	253	11	40	51

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi	134	191	325	91	132	223
Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0
Total	134	191	325	91	132	223

	Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020			Effectifs rémunérés au 31 décembre 2020		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi	159	242	401	118	188	306
Emplois d'avenir	37	28	65	0	0	0
Total	196	270	466	118	188	306

1.6 PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ ET DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ville de Paris
2023

Dispositifs de formation professionnelle

Stagiaires indemnisés au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2023			Au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	233	114	347	69	20	89

	Au cours de l'année 2022			Au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	213	117	330	79	27	106

	Au cours de l'année 2021			Au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	283	112	395	115	24	139

	Au cours de l'année 2020			Au 31 décembre 2020		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Stagiaire conventionné	252	86	338	111	27	138

Sont recensées toutes les personnes ayant effectué des stages conventionnés d'une durée supérieure ou égale à 2 mois dans les services de la collectivité parisienne

Apprentis

au cours de l'année, au 31 décembre et par sexe

	Au cours de l'année 2023			Au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	723	371	1 094	475	236	711

	Au cours de l'année 2022			Au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	792	498	1 290	474	231	705

	Au cours de l'année 2021			Au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	873	444	1 317	530	284	814

	Au cours de l'année 2020			Au 31 décembre 2020		
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents
Apprenti	707	440	1 147	571	257	828

1.7 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

2 513 agents (VDP) détachés

1 015 agents accueillis en détachement

Agent détaché	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Détachement auprès d'entreprise privée	7	4	11	10	9	11	10,0%
Détachement auprès d'entreprise publique	25	32	57	58	53	39	-1,7%
Détachement auprès d'un organisme privé	26	3	29	37	41	44	-21,6%
Détachement auprès d'un parlementaire	1	0	1	1	1	1	0,0%
Détachement au Titre IV	29	3	32	38	43	35	-15,8%
Détachement collectivité territoriale	1 364	476	1 840	1 837	1 717	1 448	0,2%
Détachement Etat	260	151	411	387	331	304	6,2%
Détachement groupement d'intérêt public	4	2	6	4	4	1	50,0%
Détachement organisme de formation	0	0	0	1	2	0	-100,0%
Détachement organisme lien MDP	8	30	38	54	66	72	-29,6%
Détachement stage FPT	7	7	14	7	3	0	100,0%
Détachement stage FPE	36	34	70	70	1	55	0,0%
Détachement stage FPH	2	0	2	0	62	0	nd
Détachement défenseur des droits CNIL ou CSA	0	1	1	1	2	2	0,0%
Détachement sur emploi fonctionnel	0	1	1	1	0	0	0,0%
Total	1 769	744	2 513	2 506	2 335	2 012	0,3%

Le motif " détachement stage " correspond aux agents qui accomplissent un stage ou une scolarité préalable à la titularisation ou suivent un cycle de préparation à un concours d'accès à un corps ou cadre d'emploi sans rompre les liens avec leur corps d'origine.

Agent Ville de Paris détaché au sein de leur propre structure	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Détachement sur un emploi de direction	20	27	47	41	44	46	14,6%
Détachement sur un emploi fonctionnel	170	834	1 004	896	914	939	12,1%
Détachement dans un autre corps/filière	289	235	524	531	1 275	1 149	-1,3%
Total	479	1 096	1 575	1 468	2 233	2 134	7,3%

Agent accueilli en détachement à la Ville de Paris	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Agent détaché de la fonction publique d'Etat	181	119	300	293	328	281	2,4%
dont sur un emploi de direction	12	9	21	24	26	22	-12,5%
dont sur un emploi fonctionnel	7	3	10	8	8	6	25,0%
dont sur un emploi non fonctionnel	162	107	269	261	294	253	3,1%
Agent détaché de la fonction publique territoriale	541	168	709	733	944	858	-3,3%
dont sur un emploi de direction	5	4	9	9	11	10	0,0%
dont sur un emploi fonctionnel	6	2	8	8	6	7	0,0%
dont sur un emploi non fonctionnel	530	162	692	716	927	841	-3,4%
Agent détaché de la fonction publique hospitalière	6	0	6	6	8	52	0,0%
dont sur un emploi de direction	0	0	0	0	0	0	nd
dont sur un emploi fonctionnel	0	0	0	0	8	52	nd
dont sur un emploi non fonctionnel	6	0	6	6	0	0	nd
Total	728	287	1 015	1 032	1 280	1 191	-1,6%

Autres positions particulières	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Agent en congé parental	301	11	312	321	306	373	-2,8%
Agent en disponibilité	2 684	984	3 668	3 869	3 728	3 639	-5,2%
dont agent en disponibilité d'office pour raison de santé	170	98	268	336	388	365	-20,2%
Agent en position hors cadre	0	0	0	0	0	0	0,0%
Agent mis à disposition par la collectivité	81	102	183	184	188	192	-0,5%
dont agent mis à disposition des organisations syndicales avec décharges totales d'activité de service	38	44	82	84	87	84	-2,4%
dont agent pris en charge par le CNFT	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Agent en congé spécial	0	0	0	0	0	0	0,0%
Total	3 066	1 097	4 163	4 374	4 222	4 204	-4,8%

1.7 POSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction par type d'emploi fonctionnel, par sexe, par statut et par corps d'origine (pour les titulaires)

Emploi	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		
Secrétaire général	1	0	1	0	0	0	1	1 ingénieure des ponts, des eaux et des forêts - Ministère de l'écologie
Secrétaire général adjoint	2	1	3	1	0	1	4	1 contractuelle 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 1 inspectrice des affaires scolaires - Ministères sociaux 1 administrateur de la Ville de Paris
Directeur	14	21	35	4	3	7	42	13 administrateurs de la Ville de Paris 7 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 2 inspecteurs des affaires sociales - Ministère des solidarités et de la santé 7 contractuels 1 administrateur de l'Etat - Ministères sociaux 1 commissaire de police - Ministère de l'intérieur 1 conseiller des affaires étrangères - Ministère de l'Europe et des affaires étrangères 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 2 professeurs agrégés - Ministère de l'éducation nationale 1 maître des requêtes - Conseil d'Etat 5 administrateurs territoriaux 1 ingénieur en chef territorial
Inspecteur	2	4	6	0	0	0	6	3 administrateurs de la Ville de Paris 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 2 magistrates - Ministère de la Justice
Inspecteur général	4	7	11	0	0	0	11	7 administrateurs de la Ville de Paris 2 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 président de tribunal administratif - Conseil d'Etat 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'éducation nationale
Directeur de projet	2	1	3	0	0	0	3	2 administrateurs de la Ville de Paris 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Expert de haut niveau	5	3	8	0	0	0	8	5 administrateurs de la Ville de Paris 1 ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes 1 ingénieur territorial 1 administrateur de l'Etat - Ministère de la culture

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents		
Sous-directeur	17	18	35	0	0	0	35	18 administrateurs de la Ville de Paris 3 administrateurs territoriaux 1 administrateur civil - Ministère de l'éducation nationale 1 administrateur civil - Ministère de l'intérieur 1 administrateur civil des Ministères sociaux 1 administrateur civil - Ministère de la culture 5 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 architecte voyer Ville de Paris 1 administrateur civil - Ministère de l'économie et des finances 2 conseillers de tribunaux administratifs - Conseil d'Etat 1 architecte urbaniste de l'Etat - Ministère de l'écologie
Total général 2023	47	55	102	5	3	8	110	

Total général 2022	50	50	100	6	2	8	108
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------

Total général 2021	55	58	113	6	1	7	107
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------

Total général 2020	54	58	112	3	1	4	106
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------

Répartition femmes/hommes des agents (fonctionnaires ou contractuels) arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels au cours de l'année 2023

par sexe, par type d'emploi et par statut d'origine

Collectivité	Sexe	Emploi	Statut d'origine
VILLE	F	Directrice des finances et des achats	Administratrice de l'Etat rattachée aux ministères économiques et financiers
VILLE	H	Directeur de l'information et de la communication	Contractuel
VILLE	H	Sous-directeur de la création artistique	Inspecteur général des affaires culturelles rattaché au ministère de la culture
VILLE	F	Inspectrice	Magistrate du 1er grade du Ministère de la Justice

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2023

Nombre de fonctionnaires sur emploi permanent arrivés dans la collectivité
à temps complet - par filière, par corps et par sexe

Filière / corps	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	352	98	450
ADJOINT ADMINISTRATIF	184	35	219
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	0	1
ADMINISTRATEUR	11	9	20
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	65	16	81
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	1	0	1
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	0	1	1
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	2	2
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	3	0	3
EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	1
INSPECTEUR	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	84	30	114
SOUS DIRECTEUR	0	5	5
FILIÈRE ANIMATION	150	98	248
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	144	95	239
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	6	3	9
FILIÈRE CULTURELLE	98	41	139
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	37	18	55
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	28	6	34
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	6	1	7
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	9	1	10
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	2	0	2
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIO.	0	1	1
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	6	5	11
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	2
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	2	3
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	8	6	14
FILIÈRE HORS FILIÈRE	29	12	41
COLLABORATEUR DE CABINET	1	0	1
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	28	12	40
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	388	7	395
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	1	0	1
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	15	0	15
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	252	2	254
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	9	0	9
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	31	0	31
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	5	0	5
INFIRMIER TIV	1	0	1
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	1	0	1
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	2	0	2
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	2	0	2
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	4	0	4
PSYCHOLOGUE	9	1	10
PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	27	0	27
SAGE FEMME	4	0	4
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	24	4	28

Filière / corps	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE SÉCURITÉ	62	156	218
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	9	5	14
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	22	63	85
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	25	62	87
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE PARIS	4	15	19
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	0	3	3
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	1	7	8
TECHNICIEN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	1	1	2
FILIÈRE SOCIALE	184	20	204
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	49	0	49
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	69	7	76
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	4	7	11
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	7	3	10
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	52	3	55
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	1	0	1
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	2	0	2
FILIÈRE SPORTIVE	7	34	41
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	1	1
EDUCATEUR DES A.P.S.	7	33	40
FILIÈRE TECHNIQUE	411	677	1088
ADJOINT TECHNIQUE	36	255	291
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	8	9	17
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	1	2	3
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	244	8	252
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	55	32	87
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARIENNES	0	2	2
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	1	1
CHEF D'EXPLOITATION	0	2	2
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	25	25
EBOUEUR	15	242	257
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	3	4
FOSSOYEUR	0	1	1
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	3	3	6
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARIS	28	29	57
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	10	10
PERSONNEL OUVRIER TIV	1	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	3	7	10
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	16	46	62
Total général 2023	1 681	1 143	2 824
Total général 2022	1 527	1 132	2 659
Total général 2021	1 741	1 160	2 901
Total général 2020	1 433	1 160	2 593

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2023

Nombre de fonctionnaires sur emploi permanent arrivés dans la collectivité à temps complet - par filière, par corps, par motif d'arrivée et par sexe

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires par filière et corps par : – recrutement direct (sans concours) ; – voie de concours (externe, interne, troisième concours, concours réservé) ; - nomination intervenue en application de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap) ; – intégration directe (article L.511-5 et suivants du code général de la fonction publique) ; – voie de mutation ; – voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, FPH, autres) ; – réintégration ; – transfert de compétences.

Filière / corps / motif d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	352	98	450
ADJOINT ADMINISTRATIF	184	35	219
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	59	13	72
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	20	2	22
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	4	1	5
RETOUR DE AFFECTATION ADMIN.PARISIENNE-SANS AVCT	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	40	11	51
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	19	3	22
RETOUR DE CONGE PARENTAL	9	0	9
RETOUR DE CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	7	0	7
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	2	1	3
RETOUR DE DETACHEMENT ORGANISME LIEN MDP	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	6	1	7
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	10	2	12
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
ADMINISTRATEUR	11	9	20
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	5	1	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	2	3	5
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PRIVEE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	1	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	65	16	81
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	26	4	30
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	18	1	19
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	7	2	9
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	1	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	3	1	4
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	3	3
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	2	5
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	2	2
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	3	0	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	2	0	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
EXPERT DE HAUT NIVEAU	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
INSPECTEUR	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	84	30	114
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	29	6	35
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	5	3	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	5	3	8
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	24	13	37
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	3	1	4
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	4	0	4
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	4	1	5
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	5	2	7
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	1	2
SOUS DIRECTEUR	0	5	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	3	3
FILIÈRE ANIMATION	150	98	248
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	144	95	239
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	71	59	130
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	32	27	59
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	4	2	6
RETOUR DE CONGE PARENTAL	13	0	13
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	9	4	13
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	9	0	9
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	2	2
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	6	3	9
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	2	2
FILIÈRE CULTURELLE	98	41	139
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	37	18	55
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	32	14	46
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	28	6	34
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	3	0	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	10	3	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	2	2	4
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	5	0	5
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	0	4
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	6	1	7
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	3	0	3
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	9	1	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIO.	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	6	5	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	2	3	5
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	1	2
DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	2	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	2	3
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	7	4	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	1	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	3	3	6
RETOUR DE CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PROFESSEUR DE CONSERVATOIRE	1	2	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
FILIÈRE HORS FILIÈRE	29	12	41
COLLABORATEUR DE CABINET	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	28	12	40
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	24	5	29
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	3	3
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	1	2
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	388	7	395
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	15	0	15
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	5	0	5
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	0	4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	252	2	254
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	60	2	62
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	12	0	12
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	17	0	17
RETOUR DE CONGE PARENTAL	69	0	69
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	41	0	41
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	7	0	7
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	30	0	30
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	13	0	13
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	3	0	3

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	9	0	9
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	5	0	5
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1
RETOUR DE DORS MAINTIEN 1/2 TB	1	0	1
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	31	0	31
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	11	0	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	3	0	3
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	3	0	3
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	0	4
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	5	0	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
INFIRMIER TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	2	0	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	2	0	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PSYCHOLOGUE	9	1	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	8	1	9
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	27	0	27
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	3	0	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	15	0	15
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	0	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	2	0	2
SAGE FEMME	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	0	4
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	24	4	28
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	10	1	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	8	2	10
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	1	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
FILIÈRE SÉCURITÉ	62	156	218
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	9	5	14
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	1	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	2	2	4
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	1	2
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR INAPTITUDE PHYSIQUE	1	0	1
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	22	63	85
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	17	50	67
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	7	11
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	4	5
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	0	1	1
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	25	62	87
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	22	57	79
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT STAGE FPE	0	2	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	2	3
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE.PARIS	4	15	19
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	4	9	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	0	3	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	2	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	1	7	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	2	3
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	2	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
TECHNICIEN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	1	2
FILIÈRE SOCIALE	184	20	204
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	49	0	49
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	29	0	29
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	5	0	5
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	69	7	76
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	25	4	29
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	13	1	14
RETOUR DE AFFECTATION ADMIN.PARISIENNE-SANS AVCT	1	0	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	9	1	10
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	1	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	5	0	5
RETOUR DE DETACHEMENT AU TITRE IV	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	2	0	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	0	4
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	4	7	11
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	1	2	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	1	1
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	3	3
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	7	3	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	5	2	7
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	52	3	55
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	25	0	25
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	5	2	7
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	8	0	8
RETOUR DE CONGE SANS TRAITEMENT PERS. HANDICAP	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	6	1	7
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	0	3
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	0	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	2	0	2
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	0	2
FILIÈRE SPORTIVE	7	34	41
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
EDUCATEUR DES A.P.S.	7	33	40
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	6	28	34
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	3	4
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
FILIÈRE TECHNIQUE	411	677	1088
ADJOINT TECHNIQUE	36	255	291
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	27	196	223
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	4	5
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	6	6
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	2	12	14
RETOUR DE CONGE PARENTAL	2	3	5
RETOUR DE CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	7	7
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	6	6
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	3	16	19
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	8	9	17
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	5	6	11
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	1	1	2
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	1	2	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	2	2
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	219	8	227
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	211	8	219
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	4	0	4
RETOUR DE CONGE PARENTAL	9	0	9
RETOUR DE CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	1	0	1
RETOUR DE CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	11	0	11
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	0	3
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	55	32	87
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	40	31	71
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	3	1	4
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	2	0	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	4	0	4
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARIISIENNES	0	2	2
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	2	2
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
CHEF D'EXPLOITATION	0	2	2
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	25	25
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	18	18
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	3	3
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
EBOUEUR	15	242	257
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	11	186	197
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	1	4	5
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	9	9
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	2	2
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	6	6
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	32	34
RETOUR DE DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	1	1
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	3	4
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	1	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	2	2
FOSSOYEUR	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	3	3	6
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	0	1
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	0	2	2
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	28	29	57
RECRUTEMENT EN QUALITE DE ELEVE	4	8	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	7	6	13
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	4	3	7
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	3	6	9
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	3	3	6
RETOUR DE CONGE PARENTAL	4	0	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	1	1	2
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3
RETOUR DE DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	10	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	3	3
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	2	2
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	3	3
RETOUR DE DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
RETOUR DE MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1

Filière / corps / motif d'arrivée	Femme	Homme	Total
PERSONNEL OUVRIER TIV	1	0	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	1	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	3	7	10
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	1	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	0	1
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	1	5	6
RETOUR DE DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	0	1	1
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	16	46	62
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	0	12	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	3	2	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	1	1	2
RETOUR DE AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	6	22	28
RETOUR DE CONGE LONGUE DUREE	0	1	1
RETOUR DE CONGE PARENTAL	3	1	4
RETOUR DE DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	0	2	2
RETOUR DE DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	2	2
RETOUR DE DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	2	1	3
RETOUR DE DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	2	3
Total général	1 681	1 143	2 824
Total général 2022	1 527	1 132	2 659
Total général 2021	1 741	1 160	2 901
Total général 2020	1 433	1 160	2 593

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent arrivés dans la collectivité
à temps complet et non complet - par filière, par corps et par sexe

Filière / emploi / temps de travail	Temps complet			Temps non complet			Total général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	345	186	531	4	3	7	538
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	13	0	13	0	0	0	13
ADJOINT ADMINISTRATIF	184	111	295	3	3	6	301
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	0	1	0	0	0	1
ADMINISTRATEUR	1	2	3	0	0	0	3
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	1	0	1	0	0	0	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	126	61	187	1	0	1	188
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	7	4	11	0	0	0	11
COORDONNATEUR CONTRATS DE SÉCURITÉ	0	1	1	0	0	0	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	12	7	19	0	0	0	19
FILIÈRE ANIMATION	9	4	13	81	10	91	104
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	1	0	1	81	10	91	92
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	3	1	4	0	0	0	4
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	4	2	6	0	0	0	6
ANIMATEUR TIV	1	1	2	0	0	0	2
FILIÈRE CULTURELLE	13	6	19	125	61	186	205
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	5	1	6	0	0	0	6
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	110	41	151	151
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	3	1	4	0	0	0	4
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	0	0	0	7	7	14	14
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	3	3	6	0	0	0	6
COORDINATEUR CMA	1	1	2	0	0	0	2
PROFESSEUS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - BEAUX ARTS	1	0	1	0	1	1	2
PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	0	0	0	8	12	20	20
FILIÈRE HORS FILIÈRE	40	48	88	57	21	78	166
COLLABORATEUR D ELUS	5	11	16	2	2	4	20
COLLABORATEUR DE CABINET	14	13	27	0	0	0	27
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	20	24	44	4	2	6	50
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	3	0	3	3
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	0	0	0	48	17	65	65
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	1		1	0	0	0	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	122	24	146	29	7	36	182
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	8	1	9	0	0	0	9
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	15	22	37	0	0	0	37
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	21	0	21	0	0	0	21
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	42	0	42	0	0	0	42
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	4	0	4	0	0	0	4
MEDECIN CONTRACTUEL	4	0	4	21	4	25	29
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	1	0	1	1	2	3	4
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	0	0	0	1	0	1	1
PRATICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	1	0	1	0	0	0	1
PSYCHOLOGUE	7	0	7	6	1	7	14
PSYCHOLOGUE TIV	9	1	10	0	0	0	10
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	0	4	0	0	0	4
SAGE FEMME	1	0	1	0	0	0	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	5	0	5	0	0	0	5

Filière / emploi / temps de travail	Temps complet			Temps non complet			Total général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
FILIÈRE SÉCURITÉ	4	10	14	21	26	47	61
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	4	10	14	21	26	47	61
FILIÈRE SOCIALE	242	16	258	1	0	1	259
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	185	1	186	1	0	1	187
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	14	3	17	0	0	0	17
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	21	7	28	0	0	0	28
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	1	3	4	0	0	0	4
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIS ADM. PARISIENNES	1	0	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	4	0	4	0	0	0	4
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	6	0	6	0	0	0	6
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	10	2	12	0	0	0	12
FILIÈRE SPORTIVE	4	31	35	0	0	0	35
EDUCATEUR DES A.P.S.	4	31	35	0	0	0	35
FILIÈRE TECHNIQUE	782	614	1396	519	31	550	1946
ADJOINT TECHNIQUE	173	268	441	25	15	40	481
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	43	29	72	0	0	0	72
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	9	9	0	0	0	9
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	98	2	100	0	0	0	100
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	370	41	411	494	16	510	921
EBOUEUR	3	138	141	0	0	0	141
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	0	3	3	0	0	0	3
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	32	50	82	0	0	0	82
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	1	16	17	0	0	0	17
PERSONNEL OUVRIERS TIV	20	23	43	0	0	0	43
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	42	35	77	0	0	0	77
Total général 2023	1 561	939	2 500	837	159	996	3 496
Total général 2022	1 626	752	2 378	796	109	905	3 283
Total général 2021	1 674	891	2 565	751	119	870	3 435
Total général 2020	1 705	698	2 403	853	148	1 001	3 404

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
2023

**Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
ayant quitté la collectivité pendant l'année
par statut, par motif, par catégorie et par sexe**

Statut / motif de départ / catégorie / sexe	A			B			C			Total général
	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C	
AGENT CONTRACTUEL	205	121	326	88	59	147	1 484	452	1 936	2 409
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
CONGE NON REMUNERE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
CONGE PARENTAL	7	2	9	1	0	1	9	0	9	19
CONGE SANS REMU CREATION ENTREPRISE PROF	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	7	3	10	0	0	0	45	7	52	62
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	0	0	0	0	1	1	2	1	3	4
CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	0	0	0	0	0	0	3	1	4	4
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1	0	0	0	2	1	3	4
CONGE SANS TRAITEMENT SOINS CONJOINT	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
DECES	0	3	3	0	0	0	3	0	3	6
DEMISSION	14	4	18	2	1	3	20	11	31	52
DEPART CAUSE INDETERMINEE	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	0	0	0	1	1	1	0	1	2
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	65	36	101	37	32	69	1 198	295	1 493	1 663
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	5	9	14	5	3	8	9	14	23	45
FIN DE CONTRAT	6	1	7	4	4	8	55	69	124	139
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	1	0	1	6	0	6	1	3	4	11
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. NON PROF	0	0	0	0	0	0	5	1	6	6
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	0	0	1	0	1	0	1	1	2
LICENCIEMENT POUR SUPPRESSION D'EMPLOI	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	0	1	1	0	0	0	0	1	1	2
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	4	3	7	0	0	0	9	0	9	16
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	7	10	17	2	4	6	23	2	25	48
RADIATION DES CADRES	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	0	0	0	2	0	2	8	5	13	15
REVOCATION POUR ABANDON DE POSTE	0	0	0	0	0	0	4	1	5	5
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	87	45	132	27	12	39	82	36	118	289
AGENT TITULAIRE	503	182	685	868	285	1 153	902	1 040	1 942	3 780
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	29	9	38	27	10	37	34	18	52	127
CONGE LONGUE DUREE	22	3	25	35	12	47	70	52	122	194
CONGE NON REMUNERE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
CONGE PARENTAL	31	2	33	118	0	118	77	4	81	232
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	3	0	3	0	0	0	2	1	3	6
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1	0	0	0	1	0	1	2
DECES	0	1	1	4	10	14	20	57	77	92
DEMISSION	9	4	13	11	4	15	41	47	88	116
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	85	24	109	194	42	236	62	109	171	516
DETACHEMENT AU TITRE IV	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PRIVEE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	3	4	0	2	2	1	1	2	8
DETACHEMENT AUPRES D'ETABLISSEMENT L 792	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2
DETACHEMENT AUPRES D'UN PARLEMENTAIRE	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1

Statut / motif de départ / catégorie / sexe	A			B			C			Total général
	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C	
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	2	0	2	3	1	4	4	4	8	14
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	26	15	41	35	9	44	26	14	40	125
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	3	3	6	3	0	3	0	0	0	9
DETACHEMENT GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
DETACHEMENT STAGE FPE	0	1	1	1	3	4	3	10	13	18
DETACHEMENT STAGE FPT	0	2	2	1	2	3	1	0	1	6
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1	9	1	10	15	8	23	34
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	58	19	77	160	34	194	87	141	228	499
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	0	0	0	2	0	2	2	2	4	6
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	7	1	8	16	5	21	19	6	25	54
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1	0	1	1	2	3	5	7
DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	1	2	0	0	0	0	0	0	2
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	0	0	0	10	0	10	2	1	3	13
DISPONIBILITE POUR MANDAT D'ELU LOCAL	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	6	4	10	15	1	16	4	5	9	35
DORS MAINTIEN 1/2 TB	1	0	1	13	0	13	42	38	80	94
EXCLUSION DEFINITIVE DU SERVICE	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	9	3	12	10	3	13	10	12	22	47
INTEGRATION ADM. DETACHEMENT	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	0	0	1	0	1	0	2	2	3
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	0	0	1	0	1	0	1	1	2
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	1	1	2	1	1	2	6	10	16	20
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	17	8	25	12	16	28	45	68	113	166
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	125	55	180	167	120	287	309	317	626	1 093
RADIATION DES CADRES	4	1	5	0	0	0	6	54	60	65
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	52	19	71	18	4	22	7	10	17	110
RETOUR ADMINSTRATION ORIGINE	4	1	5	0	0	0	0	0	0	5
REVOCAION	0	0	0	0	0	0	0	11	11	11
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	0	0	0	0	2	2	2	30	32	34
Total général 2023	708	303	1 011	956	344	1 300	2 386	1 492	3 878	6 189

Total général 2022	748	299	1 047	1 040	341	1 381	2 401	1 414	3 815	6 243
---------------------------	------------	------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total général 2021	675	267	942	291	315	606	3 136	1 242	4 378	5 926
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total général 2020	631	282	913	313	283	596	2 901	1 123	4 024	5 533
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de procédures de rupture conventionnelle par statut, par catégorie et par sexe

La rupture conventionnelle est un dispositif issu de la loi de transformation de la fonction publique et instauré à titre expérimental pour les fonctionnaires jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette mesure n'étant pas d'application immédiate, la Ville de Paris n'a, à ce jour, pas souhaité s'engager dans le dispositif de la rupture conventionnelle sans avoir, au préalable, engagé de discussions avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, le juge administratif a confirmé que si ce dispositif ne constitue pas un droit pour les agents, en revanche la réponse à une demande de rupture conventionnelle constitue un droit pour l'agent qui la formule.

Dans ces conditions, afin de se mettre en conformité avec cette obligation, la DRH de la Ville de Paris a systématisé un courrier de réponse portant rejet des demandes émanant des agents de la collectivité parisienne, précédé d'un échange avec l'agent dans le but de lui présenter la situation de vive voix et répondre à ses éventuelles interrogations.

2023										2022	2021	
FONCTIONNAIRE	A			B			C			Total général	Total général	Total général
Nombre de procédures de rupture conventionnelle	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C			
initiée par l'autorité territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
initiée par l'agent	4	1	5	4	3	7	8	5	13	25	0	0
signée	0	0	0	0	0	0	9	0	9	9	0	0
Total	4	1	5	4	3	7	17	5	22	34	0	0

2023										2022	2021	
CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT	A			B			C			Total général	Total général	Total général
Nombre de procédures de rupture conventionnelle	Femmes	Hommes	Total A	Femmes	Hommes	Total B	Femmes	Hommes	Total C			
initiée par l'autorité territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
initiée par l'agent	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3	0	0
signée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	1	0	0	0	1	1	2	3	0	0

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris (hors titre IV)
Au 31 décembre 2023

Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement
Fonctionnaires
par catégorie et par sexe

Catégorie / Sexe	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
A	6 485	6,6
Femmes	4 580	6,1
Hommes	1 905	7,7
B	11 394	5,5
Femmes	7 193	5,2
Hommes	4 201	6,1
C	26 591	6,3
Femmes	11 740	5,5
Hommes	14 851	6,9
Total général 2023	44 470	6,1
Total général 2022	44 644	6,2
Total général 2021	45 435	6,2
Total général 2020	44 577	6,2

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris (hors TIV)
Au 31 décembre 2023

Ancienneté moyenne au sein du dernier service ou équipement

Fonctionnaires
par corps

Corps	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	388	4,1
ADJOINT ADMINISTRATIF	3 749	5,6
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES	5	19,0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	2 084	5,0
ADJOINT TECHNIQUE	5 482	7,6
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	674	5,4
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	145	14,0
ADMINISTRATEUR	84	2,6
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	396	2,3
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	1 107	2,7
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	885	7,6
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1 674	6,7
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1 893	3,5
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	1 456	7,0
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	724	5,4
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARISIENNES	54	6,3
ASSISTANT SPEC. BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	715	7,0
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	142	10,7
ASSISTANT D'EXPLOITATION	405	9,7
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	615	5,4
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1 081	4,2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	3 708	4,7
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	81	4,3
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	156	6,7
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	14	8,6
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	13	4,2
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	63	4,7
CHEF D'EXPLOITATION	387	7,7
CHEF SERVIC .POLICE MUNICIPALE PARIS	117	2,7
COLLABORATEUR D ELUS	1	3,9
COLLABORATEUR DE CABINET	10	2,7
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	5	8,8
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	540	5,7
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	70	4,6
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	108	3,0
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIO.	10	5,8
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	64	3,5
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	8	5,3
CONTROLEUR	28	3,1
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	9	0,4
DIRECTEUR DE PROJET	3	3,1
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	20	7,8
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	35	2,5
EBOUEUR	4 913	7,3
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	996	4,1
EDUCATEUR DES A.P.S.	369	4,7
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	4	1,3
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	205	8,9
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	49	2,5
EXPERT DE HAUT NIVEAU	8	1,7

Corps	Nombre d'agents	Ancienneté moyenne au sein du dernier service/équipement (années)
FOSSOYEUR	68	8,1
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	168	3,8
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	10	6,9
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	147	4,4
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	820	4,5
INSPECTEUR	6	2,5
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	385	5,8
INSPECTEUR GENERAL	11	6,9
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	22	4,2
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	84	7,1
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	2	22,0
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	36	8,7
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	957	5,7
PREPOSE	137	4,4
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	723	16,9
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	451	14,0
PSYCHOLOGUE	97	6,5
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	294	4,6
SAGE FEMME	30	3,6
SECRETAIRE GENERAL	1	3,3
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMINIST.PARIS.	1 895	5,6
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	3	2,1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	362	6,1
SOUS DIRECTEUR	35	1,8
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	120	4,5
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	786	5,5
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	1 068	5,9
Total général 2023	44 470	6,1
Total général 2022	44 644	6,2
Total général 2021	45 435	6,2
Total général 2020	44 577	6,2

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement
fonctionnaires et contractuels hors assistants maternels et familiaux

Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements en 2023
aux effectifs de référence au 31 décembre 2022

par corps

Seuls les corps pour lesquels un changement de service a été constaté sont pris en compte, y compris dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Corps d'origine	Nombre d'agents ayant changé en 2023 de service/équipement (au sens changement d'uo d'affectation administrative dans RH 21) quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle	Effectifs de référence pour les corps mobiles en 2023 - au 31 décembre 2022 - en activité	Taux de mobilité
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	1	31	3,2%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	1	46	2,2%
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	71	894	7,9%
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	45	395	11,4%
ADJOINT ADMINISTRATIF	623	3 892	16,0%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	441	2 087	21,1%
ADJOINT TECHNIQUE	744	5 853	12,7%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	68	754	9,0%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	7	153	4,6%
ADMINISTRATEUR	22	102	21,6%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	460	2 004	23,0%
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	77	396	19,4%
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	361	1 107	32,6%
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	6	142	4,2%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	145	946	15,3%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	497	2 012	24,7%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	650	2 689	24,2%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	2	46	4,3%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	7	199	3,5%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	125	730	17,1%
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARISIENNES	7	54	13,0%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	109	723	15,1%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	127	405	31,4%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	40	628	6,4%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFS.TIV	4	182	2,2%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	7	142	4,9%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRAC	5	93	5,4%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	287	1 759	16,3%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	656	3 731	17,6%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	12	81	14,8%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	11	155	7,1%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	1	4	25,0%
CADRE SOCIO-EDUCATIFS.TIV	5	33	15,2%
CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	1	11	9,1%
CHARGE DE MISSION CADRE SUPERIEUR	1	2	50,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	1	16	6,3%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	2	13	15,4%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	5	63	7,9%
CHEFS D'EXPLOITATION	47	387	12,1%
CHEF SERVICE NPOLICE MUNICIPALE PARIS	47	117	40,2%
COLLABORATEUR D ELUS	5	50	10,0%

Corps d'origine	Nombre d'agents ayant changé en 2023 de service/équipement (au sens changement d'uo d'affectation administrative dans RH 21) quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle	Effectifs de référence pour les corps mobiles en 2023 - au 31 décembre 2022 - en activité	Taux de mobilité
COLLABORATEUR DE CABINET	33	145	22,8%
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	18	208	8,7%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	71	540	13,1%
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	4	70	5,7%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	22	109	20,2%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	8	65	12,3%
CONTROLEUR	5	28	17,9%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	2	23	8,7%
COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	11	11	100,0%
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	8	9	88,9%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	15	6,7%
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	1	1	100,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	9	42	21,4%
EBOUEUR	553	5 071	10,9%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	189	1 000	18,9%
EDUCATEUR DES A.P.S.	49	404	12,1%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	2	52	3,8%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	9	196	4,6%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	7	49	14,3%
EXPERT DE HAUT NIVEAU	4	8	50,0%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	1	9	11,1%
FOSSOYEUR	3	68	4,4%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	26	168	15,5%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	1	32	3,1%
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	1	8	12,5%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	20	166	12,0%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	177	1 137	15,6%
INSPECTEUR	1	4	25,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	38	385	9,9%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	6	21	28,6%
MEDECIN CONTRACTUEL	5	120	4,2%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	5	76	6,6%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	1	7	14,3%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	4	49	8,2%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	208	985	21,1%
PERSONNEL OUVRIER TIV	2	127	1,6%
PREPOSE	5	141	3,5%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	13	451	2,9%
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	1	30	3,3%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	1	95	1,1%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	3	723	0,4%
PROFESSEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	116	171	67,8%
PSYCHOLOGUE	4	133	3,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	49	298	16,4%
SAGE FEMME	3	32	9,4%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	308	1 922	16,0%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1	3	33,3%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	53	363	14,6%
SOUS DIRECTEUR	8	35	22,9%
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	17	120	14,2%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	177	786	22,5%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	139	1 218	11,4%
Total général 2023	8 136	51 056	15,9%
Total général 2022	7 701	52 107	14,8%
Total général 2021	7 749	51 846	14,9%
Total général 2020	6 152	52 776	11,7%

1.8 MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement
fonctionnaires et contractuels

Calcul d'un taux de mobilité rapportant le nombre de mouvements en 2023
aux effectifs de référence au 31 décembre 2022

par catégorie et par sexe

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2023 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2023 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2023 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2022 en activité	Taux de mobilité
A	799	366	1 165	8 679	13,4%
B	1 230	734	1 964	11 997	16,4%
C	2 810	2 197	5 007	30 380	16,5%
Total général	4 839	3 297	8 136	51 056	15,9%

* au sens changement d'uo d'affectation administrative quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2022

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2022 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2022 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2022 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2021 en activité	Taux de mobilité
A	793	335	1 128	7 942	14,2%
B	1 283	682	1 965	13 461	14,6%
C	2 503	2 105	4 608	30 704	15,0%
Total général	4 579	3 122	7 701	52 107	14,8%

* au sens changement d'uo d'affectation administrative quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2021

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2021 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2021 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2021 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2020 en activité	Taux de mobilité
A	818	321	1 139	8 162	14,0%
B	372	541	913	7 822	11,7%
C	3 640	2 057	5 697	35 862	15,9%
Total général	4 830	2 919	7 749	51 846	14,7%

* au sens changement d'uo d'affectation administrative quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Données 2020

Catégorie d'origine	Nombre de femmes ayant changé en 2020 d'affectation *	Nombre d'hommes ayant changé en 2020 d'affectation *	Nombre d'agents ayant changé en 2020 d'affectation *	Effectifs de référence au 31 décembre 2019 en activité	Taux de mobilité
A	612	270	882	8 742	10,1%
B	356	489	845	7 830	10,8%
C	2 666	1 759	4 425	36 204	12,2%
Total général	3 634	2 518	6 152	52 776	11,7%

* au sens changement d'uo d'affectation administrative quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire
en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total	
A	SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - spé assistant de service social	1	0	1	
Total A			1	0	1	
B	MÉDICO-SOCIALE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	
	SPORTIVE	EDUCATEUR DES A.P.S - spé natation	0	1	1	
Total B			1	1	2	
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	12	6	18	
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	5	1	6	
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spé bâtiments et espaces verts	2	2	4	
	TECHNIQUE		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	1	6
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien d'espaces	0	7	7
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	1	1	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	6	6
			ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	0	2	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	0	1	1
			ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé entretien et accueil	1	1	2
			AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2
		EBOUEUR	0	5	5	
Total C			30	33	63	
Total général 2023			32	34	66	
Total général 2022			25	35	60	
Total général 2021			25	45	70	
Total général 2020			8	23	31	

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

**Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique
par catégorie, par filière, par corps et par sexe**

Catégorie	Filières	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	technique	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	0	1
Total A			1	0	1
B	ADMINISTRATIVE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	1	1	2
	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	5	1	6
	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction et bâtiment	0	1	1
		TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	1	0	1
Total B			7	3	10
C	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE E - spé médiation sociale	1	0	1
	technique	ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spé entretien et accueil	4	3	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spé logistique générale	0	1	1
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1	0	1
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	1	3
		ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	7	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spé entretiens d'espaces	1	2	3
		ADJOINTE TECHNIQUE - spé maintenance des bâtiments	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spé électrotechnicien	0	1	1
		EBOUEUR	1	7	8
Total C			10	23	33
Total général 2023			18	26	44
Total général 2022			14	32	47
Total général 2021			7	29	36
Total général 2020			15	29	44

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents fonctionnaires en situation de handicap
bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement
à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure*

par sexe

* Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixe ce nouveau dispositif dérogatoire.

La catégorie précisée est celle des agents avant leur changement de corps ou de catégorie.

	2023				2022	2021
	Femmes					
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Ayant bénéficié d'un accès à un cadre d'emploi de niveau supérieur	0	0	0	0	0	0
Ayant bénéficié d'un accès à une catégorie supérieure	0	0	4	4	1	1
Total	0	0	4	4	1	1

	2023				2022	2021
	Hommes					
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Ayant bénéficié d'un accès à un cadre d'emploi de niveau supérieur	0	0	0	0	0	0
Ayant bénéficié d'un accès à une catégorie supérieure	0	0	0	0	1	1
Total	0	0	0	0	1	1

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Recrutements par voie de détachement
par catégorie, par corps et par sexe

Catégorie A

Corps	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADMINISTRATEUR	7	4	11	8	10	4	37,5%
ARCHITECTE VOYER	0	2	2	1	1	3	100,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	13	1	14	18	22	22	-22,2%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF.TIV	0	1	1	0	2	5	nd
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	44	5	49	40	60	45	22,5%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS TITRE IV	1	0	1	0	0	1	nd
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	1	5	5	3	2	0,0%
CADRE DE SANTE TIV	0	0	0	1	0	0	-100,0%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX	5	0	5	5	2	6	0,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	1	0	1	0	0	2	nd
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	1	0	nd
COLLABORATEUR DE CABINET	2	1	3	0	0	0	nd
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	1	1	2	2	2	4	0,0%
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	3	4	7	7	6	2	0,0%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	1	1	1	0	0	0,0%
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	2	0	0	2	nd
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	1	2	3	0	1	0	nd
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	0	0	1	2	2	-100,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	5	2	7	6	12	10	16,7%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	1	0	0	-100,0%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	2	0	2	1	1	0	100,0%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	14	0	14	13	17	19	7,7%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TITRE IV	2	0	2	1	0	6	100,0%
ING. CADRE. SUP .ADM. PARIS	1	1	2	4	2	1	-50,0%
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	7	9	16	26	16	0	-38,5%
INGENIEUR DES TRAVAUX	0	0	0	0	0	14	nd
INSPECTEUR	1	0	1	0	1	0	nd
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	3	2	nd
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	2	0	2	0	1	0	nd
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	3	0	3	1	2	0	200,0%
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	3	4	7	10	28	14	-30,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	4	4	0	0	3	dn
PSYCHOLOGUE	8	1	9	6	8	5	50,0%
PSYCHOLOGUE TIV	1	0	1	1	1	0	0,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	15	0	15	16	5	7	-6,3%
PUERICULTRICE TIV	0	0	0	0	1	0	nd
SAGE FEMME	4	0	4	2	2	1	100,0%
SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE	0	0	0	0	0	2	nd
SECRETAIRE GENERALE	0	0	0	0	0	1	nd
SOUS DIRECTEUR	0	1	1	0	5	0	nd
Total catégorie A	151	46	197	177	217	185	11,3%

Catégorie B

Corps	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	1	0	1	0	0	0	nd
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	1	0	1	4	0	0	-75,0%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	0	1	0	0	1	nd
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	12	5	17	12	16	4	41,7%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	3	0	3	14	17	11	-78,6%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	12	0	12	11	0	0	9,1%
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	0	3	3	0	0	0	nd
CONTROLEUR	0	0	0	0	1	0	nd
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	1	1	0	0	0	nd
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	0	0	0	0	0	1	nd
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	2	2	1	3	0	100,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	10	6	16	16	36	29	0,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	1	0	0	0,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	1	0	1	7	11	11	-85,7%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	4	3	7	0	0	0	nd
Total catégorie B	46	20	66	66	84	57	0,0%

Catégorie C

Corps	2023			2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF	24	3	27	43	49	23	-37,2%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	0	0	0	0	0	1	nd
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	0	1	3	nd
ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	2	1	3	1	0	1	200,0%
ADJOINT TECHNIQUE	1	4	5	5	9	21	0,0%
ADJOINT TECHNIQUE DES COLLEGES	0	0	0	0	0	1	nd
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	2	2	3	0	1	-33,3%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	2	nd
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	3	nd
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	1	2	-100,0%
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	4	7	11	5	0	0	120,0%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	2	0	2	0	0	1	nd
AGENT SPECIALLISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1	0	0	0	nd
AIDE SOIGNANT AGT SERVICE HOSP.QUALIFIE TIV	0	0	0	0	0	3	nd
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	0	0	0	0	29	32	nd
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	1	1	4	1	1	-75,0%
EBOUEUR	1	4	5	20	16	18	-75,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	2	nd
PERSONNEL OUVRIER TIV	0	0	0	4	2	1	-100,0%
PREPOSE	0	0	0	0	0	2	nd
Total catégorie C	36	22	58	86	111	118	-32,6%

Total général	233	88	321	329	412	360	-2,4%
----------------------	------------	-----------	------------	------------	------------	------------	--------------

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2023

Recrutements par voie de promotion interne

Changement de corps au choix par catégorie, par corps et par sexe

Ces tableaux présentent le nombre d'agents promus dans un corps par nomination au choix

Catégorie A

Corps	2023			2022			2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	22	12	34	15	9	24	21	12	41,7%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	0	3	2	0	2	2	4	50,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	1	0	1	0	0	0	0	0	nd
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	0	1	1	0	5	-100,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	13	1	14	0	1	1	4	0	1300,0%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	2	0	2	0	0	0	1	1	nd
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	1	0	1	2	0	-100,0%
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	8	13	2	5	7	10	0	85,7%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	6	11	4	3	7	5	4	57,1%
PROFESSEUR DE L'E.S.P.C.I.	0	2	2	1	0	1	0	0	100,0%
Total catégorie A	51	29	80	25	19	44	45	26	81,8%

Catégorie B

Corps	2023			2022			2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	15	7	22	0	0	0	14	0	nd
ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	12	28	7	9	16	17	17	75,0%
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE	11	6	17	0	0	0	0	0	nd
CONTROLEUR	0	0	0	2	0	2	0	0	-100,0%
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	29	34	4	27	31	19	22	9,7%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	47	14	61	42	13	55	59	39	10,9%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	18	9	27	10	1	11	9	9	145,5%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	5	19	24	3	16	19	18	11	26,3%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	3	34	37	6	29	35	16	20	5,7%
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE COMMUNE DE PARIS	1	2	3	1	8	9	1	3	-66,7%
Total catégorie B	121	132	253	75	103	178	153	121	42,1%

Total général	172	161	333	100	122	222	198	147	50,0%
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de titularisations suite à stage
par catégorie, par corps et par sexe

Catégorie A

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADMINISTRATEUR	2	2	4	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	145	10	155	18	2	20	38	58
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF.TIV	6	7	13	6	3	9	10	10
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	25	15	40	0	0	0	21	0
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX ADM. PARISIENNES	5	0	5	0	0	0	0	0
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	0	5	5	3	5	8	0	1
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	2	7	20	3	23	3	1
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	0	1	0	0	0	1	0
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	2	0	2	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	1	1	0	0	0	0	1
DIRECTEUR ETABLTS 3S T4	0	0	0	0	1	1	0	0
EDUCATRICE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	50	0	50	53	2	55	9	43
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	9	0	9	0	0
EDUCATEUR TECHNIQUES SPECIALISES TIV	0	0	0	0	4	4	0	0
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	6	0	6	10	0	10	2	4
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TITRE IV	0	0	0	6	0	6	0	2
INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES puis ICSAP	0	0	0	0	0	0	1	0
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	29	23	52	16	16	32	37	38
MAITRE DE CONFERENCE ESPCI	0	2	2	0	1	1	2	0
MEDECIN	0	0	0	0	0	0	1	3
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	15	10	25	9	2	11	0	3
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	6	5	11	20	12	32	12	44
PROFESSEUR DE L'E.S.P.C.I.	0	0	0	0	0	0	1	1
PUERICULTRICE	4	0	4	10		10	0	5
Total catégorie A	301	82	383	180	51	231	138	214

Catégorie B

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	0	0	0	22	0	22	0	0
ANIMATEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	35	18	53	21	16	37	2	7
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSEES ADMISTRATIONS PARISIENNES	35	12	47	0	0	0	16	16
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA COMMUNE DE PARIS	0	0	0	9	6	15	0	2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	68	0	68	239	6	245	0	0
EDUCATEUR DES A.P.S.	2	12	14	9	16	25	14	10
MONITEUR EDUCATEUR TIV	4	8	12	0	0	0	13	0
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	34	36	19	73	92	0	15
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMISTRATIONS PARISIENNES	68	19	87	46	16	62	30	36
SECRETAIRE MÉDICO SOCIALE	48	8	56	46	5	51	30	7
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	4	41	45	6	61	67	8	4
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	24	63	87	16	46	62	73	38
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE	0	0	0	0	3	3	0	1
Total catégorie B	290	215	505	433	248	681	186	136

Catégorie C

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	39	20	59	26	7	33	6	109
ADJOINT ADMINISTRATIF ADMINISTRATIONS PARISIENNES	97	27	124	47	25	72	11	21
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER TIV	0	0	0	0	0	0	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	3	1	4	1	0	1	0	5
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	22	9	31	57	43	100	86	70
ADJOINT TECHNIQUE	60	225	285	34	129	163	146	144
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	0	0	0	0	2	2	0	12
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	22	10	32	16	22	38	42	39
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	2	8	10	4	15	19	31	28
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	1	27	0
AGENT DE POLICE MUNICIPALE DE PARIS	12	53	65	14	62	76	0	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	122	0	122	65	1	66	46	40
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET APE	196	5	201	153	7	160	60	99
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	82	13	95	80	20	100	0	57
AIDE SOIGNANT ASHQ TIV	0	0	0	0	0	0	3	9
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	0	0	0	3	0	3	256	350
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	32	32	1	45	46	34	7
EBOUEUR	7	245	252	16	223	239	216	248
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	0	0	0	0	0	12	21
FOSSOYEUR	0	2	2	0	16	16	0	0
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	2	2	0	3	3	77	27
PERSONNEL OUVRIER	1	1	2	3	4	7	0	24
PREPOSE	0	0	0	2	14	16	0	0
Total catégorie C	665	653	1 318	522	639	1 161	1 054	1 310
Total général	1 256	950	2 206	1 135	938	2 073	1 378	1 660

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de prorogations de stage
par corps et par sexe

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ADMINISTRATIF ADMINS PARIS.	1	2	3	0	3	3	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	0	0	0	0	0	0	0	1
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	0	1	1	0	1	1	0	6
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	1	1	0	0	0	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	0	13	13	1	4	5	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	0	0	0	0	1	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	2	1	3	0	0	0	1	2
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	20	2	22	9	2	11	7	10
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2	1	0	1	0	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1	0	0	0	0	0
ANIMATEUR ADMINS PARIS,	0	0	0	0	0	0	1	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	0	0	0	0	1	1	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADMINS PARIS.	1	0	1	0	1	1	0	0
ATTACHE ADMINS PARIS,	0	1	1	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	20	0	20	10	0	10	15	5
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	1	0	1	0	0	0	0	0
CONSEILLER DES APS ET DE L'ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	1
DIRECTEUR DE CONSERVATOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0
EBOUEUR	0	6	6	1	10	11	0	12
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	3	0	3	2	0	2	4	5
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	0	1	1	0	2
INFIRMIER	2	0	2	1	0	1	0	0
MONITEUR EDUCATEUR TIV	0	0	0	0	0	0	0	0
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINS PARIS.	0	0	0	0	2	2	0	1
PERSONNELS OUVRIER TIV	0	0	0	0	0	0	0	1
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	1	1	0	0	0	0	4
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	0	0	0	1	0	1	1	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	0	0	0	1	0	1	1	0
TECHNICIEN DE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE	0	0	0	0	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERIVCES OPERATIONNELS	0	1	1	0	1	1	0	2
TECNICIEN SUPERIEUR ADMINS PARIS.	0	1	1	2	2	4	0	2
Total général	53	30	83	29	29	58	56	61

Nombre de fins de stage
par corps et par sexe

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT TECHNIQUE	0	2	2	0	0	0	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	2	2	0	0	0	2	0
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	3	0	3	4	1	5	0	0
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	1	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	1	1	0	0	0	0	0
AIDE SOIGNANT TIV	0	0	0	0	0	0	1	0
ANIMATEUR	2	0	2	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	0	1	1	1	0
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	1	1	0	0
ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	1	0	1	0	0	0	0	0
ATTACHE ADMINS PARIS.	0	0	0	0	1	1	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	1	0	1	4	0	4	0	0
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR	0	0	0	0	1	1	0	0
EBOUEUR	0	2	2	0	2	2	4	2
INSPECTEUR DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0	4
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	1	1	0	0	0	1	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	1	0	1	0	0	0	0	0
SECRETARE MÉDICO SOCIAL	0	1	1	0	0	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINS PARIS.	0	1	1	1	1	2	0	1
Total général	8	8	16	9	8	17	10	11

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont travailleurs handicapés (article L.352-4 du code général de la fonction publique)

par corps et par sexe

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	0	3	0	3	4	27
ADJOINT ADMINISTRATIF (RQTH)	0	0	0	1	0	1	0	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	0	0	0	0	1	1	0	7
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE (RQTH)	0	0	0	3	5	8	0	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE	23	7	30	2	5	7	2	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE (RQTH)	0	0	0	1	1	2	0	0
ADJOINT TECHNIQUE	4	29	33	10	47	57	39	88
ADJOINT TECHNIQUE (RQTH)	1	4	5	2	9	11	0	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	3	3	6	0	5	5	5	0
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	0	0	0	1	2
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	0	0	0	0	1	1	0	0
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	1	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	0	0	0	0	0	0	2	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	1	0	1	0	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES (RQTH)	2	1	3	0	1	1	0	0
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	10	1	11	6	4	10	0	0
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE (RQTH)	0	0	0	1	1	2	1	6
AIDE SOIGNANT ET AUX DE PUER TIV	1	0	1	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	0	0	0	1	0
ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	1	0	1	0	0	0	3	1
ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES (RQTH)	4	2	6	0	0	0	0	0
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	2	1
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	1	2	2	1	3	1	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (RQTH)	0	0	0	0	0	0	0	1
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	1	0	1	0	0	0	0	0
EBOUEUR	1	79	80	0	57	57	13	106
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (RQTH)	0	1	1	0	0	0	0	0
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	0	1	1	0	0
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (RQTH)	1	0	1	0	0	0	0	0
PERSONNEL DE MAITRISE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	0	0	0	0	2
PREPOSES	0	0	0	0	0	0	1	0
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	1	0
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	2
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	0	0	0	0	0	0	3	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (RQTH)	1	1	2	3	3	6	0	0
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL (RQTH)	0	0	0	1	0	1	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	2	3	1	1	2	3	2
Total général	55	131	186	37	143	180	83	249

Agents contractuels nommés stagiaires par corps et par sexe

Corps	2023			2022			2021	2020
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents
ADJOINT ADMINISTRATIF	35	21	56	42	15	57	6	4
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER TIV	1	0	1	3	0	3	0	0
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	7	7	14	2	5	7	0	0
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTIONS SPORTIVE	31	13	44	3	0	3	47	39
ADJOINT TECHNIQUE	28	43	71	12	52	64	22	27
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	0	0	0	0	0	0	2	0
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1	4	5	6	0	6	11	21
AEQ TIV	1	0	1	0	0	0	23	0
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	1	1	2	0	0	0	12	1
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	1	32
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	85	0	85	87	0	87	57	47
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	87	2	89	85	1	86	81	2
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	54	7	61	56	8	64	73	0
AIDE SOIGNANT AUX DE PUERI TIV	15	0	15	0	0	0	0	5
ANIMATEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	2	1	3	3	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	7	2	9	8	3	11	0	2
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV éducateur spécialisé	7	2	9	6	6	12	6	9
ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	0	1	1	2	0	2	0	1
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	8	0
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	1	1	3	1	4	0	4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	58	0	58	0	0	0	20	45
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	3	2	5	0	0	0	0	1
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	0	0	0	1	1	0	5
CONSEILLER SOCIO+EDUCATIF	0	1	1	0	0	0	0	2
EBOUEUR	1	1	2	0	1	1	2	0
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1	0	1	0	2	2	0	1
EDUCATEUR DES JEUNES ENFANTS	3	0	3	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	0	0	0	9	0
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	0	1	1	0	0	0	2	0
FOSSOYEUR	0	0	0	0	0	0	11	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	0	0	0	0	0	0	7	0
INFIRMIER DE PARIS DE CAT A	0	0	0	1	0	1	1	0
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	0	0	0	0	1
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (RQTH)	1	2	3	5	1	6	6	6
INSPECTEUR DE SÉCURITÉ DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	1
MEDECINS DE LA VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	1
MONITEUR EDUCATEUR TIV	6	1	7	5	8	13	0	14
PERSONNEL DE MAITRISE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	2	5	7	0	4	4	8	0
PERSONNEL OUVRIER	0	0	0	1	0	1	13	0
PREPOSE	0	0	0	0	0	0	2	0
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	3	0	3	5	2	7	2	0
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	0	1	1	0	0	0	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	1	1	2	3	0	3	0	2
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	2	1	3	1	0	1	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	1	1	0	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	3	3	8	11	19	14	37
Total général	441	124	565	346	122	468	449	313

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2023

Promotions de grade

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	31	82	267	26	34	73	513
FILIÈRE ANIMATION	0	162	174	0	102	95	533
FILIÈRE CULTURELLE	34	68	41	30	30	33	236
FILIÈRE HORS FILIÈRE	31	0	0	35	0	0	66
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	51	125	0	3	4	0	183
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	11	57	0	22	158	248
FILIÈRE SOCIALE	198	0	138	8	0	0	344
FILIÈRE SPORTIVE	1	11	0	2	34	0	48
FILIÈRE TECHNIQUE	29	40	413	31	153	1 029	1 695
Total	375	499	1 090	135	379	1 388	3 866

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	23	99	0	11	23	0	156
FILIÈRE ANIMATION	0	30	0	7	23	0	60
FILIÈRE CULTURELLE	5	25	0	0	4	0	34
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	21	0	0	0	0	0	21
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	0	2
FILIÈRE SOCIALE	52	0	0	8	0	0	60
FILIÈRE SPORTIVE	0	3	0	0	9	0	12
FILIÈRE TECHNIQUE	4	15	0	9	51	0	79
Total	105	172	0	35	112	0	424

Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe

Cat / Sexe	F	H	Total
A	480	170	650
B	671	491	1 162
C	1 090	1 388	2 478
TOTAL	2 241	2 049	4 290

**Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2022**

**Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	40	111	328	26	40	94	639
FILIÈRE ANIMATION	0	41	214	0	13	102	370
FILIÈRE CULTURELLE	24	38	41	18	15	45	181
FILIÈRE HORS FILIÈRE	35	0	0	25	0	0	60
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	72	553	0	5	6	0	636
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	11	89	0	23	190	313
FILIÈRE SOCIALE	252	0	237	12	0	1	502
FILIÈRE SPORTIVE	0	3	0	0	16	0	19
FILIÈRE TECHNIQUE	23	37	547	35	188	842	1 672
Total	446	794	1 456	121	301	1 274	4 392

**Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	22	46	0	13	12	0	93
FILIÈRE ANIMATION	2	11	0	3	11	0	27
FILIÈRE CULTURELLE	2	15	0	1	6	0	24
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	10	11	0	1	2	0	24
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	2	0	0	10	0	12
FILIÈRE SOCIALE	64	0	0	0	0	0	64
FILIÈRE SPORTIVE	1	1	0	1	7	0	10
FILIÈRE TECHNIQUE	1	21	0	5	52	0	79
Total	102	107	0	24	100	0	333

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

Cat / Sexe	F	H	Total
A	548	145	693
B	901	401	1 302
C	1 456	1 274	2 730
TOTAL	2 905	1 820	4 725

**Ville de Paris hors Titre IV
Au 31 décembre 2021**

**Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon spécial ou exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	30	141	432	26	49	123	801
FILIÈRE ANIMATION	0	67	203	0	33	117	420
FILIÈRE CULTURELLE	31	53	29	11	38	77	239
FILIÈRE HORS FILIÈRE	2	0	0	1	0	0	3
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	54	58	522	3	6	5	648
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	13	147	0	24	239	423
FILIÈRE SOCIALE	417	0	229	28	0	2	676
FILIÈRE SPORTIVE	1	12	0	1	26	0	40
FILIÈRE TECHNIQUE	35	62	680	46	216	1 296	2 335
Total	570	406	2 242	116	392	1 859	5 585

**Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
par examen professionnel
par filière, par sexe et par catégorie**

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	27	21	0	11	3	0	62
FILIÈRE ANIMATION	0	27	0		17	0	44
FILIÈRE CULTURELLE	5	28	0	2	10	0	45
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	0	6	0	0	2	0	8
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	3	0	0	12	0	15
FILIÈRE SPORTIVE	0	6	0	5	8	0	19
FILIÈRE TECHNIQUE	0	16	0	0	43	0	59
Total	32	107	0	18	95	0	252

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

Cat / Sexe	F	H	Total
A	602	134	736
B	513	487	1 000
C	2 242	1 859	4 101
TOTAL	3 357	2 480	5 837

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel en 2020**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général 2020	579	394	2 443	168	460	1 749	5 793

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2023

Promotions de grade

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Filière	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	3	1	0	0	4
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICALE ET SOCIALE	19	2	0	5	1	0	27
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	6	0	1	6	13
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	19	2	9	6	2	6	44

Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe

Catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général	19	2	9	6	2	6	44

Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2022

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie

Secteur	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
ADMINISTRATIF	0	0	1	0	0	0	1
ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
CULTUREL	0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL ET SOCIAL	13	3	0	4	0	0	20
OUVRIERE ET TECHNIQUE	0	0	4	0	0	3	7
SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0
SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	13	3	5	4	0	3	28

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total général	13	3	5	4	0	3	28

**Ville de Paris Titre IV
Au 31 décembre 2021**

**Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
(et d'échelon exceptionnel) au choix
par filière, par sexe et par catégorie**

Secteur	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
ADMINISTRATIF	0	0	2	0	0	0	2
ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0
CULTUREL	0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL ET SOCIAL	14	1	11	6	0	0	32
OUVRIERE ET TECHNIQUE	0	0	4			2	6
SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0
SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0
Total	14	1	17	6	0	2	40

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel
par catégorie et par sexe**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total 2021	14	1	17	6	0	2	40

**Synthèse nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement de grade
au choix et par examen professionnel en 2020
par catégorie et par sexe**

CATEGORIES	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
Total 2020	4	0	17	1	1	6	29

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
2023

Informations sur les examens professionnels
par filière, par catégorie, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
ADMINISTRATIVE	A	examen	ATTACHE ADMINS PARIS. PPAL	52	31	39	23	11	34
CULTURELLE	A	examen	BIBLIOTHEQUE HC	6	0	4	3	0	3
	A	examen	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	3	1	4	2	0	2
MÉDICO-SOCIALE	A	examen	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	3	0	7	2	0	2
	A	examen	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXC	32	0	35	19	0	19
SOCIALE	A	examen	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	82	16	69	52	8	60
SPORTIVE	A	examen	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S ET DE L'ANIMATION	0	11	7	0	7	7
TECHNIQUE	A+	examen	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINS PARIS.	3	3	1	1	0	1
	A	examen	INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	47	13	3	9	12
Total catégorie A				197	109	179	105	35	140
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	82	27	61	45	12	57
	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL EXC	61	23	71	37	9	46
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL SUP	28	5	12	10	2	12
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL EXC	10	1	13	7	0	7
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P1	12	16	29	4	7	11
	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P2	52	37	58	26	16	42
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL SUP	29	16	45	19	3	22
	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL EXC	8	2	10	6	1	7
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES P1	0	6	5	0	3	3
	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES P2	9	20	9	3	6	9
TECHNIQUE	B	examen	AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION (PM)	6	54	33	3	30	33
	B	examen	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE C1	4	10	3	0	1	1
	B	examen	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE C2	3	9	3	0	1	1
	B	examen	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 1C	7	27	7	0	4	4
	B	examen	TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 2C	9	19	10	0	1	1
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	12	17	30	5	7	12
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	4	5	15	3	1	4
	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	4	12	23	2	4	6
Total catégorie B				347	316	450	172	112	284
Total 2023				544	425	629	277	147	284

**Informations sur les examens professionnels en 2022
par filière, par catégorie, par mode d'accès, par corps et grade et par sexe**

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
ADMINISTRATIVE	A+	tour ext	ADMINISTRATEUR	21	10	4	2	2	4
ADMINISTRATIVE	A	examen	ATTACHE ADMINS PARIS. PPAL	50	26	41	22	13	35
CULTURELLE	A	examen	BIBLIOTHEQUE HC	6	1	2	1	1	2
	A	examen	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	7	1	1	1	0	1
MÉDICO-SOCIALE	A	examen	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	3	0	8	2	0	2
	A	examen	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CL EXC	22	1	35	8	1	9
SOCIALE	A	examen	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXC	165	10	82	64	0	64
SPORTIVE	A	examen	CONSEILLER ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET D'ANIMATION	2	3	5	2	3	5
	A	examen	CONSEILLER ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET D'ANIMATION PPAL	1	12	2	1	1	2
TECHNIQUE	A+	examen	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINS PARIS.	2	6	4	1	3	4
	A	examen	INGENIEUR ADMINS PARIS.	12	45	8	1	5	6
Total catégorie A				291	115	192	105	29	134
ADMINISTRATIVE	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL SUP	55	14	49	30	5	35
	B	examen	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CL EXC	41	21	83	16	7	23
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL SUP	13	1	9	7	1	8
	B	examen	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CL EXC	10	1	11	4	1	5
ANIMATION	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P1	25	30	12	5	7	12
	B	examen	ANIMATEUR ADMINS PARIS. P2	16	13	34	6	4	10
CULTURELLE	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL SUP	19	11	9	6	3	9
	B	examen	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CL EXC	9	5	27	9	3	12
SPORTIVE	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES C2	8	22	2	0	2	2
	B	examen	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES C1	1	16	6	1	5	6
TECHNIQUE	B	examen	TECHNICIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ P1	3	13	5	0	4	4
	B	examen	TECHNICIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ P2	3	12	12	2	6	8
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	14	28	30	8	10	18
	B	examen	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	4	4	7	3	2	5
	B	examen	AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION (PM)	5	67	26	3	23	26
	B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CSL EXC	2	16	10	2	8	10
B	examen	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	9	11	23	5	9	14	
Total catégorie B				237	285	355	107	100	207
Total 2022				528	400	547	212	129	341

Informations sur les examens professionnels 2021

Filière	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade 2021	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
Total 2021				337	367	525	153	117	270

Informations sur les examens professionnels 2020

Secteurs	Cat	Mode d'accès	Avancement de grade 2020	Femmes inscrites à l'examen	Hommes inscrits à l'examen	Nombre de postes	Femmes promues	Hommes promus	Total
Total 2020				249	303	286	106	108	214

1.9 RECRUTEMENTS, TITULARISATIONS, PROMOTIONS, RÉSORPTION EMPLOI PRÉCAIRE

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avancement d'échelon
par sexe

2023			2022			2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Femmes	Hommes	Nombre total d'agents	Femmes	Hommes	Nombre total d'agents	Nombre total d'agents	Nombre total d'agents	
14 029	12 391	26 420	18 225	16 109	34 334	20 313	23 384	-23,1%

1.10 ENTRETIENS DE CARRIÈRE

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle*

* Ont été comptabilisés les agents ayant eu une proposition de période de reclassement en cours en 2023 et les agents ayant participé à une information collective mobilité en 2023

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	32	4	36
Catégorie B	202	14	216
Catégorie C	269	155	424
Total	503	173	676

Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Ces tableaux seront documentés ultérieurement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les **agents sur emploi permanent**, et ne prennent que les projets de reconversion/mobilité professionnelle

Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	

Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	

Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	

Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	

2

RÉMUNÉRATIONS ET COTISATIONS SOCIALES

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNEL

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paie (par budget)
- Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées versées aux agents par sexe
- Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paie (par direction)
- Informations complémentaires sur les rémunérations versées aux agents permanents à temps plein de la collectivité parisienne

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES (TITRE III puis TITRE IV)

- Nouveauté
- Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires par catégorie, par sexe dont IFSE, CIA, primes, NBI, supplément familial, indemnité de résidence et heures supplémentaires et complémentaires
 - Total des rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels sur emploi permanent par catégorie, par sexe dont primes, supplément familial, indemnité de résidence et heures supplémentaires et complémentaires
 - Total des rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels sur emploi non permanent et aux assistants maternels et familiaux
 - Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires, par filière, par corps et par sexe
 - Rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels par filière, par corps et par sexe

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE (TITRE III puis TITRE IV)

- Nouveauté
- Heures supplémentaires et complémentaires par sexe, filière, corps et emplois
 - Mesures individuelles en faveur de l'environnement

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSURANCES CHÔMAGE

- Indemnisation du chômage pour les fonctionnaires
- Indemnisation du chômage pour les contractuels
- Indemnité de fin de contrat
- Montants des indemnités chômage versées

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

2 740,4 M€ : masse salariale en 2023 (compte administratif), dont **2 637,1 M€** pour les budgets principaux et **103,3 M€** pour les budgets annexes

37 125 € : rémunération brute moyenne annuelle des agents permanents à temps plein. Cette rémunération a progressé de 4,9 % entre 2022 et 2023. Pour mémoire, celle-ci s'élevait à 35 390 € en 2022, 34 322 € en 2021, 34 319 € en 2020 (+1,7 %), 33 748 € en 2019 (+1,7 %) et 33 148 € en 2018 (+11,9 %).

26,0 % : part des cotisations patronales dans la masse salariale

PRÉSENTATION

Une masse salariale en très légère progression

Les dépenses de personnel représentent 30,1 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget général (proportion en hausse de 0,1 point par rapport au CA 2022) et s'établissent à 2 637,2 M€ en 2023.

Le taux d'exécution pour 2023 s'établit à 98,5 %, soit une exécution inférieure de 39,5 M€ aux crédits ouverts sur l'exercice 2023.

Par comparaison avec le CA 2022, les dépenses de personnel enregistrent une progression de 93,4 M€, soit une évolution de +3,7 %.

À titre de comparaison, la Cour des comptes indique que les dépenses de personnel à champ constant et hors CAS pensions ont progressé en 2023 de +5,1 %, après +3,8 % en 2022, avec une progression des effectifs de +0,5 %. La part de la masse salariale dans le budget général de l'État représente 32,2 %, en hausse de 1,1 point par rapport à 2022.

La progression de la masse salariale à la Ville de Paris en 2023 s'explique essentiellement par l'application de mesures décidées par l'État dont la plupart devaient obligatoirement être mises en œuvre :

- prime pouvoir d'achat pour +19,5 M€,
- revalorisation du point d'indice en juillet 2023 pour un montant de +54,2 M€ en année pleine soit un impact de +27,1 M€ en 2023 (+1,5 %) ;
- prise en compte en année pleine de la revalorisation de juillet 2022 (+3,5 %) pour +54,2 M€, soit un impact de +27,1 M€ sur 2023 ;
- ajout de 1 à 9 points pour les débuts de grilles soit un impact de +2,3 M€ ;
- prise en charge du remboursement de transport de 50 à 75 % pour +2,6 M€.

L'impact en masse salariale de l'ensemble des mesures décidées par l'État, sans aucune concertation avec les collectivités locales, s'élève à +65 M€ (+2,6 %), soit 70 % de la hausse globale de la masse salariale entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, alors que les effectifs réels étaient en baisse depuis plusieurs exercices du fait des difficultés de recrutement rencontrées par l'ensemble des fonctions publiques, les mesures d'attractivité décidées par la Ville de Paris ont commencé à porter leurs fruits en 2023. Ainsi les effectifs de la Ville s'établissent au 31 décembre 2023 à 49 889,8 ETP, soit 51 680 agents, en progression de 144,7 ETP, (soit +0,3 %) alors que ceux-ci étaient en baisse de -1,2 % en 2022. Cette évolution, résultant à la fois d'une hausse des arrivées et d'une baisse des départs, exerce logiquement un effet majorant sur la dépense de masse salariale. La poursuite des mesures d'attractivité, en particulier dans les secteurs rencontrant les plus grandes difficultés de recrutement, demeure une priorité de la Ville de Paris afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les agentes et agents de la Ville mais aussi pour garantir le bon fonctionnement des services publics parisiens.

Des rémunérations moyenne et médiane en augmentation par rapport à 2020

La rémunération annuelle brute moyenne des agents permanents à temps plein s'établit à 37 125 € en 2023, en hausse de 4,9 % par rapport à 2022. Celle-ci s'élevait à 33 148 € en 2018, 33 748 € en 2019, 34 319 € en 2020, 34 332 € en 2021 et 35 390 € en 2022.

La rémunération annuelle brute médiane des agents permanents à temps plein s'établit pour 2023 à 33 202 €, en hausse de 4,6 % par rapport à 2023 (29 638 € en 2019, 30 804 € en 2020, 30 939 € en 2021 et 31 741 € en 2022).

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

**2 740 M€ de masse salariale au Compte administratif 2023
(dont 2 637 M€ pour les budgets principaux et 103 M€ pour les budgets annexes)**

Dépenses réelles de fonctionnement en millions d'euros (CA 2023)*

	2023	2022	2021	2020	Evolution en % 2023/2022
Dépenses réelles de fonctionnement du budget général (commune et département)	8 755,416	8 490,139	8 181,506	8 230,541	3,1%
Dépenses réelles de fonctionnement des budgets annexes (commune et département)	162,528	151,552	149,991	150,974	7,2%
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	71,301	61,892	57,877	58,649	15,2%
Budget annexe de l'assainissement	63,215	61,182	64,014	60,923	3,3%
Budget annexe de l'eau	2,132	2,054	2,089	5,102	3,8%
Budget annexe des transports automobiles municipaux	25,880	26,424	26,010	26,300	-2,1%
Total dépenses réelles de fonctionnement du budget général et budgets annexes (commune et département)	8 917,944	8 641,691	8 331,497	8 381,515	3,2%

	2023	2022	2021	2020	Evolution en % 2023/2022
Masse salariale du budget général (commune et département)	2 637,157	2 543,832	2 479,547	2 452,184	3,7%
Masse salariale des budgets annexes (commune et département)	103,294	94,383	90,331	90,391	9,4%
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	58,973	50,722	47,399	47,880	16,3%
Budget annexe de l'assainissement	25,216	24,453	23,885	23,450	3,1%
Budget annexe de l'eau	0,665	0,607	0,700	0,720	9,6%
Budget annexe des transports automobiles municipaux	18,439	18,600	18,347	18,341	-0,9%
Total masse salariale du budget général et budgets annexes (commune et département)	2 740,451	2 638,215	2 569,878	2 542,575	3,9%

	2023	2022	2021	2020
Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement (budget général) hors contribution au FNGIR (898 M€)	33,56%	33,51%	34,04%	33,44%
Poids de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement avec les budgets annexes	30,73%	30,53%	30,85%	30,34%

(*) Dépenses réelles de fonctionnement de pré-CA : il s'agit des dépenses constatées, au compte administratif de l'année considérée sur les chapitres des dépenses de fonctionnement courant, dépenses de personnel, autres charges de gestion courante, atténuations de produits, charges financières, charges exceptionnelles, hors opérations d'ordre = dotations aux provisions et autres dépenses imprévues

**Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paye
(en millions d'euros)
par type de budget**

	2023	2022	Evolution en % 2023/2022	2021	2020
Salaires et traitements* du budget général et budgets annexes (commune et département)	1 994,412	1 915,839	4,1%	1 862,944	1 843,675
Budget général (**)	1 920,616	1 846,409	4,0%	1 796,156	1 776,597
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	40,284	36,560	10,2%	34,485	35,074
Budget annexe de l'assainissement	18,877	18,228	3,6%	17,802	17,488
Budget annexe de l'eau	0,503	0,458	9,6%	0,534	0,553
Budget annexe des transports automobiles municipaux	14,133	14,184	-0,4%	13,966	13,964
Charges patronales du budget général et budgets annexes (commune et département)	702,805	680,484	3,3%	662,953	655,305
Budget général	676,764	656,824	3,0%	639,917	632,406
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	15,227	12,855	18,5%	12,417	12,394
Budget annexe de l'assainissement	6,346	6,241	1,7%	6,085	5,965
Budget annexe de l'eau	0,165	0,150	10,0%	0,166	0,170
Budget annexe des transports automobiles municipaux	4,303	4,415	-2,5%	4,368	4,370
Dépenses de personnel (salaires, traitements et charges patronales) du budget général et budgets annexes (commune et département)	2 697,217	2 596,323	3,9%	2 525,896	2 498,981
Budget général	2 597,380	2 503,233	3,8%	2 436,073	2 409,003
Budget annexe de l'aide sociale à l'enfance	55,511	49,415	12,3%	46,902	47,468
Budget annexe de l'assainissement	25,223	24,469	3,1%	23,887	23,453
Budget annexe de l'eau	0,667	0,608	9,7%	0,701	0,723
Budget annexe des transports automobiles municipaux	18,436	18,599	-0,9%	18,334	18,334

* Salaires et traitements : il s'agit de la rémunération principale des personnels permanents, les primes et indemnités, les rémunérations des agents de droit privé, les vacations, les remboursements divers de frais et les prestations sociales.

En 2019, les frais de mission, les indemnités de logement des instituteurs, les dépenses manuelles et indemnités d'élus sont intégrés dans la masse salariale.

(**) En 2018, la commune et le département de Paris ont été fusionnés (anticipation dans l'affichage des données du bilan social 2018 de la réforme du statut de Paris qui ne compte plus qu'une seule collectivité au 1er janvier 2019).

**LES COTISATIONS PATRONALES ONT REPRÉSENTÉ 26,0 %
DU TOTAL DE LA MASSE SALARIALE**

Pour information, l'appel des cotisations des personnels titulaires détachés sur un emploi de contractuel a été intégré en 2017 dans le système de paye. Cette modification de périmètre majore la dépense 2017 de 3 253 605€ et participe pour 0,14% à l'évolution affichée au regard de la dépense 2016.

**Masse salariale brute annuelle cumulée des 10 rémunérations les plus élevées versées aux agents
par sexe**

	2023	2022	2021	2020
Femmes	5	4	6	4
Hommes	5	6	4	6
Total	1 820 282	1 738 335	1 763 018	1 591 656

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des dépenses de personnel issues des systèmes de paye par direction

Direction	Effectifs en %	2023	2022	2021	2020
CABINET DE LA MAIRE	0,2%	7 016 089 €	6 790 553 €	6 810 589 €	6 619 753 €
DAC	5,7%	151 832 954 €	144 367 368 €	140 207 202 €	138 549 356 €
DAE	0,6%	16 487 133 €	15 971 410 €	15 104 726 €	14 966 216 €
DAJ	0,1%	5 404 937 €	5 221 398 €	5 111 646 €	5 003 882 €
DASCO	20,7%	514 356 145 €	487 618 782 €	484 764 153 €	475 720 891 €
DASES (2)		136 509 €	100 866 169 €	207 885 818 €	206 272 328 €
DCPA	2,8%	77 504 931 €	73 623 799 €	70 658 885 €	71 370 292 €
DDCT	4,4%	121 446 654 €	123 612 378 €	117 063 474 €	118 050 672 €
DEVE	5,8%	144 157 686 €	137 351 851 €	134 857 778 €	132 944 462 €
DFA	1,0%	30 936 272 €	30 873 842 €	30 189 191 €	29 331 688 €
DFPE	14,8%	351 045 592 €	353 498 447 €	366 782 343 €	362 843 528 €
DICOM	0,4%	13 361 128 €	12 443 158 €	12 000 977 €	11 126 784 €
DILT	2,3%	58 550 320 €	58 238 077 €	57 348 715 €	58 440 204 €
DJS	5,1%	130 414 509 €	126 053 048 €	121 370 523 €	121 663 047 €
DLH	0,8%	24 914 336 €	23 722 839 €	22 377 380 €	21 717 376 €
DPE	14,6%	352 612 767 €	339 136 479 €	325 727 990 €	323 884 245 €
DPMP (1)	6,0%	163 368 180 €	156 413 939 €	114 946 435 €	0 €
DPSP (1)		0 €	0 €	36 502 208 €	150 912 391 €
DRH	1,5%	49 644 473 €	46 645 333 €	44 313 368 €	41 153 699 €
DSIN	0,9%	32 696 077 €	30 516 240 €	28 966 964 €	29 497 081 €
DSOL(2)	4,8%	178 586 875 €	81 892 715 €	0 €	0 €
DSP (2)	2,5%	82 067 621 €	56 555 049 €	0 €	0 €
DTEC (3)	0,1%	5 098 582 €	3 971 812 €	0 €	0 €
DU	0,8%	28 252 007 €	27 984 063 €	27 428 364 €	27 161 385 €
DVD	2,8%	84 162 567 €	79 774 955 €	78 478 590 €	77 408 334 €
IG	0,1%	5 836 969 €	5 521 161 €	5 560 904 €	5 502 687 €
SG	0,3%	15 970 406 €	13 855 012 €	13 664 271 €	12 556 626 €
Gestion RH	0,7%	51 061 204 €	53 684 321 €	53 381 672 €	52 006 746 €
TOTAL	100,0%	2 696 922 922 €	2 596 204 198 €	2 521 504 168 €	2 494 703 671 €
dont montant de vacances (hors charges, hors élections et pandémie)		94 467 874 €	94 283 147 €	92 128 856 €	84 168 939 €
Toutes vacances confondues (Montants bruts)		94 707 274 €	98 137 003 €	94 899 699 €	86 808 050 €
Montant des TOS, dépenses manuelles et des élus		24 631 455 €	20 830 464 €	21 896 078 €	22 043 512 €

⁽¹⁾ La Direction de la prévention et de la protection (DPP) dont les missions ont été élargies dans le cadre de la lutte contre les incivilités est devenue le 12 septembre 2016, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), puis en 2021 Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP). Pour rappel, en 2018, un peu plus de 2 000 agents relevant auparavant de la compétence de la Préfecture de Police ont été transférés à la commune parisienne dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

⁽²⁾ En 2022, la Direction de l'action sociale et de la santé (DASES) est remplacée par la Direction de la santé (DSP) et la Direction des solidarités (DSOL).

⁽³⁾ En 2022, a été créée la Direction de la transition écologique et du climat (DTEC).

2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE ET DÉPENSES DE PERSONNELS

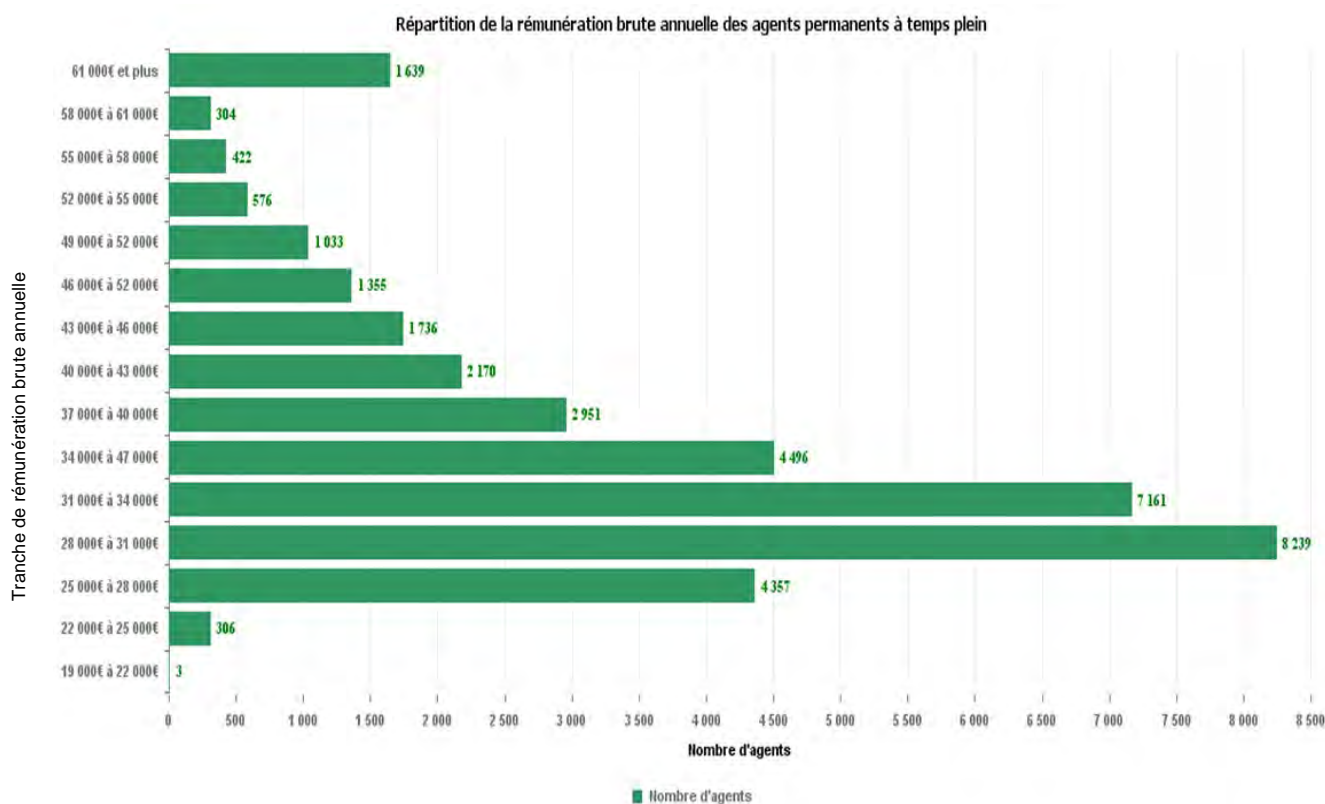
Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations complémentaires sur les rémunérations versées aux agents permanents à temps plein

Rémunération brute annuelle moyenne et médiane

En euros	2023	2022	2021	2020
Rémunération brute annuelle <u>moyenne</u>	37 125 €	35 390 €	34 322 €	34 319 € *
Rémunération brute annuelle <u>médiane</u>	33 202 €	31 741 €	30 939 €	30 804 €

* En 2020, la rémunération brute annuelle moyenne des agents permanents à temps plein retraitée sans les primes COVID est de 34 062 euros



2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS TITRE III

**Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2023**

**Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires rémunérés
dont le montant des primes, de la NBI, le CTI, du SFT, de l'IR et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie**

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont IFSE*	Dont CIA**	Dont primes	Dont NBI	Dont Complément de traitement indiciaire***	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	232 686 414 €	52 470 415 €	2 942 515 €	1 121 484 €	1 679 787 €	4 144 988 €	1 430 319 €	4 824 458 €	1 483 641 €
	B	246 692 965 €	51 139 674 €	2 847 904 €	2 027 768 €	1 433 956 €	546 796 €	2 268 456 €	5 429 658 €	867 417 €
	C	352 233 208 €	56 290 937 €	3 008 974 €	8 302 512 €	1 920 387 €	202 323 €	4 017 613 €	8 010 987 €	1 595 458 €
	Agents sortis	305 701 €	38 938 €	384 €	-4 761 €	391 €	28 849 €	2 304 €	4 645 €	701 €
	Total	831 918 288 €	159 939 963 €	8 799 776 €	11 447 003 €	5 034 521 €	4 922 956 €	7 718 692 €	18 269 748 €	3 947 217 €
Hommes	A	116 525 341 €	29 944 417 €	1 671 815 €	2 584 402 €	712 900 €	435 443 €	668 241 €	2 263 329 €	1 489 099 €
	B	173 694 208 €	39 928 494 €	2 226 054 €	3 002 756 €	968 376 €	4 274 €	1 540 865 €	3 516 556 €	4 575 849 €
	C	482 611 131 €	73 969 275 €	3 524 083 €	24 735 175 €	1 926 548 €	0 €	6 710 154 €	10 425 974 €	13 525 335 €
	Agents sortis	274 472 €	18 346 €	1 619 €	49 626 €	339 €	4 004 €	157 €	2 593 €	996 €
	Total	773 105 151 €	143 860 531 €	7 423 571 €	30 371 958 €	3 608 163 €	443 721 €	8 919 418 €	16 208 453 €	19 591 278 €
Ensemble	A	349 211 755 €	82 414 831 €	4 614 329 €	3 705 886 €	2 392 687 €	4 580 431 €	2 098 561 €	7 087 788 €	2 972 740 €
	B	420 387 173 €	91 068 167 €	5 073 958 €	5 030 524 €	2 402 331 €	551 070 €	3 809 321 €	8 946 214 €	5 443 266 €
	C	834 844 338 €	130 260 212 €	6 533 057 €	33 037 686 €	3 846 936 €	202 323 €	10 727 767 €	18 436 961 €	15 120 793 €
	Agents sortis	580 174 €	57 284 €	2 003 €	44 865 €	730 €	0 €	2 461 €	7 238 €	1 697 €
	Total	1 605 023 439 €	303 800 494 €	16 223 347 €	41 818 961 €	8 642 684 €	5 333 825 €	16 638 110 €	34 478 201 €	23 538 496 €

* IFSE : indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise

** CIA : complément indemnitaire annuel

*** issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés dont le montant des primes et des heures supplémentaires et complémentaires par sexe et catégorie

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont IFSE*	Dont CIA**	Dont primes	Dont Complément de traitement indiciaire*	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	47 917 374 €	10 162 312 €	639 201 €	820 674 €	140 979 €	252 611 €	943 034 €	19 552 €
	B	5 875 902 €	633 306 €	35 660 €	87 213 €	2 072 €	29 306 €	144 148 €	55 115 €
	C	45 540 689 €	5 479 079 €	262 959 €	919 191 €	0 €	959 183 €	1 092 389 €	372 411 €
	Agents sortis	758 267 €	112 476 €	3 599 €	2 579 €	0 €	4 908 €	16 758 €	2 057 €
	Total	100 092 231 €	16 387 172 €	941 419 €	1 829 656 €	143 051 €	1 246 007 €	2 196 330 €	449 134 €
Hommes	A	38 698 233 €	7 767 927 €	461 329 €	406 432 €	21 731 €	167 328 €	764 044 €	7 717 €
	B	6 112 367 €	704 438 €	38 318 €	115 362 €	0 €	36 085 €	141 857 €	90 242 €
	C	13 061 413 €	1 429 449 €	65 699 €	460 016 €	0 €	122 680 €	303 967 €	238 424 €
	Agents sortis	323 386 €	35 619 €	475 €	3 023 €	0 €	1 191 €	7 014 €	1 741 €
	Total	58 195 399 €	9 937 432 €	565 821 €	984 832 €	21 731 €	327 284 €	1 216 882 €	338 124 €
Ensemble	A	86 615 607 €	17 930 239 €	1 100 530 €	1 227 106 €	162 710 €	419 939 €	1 707 078 €	27 268 €
	B	11 988 269 €	1 337 743 €	73 978 €	202 574 €	2 072 €	65 391 €	286 005 €	145 357 €
	C	58 602 102 €	6 908 527 €	328 658 €	1 379 207 €	0 €	1 081 863 €	1 396 356 €	610 835 €
	Agents sortis	1 081 652 €	148 094 €	4 074 €	5 602 €	0 €	6 098 €	23 773 €	3 798 €
	Total	158 287 630 €	26 324 604 €	1 507 240 €	2 814 489 €	164 782 €	1 573 291 €	3 413 213 €	787 258 €

* issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels sur emplois non permanents et aux assistants maternels et assistants familiaux

(cotisations patronales incluses)

par sexe

Sexe	Total rémunérations annuelles brutes	Dont emplois non permanents	Dont assistants maternels et assistants familiaux
Femmes	133 980 010 €	78 227 260 €	55 752 750 €
Hommes	60 164 924 €	56 439 715 €	3 725 209 €
Total	194 144 934 €	134 666 975 €	59 477 959 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2023

**Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires rémunérés
dont le montant des primes, de la NBI, du CTI, du SFT, de l'IR et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie**

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	IFSE*	CIA**	Dont primes	Dont NBI	Dont Complément de traitement indiciaire***	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	8 653 595 €	24 889 €	522 €	1 117 730 €	17 700 €	909 847 €	47 822 €	156 344 €	129 324 €
	B	7 594 310 €	8 644 €	435 €	1 380 888 €	8 797 €	975 316 €	52 762 €	142 706 €	124 652 €
	C	4 065 928 €	0 €	0 €	638 400 €	0 €	453 058 €	28 788 €	75 705 €	63 719 €
	Agents sortis	33 053 €	0 €	0 €	14 786 €	0 €	18 167 €	0 €	0 €	0 €
	Total	20 346 886 €	33 533 €	957 €	3 151 804 €	26 497 €	2 356 389 €	129 373 €	374 755 €	317 696 €
Hommes	A	4 867 357 €	8 060 €	67 €	662 695 €	16 752 €	484 857 €	51 140 €	78 660 €	173 806 €
	B	1 190 928 €	0 €	0 €	159 035 €	1 466 €	152 682 €	4 829 €	21 441 €	66 860 €
	C	2 080 360 €	0 €	0 €	334 651 €	0 €	275 100 €	30 403 €	39 160 €	26 937 €
	Agents sortis	19 886 €	0 €	0 €	11 694 €	-126 €	8 189 €	0 €	2 422 €	0 €
	Total	8 158 531 €	8 060 €	67 €	1 168 076 €	18 092 €	920 827 €	86 372 €	141 683 €	267 603 €
Ensemble	A	13 520 952 €	32 948 €	589 €	1 780 425 €	34 452 €	1 394 704 €	98 962 €	235 005 €	303 130 €
	B	8 785 238 €	8 644 €	435 €	1 539 923 €	10 263 €	1 127 998 €	57 591 €	164 147 €	191 512 €
	C	6 146 288 €	0 €	0 €	973 051 €	0 €	728 158 €	59 191 €	114 866 €	90 657 €
	Agents sortis	52 939 €	0 €	0 €	26 480 €	-126 €	26 356 €	0 €	2 422 €	0 €
	Total	28 505 417 €	41 593 €	1 024 €	4 319 879 €	44 589 €	3 277 216 €	215 745 €	516 439 €	585 299 €

* IFSE : indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise

** CIA : complément indemnitaire annuel

*** issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

**Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent
rémunérés dont le montant des primes et des heures supplémentaires et complémentaires
par sexe et catégorie**

Sexe	Catégories	Total rémunérations annuelles brutes	Dont primes	Dont Complément de traitement indiciaire*	Dont Supplément Familial de Traitement	Dont Indemnité de Résidence	Dont heures supplémentaires et complémentaires
Femmes	A	2 079 497 €	226 776 €	233 001 €	12 985 €	42 801 €	38 133 €
	B	1 229 478 €	234 983 €	162 442 €	10 105 €	23 910 €	16 339 €
	C	2 941 060 €	454 658 €	341 585 €	42 102 €	54 812 €	56 737 €
	Agents sortis	198 668 €	40 989 €	26 421 €	1 703 €	3 555 €	1 825 €
	Total	6 448 704 €	957 406 €	763 449 €	66 894 €	125 078 €	113 034 €
Hommes	A	553 765 €	64 010 €	57 552 €	3 259 €	9 921 €	19 129 €
	B	197 273 €	23 215 €	28 228 €	14 €	3 519 €	8 578 €
	C	2 812 375 €	489 099 €	336 707 €	26 050 €	48 248 €	77 703 €
	Agents sortis	63 589 €	14 493 €	10 473 €	1 074 €	522 €	148 €
	Total	3 627 003 €	590 818 €	432 961 €	30 398 €	62 210 €	105 558 €
Ensemble	A	2 633 262 €	290 786 €	290 553 €	16 244 €	52 722 €	57 262 €
	B	1 426 751 €	258 198 €	190 670 €	10 118 €	27 429 €	24 917 €
	C	5 753 436 €	943 757 €	678 293 €	68 153 €	103 059 €	134 440 €
	Agents sortis	262 257 €	55 483 €	36 894 €	2 777 €	4 077 €	1 972 €
	Total	10 075 707 €	1 548 224 €	1 196 410 €	97 292 €	187 288 €	218 591 €

* issu du Ségur pour certains corps de la filière médico-sociale, à compter du 1er avril 2022

**Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels sur emplois non permanents et aux assistants maternels et assistants familiaux
(cotisations patronales incluses)**

Sexe	Total rémunérations annuelles brutes	Dont emplois non permanents
Femmes	213 694	213 694
Hommes	64 532	64 532
Total	278 225 €	278 225 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX FONCTIONNAIRES TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2023

Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires
par filière, par corps et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs	Femmes	74 933 239 €	20 697 819 €	95 631 058 €
	Hommes	20 279 914 €	5 511 018 €	25 790 932 €
Total Adjoints administratifs		95 213 153 €	26 208 837 €	121 421 989 €
Administrateurs	Femmes	1 953 531 €	1 689 023 €	3 642 553 €
	Hommes	2 515 727 €	1 975 454 €	4 491 180 €
Total Administrateurs		4 469 257 €	3 664 476 €	8 133 733 €
Attachés d'administrations parisiennes	Femmes	27 783 178 €	14 685 346 €	42 468 524 €
	Hommes	15 522 347 €	8 355 228 €	23 877 576 €
Total Attachés d'administrations parisiennes		43 305 525 €	23 040 575 €	66 346 100 €
Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	Femmes	39 043 556 €	15 459 803 €	54 503 359 €
	Hommes	15 808 555 €	6 427 061 €	22 235 616 €
Total Secrétaires administratifs des administrations parisiennes		54 852 111 €	21 886 864 €	76 738 975 €
Emplois fonctionnels	Femmes	6 593 664 €	4 621 047 €	11 214 711 €
	Hommes	6 668 963 €	4 831 172 €	11 500 135 €
Total Emplois fonctionnels		13 262 626 €	9 452 219 €	22 714 845 €
	Femmes	150 307 167 €	57 153 038 €	207 460 205 €
	Hommes	60 795 506 €	27 099 933 €	87 895 438 €
	Total général	211 102 673 €	84 252 970 €	295 355 643 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints d'animation et d'action sportive	Femmes	28 819 184 €	7 454 424 €	36 273 609 €
	Hommes	16 451 146 €	4 607 218 €	21 058 364 €
Total Adjoints d'animation et d'action sportive		45 270 330 €	12 061 642 €	57 331 972 €
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	Femmes	11 658 141 €	3 658 440 €	15 316 581 €
	Hommes	7 125 271 €	2 283 676 €	9 408 948 €
Total Animateurs, animatrices des administrations parisiennes		18 783 412 €	5 942 117 €	24 725 529 €
	Femmes	40 477 325 €	11 112 865 €	51 590 190 €
	Hommes	23 576 417 €	6 890 894 €	30 467 311 €
	Total général	64 053 742 €	18 003 759 €	82 057 501 €

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs des bibliothèques	Femmes	51 468 €	9 946 €	61 415 €
	Hommes	111 039 €	15 446 €	126 485 €
Total Adjoints administratifs des bibliothèques		162 507 €	25 393 €	187 900 €
Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	Femmes	4 437 092 €	900 116 €	5 337 208 €
	Hommes	3 568 126 €	728 287 €	4 296 413 €
Total Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage		8 005 218 €	1 628 403 €	9 633 621 €
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	Femmes	2 600 640 €	406 942 €	3 007 582 €
	Hommes	1 527 464 €	249 796 €	1 777 260 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris		4 128 104 €	656 739 €	4 784 842 €
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Femmes	13 535 543 €	3 643 283 €	17 178 826 €
	Hommes	5 647 123 €	1 548 667 €	7 195 790 €
Total Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes		19 182 666 €	5 191 949 €	24 374 616 €
Bibliothécaires d'administrations parisiennes	Femmes	2 077 255 €	496 870 €	2 574 125 €
	Hommes	571 494 €	142 942 €	714 436 €
Total Bibliothécaires d'administrations parisiennes		2 648 748 €	639 812 €	3 288 561 €

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes	Femmes	306 251 €	103 956 €	410 207 €
	Hommes	163 766 €	67 824 €	231 591 €
Total Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes		470 017 €	171 781 €	641 798 €
Conservateurs des bibliothèques	Femmes	1 969 501 €	442 824 €	2 412 325 €
	Hommes	697 796 €	162 206 €	860 001 €
Total Conservateurs des bibliothèques		2 667 297 €	605 029 €	3 272 326 €
Conservateurs du patrimoine	Femmes	207 063 €	93 348 €	300 412 €
	Hommes	152 403 €	35 842 €	188 244 €
Total Conservateurs du patrimoine		359 466 €	129 190 €	488 656 €
Conservateurs généraux des bibliothèques	Femmes	544 058 €	111 820 €	655 878 €
	Hommes	144 509 €	38 244 €	182 753 €
Total Conservateurs généraux des bibliothèques		688 567 €	150 064 €	838 631 €
Directeurs des conservatoires de Paris	Femmes	182 459 €	91 676 €	274 135 €
	Hommes	723 018 €	371 449 €	1 094 468 €
Total Directeurs des conservatoires de Paris		905 477 €	463 125 €	1 368 602 €
Professeurs d'enseignement artistique	Femmes	8 640 025 €	1 416 729 €	10 056 754 €
	Hommes	8 620 603 €	1 410 410 €	10 031 013 €
Total Professeurs de conservatoire		17 260 628 €	2 827 140 €	20 087 767 €
	Femmes	34 551 355 €	7 717 510 €	42 268 866 €
	Hommes	21 927 340 €	4 771 114 €	26 698 454 €
Total général		56 478 695 €	12 488 624 €	68 967 320 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Auxiliaires de puériculture et de soins Ville de Paris	Femmes	91 338 639 €	22 188 608 €	113 527 247 €
	Hommes	607 166 €	155 749 €	762 915 €
Total Auxiliaires de puériculture et de soins		91 945 805 €	22 344 357 €	114 290 162 €
Cadres de santé paramédicaux des administrations parisiennes	Femmes	6 877 562 €	1 507 616 €	8 385 178 €
	Hommes	47 076 €	16 358 €	63 434 €
Total Cadres de santé paramédicaux des administrations parisiennes		6 924 638 €	1 523 974 €	8 448 612 €
Infirmiers/ères des administrations parisiennes	Femmes	297 175 €	62 373 €	359 549 €
	Hommes	71 042 €	16 180 €	87 222 €
Total Infirmiers/ères des administrations parisiennes		368 217 €	78 554 €	446 771 €
Infirmiers/ères ville de Paris catégorie A	Femmes	5 336 513 €	1 172 075 €	6 508 588 €
	Hommes	243 002 €	41 629 €	284 631 €
Total Infirmiers/ères ville de Paris catégorie A		5 579 515 €	1 213 704 €	6 793 219 €
Médecins de la Ville de Paris	Femmes	4 450 285 €	2 324 494 €	6 774 779 €
	Hommes	472 587 €	252 749 €	725 336 €
Total Médecins de la Ville de Paris		4 922 872 €	2 577 243 €	7 500 115 €
Médecins d'encadrement territorial	Femmes	1 551 857 €	762 089 €	2 313 947 €
	Hommes	74 709 €	37 624 €	112 333 €
Total Médecins d'encadrement territorial		1 626 567 €	799 713 €	2 426 280 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques Ville de Paris	Femmes	1 337 516 €	176 058 €	1 513 574 €
	Hommes	38 012 €	5 795 €	43 807 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques Ville de Paris		1 375 528 €	181 853 €	1 557 381 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	67 775 €	19 132 €	86 907 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes		67 775 €	19 132 €	86 907 €
Psychologues	Femmes	4 072 392 €	423 855 €	4 496 247 €
	Hommes	362 562 €	42 805 €	405 368 €
Total Psychologues		4 434 954 €	466 661 €	4 901 615 €
Puéricultrices des administrations parisiennes	Femmes	10 621 884 €	1 878 054 €	12 499 938 €
	Hommes	145 421 €	17 135 €	162 556 €
Total Puéricultrices des administrations parisiennes		10 767 306 €	1 895 188 €	12 662 494 €
Sages femmes	Femmes	1 381 888 €	247 942 €	1 629 830 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Sages femmes		1 381 888 €	247 942 €	1 629 830 €
Secrétaires médicales et sociales des administrations parisiennes	Femmes	9 456 460 €	3 265 002 €	12 721 462 €
	Hommes	790 988 €	278 884 €	1 069 872 €
Total Secrétaires médicales et sociales des administrations parisiennes		10 247 448 €	3 543 886 €	13 791 334 €
	Femmes	136 722 171 €	34 008 168 €	170 730 339 €
	Hommes	2 920 341 €	884 039 €	3 804 380 €
Total général		139 642 512 €	34 892 207 €	174 534 719 €

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents d'accueil et de surveillance de Paris	Femmes	6 211 312 €	1 992 392 €	8 203 704 €
	Hommes	15 625 121 €	5 169 385 €	20 794 506 €
Total Agents d'accueil et de surveillance de Paris		21 836 433 €	7 161 777 €	28 998 210 €
Agent de police municipale	Femmes	9 180 907 €	5 430 161 €	14 611 067 €
	Hommes	18 604 316 €	10 948 282 €	29 552 598 €
Total Agent Police municipale		27 785 222 €	16 378 443 €	44 163 665 €
Agents de surveillance de Paris	Femmes	5 788 543 €	2 436 229 €	8 224 772 €
	Hommes	4 590 260 €	2 100 163 €	6 690 423 €
Total Agents de surveillance de Paris		10 378 803 €	4 536 392 €	14 915 195 €
Contrôleurs	Femmes	474 984 €	255 073 €	730 057 €
	Hommes	317 938 €	165 209 €	483 147 €
Total Contrôleurs		792 922 €	420 282 €	1 213 204 €
Chefs de Tranquillité Publique et de Sécurité	Femmes	74 844 €	47 964 €	122 808 €
	Hommes	427 420 €	235 258 €	662 678 €
Total Chefs de Tranquillité Publique et de Sécurité		502 264 €	283 222 €	785 486 €
Chef de service police municipale/directeur de police municipale	Femmes	789 841 €	498 177 €	1 288 018 €
	Hommes	2 188 502 €	1 477 012 €	3 665 514 €
Total Chefs de police municipale / directeur de police municipale		2 978 343 €	1 975 188 €	4 953 532 €
Directeur de Police Municipale Paris	Femmes	29 186 €	16 810 €	45 996 €
	Hommes	181 868 €	101 935 €	283 803 €
Total Directeur de Police Municipale Paris		211 054 €	118 746 €	329 800 €
Inspecteurs du service de sécurité	Femmes	916 865 €	510 310 €	1 427 175 €
	Hommes	9 298 840 €	5 432 958 €	14 731 797 €
Total Inspecteurs du service de sécurité		10 215 705 €	5 943 267 €	16 158 972 €
Préposés	Femmes	1 554 156 €	697 686 €	2 251 843 €
	Hommes	1 977 175 €	857 313 €	2 834 488 €
Total Préposés		3 531 331 €	1 554 999 €	5 086 330 €
Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	Femmes	715 754 €	452 924 €	1 168 678 €
	Hommes	2 882 033 €	1 847 676 €	4 729 709 €
Total Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris		3 597 787 €	2 300 600 €	5 898 387 €
	Femmes	25 736 393 €	12 337 725 €	38 074 118 €
	Hommes	56 093 472 €	28 335 192 €	84 428 664 €
	Total général	81 829 865 €	40 672 916 €	122 502 782 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents spécialisés des écoles maternelles	Femmes	40 250 680 €	8 359 432 €	48 610 112 €
	Hommes	239 249 €	52 476 €	291 725 €
Total Agents spécialisés des écoles maternelles		40 489 929 €	8 411 908 €	48 901 837 €
Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	19 338 602 €	3 873 870 €	23 212 471 €
	Hommes	2 304 392 €	429 563 €	2 733 955 €
Total Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes		21 642 993 €	4 303 432 €	25 946 426 €
Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	3 819 749 €	1 153 065 €	4 972 814 €
	Hommes	799 069 €	243 405 €	1 042 475 €
Total Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes		4 618 819 €	1 396 470 €	6 015 289 €
Educatrices éducateurs de jeunes enfants Ville de Paris	Femmes	30 262 961 €	8 729 087 €	38 992 048 €
	Hommes	773 597 €	231 713 €	1 005 309 €
Total Educatrices éducateurs de jeunes enfants Ville de Paris		31 036 558 €	8 960 799 €	39 997 357 €
	Femmes	93 671 991 €	22 115 453 €	115 787 445 €
	Hommes	4 116 308 €	957 156 €	5 073 464 €
	Total général	97 788 299 €	23 072 610 €	120 860 909 €

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation	Femmes	382 637 €	149 376 €	532 012 €
	Hommes	2 241 552 €	986 212 €	3 227 764 €
Total Conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation		2 624 189 €	1 135 588 €	3 759 777 €
Educateurs des activités physiques et sportives	Femmes	2 437 196 €	900 023 €	3 337 219 €
	Hommes	7 326 048 €	2 750 715 €	10 076 763 €
Total Educateurs des activités physiques et sportives		9 763 244 €	3 650 739 €	13 413 982 €
	Femmes	2 819 833 €	1 049 399 €	3 869 232 €
	Hommes	9 567 600 €	3 736 927 €	13 304 527 €
Total général		12 387 433 €	4 786 326 €	17 173 759 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints techniques	Femmes	22 988 546 €	5 833 279 €	28 821 826 €
	Hommes	112 609 211 €	31 332 128 €	143 941 338 €
Total Adjoints techniques		135 597 757 €	37 165 407 €	172 763 164 €
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Femmes	9 620 637 €	1 728 675 €	11 349 312 €
	Hommes	7 185 285 €	1 296 461 €	8 481 746 €
Total Adjoints techniques des établissements d'enseignement		16 805 922 €	3 025 136 €	19 831 058 €
Adjoints techniques eau et assainissement	Femmes	161 847 €	47 211 €	209 057 €
	Hommes	3 593 701 €	1 309 670 €	4 903 371 €
Total Adjoints techniques eau et assainissement		3 755 548 €	1 356 881 €	5 112 429 €
Agents de logistique générale	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	3 835 €	0 €	3 835 €
Total Agents de logistique générale		3 835 €	0 €	3 835 €
Agents de la petite enfance	Femmes	39 201 990 €	7 396 707 €	46 598 696 €
	Hommes	2 273 362 €	465 795 €	2 739 157 €
Total Agents de la petite enfance		41 475 352 €	7 862 501 €	49 337 854 €
Agents techniques des écoles	Femmes	30 749 550 €	5 654 476 €	36 404 026 €
	Hommes	4 215 512 €	1 163 760 €	5 379 271 €
Total Agents techniques des écoles		34 965 062 €	6 818 236 €	41 783 297 €
Architectes voyers des administrations parisiennes	Femmes	1 996 288 €	1 447 433 €	3 443 721 €
	Hommes	1 557 042 €	1 099 529 €	2 656 571 €
Total Architectes voyers des administrations parisiennes		3 553 330 €	2 546 962 €	6 100 292 €
Assistants d'exploitation	Femmes	87 177 €	48 404 €	135 582 €
	Hommes	11 601 406 €	6 225 266 €	17 826 672 €
Total Assistants d'exploitation		11 688 584 €	6 273 670 €	17 962 254 €
Chefs d'exploitation	Femmes	2 176 826 €	856 741 €	3 033 567 €
	Hommes	12 851 370 €	5 623 822 €	18 475 192 €
Total Chefs d'exploitation		15 028 196 €	6 480 564 €	21 508 760 €
Conducteurs d'automobiles	Femmes	219 071 €	101 846 €	320 917 €
	Hommes	12 863 451 €	6 408 393 €	19 271 844 €
Total Conducteurs d'automobiles		13 082 522 €	6 510 239 €	19 592 761 €
Eboueurs	Femmes	5 934 118 €	1 503 605 €	7 437 723 €
	Hommes	113 446 360 €	31 541 667 €	144 988 027 €
Total Eboueurs		119 380 478 €	33 045 272 €	152 425 750 €
Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains	Femmes	239 313 €	62 906 €	302 219 €
	Hommes	5 093 246 €	1 634 707 €	6 727 953 €
Total Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains		5 332 559 €	1 697 613 €	7 030 172 €
Fossoyeurs	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	1 627 773 €	552 411 €	2 180 184 €
Total Fossoyeurs		1 627 773 €	552 411 €	2 180 184 €
Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	3 212 993 €	2 426 678 €	5 639 671 €
	Hommes	5 002 959 €	3 885 017 €	8 887 976 €
Total Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes		8 215 952 €	6 311 695 €	14 527 647 €
Ingénieurs des administrations parisiennes	Femmes	12 842 899 €	7 527 800 €	20 370 699 €
	Hommes	17 523 610 €	10 288 253 €	27 811 863 €
Total Ingénieurs des administrations parisiennes		30 366 509 €	17 816 053 €	48 182 562 €

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	Femmes	2 793 754 €	1 134 710 €	3 928 464 €
	Hommes	26 445 214 €	11 604 681 €	38 049 895 €
Total Personnels de maîtrise des administrations parisiennes		29 238 968 €	12 739 391 €	41 978 359 €
Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Personnels ouvriers	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total personnels ouvriers		0 €	0 €	0 €
Techniciens des services opérationnels	Femmes	3 183 359 €	1 103 229 €	4 286 588 €
	Hommes	19 447 511 €	7 742 459 €	27 189 969 €
Total Techniciens des services opérationnels		22 630 869 €	8 845 687 €	31 476 557 €
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	8 744 013 €	3 438 875 €	12 182 888 €
	Hommes	20 384 314 €	8 015 122 €	28 399 435 €
Total Techniciens supérieurs des administrations parisiennes		29 128 327 €	11 453 997 €	40 582 323 €
	Femmes	144 152 380 €	40 312 576 €	184 464 956 €
	Hommes	377 725 164 €	130 189 138 €	507 914 302 €
Total général		521 877 544 €	170 501 714 €	692 379 257 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Collaborateur de cabinet	Femmes	313 320 €	29 665 €	342 985 €
	Hommes	267 725 €	3 563 €	271 288 €
Total Collaborateur de cabinet		581 045 €	33 228 €	614 273 €
Collaborateur d'élus	Femmes	41 545 €	270 €	41 815 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Collaborateur d'élus		41 545 €	270 €	41 815 €
Collaborateur de Maire d'Arrondissement	Femmes	157 644 €	2 504 €	160 148 €
	Hommes	31 574 €	3 676 €	35 250 €
Total Collaborateur de Maire d'Arrondissement		189 217 €	6 180 €	195 398 €
Professeurs de la ville de Paris	Femmes	15 580 921 €	1 219 481 €	16 800 401 €
	Hommes	11 709 115 €	1 224 852 €	12 933 966 €
Total Professeurs de la ville de Paris		27 290 035 €	2 444 332 €	29 734 368 €
	Femmes	16 093 429 €	1 251 920 €	17 345 349 €
	Hommes	12 008 414 €	1 232 091 €	13 240 504 €
Total général		28 101 843 €	2 484 010 €	30 585 853 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	270 065 €	35 636 €	305 701 €
	Hommes	203 886 €	70 639 €	274 525 €
Total général		473 951 €	106 275 €	580 226 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	644 802 109 €	187 094 290 €	831 896 399 €
	Hommes	568 934 447 €	204 167 123 €	773 101 570 €
Total général		1 213 736 556 €	391 261 412 €	1 604 997 969 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX FONCTIONNAIRES TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2023

**Rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires
par filière, par corps et par sexe**

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs titre IV	Femmes	719 993 €	189 289 €	909 282 €
	Hommes	52 302 €	12 166 €	64 467 €
Total Adjoints administratifs titre IV		772 294 €	201 455 €	973 749 €
Adjoints des cadres hospitaliers titre IV	Femmes	215 627 €	104 737 €	320 364 €
	Hommes	29 706 €	17 764 €	47 470 €
Total Adjoints des cadres hospitaliers titre IV		245 333 €	122 501 €	367 834 €
Attachés d'administration titre IV	Femmes	46 195 €	39 123 €	85 318 €
	Hommes	80 247 €	59 049 €	139 295 €
Total Attachés d'administration titre IV		126 442 €	98 172 €	224 614 €
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV	Femmes	61 866 €	93 769 €	155 635 €
	Hommes	96 311 €	90 257 €	186 568 €
Total Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV		158 177 €	184 025 €	342 202 €
	Femmes	1 043 681 €	426 918 €	1 470 599 €
	Hommes	258 565 €	179 235 €	437 800 €
Total général		1 302 246 €	606 153 €	1 908 399 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Animateurs titre IV	Femmes	26 628 €	2 523 €	29 151 €
	Hommes	103 914 €	13 780 €	117 694 €
Total Animateurs titre IV		130 543 €	16 303 €	146 845 €
	Femmes	26 628 €	2 523 €	29 151 €
	Hommes	103 914 €	13 780 €	117 694 €
Total général		130 543 €	16 303 €	146 845 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Acc. Éducatifs et sociaux titre IV	Femmes	243 663 €	72 359 €	316 022 €
	Hommes	0 €	- €	- €
Total Acc. Éducatifs et sociaux titre IV		243 663 €	72 359 €	316 022 €
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	Femmes	29 564 €	4 158 €	33 722 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV		29 564 €	4 158 €	33 722 €
Aides soignants et Auxiliaires de puériculture et de soins	Femmes	5 011 636 €	1 242 838 €	6 254 475 €
	Hommes	110 575 €	32 322 €	142 897 €
Total Aides soignants et Auxiliaires de puériculture et de soins		5 122 211 €	1 275 161 €	6 397 372 €
Cadres de santé paramédicaux titre IV	Femmes	194 905 €	102 799 €	297 704 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Cadres de santé paramédicaux titre IV		194 905 €	102 799 €	297 704 €
Infirmiers en soins généraux titre IV	Femmes	983 778 €	203 443 €	1 187 221 €
	Hommes	35 480 €	3 661 €	39 141 €
Total Infirmiers en soins généraux titre IV		1 019 258 €	207 104 €	1 226 362 €
Infirmiers titre IV	Femmes	29 022 €	4 086 €	33 109 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Infirmiers titre IV		29 022 €	4 086 €	33 109 €
Psychologues titre IV	Femmes	373 013 €	33 316 €	406 330 €
	Hommes	48 555 €	4 062 €	52 618 €
Total Psychologues titre IV		421 568 €	37 379 €	458 947 €
Puéricultrices titre IV	Femmes	41 285 €	5 493 €	46 778 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Puéricultrices titre IV		41 285 €	5 493 €	46 778 €
	Femmes	6 906 867 €	1 668 494 €	8 575 360 €
	Hommes	194 610 €	40 046 €	234 656 €
Total général		7 101 476 €	1 708 540 €	8 810 016 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Assistants socio-éducatifs titre IV	Femmes	3 015 381 €	604 595 €	3 619 976 €
	Hommes	2 003 230 €	540 905 €	2 544 136 €
Total Assistants socio-éducatifs titre IV		5 018 611 €	1 145 500 €	6 164 111 €
Cadres socio-éducatifs titre IV	Femmes	523 329 €	343 147 €	866 476 €
	Hommes	718 342 €	404 186 €	1 122 528 €
Total Cadres socio-éducatifs titre IV		1 241 672 €	747 333 €	1 989 004 €
Conseillères en économie sociale et familiale titre IV	Femmes	85 185 €	8 177 €	93 362 €
	Hommes	- €	- €	- €
Total Conseillères en économie sociale et familiale titre IV		85 185 €	8 177 €	93 362 €
Educateurs de jeunes enfants titre IV	Femmes	1 522 980 €	244 642 €	1 767 623 €
	Hommes	69 848 €	10 967 €	80 815 €
Total Educateurs de jeunes enfants titre IV		1 592 828 €	255 609 €	1 848 437 €
Educateurs techniques spécialisés titre IV	Femmes	113 016 €	14 156 €	127 172 €
	Hommes	633 365 €	68 893 €	702 257 €
Total Educateurs techniques spécialisés titre IV		746 381 €	83 048 €	829 429 €
Moniteurs d'atelier titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	8 267 €	413 €	8 680 €
Total Moniteurs d'atelier titre IV		8 267 €	413 €	8 680 €
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	Femmes	796 776 €	160 435 €	957 211 €
	Hommes	690 891 €	154 186 €	845 076 €
Total Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)		1 487 667 €	314 620 €	1 802 288 €
	Femmes	6 056 668 €	1 375 152 €	7 431 820 €
	Hommes	4 123 944 €	1 179 549 €	5 303 493 €
Total général		10 180 612 €	2 554 701 €	12 735 313 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Maîtrise ouvrière titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Maîtrise ouvrière titre IV		0 €	0 €	0 €
Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	29 947 €	7 843 €	37 791 €
Total Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV		29 947 €	7 843 €	37 791 €
Personnels ouvriers	Femmes	2 370 502 €	436 401 €	2 806 903 €
	Hommes	1 658 202 €	349 010 €	2 007 212 €
Total Personnels ouvriers		4 028 704 €	785 411 €	4 814 115 €
	Femmes	2 370 502 €	436 401 €	2 806 903 €
	Hommes	1 688 150 €	356 853 €	2 045 003 €
Total général		4 058 652 €	793 254 €	4 851 906 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	18 267 €	14 786 €	33 053 €
	Hommes	11 848 €	8 038 €	19 886 €
Total général		30 115 €	22 824 €	52 939 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	16 422 613 €	3 924 273 €	20 346 886 €
	Hommes	6 381 031 €	1 777 501 €	8 158 532 €
Total général		22 803 644 €	5 701 774 €	28 505 418 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX CONTRACTUELS TITRE III

Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2023

Rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels
par filière, par corps et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints administratifs	Femmes	825 482 €	221 924 €	1 047 407 €
	Hommes	517 559 €	159 576 €	677 135 €
Total Adjoints administratifs		1 343 041 €	381 501 €	1 724 542 €
Administrateurs	Femmes	204 427 €	193 251 €	397 678 €
	Hommes	667 643 €	571 741 €	1 239 384 €
Total Administrateurs		872 070 €	764 992 €	1 637 062 €
Animateurs des conseils d'arrondissement de la jeunesse	Femmes	26 901 €	1 112 €	28 014 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Animateurs des conseils d'arrondissement de la jeunesse		26 901 €	1 112 €	28 014 €
Attachés d'administrations parisiennes	Femmes	12 444 878 €	6 537 287 €	18 982 165 €
	Hommes	7 970 558 €	4 044 157 €	12 014 715 €
Total Attachés d'administrations parisiennes		20 415 436 €	10 581 444 €	30 996 879 €
Chargés de mission agents d'exécution	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	50 549 €	1 580 €	52 129 €
Total Chargés de mission agents d'exécution		50 549 €	1 580 €	52 129 €
Chargés de mission cadres moyens	Femmes	356 369 €	13 045 €	369 414 €
	Hommes	346 419 €	9 346 €	355 765 €
Total Chargés de mission cadres moyens		702 788 €	22 391 €	725 179 €
Chargés de mission cadres supérieurs	Femmes	- €	- €	- €
	Hommes	172 966 €	88 €	173 054 €
Total Chargés de mission cadres supérieurs		172 966 €	88 €	173 054 €
Coordinateurs des conseils de quartier	Femmes	280 962 €	18 356 €	299 318 €
	Hommes	319 815 €	35 967 €	355 782 €
Total Coordinateurs des conseils de quartier		600 776 €	54 324 €	655 100 €
Coordonnateurs-trices des contrats de sécurité	Femmes	10 200 €	180 €	10 380 €
	Hommes	17 311 €	180 €	17 491 €
Total Coordonnateurs-trices des contrats de sécurité		27 512 €	360 €	27 872 €
Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	Femmes	298 865 €	108 321 €	407 186 €
	Hommes	162 400 €	57 089 €	219 489 €
Total Secrétaires administratifs des administrations parisiennes		461 265 €	165 410 €	626 675 €
Emplois fonctionnels	Femmes	462 058 €	501 311 €	963 368 €
	Hommes	213 031 €	166 986 €	380 018 €
Total Emplois fonctionnels		675 089 €	668 297 €	1 343 386 €
Divers	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	125 900 €	156 €	126 056 €
Total Divers		125 900 €	156 €	126 056 €
	Femmes	14 910 142 €	7 594 788 €	22 504 930 €
	Hommes	10 564 151 €	5 046 867 €	15 611 018 €
Total général		25 474 293 €	12 641 654 €	38 115 947 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoints d'animation contractuels	Femmes	8 995 811 €	2 432 957 €	11 428 768 €
	Hommes	2 198 549 €	564 488 €	2 763 037 €
Total Adjoints d'animation contractuels		11 194 360 €	2 997 445 €	14 191 805 €
Adjoints d'animation et d'action sportive	Femmes	30 739 €	24 508 €	55 247 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Adjoints d'animation et d'action sportive		30 739 €	24 508 €	55 247 €
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	Femmes	4 665 €	1 125 €	5 790 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Animateurs, animatrices des administrations parisiennes		4 665 €	1 125 €	5 790 €
	Femmes	9 031 215 €	2 458 590 €	11 489 806 €
	Hommes	2 198 549 €	564 488 €	2 763 037 €
Total général		11 229 764 €	3 023 079 €	14 252 842 €

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Accompagnateurs de musique des conservatoires	Femmes	24 733 €	820 €	25 553 €
	Hommes	26 622 €	665,00 €	27 287 €
Total Accompagnateurs de musique des conservatoires		51 355 €	1 485 €	52 840 €
Adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage	Femmes	51 048 €	11 746 €	62 794 €
	Hommes	25 931 €	10 401 €	36 331 €
Total Adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage		76 979 €	22 146 €	99 126 €
Agents contractuels des bibliothèques	Femmes	637 739 €	31 190 €	668 930 €
	Hommes	210 701 €	9 795 €	220 496 €
Total Agents contractuels des bibliothèques		848 440 €	40 985 €	889 425 €
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	Femmes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Hommes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels	Femmes	2 025 016 €	139 522 €	2 164 538 €
	Hommes	1 237 340 €	100 385 €	1 337 725 €
Total Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels		3 262 356 €	239 907 €	3 502 263 €
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	Femmes	162 702 €	38 649 €	201 351 €
	Hommes	1 866 €	375 €	2 241 €
Total Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes		164 568 €	39 025 €	203 592 €
Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes.	Femmes	151 120 €	58 001 €	209 122 €
	Hommes	205 382 €	78 879 €	284 260 €
Total Chargés d'études documentaires des administrations parisiennes.		356 502 €	136 880 €	493 382 €
Conservateurs des bibliothèques	Femmes	55 323 €	8 231 €	63 553 €
	Hommes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Conservateurs des bibliothèques		55 323 €	8 231 €	63 553 €
Coordinateurs des cours municipaux d'adultes	Femmes	237 109 €	350 €	237 459 €
	Hommes	205 812 €	300 €	206 112 €
Total Coordinateurs des cours municipaux d'adultes		442 921 €	650 €	443 571 €
Divers	Femmes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Hommes	67 901 €	19 287 €	87 188 €
Total Divers		67 901 €	19 287 €	87 188 €
Professeurs d'enseignement artistique contractuels	Femmes	1 164 195 €	114 775 €	1 278 970 €
	Hommes	1 574 911 €	154 043 €	1 728 953 €
Total Professeurs de conservatoire contractuels		2 739 106 €	268 817 €	3 007 923 €
Professeurs des ateliers des beaux arts de la ville de Paris	Femmes	936 063 €	17 942 €	954 006 €
	Hommes	1 053 719 €	17 933 €	1 071 652 €
Total Professeurs des ateliers des beaux arts de la ville de Paris		1 989 782 €	35 876 €	2 025 658 €
Restaurateurs	Femmes	45 196 €	1 334 €	46 530 €
	Hommes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Restaurateurs		45 196 €	1 334 €	46 530 €
	Femmes	5 490 244 €	422 561 €	5 912 805 €
	Hommes	4 610 184 €	392 062 €	5 002 246 €
Total général		10 100 428 €	814 623 €	10 915 051 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Auxiliaire de puériculture et de soins	Femmes	326 072 €	74 992 €	401 064 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Auxiliaire de puériculture et de soins		326 072 €	74 992 €	401 064 €
Infirmière Ville de Paris Catégorie A	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Infirmière Ville de Paris Catégorie A		0 €	0 €	0 €
Médecin chef du service médical central	Femmes	76 703 €	58 775 €	135 477 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Médecin chef du service médical central		76 703 €	58 775 €	135 477 €
Médecins chef & adjoints au service medical	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Médecins chef & adjoints au service medical		0 €	0 €	0 €
Médecin de la Ville de Paris	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Médecin de la Ville de Paris		0 €	0 €	0 €
Médecins contractuels	Femmes	1 416 731 €	2 379 929 €	3 796 659 €
	Hommes	300 603 €	830 550 €	1 131 153 €
Total Médecins contractuels		1 717 334 €	3 210 479 €	4 927 813 €
Médecins du service médical contractuels	Femmes	1 003 351 €	636 280 €	1 639 631 €
	Hommes	307 595 €	175 683 €	483 278 €
Total Médecins du service médical contractuels		1 310 945 €	811 963 €	2 122 908 €

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Sage-femme	Femmes	61 932 €	14 798 €	76 730 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total sage-femme		61 932 €	14 798 €	76 730 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris	Femmes	324 373 €	52 214 €	376 588 €
	Hommes	74 013 €	13 577 €	87 590 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris		398 386 €	65 791 €	464 177 €
Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes	Femmes	25 442 €	5 452 €	30 894 €
	Hommes	74 988 €	23 479 €	98 467 €
Total Personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes		100 430 €	28 931 €	129 361 €
Puéricultrices administrations parisiennes	Femmes	97 040 €	21 544 €	118 584 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Puéricultrice administrations parisiennes		97 040 €	21 544 €	118 584 €
Psychologues	Femmes	607 208 €	135 490 €	742 698 €
	Hommes	93 429 €	26 327 €	119 757 €
Total Psychologues		700 638 €	161 817 €	862 455 €
Secrétaires médical et social adm. Paris.	Femmes	32 979 €	13 407 €	46 386 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Secrétaires médical et social adm. Paris		32 979 €	13 407 €	46 386 €
	Femmes	3 971 830 €	3 392 880 €	7 364 710 €
	Hommes	850 628 €	1 069 617 €	1 920 245 €
Total général		4 822 458 €	4 462 497 €	9 284 955 €

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents d'accueil et de surveillance	Femmes	88 213 €	104 975 €	193 187 €
	Hommes	180 960 €	154 413 €	335 373 €
Total Agents d'accueil et de surveillance		269 173 €	259 388 €	528 561 €
Inspecteur du service de sécurité	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Inspecteur du service de sécurité		0 €	0 €	0 €
Préposés	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	96 192 €	31 457 €	127 649 €
Total Préposés		96 192 €	31 457 €	127 649 €
	Femmes	88 213 €	104 975 €	193 187 €
	Hommes	277 152 €	185 871 €	463 022 €
Total général		365 365 €	290 845 €	656 210 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents spécialisés des écoles maternelles	Femmes	6 026 622 €	1 042 601 €	7 069 223 €
	Hommes	28 533 €	4 835 €	33 369 €
Total Agents spécialisés des écoles maternelles		6 055 156 €	1 047 436 €	7 102 592 €
Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	108 617 €	21 223 €	129 840 €
	Hommes	35 212 €	7 250 €	42 462 €
Total Assistants socio-éducatifs des administrations parisiennes		143 830 €	28 472 €	172 302 €
Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes	Femmes	10 193 €	2 950 €	13 143 €
	Hommes	- €	- €	- €
Total Conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes		10 193 €	2 950 €	13 143 €
Educatrices de jeunes enfants Ville de Paris	Femmes	116 262 €	36 880 €	153 142 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Educatrices de jeunes enfants Ville de Paris		116 262 €	36 880 €	153 142 €
Conseillers conjugaux et familiaux à temps incomplet	Femmes	6 188 €	277 €	5 911 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conseillers conjugaux et familiaux à temps incomplet		6 188 €	277 €	5 911 €
	Femmes	6 267 883 €	1 103 376 €	7 371 259 €
	Hommes	63 746 €	12 085 €	75 830 €
Total général		6 331 629 €	1 115 461 €	7 447 090 €

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Educatrices des activités physiques et sportives.	Femmes	62 520 €	15 678 €	78 198 €
	Hommes	661 256 €	148 781 €	810 036 €
Total Educatrices des activités physiques et sportives.		723 775 €	164 459 €	888 234 €
	Femmes	62 520 €	15 678 €	78 198 €
	Hommes	661 256 €	148 781 €	810 036 €
Total général		723 775 €	164 459 €	888 234 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjointes techniques	Femmes	2 165 991 €	446 758 €	2 612 748 €
	Hommes	3 501 323 €	679 611 €	4 180 933 €
Total Adjointes techniques		5 667 313 €	1 126 368 €	6 793 682 €
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	Femmes	1 211 194 €	182 618 €	1 393 812 €
	Hommes	309 385 €	48 778 €	358 163 €
Total Adjointes techniques des établissements d'enseignement		1 520 579 €	231 395 €	1 751 974 €
Adjointes techniques eau et assainissement	Femmes	41 435 €	15 880 €	57 315 €
	Hommes	218 806 €	68 259 €	287 065 €
Total Adjointes techniques eau et assainissement		260 241 €	84 139 €	344 380 €
Agents de ménage contractuels	Femmes	13 036 €	2 619 €	15 655 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents de ménage contractuels		13 036 €	2 619 €	15 655 €
Agents de service des écoles contractuels (tp et tnc)	Femmes	12 121 €	310 €	12 431 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents de service des écoles contractuels (tp et tnc)		12 121 €	310 €	12 431 €
Agents informatiques cadres moyens	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	122 537 €	600 €	123 137 €
Total Agents informatiques cadres moyens		122 537 €	600 €	123 137 €
Agents techniques contractuels catégorie IV A et IV B	Femmes	28 824 €	6 708 €	35 532 €
	Hommes	78 928 €	11 856 €	90 784 €
Total Agents techniques contractuels catégorie IV A et IV B		107 753 €	18 563 €	126 316 €
Agents techniques contractuels catégorie I	Femmes	51 574 €	7 516 €	59 090 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents techniques contractuels catégorie I		51 574 €	7 516 €	59 090 €
Agents techniques contractuels catégorie II	Femmes	45 869 €	5 949 €	51 818 €
	Hommes	44 733 €	6 492 €	51 225 €
Total Agents techniques contractuels catégorie II		90 603 €	12 441 €	103 044 €
Agents techniques contractuels catégorie III	Femmes	29 608 €	5 506 €	35 114 €
	Hommes	28 286 €	2 803 €	31 089 €
Total Agents techniques contractuels catégorie III		57 894 €	8 309 €	66 203 €
Agents techniques contractuels catégorie V	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	22 036 €	3 455 €	25 491 €
Total Agents techniques contractuels catégorie V		22 036 €	3 455 €	25 491 €
Agents de la petite enfance	Femmes	2 173 158 €	352 451 €	2 525 610 €
	Hommes	67 990 €	9 381 €	77 370 €
Total Agents de la petite enfance		2 241 148 €	361 832 €	2 602 980 €
Agents techniques des écoles	Femmes	15 563 385 €	2 791 585 €	18 354 970 €
	Hommes	1 362 684 €	290 892 €	1 653 576 €
Total Agents techniques des écoles		16 926 069 €	3 082 478 €	20 008 546 €
Conducteurs d'automobiles	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conducteurs d'automobiles		0 €	0 €	0 €
Fossoyeurs	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Fossoyeurs		0 €	0 €	0 €
Eboueurs	Femmes	16 772 €	2 600 €	19 372 €
	Hommes	1 816 128 €	417 169 €	2 233 297 €
Total Eboueurs		1 832 900 €	419 769 €	2 252 668 €
Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	365 056 €	276 553 €	641 609 €
	Hommes	642 685 €	408 745 €	1 051 430 €
Total Ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes		1 007 741 €	685 298 €	1 693 039 €
Ingénieurs des administrations parisiennes	Femmes	4 720 244 €	2 024 166 €	6 744 410 €
	Hommes	6 026 244 €	2 841 212 €	8 867 457 €
Total Ingénieurs des administrations parisiennes		10 746 488 €	4 865 379 €	15 611 866 €
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	Femmes	49 847 €	20 907 €	70 754 €
	Hommes	494 713 €	213 355 €	708 068 €
Total Personnels de maîtrise des administrations parisiennes		544 560 €	234 263 €	778 823 €
Responsables des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Responsables des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville		0 €	0 €	0 €
Ingénieur des Services Techniques	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Ingénieur des Services Techniques		0 €	0 €	0 €
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	Femmes	1 190 428 €	458 661 €	1 649 090 €
	Hommes	1 557 499 €	408 595 €	1 966 094 €
Total Techniciens supérieurs des administrations parisiennes		2 747 927 €	867 256 €	3 615 183 €
	Femmes	27 678 542 €	6 600 786 €	34 279 329 €
	Hommes	16 293 976 €	5 411 203 €	21 705 179 €
Total général		43 972 519 €	12 011 989 €	55 984 508 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Collaborateurs de cabinet	Femmes	3 790 931 €	12 081 €	3 803 012 €
	Hommes	4 272 055 €	10 988 €	4 283 043 €
Total Collaborateurs de cabinet		8 062 986 €	23 069 €	8 086 055 €
Collaborateurs de Maire d'arrondissement	Femmes	4 662 380 €	29 989 €	4 692 369 €
	Hommes	3 970 460 €	52 885 €	4 023 345 €
Total Collaborateurs de Maire d'arrondissement		8 632 840 €	82 874 €	8 715 714 €
Collaborateurs d'élus	Femmes	39 461 €	0 €	39 461 €
	Hommes	32 693 €	270 €	32 963 €
Total Collaborateurs d'élus		72 154 €	270 €	72 424 €
Formateurs contractuels de la ville de Paris	Femmes	207 933 €	8 912 €	216 844 €
	Hommes	408 937 €	6 247 €	415 184 €
Total Formateurs contractuels de la ville de Paris		616 869 €	15 159 €	632 029 €
Professeurs des cours municipaux d'adultes	Femmes	1 024 520 €	340 315 €	1 364 834 €
	Hommes	650 024 €	116 840 €	766 865 €
Total Professeurs des cours municipaux d'adultes		1 674 544 €	457 155 €	2 131 699 €
	Femmes	9 725 224 €	391 297 €	10 116 521 €
	Hommes	9 334 169 €	187 231 €	9 521 400 €
Total général		19 059 394 €	578 527 €	19 637 921 €

PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	621 153 €	137 114 €	758 267 €
	Hommes	282 039 €	41 347 €	323 386 €
	Total général	903 192 €	178 461 €	1 081 652 €

TOUTES FILIÈRES	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
	Femmes	77 846 966 €	22 222 045 €	100 069 011 €
	Hommes	45 135 849 €	13 059 550 €	58 195 399 €
	Total général	122 982 815 €	35 281 595 €	158 264 410 €

2.2 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES VERSÉES AUX CONTRACTUELS TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Rémunérations annuelles brutes versées aux contractuels
par filière, par corps et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Adjoint administratifs titre IV	Femmes	352 354 €	68 007 €	420 362 €
	Hommes	112 037 €	27 737 €	139 774 €
Total Adjoint administratifs titre IV		464 391 €	95 744 €	560 135 €
Adjoint cadres hospitaliers	Femmes	21 852 €	17 879 €	39 731 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Adjoint cadres hospitaliers		21 852 €	17 879 €	39 731 €
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social titre IV		0 €	0 €	0 €
	Femmes	374 206 €	85 886 €	460 092 €
	Hommes	112 037 €	27 737 €	139 774 €
Total général		486 243 €	113 623 €	599 866 €

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Animateurs titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	51 939 €	9 957 €	61 896 €
Total Animateurs titre IV		51 939 €	9 957 €	61 896 €
	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	51 939 €	9 957 €	61 896 €
Total général		51 939 €	9 957 €	61 896 €

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Acc. Éducatifs et sociaux titre IV	Femmes	528 489 €	158 671 €	687 160 €
	Hommes	113 428 €	41 715 €	155 142 €
Total Acc. Éducatifs et sociaux titre IV		641 916 €	200 386 €	842 302 €
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	Femmes	457 959 €	107 304 €	565 263 €
	Hommes	1 077 094 €	320 707 €	1 397 802 €
Total Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV		1 535 054 €	428 011 €	1 963 065 €
Aides soignants auxiliaires de puériculture titre IV	Femmes	651 396 €	168 400 €	819 796 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Aides soignants auxiliaires de puériculture titre IV		651 396 €	168 400 €	819 796 €
Infirmiers en soins généraux titre IV	Femmes	138 421 €	27 433 €	165 854 €
	Hommes	713 €	108 €	821 €
Total Infirmiers en soins généraux titre IV		139 134 €	27 541 €	166 675 €
Praticien hospitalier contractuel	Femmes	26 296 €	0 €	26 296 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Psychomotriciens		26 296 €	0 €	26 296 €
Psychomotriciens	Femmes	15 189 €	570 €	15 759 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Psychomotriciens		15 189 €	570 €	15 759 €
Psychologues titre IV	Femmes	523 214 €	39 118 €	562 333 €
	Hommes	42 730 €	2 998 €	45 728 €
Total Psychologues titre IV		565 944 €	42 116 €	608 060 €
	Femmes	2 340 964 €	501 496 €	2 842 460 €
	Hommes	1 233 965 €	365 528 €	1 599 493 €
Total général		3 574 929 €	867 024 €	4 441 953 €

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Agents éducatifs titre IV	Femmes	6 003 €	3 163 €	9 166 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Agents éducatifs titre IV		6 003 €	3 163 €	9 166 €
Cadres socio éducatifs titre IV	Femmes	33 592 €	11 779 €	45 371 €
	Hommes	46 323 €	26 352 €	72 675 €
Total Cadres socio éducatifs titre IV		79 915 €	38 131 €	118 046 €
Assistants socio-éducatifs titre IV	Femmes	601 837 €	124 317 €	726 153 €
	Hommes	258 050 €	52 230 €	310 280 €
Total Assistants socio-éducatifs titre IV		859 887 €	176 546 €	1 036 433 €
Conseillers éco soc. Familiales titre IV	Femmes	26 482 €	2 729 €	29 211 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Conseillers éco soc. Familiales titre IV		26 482 €	2 729 €	29 211 €
Educateurs de jeunes enfants titre IV	Femmes	306 922 €	46 697 €	353 619 €
	Hommes	54 878 €	11 405 €	66 283 €
Total Educateurs de jeunes enfants titre IV		361 800 €	58 102 €	419 902 €
Educateurs techniques spécialisés titre IV	Femmes	0 €	0 €	0 €
	Hommes	0 €	0 €	0 €
Total Educateurs techniques spécialisés titre IV		0 €	0 €	0 €
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	Femmes	304 909 €	65 043 €	369 952 €
	Hommes	109 034 €	26 344 €	135 378 €
Total Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)		413 942 €	91 387 €	505 330 €
	Femmes	1 279 745 €	253 728 €	1 533 472 €
	Hommes	468 284 €	116 331 €	584 616 €
Total général		1 748 029 €	370 059 €	2 118 088 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Personnels ouvriers titre IV	Femmes	1 083 775 €	175 335 €	1 259 109 €
	Hommes	941 609 €	178 049 €	1 119 658 €
Total Personnels ouvriers titre IV		2 025 384 €	353 383 €	2 378 767 €
	Femmes	1 083 775 €	175 335 €	1 259 109 €
	Hommes	941 609 €	178 049 €	1 119 658 €
Total général		2 025 384 €	353 383 €	2 378 767 €

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
Professeurs des écoles titre IV	Femmes	129 792 €	25 110 €	154 901 €
	Hommes	51 054 €	6 924 €	57 978 €
Total Professeurs des écoles titre IV		180 845 €	32 034 €	212 879 €
	Femmes	129 792 €	25 110 €	154 901 €
	Hommes	51 054 €	6 924 €	57 978 €
Total général		180 845 €	32 034 €	212 879 €

	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
PERSONNELS SORTIS EN COURS D'ANNEE	Femmes	153 491 €	45 178 €	198 668 €
	Hommes	48 221 €	15 368 €	63 589 €
Total général		201 712 €	60 545 €	262 257 €

	Sexe	Rémunérations principales	Rémunérations accessoires	Total général
TOUTES FILIÈRES	Femmes	5 361 972 €	1 086 732 €	6 448 704 €
	Hommes	2 907 109 €	719 894 €	3 627 003 €
	Total général	8 269 081 €	1 806 626 €	10 075 707 €

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE TITRE III

**Ville de Paris (hors Titre IV)
Au 31 décembre 2023**

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires par filière et par sexe

Filière	Femmes	Hommes	Ensemble
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	28 171	13 788	41 959
FILIÈRE ANIMATION	27 595	14 380	41 975
FILIÈRE CULTURELLE	12 931	12 327	25 257
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	229	0	229
FILIÈRE SÉCURITÉ	10 358	29 672	40 030
FILIÈRE SOCIALE	489	98	587
FILIÈRE SPORTIVE	962	5 980	6 942
FILIÈRE TECHNIQUE	71 730	646 430	718 159
FILIÈRE HORS FILIÈRE	11 570	11 403	22 973
Personnels sortis en cours d'année	973	1 026	1 999
TOTAL	165 008	735 104	900 112

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires par filière, par corps et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjointes administratifs	21 448	9 139	30 587
Animateurs conseils d'arrondissement de la jeunesse	15	0	15
Attachés d'administrations parisiennes	467	123	590
Chargés de mission cadres moyens	256	137	392
Coordinateurs des conseils de quartier	662	1 260	1 922
Secrétaires administratifs des administrations parisiennes	5 323	3 129	8 453
TOTAL	28 171	13 788	41 959

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjointes d'animation contractuels	12 759	2 297	15 057
Adjointes d'animation et d'action sportive	6 848	6 381	13 228
Animateurs, animatrices des administrations parisiennes	7 988	5 702	13 690
TOTAL	27 595	14 380	41 975

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjointes administratifs des bibliothèques	6	0	6
Adjointes d'accueil, de surveillance et de magasinage	556	1 155	1 711
Agents contractuels des bibliothèques	572	232	803
Assistants spécialisés d'enseignement musical contractuels	582	653	1 235
Assistants spécialisés d'enseignement artistique de la commune de Paris	2 477	1 790	4 267
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	1 323	567	1 890
Directeurs des conservatoires de Paris	11	103	114
Professeurs de conservatoire	33	128	161
Professeurs de conservatoire contractuels	394	109	503
Professeur des ateliers beaux arts	50	18	68
Professeurs d'enseignement artistique Ville de Paris	6 901	7 572	14 473
Restaurateurs	28	0	28
TOTAL	12 931	12 327	25 257

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Auxiliaire de puériculture et de soins	73	0	73
Secrétaires médicales et sociales	157	0	157
TOTAL	229	0	229

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Agents d'accueil et de surveillance	4 005	10 480	14 485
Agents Police Municipale	3 681	10 491	14 172
Agents de surveillance de Paris	422	769	1 191
Contrôleurs	349	41	389
Directeurs de Police Municipale Paris	62	158	220
Inspecteurs du service de sécurité	408	4 451	4 859
Chef de service de police municipale	282	1 412	1 694
Techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la commune de Paris	1 150	1 871	3 021
TOTAL	10 358	29 672	40 030

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Agents spécialisés des écoles maternelles	185	0	185
Assistant socio éducatif des administrations parisiennes	23	98	121
Educateurs de jeunes enfants Ville de Paris	281	0	281
TOTAL	489	98	587

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Educateurs des activités physiques et sportives	962	5 980	6 942
TOTAL	962	5 980	6 942

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjointes techniques	35 916	182 781	218 697
Adjointes techniques eau et assainissement	537	8 939	9 476
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	325	170	495
Agents de la petite enfance	29	0	29
Agents techniques des écoles	13 125	1 710	14 836
Agents techniques contractuels catégories IV A, IV B	102	0	102
Assistants d'exploitation	352	51 742	52 094
Chefs d'exploitation	941	19 504	20 445
Conducteurs d'automobiles	739	52 370	53 109
Eboueurs	7 487	203 292	210 780
Egoutiers et autres personnels des réseaux souterrains	133	4 803	4 936
Fossoyeurs	0	2 466	2 466
Ingénieurs des administrations parisiennes	14	358	372
Personnels de maîtrise des administrations parisiennes	5 413	63 142	68 554
Techniciens des services opérationnels	3 620	46 166	49 786
Techniciens supérieurs des administrations parisiennes	2 998	8 986	11 983
TOTAL	71 730	646 430	718 159

HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Collaborateurs de Maire d'arrondissement	11	114	125
Professeurs de la ville de Paris	11 509	11 289	22 798
Professeurs des Cours Municipaux d'adultes	50		50
TOTAL	11 570	11 403	22 973

Personnels sortis en cours d'année

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
	973	1 026	1 999
TOTAL	973	1 026	1 999

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE TITRE IV

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires par filière et par sexe

Filière	Femmes	Hommes	Ensemble
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 622	421	5 043
FILIÈRE ANIMATION	0	186	186
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	4 860	2 381	7 241
FILIÈRE SOCIALE	7 273	7 845	15 118
FILIÈRE TECHNIQUE	1 929	2 609	4 538
FILIÈRE HORS FILIÈRE	203	31	234
Personnels sortis en cours d'année	64	10	74
TOTAL	18 950	13 483	32 433

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires par filière, par corps et par sexe

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Adjoints administratifs titre IV	2 823	341	3 164
Adjoints des cadres hospitaliers titre IV	1 800	80	1 880
TOTAL	4 622	421	5 043

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Animateurs titre IV	0	186	186
TOTAL	0	186	186

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Aides soignants (agents des services hospitaliers qualifiés) titre IV	800	2 236	3 036
Aides soignants (puériculture) titre IV	2 064	14	2 078
Infirmiers en soins généraux titre IV	1 156	23	1 179
Psychologues titre IV	36	0	36
TOTAL	4 055	2 273	6 328

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Acc. Educatifs et sociaux titre IV	805	108	913
Assistants socio-éducatifs titre IV	3 758	4 708	8 466
Cadres sociaux éducatifs titre IV	12	170	182
Educateurs de jeunes enfants titre IV	666	150	815
Educateurs techniques spécialisés titre IV	196	600	796
Moniteurs éducateurs titre IV (nouveau-cadre)	2 641	2 218	4 859
TOTAL	8 078	7 953	16 031

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Personnels ouvriers titre IV	1 929	2 429	4 358
Techniciens supérieurs hospitaliers titre IV	0	180	180
TOTAL	1 929	2 609	4 538

HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
Professeur des écoles T IV	203	31	234
TOTAL	203	31	234

Personnels sortis en cours d'année

Corps et emplois	Femmes	Hommes	Ensemble
	64	10	74
TOTAL	64	10	74

2.3 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA PAIE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Mesures individuelles en faveur de l'environnement

Nombre d'agents (permanent et non permanent) par sexe

Type de mesures individuelles	2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents bénéficiant du remboursement des frais de trajets domicile-travail en transports en commun	29 275	17 928	47 203
Agent bénéficiant du forfait de mobilité durable*	0	0	0
Agent bénéficiant de la prime de co-voiturage	0	0	0
Total	29 275	17 928	47 203

* Pas encore mis en place en 2023

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSURANCES CHÔMAGE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents fonctionnaires, êtes-vous :

en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi ?	NON
en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi ?	OUI

	Nombre d'allocataire dans l'année *		
	2023	2022	2021
Anciens titulaires	205	336	118
Anciens stagiaires	162		162
TOTAL	205	280	280

(*) Nombre d'allocataires en stock en décembre

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

êtes-vous en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi ?	NON
êtes-vous en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi ?	OUI
avez-vous adhéré au Régime d'assurance chômage ?	NON

	Nombre d'allocataires dans l'année*		
	2023	2022	2021
Anciens contractuels	1 330	1 545	1 318
Anciens vacataires	1 903	2 312	2 151
Autres (Assistants familiaux, assistants maternels, ...)	59	76	87
Anciens contractuels et anciens vacataires	3 292	3 933	3 556

(*) Nombre d'allocataires en stock en décembre

Indemnité de fin de contrat

	Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une prime de précarité		
	2023	2022	2021
Anciens contractuels	234	206	15

Montant des indemnités chômage versées

	Montant des indemnités chômage hors frais de gestion
2023	15 192 882 €
2022	17 371 192 €
2021	20 604 657 €
2020	20 980 122 €

3

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

- Nombre d'accident de travail / service, de trajet
- Nombre d'accident de travail / service, de trajet par filière et par sexe
- Nombre d'accident de travail / service, de trajet par filière, par corps et par sexe
- Indice de fréquence, taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail / service avec arrêt par direction
- Nombre de maladie professionnelle par filière
- Nombre d'allocation temporaire d'invalidité attribuée par direction et par sexe
- Nombre de maladie professionnelle par direction et codes des maladies professionnelles
- Nombre de maladie professionnelle par filière, par corps et par sexe
- Nombre de suicide et de tentative de suicide
- Nouveauté ■ Nombre d'accident mortel
- Recours à une assurance statutaire pour prise en charge du risque maladie

3.2 DÉMARCHES ET DOCUMENTS DE PRÉVENTION

- Nouveauté ■ Recension des démarches et documents de prévention

3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Effectifs affectés à la prévention et à la sécurité dans l'année (TIII et TIV) en personne physique et en équivalent temps plein
- Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité dont coût et nombre de jours de formation des agents chargés des actions de prévention (TIII et TIV)
- Dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance (TIII et TIV)

3.4 VIOLENCES PHYSIQUES AUX AGENTS

- Nombre d'actes de violence physique envers le personnel au cours de l'année
- Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence
- Nombre de signalements pour actes de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel
- Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes

3.5 VISITES MÉDICALES ET PROTECTION FONCTIONNELLE

- Nombre de visites médicale par sexe
- Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière
- Nombre d'octroi et de refus de protection fonctionnelle

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

Un indice de fréquence des accidents de travail/service de **38,4**
toujours en dessous des niveaux d'avant crise sanitaire (52,5 en 2019)

Nombre d'agents exerçant des missions liées à la prévention et à la sécurité :
13 099 en 2023, contre 11 813 en 2022, 11 010 en 2021 et 9 553 en 2020

4 séances de FS SSCT centrale et 7 réunions de commissions associées

PRÉSENTATION

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des nouvelles instances du dialogue social à la suite des élections professionnelles de 2022. Sur le volet hygiène et sécurité, cela s'est traduit par l'organisation des formations spécialisées santé sécurité et conditions de travail (FS-SSCT) rattachées aux nouveaux comités sociaux territoriaux (CST) institués à la fois en central et en direction. Les FS-SSCT reprenant pour partie les missions des anciens CHSCT.

Les sujets prévention déjà initiés les années précédentes ont pu être poursuivis dans le cadre de ces nouvelles instances comme la finalisation des études et la réalisation opérationnelle des plans d'actions menés sur la question du travail isolé et des risques liés aux interférences entre les activités de la Ville et de ses prestataires externes.

Accidentologie et indicateurs associés

L'indice de fréquence des accidents reste en 2023, comme en 2022, inférieur au niveau d'avant crise. Cet indice, qui mesure le nombre d'accidents de travail/service (ATS) avec arrêt pour 1 000 agents était de 52,5 en 2019 contre 38,4 en 2023 (chiffre non encore consolidé).

Le nombre d'accidents de travail/service avec et sans arrêt de travail 2023 est en léger recul par rapport à 2022, 2 627 contre 2 681 (-2,0 %). Il demeure toujours en dessous du niveau d'avant la pandémie (3 522 en 2019, soit -25,4 %). Le constat est amplifié pour le nombre d'accidents de trajet 904 en 2023 par rapport à 981 en 2022 (-7,8 %) et 1 367 en 2019 (-33,9 %).

Les différences constatées par rapport à la situation avant crise sanitaire peuvent trouver notamment leur origine dans le développement très dynamique du recours au télétravail. La détermination des facteurs impliqués fait l'objet d'un travail d'observation et d'analyse sur un plus long terme dont il sera rendu compte.

Dépenses réalisées par la collectivité en matière d'hygiène et sécurité

Ces dépenses regroupent les contrôles techniques, réglementaires, les prestations de maintenance associées, les achats de matériels et d'équipements ainsi que les actions de formation et de communication. Le montant global des dépenses 2023 est du même ordre

que le montant des engagements en 2022 mais avec une répartition différente. Par exemple, en 2023, une très forte hausse des dépenses sur le volet incendie et ascenseurs est observée, une hausse moindre sur les volets équipements de travail et amiante alors qu'une baisse (limitée à -6,5 %) est constatée sur la maintenance /entretien.

La Ville dispose d'un réseau professionnalisé de préventeurs avec les conseillers en prévention des risques professionnelles (CPRP), des assistants de prévention (AP) et des relais de prévention. Ces derniers ont une fonction d'acteurs de terrain au contact direct et quotidien avec les agents dans les services et les ateliers. La Ville forme également ses agents sur le secourisme ou la sécurité incendie. Le nombre d'agents exerçant ainsi des missions liées à la prévention et à la sécurité est de 13 004 en 2023 contre 11 813 en 2022 (hausse principalement sur le volet secourisme). Globalement ces effectifs sont en hausse croissante depuis 2019.

La FS-SSCT centrale et les commissions associées

La nouvelle formation spécialisée FS-SSCT centrale s'est réunie à 4 reprises en 2023. À l'instar de l'ancien CHSCT central, la formation a examiné les rapports réglementaires entrant dans son périmètre :

- Rapport annuel santé sécurité au travail et programme de prévention ;
- Rapport d'activité de la Mission d'Inspection Santé Sécurité au Travail (MISST) ;
- Rapport d'activité du Service de Médecine de Prévention (SMP) ;
- Rapport d'activité du Service des Politiques de Prévention (SPP).

La mise en place de cette nouvelle formation a également fait l'objet de l'élection d'un secrétaire parmi les organisations syndicales ainsi que le vote d'une délibération relative à la mise en place des visites de sites relevant de son champ de compétence.

Sur les sujets prévention, il a été abordé la question des conditions de travail des UGD, le bilan des études transverses comme celle sur le

travail isolé ou encore le volet « travailler à la Ville en bonne santé » du nouveau Plan Paris Santé Environnement 2.

Comme les années précédentes et en lien avec la fonction bâtementaire, la FS-SSCT a examiné le suivi du plan d'actions ventilation. En 2023, un nouveau sujet a été également introduit sur ce volet bâtementaire avec les processus de contrôles réglementaires électriques et incendie.

Les travaux de la FS-SSCT centrale se sont également poursuivis et approfondis comme pour le CHSCT dans le cadre des commissions animées par le Service des Politiques de prévention (SPP) de la DRH. Un bilan des commissions tenues entre 2016 et 2022 a été présenté en instance et à la demande des représentants personnels, un travail conjoint a conduit à préciser le périmètre de certaines commissions existantes et d'en créer une nouvelle sur les questions bâtementaires. Les cinq commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission Handicap Inaptitude Reconversion (HIR) ;
- Commission Organisation et Conditions de travail (OCT) ;
- Commission Risques Biologique, Physiques et Chimiques (RBPC) ;
- Commission Insalubrité ;
- Commission Fonction immobilière et bâtementaire (FIB).

En 2023 se sont tenues 5 commissions OCT et 2 commissions FIB.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

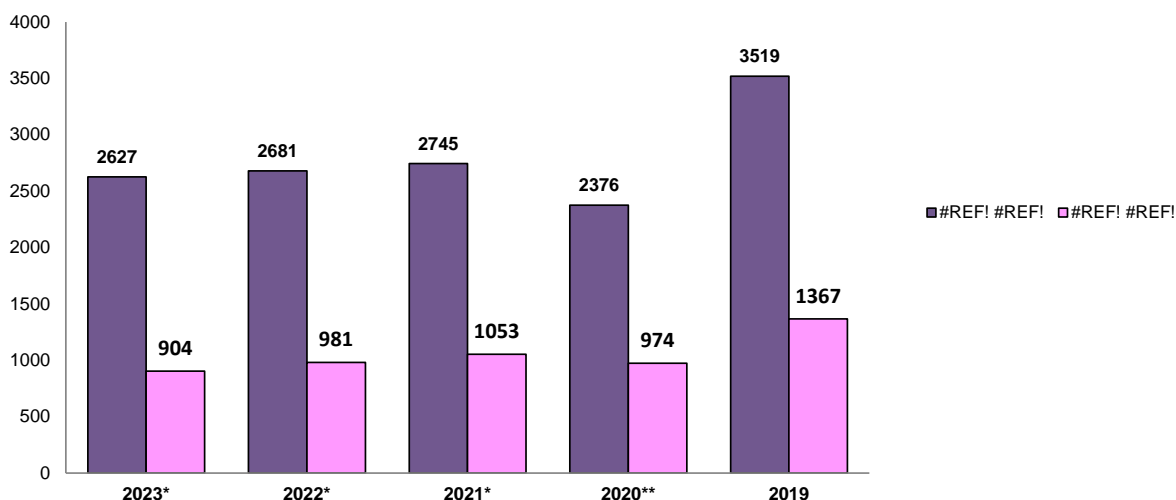
Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'accidents de travail / service, de trajet
avec ou sans arrêt de travail et par sexe

	Femmes	Hommes	2023*	2022*	2021*	2020**	Evolution en % de 2023 à 2022	2023* titre IV	2022* titre IV	2021* titre IV	2020** titre IV	Evolution en % de 2023 à 2022
Accidents de travail / service	1 236	1 391	2 627	2 681	2 745	2 376	-2,0%	38	54	70	58	-29,6%
<i>Dont accidents de travail / service <u>avec</u> arrêt de travail</i>	842	1 134	1 976	2 014	2 159	1 694	-1,9%	20	37	49	34	-45,9%
<i>Dont accidents de travail / service <u>sans</u> arrêt de travail</i>	394	257	651	667	586	682	-2,4%	18	17	21	24	5,9%
Accidents de trajet	605	299	904	981	1 053	974	-7,8%	7	9	7	27	-22,2%
<i>Dont accidents de trajet <u>avec</u> arrêt de travail</i>	436	253	689	739	826	704	-6,8%	4	5	7	19	-20,0%
<i>Dont accidents de trajet <u>sans</u> arrêt de travail</i>	169	46	215	242	227	270	-11,2%	3	4	0	8	100,0%
Total général	1 841	1 690	3 531	3 662	3 798	3 350	-3,6%	45	63	77	85	-28,6%

* Chiffres non consolidés.

** En 2020, du fait de la crise sanitaire, les activités en présentiel ont été réduites.



3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accidents du travail survenus dans l'année concernant des titulaires ou non titulaires
* y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail
** chiffres non consolidés

par filière et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent
Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

FILIÈRES	Nombre d'accidents du travail */**							Nombre de jours d'arrêts de travail **						
	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL
	Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total		Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	110	27	137	129	23	152	289	10 221	3 045	13 265	275	29	304	13 569
FILIÈRE TECHNIQUE	393	1 174	1 567	153	213	366	1 933	28 749	100 431	129 180	2 645	1 155	3 800	132 980
FILIÈRE CULTURELLE	14	5	19	21	3	24	43	500	552	1 052	51	1	52	1 105
FILIÈRE SPORTIVE	2	27	29	1	5	6	35	89	2 201	2 291	0	204	204	2 495
FILIÈRE SOCIALE	174	5	179	80	3	83	262	13 256	684	13 940	671	0	671	14 611
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	311	6	317	150	2	152	469	24 367	43	24 410	66	4	71	24 481
FILIÈRE SÉCURITÉ	89	106	195	23	34	57	252	6 290	11 715	18 005	15	51	66	18 071
FILIÈRE ANIMATION	126	35	161	45	8	53	214	7 472	2 444	9 916	4 472	353	4 825	14 741
FILIÈRE HORS FILIÈRE	17	6	23	3	7	10	33	241	171	412	55	194	249	661
NON VALORISE	0	0	0	0	1	1	1	1 934	2 315	4 250	8 661	2 228	10 889	15 139
TOTAL	1 236	1 391	2 627	605	299	904	3 531	93 120	123 601	216 721	16 912	4 218	21 130	237 852

Dont titre IV :														
FILIÈRES	Nombre d'accidents du travail */**							Nombre de jours d'arrêts de travail **						
	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL	Accident de travail / service			Accident de trajet			TOTAL
	Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total		Femmes	Hommes	S-Total	Femmes	Hommes	S-Total	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE	12	4	16	2	0	2	18	862	9	871	40	170	210	1 080
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SOCIALE	11	3	14	3	1	4	18	157	466	622	14	0	14	637
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3	3	6	1	0	1	7	104	21	124	24	4	29	153
FILIÈRE SÉCURITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NON VALORISE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	27	11	38	6	1	7	45	1 123	495	1 617	78	174	253	1 870

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accidents du travail survenus dans l'année 2022 concernant des titulaires ou non titulaires
* y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail
** chiffres non consolidés

par filière, par corps et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent.

Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

CORPS	Nombre d'accidents du travail* / **						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail**						TOTAL
	Accident de travail / service			Accident de trajet				Accident de travail / service			Accident de trajet			
	F	H	S-total	F	H	S-total		F	H	S-total	F	H	S-total	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	75	15	90	87	14	101	191	7 684	2 336	10 020	60	24	84	10 103
ADJOINTS ADMINISTRATIFS T.IV	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
ADJT CADRES HOSPITALIERS T.IV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	14	8	22	5	3	8	30	771	83	854	182	5	187	1 041
CHARGES DE MISSION CADRES MOYENS	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	4	0	4	4
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN. PARIS.	1	0	1	0	0	0	1	3	0	3	0	0	0	3
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	0	29	29
DIRECTEURS, DIRECTEURS GÉNÉRAUX	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	18	4	22	36	6	42	64	1 763	626	2 389	0	0	0	2 389
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	110	27	137	129	23	152	289	10 221	3 045	13 265	275	29	304	13 569
ADJOINTS TECHNIQUES	60	250	310	23	52	75	385	4 161	24 458	28 619	442	495	937	29 556
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLIS. D'ENSEIGNEMENT	26	15	41	7	7	14	55	2 055	774	2 829	54	0	54	2 883
ADJOINTS TECHNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT	0	9	9	0	2	2	11	0	967	967	0	38	38	1 005
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	82	3	85	34	0	34	119	11 727	324	12 051	173	0	173	12 224
AGENTS TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE	51	3	54	26	0	26	80	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS TECHNIQUES DES ECOLES	106	3	109	34	2	36	145	5 367	563	5 930	1 894	95	1 989	7 919
ARCHITECTES VOYERS ADMINISTRAT. PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	1	5	0	5	0	0	0	5
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	14	14	0	4	4	18	0	4 305	4 305	0	0	0	4 305
CHEFS D'EXPLOITATION	1	4	5	1	6	7	12	32	388	420	0	0	0	420
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	2	76	78	0	10	10	88	250	7 361	7 611	0	0	0	7 611
EBOUEURS	27	658	685	9	96	105	790	3 467	53 186	56 653	0	304	304	56 957
EGOUTIERS ET PERSONNELS RESEAUX SOUTERRAINS	1	15	16	0	1	1	17	24	2 003	2 026	0	0	0	2 026
FOSSOYEURS	0	22	22	0	2	2	24	0	1 186	1 186	0	0	0	1 186
ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	1	0	1	0	0	0	1	24	0	24	0	0	0	24
INGENIEUR ET ARCHITECTE ADMINISTRATIONS PAR.	2	3	5	4	2	6	11	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	3	7	4	1	5	12	176	96	271	43	52	95	366
PERSONNELS DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	2	33	35	1	13	14	49	254	2 077	2 330	0	0	0	2 330
PERSONNELS OUVRIERS T.IV	12	4	16	2	0	2	18	862	9	871	40	170	210	1 080
TECHNICIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	10	45	55	2	10	12	67	168	2 254	2 422	0	0	0	2 422
TECHNICIENS SUPERIEURS ADM. PARISIENNES	6	14	20	5	5	10	30	178	480	659	0	0	0	659
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	393	1 174	1 567	153	213	366	1 933	28 749	100 431	129 180	2 645	1 155	3 800	132 980
ADJOINTS ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3	1	4	5	0	5	9	97	489	586	0	0	0	586
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	0	0	0	3	1	4	4	28	25	53	0	0	0	53
ASSISTANTS SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRACT	0	0	0	2	0	2	2	0	0	0	46	0	46	46
ASSIST. SP. BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS.	5	2	7	6	0	6	13	294	7	301	0	0	0	301
BIBLIOTHECAIRES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	0	1	1	1	0	14	14	0	0	0	14
CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUES	1	0	1	2	0	2	3	37	0	37	0	0	0	37
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
CONSERV. GÉNÉRAUX DES BIBLIO.	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	0	0	5
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	4	0	4	2	0	2	6	39	17	56	6	0	6	62
PROFESSEURS ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1
PROFESSEURS DE CONSERVATOIRE	1	0	1	1	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE	14	5	19	21	3	24	43	500	552	1 052	51	1	52	1 105
CONSEILLERS DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	1	3	4	1	0	1	5	11	136	146	0	0	0	146
EDUCATEURS DES A.P.S.	1	24	25	0	5	5	30	79	2 066	2 144	0	204	204	2 348
TOTAL FILIERE SPORTIVE	2	27	29	1	5	6	35	89	2 201	2 291	0	204	204	2 495

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Indice de fréquence, taux de fréquence
et taux de gravité des accidents du travail / service avec arrêt

Les données relatives aux taux de fréquence et aux taux de gravité des accidents du travail/service seront documentés ultérieurement.

	2023*	2022*	2021*	2020*
Taux de fréquence des accidents du travail / service		26,3	27,3	21,5

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

	2023*	2022*	2021*	2020*
Indice de fréquence des accidents du travail / service	38,4	36,1	40,9	32,1

L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.

	2023*	2022*	2021*	2020*
Taux de gravité des accidents du travail / service		2,9	2,6	2,7

Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence AT pour 1 000 heures travaillées.

En 2022, ces indices ont été calculés sur la base de 51 669 ETP et d'un nombre d'heures travaillées de 71 048 353.

Compte tenu des délais imposés par les procédures de reconnaissance des accidents du travail / de service, les statistiques sont considérés comme provisoires, pour les années 2022, 2021 et 2020.

*chiffres non consolidés

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Indice de fréquence, taux de fréquence
et taux de gravité des accidents du travail / service avec arrêt

par direction

Les données relatives aux taux de fréquence et aux taux de gravité des accidents du travail/service seront documentés ultérieurement.

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.

Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence AT pour 1 000 heures travaillées.

Ces indices et taux se basent sur des chiffres non consolidés comptes tenus des délais imposés par les procédures de reconnaissance des arrêts de travail service,

* chiffres non consolidés

Direction	Effectifs en pourcentage	2023			2022			2021			2020		
		Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité
CABINET MAIRE	0,2%	11,23			0,00	0,00	0,24	0,00	0,00	0,00	9,92	6,49	0,00
DAC	5,6%	7,26			7,69	5,92	0,39	7,94	5,60	0,37	3,09	2,19	0,44
DAE	0,6%	10,43			17,50	12,56	0,49	25,13	16,50	0,72	17,86	11,84	0,62
DAJ	0,1%	13,41			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
DASCO	20,8%	28,85			32,72	25,38	2,23	35,36	25,14	1,96	30,46	21,85	2,20
DASES (1)					0,00	0,00	0,00	24,38	16,31	1,28	17,38	11,70	1,30
DCPA	2,8%	23,44			36,79	25,91	2,51	40,54	26,20	3,05	43,39	28,19	3,29
DDCT	4,5%	13,52			14,33	10,18	1,18	12,22	7,97	1,01	12,43	8,16	1,29
DEVE	5,8%	50,21			61,15	43,18	2,91	66,30	42,97	2,52	57,87	37,70	3,04
DFA	1,0%	9,49			5,54	3,92	0,14	0,00	0,00	0,42	0,00	0,00	1,27
DFPE	15,3%	44,49			35,28	25,65	2,93	35,78	23,78	2,93	27,23	18,21	2,92
DICOM	0,4%	13,42			4,75	3,35	0,01	0,00	0,00	0,00	15,55	10,16	0,13
DILT	2,3%	20,31			28,41	20,11	1,46	25,16	16,35	2,32	26,97	17,70	2,21
DJS	5,2%	31,25			27,46	19,38	3,27	35,49	22,97	2,39	19,26	12,53	2,28
DLH	0,8%	7,13			12,04	8,53	0,39	17,53	11,44	0,34	10,22	6,71	0,63
DPE	14,4%	101,36			98,27	69,06	7,10	96,60	62,26	5,76	70,39	45,57	5,53
DPMP	6,0%	33,03			35,53	25,07	3,57	43,00	27,80	3,40	41,63	27,06	3,85
DRH	1,5%	8,88			11,85	8,48	1,29	5,47	3,59	1,57	2,85	1,88	1,74
DSIN	1,0%	8,03			4,13	2,90	0,26	6,36	4,11	0,22	4,10	2,67	0,99
DSOL (1)	4,4%	15,31			19,79	12,94	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DSP (1)	2,5%	13,16			18,93	13,21	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DTEC (2)	0,1%	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU	0,8%	12,66			2,48	1,75	0,61	7,38	4,81	0,08	2,48	1,63	0,02
DVD	2,8%	21,87			22,31	15,74	1,42	27,61	17,87	1,30	12,51	8,15	1,60
GESTION RH	0,5%	3,73			13,24	9,38	5,40	15,84	10,36	4,24	11,70	7,73	4,32
IG	0,1%	44,28			0,00	0,00	0,20	22,51	14,49	0,93	22,64	14,64	0,66
SG	0,4%	0,00			0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,04
Indice globaux	100%	38,40			38,98	28,35	2,92	40,93	27,31	2,61	32,07	21,54	2,72

(1) En 2022 la DASES-Direction de l'action sociale et de la santé a été remplacée par la DSOL-Direction des solidarités et la DSP-Direction de la santé publique.

(2) En 2022, la DTEC-Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2023

Maladies professionnelles reconnues, survenues dans l'année**

concernant des titulaires ou non titulaires

* y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

** chiffres non consolidés

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent

Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service par filière

FILIÈRE	Total*
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	20
FILIÈRE ANIMATION	1
FILIÈRE CULTURELLE	2
FILIÈRE HORS FILIÈRE	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	54
FILIÈRE SÉCURITÉ	3
FILIÈRE SOCIALE	15
FILIÈRE SPORTIVE	0
FILIÈRE TECHNIQUE	189
Total général	284

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées par direction et par sexe

Directions	Effectifs	Femme	Homme	Total général
DAC	2 955	2	1	3
DAE	293	1	0	1
DASCO	10 792	39	5	44
DCPA	1 467	0	9	9
DDCT	2 289	4	3	7
DEVE	3 023	1	9	10
DFPE	7 300	62	0	62
DICOM	227	1	0	1
DILT	1 163	0	1	1
DJS	2 655	2	5	7
DLH	430	2	1	3
DPE	7 483	4	28	32
DPMP	3 100	3	4	7
DRH	829	3	2	5
DSIN	536	0	2	2
DSOL	2 473	2	2	4
DU	398	1	0	1
DVD	1 507	0	6	6
Total général*	48 920	127	78	205

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2023

Maladies professionnelles reconnues, survenues dans l'année**

concernant des titulaires ou non titulaires

* y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

** chiffres non consolidés

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent

Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

CODIFICATION MALADIES PROFESSIONNELLES	
30 bis	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
RG 42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
RG 47	Affections liées à la poussière de bois
RG 65	Affections exczémateuses
RG 66	Rhinites ou Asthmes
RG 57A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - épaule
RG 57B	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - coude
RG 57C	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - poignet, main et doigt
RG 57E	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - cheville, pied
RG 76N	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
RG 79	Lésions chroniques du ménisque
RG 84	Affections liées aux solvants
RG 97	Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
RG 98	Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
RG 100	COVID
HT	Hors tableau

Nombre de maladies professionnelles constatées par direction et par codes de maladies professionnelles

DIRECTIONS	Effectifs	30 bis	42	79	84	97	98	100	57A	57B	57C	57E	HT	Total général
DAC	2 955	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	3
DASCO	10 792	0	0	0	0	0	2	0	15	6	20	0	1	44
DCPA	1 467	0	0	1	0	0	1	0	3	3	10	0	0	18
DDCT	2 289	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	5
DEVE	3 023	0	1	0	0	0	5	0	6	8	8	2	0	30
DFPE	7 300	0	0	6	0	0	8	0	40	8	36	0	0	98
DICOM	227	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
DILT	1 163	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0	0	5
DJS	2 655	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	4
DPE	7 483	1	4	0	0	1	9	0	6	11	10	1	2	45
DPMP	3 100	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	3
DRH	829	0	0	0	0	0	1	1	2	2	1	0	0	7
DSOL	2 473	0	1	0	0	0	1	0	1	2	6	0	0	11
DSP	1 323	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	4
DVD	1 507	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	0	4
Gestion RH	415	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
Total général	49 001	1	6	7	1	1	29	1	82	47	100	3	6	284

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
2023

Maladies professionnelles reconnues, survenus dans l'année**

concernant des titulaires ou non titulaires

** chiffres non consolidés

par filière, par corps et par sexe

Périmètre : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent

Corps	Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service	Nombre d'agents concernés*	
		Femmes	Hommes
ADJOINT ADMINISTRATIF	20	15	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	20	15	0
ADJOINT TECHNIQUE	58	10	32
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT	13	8	1
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	52	38	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	13	8	0
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	6	0	6
EBOUEUR ET CHEF D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	37	3	28
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	0	1
OUVRIER	3	1	1
PERSONNEL DE MAITRISE D'ADM PARISIENNES	4	1	2
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	2	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE	189	70	72
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS	2	1	0
FILIÈRE CULTURELLE	2	1	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	13	11	0
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	2	2	0
FILIÈRE SOCIALE	15	13	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	48	38	0
PUERICULTRICE	1	1	0
SECRETAIRE MÉDICO-SOCIAL	5	1	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	0	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	54	40	1
ADJOINT D'ANIMATION	1	1	0
FILIÈRE ANIMATION	1	1	0
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	3	3	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	3	0
Total	284	143	73

3.1 ACCIDENTS DE TRAVAIL / SERVICE ET DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES, SUICIDES, ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de tentatives de suicide et de suicides déclarés et reconnus imputables au service

	2023		2022
	Femmes	Hommes	
Nombre de tentatives de suicide déclarés et reconnus imputables au service	2	0	0
<i>dont tentatives de suicide intervenues sur le lieu du travail</i>	2	0	0
Nombre de suicide déclarés et reconnus imputables au service	0	0	0
<i>dont suicide intervenus sur le lieu du travail</i>	0	0	0
Total	2	0	0

Nombre d'accidents mortels

	2023	
	Femmes	Hommes
	0	0
Total	0	0

Recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Votre collectivité a-t-elle recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie?	NON
---	-----

3.2 DOCUMENTS ET DÉMARCHES DE PRÉVENTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Documents et démarches de prévention

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels ?	OUI
--	-----

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels par site ?	OUI, selon le nombre de sites, certaines directions ont déployé le document unique par site
---	---

Registre de danger grave et imminent

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de danger grave et imminent ?	OUI. Un registre de danger grave et imminent existe par direction.
---	--

Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes ?

Registre de Santé et Sécurité au Travail (SST)	OUI
Démarche et plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)	OUI
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	OUI
Démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	OUI
Démarches de prévention des risques travail en hauteur?	OUI

Autres démarches de prévention de risques

<p>DUERP : A partir des DUERP les directions mettent en oeuvre différents plans d'action dans les différents domaines de la prévention (TMS, CMR, RPS...) auxquelles ses agents sont confrontés.</p> <p>Prévention des RPS : Toutes les directions ont engagé des diagnostics RPS. Un bilan des actions réalisés en matière de RPS est conduit chaque année.</p>
--

3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Effectifs affectés à la prévention et à la sécurité

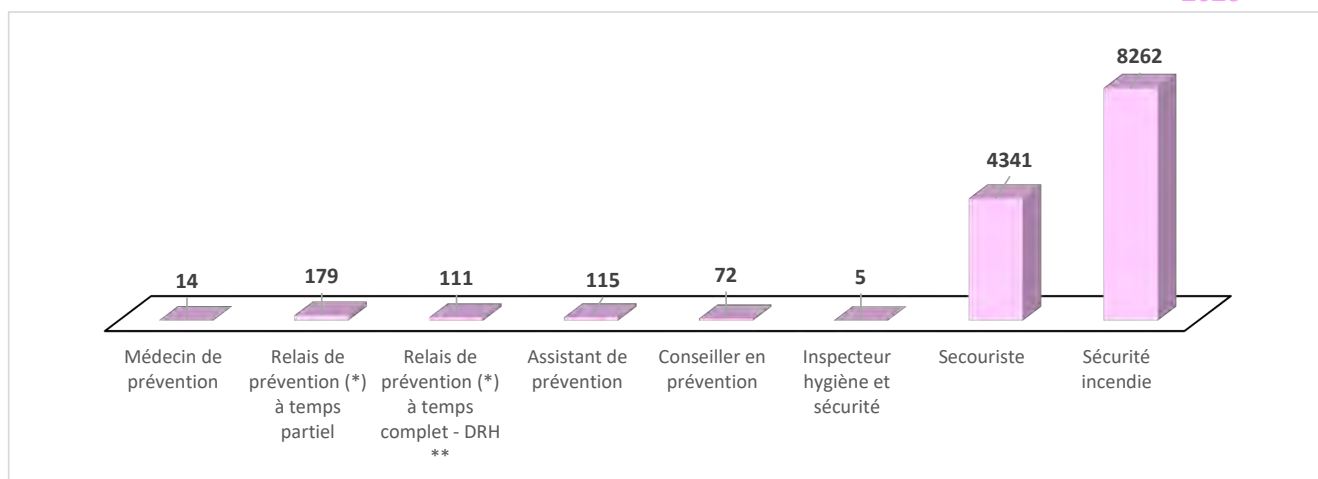
En personne physique (PP)	HORS TITRE IV (Ville de Paris)				% d'évolution entre 2022 et 2023	TITRE IV				% d'évolution entre 2022 et 2023
	2023	2022	2021	2020		2023	2022	2021	2020	
Médecin de prévention	14	15	17	16	-6,7%	3	3	3	nc	0%
Relais de prévention (*) à temps partiel	179	226	180	204	-20,8%	nc	nc	14	nc	nc
Relais de prévention (*) à temps complet - DRH **	111	16	20	20	593,8%	4	7	5	nc	-43%
Assistant de prévention	115	92	151	154	25,0%	5	0	0	nc	0%
Conseiller en prévention	72	71	66	64	1,4%	6	6	6	nc	0%
Inspecteur hygiène et sécurité	5	5	5	5	0,0%	nc	0	nc	nc	nc
Secouriste	4 341	2 875	2 498	2 956	51,0%	nc	nc	nc	nc	nc
Sécurité incendie	8 262	8 513	8 073	6 134	-2,9%	nc	nc	nc	nc	nc
TOTAL GENERAL	13 099	11 813	11 010	9 553	10,9%	18	16	28	0	13%

(*) ancienne appellation = ACO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

** 11 ont été affectés en direction en septembre 2018

En équivalent temps plein (ETP)	HORS TITRE IV (Ville de Paris)				% d'évolution entre 2022 et 2023	TITRE IV				% d'évolution entre 2022 et 2023
	2023	2022	2021	2020		2023	2022	2021	2020	
Médecin de prévention	14,0	13,1	15	14	6,9%	nc	nc	nc	nc	nc
Infirmier des services de prévention	18,0	16,4	16	17	9,8%	nc	nc	nc	nc	nc
TOTAL GENERAL	32,0	29,5	30,9	31,2	8,5%	nc	nc	nc	nc	nc

2023



3.3 MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

	2023	2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
Contrôles techniques et vérifications périodiques réglementaires / Maintenance	26 510 565 €	26 038 396 €	31 613 934 €	19 789 704 €	1,8%
Achat de matériels ou d'équipements visant à l'amélioration des conditions de travail, à la protection de la santé et à la prévention collective et/ou individuelle *	6 382 177 €	7 388 149 €	7 619 905 €	10 312 334 €	-13,6%
Information, communication et formation (** et ***)	1 753 864 €	1 367 440 €	1 382 922 €	872 740 €	28,3%
Total général	34 646 606 €	34 793 985 €	40 616 761 €	30 974 778 €	-0,4%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

** Les dépenses des formations en santé sécurité pilotées par le bureau de la formation ont été ajoutées depuis 2018.

Titre IV

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité

	2023	2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
Contrôles techniques et vérifications périodiques réglementaires / Maintenance	415 824 €	351 090 €	236 330 €	nc	18,4%
Achat de matériels ou d'équipements visant à l'amélioration des conditions de travail, à la protection de la santé et à la prévention collective et/ou individuelle	24 016 €	nc	62 478 €	nc	nc
Information, communication et formation	3 445 €	62 119 €	nc	nc	-94,5%
Total général	443 285 €	413 209 €	298 808 €	nc	7,3%

Ville de Paris hors titre IV

Détails des dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance

	2023	2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
Equipements travail	650 185 €	519 447 €	838 520 €	1 918 760 €	25,2%
Incendie	1 946 573 €	607 528 €	518 406 €	386 535 €	220,4%
Appareils pression	107 061 €	102 291 €	408 054 €	200 098 €	4,7%
Electricité	1 136 251 €	1 116 001 €	658 792 €	540 263 €	1,8%
Ascenseurs *	124 279 €	64 920 €	166 438 €	192 363 €	91,4%
Amiante *	2 294 777 €	1 756 746 €	2 626 631 €	1 370 699 €	30,6%
Autres risques *	1 060 889 €	1 345 025 €	1 704 576 €	435 654 €	-21,1%
Maintenance, entretien et autres	19 190 550 €	20 526 438 €	24 692 517 €	14 745 332 €	-6,5%
Total général	26 510 565 €	26 038 396 €	31 613 934 €	19 789 704 €	1,8%

Titre IV

Détails des dépenses engagées dans le cadre des contrôles techniques, vérifications périodiques réglementaires et maintenance

	2023	2022	2021	2020	% d'évolution de 2022 à 2023
Equipements travail	25 690 €	nc	nc	nc	nd
Incendie	70 823 €	100 006 €	nc	nc	-29,2%
Appareils pression	0 €	nc	nc	nc	nd
Electricité	19 716 €	28 926 €	nc	nc	-31,8%
Ascenseurs *	444 €	31 882 €	nc	nc	-98,6%
Amiante	558 €	nc	nc	nc	nc
Autres risques *	15 483 €	95 089 €	nc	nc	-83,7%
Maintenance, entretien et autres	283 110 €	95 187 €	236 330 €	nc	197,4%
Total général	415 824 €	351 090 €	236 330 €	nc	18,4%

* Le découpage a été modifié depuis le bilan 2019, avec un ensemble de données contrôles et maintenance fourni par la DCPA ainsi que des données fournies par la DILT pour la maintenance des bâtiments administratifs. Les données T4 sont en cours de consolidation.

3.4 VIOLENCE PHYSIQUE AUX AGENTS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2023

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel avec ou sans arrêt de travail et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel												
	2023			2022			2021			2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Émanant du personnel avec arrêt de travail	7	0	7	3	1	4	0	0	0	1	0	1
Émanant du personnel sans arrêt de travail	2	8	10	7	1	8	1	0	1	2	0	2
Émanant des usagers avec arrêt de travail	38	8	46	20	9	29	6	6	12	9	6	15
Émanant des usagers sans arrêt de travail	107	70	177	141	82	223	103	29	132	104	55	159
Total	154	86	240	171	93	264	110	35	145	116	61	177
	240			270			145			177		

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence	Existence d'une fiche réflexe agression qui ne définit pas de mesure spécifique en fonction du type d'agression
--	---

3.4 VIOLENCE PHYSIQUE AUX AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de signalements pour actes de violences sexuelles,
agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel
envers le personnel
avec ou sans arrêt de travail et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne **tous les agents**, titulaires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2023

Les signalements correspondent aux ressentis des agents qui ont contacté le Service d'accompagnement et de médiation (SAM)

*Le SAM ne dispose pas de l'intégralité des informations concernant les arrêts de travail des personnels pour effectuer cette distinction

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de harcèlement moral de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour <u>harcèlement moral</u> (cf. article L.133-2 du Code général de la fonction publique)	
	Femmes	Hommes
Émanant du personnel avec arrêt de travail *		
Émanant du personnel sans arrêt de travail *		
Émanant des usagers avec arrêt de travail	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail	nc	nc
Total	145	84

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de harcèlement sexuel de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
--	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour <u>harcèlement sexuel</u> (cf. article L.133-1 du Code général de la fonction publique)	
	Femmes	Hommes
Émanant du personnel avec arrêt de travail		
Émanant du personnel sans arrêt de travail		
Émanant des usagers avec arrêt de travail	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail	nc	nc
Total	9	2

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes d'agissements sexistes de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour <u>agissements sexistes</u> (cf. article L.131-3 du code général de la fonction publique**)	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail		
Émanant du personnel sans arrêt de travail		
Émanant des usagers avec arrêt de travail	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail	nc	nc
Total	0	9

* Aucun agent public ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été présumés victimes de violences sexuelles de la part d'usagers ou d'autres agents ?	OUI
---	-----

Si OUI, veuillez remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour <u>violences sexuelles</u> (cf. article 222-22, 222-22-1, 222-23 du Code pénal***)	
	Hommes	Femmes
émanant du personnel avec arrêt de travail		
Émanant du personnel sans arrêt de travail		
Émanant des usagers avec arrêt de travail	nc	nc
Émanant des usagers sans arrêt de travail	nc	nc
Total	3	9

*** Les violences sexuelles sont ici définies comme le viol, l'agression sexuelle et l'exhibition sexuelle

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes

Modalités de mise en œuvre organisationnelle du dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes	<p>Le dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations (DHD) s'adresse à tout agent de la Ville présumé victime de harcèlement moral, discrimination et/ou violences sexistes et sexuelles (agissement sexiste, harcèlement sexuel, viol, agression sexuelle, exhibition sexuelle). Le recueil des signalements correspond aux personnes contactant le Service d'accompagnement et de médiation (SAM) pour ces motifs.</p> <p>L'entrée dans le dispositif se fait via une prise de rendez-vous par la cellule d'écoute du SAM ou une orientation par un psychologue ou conseiller de prévention en addictologie accompagnant l'agent. Le rendez-vous permet d'accueillir l'agent en binôme (assistante sociale du SAM + psychologue du travail) afin d'approfondir la situation de l'agent. Durant l'entretien ce dernier peut recevoir différentes orientations internes et externes et une information sur la protection fonctionnelle.</p> <p>Le dispositif, comprenant également une chargée de mission, pourra en fonction de la situation échanger avec la direction de l'agent et/ou les services partenaires, effectuer un signalement, convoquer une réunion de synthèse ou l'équipe pluridisciplinaire.</p>
--	---

Modalités de traitement des faits signalés des actes de violence, de discriminations, de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes	<p>Convocation possible de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'entretien avec l'agent.</p> <p>La réunion de l'équipe pluridisciplinaire peut aboutir à la demande d'une enquête administrative au SG et/ou à l'envoi d'un signalement par mail à la Direction concernée en lien avec les services compétents de la DRH.</p>
---	---

3.5 VISITES MÉDICALES ET PROTECTION FONCTIONNELLE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Les différents types de visites médicales sont prévus par les articles 20 et 21 du décret 85-603 modifié qui organise la santé au travail dans les collectivités territoriales.

L'article 20 prévoit que les agents « bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent bénéficient d'un examen médical supplémentaire ».

L'article 21 prévoit : « En sus de l'examen médical prévu à l'article 20, le médecin du service de médecine professionnelle et préventive exerce une surveillance médicale particulière à l'égard : des personnes reconnues travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières.

Nombre de visites médicales

	2023			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total
Visite médicale à l'embauche	10	10	20	0	0	0	15
Visite médicale occasionnelle	3 968	3 388	7 356	5 777	4 336	10 113	14 714
<i>dont celles à la demande de l'administration</i>	448	676	1 124	375	429	804	10 568
<i>dont celles à la demande de l'agent</i>	2 223	1 014	3 237	2 487	1 045	3 532	3 538
<i>dont visite médicale de pré-reprise</i>	120	92	212	103	71	174	176
<i>dont visite médicale de reprise</i>	220	212	432	255	188	443	432
<i>dont autres</i>	957	1 394	2 351	2 557	2 603	5 160	0
Visite médicale périodique	2 492	3 396	5 888	1 823	3 509	5 332	1 477
Total	6 470	6 794	13 264	7 600	7 845	15 445	16 206

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière

La liste des « postes dans des services comportant des risques spéciaux » n'étant pas définie, il faut se référer au Code du Travail : la surveillance médicale renforcée disparaît au 1er janvier 2017 au profit du suivi individuel renforcé lorsque le salarié est exposé aux risques énoncés par l'article R.4624-23 du Code du travail, Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017.

I. Les postes présentant des risques particuliers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2 sont ceux exposant les travailleurs :

- 1° A l'amiante
- 2° Au plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160
- 3° Aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnés à l'article R. 4412-60
- 4° Aux agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3
- 5° Aux rayonnements ionisants
- 6° Au risque hyperbare
- 7° Au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages.

	2023*			2022			2021
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total
Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière	168	928	1 096	7 644	7 297	14 941	8 709
<i>dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>

* En 2023, le périmètre a changé d'une fait d'une actualisation du logiciel : le nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière est rapporté au nombres d'agents ayant reçu une visite médicale du service de la médecine préventif en 2023.

Nombre d'octroi et de refus de protection fonctionnelle

	2023							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	2	4	6	12	11	23	29	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	6	7	13	53	102	155	168	
Total	8	11	19	65	113	178	197	

	2022							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	0	2	2	8	22	30	32	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	3	0	3	48	66	114	117	
Total	3	2	5	56	88	144	149	

	2021							Total
	Agent mis en cause			Agent victime				
	Femmes	Hommes	sous-total	Femmes	Hommes	sous-total		
Nombre de refus de protection fonctionnelle	2	2	4	12	12	24	28	
Nombre d'octroi de protection fonctionnelle	6	5	11	44	83	127	138	
Total	8	7	15	56	95	151	166	

4

CONDITIONS DE TRAVAIL

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Agents titulaires

- Nombre d'agents titulaires à temps complet par catégorie
- Nombre d'agents titulaires à temps complet par temps de travail, par catégorie
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel par catégorie, par quotité de temps de travail
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel par tranche d'âge
- Nombre d'agents titulaires à temps partiel de droit par catégorie
- Nombre d'agents titulaires par filière, par corps et par quotité de temps de travail

Agents contractuels

- Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet par temps de travail, par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel par catégorie, par quotité de temps de travail
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel par tranche d'âge
- Nombre d'agents contractuels à temps partiel de droit par catégorie
- Nombre d'agents contractuels à temps complet par ancienneté, par filière, par corps et par quotité de temps de travail

Autres informations sur le temps de travail

- Informations relatives au temps partiel
- Nombre d'autorisations d'absences
- Nombre d'agents en fonction soumis à des astreintes ou ayant bénéficié de paiement d'indemnité d'astreinte
- Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur
- Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant pas donné lieu à rémunération ou récupération des fonctionnaires/contractuels sur emploi permanent
- Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours
- Nombre de jours d'absence au travail par tranche d'âge et par motifs

Congés de paternité, de maternité et d'adoption

- Données sur les congés paternité
- Données sur les congés maternité
- Données sur les congés d'adoption
- Données sur les congés de solidarité familiale
- Données sur les congés de proche aidant
- Données sur les congés de présence parentale

Absences pour raisons de santé

- Taux d'absence global par direction et par motif
- Taux d'absence global par catégorie et par motif
- Taux d'absence global par tranche d'âge et par motif
- Taux d'absence global par filière et par motif
- Taux d'absence global par corps et par motif
- Nombre de jours de carence par sexe, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues
- Données globales relatives aux compte épargne temps de la collectivité parisienne
- Informations sur le télétravail (demandes et refus, jours flottants ou fixes)
- Informations sur les chartes de travail
- Informations sur les modalités d'organisation du travail

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

- Domiciliation des agents par catégorie hiérarchique
- Domiciliation des agents par direction
- Cartes
- Attribution de logements sociaux dans l'année
- Répartition par statut des agents relogés dans l'année
- Relogement des agents de la collectivité parisienne dans l'année

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

- Travailleurs handicapés
- Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Dépenses de la collectivité au profit des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique
- Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail durant l'année.
- Fonctionnaires reclassés par voie de détachement statutaire dans un autre corps
- Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés suite à une inaptitude liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail, soit à un autre motif
- Diverses données sur l'inaptitude

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

6,6 % : taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
(6,3 % en 2022, 6,1 % en 2021 et 6,5 % en 2020)

241 : nombre d'agents ayant intégré un parcours de reconversion
professionnelle pour raisons de santé

68,7 % : pourcentage des agents habitant Paris et la petite couronne

PRÉSENTATION

Le temps partiel

Le nombre d'agents travaillant à temps partiel est en diminution constante ces dernières années pour atteindre en 2023 2 939 agents contre 2 996 en 2022, 3 269 en 2021 et 3 535 en 2020, soit une baisse de 16,9 % du nombre d'agents travaillant à temps partiel entre 2020 et 2023 alors que les effectifs globaux étaient quasi-stable sur la période (+0,4 %). Le taux d'agents publics à temps partiel est donc passé de 7,7 % en 2020 à 6,4 % en 2023.

Ce sont à 86,2 % des femmes (10,7 % des agentes) et à 13,8 % des hommes (1,8 % des agents).

La ventilation par catégorie marque une différence entre les femmes et les hommes.

En effet, parmi les agentes à temps partiel 23,5 % sont des agentes de catégorie A, 35,4 % des agentes de catégorie B et 41,1 % des agentes de catégorie C.

Pour les agents à temps partiel, 14,9 % sont des agents de catégorie A, 22,0 % des agents de catégorie B et 63,2 % des agents de catégorie C.

En 2023, 44,2 % des agents travaillant à temps partiel sont de la catégorie C alors que les agents de catégorie C représentent 59,2 % des effectifs de la Ville, 33,5 % sont de la catégorie B (23,9 % des agents de la Ville) et 22,3 % sont de la catégorie A (16,8 % des agents de la Ville).

En 2023, le nombre d'agents ayant demandé à reprendre le travail à temps plein est en augmentation de 15 %, passant de 1 633 à 1 878, et ce sont à 78 % des femmes. Proportionnellement, plus d'hommes à temps partiel demandent à reprendre leur activité à temps plein (22 % des demandes de retour contre 13,8 % des agents à temps partiel).

Parmi les 2 939 agents à temps partiel (fonctionnaires et contractuels), 746 le sont à temps partiel de droit (enfant de moins de 3 ans), en recul de 4 % par rapport à 2022.

Plus des deux tiers des agents (68,7 %) résident à Paris ou dans la petite couronne.

Cette proportion est très stable (68,2 % en 2022, 67,9 % en 2021, 67,6 % en 2020 et 68,1 % en 2019)

- 37,4 % des agents résident à Paris (37,0 % en 2022, 36,7 % en 2021, 36,5 % en 2020 et 36,8 % en 2019),
- 31,3 % en petite couronne (31,2 % en 2022, 31,2 % en 2021, 31,1 % en 2020 et 31,3 % en 2019),
- 25,0 % en grande couronne (25,6 % en 2022, 25,9 % en 2021, 26 % en 2020, et 25,9 % en 2019),
- 6,2 % hors de l'Île de France (6,2 % en 2022, 6,3 % en 2021, 6,4 % en 2020 et 5,9 % en 2019).

Un taux d'absence 2023 en diminution

Les absences pour raison de santé prises en compte sont : arrêt maladie ordinaire, congé longue durée, congé longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle). Les jours d'arrêt liés à ces absences sont rapportés au nombre de jours calendaires de la période considérée.

Le taux d'absence pour raisons de santé s'établit à 9,14 % en 2023, en baisse par rapport à 2022 (9,68 %).

La baisse est particulièrement marquée sur les congés dits de maladie ordinaire, qui passent de 4,18 % en 2023 à 4,99 % en 2022, à 4,04 % en 2021, 3,41 % en 2020 et 3,75 % en 2019.

Le télétravail

Le volume d'agents exerçant leur activité en télétravail est passé de 1 273 en 2018 et 1 499 en 2019, à 6 000 en 2020, 9 705 en 2021, 7 784 en 2022 et 9 024 en 2023.

Le nombre d'agents télétravaillant dans le cadre ordinaire en 2023 atteint désormais presque le volume des agents qui ont télétravaillé en 2021 dans les conditions extraordinaires des confinements.

Le télétravail est surreprésenté chez les agents de catégorie A (38 % des télétravailleurs pour 16,8 % de l'effectif total) et les agents de catégorie B (36 % des télétravailleurs pour 27 % de l'effectif total).

En effet, en lien avec la structuration des métiers de la Ville, les agents de catégorie C exercent pour une très grande partie d'entre eux des métiers non télétravaillables (DDCT ; DEVE ; DFPE ; DILT ; DJS ; DPE ; DPMP ; etc.), mais 7,7 % d'agents de catégorie C télétravaillent.

Le compte épargne temps

33 350 agents bénéficient d'un compte épargne temps, soit 65 % de l'effectif total.

Ce chiffre est en progression de 11 % par rapport à 2022., notamment du fait de l'ouverture de comptes épargne temps à davantage d'agents en 2023.

L'emploi et l'insertion des agents en situation de handicap

Fin 2023, la Ville de Paris compte 3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (soit 6,6 % de l'effectif) et continue ainsi à dépasser le taux d'emploi légal requis de 6 %.

Parmi ces agents, on compte :

- 2 261 agents avec une reconnaissance de handicap de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), Allocation aux adultes handicapés (AAH), Carte mobilité et inclusion) ;
- 1 067 agents reclassés suite à une inaptitude ou pour raisons de santé ;
- 262 agents avec une allocation temporaire d'invalidité ;
- 1 agent avec une pension d'invalidité régime général.

Parmi ces agents, 6 % sont en catégorie A, 19 % en catégorie B et 75 % en catégorie C.

96 % d'entre eux sont fonctionnaires.

Recrutement

La Ville maintient ses objectifs pour les recrutements d'agents en situation de handicap :

- 92 lauréats en situation de handicap ont été affectés en 2023 dans des corps et filières variés (dont 2 en catégorie B et 2 en catégorie A) ;
- 62 agents en situation de handicap ont été titularisés en 2023.

Ces objectifs se déclinent aussi par le biais de l'apprentissage :

- 16 nouveaux apprentis en situation de handicap ont été recrutés ;
- 6 apprentis en situation de handicap, qui terminaient leur contrat en 2023, sont restés à la Ville : 2 ont été titularisés directement, 4 recrutés sur un emploi pérenne ou un second contrat d'apprentissage.

Accompagnement et suivi des agents en situation de handicap

Dans le cadre de sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Ville poursuit son engagement en matière :

- d'aides techniques (prise en charge financière des prothèses auditives notamment),
- d'aménagements de poste (y compris en télétravail),
- de financement de transports adaptés,
- d'aides humaines (interprétariat en langue des signes française, accompagnement médico-psychologique).

En 2023, 389 aménagements techniques de poste ont été réalisés pour 231 bénéficiaires en situation de handicap.

Les agents en situation de handicap bénéficient également de formations adaptées ou de formation de compensation de leur handicap. En 2023, les agents en situation de handicap ont pu demander des aménagements pour pouvoir suivre les formations, au moment de leur évaluation annuelle.

Formation et sensibilisation au handicap

12 actions de formation et sensibilisation des personnes ressources (référénts handicap des directions, services des ressources humaines, encadrants) ont été réalisées.

23 actions de sensibilisation des collectifs de travail au handicap ont été réalisées :

- soit à la demande d'un agent sur son handicap précis ;
- soit à la demande du service sur le handicap au travail.

En 2023, l'exposition « C'est pas juste... un handicap » a été présentée dans plusieurs directions de la Ville en allant au plus près des agents, ce qui permet de libérer la parole.

Un atelier d'échange de pratique managériale sur le handicap (AEPM) a été créé : 2 sessions se sont tenues au sein de la DEVE en 2023.

Améliorer les carrières avec un handicap

En 2023, la Ville de Paris a réalisé son premier rapport de situation comparée entre les agents BOE et les agents dit « ordinaires ». Les SRH des directions ont ainsi pu regarder par process RH (effectif, mobilité, formation, rémunération, etc.) s'il existe des écarts pour les agents en situation de handicap.

En application du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, la Ville de Paris expérimente le recrutement par voie de détachement dans un corps supérieur pour les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi. En 2023, 4 détachements ont été effectués 2 secrétaires médico-sociales et 2 secrétaires administratives (catégorie B).

La progression de carrière, les moyens de compensation du handicap ou « comment parler de son handicap au travail » ont fait partie des thématiques abordées par le groupe de pair-aidance entre agents en situation de handicap qui s'est réuni au sein de la Direction des Finances et des Achats tout au long de l'année 2023.

Le reclassement en 2023

En 2023, 241 agents ont demandé à être reclassés à la suite de :

- une inaptitude liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail (38) ;
- une inaptitude liée à un autre facteur (203).

Ce volume se situe entre au-dessus de celui de 2022 (204) mais identique à celui de 2021 (241 agents).

Les corps les plus représentés sont les auxiliaires de puériculture (81), les agents de la petite enfance (39), les agents spécialisés des écoles maternelles (26), les éboueurs (22), les adjoints techniques (15) et les adjoints d'animation (15).

En fin de parcours de reconversion, 113 agents ont été reclassés par détachement dans un nouveau corps (106 en 2022, 129 en 2021).

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)

2 873 agents fonctionnaires occupent un emploi à temps partiel

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	4 759	2 009	6 768	6 796	6 823	6 884	-0,4%
CATEGORIE B	7 406	4 231	11 637	11 796	7 787	7 425	-1,3%
CATEGORIE C	11 853	14 914	26 767	26 785	31 575	32 119	-0,1%
Total	24 018	21 154	45 172	45 377	46 185	46 428	-0,5%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

**Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)
Nombre d'agents fonctionnaires à temps complet sur emploi permanent*
occupant un emploi à temps plein et à temps partiel
y compris agents à temps partiel de droit
par temps de travail, par catégorie et par sexe**

*Un emploi permanent peut-être à temps complet ou non complet.

Le temps incomplet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine), à la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi.
Par conséquent, un agent sur un emploi à temps non complet exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi est un agent à temps plein.

Temps de travail : Temps plein

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	4 204	1 955	6 159	6 175	6 166	6 177	-0,3%
CATEGORIE B	6 514	4 143	10 657	10 769	7 341	6 955	-1,1%
CATEGORIE C	10 824	14 659	25 483	25 502	29 470	29 815	-0,1%
Total	21 542	20 757	42 299	42 446	42 977	42 947	-0,3%

Temps de travail : Temps partiel

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	555	54	609	621	657	707	-1,9%
CATEGORIE B	892	88	980	1 027	446	470	-4,6%
CATEGORIE C	1 029	255	1 284	1 283	2 105	2 303	0,1%
Total	2 476	397	2 873	2 931	3 208	3 480	-2,0%

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps partiel
y compris agents à temps partiel de droit

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Au global

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	130	20	150	170	194	191	-11,8%
53%	11	2	13	17	14	11	-23,5%
60%	92	15	107	93	85	100	15,1%
69%	11	2	13	12	14	14	8,3%
70%	48	15	63	67	55	54	-6,0%
80%	1 558	220	1 778	1 831	2 068	2 293	-2,9%
90%	614	119	733	728	763	796	0,7%
95%	12	4	16	13	15	21	23,1%
Total	2 476	397	2 873	2 931	3 208	3 480	-2,0%

Répartition des temps partiels par quotité de travail, par catégorie et par sexe

Catégorie A

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	20	5	25	31	29	30	-19,4%
53%	11	2	13	17	14	11	-23,5%
60%	16	2	18	18	17	19	0,0%
69%	11	2	13	12	14	14	8,3%
70%	13	2	15	20	16	21	-25,0%
80%	359	35	394	394	427	468	0,0%
90%	113	2	115	116	125	123	-0,9%
95%	12	4	16	13	15	21	23,1%
Total	555	54	609	621	657	707	-1,9%

Catégorie B

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	56	4	60	71	15	12	-15,5%
60%	50	3	53	44	9	10	20,5%
70%	15	4	19	18	11	10	5,6%
80%	589	47	636	687	278	300	-7,4%
90%	182	30	212	207	133	138	2,4%
Total	892	88	980	1027	446	470	-4,6%

Catégorie C

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	54	11	65	68	150	149	-4,4%
60%	26	10	36	31	59	71	16,1%
70%	20	9	29	29	28	23	0,0%
80%	610	138	748	750	1363	1 525	-0,3%
90%	319	87	406	405	505	535	0,2%
Total	1 029	255	1 284	1 283	2 105	2 303	0,1%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires occupant un emploi à temps partiel
y compris agents à temps partiel de droit
par tranche d'âge et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Tranche d'âge	2023						2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Hommes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Age >= 65 ans	23	5,2%	5	1,5%	28	3,6%	20	20	13	40,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	156	5,1%	38	1,6%	194	3,6%	205	226	218	-5,4%
Age >=55 ans et < 60 ans	277	6,5%	59	1,5%	336	4,2%	341	420	417	-1,5%
Age >=50 ans et < 55 ans	318	7,2%	63	1,7%	381	4,7%	391	364	400	-2,6%
Age >=45 ans et < 50 ans	382	10,7%	66	2,1%	448	6,7%	460	503	566	-2,6%
Age >=40 ans et < 45 ans	494	16,8%	72	2,6%	566	10,0%	554	588	612	2,2%
Age >=35 ans et < 40 ans	440	19,6%	54	2,6%	494	11,4%	500	567	626	-1,2%
Age >=30 ans et < 35 ans	308	17,2%	33	2,1%	341	10,1%	365	402	470	-6,6%
Age >=25 ans et < 30 ans	73	7,3%	7	0,7%	80	3,9%	90	113	153	-11,1%
Age >= 20 ans et < 25 ans	5	1,5%	0	0,0%	5	0,7%	5	5	5	0,0%
Age < 20 ans	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	5	5	-100,0%
Total	2 476	10,3%	397	1,9%	2 873	6,4%	2 931	3 208	3 480	-2,0%

(*) : pourcentage du nombre d'agents à temps partiel sur le nombre total d'agents du même statut de la même tranche.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)

Informations relatives au temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans par catégorie et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	140	9	149	157	103	139	-5,1 %
CATEGORIE B	310	15	325	369	56	49	-11,9 %
CATEGORIE C	214	45	259	242	485	569	7,0 %
TOTAL	664	69	733	768	644	757	-4,6%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents fonctionnaires)

Nombre d'agents fonctionnaires y compris agents à temps partiel de droit
par filière, par corps, par quotité de temps de travail et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	26	2	28	32	-12,5%
				0		
ADJOINT ADMINISTRATIF	50 %	8	2	10	8	25,0%
	60 %	6	0	6	5	20,0%
	70 %	2	0	2	3	-33,3%
	80 %	157	6	163	180	-9,4%
	90 %	26	1	27	33	-18,2%
Temps plein	2 746	795	3 541	3 538	0,1%	
				0		
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	Temps plein	9	1	10	6	66,7%
				0		
ADMINISTRATEUR	Temps plein	41	43	84	75	12,0%
				0		
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	70 %	1	0	1	2	-50,0%
	80 %	22	2	24	28	-14,3%
	90 %	14	0	14	12	16,7%
	Temps plein	666	376	1 042	1 022	2,0%
				0		
ATTACHE D'ADMINISTRATION TIV	Temps plein	2	2	4	5	-20,0%
				0		
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	Temps plein	35	28	63	63	0,0%
				0		
DIRECTEUR DE PROJET	Temps plein	2	1	3	3	0,0%
				0		
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	14	21	35	31	12,9%
				0		
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	Temps plein	1	2	3	11	-72,7%
				0		
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	Temps plein	27	22	49	48	2,1%
				0		
EXPERT DE HAUT NIVEAU	Temps plein	5	3	8	6	33,3%
				0		
INSPECTEUR	Temps plein	2	4	6	7	-14,3%
				0		
INSPECTEUR GENERAL	Temps plein	4	7	11	12	-8,3%
				0		
SECRETAIRE GENERAL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
				0		
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	50 %	1	0	1	0	nd
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	3	0	3	3	0,0%
	80 %	51	5	56	67	-16,4%
	90 %	16	1	17	17	0,0%
Temps plein	1 283	534	1 817	1 778	2,2%	
				0		
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Temps plein	2	1	3	2	50,0%
				0		
SOUS DIRECTEUR	Temps plein	18	17	35	37	-5,4%
				0		
Total filière administrative		5 193	1 876	7 069	7 037	0,5%

FILIÈRE ANIMATION

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	50 %	20	2	22	21	4,8%
	60 %	4	3	7	7	0,0%
	70 %	9	2	11	9	22,2%
	80 %	152	44	196	192	2,1%
	90 %	234	77	311	298	4,4%
	Temps plein	908	629	1 537	1 452	5,9%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	70%	0	1	1	0	nd
	80 %	31	8	39	38	2,6%
	90 %	54	19	73	75	-2,7%
	Temps plein	366	245	611	624	-2,1%
ANIMATEUR TIV	80%	1	0	1	0	nd
	Temps plein	0	3	3	4	-25,0%
Total filière animation		1 779	1 033	2 812	2 720	3,4%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	50 %	1	0	1	1	0,0%
	60 %	3	2	5	2	150,0%
	70 %	1	1	2	4	-50,0%
	80 %	15	11	26	28	-7,1%
	90 %	3	2	5	8	-37,5%
	Temps plein	198	151	349	306	14,1%
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES	Temps plein	2	3	5	7	-28,6%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	50 %	3	0	3	4	-25,0%
	60 %	0	1	1	3	-66,7%
	80 %	7	2	9	6	50,0%
	90 %	2	2	4	1	300,0%
	Temps plein	79	46	125	153	-18,3%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	50 %	2	1	3	3	0,0%
	60 %	4	1	5	4	25,0%
	70%	4	1	5	0	nd
	80 %	56	8	64	67	-4,5%
	90 %	17	4	21	20	5,0%
	Temps plein	423	194	617	601	2,7%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	60 %	0	2	2	2	0,0%
	80 %	5	0	5	3	66,7%
	90%	2	0	2	0	nd
	Temps plein	55	17	72	72	0,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	80 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	10	4	14	13	7,7%
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	1	2	3	1	200,0%
	90%	1	0	1	0	nd
	Temps plein	44	16	60	56	7,1%
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	Temps plein	5	3	8	8	0,0%
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIO.	Temps plein	8	2	10	10	0,0%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	Temps plein	5	15	20	18	11,1%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	50 %	3	3	6	6	0,0%
	60 %	2	0	2	1	100,0%
	70 %	2	2	4	6	-33,3%
	80 %	5	8	13	13	0,0%
	90 %	5	0	5	6	-16,7%
	Temps plein	213	208	421	421	0,0%
Total filière culturelle		1 186	712	1 898	1 862	1,9%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	6	4	10	11	-9,1%
COLLABORATEUR DE MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	Temps plein	4	1	5	4	25,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	52,5 %	11	2	13	17	-23,5%
	68,75 %	11	2	13	12	8,3%
	80 %	40	5	45	42	7,1%
	95 %	12	4	16	13	23,1%
	Temps plein	349	287	636	650	-2,2%
Total filière hors filière		434	305	739	750	-1,5%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	9	0	9	9	0,0%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	80 %	10	0	10	8	25,0%
	Temps plein	162	4	166	156	6,4%
AIDE SOIGNANT AGT SERVICE HOSP.QUALIFIE TIV	Temps plein			0	0	nd
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	50 %	49	0	49	60	-18,3%
	60 %	42	1	43	32	34,4%
	70 %	8	0	8	9	-11,1%
	80 %	375	1	376	420	-10,5%
	90 %	88	0	88	81	8,6%
Temps plein	3 121	23	3 144	3 379	-7,0%	
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	80 %	4	0	4	4	0,0%
	90 %	2	0	2	2	0,0%
	Temps plein	149	1	150	146	2,7%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	Temps plein	4	0	4	4	0,0%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	50 %	0	0	0	3	-100,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	23	1	24	17	41,2%
	90 %	4	0	4	8	-50,0%
Temps plein	132	6	138	142	-2,8%	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	80 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	27	1	28	27	3,7%
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	80 %	1	1	2	2	0,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	7	1	8	7	14,3%
INFIRMIER TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	90 %	3	0	3	3	0,0%
	Temps plein	18	1	19	20	-5,0%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	60 %	2	0	2	2	0,0%
	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	21	1	22	26	-15,4%
	90 %	7	1	8	10	-20,0%
Temps plein	46	6	52	54	-3,7%	
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60 %	1	1	2	2	0,0%
	80 %	8	0	8	12	-33,3%
	Temps plein	26	0	26	24	8,3%

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
PSYCHOLOGUE	50 %	3	0	3	2	50,0%
	70 %	4	0	4	2	100,0%
	80 %	5	0	5	8	-37,5%
	90 %	5	0	5	4	25,0%
	Temps plein	72	8	80	84	-4,8%
PSYCHOLOGUE TIV	Temps plein	8	1	9	8	12,5%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	3	0	3	2	50,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70%	1	0	1	0	nd
	80 %	30	1	31	38	-18,4%
	90 %	10	0	10	11	-9,1%
Temps plein	246	2	248	253	-2,0%	
PUERICULTRICE TIV	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
SAGE FEMME	50 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	6	0	6	6	0,0%
	90 %	2	0	2	2	0,0%
	Temps plein	21	0	21	20	5,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	50 %	1	1	2	2	0,0%
	60 %	2	0	2	3	-33,3%
	80 %	28	0	28	22	27,3%
	90 %	2	0	2	6	-66,7%
	Temps plein	299	29	328	311	5,5%
Total filière médico-sociale		5 104	94	5 198	5 468	-4,9%

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2 022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
MECAN. PROT. DENT.	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière médico-technique		0	0	0	1	-100,0%

FILIERE SECURITE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2 022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	50 %	1	0	1	3	-66,7%
	60%	1	0	1	0	nd
	80 %	6	1	7	10	-30,0%
	90 %	2	2	4	9	-55,6%
	Temps plein	207	176	383	671	-42,9%
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	80 %	6	1	7	0	nd
	90 %	1	1	2	1	100,0%
	Temps plein	355	743	1 098	660	66,4%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	3	4	7	6	16,7%
	Temps plein	244	633	877	878	-0,1%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SECURITE	Temps plein	2	11	13	14	-7,1%
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE.+ DE PARIS	Temps plein	31	86	117	49	138,8%
CONTROLEUR	Temps plein	17	11	28	44	-36,4%
DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	Temps plein	1	8	9	1	800,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SECURITE	70 %	1	1	2	1	100,0%
	80 %	1	3	4	4	0,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	32	346	378	591	-36,0%
PREPOSE	80 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	58	78	136	145	-6,2%
TECHNICIEN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	80 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	27	92	119	159	-25,2%
Total filière sécurité		999	2 198	3 197	3 251	-1,7%

FILIÈRE SOCIALE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	50 %	10	0	10	10	0,0%
	60 %	2	0	2	1	100,0%
	70 %	1	0	1	2	-50,0%
	80 %	81	0	81	76	6,6%
	90 %	24	0	24	23	4,3%
	Temps plein	1 546	10	1 556	1 568	-0,8%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	1	0	1	2	-50,0%
	80 %	63	2	65	63	3,2%
	90 %	8	0	8	8	0,0%
	Temps plein	478	62	540	555	-2,7%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	80 %	3	4	7	7	0,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	76	57	133	142	-6,3%
CADRE SOCIO-EDUCATIF TIV	Temps plein	12	17	29	24	20,8%
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIALES TIV	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	80 %	1	0	1	1	0,0%
	90 %	3	0	3	3	0,0%
	Temps plein	85	19	104	92	13,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	50 %	9	1	10	15	-33,3%
	60 %	6	0	6	7	-14,3%
	70 %	1	0	1	4	-75,0%
	80 %	98	4	102	90	13,3%
	90 %	34	1	35	37	-5,4%
	Temps plein	822	20	842	859	-2,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	80 %	3	0	3	1	200,0%
	Temps plein	37	2	39	46	-15,2%
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	Temps plein	3	17	20	20	0,0%
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	Temps plein	4	0	4	4	0,0%
MONITEUR D'ATELIER TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
MONITEUR EDUCATEUR TIV (NOUVEAU-CADRE)	80 %	2	0	2	2	0,0%
	Temps plein	27	22	49	48	2,1%
Total filière sociale		3 444	238	3 682	3 715	-0,9%

FILIÈRE SPORTIVE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	Temps plein	9	61	70	76	-7,9%
EDUCATEUR DES A.P.S.	50 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	89	278	367	352	4,3%
Total filière sportive		99	340	439	431	1,9%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	50 %	1	5	6	5	20,0%
	60 %	2	3	5	3	66,7%
	70 %	0	2	2	1	100,0%
	80 %	36	41	77	77	0,0%
	90 %	4	2	6	9	-33,3%
	Temps plein	898	4 488	5 386	5 490	-1,9%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	60 %	1	0	1	2	-50,0%
	70 %	0	0	0	2	-100,0%
	80 %	8	4	12	13	-7,7%
	Temps plein	376	285	661	673	-1,8%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	50 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	7	136	143	146	-2,1%
AGENTS TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	50 %	12	0	12	14	-14,3%
	60 %	7	0	7	7	0,0%
	70 %	3	0	3	2	50,0%
	80 %	116	3	119	115	3,5%
	90 %	20	1	21	19	10,5%
	Temps plein	1 629	102	1 731	1 595	8,5%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	70 %	2	0	2	3	-33,3%
	80 %	19	0	19	19	0,0%
	90 %	3	0	3	2	50,0%
	Temps plein	1 236	196	1 432	1 418	1,0%
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT.PARIISIENNES	70%	1	0	1	0	nd
	80 %	0	0	0	3	-100,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	28	24	52	57	-8,8%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	3	400	403	309	30,4%
CHEF D'EXPLOITATION	50%	0	1	1	0	nd
	80 %	2	3	5	3	66,7%
	Temps plein	58	323	381	369	3,3%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	Temps plein	9	531	540	645	-16,3%
EBOUEUR	50 %	1	0	1	2	-50,0%
	60 %	0	0	0	2	-100,0%
	70 %	0	2	2	1	100,0%
	80 %	9	14	23	19	21,1%
	90 %	0	1	1	2	-50,0%
	Temps plein	243	4 643	4 886	4 943	-1,2%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	2	2	2	0,0%
	Temps plein	9	193	202	207	-2,4%
FOSSOYEUR	50%	0	1	1	0	nd
	70%	0	1	1	0	nd
	80 %	0	1	1	2	-50,0%
	Temps plein	0	65	65	66	-1,5%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	50 %	1	1	2	1	100,0%
	80 %	2	1	3	4	-25,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	54	87	141	140	0,7%

Corps	Quotité de temps de travail	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	60 %	2	0	2	1	100,0%
	70 %	1	0	1	1	0,0%
	80 %	19	3	22	23	-4,3%
	90 %	10	0	10	7	42,9%
	Temps plein	325	460	785	776	1,2%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	70 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	0	3	3	5	-40,0%
	90 %	1	2	3	2	50,0%
	Temps plein	96	854	950	918	3,5%
PERSONNEL OUVRIER TIV	80 %	0	1	1	2	-50,0%
	Temps plein	82	54	136	151	-9,9%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	2	2	4	6	-33,3%
	90 %	1	2	3	2	50,0%
	Temps plein	118	661	779	795	-2,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70%	0	1	1	0	nd
	80 %	22	12	34	38	-10,5%
	90 %	1	0	1	2	-50,0%
	Temps plein	297	734	1 031	1 009	2,2%
TECHNICIEN TECHN SUPERIEURS HOSPITALIERS TIV	Temps plein	0	1	1	0	nd
Total filière technique		5 780	14 358	20 138	20 142	0,0%
Total toutes filières		24 018	21 154	45 172	45 176	0,0%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels sur emploi permanent)

66 agents contractuels occupent un emploi à temps partiel

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi à temps complet et à temps non complet
par catégorie et par sexe

Catégorie	2023*			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
A	1 263	929	2 192	1 603	1 556	1 515	36,7%
B	297	244	541	540	445	445	0,2%
C	2 881	894	3 775	3 700	3 707	3 799	2,0%
Total	4 441	2 067	6 508	5 843	5 708	5 759	11,4%

* A partir de 2023, les collaborateurs de mairies d'arrondissement et de cabinet sont pris en compte.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels sur emploi permanent)

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet* occupant un emploi à temps plein et à temps partiel y compris agents à temps partiel de droit

par temps de travail, par catégorie et par sexe

*Un emploi permanent peut-être à temps complet ou non complet.

Le temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale du travail à temps complet (35h/semaine), à la différence du temps partiel, ce n'est pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi.

Par conséquent, un agent sur un emploi à temps non complet exerçant toute la quotité de travail pour cet emploi est un agent à temps plein.

Temps de travail : Temps plein

Catégorie	2023**			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	1 224	922	2 146	1 562	1 515	1 477	37,4%
CATEGORIE B	294	242	536	533	439	439	0,6%
CATEGORIE C	2 870	890	3 760	3 683	3 693	3 788	2,1%
Total	4 388	2 054	6 442	5 778	5 647	5 704	11,5%

** A partir de 2023, les collaborateurs de mairies d'arrondissement et de cabinet sont pris en compte.

Temps de travail : Temps partiel

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	39	7	46	41	41	38	12,2%
CATEGORIE B	3	2	5	7	6	6	-28,6%
CATEGORIE C	11	4	15	17	14	11	-11,8%
Total	53	13	66	65	61	55	1,5%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels sur emploi permanent)

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet occupant un emploi à temps partiel y compris agents à temps partiel de droit

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Au global

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	13	5	18	19	14	8	-5,3%
60%	6	3	9	8	5	3	12,5%
70%	3	2	5	10	6	3	-50,0%
75%	0	0	0	1	2	2	-100,0%
80%	25	2	27	20	29	36	35,0%
90%	6	1	7	7	5	3	0,0%
Total	53	13	66	65	61	55	1,5%

Répartition des temps partiels par quotité de temps de travail, par catégorie et par sexe

Catégorie A

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	8	1	9	11	8	4	-18,2%
60%	5	2	7	5	4	2	40,0%
70%	3	1	4	5	3	2	-20,0%
75%	0	0	0	1	2	2	-100,0%
80%	19	2	21	14	21	26	50,0%
90%	4	1	5	5	3	2	0,0%
Total	39	7	46	41	41	38	12,2%

Catégorie B

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	1	1	2	0	1	1	nd
60%	0	0	0	3	0	0	-100,0%
70%	0	1	1	1	1	1	0,0%
80%	1	0	1	2	3	3	-50,0%
90%	1	0	1	1	1	1	0,0%
Total	3	2	5	7	6	6	-28,6%

Catégorie C

Quotité de temps de travail	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
50%	4	3	7	8	5	3	-12,5%
60%	1	1	2	0	1	1	nd
70%	0	0	0	4	2	0	-100,0%
80%	5	0	5	4	5	7	25,0%
90%	1	0	1	1	1	0	0,0%
Total	11	4	15	17	14	11	-11,8%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels sur emploi permanent)

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet
occupant un emploi à temps partiel
y compris agents à temps partiel de droit
par tranche d'âge et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Tranche d'âge	2023						2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Hommes	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	% du TP sur la tranche d'âge (*)	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
Age >= 65 ans	2	2,17%	2	3,57%	4	2,70%	4	3	2	0,0%
Age >=60 ans et < 65 ans	7	1,81%	2	1,12%	9	1,60%	8	6	5	12,5%
Age >=55 ans et < 60 ans	7	1,22%	2	0,88%	9	1,13%	5	11	11	80,0%
Age >=50 ans et < 55 ans	3	0,45%	0	0,00%	3	0,33%	5	8	7	-40,0%
Age >=45 ans et < 50 ans	8	1,16%	1	0,44%	9	0,98%	7	4	3	28,6%
Age >=40 ans et < 45 ans	10	1,82%	0	0,00%	10	1,36%	11	6	6	-9,1%
Age >=35 ans et < 40 ans	6	1,23%	2	0,91%	8	1,27%	9	10	4	-11,1%
Age >=30 ans et < 35 ans	7	1,87%	2	0,90%	9	1,51%	6	8	10	50,0%
Age >=25 ans et < 30 ans	2	0,53%	2	0,64%	4	0,58%	9	4	5	-55,6%
Age >= 20 ans et < 25 ans	1	0,45%	0	0,00%	1	0,24%	1	1	0	0,0%
Total	53	1,19%	13	0,63%	66	1,01%	65	61	53	1,5%

(*) : pourcentage du nombre d'agents à temps partiel sur le nombre total d'agents du même sexe, même statut et même tranche d'âge.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels sur emploi permanent)

Nombre d'agents contractuels à temps complet et temps non complet occupant un emploi à temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans

par catégorie et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Catégorie	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
CATEGORIE A	8	2	10	6	9	8	66,7%
CATEGORIE B	0	0	0	0	1	1	nd
CATEGORIE C	3	0	3	3	2	2	0,0%
Total	11	2	13	9	12	11	44,4%

On dénombre les temps partiels (50, 60, 70 ou 80 %) accordés de plein droit aux agents à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant, ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Informations sur le temps partiel (agents contractuels)Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent à temps complet

par ancienneté dans la collectivité, par filière, par quotité de temps de travail et par sexe

Le temps partiel désigne une quotité de temps de travail, choisie par l'agent, inférieure à la durée hebdomadaire à temps plein.

Ancienneté <3ans

FILIERE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	80 %	0	2	2	1	100,0%
	Temps plein	18	0	18	22	-18,2%
ADJOINT ADMINISTRATIF	50 %	3	0	3	0	nd
	60 %	1	0	1	0	nd
	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	72	32	104	68	52,9%
ADJT CADRE HOSPITALIER TIV	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
ADMINISTRATEUR	Temps plein	1	5	6	6	0,0%
ANIMATEUR CONSEILS D'ARRONDT DE LA JEUNESSE	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	60%	1	1	2	0	nd
	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	2	0	2	1	100,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
Temps plein	232	114	346	253	36,8%	
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	8	9	17	17	0,0%
COORDONNATEUR DES CONTRATS DE SÉCURITÉ	Temps plein	0	0	0	5	-100,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	18	6	24	21	14,3%
Total filière administrative		360	169	529	401	31,9%

FILIERE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	1	0	1	0	nd
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	Temps plein	3	0	3	0	nd
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	Temps plein	4	2	6	1	500,0%
ANIMATEUR TIV	Temps plein	0	1	1	0	nd
Total filière animation		8	3	11	2	450,0%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	6	1	7	4	75,0%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	4	1	5	8	-37,5%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	5	7	12	8	50,0%
COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	4	3	7	5	40,0%
DELEGUE ENSEIGNEMENT SUP. MUSIQUE ET DANSE	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	Temps plein	3	1	4	0	nd
RESTAURATEUR	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière culturelle		22	14	36	30	20,0%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	10	16	26	27	-3,7%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	28	21	49	58	-15,5%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	Temps plein	49	40	89	85	4,7%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	Temps plein	0	0	0	2	-100,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
Total filière hors filière		88	78	166	29	472,4%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC. EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	21	5	26	20	30,0%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	20	35	55	36	52,8%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	Temps plein	25	0	25	36	-30,6%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	Temps plein	23	0	23	59	-61,0%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	Temps plein	4	0	4	3	33,3%
MEDECIN CONTRACTUEL	60 %	1	0	1	0	nd
	80 %	2	1	3	3	0,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	9	2	11	8	37,5%
MEDECINS DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	50 %	0	0	0	2	-100,0%
	60 %	0	1	1	1	0,0%
	70 %	0	1	1	1	0,0%
	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	4	2	6	8	-25,0%
PRACTICIEN HOSPITALIER CONTRACTUEL	50 %	1	0	1	0	nd
PSYCHOLOGUE	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	11	0	11	4	175,0%
PSYCHOLOGUE TIV	50 %	1	0	1	0	nd
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	1	0	1	2	-50,0%
	75 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	9	2	11	8	37,5%
PSYCHOMOTRICIEN TIV	50 %	0	0	0	1	-100,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	3	0	3	0	nd
SAGE FEMME	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
Total filière médico-sociale		143	50	193	205	-5,9%

FILIÈRE SÉCURITÉ

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	Temps plein	4	10	14	8	75,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
PREPOSE	Temps plein	0	4	4	5	-20,0%
Total filière sécurité		4	14	18	14	28,6%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT EDUCATIF TIV	Temps plein	0	0	0	8	-100,0%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	305	2	307	301	2,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	11	2	13	5	160,0%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFS TIV	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	28	10	38	27	40,7%
CADRE SOCIO-EDUCATIFS TIV	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	1	3	4	4	0,0%
CONSEILLER ECO.SOC.FAMILIAL TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	Temps plein	4	0	4	6	-33,3%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	Temps plein	11	2	13	10	30,0%
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	Temps plein	11	4	15	18	-16,7%
Total filière sociale		375	23	398	385	3,4%

FILIÈRE SPORTIVE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
EDUCATEUR DES A.P.S.	Temps plein	0	2	2	3	-33,3%
Total filière sportive		-	2	2	3	-33,3%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	89	219	308	258	19,4%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	Temps plein	47	11	58	67	-13,4%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	Temps plein	2	14	16	7	128,6%
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	80 %	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	105	3	108	173	-37,6%
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	Temps plein	0	0	0	5	-100,0%
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	Temps plein	202	39	241	242	-0,4%
EBOUEUR	50 %	0	2	2	1	100,0%
	Temps plein	3	134	137	96	42,7%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	1	6	7	5	40,0%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	50 %	1	0	1	0	nd
	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	90 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	72	107	179	139	28,8%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	Temps plein	3	23	26	19	36,8%
PERSONNEL OUVRIERS TIV	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	70 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	32	26	58	58	0,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	68	59	127	70	81,4%
Total filière technique		630	645	1 275	1 150	10,9%

Ancienneté >=3ans et <5 ans

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	Temps plein	1	1	2	1	100,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps plein	3	1	4	2	100,0%
ADMINISTRATEUR	Temps plein	2	2	4	3	33,3%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	50	39	89	92	-3,3%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	1	1	2	2	0,0%
COORDONNATEUR CONTRATS DE SÉCURITÉ	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	1	0	1	2	-50,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	Temps plein	0	1	1	3	-66,7%
Total filière administrative		58	45	103	108	-4,6%

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ANIMATEUR TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière animation		-	-	-	1	-100,0%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	Temps plein	1	0	1	0	nd
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	0	1	1	3	-66,7%
COORDINATEUR CMA	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
RESTAURATEUR	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière culturelle		1	2	3	7	-57,1%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	2	4	6	4	50,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	Temps plein	16	19	35	29	20,7%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	80 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	15	18	33	33	0,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
Total filière hors filière		33	41	74	68	8,8%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ACC EDUCATIF ET SOCIAL TIV	Temps plein	1	0	1	0	nd
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	0	5	5	8	-37,5%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	Temps plein	1	0	1	3	-66,7%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CHEF DU SERVICE MEDICAL CENTRAL	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	80 %	3	0	3	3	0,0%
	Temps plein	4	0	4	5	-20,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
PSYCHOLOGUE TIV	70 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
PSYCHOMOTRICIEN TIV	50 %	1	0	1	0	nd
Total filière médico-sociale		15	5	20	27	-25,9%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Temps plein	18	0	18	17	5,9%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MONITEUR EDUCATEURS TIV (NOUVEAU-CADRE)	Temps plein	2	1	3	3	0,0%
Total filière sociale		21	1	22	21	4,8%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	Temps plein	13	6	19	10	90,0%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	10	2	12	5	140,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	50 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	29	1	30	24	25,0%
EBOUEUR	Temps plein	0	2	2	3	-33,3%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	1	1	2	3	-33,3%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	Temps plein	14	21	35	47	-25,5%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
PERSONNEL OUVRIER TIV	60 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	7	14	21	13	61,5%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière technique		77	48	125	108	15,7%

Ancienneté >=5ans
FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	Temps plein	0	2	2	1	100,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps plein	2	2	4	3	33,3%
ADMINISTRATEUR	60 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	1	6	7	8	-12,5%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	50 %	1	0	1	1	0,0%
	60 %	1	0	1	1	0,0%
	70 %	1	0	1	0	nd
	80 %	3	0	3	0	nd
	90 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	134	95	229	216	6,0%
CHARGE DE MISSION AGENT D'EXECUTION	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
CHARGE DE MISSION CADRE MOYENS	80 %	1	0	1	1	0,0%
	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	7	10	17	27	-37,0%
CHARGE DE MISSION CADRES SUPERIEURS	Temps plein	0	2	2	10	-80,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	Temps plein	2	2	4	3	33,3%
COORDONNATEUR CONTRATS DE SÉCURITÉ	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
DELEGUE AU CINEMA	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	Temps plein	3	3	6	5	20,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière administrative		159	126	285	284	0,4%

FILIÈRE ANIMATION

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
ANIMATEUR TIV	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
Total filière animation		1	1	2	3	-33,3%

FILIÈRE CULTURELLE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	60 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	2	0	2	2	0,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
COORDINATEURS DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	2	1	3	4	-25,0%
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	Temps plein	0	1	1	0	nd
RESTAURATEUR	Temps plein	1	0	1	0	nd
Total filière culturelle		7	2	9	9	0,0%

FILIÈRE HORS FILIÈRE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
COLLABORATEUR D ELUS	Temps plein	4	9	13	10	30,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	90 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	23	27	50	40	25,0%
COLLABORATEUR DE MAIRE D'ARRONDISSEMENT	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	39	26	65	65	0,0%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	Temps plein	1	1	2	2	0,0%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
PROFESSEUR DES ECOLES TIV	80 %	1	0	1	1	0,0%
	Temps plein	3	1	4	4	0,0%
Total filière hors filière		74	64	138	18	666,7%

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGT SERV. HOSP. QUALIFIE TIV	Temps plein	1	6	7	2	250,0%
AIDES SOIGNANT AUXIL.PUERICULTURE TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	50 %	1	0	1	0	nd
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	50 %	1	0	1	0	nd
	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	5	1	6	6	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	80 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	1	0	1	0	nd
PSYCHOLOGUE	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	1	0	1	0	nd
	Temps plein	3	1	4	3	33,3%
PSYCHOLOGUE TIV	70 %	0	0	0	1	-100,0%
	Temps plein	3	0	3	4	-25,0%
Total filière médico-sociale		18	9	27	18	50,0%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	Temps plein	0	2	2	2	0,0%
Total filière sécurité		-	2	2	2	0,0%

FILIÈRE SOCIALE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Temps plein	11	0	11	8	37,5%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	50 %	0	0	0	1	-100,00%
	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
Total filière sociale		12	1	13	11	18,2%

FILIÈRE TECHNIQUE

Corps et emplois	Quotité	2023			2022	Evolution en %
		Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ADJOINT TECHNIQUE	50 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	24	11	35	41	-14,6%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	Temps plein	6	3	9	3	200,0%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT DE MENAGE CONTRACTUEL	Temps plein	1	0	1	0	nd
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYENS	Temps plein	0	1	1	5	-80,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEG IV A, IV B	50 %	0	1	1	0	nd
	70 %	0	1	1	1	0,0%
	Temps plein	1	1	2	4	-50,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE I	Temps plein	1	0	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE II	Temps plein	0	1	1	2	-50,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE III	50 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	0	0	0	1	-100,0%
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL CATEGORIE V	Temps plein	0	1	1	1	0,0%
AGENT TECHNIQUE devenu AGENT DE LA PETITE ENFANCE	Temps plein	0	0	0	2	-100,0%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	50 %	0	0	0	2	-100,0%
	Temps plein	35	8	43	42	2,4%
EBOUEUR	50 %	0	1	1	0	nd
	Temps plein	0	16	16	16	0,0%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	Temps plein	5	5	10	9	11,1%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PAR.	50 %	0	0	0	1	-100,0%
	80 %	1	0	1	1	0,0%
	90 %	2	0	2	1	100,0%
	Temps plein	45	53	98	85	15,3%
PERSONNEL DE MAITRISE	Temps plein	0	2	2	0	nd
PERSONNEL OUVRIER TIV	Temps plein	6	4	10	7	42,9%
RESP SERV SECUR INCENDIE ASSIST PERSONNES HDV	Temps plein	0	0	0	6	-100,0%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINS. PARISIENNES	Temps plein	1	18	19	0	nd
Total filière technique		129	129	258	235	9,8%
Total toutes filières		2 235	1 474	3 709	3 139	-18%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Aménagement du temps de travail
Informations relatives au temps partiel

Répartition par filières

Femmes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	32	5	14	4	9	121	49	0	77	77	388	417	476	466	-7,0 %
Changement de quotité	21	16	12	5	10	81	16	0	20	8	189	200	203	191	-5,5 %
Retours temps plein	159	215	50	18	18	280	127	1	194	120	1 182	1 469	1 224	1 256	-19,5 %

Hommes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	6	2	4	3	2	2	2	0	41	64	126	117	125	135	7,7 %
Changement de quotité	1	9	6	0	3	3	0	0	2	2	26	37	27	18	-29,7 %
Retours temps plein	41	118	17	13	8	2	1	2	121	79	402	409	409	348	-1,7 %

TOTAL	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	38	7	18	7	11	123	51	0	118	141	514	534	601	601	-3,7 %
Changement de quotité	22	25	18	5	13	84	16	0	22	10	215	237	230	209	-9,3 %
Retours temps plein	200	118	17	13	8	2	1	2	121	79	1 584	1 878	1 633	1 604	-15,7 %

Le nombre de retours à taux plein comprend les demandes des agents ainsi que les positions statutaires rendant automatique le retour à temps plein.

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2023 : 226

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'autorisations d'absence, sans considération de la durée, pour événements familiaux, concours et examens ou fonctions électives du 1er janvier au 31 décembre
Données partielles (issues de chronotime)

Type d'autorisation d'absence	Type d'absence	Femmes	Hommes	Total
Autorisation d'absence syndicale / élus locaux	6AS1 ASA Article 13	759	1 464	2 223
	6AS2 Crédit temps syndical	4 071	6 673	10 744
	6AS3 ASA Art15 Orga consult.	1 239	1 133	2 372
	6AS4 Réunion mensuelle synd	541	780	1 321
	6AS5 Campagne électorale Synd	11	0	11
	6AS6 Crédit Temps synd FS-SSCT	293	336	629
	6DS Décharge d'activité Servic	614	952	1 566
	6ELU Fonctions électives	270	367	637
	6FE FOR cadre mandat élu local	0	4	4
6FS Formation syndicale	2 511	5 150	7 661	
Total 2023		10 309	16 859	27 168
Total 2022		8 289	14 529	22 818
Total 2021		5 036	9 919	14 955
Total 2020		3 946	6 920	10 866
Evènements familiaux	5ANP Arbre de Noël HDV	60	44	104
	5AN Spectacle de fin d'année	135	60	195
	5CPA Congé Proche Aidant	6	3	9
	5DEC Autoris Abs Décès	1 593	1 086	2 679
	5EM Autoris* Abs Garde enfant	14 653	4 237	18 890
	5MAR Autoris Abs mariage/pacs	541	301	842
	5PP Présence parentale	1 484	91	1 575
	5REL Fête non calendaire	2 212	2 205	4 417
	5RS Autoris Abs Rentrée scol	33	20	53
5SCO Autoris Abs Réunion scol	54	39	93	
Total 2023		20 771	8 086	28 857
Total 2022		17 246	6 465	23 711
Total 2021		13 987	5 232	19 219
Total 2020		11 051	4 279	15 330
Formation	4CCR Concours Mairie de Paris	1 450	1 164	2 614
	4PC Formation Prépa concours	2 525	2 277	4 802
Total 2023		3 975	3 441	7 416
Total 2022		1 806	1 970	3 776
Total 2021		3 205	2 110	5 315
Total 2020		1 024	1 476	2 500
Total général 2023		35 055	28 386	63 441
Total général 2022		27 341	22 964	50 305
Total général 2021		22 228	17 261	39 489
Total général 2020		16 021	12 675	28 696

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents en fonction soumis à des astreintes
ou ayant bénéficié de paiement d'indemnité d'astreinte
par catégorie, par corps et par sexe

Corps	Catégorie	Femmes	Hommes	Total 2023	Total 2022
ADMINISTRATEUR	A	21	15	36	28
AGENT CONTRACTUEL		53	30	83	14
ARCHITECTE VOYER		6	1	7	6
AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL catégorie I		2	0	2	1
ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES		200	134	334	243
CADRE DE SANTE		78	0	78	78
CHEF DE TRANQUILITE PUBLIQUE ET DE SECURITE		2	6	8	9
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF		20	8	28	2
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE		1	0	1	2
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUE		2	2	4	1
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES		0	1	1	2
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF		13	12	25	5
DELEGUE AU CINEMA		0	1	1	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		0	0	0	31
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL		4	4	8	5
EDUCATEUR JEUNES ENFANT		27	0	27	37
INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES		54	73	127	282
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR ADMINIS PARIS		21	34	55	55
INFIRMIERE		10	0	10	43
MEDECIN		6	1	7	13
PSYCHOLOGUE		24	3	27	17
PUERICULTURICE		95	1	96	93
SOUS DIRECTEUR		7	7	14	9
Sous-total A			646	333	979
AGENT INFORMATIQUE CADRE MOYEN	B	0	0	0	9
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS		5	17	22	21
CHEF D'EXPLOITATION		11	156	167	42
CONTROLEUR		4	2	6	41
PERSONNEL DE MAITRISE		45	267	312	58
SECRETAIRE ADMINISTRATIF		10	7	17	23
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL		0	0	0	29
TECHNICIEN SUPERIEUR		40	275	315	32
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS		14	72	86	208
TECHNICIEN DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE ET DE SECURITE	2	17	19	26	
Sous-total B		131	813	944	489
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	38	22	60	43
ADJOINT TECHNIQUE		266	440	706	110
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS		8	26	34	8
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE		0	0	0	11
ASSISTANT D'EXPLOITATION		1	183	184	43
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS		0	0	0	2
ADJOINT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES		0	0	0	76
CONDUCTEUR AUTOMOBILE		3	251	254	135
EBOUEUR		5	235	240	236
EGOUTIER		0	14	14	11
INSPECTEUR DES SECURITE DE LA VILLE DE PARIS	1	18	19	36	
Sous-total C		322	1189	1511	711
Total		1 099	2 335	3 434	2 177

**Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur
par sexe et par catégorie**

Ce tableau sera renseigné ultérieurement.

	A	B	C	Total
Femmes				
Hommes				
Total				

**Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant pas
donné lieu à rémunération ou récupération
des fonctionnaires/contractuels sur emploi permanent
par sexe, par filière et par catégorie**

Ce tableau sera renseigné ultérieurement.

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail	A	B	C	Total
Femmes				
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
FILIÈRE ANIMATION				
FILIÈRE CULTURELLE				
FILIÈRE HORS FILIÈRE				
FILIÈRE MÉDICO-SOCIAL				
FILIÈRE SÉCURITÉ				
FILIÈRE SOCIALE				
FILIÈRE SPORTIVE				
FILIÈRE TECHNIQUE				
Hommes				
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
FILIÈRE ANIMATION				
FILIÈRE CULTURELLE				
FILIÈRE HORS FILIÈRE				
FILIÈRE MÉDICO-SOCIAL				
FILIÈRE SÉCURITÉ				
FILIÈRE SOCIALE				
FILIÈRE SPORTIVE				
FILIÈRE TECHNIQUE				
Total				

**Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours
par type de jours**

Type de jour	Nombre de jours donnés		
	2023	2022	2021
Jour d'aménagement et de réduction du temps de travail	2 426	2 632	2 730
Jours de congés annuels	816	905	1 500
Jours épargnés sur un compte épargne temps	476	300	445
Total	3 718	3 837	4 675

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

1 435 760 JOURS D'ABSENCE OUVRÉS

Nombre d'agents (fonctionnaires et des contractuels sur emploi permanent)
ayant été absents au moins un jour
Nombre total de journées d'absence

Évolution par tranches d'âge et par sexe

Tranche d'âge	2023						2022		2021		2020	
	Nombre de jours ouvrés Femmes	Nombre de jours ouvrés Hommes	Total nombre de jours ouvrés	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents	Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents	Total nombre de jours ouvrés	Nombre d'agents
Moins de 20 ans	94	100	194	9	6	15	158	11	158	8	67	4
Age >= 20 ans et < 25 ans	8 790	9 530	18 320	341	284	625	16 387	634	15 436	633	13 800	632
Age >=25 ans et < 30 ans	37 985	27 551	65 537	990	856	1 846	67 348	1 937	67 186	1 965	61 353	1 956
Age >=30 ans et < 35 ans	79 443	45 560	125 002	1 756	1 306	3 062	144 117	3 361	131 727	3 360	121 159	3 195
Age >=35 ans et < 40 ans	98 678	60 595	159 273	2 232	1 668	3 900	165 466	4 085	148 945	4 024	131 887	3 734
Age >=40 ans et < 45 ans	97 285	76 057	173 342	2 570	2 056	4 626	173 510	4 780	157 127	4 525	141 034	4 078
Age >=45 ans et < 50 ans	108 318	76 986	185 304	3 047	2 218	5 265	195 099	5 635	181 635	5 393	158 328	4 785
Age >=45 ans et < 50 ans	134 890	98 369	233 259	3 653	2 598	6 251	230 729	6 199	211 463	5 788	184 271	4 989
Age >=55 ans et < 60 ans	140 553	108 042	248 595	3 487	2 657	6 144	246 794	6 137	226 454	5 686	207 400	4 965
Age >=60 ans et < 65 ans	121 526	75 806	197 333	2 461	1 532	3 993	190 036	3 882	179 777	3 533	160 491	3 153
Age >= 65 ans	19 830	9 771	29 601	337	184	521	25 314	506	21 715	398	17 718	391
Total	847 392	588 368	1 435 760	20 883	15 365	36 248	1 454 958	37 167	1 341 623	35 313	1 197 508	31 882

Détail par motifs d'absence et par filière

	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	SÉCURITÉ	HORS FILIÈRE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	Total
Absences à conserver	235	1 791	11	1 040	0	618	220	99	8 486	12 499
Absences disciplinaires	210	295	116	261	0	297	21	0	3 046	4 246
Absences diverses	479	871	198	417	87	363	544	0	3 395	6 354
Absences injustifiées	1 404	2 924	321	2 328	60	3 017	1 692	39	5 664	17 450
Absences pour grève	231	599	658	235	74	2	24	0	2 490	4 311
Accidents du travail	3 231	11 091	2 850	1 524	1 328	12 143	4 276	833	39 232	76 508
Congés bonifiés	13 340	14 737	1 105	18 056	426	24 481	14 533	2 495	132 289	221 461
Congés de formation	5 986	1 297	137	6 737	0	5 124	4 086	144	24 425	47 936
Congés de longue durée	439	846	432	29	148	1 904	169	1	1 439	5 406
Congés de longue maladie	26 254	7 974	7 733	9 428	1 390	17 979	9 231	903	44 299	125 192
Congés liés à la parentalité	34 901	24 238	8 018	12 573	1 931	37 021	24 756	1 427	103 171	248 037
Maladie ordinaire	6 322	9 750	1 946	2 455	569	26 831	9 550	492	26 057	83 973
Maladies professionnelles	61 116	51 739	15 585	40 442	4 677	80 914	41 737	4 274	246 252	546 736
Autres	2 505	7	6	735	183	5 556	4 563	261	21 835	35 651
Total	156 652	128 158	39 116	96 260	10 873	216 251	115 402	10 967	662 081	1 435 760

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

**Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant
Nombre de jours de congés de paternité et d'accueil de l'enfant
par catégorie hiérarchique**

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2023								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	67	1 384	115	2 578	635	13 509	817	17 471	100,0%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2022								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	57	1 224	113	2 466	575	12 378	745	16 068	98,8%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2021								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	52	978	99	1 788	415	7 441	566	10 207	75,0%

Catégorie	CONGES DE PATERNITE en 2020								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
Total	43	485	64	714	461	5 245	568	6 444	74,4%

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité
Nombre de jours de congés de maternité
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	203	18 608	369	35 597	449	46 040	1 021	100 245

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	213	19 201	448	43 942	501	52 904	1 162	116 047

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	232	22 819	91	8 542	866	86 639	1 189	118 000

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	233	21 688	92	8 850	918	91 615	1 243	122 153

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption
Nombre de jours de congés d'adoption
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	3	331	1	112	0	0	4	443

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	5	292	1	25	3	112	9	429

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	2	107	1	2	2	111	5	220

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale
Nombre de jours de congés de solidarité familiale
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	63	1	77	2	201	4	341

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	3	35	3	35

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	120	1	10	4	122	6	252

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	3	96	2	183	6	194	11	473

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de proche aidant
Nombre de jours de congés de proche aidant
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	2	50	2	126	5	607	9	783

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2022 (créé en 2022)							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	1	55	1	55

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences au travail

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale
Nombre de jours de congés de présence parentale
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	13	1 317	35	4 159	52	4 721	100	10 197

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	318	34	3 503	47	4 546	88	8 367

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	9	411	4	213	52	5 907	65	6 531

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	132	3	314	37	4 824	47	5 270

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences pour raisons de santé
par directions et par type d'absence

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2023

Direction	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %
AUT.ADM.PARIS.CASVP	1						
AUT.ADM.PARIS.EPPM	10						
AUTRES ADMIN. PARIS.	1						
CABINET DU MAIRE	97	2,73 %	0,20 %	0,00 %	1,03 %	1,50 %	0,00 %
DAC	2 691	4,16 %	0,29 %	0,14 %	1,07 %	2,66 %	0,00 %
DAE	286	6,96 %	0,63 %	0,00 %	2,25 %	4,09 %	0,00 %
DAJ	78	2,11 %	0,05 %	0,00 %	0,89 %	1,18 %	0,00 %
DASCO	9 788	8,16 %	1,42 %	0,07 %	2,21 %	4,15 %	0,31 %
DCPA	1 460	5,37 %	1,35 %	0,01 %	1,12 %	2,51 %	0,38 %
DDCT	2 266	5,83 %	0,80 %	0,19 %	1,55 %	3,12 %	0,17 %
DEVE	3 001	7,18 %	1,65 %	0,02 %	1,31 %	3,77 %	0,43 %
DFA	520	3,94 %	0,31 %	0,05 %	1,56 %	2,01 %	0,01 %
DFPE	7 488	10,90 %	1,94 %	0,11 %	2,56 %	5,64 %	0,65 %
DICOM	225	4,41 %	0,19 %	0,00 %	1,46 %	2,32 %	0,44 %
DILT	1 159	7,61 %	1,14 %	0,07 %	2,70 %	3,35 %	0,36 %
DJS	2 641	7,26 %	1,80 %	0,07 %	1,49 %	3,81 %	0,08 %
DLH	426	3,99 %	0,61 %	0,03 %	0,79 %	2,56 %	0,00 %
DPE	7 471	10,11 %	3,77 %	0,06 %	1,46 %	4,57 %	0,25 %
DPMP	3 059	8,18 %	2,14 %	0,19 %	1,28 %	4,50 %	0,06 %
DRH	811	5,89 %	1,02 %	0,30 %	1,34 %	3,21 %	0,02 %
DSIN	535	2,46 %	0,08 %	0,16 %	0,70 %	1,52 %	0,00 %
DSOL	2 437	6,31 %	0,92 %	0,54 %	1,28 %	3,38 %	0,19 %
DSP	1 218	5,80 %	0,71 %	0,06 %	1,62 %	3,26 %	0,16 %
DTEC	69	1,19 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,19 %	0,00 %
DU	395	4,35 %	0,10 %	0,04 %	1,86 %	2,35 %	0,00 %
DVD	1 502	4,18 %	0,75 %	0,12 %	0,80 %	2,44 %	0,07 %
GESTION R.H.	403	31,23 %	0,50 %	21,51 %	5,87 %	2,69 %	0,66 %
IG	43	0,96 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,56 %	0,00 %
SG	207	1,56 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	1,54 %	0,00 %

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2022

Direction	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 179	9,68 %	1,67 %	0,92 %	1,83 %	4,99 %	0,28 %
CABINET DU MAIRE	95	1,81 %	0,12 %	0,00 %	0,00 %	1,68 %	0,00 %
DAC	2 665	4,42 %	0,23 %	0,04 %	0,93 %	3,22 %	0,00 %
DAE	279	5,09 %	0,26 %	0,00 %	1,22 %	3,61 %	0,00 %
DAJ	72	2,31 %	0,00 %	0,00 %	0,47 %	1,84 %	0,00 %
DASCO	9 627	8,89 %	1,48 %	0,04 %	1,93 %	5,19 %	0,26 %
DASES	4	28,15 %	0,00 %	0,00 %	25,00 %	3,15 %	0,00 %
D CPA	1 443	6,00 %	1,36 %	0,10 %	1,18 %	3,09 %	0,28 %
DDCT	2 253	6,46 %	0,63 %	0,03 %	1,41 %	4,20 %	0,18 %
DEVE	2 948	7,75 %	1,57 %	0,02 %	1,52 %	4,22 %	0,43 %
DFA	524	4,48 %	0,10 %	0,02 %	1,23 %	3,14 %	0,00 %
DFPE	7 842	11,09 %	1,69 %	0,09 %	2,03 %	6,60 %	0,68 %
DICOM	202	3,35 %	0,00 %	0,00 %	0,83 %	2,03 %	0,49 %
DILT	1 187	7,66 %	0,82 %	0,00 %	2,42 %	4,18 %	0,24 %
DJS	2 634	8,07 %	1,80 %	0,01 %	1,22 %	4,87 %	0,17 %
DLH	413	4,00 %	0,21 %	0,00 %	0,62 %	3,10 %	0,07 %
DPE	7 537	10,26 %	3,73 %	0,04 %	1,28 %	4,94 %	0,27 %
DPMP	3 081	8,88 %	2,00 %	0,07 %	1,33 %	5,42 %	0,06 %
DRH	776	4,85 %	0,68 %	0,10 %	1,24 %	2,74 %	0,09 %
DSIN	483	3,14 %	0,40 %	0,02 %	0,98 %	1,74 %	0,00 %
DSOL	2 443	7,43 %	0,92 %	0,58 %	1,56 %	4,26 %	0,11 %
DSP	1 189	6,04 %	0,53 %	0,08 %	1,37 %	4,02 %	0,02 %
DTEC	63	1,18 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,18 %	0,00 %
DU	403	3,67 %	0,33 %	0,00 %	1,27 %	2,06 %	0,00 %
DVD	1 462	4,55 %	0,65 %	0,02 %	1,17 %	2,71 %	0,00 %
GESTION R.H.	327	33,78 %	0,89 %	21,43 %	8,20 %	2,42 %	0,84 %
IG	47	1,52 %	0,10 %	0,00 %	0,35 %	1,07 %	0,00 %
SG	168	2,15 %	0,04 %	0,00 %	0,69 %	1,42 %	0,00 %

Données 2021

Direction	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences*
Toutes directions	50 779	8,41 %
CABINET DE LA MAIRE	94	2,56 %
DAC	2 633	4,14 %
DAE	1 447	3,85 %
DAJ	277	5,71 %
DASCO	73	1,05 %
DASES	9 744	7,84 %
DCPA	45	3,15 %
DDCT	477	3,22 %
DEVE	3 297	6,20 %
DFA	407	2,70 %
DFPE	1 418	6,22 %
DICOM	2 280	5,46 %
DILT	2 995	6,95 %
DJS	554	4,01 %
DLH	8 635	9,28 %
DPE	202	3,92 %
DPSP	344	35,59 %
DRH	1 249	7,54 %
DSIN	2 660	6,14 %
DU	398	3,74 %
DVD	7 490	8,97 %
GESTION R.H.	167	1,77 %
IG	3 162	7,70 %
SG	733	5,07 %

Données 2020

Direction	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences
Toutes directions	51 023	7,65 %
CABINET DE LA MAIRE	98	1,18 %
DAC	2 656	3,44 %
DAE	273	4,07 %
DAJ	76	2,44 %
DASCO	10 059	6,79 %
DASES	3 267	5,10 %
DCPA	1 442	5,19 %
DDCT	2 248	4,99 %
DEVE	2 962	6,36 %
DFA	530	4,18 %
DFPE	8 703	8,22 %
DICOM	189	2,59 %
DILT	1 292	7,06 %
DJS	2 664	5,39 %
DLH	386	3,43 %
DPE	7 456	8,47 %
DPSP	3 185	7,54 %
DRH	710	3,97 %
DSIN	473	3,39 %
DU	411	2,38 %
DVD	1 428	3,69 %
GESTION R.H.	321	37,10 %
IG	45	3,33 %
SG	149	2,02 %

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Absences pour raisons de santé

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2023

par catégorie et par type d'absence

Catégorie	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %
A	8 566	4,07 %	0,39 %	0,60 %	0,97 %	2,05 %	0,06 %
B	11 918	7,87 %	1,17 %	0,91 %	1,76 %	3,83 %	0,19 %
C	29 406	10,65 %	2,29 %	1,09 %	2,23 %	4,67 %	0,37 %
NON RENSEIGNE (*)	399	44,89 %	7,13 %	4,08 %	7,40 %	24,58 %	1,70 %

(*) Personnels ne pouvant être rattaché à une catégorie hiérarchique

par tranche d'âge et par type d'absence

Tranche d'âge	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %
Moins de 20 ans	33	1,49 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,49 %	0,00 %
Age >= 20 ans et	1 026	4,28 %	0,81 %	0,00 %	0,33 %	3,14 %	0,00 %
Age >=25 ans et	2 689	5,78 %	0,99 %	0,00 %	0,33 %	4,41 %	0,05 %
Age >=30 ans et	3 866	7,37 %	1,57 %	0,07 %	0,99 %	4,70 %	0,03 %
Age >=35 ans et	4 834	8,10 %	1,73 %	0,26 %	1,18 %	4,79 %	0,14 %
Age >=40 ans et	6 192	7,64 %	1,81 %	0,21 %	1,35 %	4,14 %	0,14 %
Age >=45 ans et	7 392	7,34 %	1,64 %	0,29 %	1,41 %	3,75 %	0,25 %
Age >=50 ans et	8 842	7,88 %	1,64 %	0,29 %	1,86 %	3,74 %	0,35 %
Age >=55 ans et	8 709	8,39 %	1,67 %	0,34 %	2,36 %	3,61 %	0,40 %
Age >=60 ans et	5 821	10,25 %	2,05 %	0,64 %	3,22 %	3,83 %	0,51 %
Age >= 65 ans	886	10,19 %	2,88 %	0,19 %	2,82 %	3,49 %	0,82 %

par filières et type d'absence

Filière	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	7 933	6,63 %	0,65 %	1,27 %	1,71 %	2,89 %	0,12 %
FILIÈRE ANIMATION	3 274	11,12 %	1,71 %	0,93 %	2,84 %	5,63 %	0,00 %
FILIÈRE CULTURELLE	2 212	5,06 %	0,19 %	1,29 %	1,04 %	2,53 %	0,00 %
FILIÈRE HORS FILIÈRE	1 175	3,00 %	0,21 %	0,45 %	0,71 %	1,57 %	0,06 %
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	5 333	11,61 %	1,75 %	1,29 %	2,65 %	5,52 %	0,40 %
FILIÈRE SÉCURITÉ	3 222	9,44 %	2,14 %	1,12 %	1,50 %	4,60 %	0,09 %
FILIÈRE SOCIALE	4 042	8,75 %	1,37 %	0,88 %	2,34 %	3,73 %	0,43 %
FILIÈRE SPORTIVE	464	7,60 %	2,05 %	0,75 %	1,18 %	3,40 %	0,22 %
FILIÈRE TECHNIQUE	22 236	9,30 %	2,28 %	0,76 %	1,79 %	4,08 %	0,38 %
FILIÈRE NON RENSEIGNE	399	44,89 %	7,13 %	4,08 %	7,40 %	24,58 %	1,70 %

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2023
 Absences pour raisons de santé
 par corps et par type d'absence

Nombre de jours dénominateur : 365

Période d'analyse = Année 2023

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
Toutes directions	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %
ACC.MUSI.CONSERV.	2	0,42 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,42 %	0,00 %
ADJ.ADM.BIBLIO	5	2,79 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,79 %	0,00 %
ADJ.ADMINISTR.	3 834	8,53 %	0,99 %	0,99 %	2,33 %	4,01 %	0,21 %
ADJ.ADM.TIV	53	7,62 %	0,00 %	3,79 %	0,19 %	1,75 %	1,89 %
ADJ.ANIM. AS.	2 000	9,76 %	1,67 %	0,31 %	2,29 %	5,49 %	0,00 %
ADJ. ANIM.CONTR.	554	17,81 %	3,26 %	0,00 %	6,09 %	8,45 %	0,00 %
ADJT AC SURV MAG	386	6,31 %	0,58 %	0,21 %	1,18 %	4,34 %	0,01 %
ADJT C.HOSP. T.IV	11	0,80 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,80 %	0,00 %
ADJT TECH ETA ENS	751	8,15 %	1,45 %	0,17 %	1,72 %	4,10 %	0,71 %
ADJT TECHNIQ EAU	161	7,72 %	2,37 %	0,23 %	1,54 %	2,60 %	0,99 %
ADJT TECHNIQUE	5 828	8,70 %	1,92 %	0,28 %	1,99 %	4,13 %	0,38 %
ADMINISTRATEUR	102	1,12 %	0,00 %	0,00 %	0,33 %	0,79 %	0,00 %
AES TIV	36	3,82 %	0,16 %	0,00 %	0,00 %	3,66 %	0,00 %
AGENT-PMP	1 105	4,73 %	1,33 %	0,00 %	0,20 %	3,20 %	0,00 %
AGT AC SURVEIL	912	10,87 %	2,19 %	0,47 %	2,12 %	6,01 %	0,09 %
AGT CONTRACT.BIBLI	32	1,83 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,83 %	0,00 %
AGT. INFO. C. MOY.	2	22,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	22,74 %	0,00 %
AGT SERV.ECOL CTL	1	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
AGT MENAGE CONTR.	1	58,63 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	58,63 %	0,00 %
ANIMATEUR ADM.PAR	715	5,47 %	0,61 %	0,00 %	1,12 %	3,75 %	0,00 %
ANIMATEUR TIV	6	3,45 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,45 %	0,00 %
ANIM.CONS.ARR.JEUN	1	6,58 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,58 %	0,00 %
APE	1 967	13,22 %	2,36 %	0,29 %	3,08 %	6,29 %	1,21 %
ARCH.VOY.ADM.PARIS	54	2,16 %	0,03 %	0,00 %	0,56 %	1,57 %	0,00 %
AS - AUX TIV	201	5,36 %	0,18 %	0,60 %	0,89 %	3,65 %	0,03 %
ASBM ADM.PAR	703	4,75 %	0,16 %	0,28 %	1,16 %	3,15 %	0,00 %
ASEA COM PARIS	138	2,60 %	0,14 %	0,00 %	1,02 %	1,44 %	0,00 %
ASE ADM.PARIS	614	6,39 %	1,05 %	0,13 %	1,53 %	3,68 %	0,00 %
ASEM	1 987	8,91 %	1,80 %	0,11 %	2,60 %	3,66 %	0,75 %
ASHQ TIV	68	2,85 %	0,14 %	0,00 %	0,76 %	1,95 %	0,00 %
ASP	393	13,25 %	2,59 %	1,25 %	3,05 %	6,09 %	0,25 %
ASSIS. D'EXPLOIT.	404	9,22 %	3,95 %	0,11 %	1,19 %	3,51 %	0,47 %
ASSIS.SOC.ED TIV	180	7,86 %	1,15 %	1,17 %	1,55 %	3,59 %	0,41 %
ASS.SPEC.E.MUSICAL	114	3,90 %	0,15 %	0,00 %	1,80 %	1,94 %	0,00 %
ATC CATEGORIE I	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATC CAT II	2	3,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,01 %	0,00 %
ATC CAT III	1	64,52 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	64,52 %	0,00 %
ATC CAT IV A, IV B	3	16,61 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	16,61 %	0,00 %
ATC CAT V	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATEC	2 297	8,02 %	1,30 %	0,22 %	2,25 %	3,87 %	0,36 %
ATEPE	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
ATTACHE ADMIN TIV	4	2,74 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,74 %	0,00 %
ATTACHE ADM.PARIS	1 747	2,24 %	0,23 %	0,05 %	0,55 %	1,42 %	0,00 %
AUX PUER VP	3 603	12,35 %	2,27 %	0,30 %	2,95 %	6,28 %	0,55 %
BIBL.ADM.PARIS.	79	2,76 %	0,06 %	0,00 %	0,00 %	2,69 %	0,00 %
CADRE SANT PARA AP	155	3,09 %	0,92 %	0,00 %	0,66 %	1,51 %	0,00 %
CADRE SOC.ED TIV	33	3,66 %	0,86 %	0,00 %	0,30 %	2,51 %	0,00 %
CADR.SANT.PMED TIV	4	0,34 %	0,34 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
C.A.P.S.A.	70	2,67 %	0,80 %	0,00 %	0,00 %	1,87 %	0,00 %
C.E.S.F TIV	3	1,46 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,46 %	0,00 %
CHEF-SERVICE.PMP	117	3,25 %	1,30 %	0,00 %	0,00 %	1,95 %	0,00 %
CHEF EXPLOITATION	386	1,80 %	0,42 %	0,00 %	0,37 %	1,02 %	0,00 %
CHEF TRANQ P.SECUR	13	2,11 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,11 %	0,00 %
CH.ETU.DOC.ADM.PAR	28	2,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,09 %	0,00 %
CH.MISSION AGT EX.	2	3,84 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,84 %	0,00 %

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
CH.MISSION C.MOYEN	22	12,15 %	0,05 %	0,00 %	9,28 %	2,83 %	0,00 %
CH. MISSION C.SUP.	2	2,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,33 %	0,00 %
COLLAB DE CABINET	145	1,18 %	0,61 %	0,00 %	0,00 %	0,57 %	0,00 %
COLLAB D ELU	48	0,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,26 %	0,00 %
COLLAB MAIRE ARRT	202	1,09 %	0,01 %	0,00 %	0,50 %	0,59 %	0,00 %
CONDUCT.AUTO	540	12,26 %	5,38 %	0,00 %	1,77 %	4,47 %	0,64 %
CONS.CONJ.FAMIL.TI	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
CONSERV.BIBLIOT.	64	3,55 %	0,22 %	1,10 %	1,49 %	0,75 %	0,00 %
CONSERV.GEN.BIBLIO	10	2,96 %	0,19 %	0,00 %	0,00 %	2,77 %	0,00 %
CONS.PATRIMOINE	8	0,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,14 %	0,00 %
CONTROLEUR	28	16,93 %	10,83 %	0,00 %	4,68 %	1,42 %	0,00 %
COOR.CONS.QUARTIER	23	1,98 %	0,48 %	0,00 %	0,00 %	1,50 %	0,00 %
COORDINATEUR CMA	11	2,42 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,42 %	0,00 %
CSA ADM.PARIS.	63	1,08 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	1,07 %	0,00 %
CSE ADM.PARISIENNE	109	4,09 %	0,26 %	0,00 %	0,80 %	2,95 %	0,08 %
DELEGUE AU CINEMA	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DEL.ENSEIG.SUP.MUS	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DIR, DIR. GEN.	42	0,26 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,26 %	0,00 %
DIRECTEUR.PMP	9	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DIRECTEUR CONSERV	20	0,95 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,95 %	0,00 %
DIRECTEUR PROJET	3	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DIR ETABL 3S TIV	3	0,64 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,64 %	0,00 %
EBOUEUR	5 064	11,66 %	4,28 %	0,24 %	1,63 %	5,23 %	0,27 %
EDUCAT. DES A.P.S	394	7,66 %	2,28 %	0,21 %	1,30 %	3,62 %	0,25 %
EDUCAT. J. ENF.	4	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
EDUCAT.J.ENF.V.P	968	6,99 %	0,98 %	0,11 %	1,98 %	3,74 %	0,18 %
EDUC.J.E TIV	55	4,68 %	0,14 %	2,10 %	0,00 %	2,44 %	0,00 %
EDUC TECH SPEC TIV	20	5,95 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	0,95 %	0,00 %
EGOUTIER ET AUTRES	204	10,56 %	3,78 %	0,70 %	0,62 %	5,45 %	0,00 %
EMPLOI DGS ET DGSA	49	1,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,16 %	0,00 %
EXPERT HAUT NIVEAU	8	5,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,31 %	0,00 %
FORM.CONTRACT.V.P.	15	0,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,00 %
FOSSOYEUR	67	10,66 %	6,75 %	0,00 %	0,00 %	3,27 %	0,64 %
ICSAP	164	1,23 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %	1,18 %	0,00 %
INF.ADM.PARIS.	10	8,28 %	0,03 %	7,33 %	0,00 %	0,91 %	0,00 %
INFIRMIER TIV	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
INF SNS GEN TIV	33	4,87 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	4,85 %	0,00 %
INF VIL.PARIS C.A	162	6,16 %	0,95 %	0,00 %	1,75 %	3,46 %	0,00 %
ING.ADM.PAR	1 059	1,55 %	0,13 %	0,00 %	0,31 %	1,01 %	0,09 %
ING.ARCH.ADM.PAR.	71	0,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,08 %	0,00 %
INSPECTEUR	6	0,32 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,32 %	0,00 %
INSPECTEUR GEN.	11	0,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,10 %	0,00 %
INSPECT.S.SÉCURITÉ	384	11,94 %	4,30 %	0,54 %	1,62 %	5,23 %	0,26 %
MED CHEF SER M CEN	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
MEDECIN ENCAD.TERR	22	0,97 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,92 %	0,00 %
MEDECIN CONTR.	64	4,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,55 %	0,00 %
MEDECIN V.P.	78	2,26 %	0,03 %	0,00 %	0,50 %	1,73 %	0,00 %
MED. SER MED CONTR	20	2,09 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,09 %	0,00 %
MONIT.EDUC.T.IV NC	69	5,90 %	0,01 %	0,00 %	1,83 %	4,07 %	0,00 %
PERSONNELS OUVRIER	226	9,38 %	1,82 %	1,77 %	0,53 %	4,28 %	0,99 %
PH CONTRACTUEL	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
P.MAITRISE.ADM.PAR	984	3,20 %	0,80 %	0,00 %	0,74 %	1,65 %	0,01 %
P.PAR.MED.T ADM P	5	3,77 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,77 %	0,00 %
P.PAR.MEDT VIL.PAR	47	2,31 %	0,00 %	0,00 %	0,36 %	1,94%	0,00 %
PREPOSE	141	4,91 %	0,63 %	0,00 %	1,29 %	2,98 %	0,00 %
PROF.AT.BEAUX.ARTS	58	3,07 %	0,00 %	0,00 %	2,20 %	0,86 %	0,00 %
PROF CONSERVATOIRE	109	1,84 %	0,00 %	0,00 %	0,77 %	1,07 %	0,00 %
PROF.DE LA V.P.	703	3,54 %	0,22 %	0,22 %	1,04 %	1,97 %	0,10 %
PROF ECOLES TIV	7	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,40 %	0,00 %
PROF ENS ARTIST VP	443	2,03 %	0,05 %	0,03 %	0,65 %	1,30 %	0,00 %
PROFESSEUR CMA	56	4,19 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %	4,10 %	0,00 %

Corps	Eff moyen	Taux de gravité toutes absences	Accident du travail	Congés de longue durée	Congés de longue maladie	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle
PSYCHOLOGUE	121	3,11 %	0,00 %	0,00 %	0,83 %	2,28 %	0,00 %
PSYCHOLOGUE TIV	28	4,44 %	0,00 %	3,61 %	0,00 %	0,82 %	0,00 %
PSYCHOMOT. TIV	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
PUER.ADM.PARIS	288	5,42 %	0,39 %	0,00 %	2,45 %	2,41 %	0,17 %
PUER. TIV CAT A	1	3,29 %	3,29 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
RESTAURATEUR	1	12,33 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	12,33 %	0,00 %
SA ADM.PARIS.	1 907	3,86 %	0,47 %	0,17 %	1,03 %	2,17 %	0,02 %
SAGE FEMME	30	1,60 %	0,17 %	0,00 %	0,00 %	1,43 %	0,00 %
SECRETAIRE GENERAL	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
SECR. GEN. ADJ.	4	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
SMS ADM.PARIS	355	10,03 %	1,45 %	0,83 %	2,42 %	5,07 %	0,26 %
SOUS DIRECTEUR	35	0,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,16 %	0,00 %
TECH ET TS HOSP TIV	1	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TECH. SER. OP.	785	5,80 %	1,17 %	0,54 %	1,27 %	2,77 %	0,05 %
TECH TRANQ P SURV	120	4,37 %	1,12 %	0,00 %	0,24 %	3,01 %	0,00 %
TS ADM. PARIS	1 210	3,19 %	0,20 %	0,05 %	0,75 %	2,17 %	0,02 %
corps non renseigné	399	157,24 %	8,56 %	88,12 %	24,91 %	33,94 %	1,70 %
Total	50 289	9,14 %	1,74 %	0,98 %	1,94 %	4,18 %	0,29 %

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de jours de carence
Montant des sommes brutes retenues
par statut, par sexe et par catégorie

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année au cours de l'année 2022

Global

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	3 562	9 300	17 684	1 263	777	2 315	17 899	532	53 330
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	413 516	764 930	1 271 318	96 798	101 728	220 630	1 349 349	39 968	4 258 237
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	8 024	10 020	17 655	17 582	3 384	5 018	17 660	10 377	89 720
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	2 361	4 554	8 167	797	579	1 437	7 696	321	25 912
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	3 562	9 300	17 684	1 263	777	2 315	17 899	532	53 330

Fonctionnaires

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	3 218	9 181	15 281	447	635	2 224	17 467	422	48 873
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	374 450	756 041	1 150 758	38 959	84 045	213 808	1 324 282	33 067	3 975 409
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	6 438	9 511	14 363	1 770	2 344	4 727	16 562	1 389	57 104
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	2 109	4 477	6 980	297	468	1 388	7 467	250	23 436
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	3 218	9 181	15 281	447	635	2 224	17 467	422	48 873

Agents contractuels permanents

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2021 : 229	341	119	2 400	333	140	90	423	85	3 930
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	38 690	8 889	120 351	20 689	17 360	6 747	24 448	5 095	242 268
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	1 518	489	3 231	1 076	987	287	1 035	500	9 123
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	249	77	1 184	208	109	48	220	58	2 153
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	341	119	2 400	333	140	90	423	85	3 930

Agents contractuels non permanents*

	Femmes				Hommes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	Cat A	Cat B	Cat C	Sans Cat	
Nombre de jours de carence prélevés	3	0	3	483	3	1	9	25	527
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	376	0	210	37 150	323	75	619	1 807	40 560
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	68	20	61	14 736	53	4	63	8 488	23 493
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	3	0	3	292	2	1	9	13	323
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	3	0	3	483	3	1	9	25	527

* c'est-à-dire : les assistants maternels, les assistants familiaux, les apprentis, les vacataires, les contractuels non permanents, les contrats aidés.

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Données globales relatives aux comptes épargne temps

par direction, par catégorie et par sexe

Direction	Effectif**	Nombre d'agents disposant d'au moins un CET au 31 décembre 2023*						Total
		A		B		C		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	98	13	12	12	4	18	12	71
DAC	2 955	188	88	446	214	199	154	1 289
DAE	293	49	27	29	12	43	33	193
DAJ	79	26	15	7	6	8	0	62
DASCO	10 792	110	63	577	328	951	130	2 159
DCPA	1 467	81	88	77	350	85	451	1 132
DDCT	2 289	225	183	150	79	639	249	1 525
DEVE	3 023	162	117	233	538	620	2 347	4 017
DFA	523	89	65	71	30	112	32	399
DFPE	7 300	1 172	53	2 760	32	1 392	79	5 488
DICOM	227	35	35	31	16	24	22	163
DILT	1 163	23	35	49	86	274	341	808
DJS	2 655	41	85	156	474	231	1 492	2 479
DLH	430	56	35	108	65	62	15	341
DPE	7 483	56	68	119	849	269	4 226	5 587
DPMP	3 100	50	44	81	170	675	1 339	2 359
DRH	829	149	55	124	33	246	51	658
DSIN	536	55	124	35	154	17	46	431
DSOL	2 473	656	169	306	61	305	109	1 606
DSP	1 323	426	34	238	58	77	38	871
DTEC	71	28	12	5	2	3	2	52
DU	398	73	70	62	59	44	13	321
DVD	1 507	106	123	127	327	187	291	1 161
IG	43	13	19	4	0	4	1	41
SG	208	50	54	14	3	13	3	137
TOTAL GENERAL 2023	51 265	3 932	1 673	5 821	3 950	6 498	11 476	33 350

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

** Hors autres personnels = agents affectés dans les non répartis scolarité agents en attente d'affectation...)

TOTAL GENERAL 2022	3 627	1 527	5 602	3 548	5 507	10 224	30 035
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* La DASCO et la DSOL n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	3 354	1 500	2 926	3 484	7 662	10 115	29 041
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2020	3 158	1 457	2 517	3 184	7 263	9 586	27 165
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronogestor devenu chronotime

Direction	Effectifs	Nombre total de jours épargnés sur les CET par les agents au 31 décembre 2023*						
		A		B		C		Total
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	98	484,5	610,0	452,0	128,0	570,1	533,5	2 778,1
DAC	2 955	6 824,3	3 280,6	12 381,5	6 634,2	5 059,8	4 230,6	38 410,8
DAE	293	1 835,6	1 306,6	1 299,5	653,0	1 468,3	1 232,0	7 795,0
DAJ	79	1 247,3	514,5	352,0	271,0	318,5	0,0	2 703,3
DASCO	10 792	4 830,1	3 241,1	20 264,1	11 353,4	21 471,6	3 242,5	64 402,7
DCPA	1 467	3 263,1	4 786,1	2 990,0	17 495,4	2 809,6	16 926,2	48 270,4
DDCT	2 289	7 359,9	7 163,2	7 152,7	3 490,7	20 108,6	8 252,3	53 527,2
DEVE	3 023	10 133,0	10 444,0	10 189,7	28 743,1	19 288,7	82 905,0	161 703,4
DFA	523	3 315,1	2 816,2	2 738,1	1 417,5	3 669,8	1 031,5	14 988,0
DFPE	7 300	32 029,4	2 211,7	48 437,6	956,1	27 607,7	1 678,6	112 921,0
DICOM	227	1 315,6	1 696,0	1 335,1	737,1	1 144,0	825,0	7 052,7
DILT	1 163	1 186,5	2 255,5	2 103,1	4 400,2	8 152,2	11 715,9	29 813,3
DJS	2 655	2 023,5	5 482,6	5 664,6	17 514,0	6 671,1	43 075,0	80 430,7
DLH	430	2 533,6	1 521,1	3 215,0	2 266,0	1 831,5	400,2	11 767,3
DPE	7 483	2 712,1	4 305,0	3 962,0	32 316,8	7 232,6	101 989,0	152 517,4
DPMP	3 100	2 068,2	2 396,1	3 417,6	9 068,2	21 851,2	46 467,9	85 269,1
DRH	829	6 988,4	3 450,3	4 712,8	1 523,0	8 216,8	1 610,4	26 501,7
DSIN	536	2 272,0	5 270,8	1 278,9	5 094,1	589,0	1 358,5	15 863,2
DSOL	2 473	14 717,1	3 965,6	7 187,6	1 374,1	5 800,5	1 463,0	34 507,7
DSP	1 323	10 853,6	1 447,5	6 329,8	2 358,5	1 909,6	1 500,6	24 399,6
DTEC	71	1 023,1	580,0	158,5	65,0	114,0	40,5	1 981,1
DU	398	3 939,6	3 293,3	2 525,8	2 601,1	1 776,1	401,0	14 536,8
DVD	1 507	5 091,9	7 808,7	4 747,9	14 078,9	5 351,2	9 120,9	46 199,4
IG	43	841,5	1 267,3	135,5	0,0	204,0	10,0	2 458,3
SG	208	2 168,0	3 157,1	560,5	188,0	383,0	26,5	6 483,1
TOTAL GENERAL 2023	51 265	131 056,7	84 270,1	153 591,5	164 727,1	173 599,1	340 036,3	1 047 280,8

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2022	123 696,9	79 675,0	142 998,1	152 727,4	148 598,4	291 788,4	939 484,1
---------------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	115 291,8	79 688,4	94 210,8	137 289,3	179 442,0	279 568,5	885 490,8
---------------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2020	102 303,0	76 788,0	79 363,0	122 493,0	148 334,0	256 495,0	785 776,0
---------------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronogestor devenu chronotime

Direction	Effectifs	Nombre total de jours de CET consommés dans l'année 2023 par les agents*						Total
		A		B		C		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
CABINET DU MAIRE	98	23,5	6,0	81,0	1,0	213,5	82,0	407,0
DAC	2 955	525,5	117,5	1 495,5	819,5	679,5	526,0	4 163,5
DAE	293	175,0	195,5	260,0	41,0	232,5	131,0	1 035,0
DAJ	79	38,5	37,0	16,0	4,0	6,0	0,0	101,5
DASCO	10 792	644,0	243,0	3 175,0	1 903,5	2 582,5	291,0	8 839,0
DCPA	1 467	472,5	448,0	210,5	1 523,5	401,0	2 629,5	5 685,0
DDCT	2 289	758,5	749,5	578,5	557,0	3 036,5	1 476,0	7 156,0
DEVE	3 023	1 670,0	1 678,5	1 808,0	4 858,5	3 772,5	18 094,5	31 882,0
DFA	523	280,0	174,0	255,0	51,0	258,0	121,0	1 139,0
DFPE	7 300	4 754,0	155,0	10 327,0	90,5	5 158,5	229,0	20 714,0
DICOM	227	243,0	193,0	67,0	51,5	41,0	80,0	675,5
DILT	1 163	157,5	90,0	285,5	776,0	1 123,0	1 092,5	3 524,5
DJS	2 655	136,5	341,0	508,5	1 442,5	473,5	2 721,5	5 623,5
DLH	430	225,5	230,5	278,0	334,5	401,5	154,0	1 624,0
DPE	7 483	340,0	340,5	697,0	2 261,5	577,5	9 846,5	14 063,0
DPMP	3 100	268,5	266,5	371,5	1 017,5	4 082,5	9 353,0	15 359,5
DRH	829	445,0	158,5	434,5	218,5	900,0	158,5	2 315,0
DSIN	536	182,5	505,0	242,5	538,5	68,5	301,0	1 838,0
DSOL	2 473	1 960,5	552,5	976,0	164,5	822,0	174,0	4 649,5
DSP	1 323	1 391,0	115,0	655,5	145,0	72,0	286,0	2 664,5
DTEC	71	65,0	38,0	15,5	2,0	11,0	2,0	133,5
DU	398	262,0	454,0	350,0	330,0	555,0	12,5	1 963,5
DVD	1 507	448,5	361,5	569,5	978,0	769,5	1 510,5	4 637,5
IG	43	69,5	246,5	2,0	120,0	0,0	0,0	438,0
SG	208	191,5	235,5	226,5	2,0	100,0	31,0	786,5
TOTAL GENERAL 2023	51 265	15 728,0	7 932,0	23 886,0	18 231,5	26 337,5	49 303,0	141 418,0

* La DASCO, la DSOL (TIV) et la DDCT n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2022	14 817,5	7 944,5	21 166,0	14 599,0	20 847,5	36 052,5	115 427,0
---------------------------	-----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2021	9 851,0	5 168,0	7 425,5	8 448,0	19 815,0	25 574,5	76 282,0
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL GENERAL 2020	8 402,0	6 278,0	6 750,0	6 915,0	13 699,0	16 980,0	59 024,0
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------

* La DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronogestor devenu chronotime

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Information sur le télétravail

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail
par sexe, par filière et par catégorie

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	2 189	1 795	1 864	5 848
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	957	1 131	1 770	3 858
FILIÈRE ANIMATION	0	34	13	47
FILIÈRE CULTURELLE	40	27	5	72
FILIÈRE HORS FILIÈRE	54	0	0	54
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	308	151	1	460
FILIÈRE SÉCURITÉ	2	8	18	28
FILIÈRE SOCIALE	348	0	7	355
FILIÈRE SPORTIVE	8	1	0	9
FILIÈRE TECHNIQUE	472	443	50	965
Hommes	1 238	1 440	498	3 176
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	524	392	370	1 286
FILIÈRE ANIMATION	0	18	9	27
FILIÈRE CULTURELLE	24	12	6	42
FILIÈRE HORS FILIÈRE	50	0	0	50
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	9	6	0	15
FILIÈRE SÉCURITÉ	7	18	20	45
FILIÈRE SOCIALE	38	0	0	38
FILIÈRE SPORTIVE	38	3	0	41
FILIÈRE TECHNIQUE	548	991	93	1 632
Total général	3 427	3 235	2 362	9 024

Données 2022

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	1 778	1 619	1 597	4 994
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	824	1 043	1 513	3 380
FILIÈRE ANIMATION	0	25	16	41
FILIÈRE CULTURELLE	31	28	4	63
FILIÈRE HORS FILIÈRE	32	0	0	32
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	210	111	0	321
FILIÈRE SÉCURITÉ	1	5	17	23
FILIÈRE SOCIALE	238	0	7	245
FILIÈRE SPORTIVE	6	3	0	9
FILIÈRE TECHNIQUE	436	404	40	880
Hommes	1 087	1 250	453	2 790
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	470	358	350	1 178
FILIÈRE ANIMATION	0	14	9	23
FILIÈRE CULTURELLE	24	10	4	38
FILIÈRE HORS FILIÈRE	34	0	0	34
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6	8	0	14
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	15	13	31
FILIÈRE SOCIALE	25	0	0	25
FILIÈRE SPORTIVE	17	3	0	20
FILIÈRE TECHNIQUE	508	842	77	1 427
Total général	2 865	2 869	2 050	7 784

Données 2021

Sexe / filière / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	1 737	1 756	2 140	5 633
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 088	1 139	1 861	4 088
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	40	39	11	90
FILIÈRE HORS FILIÈRE	30	0	0	30
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	96	141	3	240
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	8	68	79
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	11	4	0	15
FILIÈRE TECHNIQUE	469	425	197	1 091
Hommes	1 371	1 578	1 123	4 072
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	663	490	553	1 706
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	24	18	26	68
FILIÈRE HORS FILIÈRE	30	0	0	30
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	8	13	0	21
FILIÈRE SÉCURITÉ	14	26	113	153
FILIÈRE SOCIALE	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE	34	16	0	50
FILIÈRE TECHNIQUE	598	1 015	431	2 044
Total général	3 108	3 334	3 263	9 705

Données 2020

Sexe / tranche d'âge / catégorie	A	B	C	Total
Femmes	1 170	1 020	1 510	3 700
moins de 30 ans	nc	nc	nc	nc
de 30 à 40 ans	nc	nc	nc	nc
de 41 à 50 ans	nc	nc	nc	nc
de 51 à 60 ans	nc	nc	nc	nc
61 ans et plus	nc	nc	nc	nc
Hommes	730	860	710	2 300
moins de 30 ans	nc	nc	nc	nc
de 30 à 40 ans	nc	nc	nc	nc
de 41 à 50 ans	nc	nc	nc	nc
de 51 à 60 ans	nc	nc	nc	nc
61 ans et plus	nc	nc	nc	nc
Total général	1 900	1 880	2 220	6 000

**Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail
et nombre de refus prononcés
par sexe, catégorie et filière**

Sexe / filière / catégorie	A		B		C		2023		2022	
	Nombre de demandes	Nombre de refus	Nombre de demandes	Nombre de refus	Nombre de demandes	Nombre de refus	Nombre de demandes	Nombre de refus	Nombre de demandes	Nombre de refus
Femmes	557	1	368	1	505	2	1 430	4	5 016	22
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	196	0	212	0	470	2	878	2	3397	17
FILIÈRE ANIMATION	0	0	5	0	5	0	10	0	41	0
FILIÈRE CULTURELLE	13	0	7	0	2	0	22	0	63	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	26	0	0	0	0	0	26	0	33	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	117	0	53	1	1	0	171	1	324	3
FILIÈRE SÉCURITÉ	1	0	4	0	6	0	11	0	23	0
FILIÈRE SOCIALE	124	1	0	0	4	0	128	1	245	0
FILIÈRE SPORTIVE	3	0	0	0	0	0	3	0	9	0
FILIÈRE TECHNIQUE	77	0	87	0	17	0	181	0	881	1
Hommes	238	0	293	0	106	0	637	0	2 806	16
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	89	0	73	0	67	0	229	0	1184	6
FILIÈRE ANIMATION	0	0	2	0	2	0	4	0	23	0
FILIÈRE CULTURELLE	6	0	3	0	2	0	11	0	38	0
FILIÈRE HORS FILIÈRE	22	0	0	0	0	0	22	0	35	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	4	0	2	0	0	0	6	0	14	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	0	6	0	10	0	19	0	32	1
FILIÈRE SOCIALE	16	0	0	0	0	0	16	0	25	0
FILIÈRE SPORTIVE	23	0	1	0	0	0	24	0	20	0
FILIÈRE TECHNIQUE	75	0	206	0	25	0	306	0	1435	8
Total général	795	1	661	1	611	2	2 067	4	7 822	38

**Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre
du recours régulier au télétravail
par type de jours, par catégorie et par sexe**

		Femmes			Hommes			2023	2022
		A	B	C	A	B	C	Total	Total
Nombre de jours fixes uniquement		228	461	243	397	558	877	2 764	nc
Nombre de jours flottants uniquement		615	494	113	1126	570	403	3 321	nc
Nombre de jours fixes et flottants		395	485	142	666	667	584	2 939	nc
Nombre d'agents par type de lieu d'exercice qui peuvent être cumulés	domicile	1 226	1 428	495	2 169	1 779	1 848	8 945	7 695
	autre lieu	12	12	3	20	16	16	79	69

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Information sur les chartes du temps de travail

2.2.5 Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ?	OUI
---	-----

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2022 : 228 ?

4.1 TEMPS DE TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Information sur les modalités d'organisation du temps de travail

Modalités d'organisation du temps de travail par cycle de travail et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	11 763	4 643	16 406
Agents sur cycle mensuel	9 166	5 860	15 026
Agents sur cycle saisonnier	2 493	1 741	4 234
Agents sur cycle annuel	754	315	1 069
Agents sur d'autres cycles	1 597	9 479	11 076
Total tous types de cycles	25 773	22 038	47 811

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contrainte et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 234	9 047	10 281
Agents travaillant de nuit	93	480	573
Agents travaillant le week-end	1 919	9 959	11 878
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	1 108	791	1 899
Total	4 354	20 277	24 631

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

Ville de Paris
Au 31 décembre 2022

Modalités d'organisation du temps de travail par cycle de travail et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	9 288	5 737	15 025
Agents sur cycle mensuel	9 148	6 172	15 320
Agents sur cycle saisonnier	324	1 144	1 468
Agents sur cycle annuel	nc	nc	nc
Agents sur d'autres cycles	912	7 059	7 971
Total tous types de cycles	19 672	20 112	39 784

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contrainte et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2022		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	888	7 210	8 098
Agents travaillant de nuit	67	404	471
Agents travaillant le week-end	1 495	9 279	10 774
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	947	708	1 655
Total	3 397	17 601	20 998

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

Ville de Paris
Au 31 décembre 2021

Modalités d'organisation du temps de travail
par cycle de travail et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	14 617	6 779	21 396
Agents sur cycle mensuel	7 626	4 791	12 417
Agents sur cycle saisonnier	294	1 037	1 331
Agents sur cycle annuel	3 415	1 456	4 871
Agents sur d'autres cycles	945	7 142	8 087
Total tous types de cycles	26897	21 205	48 102

Contraintes particulières concernant le temps de travail
par type de contrainte et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2021		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 015	7 291	8 306
Agents travaillant de nuit	86	436	522
Agents travaillant le week-end	2 259	9 472	11 731
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	705	541	1 246
Total	4065	17 740	21 805

Ville de Paris
Au 31 décembre 2020

Information sur les modalités d'organisation du temps de travail
Modalités d'organisation du temps de travail
par cycle de travail

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2020		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	nc	nc	37 500
Agents sur cycle mensuel	nc	nc	
Agents sur cycle saisonnier	nc	nc	
Agents sur cycle annuel	nc	nc	
Agents sur d'autres cycles	nc	nc	11 890
Total tous types de cycles	nc	nc	49 390

Contraintes particulières concernant le temps de travail
par type de contrainte

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2020		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	nc	nc	11 600
Agents travaillant de nuit	nc	nc	1 780
Agents travaillant le week-end	nc	nc	9 200
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	nc	nc	660
Total	nc	nc	23 240

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

37,4% des agents sont domiciliés à Paris

**Répartition des effectifs
par catégorie et domiciliation**

Catégorie	Sexe	PARIS	PETITE COURONNE	GRANDE COURONNE	PROVINCE	OUTREMER	Total général
A	Femmes	2 708	1 949	1 075	290	0	6 022
	Hommes	1 250	905	594	189	0	2 938
		3 958	2 854	1 669	479	0	8 960
B	Femmes	2309	2526	2408	460	0	7 703
	Hommes	1220	1388	1496	371	0	4 475
		3 529	3 914	3 904	831	0	12 178
C	Femmes	6572	4215	3193	754	0	14 734
	Hommes	5274	5207	4174	1153	0	15 808
		11 846	9 422	7 367	1 907	0	30 542
Total général 2023		19 333	16 190	12 940	3 217	0	51 680
Pourcentage 2023		37,4%	31,3%	25,0%	6,2%	0,00%	100%
Pourcentage 2022		37,0%	31,2%	25,6%	6,2%	0,00%	100%
Pourcentage 2021		36,7%	31,2%	25,9%	6,3%	0,00%	100%
Pourcentage 2020		36,5%	31,1%	26,0%	6,4%	0,03%	100%

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

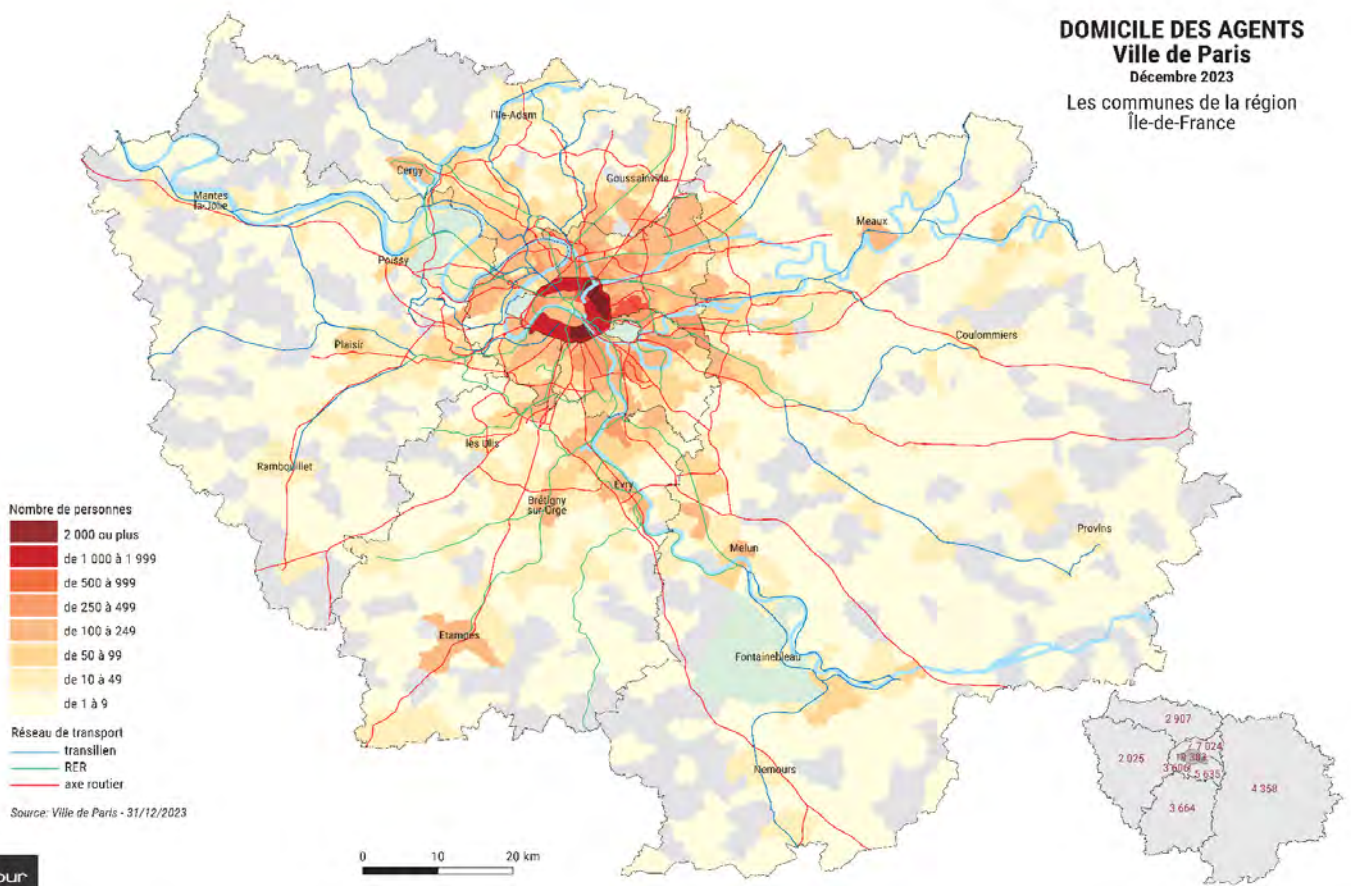
Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Domiciliation des agents par direction

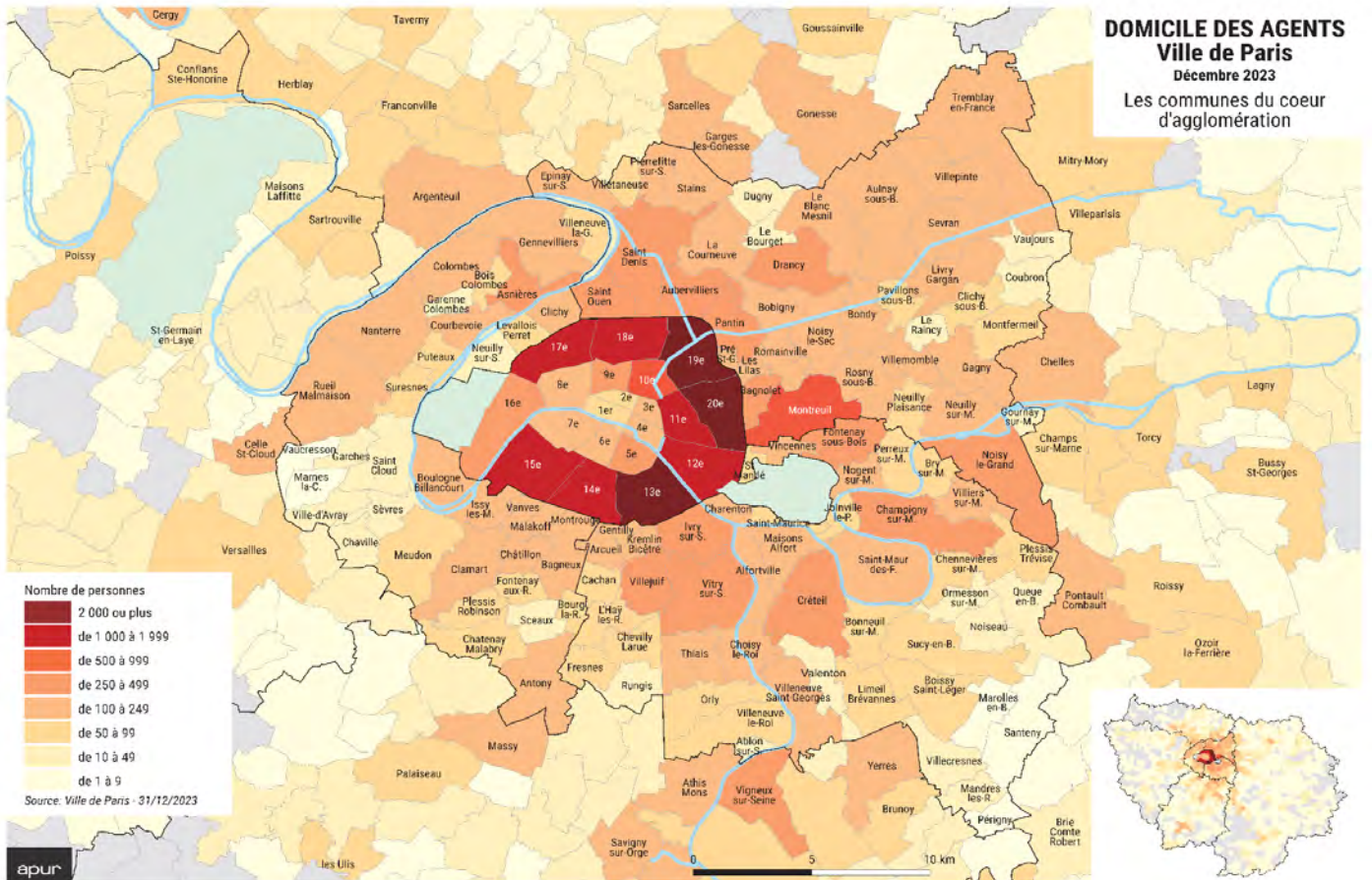
Directions	Effectifs	Nombre d'agents habitant Paris	% des agents de la direction habitant Paris	Nombre d'agents habitant la petite couronne	% des agents de la direction habitant la petite couronne
AUT.ADM.PARIS.CASVP	1	0	0,0%	1	100,0%
AUT.ADM.PARIS.EPPM	10	6	60,0%	3	30,0%
AUTRES ADMIN. PARIS.	1	0	0,0%	1	100,0%
CABINET DU MAIRE	98	54	55,1%	26	26,5%
DAC	2 955	1 466	49,6%	906	30,7%
DAE	293	149	50,9%	87	29,7%
DAJ	79	38	48,1%	21	26,6%
DASCO	10 792	5 645	52,3%	3 137	29,1%
DCPA	1 467	400	27,3%	463	31,6%
DDCT	2 289	1 170	51,1%	586	25,6%
DEVE	3 023	1 014	33,5%	981	32,5%
DFA	523	185	35,4%	169	32,3%
DFPE	7 300	2 122	29,1%	2 335	32,0%
DICOM	227	112	49,3%	63	27,8%
DILT	1 163	373	32,1%	375	32,2%
DJS	2 655	972	36,6%	932	35,1%
DLH	430	185	43,0%	120	27,9%
DPE	7 483	2 063	27,6%	2 547	34,0%
DPMP	3 100	808	26,1%	957	30,9%
DRH	829	285	34,4%	243	29,3%
DSIN	536	147	27,4%	164	30,6%
DSOL	2 473	696	28,1%	772	31,2%
DSP	1 323	570	43,1%	453	34,2%
DTEC	71	31	43,7%	26	36,6%
DU	398	157	39,4%	122	30,7%
DVD	1 507	404	26,8%	508	33,7%
GESTION R.H.	403	145	36,0%	124	30,8%
INSPECT. GENERALE	43	22	51,2%	9	20,9%
SG	208	114	54,8%	59	28,4%
Total général	51 680	19 333	37,4%	16 190	31,3%

Directions	Effectifs	Nombre d'agents habitant la grande couronne	% des agents de la direction habitant la grande couronne	Nombre d'agents habitant la province	% des agents de la direction habitant la province
AUT.ADM.PARIS.CASVP	1	0	0,0%	0	0,0%
AUT.ADM.PARIS.EPPM	10	1	10,0%	0	0,0%
AUTRES ADMIN. PARIS.	1	0	0,0%	0	0,0%
CABINET DU MAIRE	98	12	12,2%	6	6,1%
DAC	2955	437	14,8%	146	4,9%
DAE	293	47	16,0%	10	3,4%
DAJ	79	18	22,8%	2	2,5%
DASCO	10792	1671	15,5%	339	3,1%
DCPA	1467	477	32,5%	127	8,7%
DDCT	2289	429	18,7%	104	4,5%
DEVE	3023	811	26,8%	217	7,2%
DFA	523	134	25,6%	35	6,7%
DFPE	7300	2410	33,0%	433	5,9%
DICOM	227	35	15,4%	17	7,5%
DILT	1163	327	28,1%	88	7,6%
DJS	2655	601	22,6%	150	5,6%
DLH	430	114	26,5%	11	2,6%
DPE	7483	2273	30,4%	600	8,0%
DPMP	3100	1014	32,7%	321	10,4%
DRH	829	249	30,0%	52	6,3%
DSIN	536	188	35,1%	37	6,9%
DSOL	2473	728	29,4%	277	11,2%
DSP	1323	241	18,2%	59	4,5%
DTEC	71	11	15,5%	3	4,2%
DU	398	98	24,6%	21	5,3%
DVD	1507	479	31,8%	116	7,7%
GESTION R.H.	403	100	24,8%	34	8,4%
INSPECT. GENERALE	43	10	23,3%	2	4,7%
SG	208	25	12,0%	10	4,8%
Total général	51 680	12 940	25,0%	3 217	6,2%

DOMICILE DES AGENTS
Ville de Paris
 Décembre 2023
 Les communes de la région Île-de-France



DOMICILE DES AGENTS
Ville de Paris
 Décembre 2023
 Les communes du coeur d'agglomération



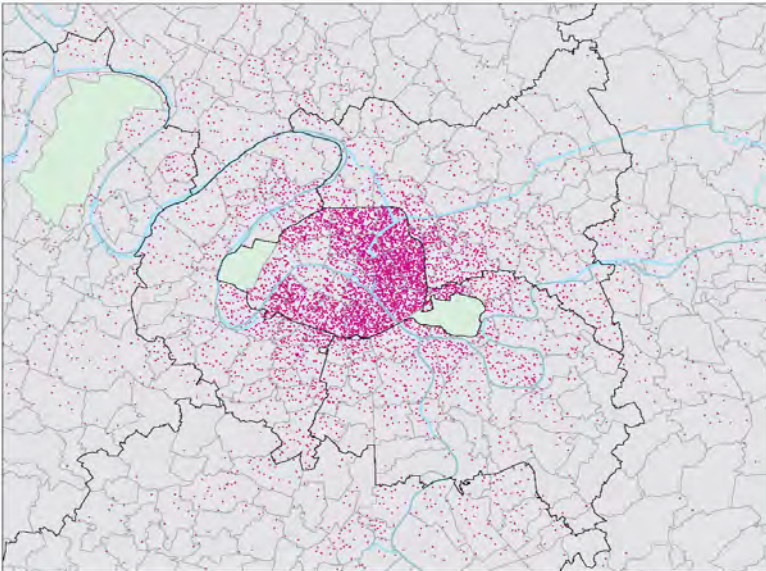
DOMICILE DES AGENTS Ville de Paris

Décembre 2023

Coeur d'agglomération

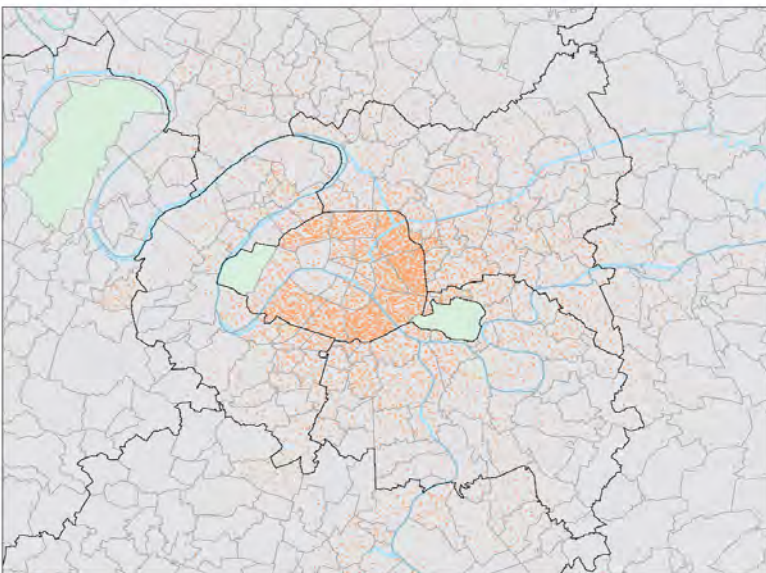
Les catégories A résident majoritairement à Paris, les catégories B et C habitent plutôt la couronne.

159 agents n'ont pas de catégorie attribuée.



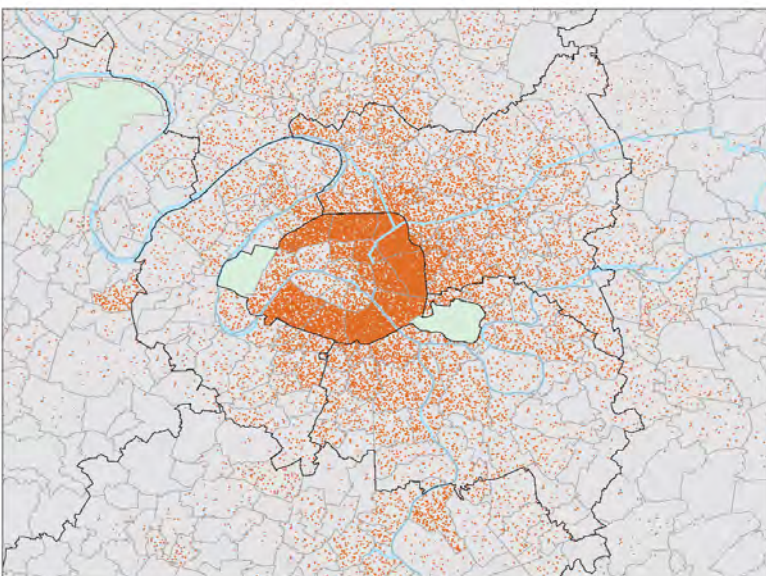
Catégorie A = 8 947 agents

Lieu de résidence	
Paris	44,3%
Petite Couronne	32,0%
Grande Couronne	18,6%
Province	5,1%



Catégorie B = 12 170 agents

Lieu de résidence	
Paris	28,9%
Petite Couronne	32,3%
Grande Couronne	32,1%
Province	6,7%



Catégorie C = 30 461 agents

Lieu de résidence	
Paris	38,9%
Petite Couronne	30,9%
Grande Couronne	24,1%
Province	6,1%

0 10 20 km

Source: Ville de Paris - 31/12/2023



4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Relogements des agents de la collectivité sur le contingent de la Maire de Paris

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 800
Stagiaires	399
Vacataires	1 024
Contractuels	1 022
Caisses des écoles	435
Non renseigné	246
Total*	8 926

* 8 750 demandes de logement concernant 8 926 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	377
Stagiaires	16
Vacataires	38
Contractuels	61
Caisses des écoles	18
Non renseigné	9
Total**	519

** 503 attributions de logement concernant 519 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2022 par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 420
Stagiaires	338
Vacataires	1 059
Contractuels	948
Caisses des écoles	367
Non renseigné	191
Total*	8 323

* 8 148 demandes de logement concernant 8 323 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	379
Stagiaires	20
Vacataires	45
Contractuels	54
Caisses des écoles	22
Non renseigné	4
Total**	524

** 515 attributions de logement concernant 524 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2021 par statut

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Titulaires	5 734
Stagiaires	317
Vacataires	1 160
Contractuels	983
Caisses des écoles	231
Non renseigné	233
Total*	8 658

* 8 477 demandes de logement concernant 8 658 agents Ville (couples)

Statut	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Titulaires	409
Stagiaires	11
Vacataires	52
Contractuels	57
Caisses des écoles	13
Non renseigné	5
Total**	547

** 532 attributions de logement concernant 547 agents Ville (couples)

Nombre d'agent demandeur de logements social Nombre d'agents relogés en 2020 par statut

Statut	Nombre de demandeurs de logement Ville de Paris
Titulaires	6 248
Stagiaires	376
Vacataires	1 243
Contractuels	1 118
Caisses des écoles	257
Non renseigné	239
Total*	9 481

* 9 304 demandes de logement concernant 9 481 agents Ville (couples)

Statut	Nombre agents relogés Ville de Paris
Titulaires	420
Stagiaires	16
Vacataires	42
Contractuels	45
Caisses des écoles	13
Non renseigné	7
Total**	543

** 546 attributions de logement concernant 543 agents Ville (couples)

4.2 DOMICILIATION DES AGENTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Relogements des agents de la collectivité parisienne

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés
par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	nc	13
Caisses des écoles	nc	435
Centre d'Action Sociale	nc	803
Paris musées	nc	80
CAB	98	9
DAC	2 955	337
DAE	293	34
DAJ	79	4
DASCO	10 792	2547
DCPA	1 467	117
DDCT	2 289	330
DEVE	3 023	314
DFA	523	25
DFPE	7 300	843
DICOM	227	13
DILT	1 163	118
DJS	2 655	380
DLH	430	81
DPE	7 483	1081
DPMP	3 100	404
DRH	829	75
DSIN	536	33
DSOL	2 473	216
DSP	1 323	93
DTEC	71	6
DU	398	19
DVD	1 507	122
GESTION R.H.	415	199
IG	43	3
SG	208	9
Non renseigné (SOI mais pas de D°)	nc	183
Total	51 680	8 926

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés	dont Nb d'agents sur des logements désignés par la Maire de Paris	dont Nb d'agents sur des logements désignés par les maires d'arrondissement
Autres Administr. Parisiennes	nc	0	0	0
Caisses des écoles	nc	18	9	9
Centre d'Action Sociale	nc	57	41	16
Paris musées	nc	6	5	1
CAB	98	0	0	0
DAC	2 955	13	11	2
DAE	293	1	1	0
DAJ	79	1	0	1
DASCO	10 792	122	74	48
DCPA	1 467	5	2	3
DDCT	2 289	38	12	26
DEVE	3 023	20	14	6
DFA	523	3	2	1
DFPE	7 300	48	29	19
DICOM	227	1	0	1
DILT	1 163	10	6	4
DJS	2 655	27	19	8
DLH	430	4	2	2
DPE	7 483	70	49	21
DPMP	3 100	30	22	8
DRH	829	1	1	0
DSIN	536	0	0	0
DSOL	2 473	16	12	4
DSP	1 323	6	3	3
DTEC	71	0	0	0
DU	398	1	1	0
DVD	1 507	5	4	1
GESTION R.H.	415	9	7	2
IG	43	0	0	0
SG	208	0	0	0
Non renseigné (SOI mais pas de D°)	nc	7	3	4
Total	51 680	519	329	190

Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2022
par direction

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	341	15
Cabinet de la Maire	96	8
Caisses des écoles	nc	367
Centre d'Action Sociale	nc	734
Paris musées	nc	60
DAC	2 930	303
DAE	285	31
DAJ	73	5
DASCO	10 663	2465
DCPA	1 449	115
DDCT	2 280	317
DEVE	2 969	264
DFA	527	26
DFPE	7 630	846
DICOM	204	16
DILT	1 193	123
DJS	2 648	367
DLH	418	75
DPE	7 550	952
DPMP	3 089	385
DRH	795	66
DSIN	485	23
DSOL	2 482	201
DSP	1 291	73
DTEC	65	4
DU	406	19
DVD	1 468	102
GESTION R.H.	0	190
IG	47	2
SG	169	9
Non renseigné (SOI mais pas de D°)	0	160
Total	51 553	8 323

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Autres Administr. Parisiennes	341	0
Cabinet de la Maire	96	0
Caisses des écoles	nc	22
Centre d'Action Sociale	nc	56
Paris musées	nc	3
DAC	2930	14
DAE	285	0
DAJ	73	0
DASCO	10663	120
DCPA	1449	9
DDCT	2280	18
DEVE	2969	13
DFA	527	3
DFPE	7630	61
DICOM	204	1
DILT	1193	7
DJS	2648	40
DLH	418	5
DPE	7550	91
DPMP	3089	27
DRH	795	1
DSIN	485	4
DSOL	2482	8
DSP	1291	2
DTEC	65	0
DU	406	0
DVD	1468	6
GESTION R.H.	0	8
IG	47	0
SG	169	1
Non renseigné (SOI mais pas de D°)	0	4
Total	51 553	524

**Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2021
par direction**

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris demandeurs de logement social
Autres Administr. Parisiennes	384	10
Cabinet de la Maire	95	7
Caisses des écoles	nc	231
Centre d'Action Sociale	nc	752
DAC	2 908	335
DAE	283	33
DAJ	73	7
DASCO	10 814	2 663
DASES	3 416	287
DCPA	1 424	125
DDCT	2 310	347
DEVE	3 018	258
DFA	558	31
DFPE	8 446	922
DICOM	204	15
DILT	255	127
DJS	2 676	388
DLH	403	81
DPE	7 501	953
DPMP	3 177	428
DRH	747	60
DSIN	479	31
DU	411	21
DVD	1 455	98
GESTION R.H.	0	174
IG	45	2
SG	168	11
Non renseigné	0	195
Paris musées	0	66
Total	51 250	8 658

Directions	Effectif	Nombre d'agents de la Ville de Paris relogés
Autres Administr. Parisiennes	384	1
Cabinet de la Maire	95	0
Caisses des écoles	nc	13
Centre d'Action Sociale	nc	56
DAC	2 908	20
DAE	283	0
DAJ	73	0
DASCO	10 814	145
DASES	3 416	19
DCPA	1 424	6
DDCT	2 310	23
DEVE	3 018	22
DFA	558	5
DFPE	8 446	51
DICOM	204	1
DILT	255	10
DJS	2 676	25
DLH	403	4
DPE	7 501	92
DPMP	3 177	25
DRH	747	3
DSIN	479	6
DU	411	1
DVD	1 455	3
GESTION R.H.	0	9
IG	45	0
SG	168	0
Non renseigné	0	3
Paris musées	0	4
Total	51 250	547

**Nombre d'agent demandeur de logements social - Nombre d'agents relogés en 2020
par direction**

Directions	Effectif	Nbre de demandes de logements d'agents ville de Paris
Autres Administ. Parisiennes	351	12
Cabinet de la Maire	99	6
Caisses des écoles	nc	257
Centre d'Action Sociale	nc	807
DAC	2 926	356
DAE	280	38
DAJ	77	9
DASCO	11 172	2 880
DASES	3 393	314
DCPA	1 449	146
DDCT	2 283	393
DEVE	2 983	309
DFA	534	48
DFPE	8 510	1022
DICOM	191	16
DILT	1 308	142
DJS	2 681	403
DLH	392	76
DPE	7 467	1005
DPMP	3 201	464
DRH	726	53
DSIN	477	37
DU	417	22
DVD	1 438	107
GESTION R.H.	0	177
IG	45	2
SG	151	15
Non renseigné	nc	188
Paris musées	nc	77
Total	52 551	9 304

Directions	Effectif	Nbre de logements attribués aux agents ville de Paris relogés
Autres Administ. Parisiennes	351	1
Cabinet de la Maire	99	0
Caisses des écoles	nc	13
Centre d'Action Sociale	nc	57
DAC	2 926	14
DAE	280	3
DAJ	77	0
DASCO	11 172	137
DASES	3 393	28
DCPA	1 449	6
DDCT	2 283	33
DEVE	2 983	18
DFA	534	4
DFPE	8 510	60
DICOM	191	1
DILT	1 308	7
DJS	2 681	28
DLH	392	6
DPE	7 467	77
DPMP	3 201	20
DRH	726	6
DSIN	477	1
DU	417	0
DVD	1 438	11
GESTION R.H.	0	6
IG	45	0
SG	151	2
Non renseigné	nc	7
Paris musées	nc	5
Total	52 551	546

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Travailleurs handicapés

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,6%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 269)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 591 agents au 31 décembre 2023

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	148	498	1 637	2 283
Hommes	57	180	1 071	1 308
	205	678	2 708	3 591

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe

Fonctionnaires

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	123	322	619	889	787	1 332	2 119
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	1	0	1	0	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	3	10	28	39	125	57	156	106	262
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	5	27	134	278	621	307	760	1 067
Total	50	136	178	495	1 023	1 567	1 251	2 198	3 449

Contractuels et salariés

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	12	2	3	48	70	57	85	142
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	12	2	3	48	70	57	85	142

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2022)**3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,3%***

(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 277)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 460 agents au 31 décembre 2022

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie hiérarchique**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	137	452	1 564	2 153
Hommes	58	170	1 079	1 307
	195	622	2643	3 460

3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe****Fonctionnaires**

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	44	111	110	298	590	828	744	1 237	1 981
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	2	0	2	0	2
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	6	8	33	21	122	43	161	72	233
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	1	8	20	124	287	628	308	760	1 068
Total	51	127	163	443	1 001	1 499	1 215	2 069	3 284

Contractuels et salariés

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	10	7	9	78	65	92	84	176
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	10	7	9	78	65	92	84	176

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2021)

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,1%*

(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 323)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 383 agents au 31 décembre 2021.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	140	188	1 759	2 087
Hommes	51	147	1 098	1 296
	191	335	2857	3 383

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe

Fonctionnaires

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	37	119	92	136	612	987	741	1 242	1 983
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	5	6	33	9	139	65	177	80	257
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	4	7	15	36	292	656	311	699	1 010
Total	46	132	140	181	1 043	1 708	1 229	2 021	3 250

Contractuels

2021									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	5	8	7	7	55	50	67	65	132
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	8	7	7	55	51	67	66	133

Travailleurs handicapés (données au 31/12/2020)

3 545 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,45%*

(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 153)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 545 agents au 31 décembre 2020.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
	202	356	2 987	3 545
Femmes	144	190	1 823	2 157
Hommes	58	166	1 164	1 388

3 545 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2020 par statut, par catégorie de bénéficiaires, par catégorie hiérarchique et par sexe

Fonctionnaires

2020									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	106	144	674	1063	825	1328	2153
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	4	9	38	12	154	75	196	96	292
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	1	4	15	33	276	620	292	657	949
Total	50	134	159	189	1 104	1 758	1 313	2 081	3 394

Contractuels

2020									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	8	10	7	1	60	64	75	75	150
2- Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5- Allocation ou rente invalidité relative à la protection social des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	10	7	1	60	65	75	76	151

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Travailleurs handicapés

Dépenses de la collectivité au profit des agents relevant de l'obligation d'emploi
(dont une partie est prise en charge par le FIPHFP)

Dépenses d'aménagement technique du poste de travail

2023		2022		2021		2020	
Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
378 302 €	231	290 784 €	169	273 749 €	152	132 206 €	139

Dépenses diverses

	2023	2022	2021	2020
Achats au milieu protégé et adapté	4 836 382 €	5 951 546 €	4 999 150 €	5 306 575 €
Accompagnants enfants en situation de handicap pendant le temps périscolaire	13 611 502 €	12 013 065 €	6 618 991 €	3 801 409 €
Aide sociale aux agents handicapés	144 515 €	194 557 €	214 900 €	201 034 €
Accompagnement médico-psychologique (aide humaine)	169 505 €	145 468 €	127 644 €	141 544 €
Formations spécifiques handicap	28 060 €	42 298 €	201 240 €	291 482 €
Traduction langue des signes	430 053 €	374 710 €	291 410 €	197 356 €
Formation reconversion professionnelle après inaptitude	817 757 €	502 859 €	661 043 €	341 583 €
Communication	4 268 €	14 832 €	6 994 €	14 400 €
Transports adaptés (contribution au PAM)	5 574 €	13 571 €	11 918 €	18 963 €

Total des dépenses

2023	2022	2021	2020
20 425 918 €	19 543 690 €	13 407 039 €	10 446 552 €

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique par filière et par sexe

Filière / Sexe	2023			2022			2021			2020
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	137	32	169	44	298	178	40	218	207	207
FILIÈRE ANIMATION	33	3	36	24	107	57	16	73	63	63
FILIÈRE CULTURELLE	17	10	27	13	51	30	12	42	39	39
FILIÈRE HORS FILIÈRE	6	1	7	3	19	6	3	9	11	11
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	150	1	151	5	307	203	5	208	201	201
FILIÈRE SÉCURITÉ	22	32	54	69	127	47	44	91	80	80
FILIÈRE SOCIALE	103	4	107	10	155	102	3	105	98	98
FILIÈRE SPORTIVE	2	3	5	6	8	1	4	5	7	7
FILIÈRE TECHNIQUE	192	319	511	442	773	225	311	536	476	476
non documenté	0	0	0	16	46	22	7	29	11	11
Total général	662	405	1 067	632	1 891	871	445	1 316	1 193	1 193

Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail

	2023			2022			2021			2020
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Total
Aménagement ergonomique du poste de travail	393	289	682	415	301	716	415	304	719	660
Aménagement d'horaire	207	529	736	208	543	751	209	562	771	778
Changement de fonction	65	59	124	73	61	134	77	64	141	142
Exemptions diverses	3 968	3 262	7 230	3 138	2 743	5 881	3 059	2 701	5 760	4 412
Total général	4 633	4 139	8 772	3 834	3 648	7 482	3 760	3 631	7 391	5 992

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2023 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé."

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2023
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
ADJOINT TECHNIQUE	0	1	1	3	1	4	0	0	0	5
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	5	0	5	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	2	3	0	0	0	3
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	4	0	4	16	0	16	0	0	0	20
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	20	0	20	0	0	0	25
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2	7	0	7	0	0	0	9
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	6	0	6	22	0	22	0	0	0	28
EBOUEUR	2	1	3	2	3	5	0	0	0	8
PERSONNEL OUVRIER TIV	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AIDE SOIGNANTE TIV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	19	2	21	82	10	92	0	0	0	113

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2022 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé."

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2022
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	9	2	11	1	0	1	13
ADJOINT TECHNIQUE	2	2	4	3	1	4	1	0	1	9
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	2	0	2	2	1	3	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	1	1	2	0	2	0	0	0	3
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	3	0	3	10	0	10	0	0	0	13
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	2	0	2	2	0	2	9
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	4	2	6	1	0	1	7
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	6	0	6	20	0	20	1	0	1	27
EBOUEUR	1	3	4	2	5	7	0	0	0	11
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
AIDE SOIGNANTE TIV	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
Total général	22	6	28	59	13	72	6	0	6	106

Nombre d'agents effectivement reclassés en 2021 par voie de détachement statutaire dans un autre corps suite à
1/ une inaptitude* liée à un accident de travail, une maladie professionnelle
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé."

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD.)		Total Autre facteur (CLM CLD.)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2021
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	2	3	5	2	0	2	7
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	2	0	1	1	0	0	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	2	0	2	1	1	2	1	0	1	5
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	13	0	13	2	1	3	16
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE MAITRISE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	10	0	10	5	0	5	17
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	3	0	3	6	0	6	7	0	7	16
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	2	0	2	1	0	1	3
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	2	0	2	32	0	32	2	0	2	36
EBOUEUR	1	3	4	4	6	10	0	0	0	14
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
PERSONNEL OUVRIER TIV	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	13	4	17	76	14	90	21	1	22	129

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2023 suite à
 1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
 2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
 3/ une préconisation de reclassement
 par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2023
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	2	2	4	11	0	11	0	0	0	15
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	0	2	2	3	10	13	0	0	0	15
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	1	0	1	5	1	6	0	0	0	7
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	1	2	3	0	0	0	3
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	1	0	1	25	0	25	0	0	0	26
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	7	0	7	28	4	32	0	0	0	39
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	0	2	10	0	10	0	0	0	12
ANIMATEUR	1	0	1	1	1	2	0	0	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	8	0	8	73	0	73	0	0	0	81
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
EBOUEUR	2	9	11	2	9	11	0	0	0	22
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECIN	0	0	0	1	1	2	0	0	0	2
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	25	13	38	169	34	203	0	0	0	241

Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2022 suite à
 1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
 2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
 3/ une préconisation de reclassement
 par corps, par motif et par sexe

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
 Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2022
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	9	4	13	0	0	0	14
ADJOINT TECHNIQUE	0	5	5	4	5	9	0	0	0	14
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	1	1	2	2	0	2	0	0	0	4
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	1	0	1	2	2	4	0	0	0	5
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	2	4	6	0	0	0	6
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	2	0	2	11	0	11	0	0	0	13
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	6	0	6	22	1	23	0	0	0	29
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	3	0	3	14	0	14	0	0	0	17
ANIMATEUR	0	0	0	4	0	4	0	0	0	4
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSÉES ADM. PARIS.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	9	0	9	53	0	53	0	0	0	62
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	0	2	2	0	1	1	0	0	0	3
EBOUEUR	0	6	6	2	12	14	0	0	0	20
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	6	0	6	0	0	0	6
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
Total général	23	14	37	137	30	167	0	0	0	204

**Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2021 suite à
1/ une inaptitude* liée soit à une maladie professionnelle ou à un accident de travail
2/ une inaptitude* liée à un autre facteur
3/ une préconisation de reclassement
par corps, par motif et par sexe**

*A compter de l'année 2021, ces chiffres n'incluent plus les agents issus de la préventive, qui sont désormais suivis au titre de la mobilité.
Le périmètre de l'inaptitude est recentré sur son objet principal, à savoir les agents déclarés inaptes à leurs fonctions pour raison de santé.

Corps d'origine	1 / Maladie professionnelle ou AT		Total Maladie professionnelle ou AT	2 / Autre facteur (CLM CLD..)		Total Autre facteur (CLM CLD..)	3 / Préconisation		Total Préconisation	Total général 2021
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	1	0	1	7	1	8	0	0	0	9
ADJOINT TECHNIQUE	2	6	8	5	10	15	0	0	0	23
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	1	1	2	2	4	0	0	0	5
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	5	0	5	10	0	10	0	0	0	15
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	2	0	2	4	0	4	0	0	0	6
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	4	0	4	11	1	12	0	0	0	16
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	5	0	5	18	0	18	0	0	0	23
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	1	0	1	13	1	14	0	0	0	15
AIDE SOIGNANTE TIV	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
ANIMATEUR	1	0	1	2	0	2	0	0	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	0	0	0	2	2	4	0	0	0	4
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM. PARIS.	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	18	0	18	44	0	44	0	0	0	62
CONDUCTEUR AUTOMOBILE	1	2	3	0	3	3	0	0	0	6
EBOUEUR	0	13	13	6	13	19	0	0	0	32
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	2	0	2	5	0	5	0	0	0	7
EDUCATEUR DES APS	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
EGOUTIER	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
INSPECTEUR DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2
AEQ - AGENT ENTRETIEN QUALIFIE TIV	1	0	1	1	0	1	0	0	0	2
OUVRIER TECHNIQUE	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
OUVRIER TIV	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
PROFESSEUR VP	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
TECHNICIEN SUPERIEUR	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Total général	44	23	67	135	39	174	0	0	0	241

**Nombre d'agents ayant demandé à être reclassés en 2020 suite à une inaptitude liée soit à une
maladie professionnelle ou à un accident de travail, soit liée à un autre facteur, soit liée à une
préconisation de reclassement émise par la médecine préventive
par corps, par catégorie et par sexe**

Corps d'origine	A		B		C		Total 2020
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	0	0	0	0	1	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	0	0	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	0	0	0	0	1	7	8
ADJOINT TECHNIQUE	0	0	0	0	8	6	14
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS D'ENSEIGN	0	0	0	0	2	3	5
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	0	0	0	0	1	0	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	0	0	0	0	5	8	13
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	0	0	0	0	0	4	4
AGENT DE SERVICE DES ECOLES CTL (TP et TNC)	0	0	0	0	0	1	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	0	0	0	0	0	12	12
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	22	22
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	0	0	0	0	10	10
ASSISTANT MATERNELLE	0	0	0	0	0	2	2
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM. PARIS.	0	0	0	0	0	1	1
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	0	0	0	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	0	0	0	0	0	38	38
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	0	0	0	0	4	0	4
CONTROLEUR	0	0	0	0	1	0	1
EBOUEUR	0	0	0	0	17	4	21
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	0	0	0	0	0	5	5
EDUCATEUR DES A.P.S.	0	0	0	0	0	1	1
FOSSOYEUR	0	0	0	0	1	0	1
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	0	0	0	0	2	0	2
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	0	0	0	0	1	0	1
PERSONNEL OUVRIER	0	0	0	0	0	1	1
PREPOSE	0	0	0	0	0	1	1
PROFESSEUR DE CONSERVATOIRE	0	0	0	0	0	1	1
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	0	0	0	0	0	3	3
Total	0	0	0	0	46	131	177

4.3 HANDICAP ET INAPTITUDE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Inaptitudes
par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année.

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	193	47	240
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	0	0	0
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	101	12	113
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	19	2	21
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	82	10	92
Retraite pour invalidité	109	73	182
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	16	5	21
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	266	97	363
DAC	1	0	1
DAE	1	0	1
DASCO	66	5	71
D CPA		2	2
DDCT	4	2	6
DEVE	2	10	12
DFPE	134	4	138
DICOM	1	0	1
DILT	3	2	5
DJS	1	7	8
DLH	2	1	3
DPE	5	33	38
DPMP	4	2	6
DSOL	3	2	5
DSP	1	1	2
DVD	0	1	1
Gestion RH	38	25	63
Mises en disponibilité d'office	170	98	268

Inaptitudes au cours de l'année 2022
par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année.

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	160	44	204
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	0	0	0
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	81	19	100
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	22	6	28
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	59	13	72
Retraite pour invalidité	147	83	230
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	8	1	9
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	223	80	303
DAC	1	0	1
DASCO	36	7	43
D CPA	1	1	2
DDCT	5	2	7
DEVE	1	6	7
DFA	1	0	1
DFPE	101	1	102
DILT	2	1	3
DJS	2	3	5
DPE	4	21	25
DPMP	7	7	14
DRH	6	2	8
DSOL	5	0	5
DSP	1	0	1
DVD	0	1	1
Gestion RH	50	28	78
Mises en disponibilité d'office	204	132	336

Inaptitudes au cours de l'année 2021 par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année.

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année	nc	nc	nc
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année	nc	nc	nc
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>	nc	nc	129
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>	13	4	17
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>	76	14	90
Retraite pour invalidité	41	43	84
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	6	1	7
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical	180	61	241
DAC	1	0	1
DAE	1	0	1
DASCO	44	5	49
DASES	7	3	10
DCPA	1	2	3
DEVE	7	9	16
DFPE	92	0	92
DILT	1	0	1
DJS	1	3	4
DPE	7	34	41
DPSP	18	3	21
DVD	0	2	2
Mises en disponibilité d'office	236	152	388

Inaptitudes au cours de l'année 2020 par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Période de préparation au reclassement <u>acceptée</u> par l'agent au cours de l'année			sans objet en 2020
Période de préparation au reclassement <u>refusée</u> par l'agent au cours de l'année			
Reclassement effectif au cours de l'année, <u>suite à une période de préparation au reclassement</u>			
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</u>			
Reclassement effectif au cours de l'année <u>suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs</u>			
Retraite pour invalidité	42	36	78
Licenciement pour inaptitude physique professionnelle	1	1	2
Décisions d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année suite à l'avis du conseil médical			
DAC	nc	nc	1
DCPA	nc	nc	6
DJS	nc	nc	8
DPE	nc	nc	25
DASCO	nc	nc	41
DASES	nc	nc	2
DDCT	nc	nc	0
DEVE	nc	nc	4
DFPE	nc	nc	71
DILT	nc	nc	4
DPSP	nc	nc	17
DRH	nc	nc	3
DSIN	nc	nc	1
DVD	nc	nc	2
Mises en disponibilité d'office	212	153	365

5

**ACTION
SOCIALE**

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

- Modalités de mise en œuvre de l'action sociale
- Prestations versées par la collectivité
 - Par nombre de bénéficiaire, par catégorie et par montant
- Prestations versées par l'AGOSPAP
 - Par nombre de bénéficiaire, par catégorie et par montant
- Subvention versées par l'ASPP et à l'AGOSPAP
- ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant de ASPP

5.2 INFORMATIONS SUR LES AGENTS REÇUS DANS L'ANNÉE PAR LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

- Répartition des agents reçus par le service social du personnel
 - Par sexe
 - Par catégorie hiérarchique
 - Par statut
 - Par situation familiale
 - Par localisation géographique du lieu de résidence
 - Par tranche d'âge
 - Par position administrative
 - Par direction

5.3 INFORMATIONS SUR L'ACTION SOCIALE POUR LA GARDE D'ENFANTS

5.4 INFORMATIONS SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- Protection sociale complémentaire via une convention de participation OU un contrat/règlement labellisé
- Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur
- Nombre de bénéficiaire et montant de la complémentaire santé
 - Par catégorie hiérarchique
- Nombre de bénéficiaire et montant de la complémentaire prévoyance
 - Par catégorie hiérarchique

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

47,6 M€ : dépenses d'action sociale de la collectivité parisienne

3 512 : nombre d'agents reçus par le service des assistants sociaux

12 231 : nombre d'agents adhérents au contrat collectif prévoyance

44 435 : nombre d'agents bénéficiaires d'une participation employeur pour leur complémentaire santé

497 825 € : dépenses pour l'hébergement d'urgence des agents et agentes en rupture de logement

PRÉSENTATION

Une politique sociale orientée vers les agents aux revenus les plus modestes et la lutte contre la précarité

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du déploiement du contrat collectif de prévoyance, pour renforcer la couverture des agents et prévenir les conséquences de la maladie sur les ressources des agents. Le service social du personnel a également poursuivi les actions engagées en faveur des agents les plus fragiles.

La dépense s'est élevée à 47,6 M€ :

- 23,3 M€ au titre des prestations sociales versées par la collectivité aux agents dont 497 825 € au titre de l'hébergement d'urgence (mise à l'abri des agents) et 146 225 € au titre des aides financières versées aux agents ;
- 13,2 M€ versés à l'ASPP (subventions de fonctionnement et d'investissement) ;
- 7,0 M€ versés à l'AGOSPAP (subvention de fonctionnement) ;
- 3,2 M€ au titre des congés bonifiés (transport aérien des agents éligibles) ;
- 807 742 € au titre des prestations sociales versées par l'AGOSPAP.

Les aides au titre de l'hébergement d'urgence des agents ont fortement progressé en 2023 par rapport à 2022, tant en volume budgétaire (+48,5 %) qu'en nombre d'agents pris en charge (+35,7 %, passant de 38 à 52 agents aidés). Sur la période 2020-2022, le nombre d'agents aidés était quasiment stable.

Par ailleurs, le nombre d'agents victimes de violences conjugales aidés est passé de 12 en 2019 à 53 en 2023.

Si d'une part cette évolution peut être liée à des situations plus fréquentes (confinement, précarisation sociale...), elle est d'autre part le reflet d'une libération accrue de la parole des victimes, et d'une

sensibilisation accrue de la Ville de Paris à ces situations familiales.

1. Le contrat collectif de prévoyance : une avancée pour la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Paris

Le contrat collectif de prévoyance, ouvert à tous les agents de la Ville de Paris depuis le 1^{er} janvier 2020, propose des garanties très protectrices, des conditions d'adhésion très favorables et un taux de cotisation négocié.

Cette réelle avancée pour les personnels traduit l'engagement de la collectivité en matière de solidarité et de lutte contre la précarité, lorsque la maladie éloigne les agents de l'emploi. Ce dispositif offre notamment un triple avantage :

- une adhésion possible sans limite d'âge, ni questionnaire médical ;
- trois garanties : le maintien du salaire en cas de maladie, le versement d'une rente d'invalidité à l'agent et d'un capital décès versé aux ayants droit ;
- un taux de cotisation représentant 1,44 % de la rémunération brute mensuelle, garanti sur trois ans et plafonné au-delà de cette date.

Pour davantage faciliter l'accès à cette couverture, une participation de l'employeur versée mensuellement a également été mise en place par la Ville de Paris : « l'allocation prévoyance ». En 2023, la dépense correspondante s'est élevée à 2 M€, en progression de 29,7 % depuis 2021). Parallèlement, le nombre d'agents bénéficiaires est passé de 9 240 en 2021 à 12 231 en 2023 (+32,4 %).

Cette participation contribue au financement de la cotisation de manière inversement proportionnelle aux ressources de l'agent et, pour

les agents aux revenus les plus modestes, elle compense en totalité la cotisation acquittée.

La DRH poursuit la communication pour faire connaître les avantages de ce contrat à adhésion facultative et protéger le plus grand nombre d'agents. À la fin de l'année 2023, ce sont donc 12 231 agents qui avaient adhéré à ce contrat collectif.

S'agissant des indemnités, la DRH veille à ce qu'elle soit versée dès la fin du mois au cours duquel l'agent est placé à demi-traitement. Pour ce faire, la DRH prend directement en charge l'ensemble des déclarations individuelles auprès du prestataire. L'année 2023 a confirmé la régularité des versements effectués et le respect des engagements pris par le prestataire.

2. Le service social du personnel fortement mobilisé pour soutenir les agents rencontrant des difficultés sociales.

Le service social du personnel a adapté son fonctionnement pour mieux répondre aux besoins des agents rencontrant des difficultés sociales en organisant des permanences.

Les assistant-es social-es ont pu réaliser au cours de ces permanences une première évaluation des situations, apporter les premières réponses aux problématiques exposées et orienter rapidement les agents vers des dispositifs susceptibles de répondre à leurs besoins.

Les entretiens téléphoniques approfondis se sont poursuivis et des entretiens physiques ont été programmés pour soutenir les agents les plus fragiles. Ainsi, ce sont 3 512 agents qui ont été accompagnés en 2023 (2 927 agents en 2022).

Les principales sollicitations ont porté sur l'accès des agents au logement social et sur des difficultés financières, en lien notamment avec la maladie ou le décès d'un proche.

S'agissant de l'accès au logement social, l'action conjointe entre la DRH et la DLH se poursuit pour permettre le relogement des agents dans les situations les plus prioritaires.

3. La signature d'une charte permettant la réservation de 25 % des logements sociaux des contingents des maires d'arrondissement aux agents de la Ville

Afin d'inciter les maires d'arrondissements à désigner des agents de la Ville sur leur contingent, une charte a été signée le 4 octobre 2023 par 11 maires d'arrondissement. Les signataires acceptent le fléchage de 25 % des logements sociaux de leur contingent vers les agents de la Ville.

Les maires d'arrondissement signataires acceptent également de faciliter l'attribution de places en crèche au agents de la Ville exerçant sur leur territoire et qui en feraient la demande, y compris aux agents non-parisiens exerçant des métiers en tension.

Dans le même temps, les directions de la Ville de Paris s'engagent à affecter prioritairement les nouveaux agents recrutés dans les arrondissements ayant souscrit à ces deux engagements, en particulier dans les métiers en tension.

4. L'AGOSPAP

Afin de diversifier l'offre de l'AGOSPAP et les publics bénéficiaires, l'achat de chèques vacances à un tarif subventionné a été proposé aux agents de la Ville de Paris.

Ces chèques sont utilisables dans de multiples enseignes de voyage et de vacances, pour des séjours de longue et de courte durée.

Complémentaire de la prestation « Vacances en famille », ce dispositif est intéressant notamment pour les agents célibataires ou en couple sans enfant, qui utilisent peu les offres habituelles de l'AGOSPAP.

Le taux de subventionnement est dégressif et plus favorable aux revenus modestes et moyens.

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

La politique d'action sociale de la Ville de Paris en faveur de ses agents constitue une démarche volontariste et solidaire. Elle vise à proposer des prestations de qualité, adaptées aux besoins des personnels. La Ville de Paris y consacre des moyens financiers importants, orientés vers les agents aux revenus modestes et moyens.

Pour une meilleure lisibilité de l'offre et une plus grande accessibilité de tous aux prestations proposées, la collectivité parisienne s'est efforcée de structurer ses dispositifs en grands pôles d'intervention :

L'ensemble des prestations sociales (au sens 1^{er} du terme) a été repris en gestion par la DRH de la Ville de Paris, offrant ainsi aux agents un « guichet unique ». Riche et diversifié, le panel compte 27 allocations récurrentes ou ponctuelles, réparties en 7 thématiques. Il est principalement orienté vers la santé et la prévoyance, le soutien à la parentalité et au handicap des enfants des agents.

- L'Agospap s'est recentrée sur l'offre de loisirs et les vacances pour les familles
- L'ASPP exploite les 14 restaurants de la Ville de Paris et assure une restauration de qualité, solidaire et durable pour les agents.
- Le service social du personnel de la DRH accompagne les agents rencontrant des difficultés sociales ayant un impact sur leur maintien ou leur retour à l'emploi.

Prestations versées par la collectivité par nombre de bénéficiaires par catégorie et par montant

Prestations versées directement par la collectivité	2023					2022		2021		2020		Evolution en % de 2023 par rapport à 2022	
	A	B	C	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant
Aides financières exceptionnelles accordées par le service social du personnel	15	34	445	494	146 224,87 €	279	80 791,00 €	223	90 137,00 €	225	65 558,00 €	177%	181%
Secours administratifs aux veuves ou veufs d'agents retraités	non pertinent			4	1 046,00 €	4	1 046,00 €	1	523,00 €	4	2 092,00 €	100%	100%
CESU - chèque emploi universel - aide à la garde d'enfants de moins de 3 ans	65	283	641	989	737 731,45 €	1 088	780 029,54 €	1 072	771 161,93 €	1 063	807 928,08 €	91%	95%
Allocation parents d'enfants handicapés	96	230	538	864	2 094 144,41 €	886	2 186 323,00 €	669	2 002 245,58 €	623	1 728 667,62 €	98%	96%
Allocations versées aux pupilles (enfants d'agents décédés du fait du service)	non pertinent			12	85 028,00 €	15	126 513,00 €	13	77 510,00 €	14	81 446,00 €	80%	67%
Bourse de vacances	236	323	330	889	195 594,85 €	1 121	187 337,58 €	851	116 809,94 €	961	173 052,47 €	79%	104%
Aide vacances enfants handicapés	69	171	415	655	380 649,12 €	631	382 305,23 €	596	356 567,15 €	594	348 421,72 €	104%	100%
Allocation de rentrée scolaire	446	2 991	8 684	12 121	1 432 213,16 €	12 193	1 444 162,88 €	13 785	1 465 005,80 €	13 663	1 452 072,04 €	99%	99%
APS mensuelle	1	4	307	312	58 661,27 €	995	73 798,25 €	2 414	536 169,86 €	3 752	831 736,55 €	31%	79%
Forfait annuel santé (APS annuelle)	5 154	11 289	27 992	44 435	13 367 045,00 €	45 576	13 880 568,00 €	46 763	14 173 881,00 €	46 997	14 447 557,00 €	97%	96%
Allocation transport agents handicapés	0	2	7	9	11 857,80 €	11	13 571,38 €	8	11 917,60 €	14	18 963,04 €	82%	87%
Aide à la formation en faveur des apprentis porteurs de handicap	0	0	0	0	0,00 €	18	27 450,00 €	19	28 975,00 €	5	7 625,00 €	0%	0%
Prestations d'hébergement d'urgence	1	0	56	57	497 824,91 €	42	335 314,20 €	38	415 956,88 €	44	452 082,67 €	136%	148%
Agents victimes de violences conjugales	non recensé			53	0,00 €	39	0,00 €	20	19 594,00 €	18	14 695,50 €	136%	nd
Aide technique agents BOE (extension ACA)	5	24	45	74	145 777,73 €	88	167 106,91 €	121	185 925,79 €	92	193 409,24 €	84%	87%
Vélo à assistance électrique (prestation mise en place en janvier 2012)	33	36	51	120	49 427,23 €	124	51 145,83 €	108	44 828,98 €	166	68 099,91 €	97%	97%
Arbres de Noël de la Maire	7	213	693	913	29 471,20 €	989	31 173,28 €	849	26 728,96 €	953	37 390,69 €	92%	95%
Prêts sociaux	0	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	165	593,21 €	nd	nd
Soutien scolaire	non pertinent			30	6 300,00 €	65	11 700,00 €	18	3 420,00 €	43	7 740,00 €	46%	54%
Remises gracieuses	0	0	4	4	6 644,45 €	16	30 852,85 €	11	51 792,72 €	7	36 592,27 €	25%	22%
Allocation prévoyance	1 611	2 881	7 739	12 231	2 005 166,74 €	10 002	1 465 480,99 €	9 240	1 545 634,00 €	9 404	1 535 700,00 €	122%	137%
Allocation déménagement*	161	314	553	1 028	366 837,49 €	1 664	594 158,18 €	1 672	594 155,84 €	1 170	417 514,92 €	62%	62%
Allocation DOM arrivée/retour*	1	1	6	8	16 200,00 €	15	35 665,00 €	15	35 665,00 €	2	5 000,00 €	53%	45%
Allocation de départ à la retraite*	33	66	1 168	1 267	1 454 720,00 €	1 425	1 648 249,00 €	1 261	1 430 026,00 €	1 246	1 270 379,00 €	89%	88%
Allocation retraite agents réformés*	1	0	183	184	186 601,00 €	234	224 196,00 €	85	81 029,00 €	72	60 474,00 €	79%	83%
Veufs(ves) agents décédés en activité*	non pertinent			44	36 611,66 €	30	25 291,99 €	46	32 357,96 €	32	31 169,48 €	147%	145%
Total	7 935	18 862	49 857	76 654	23 311 778,34 €	77 550	23 804 230,09 €	79 898	24 098 018,99 €	81 329	24 095 960,41 €	99%	98%

* Ces prestations ne sont plus gérées par l'Agospap depuis leur reprise en régie par la DRH en janvier 2018

Passages gratuits accordés aux agents bénéficiaires de congés bonifiés	2023					2022		2021		2020		Evolution en % de 2023 par rapport à 2022	
	A	B	C	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant
Agents	47	335	1 405	1 787	3 255 493,75 €	1 091	1 912 361,55 €	1 885	3 477 729,83 €	529	1 118 406,00 €	164%	170%
Agents et ayants droits	87	566	2 346	2 999		1 811		3 195		851		166%	

5.1 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Prestations versées par l'AGOSPAP

par montant et nombre de bénéficiaires

Prestations versées par l'Association pour la gestion des oeuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP)	2023					2022		2021		2020		Evolution en % de 2023 par rapport à 2022	
	A	B	C	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant	Total agents	Montant
Arbre de Noël (jouets distribués)	2 814	4 784	9 925	17 523	438 006 €	19 779	777 906 €	19 227	693 881 €	20 807	764 000 €	-43,7%	-43,7%
Consultations juridiques et ADIL	nc	nc	nc	159	15 208 €	118	14 263 €	121	13 195 €	136	14 000 €	6,6%	6,6%
Médailles du travail	499	683	1 300	2 482	249 539 €	2 224	226 619 €	2 056	241 924 €	1 999	179 000 €	10,1%	10,1%
Livres offerts aux retraités	78	176	710	964	27 434 €	479	17 447 €	724	28 044 €	367	6 000 €	57,2%	57,2%
Chèques cadeaux mariages + naissances	340	517	997	1 854	77 555 €	1 890	80 499 €	2 384	90 363 €	1 320	52 000 €	-3,7%	-3,7%
Total	3 731	6 160	12 932	22 982	807 742	24 490	1 116 734 €	24 512	1 067 407 €	24 629	1 015 000 €	-27,7%	-27,7%

Subventions versées à l'ASPP et à l'AGOSPAP

Subventions de fonctionnement versées à :	2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2023 par rapport à 2022
ASPP	12 377 000 €	12 377 000 €	12 377 000 €	12 377 000 €	0,0%
AGOSPAP	7 042 586 €	6 742 586 €	6 742 586 €	6 742 586 €	4,4%
Total	19 419 586 €	19 119 586 €	19 119 586 €	19 119 586 €	1,6%

Subvention d'investissement versée à l'ASPP	2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2023 par rapport à 2022
	867 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	189,0%

ASPP : repas servis, croq pouce, nombre d'agents ayant mangé au moins une fois dans un restaurant ASPP

	2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2023 par rapport à 2022
Nombre de repas servis dans les restaurants ASPP	977 767	889 016	691 682	645 985	9,98%
Nombre de repas servis dans les croc' pouce	119 289	129 002	96 237	71 531	-7,53%
Nombre de repas gratuits servis aux agents en difficultés sociales dans les restaurants ASPP	1 471	674	657	873	118,25%
Nombre de repas servis dans les restaurants inter-entreprises	93 461	90 171	67 443	75 268	3,65%
Nombre total de repas servis aux agents de la Ville de Paris	1 191 988	1 108 863	856 019	793 657	7,5%

5.2 INFORMATIONS SUR LES AGENTS REÇUS DANS L'ANNÉE PAR LE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

Ville de Paris
Au cours de l'année 2023

En 2023, le service social du bureau de l'action sociale (DRH)
a reçu 3 512 agents

Répartition	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Hommes	1 681	48%	1 375	47%	1 495	45%	2 108	52%
Femmes	1 831	52%	1 552	53%	1 792	55%	1 946	48%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

B- Catégorie hiérarchique des personnels reçus en entretien

Catégories	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Catégorie A	105	3%	88	3%	127	4%		2%
Catégorie B	246	7%	234	8%	130	4%	243	6%
Catégorie C et Contrats aidés, agents de ménage, vacataires	3 161	90%	2 605	89%	3 030	92%	3 730	92%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

C- Statut des agents reçus en entretien

Statut	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Titulaires et stagiaires	2 876	82%	2 309	79%	2 674	81%	3 406	84%
Contractuels	456,56	13%	369	13%	363	11%	405	10%
Vacataires	175,6	5%	112	4%	123	4%	162	4%
Contrats aidés et apprentis	4	0%	137	5%	127	4%	81	2%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

D- Situation familiale des agents reçus

Situation familiale	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Seul(e) et seul(e) + enfant	2 353	67%	1 844	63%	2 102	64%	2 757	68%
Couple et couple + enfant	1 159	33%	1 083	37%	1 185	36%	1 297	32%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

E- Localisation géographique du lieu de résidence des agents reçus

Résidence	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Paris	1 861	53%	1 610	55%	1 787	54%	2 270	56%
Banlieue	1 511	43%	1 200	41%	1 388	42%	1 662	41%
Province	140	4%	117	4%	112	3%	122	3%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

F- Repartition par âge des agents reçus

Tranche d'âge	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Moins de 30 ans	421	12%	373	13%	389	12%	486	12%
De 31 à 50 ans	1 685	48%	1 390	47%	1 603	49%	2 068	51%
De 51 à 60 ans	1 019	29%	805	28%	919	28%	1 054	26%
Plus de 60 ans	387	11%	359	12%	376	11%	446	11%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

G - Position administrative des agents reçus

Position	2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Activité	2 987	85%	2 546	87%	2 893	88,01%	3 649	90%
CLM / CLD	456	13%	322	11%	329	10,01%	324	8%
DORS	69	2%	59	2%	65	1,98%	81	2%
Total	3 512	100%	2 927	100%	3 287	100%	4 054	100%

H - Par direction

		2023	2022	2021	2020
Direction	Effectif	Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus	Nombre d'agents reçus
Autres dont EPPM et ESPCI	415	46	41	48	73
CABINET	98	2	3	1	1
DAC	2955	110	71	86	138
DAE	293	22	15	12	26
DAJ	79	5	2	1	1
DASCO	10792	863	742	914	1 035
DCPA	1467	60	47	65	57
DDCT	2289	114	76	95	73
DEVE	3023	225	48	241	262
DFA	523	17	14	22	14
DFPE	7300	515	445	493	608
DICOM	227	3	7	8	2
DILT	1163	92	70	81	120
DJS	2655	194	182	198	317
DLH	430	8	17	12	27
DPE	7483	718	619	607	864
DPMP	3100	232	165	159	236
DRH	829	41	32	47	60
DSIN	536	15	10	17	7
DSOL	2473	129	131	119	75
DSP	1323	22	2	0	0
DTEC	71	6	127	0	0
DU	398	10	11	14	13
DVD	1507	59	45	42	39
IG	43	1	0	0	0
SG	208	3	5	5	6
Total	51 680	3 512	2 927	3 287	4 054

5.3 INFORMATIONS SUR L'ACTION SOCIALE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Aides financières et places en crèche

- Les agents de la collectivité parisienne peuvent bénéficier de titres préfinancés (versés sous forme de tickets CESU) afin d'acquitter une partie des frais de garde (crèche ou salarié) pour leurs enfants de moins de 3 ans.

En 2023, 989 agents ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 737 731,45 euros.

Le montant de la prestation, défini selon les tranches du quotient familial, s'élève à 400 € ou 700 € par an, en fonction du revenu fiscal de référence du foyer de l'agent.

- Une crèche collective, pouvant accueillir 45 petits enfants, est réservée aux agents de la collectivité parisienne.
- Enfin, les parents d'enfants âgés de 4 à 7 ans ayant fréquenté un centre de loisirs ou ayant effectué un séjour de vacances peuvent bénéficier d'une participation financière intitulée « bourse de vacances ». 889 agents ont perçu une bourse de vacances, pour une dépense de 195 594,85 euros.

Les montants de cette prestation, variables en fonction du mode de garde choisi, sont fixés annuellement par circulaire interministérielle. Leur versement par la collectivité parisienne est sans condition de ressources.

5.4 INFORMATIONS SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Ville de Paris
Au cours de l'année 2023

Protection sociale complémentaire

	OUI / NON
Via une convention de participation	OUI
Via un contrat ou un règlement labellisé	NON
Via un accord collectif sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur	NON

si oui	Santé	Prévoyance
Nombre total de bénéficiaires	44 746	12 231
- dont catégorie A	5 154	1 611
- dont catégorie B	11 293	2 881
- dont catégorie C	28 299	7 739

Montant total des participations* (en €)	13 425 706 €	2 005 167 €
- dont catégorie A	1 267 966 €	208 039 €
- dont catégorie B	3 370 847 €	446 138 €
- dont catégorie C	8 786 893 €	1 350 990 €

* arrondir à l'euro supérieur

6

FORMATION

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

6.1 DONNÉES DE SYNTHÈSE

6.2 COÛT DE LA FORMATION

- Coût des actions de formation prises en charge par la Collectivité (hors titre IV) dont montant de la cotisation obligatoire versée au CNFPT et frais de déplacement des stagiaires
- Coût des actions de formation prises en charge par la Collectivité (titre IV)

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris (hors titre IV)

- Nombre d'agents formés par direction
- Taux de présence en formation par direction

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris (hors titre IV)

- Nombre d'agent formés et nombre de jours de formation suivies par type de formation
- Par type de formation et par sexe
- Par catégorie et par sexe
 - Personnels fonctionnaires
 - Personnels contractuels sur emplois permanents
 - Personnels contractuels sur emplois non permanents
 - Répartition par catégorie de personnel

Ville de Paris (hors titre IV)

- Validation de l'acquis et de l'expérience

Ville de Paris : fonctionnaires (hors titre IV)

- Bilans de compétences
- Compte personnel de formation
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

Ville de Paris : contractuels (hors titre IV)

- Bilans de compétences
- Compte personnel de formation
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

Titre IV

- Nombre d'agent formés et nombre de jours de formation suivies par type de formation
- Par type de formation et par sexe
- Par catégorie et par sexe
 - Personnels fonctionnaires (hors ANFH)
 - Personnels contractuels sur emplois permanents
 - Personnels contractuels sur emplois non permanents
- Validation de l'acquis et de l'expérience (fonctionnaire, contractuels)
- Bilans de compétences

6.5 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MANAGERS (Mission management)

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

35 032 : nombre d'agents formés (hors titre IV)

194 125 : nombre de jours de formation dispensés (hors titre IV) y compris scolarités

95,7 M€ : budget alloué à la formation (hors titre IV), en augmentation de presque 13 M€ par rapport à 2022 (83 M€).

PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

- 35 032 agents formés et 194 125 jours de formation dispensés (hors titre IV) ;
- 95,7 M€ dédiés à la formation (coûts complets, hors titre IV).

Ces chiffres sont en très forte hausse par rapport à 2022, avec une progression de 20,9 % du nombre d'agents formés et de 13,7 % du nombre de jours de formation dispensés.

Les dépenses de formation représentent 95,7 M€, soit 3,5 % de la masse salariale. Le montant des dépenses de formation a dépassé son niveau d'avant COVID (90,2 M€, soit 3,8 % de la masse salariale en 2019 ; contre 68,9 M€, soit 2,9 % de la masse salariale en 2020 ; 73,7 M€, soit 3,0 % de la masse salariale en 2021 et 83,0 M€, soit 3,2 % de la masse salariale en 2022).

La formation retrouve sa dynamique d'avant-crise

L'année 2023 marque le retour à un rythme classique de formation avec un retour au présentiel. Ce retour à la normal ne s'est pas fait au détriment du digital qui s'inscrit pleinement dans la durée.

L'ancrage des formats numériques et de l'auto-formation dans les pratiques se mesure à l'augmentation de la fréquentation de Ville@pp, continue depuis sa création, se sont aujourd'hui plus de 4 700 agents qui visitent la plateforme chaque mois contre 2 300 connexions fin 2021.

La formation continue au cœur de la stratégie Paris ville apprenante 2026

Les 3 ambitions (employeur/agent/métier) de la Stratégie Paris Ville Apprenante 2026, ont continué d'être développées et traduites en actions de formations tout au long de l'année 2023, et notamment en termes de formation

professionnelle continue. Le catalogue du BF-DRH a ainsi vu la filière dédiée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations s'enrichir en 2023, par exemple s'agissant de la thématique du handicap (nouveaux modules de formations à la Langue des Signes Française –LSF).

La formation au service de la promotion interne des agents

La Ville investit dans les formations à visée promotionnelle, pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière (préparations à concours ou examens professionnels, scolarités).

En 2023, 3 087 agents ont bénéficié d'une formation promotionnelle, soit 2 405 fonctionnaires et 3 087 avec les contractuels à temps complet et non complet :

- 1 640 préparations à concours (55,6 % de femmes) ;
- 461 cours de perfectionnement (73,8 % de femmes) ;
- 304 scolarités (78,0 % de femmes).

La formation des agents de l'aide sociale à l'enfance (titre IV)

1 234 agents titulaires du titre IV ont bénéficié d'une formation en 2023 :

- 461 formations obligatoires ;
- 396 qualifications professionnelles ;
- 377 analyses des pratiques professionnelles.

Les dépenses de formation du titre IV se sont élevées à 1,3 M€ en 2023, en progression de 3,9 % par rapport à 2022.

La validation de l'acquis de l'expérience

66 dossiers de validation de l'acquis de l'expérience ont été déposés durant l'année, contre 5 en 2022. 22 dossiers étaient en cours en 2023, contre 14 en 2022. 6 dossiers ont débouché sur une validation en 2023 (0 en 2022).

Le compte personnel de formation (CPF)

86 agents ont bénéficié d'une formation au titre du CPF en 2023, contre 62 en 2022, pour un total de 5 538 heures de formation, contre 2 365 en 2022.

Bilan 2023 de la mission management

En 2023, les dispositifs d'accompagnement proposés par la Mission Management ont été largement mobilisés

C'est notamment le cas des Formations initiales leadership et management (F.I.L.M. pour les C et B) et parcours initial pour les managers stratégiques (P.I.M.S. pour les A et A+). Une augmentation significative des participants dans chacun des programmes (+47 % pour FILM et + 63 % pour P.I.M.S.), a été constatée en 2023. Les agentes représentaient 56,8 % des bénéficiaires de la formation F.I.L.M. et 71,5 % de la formation P.I.M.S.

De manière similaire, les accompagnements individuels sont en hausse. Si les entretiens management, réalisés par des coachs internes, ont augmenté de 12 %, la fréquence des coachings individuels est celle qui a le plus évolué (+45 % par rapport à 2022).

L'accompagnement des collectifs dans leurs transformations (coaching d'organisation et d'accompagnement des transformations) ou dans leur démarche d'amélioration continue (coaching collectif) a été sollicité dans une proportion similaire à l'année passée. En poursuivant cette démarche, la Ville a pour objectif d'engager des démarches de transformation collectives et durables, tant sur des volets organisationnels, et structurels, que culturels et humains.

6.1 DONNÉES DE SYNTHÈSE

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 719	4 858	6 577	18,8%	12 811	27 660	40 471	20,8%
B	3 076	6 240	9 316	26,6%	15 227	24 478	39 705	20,5%
C	8 199	8 803	17 002	48,5%	51 749	54 809	106 558	54,9%
sans catégorie	604	1 533	2 137	6,1%	2 549	4 843	7 391	3,8%
Total	13 598	21 434	35 032	100,0%	82 336	111 789	194 125	100,0%

	2023
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	194 125
Nombre agents formés	35 032
Nombre jours formation par agent*	5,5

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2023		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2023*
Coût global formation	95 653 090 €	1 272 824 €	96 925 913 €
dont maintien des rémunérations	47 601 917 €	465 708 €	48 067 625 €

Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	3,49%	0,05%	3,54%
---	-------	-------	-------

* en tenant compte du titre IV

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2022

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 689	4 621	6 310	20,5%	9 143	20 884	30 027	18,9%
B	2 696	5 607	8 303	27,0%	14 259	17 806	32 065	20,2%
C	7 149	6 986	14 135	45,9%	52 114	37 454	89 569	56,4%
sans catégorie	698	1 347	2 045	6,6%	3 183	3 868	7 051	4,4%
Total	12 232	18 561	30 793	100,0%	78 699	80 012	158 711	100,0%

	2022
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	158 711
Nombre agents formés	30 793
Nombre jours formation par agent*	5,2

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2022		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2022*
Coût global formation	82 998 217 €	1 224 761 €	84 222 978 €
dont maintien des rémunérations	41 396 112 €	489 237 €	41 885 349 €
Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	3,15%	0,05%	3,19%

* en tenant compte du titre IV

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2021

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 466	4 287	5 753	22,6%	8 781	16 141	24 922	21,1%
B	2 437	2 338	4 775	18,8%	11 302	9 705	21 007	17,8%
C	6 552	8 383	14 935	58,7%	38 342	33 890	72 232	61,1%
Total 2020	10 455	15 008	25 463	100,0%	58 425	59 736	118 161	100,0%

	2021
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	118 161
Nombre agents formés	25 463
Nombre jours formation par agent*	4,6

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2021		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2021*
Coût global formation	73 666 740 €	1 174 475 €	74 841 215 €
<i>dont maintien des rémunérations</i>	33 879 662 €	417 986 €	34 297 648 €
Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	2,87%	0,05%	2,91%

* en tenant compte du titre IV

**Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2020**

Répartition par catégorie de personnel (hors titre IV)

Catégorie	Nombre d'agents formés				Nombre de jours de formation**			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
A	1 107	3 634	4 741	19,7%	7 140	14 167	21 307	25,0%
B	2 036	2 090	4 126	17,2%	6 821	6 474	13 295	15,6%
C	6 110	9 069	15 179	63,1%	21 939	28 623	50 563	59,4%
Total 2020	9 253	14 793	24 046	100,0%	35 900	49 264	85 165	100,0%

	2020
	Titre 3
Nombre total de jours de formation	85 165
Nombre agents formés	24 046
Nombre jours formation par agent*	3,5

*cad tous les agents titulaires, non titulaires permanents et collaborateurs formés (scolarités incluses)

	2020		
	Titre 3	Titre 4	Total général 2020*
Coût global formation	68 923 353 €	1 091 383 €	70 014 736 €
<i>dont maintien des rémunérations</i>	32 788 796 €	386 890 €	33 175 686 €

Part des dépenses de formation par rapport à la masse salariale tous budgets*	2,71%	0,04%	2,75%
---	-------	-------	-------

* en tenant compte du titre IV

6.2 COÛT DE LA FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Coûts* complets des actions de formation prises en charge par la collectivité

	2023	%	2022	%	2021	%	2020	%
Maintien des rémunérations	47 601 917 €	49,8%	41 396 112 €	49,9%	33 879 662 €	46,0%	32 788 796 €	33,7%
Dont maintien des rémunérations des agents en formation*	38 687 647 €	40,4%	26 132 839 €	31,5%	18 695 241 €	25,4%	15 595 919 €	22,6%
Dont rémunérations des apprentis*****	3 393 369 €	3,5%	9 330 685 €	11,2%	9 497 743 €	12,9%	9 552 246 €	13,9%
Dont maintien des rémunérations des agents en reconversion	4 905 544 €	5,1%	5 365 677 €	6,5%	5 166 001 €	7,0%	7 106 500 €	10,3%
Dont maintien des rémunérations des agents en congé de formation	615 358 €	0,6%	566 910 €	0,7%	520 677 €	0,7%	534 131 €	0,8%
Coûts pédagogiques directs**	21 410 006 €	22,4%	19 095 513 €	23,0%	18 447 891 €	25,0%	15 292 286 €	29,2%
Coûts de fonctionnement et d'investissements ***	26 641 166 €	27,9%	22 506 593 €	27,1%	21 339 187 €	29,0%	20 842 271 €	37,1%
Cotisation annuelle au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ****	0 €		0 €		0 €		0 €	
Frais de déplacement des stagiaires	nc		nc		nc		nc	
Total général	95 653 090 €	100,0%	82 998 217 €	100%	73 666 740 €	100,0%	68 923 353 €	100,0%

* Montant estimé sur la base du coût budgétaire moyen par agent et de la durée des jours de formation à hauteur de 7h48 par journée (protocole ARTT).

*****A compter de 2022 les couts relatifs à la rémunération des apprentis sont intégrés dans le maintien des rémunérations.

** Ces coûts intègrent les montants versés aux organismes de formation ainsi que les rémunérations versées aux professeurs contractuels, aux agents de la Ville de Paris assurant des formations à temps plein et aux apprentis.

*** Frais de structures : masse salariale des agents travaillant dans les bureaux de formation, charges de structure dont immobilier, fluides, maintenance informatique etc.

**** La Ville de Paris ainsi que ses établissements publics assurent l'ensemble des tâches de gestion et de formation de leur personnel sans intervention du Centre national de la fonction publique territoriale ni d'un centre de gestion (cf. article 19 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

6.2 COÛT DE LA FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Coûts des actions de formation prises en charge par la collectivité

	2023	%	2022	%	2021	%	2020	%
Maintien des rémunérations des agents en formation	465 708 €	36,6%	489 237 €	39,9%	417 986 €	35,6%	386 890 €	35,4%
Coûts pédagogiques directs	490 316 €	38,5%	457 844 €	37,4%	490 063 €	41,7%	422 744 €	38,7%
Cotisations annuelles à l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)	316 800 €	24,9%	277 680 €	22,7%	266 426 €	22,7%	281 749 €	25,8%
Total général	1 272 824 €	100,0%	1 224 761 €	100,0%	1 174 475 €	100,0%	1 091 383 €	100,0%

322 612,73 € prévus au BP 2023, - 5 813,04 € au vu des dépenses réelles constatées au CA 2023.

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
par direction

Direction (1)/ nombre d'agents formés	2023	2022	2021	2020	Variation 2023 par rapport à 2022 (%)
CABINET DE LA MAIRE	30	21	38	14	42,9%
DAC	1 415	2 285	1 166	926	-38,1%
DAE	143	159	139	110	-10,1%
DAJ	66	58	63	39	13,8%
DASCO	6 922	5 618	5 155	5 547	23,2%
DPCA	1 054	907	709	750	16,2%
DDCT	1 218	995	1 311	943	22,4%
DEVE	2 079	1 935	1 838	1 381	7,4%
DFA	445	432	439	349	3,0%
DFPE	6 755	6 232	4 465	4 914	8,4%
DICOM	74	49	43	40	51,0%
DILT	740	583	385	310	26,9%
DJS	939	899	759	642	4,4%
DLH	354	319	313	223	11,0%
DPE	3 756	3 479	2 993	2 598	8,0%
DPMP	2 184	1 772	1 417	1 684	23,3%
DRH	649	485	451	376	33,8%
DSIN	501	373	313	313	34,3%
DSOL (4)	2 111	1 307	1 276	1 100	61,5%
DSP (4)	1 055	956			10,4%
DTEC (5)	49	48			2,1%
DU	321	259	237	188	23,9%
DVD	1 060	813	750	621	30,4%
IG	42	42	32	27	0,0%
SG	80	79	79	54	1,3%
AUTRES ADMIN. PARISIENNES (2)	56	80	60	38	-30,0%
AUTRES PERSONNELS (3)	934	602	1 032	859	55,1%
Ensemble des directions	35 032	30 787	25 463	24 046	13,8%

(1) Les contrats aidés sont ventilés dans leur direction d'accueil

(2) Agents de l'EIVP, l'ESPCI, l'école Breuil et les caisses des écoles conventionnés.

(3) CASVP, EPPM, agents en gestion RH, apprentis, scolarités.

(4) En 2022, la Direction des Solidarités et la Direction de la santé publique ont remplacé la Direction de l'action sociale et de la santé.

(5) En 2022, la Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

6.3 DONNÉES PAR DIRECTION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Taux de présence en formation par direction

Le taux de présence est calculé de la manière suivante :

- total des heures de formation prévues
- total des heures de formation suivies
- conversion en jours sur la base 7h = 1 jour

Ce taux est présenté hors scolarité (avec les scolarités le taux serait de 86,5% correspondant à 31 668 jours de formation supplémentaires pour 304 agents. La durée des scolarités fluctuent selon le cursus).

Direction (1)	Nombre de jours prévus de formation	Nombre de jours réels de formation	Taux de présence en formation en % en 2023	Taux de présence en formation en % en 2022	Taux de présence en formation en % en 2021	Taux de présence en formation en % en 2020
CABINET DE LA MAIRE	69	51	74,6%	79,3%	84,0%	61,0%
DAC	5 234	4 688	89,6%	79,4%	87,6%	84,3%
DAE	545	452	83,0%	79,6%	81,6%	85,8%
DAJ	237	216	91,3%	87,5%	88,6%	84,5%
DASCO	36 213	26 410	72,9%	74,8%	77,5%	80,4%
DCPA	5 458	4 615	84,5%	86,7%	79,6%	82,4%
DDCT	4 397	3 371	76,7%	75,3%	81,8%	78,6%
DEVE	10 392	8 317	80,0%	81,8%	82,8%	81,1%
DFA	1 899	1 621	85,3%	82,5%	88,9%	89,6%
DFPE	31 517	24 708	78,4%	80,8%	80,9%	80,5%
DICOM	169	127	75,2%	71,3%	80,9%	71,3%
DILT	2 174	1 872	86,1%	87,9%	88,6%	83,3%
DJS	3 437	2 945	85,7%	86,6%	84,1%	84,1%
DLH	1 092	958	87,7%	87,8%	90,1%	87,5%
DPE	18 512	16 461	88,9%	89,4%	90,5%	90,4%
DPMP (ex-DPSP)	40 693	39 263	96,5%	97,3%	95,9%	87,7%
DRH	3 653	3 178	87,0%	87,6%	90,0%	86,9%
DSIN	2 017	1 869	92,6%	79,0%	93,1%	93,6%
DSOL (3)	7 336	6 069	82,7%	86,8%	87,3%	87,2%
DSP (3)	6 816	6 266	91,9%	89,4%		
DTEC (4)	177	146	82,5%	82,7%		
DU	1 202	1 085	90,3%	89,8%	91,4%	91,2%
DVD	6 018	5 060	84,1%	85,8%	85,1%	84,6%
IG	153	143	93,2%	86,8%	79,0%	77,7%
SG	249	180	72,5%	66,8%	84,3%	74,7%
AUTRES ADMIN. PARISIENNES (2)	147	105	71,1%	79,3%	77,5%	74,6%
AUTRES PERSONNELS (3)	2 987	2 281	76,3%	71,6%	85,2%	79,4%
Total général	192 793	162 457	84,3%	86,2%	86,0%	83,8%

(1) Contrats aidés ventilés dans leur direction d'accueil

(2) Agents de l'EIVP de l'ESPCI et des caisses des écoles.

(3) CASVP, EPPM (à compter de 2013), agents en gestion RH, apprenti, scolarités.

(4) En 2022, la Direction des Solidarités et la Direction de la santé publique ont remplacé la Direction de l'action sociale et de la santé.

(5) En 2022, la Direction de la transition énergétique et du climat a été créée.

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe

Fonctionnaires

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui a suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	%	Jours de formation	%
Formation promotionnelle						
Cours de perfectionnement	255	206	461	0,8%	1 554	0,9%
Préparations à concours	1 133	507	1 640	2,7%	5 697	3,2%
Scolarités	237	67	304	0,5%	31 668	17,6%
S/Total	1 625	780	2 405	3,9%	38 920	21,7%
Formation professionnelle						
Formations métiers (directions)	24 276	10 612	34 888	57,0%	71 510	39,8%
Formations transverses (DRH)	10 018	7 971	17 989	29,4%	33 483	18,7%
Formations initiales	4 301	1 659	5 960	9,7%	35 604	19,8%
S/Total	38 595	20 242	58 837	96,1%	140 597	78,3%
Total	40 220	21 022	61 242	100,0%	179 517	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel 2020-2023	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Agents formés 2020	Evolution en % 2023/2022	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Jours 2020	Evolution en % 2023/2022
S/Total Formation promotionnelle	2 405	1 775	2 293	1 896	35,5%	38 920	23 059	23 128	23 382	68,8%
S/Total Formation professionnelle	58 837	32 405	31 580	27 169	81,6%	140 597	122 160	83 609	18 459	15,1%
Total	61 242	34 180	33 873	29 065	79,2%	179 517	145 219	106 737	41 841	23,6%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui à suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	%	Jours	%
Formation promotionnelle						
Cours de perfectionnement	9	5	14	0,3%	26	0,4%
Préparations à concours	525	43	568	13,0%	489	6,8%
Scolarités	0	0	0	0,0%	0	0,0%
S/Total	534	48	582	13,3%	514	7,1%
Formation professionnelle						
Formations métiers (directions)	1 899	667	2 566	58,6%	4 238	58,7%
Formations transverses (DRH)	575	446	1 021	23,3%	1 949	27,0%
Formations initiales	173	36	209	4,8%	516	7,2%
S/Total	2 647	1 149	3 796	86,7%	6 703	92,9%
Total	3 181	1 197	4 378	100,0%	7 217	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel 2020-2023	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Agents formés 2020	Evolution en % 2023/2022	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Jours 2020	Evolution en % 2023/2022
S/Total Formation promotionnelle	582	274	310	376	112,4%	514	518	632	461	-0,8%
S/Total Formation professionnelle	3 796	2 678	2 756	1 842	41,7%	6 703	6 048	4 151	3 142	10,8%
Total	4 378	2 952	3 066	2 218	48,3%	7 217	6 566	4 783	3 603	9,9%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre total d'agents formés
par statut, par type de formation et par sexe

Contractuels sur emplois non permanents

Nombre total d'agents formés par type de formation (Un agent qui à suivi 2 types de formation (par ex: cours de perfectionnement et Formation transverse) sera compté 2 fois)

Type de formation	Agents formés Femmes *	Agents formés Hommes *	Total Agents formés	%	Jours	%
Formation promotionnelle						
Cours de perfectionnement	2	1	3	0,1%	10	0,1%
Préparations à concours	42	55	97	3,1%	67	0,9%
Scolarités	0	0	0	0,0%	0	0,0%
S/Total	44	56	100	3,2%	76	1,0%
Formation professionnelle						
Formations métiers (directions)	1 954	585	2 539	80,1%	5 631	76,2%
Formations transverses (DRH)	374	27	401	12,7%	437	5,9%
Formations initiales	29	100	129	4,1%	1 247	16,9%
S/Total	2 357	712	3 069	96,8%	7 315	99,0%
Total	2 401	768	3 169	100,0%	7 391	100,0%

NB : Ces chiffres incluent les agents du CASVP pour les formations assurées par la Ville

Rappel 2020-2023	Agents formés 2023	Agents formés 2022	Agents formés 2021	Agents formés 2020	Evolution en % 2023/2022	Jours 2023	Jours 2022	Jours 2021	Jours 2020	Evolution en % 2023/2022
S/Total Formation promotionnelle	100	63	70	123	58,7%	76	81	194	253	-5,8%
S/Total Formation professionnelle	3 069	2 072	1 750	1 817	48,1%	7 315	6 845	6 447	5 571	6,9%
Total	3 169	2 135	1 820	1 940	48,4%	7 391	6 926	6 641	5 824	6,7%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2022

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2023								2022		2021		2020		Evolution nombre d'agents en % entre 2023/2022
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
A	4 274	1 348	5 622	18,6%	25 794	11 548	37 342,32	20,8%	5 338	27 415	4 828	22 812	4 161	19 937	5,3%
B	6 105	2 964	9 069	30,0%	24 128	14 840	38 967,85	21,7%	8 026	31 357	4 623	20 495	4 011	13 006	13,0%
C	7 649	7 903	15 552	51,4%	52 278	50 929	103 206,48	57,5%	12 868	86 323	12 520	63 431	12 463	42 795	20,9%
Total	18 028	12 215	30 243	100,0%	102 200	77 317	179 517	100,0%	26 232	145 094	21 971	106 738	20 635	75 738	15,3%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2023								2021		2021		2020		Evolution nombre d'agents en % entre 2023/2022
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
A	584	371	955	36,0%	1 865	1 263	3 129	43,4%	972	2 612	902	2 089	567	1 354	-1,7%
B	135	112	247	9,3%	350	388	737	10,2%	277	708	142	491	113	282	-10,8%
C	1 154	296	1 450	54,7%	2 531	820	3 352	46,4%	1 267	3 246	1 053	2 203	1 065	1 969	14,4%
Total	1 873	779	2 652	100,0%	4 746	2 471	7 217	100,0%	2 516	6 566	2 097	4 782	1 745	3 603	5,4%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois non permanents

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

Catégorie	2023								2022		2021		2020		Evolution nombre d'agents en % entre 2023/2022
	Agents formés				Jours de formation				Agents	Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	
	Femmes	Hommes	Total	%	Femmes	Hommes	Total	%							
Professeur	0	1	1	0,05%	0	1	1	0,01%	7	5	1	2	3	2	-85,7%
Assistant maternel	375	0	375	17,55%	935	0	935	12,65%	386	452	77	134	136	200	-2,8%
Apprenti	44	17	61	2,85%	66	28	94	1,27%	55	85	50	90	37	51	10,9%
Agents de cat. C affectés dans les écoles et périscolaires	31	3	34	1,59%	59	4	63	0,85%	29	71	49	193	47	109	17,2%
Animation sportive	0	1	1	0,05%	0	1	1	0,02%	0	0	1	1	1	1	nd
Assistant familial départemental	219	24	243	11,37%	828	141	969	13,11%	15	31	15	32	2	1	1520,0%
Emploi d'avenir CUI/PEC	3	4	7	0,33%	7	6	13	0,18%	105	1 467	113	1 573	192	1 889	-93,3%
Autres	861	554	1 415	66,21%	2 948	2 368	5 316	71,92%	1 448	4 940	1 089	4 617	1 248	3 571	-2,3%
Total général	1 533	604	2 137	100,0%	4 843	2 549	7 391	100,0%	2 045	7 051	1 395	6 642	1 666	5 824	4,5%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Validation de l'acquis et de l'expérience
(pas de distinction fonctionnaires/contractuels)

	2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Dossiers déposés durant l'année	66	5	79	76	1220,0%
Dossiers en cours	22	14	18	31	57,1%
Dossiers ayant débouché sur une validation	6	0	10	15	nd

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Bilans de compétences, compte personnel de formation, congé de formation
par statut et par sexe

Fonctionnaires

Bilans de compétences

		2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Bilans réalisés/financés durant l'année	Femmes	28	35	50	39	-20,0%
	Hommes	16	12	19	10	33,3%
	Total	44	47	69	49	-6,4%

Compte personnel de formation (CPF)

A compter de 2023, seuls les dossiers CPF sont pris en compte au titre du CPF

	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Total	Total agent	Total agent	Total agent	
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre du CPF	50	36	86	62	32	15	38,7%
Consommation annuelle d'heures*	3 499	2 039	5 538	2 365	2 951	1 641	134,2%

* Nombre d'heures accordées. Il peut y avoir eu des abandons.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

		2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	Femmes	46	0	68	62	nd
	Hommes	22	0	21	11	nd
	Total	68	0	89	73	nd

6.4 TEMPS DE FORMATION

Ville de Paris hors titre IV
Au 31 décembre 2023

Bilans de compétences, compte personnel de formation, congé de formation par statut et par sexe

Contractuels

Bilans de compétences

		2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Bilans réalisés/financés durant l'année	Femmes	1	6	3	4	-83,3%
	Hommes	5	3	1	0	66,7%
	Total	6	9	4	4	-33,3%

Compte personnel de formation (CPF)

À compter de 2023, seuls les dossiers CPF sont pris en compte au titre du CPF

	2023			2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Total	Total agent	Total agent	Total agent	
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au titre du CPF	4	0	4	1	0	2	300,0%
Consommation annuelle d'heures*	538	0	538	72	0	283	647,2%

* Nombre d'heures accordées. Il peut y avoir eu des abandons.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

		2023	2022	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	Femmes	0	10	7	2	-100,0%
	Hommes	0	0	2	1	nd
	Total	0	10	9	3	-100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par statut, par type de formation et par sexe

Fonctionnaires (HORS ANFH)

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes				
Promotion individuelle						
Préparations à concours et examens (action 3)	0	1	1	33,3%	15	73,5%
Formations diplômantes secteur sanitaire et social (action 4)	0	0	0	0,0%	0	0,0%
Conversion professionnelle ou CFP (action 5 et 6)	0	1	1	33,3%	2	0%
Bilans de compétences (action 7) - Ajout BPF 26/02/20	0	0	0	0,0%	0	0%
VAE (action 8)	0	1	1	33,3%	3,4	0%
Total général	0	3	3	100,00%	20	100,00%

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes				
Qualification professionnelle	297	99	396	32,1%	943	36,7%
Formations obligatoires	302	159	461	37,4%	364	14,2%
Analyse des Pratiques Professionnelles	282	95	377	30,6%	1 265	49,2%
Total général	881	353	1 234	100,0%	2 573	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par statut, par type de formation et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes				
Promotion individuelle						
Préparations à concours et examens (action 3)	0	0	0	0,0%	0	0,0%
Formations diplômantes secteur sanitaire et social (action 4)	1	2	3	60,0%	101,6	94,2%
Conversion professionnelle ou CFP (action 5 et 6)	0	0	0	0,0%	0	0,0%
VAE (action 8)	1	1	2	0,0%	6,3	0,0%
Total général	2	3	5	100,0%	107,9	100,0%

Type de formation (financement sur budget annexe, hors ANFH)	Agents formés		Total agents formés	Total agents formés %	Jours	Total jours de formation %
	Femmes	Hommes				
Qualification professionnelle	136	57	193	29,4%	403	35,3%
Formations obligatoires	161	111	272	41,5%	187	16,4%
Analyse des Pratiques Professionnelles	125	66	191	29,1%	550	48,3%
Total général	422	234	656	100,0%	1 141	100,0%

Contractuels sur emplois non permanents

Type d'emploi	Agents formés		Total agents formés	%	Jours	%
	Femmes	Hommes				
Autres	2	0	2	0%	1	0,0%
Total général	2	0	2	0%	1	0,0%

Chaque agent concerné n'est comptabilisé qu'une fois, quel que soit le nombre de sessions auxquelles il a participé.

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

CATEGORIE	2023							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	447	219	666	54,0%	976	416	1 392	54,0%
B	320	52	372	30,1%	817	100	917	35,6%
C	114	82	196	15,9%	148	119	267	10,4%
Total	881	353	1 234	100,0%	1 942	634	2 576	100,0%

Agent formé : agent ayant bénéficié de formation.

CATEGORIE	2022							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	501	222	723	54,5%	1 259	388	1 647	52,4%
B	328	60	388	29,2%	931	126	1 057	33,6%
C	157	59	216	16,3%	379	59	438	13,9%
Total	986	341	1 327	100,0%	2 569	573	3 142	100,0%

Agent formé : agent ayant bénéficié de formation.

CATEGORIE	2021							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	416	152	568	48,0%	1 042	408	1 450	44,3%
B	86	54	140	11,8%	184	232	416	12,7%
C	430	46	476	40,2%	1 302	103	1 405	43,0%
Total	932	252	1 184	100,0%	2 528	743	3 271	100,0%

CATEGORIE	2020							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	178	375	553	48,2%	2 698	6 001	8 698	46,2%
B	56	55	111	9,7%	1 516	645	2 161	11,5%
C	128	356	484	42,2%	1 731	6 228	7 958	42,3%
Total	362	786	1 148	100,0%	5 944	12 873	18 817	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents formés
Nombre de jours de formation
par catégorie et par sexe

Contractuels sur emplois permanents

CATEGORIE	2023							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	132	41	173	26,4%	270	71	341	27,4%
B	133	41	174	26,5%	304	81	385	30,9%
C	155	154	309	47,1%	235	287	522	41,8%
Total	420	236	656	100,0%	809	439	1 248	100,0%

CATEGORIE	2022							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	105	25	130	23,2%	238	51	289	28,7%
B	121	24	145	25,8%	273	32,5	306	30,4%
C	142	144	286	51,0%	213	199	412	40,9%
Total	368	193	561	100,0%	724	282,5	1 006,5	100,0%

CATEGORIE	2021							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	103	28	131	32,4%	216	259	475	36,4%
B	37	20	57	14,1%	60	103	163	12,5%
C	138	78	216	53,5%	274	394	668	51,1%
Total	278	126	404	100,0%	550	756	1 306	100,0%

CATEGORIE	2020							
	Agents formés				Jours de formation			
	Femmes	Hommes	Total agents formés	%	Femmes	Hommes	Total jours de formation	%
A	29	90	119	35,2%	480	1 491	1 971	43,3%
B	18	18	36	10,7%	269	264	532	11,7%
C	63	120	183	54,1%	557	1 487	2 044	45,0%
Total	110	228	338	100,0%	1 305	3 242	4 546	100,0%

6.4 TEMPS DE FORMATION

Titre IV
Au 31 décembre 2023

Validation de l'acquis de l'expérience, bilans de compétences par statut

Fonctionnaires

Validation de l'acquis et de l'expérience

(financement sur budget annexe, hors ANFH)	2023**	2022**	2021	2020*	Evolution en % de 2022 à 2023
Dossiers déposés durant l'année	3	0	2	2	nd
Dossiers ayant débouché sur une validation	0	2	0	0	-100,0%

* Et 4 VAE financés via ANFH en 2020

** Et 2 VAE ayant débouché sur validation via ANFH en 2022

Bilans de compétences

	2023*	2022*	2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Bilans réalisés/financés durant l'année	0	3	0	2	-100,0%

* Et 3 bilans de compétences réalisés via ANFH en 2022

Contractuels

Bilans de compétences

	2023	2022	2021	2020
Bilans réalisés/financés durant l'année	0	0	0	0

6.5 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN DIRECTION DES MANAGERS PAR LA MISSION MANAGEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Actions d'accompagnement individuels et collectifs

Accompagnements individuels	Nombre de participants	Hommes	Femmes	Catégories			
				A+	A	B	C
Coaching individuel	120	34	86	20	89	11	0
Entretien management	111	20	91	1	77	29	4
Total	231	54	177	21	166	40	4

Codéveloppement	Nombre de dispositifs	Directions concernées
Cycles de codéveloppement interdirections (moyenne de 6 séances de 3h)	33	2 groupes en interdirections classiques et 3 groupes dans le cadre de Paris Plurielles . Agents issus de la DAC, DASCO,DCPA, DJS, DLH, DRH, DSIN, DSOL, DVD
Cycles de codéveloppement intradirections (moyenne de 6 séances de 3h)	52	7 groupes : DFPE (1 groupe)- DU (3 groupe Chefs de service) - DJS (1 groupe), DAC(1 groupe), DASCO (1 groupe)
Séances de codéveloppement découverte (1 séance de 3 heures)	47	3 groupes au sein du parcours FILM et 1 au sein du parcours conduite de projet . Agents issus de 22 Directions dont : DCPA, DJS,DPMP, DPE, DSP, DVD, DICOM, DU, DAC, DAJ, DASCO, DASES, DEVE, DFPE, DFA, DRH, DSIN, DLH, SG, DAE, DASCO, DDCT.
Total	132	

Accompagnements collectifs	Nombre de dispositifs	Directions concernées
	11 dont 7 internalisés	Accompagnement collectifs - DGJOP, Accompagnement "Onboarding" JO 2024. Conseil en organisation phase 2 - DFPE, BAI, Bureau de l'Accueil Individuel. Copilotage DFPE. Projet de service. - DAC, ARCP, Atelier de Restauration et de Conservation de la Photographie. - DTEC-RPRI Pole Résilience Prospective Recherche et Innovation. - DRH,Bureau des Carrières spécialisées, coaching Codir - DILT, Coaching de l'équipe de direction de SDPO-Accompagnement des Managers - DSP-Laboratoire des polluants chimique : suivi coaching collectif - DLH, Service Technique de l'Habitat, appui/conseil cheffe de service. Projet de service et réorganisation/création du pole Peril - Appui séminaires: Délégation Générale au Grand Paris,DRH-Centre de Transition Professionnelle, -DFA - atelier bien-être (pilotage DFA)
Total	11	

Accompagnements - conduite de changement	Nombre d'accompagnements	Directions
	10 dont 2 internalisées 5 en équipes mixtes 3 externalisés	-DSP SMASH Accompagnement suite à une réorganisation. Coachings+ animation GT+ séminaire de restitution -DVD, Accompagnement pour l'AEAT Agence des Etudes d'architecture techniques au sein du SAGP -DU phase 2, Accompagnement de la DU dans son projet de direction -DU Phase 2 séminaires Cap Management,programme managers pionniers -DFA, Sous-direction des achats - SFACT fin phase 2 atelier participatif -DFA- Sous-direction des achats - formation managers -DPE, STEA, phase 2,volet managérial, GT management -DRH-SI /DSIN, Accompagnement SSITD et BSIRH : entretiens individuels +séminaire -DRH-SI /DSIN, démarche SIRH ensemble. Phase 2 : 8 ateliers de formation + 3 séminaires -DILT,SDPB, Sous Direction des Batiments, coaching codir
Total	10	

Actions de formation et de sensibilisation au management

Actions de formation	Nb de participations (*)	Catégories			Genre	
		A	B	C	F	H
Parcours FILM (Formation initiale leadership et management - primo managers de catégorie B et C)	845	0	673	172	480	365
Parcours PIMS (Formation initiale pour les managers stratégiques - primo managers de catégorie A et A+)	200	200	0	0	143	57
Parcours Paris Pluri'elles 1ère promotion de 20 manageuses (participations notés ici hors codéveloppement et conférences comptabilisés ailleurs)	74	74	0	0	74	0
Parcours Managers de managers	19	16	2	1	13	6
Parcours Conduite de projet	50	34	14	2	29	21
Parcours Leadership de soi	23	12	11	0	15	8
Formations inter et intra directions	1 094	477	445	172	628	466
Ateliers Managériaux (AEPM-ATD-AEP)	959	456	348	155	560	399
Total	3 264	1 269	1 493	502	1 942	1 322

Actions de Sensibilisation au management

Conférences	Nombre de rendez-vous	Nombre de participants
RDV du management	9	1 222
Conférences RH et management	7	330
Conférences Paris Pluri'elles	3	216
Lettre d'information	Nombre de numéros	
"Les clés du management"(Les essentiels, avez-vous déjà et Osez la transfo!)"		38
"Entretiens pro, mode d'emploi"		5

Actions d'animation de réseaux

Réseaux management	Nombre de réunions de réseaux	Nombre d'heures de formations / professionnalisation	Nombre d'experts dans le réseau
Relais Management	5	7	36
Coachs et accompagnants		16	14
Animateurs Codéveloppement	2	35 heures de formation 6 heures de supervision	29
Animateurs d'ateliers managériaux	2	7	34
Relais Communication Nonviolente (CNV)	1	40	12

7

DIALOGUE
SOCIAL

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

- Nombre de comité social territorial en central et de direction
- Nombre de formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail en central et de direction

Nouveauté

- Commissions administratives paritaires par catégorie
 - De droit ou à la demande de l'agent intéressé
- Commissions consultatives paritaires
 - De droit ou à la demande de l'agent intéressé

Nouveauté

- Nombre de représentants du personnels par type d'instance et par qualité (titulaire/suppléant)
- Nombre des réunions du comité social territorial et de la formation spécialisée Santé et Sécurité Conditions de Travail
 - Par TIII/TIV, en central et par direction
- Nombre de jours d'autorisation spéciales d'absence accordés et volume du contingent global d'heures d'autorisation d'absence
- Nombre d'équivalents temps plein répartis en organisations syndicales selon leur représentativité et pouvant être accordés aux agents pour l'exercice d'un mandat syndical
- Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales et nombre d'heures effectivement utilisées
- Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires
- Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux
- Nombre de négociations par domaine référencé selon l'article 8 ter de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Nombre d'agents mis à la disposition des organisation syndicales
- Nombre de jours d'activité des représentants en FS-SSCT et du secrétaire de la FS-SSCT

7.2 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Nombre de réunions du conseil de discipline
- Nombre de sanction disciplinaire
 - Par statut (titulaire, stagiaire, contractuel), par niveau de sanction et par sexe

7.3 CONFLITS DU TRAVAIL

- Nombre de jours de grève
 - Par mot d'ordre local ou national
- Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou à défaut d'une délibération du Conseil de Paris

CHIFFRES CLÉS 2023 ET PRÉSENTATION

CHIFFRES CLÉS 2023

5 Comités Sociaux Territoriaux en central et **42** dans les directions (TIII)

4 CST réunis en Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail en central et **57** dans les directions (TIII)

106 réunions avec les organisations syndicales au niveau central

PRÉSENTATION

Instances, concertations avec l'ensemble des OS, audiences syndicales : un dialogue social toujours intense, marqué en 2023 par la mise en place des nouvelles instances du dialogue social à la suite des élections professionnelles qui s'étaient déroulées 1^{er} au 8 décembre 2022.

Le cadre renouvelé du dialogue social à la Ville

En application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, de nouvelles instances ont été instaurées.

Le Comité social territorial (CST) au sein duquel se réunit la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) a remplacé le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Il traite des questions collectives relatives à l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la Ville.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP), désormais au nombre de 3,1 par catégorie, et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les contractuels, traitent les questions individuelles.

Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (CSAP) traite les questions relatives aux statuts des personnels des administrations parisiennes.

En outre, de nouvelles instances, regroupant plusieurs directions à petits effectifs (DAJ, DICOM, SG, CAB, DTEC ; DFA, DRH, DSIN ; DLH, DU, DAE), ont inauguré un travail en commun.

Ces instances représentatives forment désormais le nouveau cadre dans lequel se développe la volonté de la Ville de construire un dialogue social riche et régulier. En 2023, le règlement intérieur de chaque instance a été adopté.

Un dialogue social riche et régulier qui développe en 2023 un agenda social autour d'axes majeurs

En 2023, le dialogue social s'est organisé sur la base de la convocation régulière des différentes instances de dialogue social, tant au niveau des directions qu'au niveau central.

47 réunions de CST se sont tenues, dont 5 au niveau central, et 61 réunions de FS SSCT ont eu lieu, dont 4 au niveau central, complétées par 2 réunions du CSAP.

Le CST central a examiné le bilan et la poursuite du plan égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et handicap 2021-2023. Il a procédé au renouvellement de la 6^{ème} convention pluriannuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique. Le comité s'est aussi prononcé sur le nouveau Plan des déplacements des administrations parisiennes 2024-2030.

Le CST central a également été saisi de sujets récurrents tels que le budget primitif emploi pour 2024, les RPP 2024-2026 et le rapport social unique 2022.

Le CST central a également procédé à la 1^{ère} mise à jour des annexes de la délibération sur le temps de travail comme il s'y était engagé en 2022 lors du vote de la délibération du règlement temps travail.

Dans le prolongement des concertations conduites les années précédentes, le CST central s'est également prononcé sur le renouvellement de la convention avec l'AGOSPAP, les orientations stratégiques de développement des compétences, plus particulièrement dans le cadre de sa stratégie « Paris Ville apprenante 2026 ».

La Ville est pleinement engagée dans l'accompagnement personnalisé des agents tout au long de leur carrière, en proposant des dispositifs renouvelés de formation et de soutien aux transitions professionnelles.

Les représentants du personnel ont été conviés à près d'une dizaine de réunions de travail tout au long de l'année avant que ne soit adoptées les modalités d'application du décret du 22 juillet 2022 relatif à la formation et de l'accompagnement personnalisé des agents en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Dans le cadre de cette réforme, le comité a émis un avis sur le projet de service du centre de transitions professionnelles (CTP) en remplacement du centre mobilité et compétences.

En marge des travaux du CST central, la Ville a plusieurs fois réuni le comité de suivi des réformes, en se consacrant en particulier à la police municipale, à la territorialisation des services de la Ville et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ces réunions institutionnelles ont été complétées par 106 réunions avec les 7 organisations syndicales représentatives au niveau central, dont 42 réunions à l'initiative de l'administration, correspondant principalement aux cycles de concertation sur les thèmes inscrits à l'agenda social 2023, et 64 audiences accordées à la demande des organisations syndicales.

À noter que le dialogue social a été impacté, en 2023, par le conflit social sur le projet de loi de réforme des retraites, période pendant laquelle les travaux ont été suspendus.

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

5	Comité social territorial central (TIII et TIV)	46	Comité social territorial de direction (TIII et TIV)
4	Réunion de FS SSCT central (TIII et TIV)	61	Réunion de FS-SSCT des directions (TIII et TIV)
9	Commissions administratives paritaires (TIII et TIV)		

Nombre de réunions de commissions administratives paritaires (Ville de Paris)

NB de CAP	Filière	Personnels du Titre III				Personnels du Titre IV			
		2023	2022	2021	2020	2023	2022	2021	2020
	administrative et animation	non pertinent*	4	7	10	0	0	1	1
	culturelle		1	2	11	0	0	3	3
	médicale et sociale		6	4	16	2	3	2	2
	technique		9	12	31	0	0	0	0
	sportive		0	1	2	0	0	0	0
	sécurité		3	0	7	0	0	0	0
	CAP catégorie A	0			1				
	CAP catégorie B	3			1				
	CAP catégorie C	3			1				
	TOTAL	6	23	26	77	3	2	3	6

*à compter de 2023, les CAP sont organisées par catégorie et non plus par corps/filière.

Synthèse Ville de Paris TIII et TIV

Nombre de CAP	2023	2022	2021	2020
VILLE DE PARIS (TIII)	6	23	26	77
dont de droit	6	0	4	0
dont à la demande de l'intéressé	0	0	6	0
TITRE IV	3	2	3	6
TOTAL	9	25	29	83

Nombre de réunions de commissions consultatives paritaires

Nb de réunions	2023	2022	2021	2020
Nombre de CCP - TIII	3	2	2	83
dont de droit	3	0	0	0
dont à la demande de l'intéressé	0	0	0	0
Nombre de CCP - TIV	0	1	0	0
dont de droit	0	1	0	0
dont à la demande de l'intéressé	0	0	0	0
TOTAL	3	3	2	83

Nombre de représentants des personnels par instance et par qualité (titulaire/suppléant)

Instances	2023								2022		2021	
	Titulaires		Suppléants		Total		Total		Total		Total	
	F	H	F	H	F	H	Tit.	Sup.	F	H	F	H
Comités sociaux territoriaux (CST) (central et directions)	78	105	74	109	152	214	183	183	196	196	196	196
Formations spécialisées (FS-SSCT) ^{(1) et (3)} (centrale et directions)	70	110	154	203	224	313	180	357	182	182	182	182
CSAP	2	9	9	13	11	22	11	22	11	22	11	22
CAP A ⁽²⁾	3	5	5	3	8	8	8	8	225	225	225	225
CAP B ⁽²⁾	3	5	5	3	8	8	8	8				
CAP C ⁽²⁾	2	6	4	4	6	10	8	8				
CCP ^{(1) et (4)}	5	3	4	3	9	6	8	7	21	21	21	21

(1) Un représentant du personnel non désigné.

(2) Suite aux élections professionnelles 2022, les CAP ont été constituées en 2023 par catégorie hiérarchique (A,B et C) et non plus par corps de fonctionnaires d'où la diminution du nombre de représentants en 2023.

(3) Suite aux élections professionnelles 2022, le CHSCT est devenu en 2023 la FS-SSCT (formation spécialisée - santé sécurité et conditions de travail - du CST).

(4) Suite aux élections professionnelles 2022, une CCP unique a remplacé en 2023 les 3 CCP organisées par catégorie hiérarchique d'où la diminution du nombre de représentant par rapport à 2023.

7.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de réunions du comité social territorial et de la formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail

Type de réunions	Ville de Paris hors titre IV				Personnels du titre IV			
	2023	2022	2021	2020	2023	2022	2021	2020
Réunions du conseil supérieur des administrations parisiennes	2	3	4	1	0	0	0	0
Réunions du comité social territorial central	5	9	14	8	0	0	0	0
Réunions des comités sociaux techniques des directions	42	60	91	66	4*	4*	8*	4*
Réunions de la formation spécialisée SSCT centrale	4	4	11	7	0	0	0	0
Réunions de la formation spécialisée SSCT des directions	57	64	96	92	4	27**	31	25

* Réunions des comités sociaux territoriaux et comités d'hygiène et de sécurité d'établissement et CHSCT d'établissement

** Chiffres non consolidés

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 et volume du contingent global d'heures d'autorisation d'absence

L'article 13 du décret 82-447 du 28 mai 1982 prévoit depuis 2015 la possibilité de bénéficier de 10 à 20 jours par an et par agent pour participer aux congrès et organismes directeurs de syndicats de tous niveaux, y compris local, c'est à dire Ville de Paris (niveau local, départemental, régional, national et international).

2023	2022	2021	2020
11 435j	9 476 j	8 199 j	9 510 j

Volume du contingent global de jours* d'autorisation d'absence	
2023	2022
52 628 j	55 350 j soit 270 ETP x 205j

*l'unité de compte retenue en gestion du temps de travail et décompte des droits syndicaux est le jour et la demi-journée, et non pas les heures comme demandé par l'arrêté d du 10 décembre 2021

Nombre d'équivalents temps plein répartis entre organisations syndicales selon leur représentativité et pouvant être accordés aux agents pour l'exercice d'un mandat syndical (art. 16 du décret 82-447)

Personnels ville de Paris hors titre IV			
2023	2022	2021	2020
263,14	270	270	270

Personnels du titre IV (consommation effective)			
2023	2022	2021	2020
1,26	nc	nc	nc

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales et nombre d'heures effectivement utilisées

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales*	Nombre d'heures effectivement utilisées**
263,14 ETP	nc

* parce que la collectivité parisienne applique le décret n°82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical de l'Etat et non le décret de la FPT, la mesure est en ETP.

**Le nombre d'heures effectivement utilisées n'est pas disponible car l'application Chronotime n'est pas service dans toutes les directions. Les directions ne sont pas en mesure actuellement d'établir ces données pour chacun des 7 droits syndicaux ouvrant droit à autorisation d'absence.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires*

Nombre d'agents	Nombre de jours de congés formation syndicale
4 407	15 850 j

* données partielles

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux

Pour des raisons statutaires et réglementaires, la Ville de Paris applique le décret de la fonction publique de l'Etat (décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique) qui ne permet pas de négocier d'accord sur ce sujet, cette possibilité existant par ailleurs dans le cadre de la fonction publique territoriale. La Ville s'est toutefois dotée d'un protocole d'accord de méthode sur le fonctionnement des instances et le dialogue social examiné au comité technique central du 21 juin 2017.

Nombre de négociations par domaine référencé à l'article L.222-3 du code général de la fonction publique

Domaine	Nombre de négociations engagées	Nombre de négociations conclues et signées
Conditions et organisation du travail, notamment aux actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail	0	0
Temps de travail, télétravail, qualité de vie au travail, modalités des déplacements entre le domicile et le travail ainsi qu'aux impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail	0	0
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	0	0
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations	0	0
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0	0
Promotion de l'égalité des chances, reconnaissance de la diversité et prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et gestion des carrières	0	0
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	0	0
Déroulement des carrières et promotion professionnelle	0	0
Apprentissage	0	0
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	0	0
Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires	0	0
Action sociale	0	0
Protection sociale complémentaires	0	0
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0	0
TOTAL	0	0

Nombre d'agents mis à disposition des organisations syndicales selon l'article L.313-3 du code général de la fonction publique

1 agent en 2023

Nombre de jours d'activité des représentants en FS-SST et du secrétaire du FS-SST

4 855 j

7.2 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre de réunions du conseil de discipline

Ville de Paris hors titre IV	2023		2022		2021	2020
	H	F	H	F		
Nombre de réunions de commissions administratives paritaires réunies dans le cadre du conseil de discipline	65	6	63	7	35	26
	71		70			

Titre IV	2023		2022	2021	2020
	H	F			
Nombre de réunions de commissions administratives paritaires réunies dans le cadre du conseil de discipline	1	0	1	3	1
	1				

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires

	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984)							
	2023		2022		2021	2020	2023 - TIV	
	H	F	H	F			H	F
Sanctions du 1er groupe (par la Direction de l'agent) :	291		217		227	136	0	
Avertissement*	nc	nc	nc	nc	0	0	nc	nc
Blâme	246		169	48	136	136	nc	
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours**	32	13					0	
Sanctions du 2ème groupe (par le conseil de discipline)	7		5		4	4	0	
Abaissement d'échelon	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	7	0	5	0	4	4	0	0
Sanctions du 3ème groupe (par le conseil de discipline)	41		42		19	14	1	
Rétrogradation	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	38	3	37	5	19	14	1	0
Sanctions du 4ème groupe (par le conseil de discipline)	20		22		12	7	0	
Mise à la retraite d'office	0	0	0	0	0	0	0	0
Révocation	17	3	20	2	12	7	0	0
Total tous groupes de sanction	359		286		262	161	1	

* chiffre non consolidé

** mis en place à la Ville en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires

	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992)							
	2023		2022		2021	2020	2023 - TIV	
	H	F					H	F
Avertissement*	nc	nc	0	0	0	0	0	0
Blâme	nc	nc	13	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	1	0	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion définitive du service	2	0	2	0	0	0	0	0
Total tous groupes de sanction	3		15		0	0	0	

* le chiffre n'est pas consolidé

Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels

	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988)								
	2023		2022		2021		2020	2023 - TIV	
	H	F	H	F	H	F		H	F
Avertissement*	0	0	nc	nc	0	0	0	0	0
Blâme	0	0	4	2	0	0	0	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Licenciement	1	0	0	1	1	2	1	0	0
Total tous groupes de sanction	2		7		2	2	1	0	

* le chiffre n'est pas consolidé

Motifs des sanctions disciplinaires prononcées par statut d'agent - TIII

Compter un motif par sanction de 2e, 3e et 4e groupes	Principal motif des sanctions prononcées au total et en distinguant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels											
	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2023			2022	2021	2020
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	13	1	1	0	1		15	1	16	17	18	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	8	1	0	0	0	0	8	1	9	10	12	3
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	21	3	0	0	0	0	21	3	24	17	18	9
Ivresse	2	0	0	0	0	0	2	0	2	1	1	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel et comportements racistes et sexistes)	4	0		0	0	0	4	0	4	8	8	3
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	3	0	0	0	0	0	3	0	3	2	3	1
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	4	1	0	0	0	0	4	1	5	8	10	2
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	7	0	1	0	1	0	9	0	9	6	6	3
Autres (ici dégradation de biens publics)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3
Total	62	6	2	0	2	0	66	6	72	70	77	26
	68		2		2							
							72					

Motifs des sanctions disciplinaires prononcées par statut d'agent - TIV

Compter un motif par sanction de 2e, 3e et 4e groupes	Principal motif des sanctions prononcées au total et en distinguant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels										
	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2023			2022	2021
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ivresse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Mœurs (dont harcèlement sexuel et comportements racistes et sexistes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (ici dégradation de biens publics)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	1	0	1	3	4
	1		0		0						
							1				

7.3 CONFLITS DU TRAVAIL

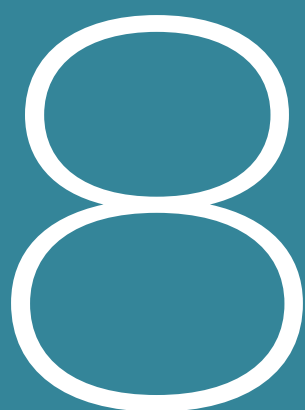
Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Collectivité	2023			2022			2021			2020		
	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local **	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre local	Nombre de journées de grève répondant à un mot d'ordre national	Total
Total	38 803	41 994	80 797	31 712	14 143	45 855	49 832	11 209	61 041	*	*	34 343

* En 2020 il n'a pas été possible de distinguer mots d'ordre d'origine locale et mots d'ordre d'origine nationale.

** Les préavis sont considérés comme locaux quand ils sont déposés par une organisation de la Ville de Paris, même s'il s'agit de revendications nationales.

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou à défaut d'une délibération du Conseil de Paris	NON
---	-----



RAPPORT
DE SITUATION
COMPARÉE
FEMME HOMME

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

- Répartition en personne physique et en équivalent temps plein des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV, hors assistants maternels et familiaux)
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par type de contrat pour les non titulaires
- Âge moyen des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Âge médian des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité
- Par filière, par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- Répartition en personne physique et en équivalent temps plein des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent (y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV, hors assistants maternels et familiaux)
- Par statut et par durée du travail (temps complet et temps incomplet ; temps plein, temps partiel)
- Répartition des agents gérés sous Chronotime par niveau de sujétion, par direction et sexe
- Détail des sujétions particulières, niveaux de contrepartie et services ou personnels concernés
- Information sur les modalités d'organisation du temps de travail
- Par cycle de travail
- Par type de contraintes de travail

8.3 COMPTES ÉPARGNE TEMPS

- Données globales relatives aux comptes épargne temps de la collectivité parisienne
- Par catégorie hiérarchique et par direction

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

- Répartition des agents permanents recrutés au cours de l'année
- Par statut, par type de recrutement, et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
- Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
- Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Répartition des agents permanents partis au cours de l'année
- Par statut, par motif de départ et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)
- Effectifs d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement
- Age moyen de départ par catégorie de départ et par sexe

8.5 POSITIONNEMENT

- Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction
 - Par type d'emploi, par statut d'origine et par corps de détachement
- Répartition femmes/hommes des agents primo nommés sur un emploi d'encadrement supérieur
 - Par fonction et par sexe
- Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs (inscrits, présents, admis)
 - A - recrutements par concours par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - B - recrutements par voie dérogatoire par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - C - recrutements via le dispositif PrAB par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - D - recrutements via le dispositif PACTE par filière et catégorie hiérarchique et par sexe
 - E - recrutements directs (hors non-titulaires) par filière et catégorie hiérarchique et par sexe

8.6 PROMOTION

- Répartition des agents promus et promouvables (hors Titre IV)
 - Par filière, par corps, par catégorie hiérarchique, par mode d'accès et par sexe
- Répartition des agents bénéficiant d'un changement de corps au choix
 - Par catégorie hiérarchique (A, B), par corps et par sexe
- Calcul d'un taux de mobilité par sexe rapportant le nombre de mouvements en année n aux effectifs de n-1
- Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels
 - Part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

- Rémunération brute mensuelle moyenne
 - Toutes quotités de travail confondues et agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
 - Par statut, par catégorie hiérarchique, par filière et par sexe
- Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale, toutes quotités de travail confondues
 - Toutes quotités de travail confondues et agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
- Rémunération brute mensuelle moyenne par décile et par sexe
 - Agents à temps plein sur toute la période
- Nombre d'agents par décile et par sexe
 - Agents à temps plein sur toute la période
- Répartition de la rémunération brute annuelle des agents permanents par sexe
 - Agents à temps plein

C - FORMATION

8.8 FORMATION

- Nombre moyen de jours de formation
 - Par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par sexe
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté (hors Titre IV)

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

- Nombre d'accidents de travail et de trajet
 - Par corps, par filière et par sexe
- Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service dans l'année
 - Par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'allocations temporaires d'invalidité attribuées au cours de l'année
 - Par direction et par sexe

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de paternité
Nombre de jours de congés de paternité pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité
Nombre de jours de congés de maternité pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption
Nombre de jours de congés d'adoption pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale
Nombre de jours de congés de solidarité familiale pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de prochain aidant
Nombre de jours de congés de proche aidant pris par catégorie
- Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale
Nombre de jours de congés de présence parentale pris par agent par catégorie
- Nombre d'agents partis pour raisons personnelles au cours de l'année
 - Par filière, par motifs de départ et par sexe

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.11 CHARTES DU TEMPS

- Nombre de charte du temps de travail

8.12 TEMPS PARTIEL

- Informations relatives au temps partiel (entrées, modifications de quotité, retour à taux plein)
 - Par filière et par sexe

8.13 SERVICES DE PROXIMITÉ

- Dispositifs d'action sociale pour la garde d'enfants (places en crèche, aides financières)

PRÉSENTATION 2023

Ce 9^e rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2004. En octobre 2023, toutes les directions de la Ville ont été auditées par l'Afnor dans le cadre du renouvellement du label Égalité professionnelle femmes-hommes. Les données collectées permettent notamment de suivre l'application du plan visant l'égalité professionnelle réelle pour la période 2021-2023.

L'objectif d'égalité professionnelle implique le passage en revue de toutes les procédures RH (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc.), ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agentes et les agents. Il requiert également de connaître leur ressenti face aux inégalités de traitement, injures ou agressions dans le cadre professionnel. Enfin la sensibilisation et la formation sur l'égalité femmes-hommes et les violences sexuelles et sexistes restent indispensables pour changer les pratiques de l'ensemble des agents et des agentes, notamment parmi lesquels les nouveaux managers et le réseau RH de la Ville.

Cette démarche globale pour parvenir à une égalité réelle entre les agents et les agentes a permis l'obtention en 2019 du label Égalité professionnelle femmes-hommes. Elle a également conduit la Ville solliciter un second audit de l'Afnor en 2021 afin de constater ses avancées.

Afin de structurer ces actions et de permettre leur évaluation régulière, un *Plan parisien Égalité professionnelle femmes-hommes, Lutte contre les discriminations et Handicap* couvrant la période 2021-2023 a été présenté aux instances centrales du dialogue social, puis au Conseil de Paris en octobre 2021. Son axe 2 concerne les agents.

Depuis 2015, le rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes (RSC) produit

27 indicateurs communs aux trois fonctions publiques. Ils recouvrent les différents champs qui délimitent le périmètre habituel des ressources humaines : les effectifs, la durée et l'organisation du travail, les embauches et les départs, le positionnement, les promotions, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, les congés, le temps partiel, l'organisation du temps de travail et les services de proximité.

Leur lecture permet d'établir plusieurs faits saillants.

Un effectif parisien majoritairement féminin

En 2023, la part des femmes au sein de l'effectif global des agents sur emploi permanent (hors assistants maternels et familiaux) est de 55,1 % (55,2 % en 2022, 55,5 % en 2021, 55,8 % en 2020).

Elles représentent 67,2 % des agents de catégorie A (67,3 % en 2022, 67,5 % en 2021, 67,8 % en 2020), 63,3 % des agents de catégorie B (64,6 % en 2022, 47,5 % en 2021, 46,3 % en 2020) et 48,2 % des agents de catégorie C (48,0 % en 2022, 54,0 % en 2021, 55,0 % en 2020).

71,4 % des femmes exercent une activité soumise à un niveau de sujétion compris entre 1 et 6, ce taux étant de 73,8 % pour les hommes.

68,0 % des agents recrutés en catégorie A sont des femmes (68,2 % en 2022), 62,8 % en catégorie B (69,0 % en 2022) et 62,1 % en catégorie C (63,5 % en 2022).

La part des femmes a évolué dans les catégories A et B (effet de la requalification des corps de la filière médico-sociale en catégorie B et A), ainsi que dans les filières traditionnellement masculines (sécurité, technique). Ainsi, les TSO comptaient 98,6 % d'hommes en 2012 contre 84,6 % en 2023. De même, les adjoints techniques comptaient 92,1 % d'hommes en 2012 contre 82,8 % en 2023.

Un objectif de parité dans les emplois de direction et au sein des jurys de recrutement

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction occupés à 47,2 % par des femmes (52 femmes sur 110 postes), alors que la proportion était de 53,7 % en 2022, 49,1 % en 2021 et 47,7 % en 2020.

Le pourcentage de femmes primo nommées¹ sur des emplois fonctionnels approche aussi de la parité : passage de 36,8 % en 2017 à 56,0 % en 2021 et 2022 et 43 % en 2023. Cette répartition place la Ville au-delà de ce que le cadre légal impose (un minimum de 40 % de femmes primo nommées depuis 2017).

Par ailleurs, depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jurys de concours est proche de la parité. Cette proportion est désormais de 55,9 % et en 2023 55,2 % des jurys ont été présidés par des femmes.

Un principe de parité respecté en matière de promotions

La collectivité est attentive à l'égalité en matière de promotions. De nouveaux ratios de promu-promouvables ont été adoptés en 2020, pour les années 2021 à 2023.

Les augmentations des ratios, proposées pour les corps majoritairement féminins, ont traduit la détermination de la collectivité à promouvoir

une évolution de carrière et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les taux de promotion au dernier grade d'avancement des auxiliaires de puériculture, des agents spécialisés des écoles maternelles, des agents techniques des écoles et des agents techniques de la petite enfance, sont ainsi passés de 17 % en 2018 à 50 % en 2020, 60 % en 2021 et 65 % pour 2022 et 2023.

In fine, les femmes représentent 52,2 % des personnes promues en 2022 sur près de 12 048 agents promouvables.

Des écarts de rémunération qui se réduisent

Pour les fonctionnaires, s'agissant des rémunérations nettes mensuelles moyennes, toutes quotités de temps de travail et toutes catégories confondues, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire. Cet écart est de 4,76 % en 2023, contre 4,92 % en 2022, 5,06 % en 2021, 6,17 % en 2020 et 6,21 % en 2019.

Pour respecter l'arrêté du 14 août 2023, le périmètre de calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes évolue pour intégrer tous les agents ayant travaillé au moins 1j dans l'année et pour être exprimé en rémunération brute.

Avec ce nouveau périmètre, pour les fonctionnaires, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se réduit également. Il est de 7,05 % en 2023 contre 7,32 % en 2022, 8,0 % en 2021, 8,58 % en 2020 et 9,15 % en 2019.

En 2023, les femmes fonctionnaires qui travaillent dans un ministère sont payées en moyenne chaque mois 435 euros bruts de moins que les hommes, soit un écart de - 11,0 %.

¹ Pour mémoire, seules les « primo-nominations », c'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein

d'une même collectivité territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012, sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes varie selon la quotité de temps de travail et un effet filière.

Par exemple, au sein de la catégorie B, dans la filière médico-social, l'écart femme-homme est de 10,6 %, ce qui reflète le fort taux de temps partiel de cette filière. En effet au niveau de la Ville, les agents à temps partiel sont à 86,2 % des femmes (10,7 % des agentes) et à 13,8 % des hommes (1,8 % des agents).

Dans le cadre de l'objectif 11.2 du Plan parisien, une étude est menée sur 15 corps pour affiner ces résultats au moyen de l'outil d'analyse conçu par la DGAFP et d'un outil maison.

À ce stade, plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart :

- les effets temps partiel et démographique au sein des corps. On note en 2022 que 86,4 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes (en 2021, 86,7 %, en 2020, 87,1 % et en 2019, 87,6 %), les agents en temps partiel représentant 6 % des effectifs (hors agents à temps incomplet),
- l'exercice de fonctions pouvant comporter un régime indemnitaire moins élevé et ne permettant de se voir assujettis à des astreintes compensées financièrement. On constate ainsi un effet de filière : par exemple, pour la même catégorie hiérarchique, la part indemnitaire de plusieurs corps issus de la filière médico-sociale (majoritairement féminine) est plus faible que celle de corps de la filière technique (majoritairement masculine).

Les effets d'âge et les déroulements de carrière seront prochainement à l'étude.

Les femmes majoritaires en 2023 parmi les agents bénéficiant de formations

Le nombre de jours de formation annuel moyen rapporté aux effectifs globaux des agents sur emploi permanent est de 3,4 pour les hommes et de 3,8 pour les femmes. En 2023, alors que sur les trois exercices précédents le nombre de jours de formation des hommes

étaient exceptionnellement supérieurs à celui des femmes, la tendance historique a été retrouvée (3,3 pour les hommes et 2,7 pour les femmes en 2022, 2,4 pour les hommes et 1,9 pour les femmes en 2021, 1,5 pour les hommes et 1,7 pour les femmes en 2020, et 2,4 pour les hommes et 3,2 pour les femmes en 2019).

Un outil pour mieux accompagner les agentes en congé de maternité

En mars 2023, à l'issue d'un travail collaboratif entre la Mission égalité professionnelle et inclusion, des agentes concernées, des managers et des gestionnaires RH volontaires de la Ville, plusieurs outils autour de l'accompagnement du congé maternité ont été publiés.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques quant au congé maternité, donner des clés sur les différentes démarches à effectuer depuis la déclaration de grossesse jusqu'au retour au travail, mieux identifier le rôle de chacun (agente, UGD, manager) et agir en faveur du respect des droits des femmes et de l'égalité professionnelle.

En 2023, ce sont 1 021 femmes qui ont pris un congé maternité, contre 1 162 en 2022, 1 189 en 2021, 1 243 en 2020 et 1 368 en 2019.

Des avancées en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail

En 2023, cet objectif du plan parisien a poursuivi sa déclinaison en de nombreuses actions. En matière de formation, des publics cibles ont été formés : médecins du SMP, agent·es du PAMA et du SAM, assistant·es de prévention, nouveaux élu·es des organisations syndicales, etc. En outre, des ateliers d'échanges et de pratiques sur les VSST ont été animés dans plusieurs directions de la Ville (DCPA, tous les encadrant·es des CASPE et des services centraux à la DASCO, 8 demi-journées à la DPE pour les lauréats des concours de TSO et d'agent de maîtrise).

La collectivité parisienne a continué à s'intéresser au thème des violences conjugales et intra-familiales avec la publication de 3 vidéos pédagogiques sur l'intranet, dont une avec les assistantes sociales dédiées à ce sujet au bureau de l'action sociale.

Répartition par sexe et catégorie des promotions de grades en 2023

	F	H	Total
A	480	170	650
B	671	491	1 162
C	1 090	1 388	2 478
Total	2 241	2 049	4 290

Promotions de grade ou d'échelon exceptionnel au titre de l'année 2023 (hors Titre IV)

Catégorie	Promouvables ou inscrit(e)s aux examens professionnels				Promu(e)s				Rapport nb de F promues / nb de F promouvables
	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	Femmes	Hommes	Total	Part des F / Total	
A	2 396	1 346	3 742	64 %	480	170	650	74 %	1,15
dont A+	171	228	399	43 %	19	20	39	49 %	1,14
B	1 238	943	2 181	57 %	671	491	1 162	58 %	1,01
C	2 722	3 403	6 125	44 %	1 090	1 388	2 478	44 %	0,99
Total	6 356	5 692	12 048	53 %	2 241	2 049	4 290	52 %	0,99

L'indicateur de représentation des femmes dans les promotions de grade au choix ou par examen professionnel, mesure le rapport entre le taux de femmes promues et le taux de femmes promouvables ou inscrites aux examens professionnels concernés. Le taux d'équilibre se situe à 1 ; au-dessus, la situation est plus favorable aux femmes. Le taux global de l'année 2023 est de 0,99 contre 1,05 en 2022, 0,96 en 2021, 0,99 en 2019, 0,94 en 2018, 0,95 en 2017, 0,98 en 2015 et 2016, 0,97 en 2014, 1,07 en 2013, 1,01 en 2012.

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition en personne physique et en équivalent temps plein
des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)

par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)
et par type de contrat pour les contractuels

Catégorie A+

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	A+				Total A+	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			99	98,6	113	113,0	212	211,6
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD et CDI Public	10	9,6	16	16,0	26	25,6
	TITULAIRE		50	50,0	73	73,0	123	123,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		16	16,0	6	6,0	22	22,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		23	23,0	18	18,0	41	41,0
FILIÈRE CULTURELLE			60	59,7	23	22,6	83	82,3
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD et CDI Public	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	TITULAIRE		38	37,8	12	11,6	50	49,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		7	6,9	3	3,0	10	9,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		14	14,0	8	8,0	22	22,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			212	157,0	39	26,1	251	183,1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD et CDI Public	115	66,0	30	17,4	145	83,4
	TITULAIRE		92	86,2	8	7,7	100	93,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		4	3,8	1	1,0	5	4,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE TECHNIQUE			95	93,6	125	124,3	220	217,9
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD et CDI Public	7	7,0	12	12,0	19	19,0
	TITULAIRE		80	78,6	105	104,8	185	183,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		3	3,0	3	3,0	6	6,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		5	5,0	5	4,5	10	9,5
Total général A+			466	408,9	300	286	766	694,9

Catégorie A (hors A+)

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	A				Total A	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			1 196	1 185,5	685	683,7	1 881	1 869,2
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	295	292,6	161	160,1	456	452,7
	CONTRACTUEL	CDI Public	133	131,0	92	92,0	225	223,0
	STAGIAIRE		0	0,0	3	3,0	3	3,0
	TITULAIRE		624	618,3	384	383,6	1 008	1 001,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		95	94,8	22	22,0	117	116,8
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		49	48,8	23	23,0	72	71,8
FILIÈRE CULTURELLE			411	388,4	399	360,4	810	748,8
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	30	27,4	22	20,1	52	47,5
	CONTRACTUEL	CDI Public	74	59,5	118	85,8	192	145,3
	STAGIAIRE		8	8,0	1	1,0	9	9,0
	TITULAIRE		277	271,4	244	239,5	521	510,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		16	16,0	13	13,0	29	29,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		6	6,0	1	1,0	7	7,0
FILIÈRE HORS FILIÈRE			755	657,5	571	517,6	1 326	1 175,1
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	CDD Public	241	201,2	193	177,6	434	378,9
	CONTRACTUEL	CDI Public	71	30,5	62	26,8	133	57,3
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	CDD Public	3	3,0	9	9,0	12	12,0
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	CDD DP accueil	6	6,0	2	2,0	8	8,0
	STAGIAIRE		26	25,4	7	7,0	33	32,4
	TITULAIRE		407	390,4	294	291,2	701	681,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		0	0,0	1	1,0	1	1,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		1	1,0	3	3,0	4	4,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			880	840,8	32	29,7	912	870,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	61	50,4	6	5,5	67	55,9
	CONTRACTUEL	CDI Public	18	13,4	4	2,8	22	16,1
	STAGIAIRE		11	10,6	0	0	11	10,6
	TITULAIRE		654	634,7	16	15,4	670	650,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		132	127,9	5	5,0	137	132,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		4	3,8	1	1,0	5	4,8
FILIÈRE SÉCURITÉ			3	3,0	19	19,0	22	22,0
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE		0	0,0	3	3,0	3	3,0
	TITULAIRE		3	3,0	15	15,0	18	18,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		0	0,0	1	1,0	1	1,0
FILIÈRE SOCIALE			1 807	1 760,7	224	221,4	2 031	1 982,1
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		1	1,0	0	0,0	1	1,0
	CONTRACTUEL	CDD Public	59	58,8	17	17,0	76	75,8
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	STAGIAIRE		77	75,8	14	14,0	91	89,8
	TITULAIRE		1 613	1 568,6	185	182,4	1 798	1 751,0
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		50	49,5	6	6,0	56	55,5
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		6	6,0	1	1,0	7	7,0
FILIÈRE SPORTIVE			9	9,00	61	61,00	70	70,00
FILIÈRE SPORTIVE	TITULAIRE		9	9,0	61	61,0	70	70,00
FILIÈRE TECHNIQUE			495	487,7	647	645,8	1 142	1 133,5
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	85	84,5	118	117,9	203	202,4
	CONTRACTUEL	CDI Public	53	52,1	66	65,5	119	117,6
	ELEVE		8	8,0	19	19,0	27	27,0
	STAGIAIRE		16	16,0	13	13,0	29	29,0
	TITULAIRE		302	296,7	410	409,4	712	706,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		19	18,6	13	13,0	32	31,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		12	11,8	8	8,0	20	19,8
TOTAL A			5 556	5 332,6	2 638	2 538,6	8 194	7 871,2

Catégorie B

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	B				Total B	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			1 407	1 392,5	572	570,8	1 979	1 963,3
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	31	30,5	18	18,0	49	48,5
	CONTRACTUEL	CDI Public	12	11,6	13	12,9	25	24,5
	STAGIAIRE		38	37,8	9	9,0	47	46,8
	TITULAIRE		1 289	1 276,3	521	519,9	1 810	1 796,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		23	22,7	5	5,0	28	27,7
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		14	13,6	6	6,0	20	19,6
FILIÈRE ANIMATION			456	444,2	280	276,2	736,0	720,4
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	CDD Public	4	4,0	3	3,0	7	7,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	TITULAIRE		451	439,2	276	272,2	727	711,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE CULTURELLE			700	656,3	321	301,3	1 021	957,6
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	18	15,6	11	8,6	29	24,2
	CONTRACTUEL	CDI Public	85	63,5	50	36,9	135	100,5
	STAGIAIRE		4	4,0	2	2,0	6	6,0
	TITULAIRE		557	537,6	241	236,8	798	774,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		33	32,6	14	14,0	47	46,6
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		3	3,0	3	3,0	6	6,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			4 252	4 114,9	68	64,2	4 320	4 179,1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	CDD Public	9	9,0	0	0,0	9	9,0
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE		6	5,8	0	0,0	6	5,8
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		122	120,8	3	3,0	125	123,8
	CONTRACTUEL	CDD Public	50	50,0	1	0,7	51	50,7
	CONTRACTUEL	CDI Public	2	1,7	4	2,0	6	3,7
	STAGIAIRE		148	145,7	4	4,0	152	149,7
	TITULAIRE		3 874	3 742,1	54	52,5	3 928	3 794,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		41	39,8	2	2,0	43	41,8
FILIÈRE SÉCURITÉ			75	75,0	190	189,8	265	264,8
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE		4	4,0	10	10,0	14,0	14,0
	TITULAIRE		57	57,0	168	167,8	225,0	224,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		14	14,0	11	11,0	25,0	25,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		0	0,0	1	1,0	1,0	1,0
FILIÈRE SOCIALE			43	41,8	27	27,0	70	68,8
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	13	13,0	5	5,0	18	18,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	0,2	0	0,0	1	0,2
	STAGIAIRE		7	7,0	2	2,0	9	9,0
	TITULAIRE		22	21,6	20	20,0	42	41,6
FILIÈRE SPORTIVE			94	91,9	310	301,70	404	393,57
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	CDD Public	0	0,0	2	2,00	2	2,00
	CONTRACTUEL	CDI Public	4	2,07	29	21,20	33	23,27
	STAGIAIRE		7	7,00	29	29,00	36	36,00
	TITULAIRE		83	82,80	249	248,50	332	331,30
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		0	0,0	1	1,00	1	1,00
FILIÈRE TECHNIQUE			676	669,4	2 707	2 700,7	3 383	3 370,1
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	71	71,0	81	81,0	152	152,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	6	5,3	26	25,2	32	30,5
	STAGIAIRE		5	5,0	29	29,0	34	34,0
	TITULAIRE		586	580,1	2 555	2 549,5	3 141	3 129,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		4	4,0	8	8,0	12	12,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		4	4,0	8	8,0	12	12,0
TOTAL B			7 703	7 486,0	4 475	4 431,7	12 178	11 917,7

Catégorie C

Filière	Statut	Type de contrat pour les non titulaires	C				Total C	
			Femmes		Hommes		Agents	etp
			Agents	etp	Agents	etp		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			3 082	3 034,2	865	854,2	3 947	3 888,5
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	AS TIV TITULAIRE	CDD Public	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	CONTRACTUEL	CDD Public	104	99,4	53	46,0	157	145,4
	CONTRACTUEL	CDI Public	6	4,0	6	4,5	12	8,5
	STAGIAIRE		117	116,1	52	52,0	169	168,1
	TITULAIRE		2 782	2 743,1	741	738,7	3 523	3 481,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	CDD Public	64	62,6	10	10,0	74	72,6
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	CDD Public	8	8,0	3	3,0	11	11,0	
FILIÈRE ANIMATION			2 066	1 711,0	915	842,6	2 981	2 553,6
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	CDD Public	41	27,2	5	3,5	46	30,7
	CONTRACTUEL	CDI Public	698	424,9	153	101,5	851	526,4
	STAGIAIRE		108	107,2	73	73,0	181	180,2
	TITULAIRE		1 218	1 150,7	683	663,7	1 901	1 814,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	1	1,0	2	2,0
FILIÈRE CULTURELLE			337	248,9	205	174,7	542	423,6
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	CDD Public	113	30,3	34	7,9	147	38,2
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	0,9	1	0,3	2	1,3
	STAGIAIRE		41	40,8	22	22,0	63	62,8
	TITULAIRE		180	174,9	146	142,5	326	317,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	1	1,0	2	2,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		1	1,0	1	1,0	2	2,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			53	53,0	51	51,0	104	104,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE		8	8,0	0	0,0	8	8,0
	CONTRACTUEL	CDD Public	42	42,0	48	48,0	90	90,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	1	1,0	3	3,0	4	4,0
	TITULAIRE		2	2,0	0	0,0	2	2,0
FILIÈRE SÉCURITÉ			945	925,6	2 030	2 009,8	2 975	2 935,4
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	CDD Public	24	9,8	40	22,2	64	32,0
	CONTRACTUEL	CDI Public	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	STAGIAIRE		47	47,0	140	140,0	187	187,0
	TITULAIRE		871	865,8	1 842	1 839,6	2 713	2 705,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		3	3,0	7	7,0	10	10,0
FILIÈRE SOCIALE			2 000	1 974,7	12	12,0	2 012	1 986,7
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	CDD Public	332	331,4	2	2,0	334	333,4
	CONTRACTUEL	CDI Public	4	4,0	0	0,0	4	4,0
	STAGIAIRE		124	123,9	0	0,0	124	123,9
	TITULAIRE		1 539	1 514,4	10	10,0	1 549	1 524,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		1	1,0	0	0,0	1	1,0
FILIÈRE TECHNIQUE			6 251	5 818,4	11 730	11 695,8	17 981	17 514,2
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	CDD Public	1 089	857,0	359	348,6	1 448	1 205,6
	CONTRACTUEL	CDI Public	399	251,1	35	32,8	434	283,9
	CONTRACTUELS PACTE		27	27,0	154	153,5	181	180,5
	STAGIAIRE		490	486,4	553	553,0	1 043	1 039,4
	TITULAIRE		4 212	4 163,2	10 577	10 556,0	14 789	14 719,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL		7	7,0	32	32,0	39	39,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE		27	26,6	20	20,0	47	46,6
TOTAL C			14 734	13 765,8	15 808	15 640,2	30 542	29 406,1
			Femmes		Hommes		Total	
			Agents	etp	Agents	etp	Agents	etp
Total général 2023			28 459	26 993,3	23 221	22 896,5	51 680	49 889,8
Total général 2022			28 475	26 980,0	23 078	22 765,1	51 553	49 745,1
Total général 2021			28 988	27 430,0	23 262	22 922,3	52 250	50 352,3
Total général 2020			29 343	27 705,7	23 208	22 846,0	52 551	50 551,7

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Âge moyen des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité,
par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)

Catégorie A+

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A+
		A+		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		47,8	51,0	49,5
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	46,5	47,0	46,8
	TITULAIRE	51,0	52,9	52,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	41,3	47,0	42,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	46,1	47,9	46,9
FILIÈRE CULTURELLE		48,7	48,0	48,5
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	53,0	0,0	53,0
	TITULAIRE	49,4	46,8	48,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	44,0	42,3	43,5
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48,6	52,1	49,9
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		51,4	55,4	52,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	47,5	54,5	49,0
	TITULAIRE	56,0	57,5	56,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	62,3	66,0	63,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	40,0	0,0	40,0
FILIÈRE TECHNIQUE		49,8	49,0	49,3
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	48,9	48,3	48,5
	TITULAIRE	50,1	49,4	49,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50,7	43,7	47,2
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	46,2	46,0	46,1
Total A+		50,0	50,5	50,2

Catégorie A (sans A+)

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A
		A		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		45,8	47,3	46,3
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	39,0	41,6	40,0
	STAGIAIRE	0,0	27,0	27,0
	TITULAIRE	50,5	51,4	50,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45,9	47,8	46,2
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44,4	43,1	44,0
FILIÈRE CULTURELLE		51,7	51,7	51,7
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	48,7	49,8	49,4
	STAGIAIRE	36,3	36,0	36,2
	TITULAIRE	53,6	52,9	53,3
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48,7	49,2	48,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	41,5	50,0	42,7
FILIÈRE HORS FILIÈRE		46,0	44,2	45,2
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	43,9	41,3	42,7
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	36,7	42,1	40,8
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	45,2	41,0	44,1
	STAGIAIRE	37,2	29,7	35,6
	TITULAIRE	48,2	47,1	47,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0,0	44,0	44,0
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51,0	42,7	44,8
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		48,7	43,6	48,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	41,5	37,8	41,1
	STAGIAIRE	38,0	0,0	38,0
	TITULAIRE	50,5	47,4	50,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45,1	41,8	44,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	47,8	50,0	48,2
FILIÈRE SÉCURITÉ		53,3	49,3	49,8
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	0,0	35,7	35,7
	TITULAIRE	53,3	52,4	52,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0,0	43,0	43,0
FILIÈRE SOCIALE		46,6	47,0	46,7
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	48,0	0,0	48,0
	CONTRACTUEL	30,1	36,6	31,6
	STAGIAIRE	33,8	38,6	34,6
	TITULAIRE	47,9	48,6	47,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,0	52,0	46,7
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	47,8	40,0	46,7
FILIÈRE SPORTIVE		50,7	49,1	49,3
FILIÈRE SPORTIVE	TITULAIRE	50,7	49,1	49,3
FILIÈRE TECHNIQUE		43,0	44,1	43,6
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	44,0	42,9	43,4
	ELEVE	20,9	21,6	21,4
	STAGIAIRE	28,1	32,6	30,1
	TITULAIRE	43,6	45,9	44,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,6	48,6	47,4
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45,4	42,4	44,2
TOTAL A		46,7	46,5	46,7

Catégorie B

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total B
		B		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		50,2	50,3	50,2
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	34,9	38,2	36,3
	STAGIAIRE	33,6	31,1	33,1
	TITULAIRE	51,2	51,4	51,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	51,0	52,2	51,2
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44,8	45,5	45,0
FILIÈRE ANIMATION		46,5	43,9	45,5
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	26,5	32,3	29,4
	TITULAIRE	46,7	44,1	45,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	39,0	0,0	39,0
FILIÈRE CULTURELLE		48,6	49,6	48,9
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	46,9	48,2	47,4
	STAGIAIRE	37,5	40,5	38,5
	TITULAIRE	49,1	50,1	49,4
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46,8	47,1	46,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48,0	49,0	48,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		43,7	46,2	43,7
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	32,5	0,0	32,5
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	37,2	0,0	37,2
	AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	32,3	0,0	32,3
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	46,9	50,3	47,0
	CONTRACTUEL	31,5	52,8	33,7
	STAGIAIRE	34,7	34,8	34,7
	TITULAIRE	44,2	46,3	44,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	41,7	45,0	41,9
FILIÈRE SÉCURITÉ		51,8	52,4	52,3
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	43,0	43,3	43,2
	TITULAIRE	52,0	52,9	52,7
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53,7	54,2	53,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0,0	42,0	42,0
FILIÈRE SOCIALE		37,6	41,6	39,1
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	37,0	0,0	37,0
	CONTRACTUEL	36,8	32,6	35,6
	STAGIAIRE	31,3	30,5	31,1
	TITULAIRE	40,1	44,9	42,4
FILIÈRE SPORTIVE		45,0	46,1	45,9
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	53,0	47,0	47,7
	STAGIAIRE	39,6	33,9	35,0
	TITULAIRE	45,1	47,5	46,9
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0,0	37,0	37,0
FILIÈRE TECHNIQUE		46,8	49,6	49,0
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	35,2	40,2	38,1
	STAGIAIRE	38,4	35,6	36,0
	TITULAIRE	48,4	50,1	49,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	49,8	52,3	51,4
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45,0	41,4	42,6
TOTAL B		45,8	49,1	47,0

Catégorie C

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total C
		C		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		50,3	49,0	50,0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	49,0	0,0	49,0
	CONTRACTUEL	36,7	40,6	38,1
	STAGIAIRE	38,2	34,9	37,2
	TITULAIRE	51,4	50,8	51,3
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48,9	44,7	48,3
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44,3	43,3	44,0
FILIÈRE ANIMATION		47,6	41,0	45,5
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	50,3	45,1	49,4
	STAGIAIRE	39,5	31,0	36,1
	TITULAIRE	46,6	41,1	44,6
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	37,0	53,0	45,0
FILIÈRE CULTURELLE		35,8	40,7	37,7
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	23,7	22,4	23,4
	STAGIAIRE	33,6	34,0	33,7
	TITULAIRE	43,9	46,1	44,9
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	53,0	36,0	44,5
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	37,0	50,0	43,5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		39,8	38,1	39,0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	35,0	38,0	35,9
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	48,9	0,0	48,9
	CONTRACTUEL	37,8	38,1	38,0
	TITULAIRE	57,5	0,0	57,5
FILIÈRE SÉCURITÉ		50,7	50,1	50,3
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	53,0	51,9	52,3
	STAGIAIRE	36,7	39,5	38,8
	TITULAIRE	51,4	50,9	51,1
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	49,3	51,4	50,8
FILIÈRE SOCIALE		48,6	46,5	48,6
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	43,4	30,0	43,3
	STAGIAIRE	42,0	0,0	42,0
	TITULAIRE	50,2	49,8	50,2
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50,0	0,0	50,0
FILIÈRE TECHNIQUE		48,8	46,0	47,0
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	48,0	42,6	46,9
	CONTRACTUELS PACTE	34,0	27,6	28,5
	STAGIAIRE	40,6	37,6	39,0
	TITULAIRE	50,1	46,8	47,8
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	44,3	43,6	43,7
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	57,7	57,7	57,7
TOTAL C		48,7	46,3	47,5
Total général 2023		47,6	46,9	47,3
Total général 2022		47,3	46,9	47,1
Total général 2021		47,0	46,9	46,9
Total général 2020		46,7	46,8	46,7

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.1 EFFECTIFS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Âge médian des agents permanents (hors assistants maternels et familiaux) en activité,
par filière, par statut, par catégorie (A+, A, B, C)

Catégorie A+

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A+
		A+		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		48	52	50
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	44	46	45
	TITULAIRE	51	55	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	42	48	44
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48	49	48
FILIÈRE CULTURELLE		50	48	49
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	53	0	53
	TITULAIRE	52	47	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45	47	45
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51	55	53
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		52	58	53
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	46	58	47
	TITULAIRE	57	61	57
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	63	66	64
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	40	0	40
FILIÈRE TECHNIQUE		50	50	50
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	48	49	48
	TITULAIRE	50	51	50
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	51	45	49
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	41	44	43
Total A+		50	52	51

Catégorie A (sans A+)

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total A
		A		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		47	49	48
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	37	40	38
	STAGIAIRE	0	27	27
	TITULAIRE	51	52	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	45	50	47
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	44	43	44
FILIÈRE CULTURELLE		53	53	53
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	50	51	50
	STAGIAIRE	36	36	36
	TITULAIRE	55	55	55
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	51	51	51
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	43	50	45
FILIÈRE HORS FILIÈRE		46	45	46
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONTRACTUEL	43	38	41
	DETACHE SUR CONTRAT FPE	34	40	38
	DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	46	41	46
	STAGIAIRE	36	30	36
	TITULAIRE	49	47	48
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	44	44
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51	42	44
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		50	43	50
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONTRACTUEL	42	38	41
	STAGIAIRE	34	0	34
	TITULAIRE	51	47	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	41	45
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	51	50	50
FILIÈRE SÉCURITÉ		54	50	51
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	0	33	33
	TITULAIRE	54	54	54
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	43	43
FILIÈRE SOCIALE		48	49	48
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	48	0	48
	CONTRACTUEL	27	32	28
	STAGIAIRE	31	39	32
	TITULAIRE	49	50	49
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	48	52	49
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	50	40	47
FILIÈRE SPORTIVE		54	49	50
FILIÈRE SPORTIVE	TITULAIRE	54	49	50
FILIÈRE TECHNIQUE		44	46	45
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	44	42	43
	ELEVE	21	21	21
	STAGIAIRE	23	25	23
	TITULAIRE	44	48	47
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	46	48	47
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	43	45	43
TOTAL A		48	48	48

Catégorie B

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total B
		B		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		52	52	52
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONTRACTUEL	29	35	30
	STAGIAIRE	33	28	31
	TITULAIRE	52	52	52
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	52	52	52
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48	43	45
FILIÈRE ANIMATION		46	44	45
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	28	30	29
	TITULAIRE	47	44	45
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	39	0	39
FILIÈRE CULTURELLE		49	50	49
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	48	49	48
	STAGIAIRE	34	41	35
	TITULAIRE	50	51	50
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	49	46	47
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	50	46	48
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		44	46	44
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	33	0	33
	AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	40	0	40
	AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	28	0	28
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	49	53	49
	CONTRACTUEL	29	52	31
	STAGIAIRE	33	33	33
	TITULAIRE	44	47	44
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	41	45	41
FILIÈRE SÉCURITÉ		53	53	53
FILIÈRE SÉCURITÉ	STAGIAIRE	42	44	43
	TITULAIRE	53	54	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	55	56	55
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	0	42	42
FILIÈRE SOCIALE		35	41	37
FILIÈRE SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	37	0	37
	CONTRACTUEL	30	31	31
	STAGIAIRE	29	31	29
	TITULAIRE	39	43	42
FILIÈRE SPORTIVE		45	46	46
FILIÈRE SPORTIVE	CONTRACTUEL	55	46	47
	STAGIAIRE	39	33	34
	TITULAIRE	46	48	47
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	0	37	37
FILIÈRE TECHNIQUE		48	51	51
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	31	40	36
	STAGIAIRE	33	32	33
	TITULAIRE	49	52	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	54	52	54
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	48	37	43
TOTAL B		47	50	48

Catégorie C

Filière	Statut	Catégorie hiérarchique		Total C
		C		
		Femmes	Hommes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		52	51	52
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	AIDE SOIGNANT TIV TITULAIRE	49	0	49
	CONTRACTUEL	34	37	35
	STAGIAIRE	36	29	35
	TITULAIRE	53	52	53
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50	49	50
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	45	42	43
FILIÈRE ANIMATION		49	39	46
FILIÈRE ANIMATION	CONTRACTUEL	52	44	51
	STAGIAIRE	38	30	32
	TITULAIRE	47	39	44
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	37	53	45
FILIÈRE CULTURELLE		32	42	36
FILIÈRE CULTURELLE	CONTRACTUEL	22	22	22
	STAGIAIRE	31	31	31
	TITULAIRE	43	47	45
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	53	36	45
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	37	50	44
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		37	36	37
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	33	31	32
	AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	51	0	51
	CONTRACTUEL	36	37	36
	TITULAIRE	58	0	58
FILIÈRE SÉCURITÉ		52	52	52
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONTRACTUEL	57	54	55
	STAGIAIRE	35	39	39
	TITULAIRE	53	52	52
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50	49	50
FILIÈRE SOCIALE		50	50	50
FILIÈRE SOCIALE	CONTRACTUEL	45	30	45
	STAGIAIRE	43	0	43
	TITULAIRE	51	51	51
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	50	0	50
FILIÈRE TECHNIQUE		50	47	49
FILIÈRE TECHNIQUE	CONTRACTUEL	49	43	48
	CONTRACTUELS PACTE	26	24	25
	STAGIAIRE	41	37	39
	TITULAIRE	52	48	49
	TITULAIRE DETACHE CNRACL	40	42	42
	TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	59	58	59
TOTAL C		50	48	49
Total général 2023		49	49	49
Total général 2022		49	48	49
Total général 2021		48	48	48
Total général 2020		43	43	43

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

**Répartition en personne physique et en équivalent temps plein
des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)**

par statut et par durée du travail (temps complet et temps non complet ; temps plein et temps partiel)

Contractuels et fonctionnaires

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	16	3	19
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			16	3	19
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1
		Temps plein	5	0	5
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			6	0	6
AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	Temps complet	Temps plein	9	0	9
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			9	0	9
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	6	0	6
		Temps plein	126	3	129
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			132	3	135
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 206	593	2 799
		Temps partiel	53	12	65
		Temps plein	2 130	1 294	3 424
TOTAL CONTRACTUEL			4 389	1 899	6 288
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1
		Temps plein	27	153	180
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			27	154	181
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps plein	3	9	12
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			3	9	12
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	6	2	8
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			6	2	8
ELEVE	Temps complet	Temps plein	8	19	27
TOTAL ELEVE			8	19	27
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	46	0	46
		Temps plein	1 232	966	2 198
TOTAL STAGIAIRE			1 278	966	2 244
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 375	396	2 771
		Temps plein	19 497	19 494	38 991
TOTAL TITULAIRE			21 872	19 890	41 762
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	42	0	42
		Temps plein	493	166	659
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			535	166	701
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	6	1	7
		Temps plein	172	109	281
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			178	110	288
Total général 2023			28 459	23 221	51 680

Au 31 décembre 2022

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	26	3	29
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			26	3	29
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1
		Temps plein	5	0	5
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			6	0	6
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	7	0	7
		Temps plein	134	3	137
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			141	3	144
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 201	585	2 786
		Temps partiel	50	16	66
		Temps plein	2 008	1 118	3 126
TOTAL CONTRACTUEL			4 259	1 719	5 978
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1
		Temps plein	33	117	150
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			33	118	151
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps plein	4	8	12
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			4	8	12
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	4	2	6
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			4	2	6
ELEVE	Temps complet	Temps plein	11	16	27
TOTAL ELEVE			11	16	27
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	30	2	32
		Temps plein	1 162	1 003	2 165
TOTAL STAGIAIRE			1 192	1 005	2 197
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 447	392	2 839
		Temps plein	19 646	19 508	39 154
TOTAL TITULAIRE			22 093	19 900	41 993
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	39	2	41
		Temps plein	493	197	690
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			532	199	731
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	9	2	11
		Temps plein	165	103	268
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			174	105	279
Total général 2022			28 475	23 078	51 553

Au 31 décembre 2021

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	Temps complet	Temps plein	28	3	31
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL			28	3	31
AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE	Temps complet	Temps partiel	1	0	1
		Temps plein	7	0	7
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV DETACHE			8	0	8
AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE	Temps complet	Temps plein	24	0	24
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV STAGIAIRE			24	0	24
AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	8	0	8
		Temps plein	141	3	144
TOTAL AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE			149	3	152
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 206	625	2 831
		Temps partiel	51	12	63
		Temps plein	1 830	1 107	2 937
TOTAL CONTRACTUEL			4 087	1 744	5 831
CONTRACTUELS PACTE	Temps complet	Temps plein	34	134	168
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			34	134	168
DETACHE SUR CONTRAT FPE	Temps complet	Temps partiel	0	1	1
		Temps plein	5	7	12
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPE			5	8	13
DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH	Temps complet	Temps plein	5	2	7
TOTAL DETACHE SUR CONTRAT FPT FPH			5	2	7
ELEVE	Temps complet	Temps plein	12	14	26
TOTAL ELEVE			12	14	26
STAGIAIRE	Temps complet	Temps partiel	35	1	36
		Temps plein	1 154	867	2 021
TOTAL STAGIAIRE			1 189	868	2 057
TITULAIRE	Temps complet	Temps partiel	2 680	420	3 100
		Temps plein	19 982	19 757	39 739
TOTAL TITULAIRE			22 662	20 177	42 839
TITULAIRE DETACHE CNRACL	Temps complet	Temps partiel	53	1	54
		Temps plein	557	209	766
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			610	210	820
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	Temps complet	Temps partiel	7	2	9
		Temps plein	168	97	265
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			175	99	274
Total général 2021			28 988	23 262	52 250

Au 31 décembre 2020

Statut	Type de temps de travail	Modalités d'exercice du temps complet	Femmes	Hommes	Total
CONTRACTUELS	Temps incomplet	Temps incomplet	2 279	683	2 962
		Temps partiel	50	8	58
	temps complet	Temps plein	1 976	1 045	3 021
TOTAL CONTRACTUEL			4 305	1 736	6 041
CONTRACTUELS PACTE	temps complet	Temps plein	7	55	62
TOTAL CONTRACTUELS PACTE			7	55	62
ELEVE	temps complet	Temps plein	11	14	25
TOTAL ELEVE			11	14	25
STAGIAIRE	temps complet	Sans temps de travail	1	0	1
		Temps partiel	37	0	37
		Temps plein	1 006	776	1 782
TOTAL STAGIAIRE			1 044	776	1 820
TITULAIRE	temps complet	Temps partiel	2 929	441	3 370
		Temps plein	20 300	19 898	40 198
TOTAL TITULAIRE			23 229	20 339	43 568
TITULAIRE DETACHE CNRACL	temps complet	Temps partiel	62	2	64
		Temps plein	539	201	740
TOTAL TITULAIRE DETACHE CNRACL			601	203	804
TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	temps complet	Temps partiel	7	2	9
		Temps plein	139	83	222
TOTAL TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE			146	85	231
Total général 2020			29 343	23 208	52 551

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des effectifs gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)

par direction et par sexe

Niveaux de sujétion / Direction	Femmes								Total femmes	Hommes								Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	particulier		0	1	2	3	4	5	6	particulier		
CABINET DU MAIRE	71	0	0	0	0	0	0	0	71	31	3	0	0	0	0	0	34	105	
DAC	336	90	779	0	0	0	0	0	1 205	226	71	381	0	0	0	0	678	1 883	
DAE	137	4	34	0	6	0	0	0	181	53	1	26	0	21	0	0	101	282	
DAJ	54	0	0	0	0	0	0	0	54	29	1	0	0	0	0	0	30	84	
DASCO	1 510	2 093	2 796	23	2 008	0	0	0	8 430	704	225	524	14	888	1	0	2 356	10 786	
DCPA	283	0	30	0	0	0	0	0	313	367	0	751	0	0	0	0	1 118	1 431	
DDCT	851	586	111	1	0	0	0	0	1 549	485	304	44	0	0	0	0	833	2 382	
DEVE	308	315	44	5	71	0	0	7	750	366	883	646	214	136	0	0	2 245	2 995	
DFA	363	4	0	0	0	0	0	0	367	187	0	0	0	0	0	0	187	554	
DFPE	395	71	0	6 980	0	0	0	0	7 446	85	6	0	161	0	0	0	252	7 698	
DICOM	122	8	0	0	0	0	0	0	130	94	3	0	0	0	0	0	97	227	
DILT	187	15	277	0	12	0	0	0	491	253	39	353	0	23	0	0	668	1 159	
DJS	198	11	4	0	264	0	0	0	477	310	223	48	0	1664	0	0	2 245	2 722	
DLH	260	39	0	0	0	0	0	0	299	138	15	0	0	0	0	0	153	452	
DPE	161	5	27	0	232	1	0	14	440	379	43	715	0	5237	131	0	6 767	7 207	
DPMP	231	136	0	0	592	59	0	0	1 018	238	168	0	0	1468	125	0	1 999	3 017	
DRH	588	9	9	4	5	0	0	1	616	193	1	1	0	0	0	0	195	811	
DSIN	137	0	0	0	0	0	0	0	137	397	0	3	0	0	0	0	400	537	
DSOL	365	292	3	0	9	0	0	0	669	96	49	0	0	5	0	0	150	819	
DSP	186	734	84	0	59	0	0	0	1 063	58	47	91	0	4	0	0	200	1 263	
DTEC	48	0	0	0	0	0	0	0	48	27	0	0	0	0	0	0	27	75	
DU	218	11	0	0	0	0	0	0	229	179	4	0	0	1	0	0	184	413	
DVD	420	4	34	3	42	5	0	0	508	464	121	154	13	117	7	18	894	1 402	
IG	21	0	0	0	0	0	0	0	21	21	0	0	0	0	0	0	21	42	
SG	119	0	0	0	0	0	0	0	119	91	0	0	0	0	0	0	91	210	
Total général	7 569	4 427	4 232	7 016	3 300	65	0	22	26 631	5 471	2 207	3 737	402	9 564	264	18	262	21 925	48 556

* Pour information : seule une partie des agents de la collectivité parisienne ont leur temps de travail suivi par l'outil chronogestor.

Répartition des agents gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)

par catégorie et par sexe

Niveaux de sujétion / Catégorie	Femmes								Total femmes	Hommes								Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	particulier		0	1	2	3	4	5	6	particulier		
Catégorie A	2 796	570	143	1 260	41	0	0	0	4 810	2 185	55	53	27	4	1	0	0	2 325	7 135
Catégorie B	1 957	557	931	3 987	208	5	0	2	7 647	2 011	269	932	71	810	29	18	69	4 209	11 856
Catégorie C	2 816	3 300	3 158	1 769	3 051	60	0	20	14 174	1 275	1 883	2 752	304	8 750	234	-	193	15 391	29 565
Total général	7 569	4 427	4 232	7 016	3 300	65	0	22	26 631	5 471	2 207	3 737	402	9 564	264	18	262	21 925	48 556

**Répartition des agents gérés dans Chronotime par niveau de sujétion (données partielles*)
par filière et par sexe**

Niveaux de sujétion / Filière	Femmes								Total femmes	Hommes								Total hommes	Total général
	0	1	2	3	4	5	6	particulier		0	1	2	3	4	5	6	particulier		
ADMINISTRATIVE	4 705	877	169	0	6	0	0	1	5 758	1 877	280	58	0	2	0	0	0	2 217	7 975
ANIMATION*	109	0	368	23	2 008	0	0	0	2 508	67	0	210	14	888	0	0	0	1 179	3 687
CULTURELLE	648	57	748	0	0	0	0	0	1 453	442	31	352	0	0	0	0	0	825	2 278
MÉDICO-SOCIALE	218	850	5	14	68	0	0	0	1 155	24	60	0	0	4	0	0	0	88	1 243
SÉCURITÉ	70	125	10	0	710	64	0	0	979	157	179	13	0	1 684	132	0	0	2 165	3 144
SOCIALE*	75	17	1 979	6 943	0	0	0	0	9 014	1	0	12	160	0	0	0	0	173	9 187
SPORTIVE	13	10	0	0	82	0	0	0	105	77	94	0	0	216	-	0	0	387	492
TECHNIQUE	1 509	2 491	953	36	426	1	0	21	5 437	2 618	1 563	3 092	228	6 770	132	18	262	14 683	20 120
HORS FILIÈRE	222	0	0	0	0	0	0	0	222	208	0	0	0	0	0	0	0	208	430
Total général	5 462	4 427	4 232	7 016	3 300	65	0	22	26 631	5 471	2 207	3 737	402	9 564	264	18	262	21 925	48 556

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Détail des sujétions particulières, niveaux de contrepartie avec services ou personnels concernés

par niveau de sujétion et personnels concernés

Les sujétions liées à un métier ou environnement de travail physique contraignant	Niveau	Travail pénible, dangereux ou salissant	Travail auprès du public
	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	Accueil du public parisien de façon directe et pour une part essentielle des missions
	2	Travail en milieu contraignant (milieu confiné, en sous-sol, produits chimiques dangereux, désinfection, poussières et fumées, bruit et cadence)	Travail auprès d'enfants de moins de 6 ans
			Travail exclusif et permanent face à un public dépendant, ou en établissement d'hébergement social et médico-social, ou un public en situation de grande précarité
	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans
7	Travail insalubre et dangereux dans le réseau des égouts		

Les sujétions liées à des contraintes de cycle	Niveau	Travail de nuit ou week-end	Travail en horaires décalés ou alternants	Travail en roulement	Variation saisonnière du cycle de travail	
	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	Alternance matin / après-midi ou horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)		Variations saisonnières limitées (deux cycles consécutifs dans l'année avec un changement d'amplitude hebdomadaire inférieure à 10 heures ou un changement d'amplitude quotidienne inférieur à 2 heures)	
	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	Travail à pénibilité physique et horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)	/	Variations saisonnières importantes (cycles liés au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h)	
	3	Travail au moins 20 nuits par an	Alternance matin / après-midi et horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)	/	/	
	4	Travail au moins 35 nuits par an			Travail en roulement du lundi au dimanche	Travail itinérant sur un cycle dépendant du calendrier scolaire avec horaires décalés (prise de service avant 7h00 ou fin de service après 21h00)
						Variations saisonnières importantes (cycle lié au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h) et planning en journée discontinue figurant des temps non-travaillés d'une durée importante au sein d'une même journée
	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit (entre 22h00 et 5h00, ou une autre période de 7 heures comprise entre 22h00 et 7h00)				
6				Travail en 3x8 (roulement sur tous les jours de la semaine et alternance matin /après-midi/nuite)		

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.2 DURÉE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Information sur les modalités d'organisation du temps de travail

Modalités d'organisation du temps de travail par cycles de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	11 763	4 643	16 406
Agents sur cycle mensuel	9 166	5 860	15 026
Agents sur cycle saisonnier	2 493	1 741	4 234
Agents sur cycle annuel	754	315	nc
Agents sur d'autres cycles	1 597	9 479	11 076
Total tous types de cycles	25 773	22 038	46 742

Contraintes particulières concernant le temps de travail par type de contraintes de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels concernés □ au 31 décembre 2023		
	Femmes	Hommes	Total
Agents travaillant en horaires décalés	1 234	9 047	10 281
Agents travaillant de nuit	93	480	573
Agents travaillant le week-end	1 919	9 959	11 878
Agents au forfait (équipes de direction, cadres ou personnels itinérants ayant un forfait de jours de RTT sans décompte horaire)*	1 108	791	1 899
Total toutes contraintes de travail	4 354	20 277	24 631

*sont comptabilisés comme agents travaillant de nuit ceux qui travaillent tout le temps de nuit (type veilleur de nuit) et ceux qui travaillent occasionnellement de nuit (type 3*8). Ne sont pas comptés ceux qui travaillent une partie de la nuit (par exemple un agent en horaire décalé qui commencerait à 5h du matin)

*hors collaborateurs de cabinet et de maires d'arrondissement

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.3 COMPTES ÉPARGNE TEMPS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Données globales relatives aux comptes épargne temps

par direction, par catégorie et par sexe

Direction	Effectif	Nombre d'agents disposant d'au moins un CET (par sexe et par catégorie hiérarchique)						Nombre total de jours épargnés sur les CET par les agents (par sexe et par catégorie hiérarchique)						Nombre total de jours de CET consommés dans l'année par les agents (par sexe et par catégorie hiérarchique)					
		A		B		C		A		B		C		A		B		C	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CABINET DU MAIRE	98	13	12	12	4	18	12	485	610	452	128	570	534	24	6	81	1	214	82
DAC	2 955	188	88	446	214	199	154	6 824	3 281	12 381	6 634	5 060	4 231	526	118	1 496	820	680	526
DAE	293	49	27	29	12	43	33	1 836	1 307	1 300	653	1 468	1 232	175	196	260	41	233	131
DAJ	79	26	15	7	6	8	0	1 247	515	352	271	319	0	39	37	16	4	6	0
DASCO	10 792	110	63	577	328	951	130	4 830	3 241	20 264	11 353	21 472	3 243	644	243	3 175	1 904	2 583	291
DPCA	1 467	81	88	77	350	85	451	3 263	4 786	2 990	17 495	2 810	16 926	473	448	211	1 524	401	2 630
DDCT	2 289	225	183	150	79	639	249	7 360	7 163	7 153	3 491	20 109	8 252	759	750	579	557	3 037	1 476
DEVE	3 023	162	117	233	538	620	2 347	10 133	10 444	10 190	28 743	19 289	82 905	1 670	1 679	1 808	4 859	3 773	18 095
DFA	523	89	65	71	30	112	32	3 315	2 816	2 738	1 418	3 670	1 032	280	174	255	51	258	121
DFPE	7 300	1 172	53	2 760	32	1 392	79	32 029	2 212	48 438	956	27 608	1 679	4 754	155	10 327	91	5 159	229
DICOM	227	35	35	31	16	24	22	1 316	1 696	1 335	737	1 144	825	243	193	67	52	41	80
DILT	1 163	23	35	49	86	274	341	1 187	2 256	2 103	4 400	8 152	11 716	158	90	286	776	1 123	1 093
DJS	2 655	41	85	156	474	231	1 492	2 024	5 483	5 665	17 514	6 671	43 075	137	341	509	1 443	474	2 722
DLH	430	56	35	108	65	62	15	2 534	1 521	3 215	2 266	1 832	400	226	231	278	335	402	154
DPE	7 483	56	68	119	849	269	4 226	2 712	4 305	3 962	32 317	7 233	101 989	340	341	697	2 262	578	9 847
DPMP	3 100	50	44	81	170	675	1 339	2 068	2 396	3 418	9 068	21 851	46 468	269	267	372	1 018	4 083	9 353
DRH	829	149	55	124	33	246	51	6 988	3 450	4 713	1 523	8 217	1 610	445	159	435	219	900	159
DSIN	536	55	124	35	154	17	46	2 272	5 271	1 279	5 094	589	1 359	183	505	243	539	69	301
DSOL	2 473	656	169	306	61	305	109	14 717	3 966	7 188	1 374	5 800	1 463	1 961	553	976	165	822	174
DSP	1 323	426	34	238	58	77	38	10 854	1 448	6 330	2 359	1 910	1 501	1 391	115	656	145	72	286
DTEC	71	28	12	5	2	3	2	1 023	580	159	65	114	41	65	38	16	2	11	2
DU	398	73	70	62	59	44	13	3 940	3 293	2 526	2 601	1 776	401	262	454	350	330	555	13
DVD	1 507	106	123	127	327	187	291	5 092	7 809	4 748	14 079	5 351	9 121	449	362	570	978	770	1 511
IG	43	13	19	4	0	4	1	842	1 267	136	0	204	10	70	247	2	120	0	0
SG	208	50	54	14	3	13	3	2 168	3 157	561	188	383	27	192	236	227	2	100	31
TOTAL 2023	51 265	3 932	1 673	5 821	3 950	6 498	11 476	131 057	84 270	153 592	164 727	173 599	340 036	15 728	7 932	23 886	18 232	26 338	49 303

* La DASCO, DDCT et DSOL (TIV) n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2022		3 627	1 527	5 602	3 548	5 507	10 224	123 697	79 675	142 998	152 727	148 598	291 788	14 818	7 945	21 166	14 599	20 848	36 053
-------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

* En 2022, la DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2021		3 354	1 500	2 926	3 484	7 662	10 115	115 292	79 688	94 211	137 289	179 442	279 569	9 851	5 168	7 426	8 448	19 815	25 575
-------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* En 2021, la DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronotime

TOTAL 2020		3 158	1 457	2 517	3 184	7 269	9 594	102 303	76 788	79 363	122 493	148 334	256 495	8 402	6 278	6 750	6 915	13 699	16 980
-------------------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

* En 2020, la DASCO et la DAE n'ont pas communiqué leurs données hors chronogestor (devenu chronotime)

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBauchES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des agents permanents recrutés au cours de l'année
par catégorie (A+, A, B, C), par type de recrutement, par statuts et par sexe

Catégorie A+

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	26	10	36
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	26	10	36
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	3	1	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	8	4	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	7	10	17
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	18	15	33
TOTAL A+	44	25	69

Catégorie A (hors A+)

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	344	207	551
RECRUTEMENT EN QUALITE DE DETACHE SUR CONTRAT FPE	2	1	3
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	346	208	554
RECRUTEMENT EN QUALITE DE ELEVE	4	8	12
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	94	20	114
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	5	3	8
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	109	19	128
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	25	12	37
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	237	62	299
TOTAL A	583	270	853

Catégorie B

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV CONTRACTUEL	4	0	4
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	155	106	261
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	159	106	265
RECRUTEMENT EN QUALITE DE AIDE SOIGNANTS TIV TITULAIRE	1	0	1
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	112	62	174
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	3	2	5
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	37	11	48
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	9	9	18
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	162	84	246
TOTAL B	321	190	511

Catégorie C

Type de recrutement	Femmes	Hommes	Total
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUEL	1 775	611	2 386
RECRUTEMENT EN QUALITE DE CONTRACTUELS PACTE	17	152	169
TOTAL AGENT CONTRACTUEL	1 792	763	2 555
RECRUTEMENT EN QUALITE DE STAGIAIRE	524	639	1 163
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE	33	31	64
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE CNRACL	30	20	50
RECRUTEMENT EN QUALITE DE TITULAIRE DETACHE PENSION CIVILE	6	2	8
TOTAL AGENT FONCTIONNAIRE	593	692	1 285
TOTAL C	2 385	1 455	3 840

Total général 2023	3 333	1 940	5 273
Total général 2022	3 253	1 764	5 017
Total général 2021	3 535	1 961	5 496
Total général 2020	3 422	1 789	5 211

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire
en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

Catégorie	Filière	Corps	Femmes	Hommes	Total	
A	SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF- spé assistant de service social	1	0	1	
Total A			1	0	1	
B	MÉDICO-SOCIALE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	
	SPORTIVE	EDUCATEUR DES A.P.S - spé natation	0	1	1	
Total B			1	1	2	
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	12	6	18	
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	5	1	6	
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spé bâtiments et espaces verts	2	2	4	
	TECHNIQUE		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	1	6
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien d'espaces	0	7	7
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	1	1	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	2	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	0	1	1
			ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	1	1	2
			ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé entretien	2	0	2
			AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	6	6
	EBOUEUR	0	5	5		
Total C			30	33	63	
Total général 2023			32	34	66	
Total général 2022			25	35	60	
Total général 2021			25	45	70	
Total général 2020			8	23	31	

Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap) en 2023

Par catégorie, filière, corps et par sexe

Catégorie	Filière	Corps	Femmes	Hommes	Total
A	TECHNIQUE	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	0	1
Total A			1	0	1
B	ADMINISTRATIVE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	1	1	2
	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	5	1	6
	TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction et bâtiment	0	1	1
		TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	1	0	1
Total B			7	3	10
C	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE E - spé médiation sociale	1	0	1
		ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spé entretien et accueil	4	3	7
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE - spé logistique générale	0	1	1
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1	0	1
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	1	3
		ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	7	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spé entretiens d'espaces	1	2	3
		ADJOINTE TECHNIQUE - spé maintenance des bâtiments	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spé électrotechnicien	0	1	1
		EBOUEUR	1	7	8
Total C			10	23	33
Total général 2023			18	26	44
Total général 2022			14	32	46
Total général 2021			7	29	36
Total général 2020			35	24	59

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des agents permanents partis au cours de l'année 2023
par catégorie (A+, A, B, C), par statut, par motif et par sexe

Catégorie A+

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE PARENTAL	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	0	1	1
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	3	0	3
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	0	2	2
FIN DE CONTRAT	2	1	3
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	0	1	1
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	13	2	15
CONTRACTUEL	19	8	27
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	2	0	2
CONGE LONGUE DUREE	1	0	1
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	1	2
DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	0	1	1
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	8	4	12
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	0	2	2
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	4	6
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	1	1	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	1	1	2
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	14	8	22
RADIATION DES CADRES	0	1	1
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	9	7	16
RETOUR ADMINISTRATION ORIGINE	3	0	3
TITULAIRE	43	30	73
Total A+	62	38	100

Catégorie A (hors A+)

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE PARENTAL	6	2	8
CONGE SANS REMU CREATION ENTREPRISE PROF	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	7	2	9
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	0	2	2
DECES	0	3	3
DEMISSION	14	4	18
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	64	36	100
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	5	8	13
FIN DE CONTRAT	4	0	4
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	1	0	1
LICENCIEMENT POUR SUPPRESSION D'EMPLOI	0	1	1
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	0	1	1
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	4	3	7
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	7	9	16
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	74	43	117
CONTRACTUEL	188	114	302
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	27	9	36
CONGE LONGUE DUREE	21	3	24
CONGE PARENTAL	31	2	33
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	0	1
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	3	0	3
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	0	1	1
DECES	0	1	1
DEMISSION	9	4	13
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	85	24	109
DETACHEMENT AU TITRE IV	1	0	1
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PRIVEE	1	0	1
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	2	2
DETACHEMENT AUPRES D'UN ORGANISME PRIVE	1	0	1
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	2	0	2
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	18	11	29
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	3	1	4
DETACHEMENT GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	1	0	1
DETACHEMENT STAGE FPE	0	1	1
DETACHEMENT STAGE FPT	0	2	2
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	56	15	71
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	6	1	7
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1
DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	1	2
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	6	4	10
DORS MAINTIEN 1/2 TB	1	0	1
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	8	2	10
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	1	1	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	16	7	23
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	111	47	158
RADIATION DES CADRES	4	0	4
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	43	12	55
RETOUR ADMINSTRATION ORIGINE	1	1	2
TITULAIRE	460	152	612
Total A	648	266	914

Catégorie B

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
CONGE NON REMUNERE	1	0	1
CONGE PARENTAL	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	0	1	1
DEMISSION	2	1	3
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	0	1	1
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	37	32	69
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	5	3	8
FIN DE CONTRAT	4	4	8
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	6	0	6
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	1	0	1
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	2	4	6
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	2	0	2
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	27	12	39
CONTRACTUEL	88	59	147
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	27	10	37
CONGE LONGUE DUREE	35	12	47
CONGE NON REMUNERE	1	0	1
CONGE PARENTAL	118	0	118
DECES	4	10	14
DEMISSION	11	4	15
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	194	42	236
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	0	2	2
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	3	1	4
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	35	9	44
DETACHEMENT ETAT NE CONDUISANT PAS A PENSION	3	0	3
DETACHEMENT STAGE FPE	1	3	4
DETACHEMENT STAGE FPT	1	2	3
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	9	1	10
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	160	34	194
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	16	5	21
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	1	1
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	10	0	10
DISPONIBILITE POUR MANDAT D'ELU LOCAL	0	1	1
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	15	1	16
DORS MAINTIEN 1/2 TB	13	0	13
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	10	3	13
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. PROF	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	1	0	1
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	1	0	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	1	1	2
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	12	16	28
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	167	120	287
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	18	4	22
REVOCACTION POUR ABANDON DE POSTE	0	2	2
TITULAIRE	868	285	1 153
Total B	956	344	1 300

Catégorie C

Motif de départ/Statut	Femmes	Hommes	Total
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	0	1	1
CONGE PARENTAL	9	0	9
CONGE SANS REMU CREATION ENTREPRISE PROF	1	0	1
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	45	7	52
CONGE SANS REMU POUR RAISONS DE SANTE	2	1	3
CONGE SANS REMUN POUR ELEVER ENF -8 ANS	3	1	4
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	2	1	3
CONGE SANS TRAITEMENT SOINS CONJOINT	1	0	1
DECES	3	0	3
DEMISSION	20	11	31
DEPART CAUSE INDETERMINEE	1	0	1
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	0	1
FIN CDD OU ACCUEIL OCCASIONNEL	1196	295	1491
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	9	13	22
FIN DE CONTRAT	55	69	124
FIN DE PERIODE D'ESSAI INITIATIVE AGENT	1	3	4
LICENCIEMENT INAPTITUDE PHYS. NON PROF	5	1	6
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	1	1
LICENCIEMENT RESILIATION DE CONTRAT	0	1	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	1	0	1
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	9	0	9
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	23	2	25
RADIATION DES CADRES	0	2	2
RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT	8	5	13
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	4	1	5
RUPTURE ANTICIPEE CONTRAT INITIATIVE AGENT	82	36	118
CONTRACTUEL	1 482	451	1 933
AFFECTATION AUTRE ADMINISTRATION PARISIENNE	34	18	52
CONGE LONGUE DUREE	70	52	122
CONGE PARENTAL	77	4	81
CONGE SANS REMU POUR CONVENANCE PERSO	1	0	1
CONGE SANS TRAITEMENT ADMISSION CONCOURS	2	1	3
CONGE SANS TRAITEMENT CONVENANCE PERSO.	1	0	1
DECES	20	57	77
DEMISSION	41	47	88
DETAC COLLECT TERRI EMPLOI CONDUISAN PENSION	62	109	171
DETACHEMENT AUPRES D'ENTREPRISE PUBLIQUE	1	1	2
DETACHEMENT AUPRES D'ETABLISSEMENT L 792	0	1	1
DETACHEMENT AUPRES D'UN PARLEMENTAIRE	1	0	1
DETACHEMENT COLLECTIVITE TERRITORIALE ENCP	4	4	8
DETACHEMENT ETAT EMPLOI CONDUISANT A PENSION	26	14	40
DETACHEMENT STAGE FPE	3	10	13
DETACHEMENT STAGE FPT	1	0	1
DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	15	8	23
DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	87	141	228
DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	2	4
DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	19	6	25
DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	2	3	5
DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	2	1	3
DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	4	5	9
DORS MAINTIEN 1/2 TB	42	38	80
EXCLUSION DEFINITIVE DU SERVICE	0	2	2
FIN D'ACTIVITE NON QUALIFIEE	10	12	22
INTEGRATION ADM. DETACHEMENT	0	1	1
LICENCIEMENT INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE	0	2	2
MISE A DISPOSITION REMBOURSE	0	1	1
MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE	6	10	16
MISE A LA RETRAITE POUR LIMITE D'AGE	45	68	113
MISE A LA RETRAITE SUR DEMANDE AGENT	309	317	626
RADIATION DES CADRES	6	54	60
REINTEGRATION APRES DETACHEMENT	7	10	17
REVOCAION	0	11	11
REVOCAION POUR ABANDON DE POSTE	2	30	32
TITULAIRE	902	1 040	1 942
Total C	2 384	1 491	3 875
Total général 2023	4 050	2 139	6 189
Total général 2022	4 121	2 018	6 139
Total général 2021	4 102	1 824	5 926
Total général 2020	4 860	1 987	6 847

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.4 EMBAUCHES ET DÉPARTS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Effectifs d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement en 2023

Âge moyen de départ
par motif de départ et par sexe

	Effectifs par sexe		Age à la retraite moyen		Effectifs globaux	Age à la retraite moyen
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
Détail par motif de retraite						
au titre enfants	44	0	63,2	0,0	44	63,2
autres cas	218	101	64,5	64,4	319	64,5
carrière longue	65	105	62,5	62,5	170	62,5
catég. insalubre	0	10	0,0	59,7	10	59,7
catégorie active	11	100	62,1	62,3	111	62,2
handicapé	1	5	60,0	59,8	6	59,8
jouissance diff.	0	1	0,0	64,0	1	64,0
office invalidit.	111	74	56,2	57,1	185	56,6
office limite age	29	25	67,3	66,0	54	66,7
sur demande	500	322	63,8	63,9	822	63,9
sur demande inval.	0	1	0,0	67,0	1	67,0
Total général 2023	979	744	63,1	62,9	1 723	63,0
Total général 2022	943	739	62,8	62,5	1 682	62,7
Total général 2021	633	546	63,5	63,1	1 179	63,3
Total général 2020	631	566	62,9	62,5	1 197	62,7

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition femmes/hommes des agents occupant un emploi fonctionnel de direction

par type d'emploi fonctionnel, par sexe, par statut d'origine et par corps de détachement

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Secrétaire général	1	0	1	0	0	0	1	1 ingénieure des ponts, des eaux et des forêts - Ministère de l'écologie
Secrétaire général adjoint	2	1	3	1	0	1	4	1 contractuelle 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 1 inspectrice des affaires scolaires - Ministères sociaux 1 administrateur de la Ville de Paris
Directeur	14	21	35	4	3	7	42	13 administrateurs de la Ville de Paris 7 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 2 inspecteurs des affaires sociales - Ministère des solidarités et de la santé 7 contractuels 1 administrateur de l'Etat - Ministères sociaux 1 commissaire de police - Ministère de l'intérieur 1 conseiller des affaires étrangères - Ministère de l'Europe et des affaires étrangères 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 2 professeurs agrégés - Ministère de l'éducation nationale 1 maître des requêtes Conseil d'Etat 5 administrateurs territoriaux 1 ingénieur en chef territorial
Inspecteur	2	4	6	0	0	0	6	3 administrateurs de la Ville de Paris 1 administratrice de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance 2 magistrats - Ministère de la Justice
Inspecteur général	4	7	11	0	0	0	11	7 administrateurs de la Ville de Paris 2 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 président de tribunal administratif - Conseil d'Etat 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'éducation nationale
Directeur de projet	2	1	3	0	0	0	3	2 administrateurs de la Ville de Paris 1 administrateur de l'Etat - Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Expert de Haut Niveau	5	3	8	0	0	0	8	5 administrateurs de la Ville de Paris 1 ingénieur cadre des administrations parisiennes 1 ingénieur territorial 1 administrateur de l'Etat - Ministère de la culture

Emplois	Titulaire			Contractuel			Total	Titulaires et corps d'origine
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Sous-directeur	17	18	35	0	0	0	35	18 administrateurs de la Ville de Paris 3 administrateurs territoriaux 1 administrateur civil - Ministère de l'éducation nationale 1 administrateur civil - Ministère de l'intérieur 1 administrateur civil des Ministères sociaux 1 administrateur civil - Ministère de la culture 5 ingénieurs cadre supérieur des administrations parisiennes 1 architecte voyer Ville de Paris 1 administrateur civil - Ministère de l'économie et des finances 2 conseillers de tribunaux administratifs - Conseil d'Etat 1 architecte urbaniste de l'Etat - Ministère de l'écologie
Total général 2023	47	55	102	5	3	8	110	

Total général 2022	50	50	100	6	2	8	108
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	----------	----------	------------

Total général 2021	55	58	113	6	107
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	------------

Total général 2020	54	58	112	3	106
---------------------------	-----------	-----------	------------	----------	------------

Répartition femmes/hommes des agents (fonctionnaires ou contractuels) arrivés dans la collectivité sur des emplois fonctionnels au cours de l'année 2023

par sexe, par type d'emploi et par statut d'origine

Collectivité	Sexe	Emploi	Statut d'origine
VILLE	F	Directrice des finances et des achats	Administratrice de l'Etat rattachée aux ministères économiques et financiers
VILLE	H	Directeur de l'information et de la communication	Contractuel
VILLE	H	sous-directeur de la création artistique	Inspecteur général des affaires culturelles rattaché au ministère de la culture
VILLE	F	Inspectrice	Magistrate du 1er grade du Ministère de la Justice

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition femmes/hommes des agents primo nommés
sur un emploi d'encadrement supérieur

Taux de femmes primo nommées dans les postes d'encadrement supérieur et dirigeants
par type d'emploi et par sexe

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	2	1	67%
Sous-directeur	3	7	30%
Inspecteur	1	0	100%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	0	0	0%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	6	8	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	43%	57%	

Données 2022

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	2	1	67%
Sous-directeur	5	3	63%
Inspecteur	0	0	0%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	0	0	0%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	7	4	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	64%	36%	

Données 2021

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	3	3	50%
Sous-directeur	4	0	100%
Inspecteur	1	3	25%
Expert de haut niveau	1	2	33%
Directeur de projets	1	0	100%
Secrétaire général	0	0	0%
Secrétaire générale adjoint	0	0	0%
Total par sexe	10	8	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	56%	44%	56%

Données 2020

Fonction	Femmes	Hommes	% de Femmes
Directeur	3	6	33%
Sous-directeur	2	0	100%
Inspecteur	2	1	67%
Expert de haut niveau	0	0	0%
Directeur de projets	1	0	100%
Secrétaire général	1	0	100%
Secrétaire générale adjoint	2	1	67%
Total par sexe	11	8	
TOTAL PRIMO NOMINATIONS	58%	42%	58%

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs

A - recrutements par concours

par catégorie, par filière, par corps, par type de concours et par sexe

*les cellules "nd" correspondent à des informations non disponibles cette année. Les outils de suivi sont en cours de modification et devraient à terme faciliter la consolidation de ces données.

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	postes	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
					Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
A	social	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	concours	117	185	148	37	118	106	12	58	53	5
A	administrative	ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	concours externe	65	858	513	345	280	159	121	75	44	31
A	administrative	ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	concours troisième	1	26	10	16	4	2	2	2	0	2
A	administrative	ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	concours interne	34	700	492	208	324	233	91	48	37	11
A	social	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	concours	2	33	24	9	12	8	4	2	2	0
A	social	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	concours	9	56	44	12	37	32	5	8	7	1
A	social	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF - spé familiale	concours	15	109	99	10	87	80	7	25	20	5
A	social	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	concours	81	178	164	14	135	129	6	64	64	0
A	social	Educateur spécialisé	concours	29	121	79	42	69	47	22	28	20	8
A	social	INFIRMIER	concours	22	24	22	2	19	18	1	5	5	0
A	technique	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	concours interne	1	19	7	12	5	2	3	2	1	1
A	technique	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	concours externe	3	26	8	18	7	1	6	3	0	3
A	technique	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé santé sécurité au travail	concours	6	25	15	10	15	9	6	5	3	2
A	technique	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé génie urbain	concours	30	107	42	65	50	nd	nd	31	17	14
A	technique	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé système d'information et numérique	concours	13	47	10	37	31	6	25	6	2	4
A	technique	INGENIEUR EIVP	concours interne	2	5	nd	nd	nd	nd	nd	4	1	3
A	culturelle	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS - spé activités physiques	concours	15	346	257	89	92	nd	nd	19	17	2
A	culturelle	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS - spé éducation musicale	concours	28	62	34	28	34	nd	nd	21	15	6
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé flûte à bec	concours	1	3	3	0	1	1	0	1	1	0
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé trompette	concours externe	1	5	2	3	3	1	2	3	1	2
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé trompette	concours	1	5	2	3	2	1	1	2	1	1
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé violoncelle	concours externe	1	12	7	5	9	6	3	3	3	0
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé violoncelle interne	concours interne	1	8	3	5	6	3	3	3	1	2
A	social	PUERICULTRICE	concours	29	12	11	1	5	5	0	3	3	0
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé aménagement paysager	concours externe	5	46	17	29	24	3	21	8	2	6
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé aménagement paysager	concours interne	9	81	20	61	62	nd	nd	12	3	9
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé bâtiment	concours	9	98	6	92	65	2	63	14	2	12
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé bâtiment	concours externe	6	48	8	40	21	3	18	4	2	2
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé sylviculture	concours	2	9	2	7	3	0	3	1	0	1
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé sylviculture	concours	3	26	0	26	20	0	20	4	0	4
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé travaux publics	concours externe	12	47	6	41	15	nd	nd	6	2	4
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé travaux publics	concours	19	79	4	75	33	nd	nd	7	1	6
B	animation	ANIMATEUR	concours externe	6	62	34	28	16	6	10	4	2	2
B	animation	ANIMATEUR	concours interne	9	169	89	80	125	72	53	25	11	14

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	postes	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
					Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
B	culturelle	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé danse	concours	7	28	23	5	14	13	1	10	10	0
B	culturelle	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé musique	concours	10	52	27	25	40	21	19	12	5	7
B	culturelle	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé musique	concours interne	7	20	14	6	12	9	3	9	7	2
B	culturelle	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	concours externe	6	536	344	192	222	141	81	12	8	4
B	culturelle	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	concours	9	150	95	55	68	49	19	15	11	4
B	social	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	concours	200	169	164	5	106	106	0	75	75	0
B	social	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	concours	150	182	178	4	131	130	1	71	70	1
B	sécurité	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	concours	18	253	41	212	103	17	86	20	4	16
B	sécurité	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	concours	11	299	75	224	126	27	99	13	2	11
B	sécurité	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	concours	1	18	2	16	2	0	2	1	0	1
B	animation	Educateur d'activité physique et sportive natation	concours externe	12	65	14	51	35	7	28	17	2	15
B	animation	EDUCATEUR DES A.P.S - spé natation	concours	8	15	4	11	8	2	6	5	1	4
B	technique	PREPOSE	concours externe	16	210	nd	nd	nd	nd	nd	31	14	17
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	concours externe	60	888	672	216	429	300	129	62	45	17
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	concours interne	40	725	556	169	456	339	117	55	39	16
B	social	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	concours externe	15	472	431	41	164	150	14	24	21	3
B	social	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	concours interne	35	299	265	34	187	165	22	47	41	6
B	social	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS - spé assistant dentaire	concours	10	92	88	4	56	56	0	15	15	0
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé prévention risques professionnels	concours externe	4	36	18	18	15	8	7	6	4	2
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé prévention risques professionnels	concours	3	32	12	20	21	8	13	10	7	3
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction-bâtiment	concours externe	19	41	8	33	27	8	19	11	5	6
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction-bâtiment	concours	9	51	1	50	41	nd	nd	9	0	9
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé génie climatique	concours externe	14	28	14	14	15	nd	nd	6	0	6
B	technique	Technicien supérieur génie climatique	concours	8	29	4	25	23	nd	nd	15	1	14
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé génie urbain	concours externe	21	24	13	11	24	13	11	11	8	3
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé génie urbain	concours interne	10	21	1	20	13	1	12	0	0	0
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	concours externe	11	177	12	165	109	6	103	15	1	14
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	concours	5	32	2	30	13	2	11	12	5	7
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé nettoyage	concours externe	3	149	127	22	80	9	71	9	0	9
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé nettoyage	concours	7	382	44	338	273	27	246	21	2	19
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé éclusier	concours externe	6	50	7	44	40	7	33	11	3	8
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé éclusier	concours interne	4	23	2	21	7	0	7	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé élagueur	concours externe	27	16	2	14	10	2	8	5	1	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé élagueur	concours	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé électrotechnicien	concours externe	24	44	2	42	32	1	31	9	0	9
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé électrotechnicien	concours interne	13	12	0	12	2	0	2	1	0	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	concours	66	175	47	128	121	38	83	51	24	27
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	concours	34	24	6	18	8	3	5	5	1	4
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	concours interne	75	123	17	106	40	8	32	18	16	2
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	concours interne	45	45	8	37	11	6	5	3	1	2
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	concours interne	180	1235	285	950	809	143	471	148	31	117
C	social	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	concours	80	331	328	3	320	317	3	128	128	0
C	social	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	concours	150	364	352	12	17	273	7	107	106	1
C	technique	PREPOSE	concours interne	9	42	nd	nd	nd	nd	nd	4	1	3
Total				2 033	11 554	nd*	nd*	nd*	nd*	nd*	1 611	1 057	554

B - recrutements par voie dérogatoire par corps, par filière, par catégorie et par sexe

*les cellules "nd" correspondent à des informations non disponibles cette année. Les outils de suivi sont en cours de modification et devraient à terme faciliter la consolidation de ces

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
C	administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	voie dérogatoire	0	0	0	nd	nd	nd	39	26	13
A	administrative	ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	voie dérogatoire	29	17	12	nd	nd	nd	8	4	4
A	sociale	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF - spé familiale	voie dérogatoire	1	1	0	nd	nd	nd	0	0	0
A	technique	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé système d'information et numérique	voie dérogatoire	1	0	1	nd	nd	nd	0	0	0
A	culturelle	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS - spé activités sportives	voie dérogatoire	3	3	0	nd	nd	nd	0	0	0
A	culturelle	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé flûte à bec	voie dérogatoire	0	0	0	nd	nd	nd	0	0	0
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé aménagement paysager	voie dérogatoire	1	0	1	nd	nd	nd	0	0	0
B	technique	AGENT DE MAITRISE - spé bâtiment	voie dérogatoire	1	0	1	nd	nd	nd	0	0	0
B	culturelle	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	voie dérogatoire	1	1	0	nd	nd	nd	1	1	0
B	culturelle	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	voie dérogatoire	23	16	7	nd	nd	nd	0	0	0
B	culturelle	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	voie dérogatoire	23	16	7	nd	nd	nd	0	0	0
B	sécurité	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	voie dérogatoire	3	0	3	nd	nd	nd	0	0	0
B	animation	EDUCATEUR DES A.P.S - spé natation	voie dérogatoire	1	0	1	nd	nd	nd	1	0	1
B	administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	voie dérogatoire	14	9	5	nd	nd	nd	4	1	3
B	sociale	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	voie dérogatoire	5	4	1	nd	nd	nd	0	0	0
B	sociale	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS - spé assistant dentaire	voie dérogatoire	0	0	0	nd	nd	nd	0	0	0
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction-bâtiment	voie dérogatoire	1	0	1	nd	nd	nd	1	0	1
B	technique	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé nettoyage	voie dérogatoire	2	0	2	nd	nd	nd	0	0	0
C	administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	voie dérogatoire	355	230	125	146	114	32	39	26	13
C	animation	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	voie dérogatoire	4	4	0	nd	nd	nd	2	2	0
C	animation	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	voie dérogatoire	4	4	0	3	0	3	2	0	2
C	sociale	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	voie dérogatoire	1	1	0	nd	nd	nd	0	0	0
C	sociale	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	voie dérogatoire	26	22	4	17	15	2	5	5	0
C	sociale	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	voie dérogatoire	26	22	4	nd	nd	nd	5	5	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé maintenance des bâtiments	voie dérogatoire	11	0	11	nd	nd	nd	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien espace	voie dérogatoire	28	3	25	10	0	10	5	0	5
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	voie dérogatoire	12	3	9	nd	nd	nd	2	1	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	voie dérogatoire	12	3	9	10	3	7	2	1	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	voie dérogatoire	58	10	48	nd	nd	nd	21	2	19
c	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	voie dérogatoire	7	1	6	nd	nd	nd	1	0	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	voie dérogatoire	4	0	4	nd	nd	nd	2	0	2
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	voie dérogatoire	4	0	4	4	0	4	2	0	2
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé méca Auto	voie dérogatoire	6	0	6	nd	nd	nd	0	0	0
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	voie dérogatoire	0	0	0	nd	nd	nd	1	0	1
C	sécurité	AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	voie dérogatoire	39	12	27	nd	nd	nd	17	0	17
C	sécurité	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	voie dérogatoire	4	1	3	nd	nd	nd	1	0	1
C	sociale	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	voie dérogatoire	3	3	0	nd	nd	nd	1	1	0
C	technique	CONDUCTEUR	voie dérogatoire	0	0	0	nd	nd	nd	1	0	1
C	technique	CONDUCTEUR	voie dérogatoire	0	0	0	0	0	0	1	0	1
C	technique	EBOUEUR	voie dérogatoire	32	2	30	nd	nd	nd	7	6	1
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	voie dérogatoire	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Total				746	388	358	nd*	nd*	nd*	172	81	91

C - recrutements via le dispositif Pr AB *

* contrats de préparation aux concours de catégorie A et B

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement (concours, test, commission, PACTE, PrAB, VD)	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
pas organisé en 2023												

**D - recrutements via le dispositif PACTE
par corps, par filière, par catégorie et par sexe**

Catégorie	Filière	Recrutement	Type de recrutement (concours, test, commission, PACTE, PrAB, VD)	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
C	technique	EBOUEUR	PACTE	336	321	15	290	11	279	131	3	128
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	PACTE	151	18	133	57	NSP	NSP	26	5	21
Total				487	339	148	347	11	279	157	8	149

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.5 POSITIONNEMENT

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Répartition des candidats aux concours, recrutement direct et autres dispositifs E - recrutements directs (hors non-titulaires) par catégorie, par corps, par filière et par sexe

*les cellules "nd" correspondent à des informations non disponibles cette année. Les outils de suivi sont en cours de modification et devraient à terme faciliter la consolidation de ces données.

Catégorie	Filière	Corps	Type de recrutement	Inscrit.e.s			Présent.e.s			Admis.e.s (LP et LC)		
				Total	Inscrits F	Inscrits H	Total	Présents F	Présents H	Total	Admis F	Admis H
C	administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF	RSCD	1435	334	1091	498	377	121	181	25	56
C	animation	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	RSCD	687	435	252	421	nd	nd	163	104	59
C	sociale	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	RSCD	543	nd	nd	467	nd	nd	61	57	4
C	sociale	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	RSCD	427	nd	nd	111	nd	nd	33	29	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé maintenance des bâtiments	RSCD	93	1	92	37	0	37	11	0	11
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	RSCD	2010	267	1743	744	nd	nd	135	17	118
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	RSCD	407	41	366	109	6	103	54	4	50
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	RSCD	151	18	133	45	7	38	26	5	21
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	RSCD	258	18	240	60	3	57	24	2	22
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé méca Auto	RSCD	44	4	40	13	0	13	5	0	5
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé menuisier	RSCD	55	nd	nd	29	nd	nd	13	0	13
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	RSCD	77	nd	nd	15	1	14	4	0	4
C	technique	ADJOINT TECHNIQUE - spé puisatier	RSCD	3	0	3	3	0	3	3	0	3
C	culturelle	ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE - spé magasinier des bibliothèques	RSCD	914	522	396	214	139	75	80	49	31
C	sécurité	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE	RSCD	837	272	565	283	nd	nd	180	40	140
C	sociale	AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spé accueil	RSCD fil de l'eau APE "accueil"	0	0	0	0	0	0	239	239	0
C	culturelle	AGENT DE SURVEILLANCE EPPM	RSCD	331	nd	nd	170	nd	nd	94	nd	nd
C	technique	CONDUCTEUR	RSCD	93	nd	nd	61	nd	nd	30	1	29
C	technique	EBOUEUR	RSCD	338	187	151	165	103	62	45	28	17
C	technique	EBOUEUR	RSCD	1452	69	1383	749	34	715	315	14	301
Total				10 155	nd*	nd*	4 194	nd*	nd*	1 696	nd*	nd*

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Hors titre IV en 2023

Répartition des agents promus et promouvables
par filière, par corps, par catégorie, par mode d'accès et par sexe

Filières	AVANCEMENT DE GRADE	CATEGORIE	MODE D'ACCES	F promouvables au choix/inscrits à l'examen	H promouvables au choix/inscrits à l'examen	TOTAL promouvables	rate F promouvable	rate H promouvable	TAUX VOTE RPP	F promus	H promus	TOTAL	ratio F promus	ratio H promus	rapport ratio femmes promues / ratio femmes promouvables
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS	A+	CHOIX	8	24	32	0,25	0,75	hors RPP	1	5	6	0,17	0,83	0,13
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS H CL	A+	CHOIX	13	10	23	0,57	0,43	0,4	3	3	6	0,50	0,50	0,23
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEUR GENERAL VILLE DE PARIS ECH SP	A+	CHOIX	8	12	20	0,40	0,60	hors RPP	0	1	1	0,00	1,00	0,00
TECHNIQUE	ARCHITECTE VOYER EN CHEF	A+	CHOIX	6	1	7	0,86	0,14	40%	2	0	2	1,00	0,00	0,33
TECHNIQUE	ARCHITECTE VOYER GENERAL	A+	CHOIX	17	16	33	0,52	0,48	7%	2	0	2	1,00	0,00	0,12
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	A+	EXAMEN	3	3	6	0,50	0,50	hors RPP	1	0	1	1,00	0,00	0,33
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS EN CHEF	A+	CHOIX	14	19	33	0,42	0,58	25%	4	3	7	0,57	0,43	0,29
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS	A+	CHOIX	17	28	45	0,38	0,62	12%	1	3	4	0,25	0,75	0,06
TECHNIQUE	ING. CADRE. SUP. GAL. ADM. PARIS CL EXC	A+	CHOIX	3	7	10	0,30	0,70	hors RPP	0	1	1	0,00	1,00	0,00
TECHNIQUE	INGÉNIEUR HC	A+	CHOIX	81	106	187	0,43	0,57	hors RPP	4	2	6	0,67	0,33	0,05
TECHNIQUE	INGÉNIEUR HC ECHELON SPECIAL	A+	CHOIX	1	2	3	0,33	0,67	hors RPP	1	2	3	0,33	0,67	1,00
Sous-total CATEGORIE A+				171	228	399	0,43	0,57		19	20	39	0,49	0,51	0,11
SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXCEP	A	EXAMEN	82	16	98	0,84	0,16	35%	52	8	60	0,87	0,13	0,63
SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CL EXCEP	A	CHOIX	349	41	390	0,89	0,11	35%	61	7	68	0,90	0,10	0,17
ADMINISTRATIVE	ATTACHE HORS CLASSE	A	CHOIX	372	258	630	0,59	0,41	hors RPP	6	5	11	0,55	0,45	0,02
ADMINISTRATIVE	ATTACHE HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	13	7	20	0,65	0,35	hors RPP	1	1	2	0,50	0,50	0,08
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	A	EXAMEN	52	31	83	0,63	0,37	0,2	23	11	34	0,68	0,32	0,44
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	A	CHOIX	61	61	122	0,50	0,50	20%	20	11	31	0,65	0,35	0,33
CULTURELLE	BIBLIOTHECAIRE HC	A	EXAMEN	6	0	6	1,00	0,00	30%	3	0	3	1,00	0,00	0,50
CULTURELLE	BIBLIOTHECAIRE HC	A	CHOIX	7	6	13	0,54	0,46	30%	2	1	3	0,67	0,33	0,29
MÉDICO-SOCIALE	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL HORS CLASSE	A	CHOIX	24	0	24	1,00	0,00		5	0	5	1,00	0,00	0,21
MÉDICO-SOCIALE	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	A	EXAMEN	3	0	3	1,00	0,00		2	0	2	1,00	0,00	0,67
CULTURELLE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES HC	A	CHOIX	10	1	11	0,91	0,09	hors RPP	1	0	1	1,00	0,00	0,10
CULTURELLE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	A	CHOIX	10	2	12	0,83	0,17	15%	1	0	1	1,00	0,00	0,10
CULTURELLE	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PPAL	A	EXAMEN	3	1	4	0,75	0,25	15%	2	0	2	1,00	0,00	0,67
ANIMATION	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	A	EXAMEN	0	11	11	0,00	1,00	30%	0	7	7	0,00	1,00	nd
SPORTIVE	CONSEILLER PRINCIPAL A.P.S. ET DE L'ANIMATION	A	CHOIX	1	15	16	0,06	0,94	30%	1	2	3	0,33	0,67	1,00
SOCIALE	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF HC	A	CHOIX	37	3	40	0,93	0,08	20%	8	0	8	1,00	0,00	0,22
SOCIALE	CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO EDUCATIF	A	CHOIX	37	8	45	0,82	0,18	35%	14	1	15	0,93	0,07	0,38
CULTURELLE	CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE	A	CHOIX	9	1	10	0,90	0,10	30%	1	0	1	1,00	0,00	0,11
CULTURELLE	CONSERVATEUR GENERAL DU PATRIMOINE	A	CHOIX	17	12	29	0,59	0,41	7%	2	0	2	1,00	0,00	0,12
CULTURELLE	CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUE EN CHEF	A	CHOIX	4	5	9	0,44	0,56	30%	1	2	3	0,33	0,67	0,25
CULTURELLE	DIRECTEUR CONSERVATOIRES DE PARIS 1 CAT	A	CHOIX	1	3	4	0,25	0,75	25%	0	1	1	0,00	1,00	0,00
MÉDICO-SOCIALE	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	A	EXAMEN	32	0	32	1,00	0,00	35%	19	0	19	1,00	0,00	0,59
SOCIALE	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS CL EXC	A	CHOIX	302	5	307	0,98	0,02	35%	115	0	115	1,00	0,00	0,38
MÉDICO-SOCIALE	INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A GRADE 2	A	CHOIX	14	0	14	1,00	0,00	40%	4	0	4	1,00	0,00	0,29
TECHNIQUE	INGÉNIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	A	EXAMEN	16	47	63	0,25	0,75	25%	3	9	12	0,25	0,75	0,19
TECHNIQUE	INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE	A	CHOIX	64	106	170	0,38	0,62	25%	15	20	35	0,43	0,57	0,23
HORS FILIÈRE	MAITRE DE CONFERENCES H.CL.ESPCI	A	CHOIX	4	2	6	0,67	0,33	40%	2	0	2	1,00	0,00	0,50
MÉDICO-SOCIALE	MEDECIN DE 1C	A	CHOIX	6	1	7	0,86	0,14	95%	4	0	4	1,00	0,00	0,67
MÉDICO-SOCIALE	MEDECIN HC	A	CHOIX	9	1	10	0,90	0,10	60%	4	1	5	0,80	0,20	0,44
MÉDICO-SOCIALE	MEDECIN HC ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	18	2	20	0,90	0,10	30%	7	1	8	0,88	0,13	0,39
CULTURELLE	PROFESSEUR DE CONSERVATOIRE HC	A	CHOIX	61	78	139	0,44	0,56	20%	13	13	26	0,50	0,50	0,21
HORS FILIÈRE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC	A	CHOIX	157	100	257	0,61	0,39	hors RPP	10	9	19	0,53	0,47	0,06
HORS FILIÈRE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS CL EXC ECHELON SPECIAL	A	CHOIX	3	8	11	0,27	0,73	hors RPP	2	6	8	0,25	0,75	0,67
HORS FILIÈRE	PROFESSEUR DE VILLE DE PARIS HC	A	CHOIX	54	47	101	0,53	0,47	35%	16	19	35	0,46	0,54	0,30
CULTURELLE	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HC	A	CHOIX	233	235	468	0,50	0,50	20%	13	13	26	0,50	0,50	0,06
HORS FILIÈRE	PROFESSEUR E.S.P.C.I. 1E CL.	A	CHOIX	2	2	4	0,50	0,50	50%	1	1	2	0,50	0,50	0,50
MÉDICO-SOCIALE	PSYCHOLOGUE HC	A	CHOIX	16	0	16	1,00	0,00	35%	5	0	5	1,00	0,00	0,31
MÉDICO-SOCIALE	PUERICULTRICE HC	A	CHOIX	130	2	132	0,98	0,02	20%	20	1	21	0,95	0,05	0,15
MÉDICO-SOCIALE	SAGE FEMME HC	A	CHOIX	6	0	6	1,00	0,00	35%	2	0	2	1,00	0,00	0,33
Sous-total CATEGORIE A				2 225	1 118	3 343	0,67	0,33		461	150	611	0,75	0,25	0,21

Filières	AVANCEMENT DE GRADE	CATEGORIE	MODE D'ACCES	F promotives au choix/inscrites à l'examen		H promotives au choix/inscrites à l'examen		TOTAL promotives	ratio F promotive	ratio H promotive	TAUX VOTE RPP	F promues	H promues	TOTAL	ratio F promues	ratio H promues	rapport ratio femmes promues / ratio femmes promotives
TECHNIQUE	AGENT SUP. EXPLOITATION	B	CHOIX	9	46	55	0,16	0,84	45%	6	35	41	0,15	0,85	0,67		
TECHNIQUE	AGENT SUP. EXPLOITATION	B	EXAMEN	6	54	60	0,10	0,90	45%	3	30	33	0,09	0,91	0,50		
ANIMATION	ANIMATEUR ADM.PARIS. PRINCIPAL 2C	B	CHOIX	49	27	76	0,64	0,36	45%	69	39	108	0,64	0,36	1,41		
ANIMATION	ANIMATEUR ADM.PARIS. PRINCIPAL 2C	B	EXAMEN	52	37	89	0,58	0,42	45%	26	16	42	0,62	0,38	0,50		
ANIMATION	ANIMATEUR ADM.PARIS.PRINCIPAL 1C	B	CHOIX	46	40	86	0,53	0,47	45%	93	63	156	0,60	0,40	2,02		
ANIMATION	ANIMATEUR ADM.PARIS.PRINCIPAL 1C	B	EXAMEN	12	16	28	0,43	0,57	45%	4	7	11	0,36	0,64	0,33		
CULTURELLE	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	B	CHOIX	61	21	82	0,74	0,26	50%	30	10	40	0,75	0,25	0,49		
CULTURELLE	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL EXC	B	EXAMEN	8	2	10	0,80	0,20	50%	6	1	7	0,86	0,14	0,75		
CULTURELLE	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	B	CHOIX	33	23	56	0,59	0,41	50%	35	20	55	0,64	0,36	1,06		
CULTURELLE	ASSISTANT SP BIBLIO ET MUSEES CL SUP	B	EXAMEN	29	16	45	0,64	0,36	50%	19	3	22	0,86	0,14	0,66		
CULTURELLE	ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CL EXC	B	CHOIX	16	5	21	0,76	0,24	45%	3	0	3	1,00	0,00	0,19		
MÉDICO-SOCIALE	AUX DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEUR	B	CHOIX	190	2	192	0,99	0,01	60%	92	1	93	0,99	0,01	0,48		
SÉCURITÉ	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 1C	B	EXAMEN	4	10	14	0,29	0,71	45%	0	1	1	0,00	1,00	0,00		
SÉCURITÉ	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 1C	B	CHOIX	8	13	21	0,38	0,62	45%	1	2	3	0,33	0,67	0,13		
SÉCURITÉ	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2C	B	EXAMEN	3	9	12	0,25	0,75	45%	0	1	1	0,00	1,00	0,00		
SÉCURITÉ	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 2C	B	CHOIX	8	8	16	0,50	0,50	45%	0	3	3	0,00	1,00	0,00		
SÉCURITÉ	CONTROLEUR EN CHEF	B	CHOIX	4	1	5	0,80	0,20	45%	2	1	3	0,67	0,33	0,50		
SÉCURITÉ	CONTROLEUR PRINCIPAL	B	CHOIX	3	6	9	0,33	0,67	45%	0	1	1	0,00	1,00	0,00		
SPORTIVE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1C	B	CHOIX	11	32	43	0,26	0,74	45%	4	12	16	0,25	0,75	0,36		
SPORTIVE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 1C	B	EXAMEN	0	6	6	0,00	1,00	45%	0	3	3	0,00	1,00	nd		
SPORTIVE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2C	B	CHOIX	8	22	30	0,27	0,73	45%	7	22	29	0,24	0,76	0,88		
SPORTIVE	EDUCATEUR A.P.S. PPAL 2C	B	EXAMEN	9	20	29	0,31	0,69	45%	3	6	9	0,33	0,67	0,33		
MÉDICO-SOCIALE	INFIRMIERE CL SUP	B	CHOIX	1	0	1	1,00	0,00	45%	3	0	3	1,00	0,00	3,00		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE ADM CL EXC	B	CHOIX	186	80	266	0,70	0,30	45%	50	22	72	0,69	0,31	0,27		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE ADM CL EXC	B	EXAMEN	61	23	84	0,73	0,27	45%	37	9	46	0,80	0,20	0,61		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE ADM CL SUP	B	CHOIX	89	40	129	0,69	0,31	45%	32	12	44	0,73	0,27	0,36		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE ADM CL SUP	B	EXAMEN	82	27	109	0,75	0,25	45%	45	12	57	0,79	0,21	0,55		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	B	EXAMEN	10	1	11	0,91	0,09	50%	7	0	7	1,00	0,00	0,70		
MÉDICO-SOCIALE	SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	B	CHOIX	59	6	65	0,91	0,09	50%	17	1	18	0,94	0,06	0,29		
ADMINISTRATIVE	SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL C SUP	B	EXAMEN	28	5	33	0,85	0,15	50%	10	2	12	0,83	0,17	0,36		
MÉDICO-SOCIALE	SECRETARE MEDICAL ET SOCIAL C SUP	B	CHOIX	28	4	32	0,88	0,13	50%	13	2	15	0,87	0,13	0,46		
SÉCURITÉ	TECHN TRANO PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 1C	B	CHOIX	7	24	31	0,23	0,77	45%	4	9	13	0,31	0,69	0,57		
TECHNIQUE	TECHN TRANO PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 1C	B	EXAMEN	7	27	34	0,21	0,79	45%	0	4	4	0,00	1,00	0,00		
SÉCURITÉ	TECHN TRANO PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 2C	B	CHOIX	5	12	17	0,29	0,71	45%	4	6	10	0,40	0,60	0,80		
TECHNIQUE	TECHN TRANO PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS PRINCIPAL 2C	B	EXAMEN	9	19	28	0,32	0,68	45%	0	1	1	0,00	1,00	0,00		
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	B	CHOIX	5	31	36	0,14	0,86	50%	1	26	27	0,04	0,96	0,20		
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CL SUP	B	EXAMEN	4	12	16	0,25	0,75	50%	2	4	6	0,33	0,67	0,50		
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	B	CHOIX	39	65	104	0,38	0,63	50%	16	21	37	0,43	0,57	0,41		
TECHNIQUE	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	B	EXAMEN	7	10	17	0,41	0,59	50%	2	4	6	0,33	0,67	0,29		
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	B	CHOIX	20	91	111	0,18	0,82	45%	14	47	61	0,23	0,77	0,70		
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	B	EXAMEN	12	17	29	0,41	0,59	45%	5	7	12	0,42	0,58	0,42		
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	B	CHOIX	6	28	34	0,18	0,82	45%	3	24	27	0,11	0,89	0,50		
TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR PPAL	B	EXAMEN	4	5	9	0,44	0,56	45%	3	1	4	0,75	0,25	0,75		
Sous-total CATEGORIE B				1 238	943	2 181	0,57	0,43		671	491	1 162	0,58	0,42	0,54		
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1C	C	CHOIX	580	174	754	0,77	0,23	50%	237	62	299	0,79	0,21	0,41		
CULTURELLE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 1C	C	CHOIX	56	56	112	0,50	0,50	50%	37	24	61	0,61	0,39	0,66		
CULTURELLE	ADJOINT ACCUEIL SURVEILL. MAGASINAGE PPAL 2C	C	CHOIX	34	32	66	0,52	0,48	50%	4	9	13	0,31	0,69	0,12		
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2C	C	CHOIX	155	61	216	0,72	0,28	50%	30	11	41	0,73	0,27	0,19		
ANIMATION	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 1C	C	CHOIX	232	102	334	0,69	0,31	50%	116	54	170	0,68	0,32	0,50		
ANIMATION	ADJOINT ANIMATION ET ACTION SPORTIVE PPAL 2C	C	CHOIX	127	68	195	0,65	0,35	50%	58	41	99	0,59	0,41	0,46		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG PPAL 1C	C	CHOIX	107	57	164	0,65	0,35	50%	37	19	56	0,66	0,34	0,35		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQ DES ETAB ENSEIG PPAL 2C	C	CHOIX	44	21	65	0,68	0,32	50%	8	4	12	0,67	0,33	0,18		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 1C	C	CHOIX	3	17	20	0,15	0,85	50%	0	11	11	0,00	1,00	0,00		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE EAU ASSAINISSEMENT PPAL 2C	C	CHOIX	0	5	5	0,00	1,00	50%	0	1	1	0,00	1,00	nd		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL	C	CHOIX	312	738	1050	0,30	0,70	50%	110	324	434	0,25	0,75	0,35		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2C	C	CHOIX	105	294	399	0,26	0,74	50%	25	115	140	0,18	0,82	0,24		
SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 1C	C	CHOIX	42	128	170	0,25	0,75	50%	17	51	68	0,25	0,75	0,40		
SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE PPAL 2C	C	CHOIX	12	36	48	0,25	0,75	55%	2	9	11	0,18	0,82	0,17		
SÉCURITÉ	AGENT DE SURVEILLANCE PRINCIPAL	C	CHOIX	52	34	86	0,60	0,40	50%	17	11	28	0,61	0,39	0,33		
SOCIALE	AGENT SPECIALISE ECOLES MATERNELLES PPAL 1C	C	CHOIX	233	0	233	1,00	0,00	65%	138	0	138	1,00	0,00	0,59		
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE PPAL 1C	C	CHOIX	109	3	112	0,97	0,03	65%	53	1	54	0,98	0,02	0,49		
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE PPAL 2C	C	CHOIX	176	17	193	0,91	0,09	65%	32	4	36	0,89	0,11	0,18		
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 1C	C	CHOIX	98	12	110	0,89	0,11	65%	66	7	73	0,90	0,10	0,67		
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE DES ECOLES PPAL 2C	C	CHOIX	94	18	112	0,84	0,16	65%	31	8	39	0,79	0,21	0,33		
SÉCURITÉ	BRIGADIER-CHEF-PRINCIPAL-POLICE.MUN.PARIS	C	CHOIX	22	90	112	0,20	0,80	50%	10	46	56	0,18	0,82	0,45		
TECHNIQUE	CHEF D EQUIPE CONDUCT AUTO PPAL	C	CHOIX	1	69	70	0,01	0,99	65%	1	27	28	0,04	0,96	1,00		
TECHNIQUE	EBOUEUR PRINCIPAL CL SUP	C	CHOIX	100	1197	1297	0,08	0,92	65%	48	486	534	0,09	0,91	0,48		
TECHNIQUE	EGOUTIER PERSONNEL RESEAU SOUT. PPAL CL SUP	C	CHOIX	3	46	49	0,06	0,94	75%	2	19	21	0,10	0,90	0,67		
TECHNIQUE	FOSSOYEUR PRINCIPAL DE CL SUP	C	CHOIX	0	12	12	0,00	1,00	75%	0	3	3	0,00	1,00	nd		
SÉCURITÉ	INSPECTEUR CH. SÉCURITÉ 1CL	C	CHOIX	17	109	126	0,13	0,87	50%	8	37	45	0,18	0,82	0,47		
SÉCURITÉ	PREPOSE PRINCIPAL 1C	C	CHOIX	8	7	15	0,53	0,47	50%	3	4	7	0,43	0,57	0,38		
Sous-total CATEGORIE C				2 722	3 403	6 125	0,44	0,56		1 090	1 388	2 478	0,44	0,56	0,40		
TOTAL général 2023				6 356	5 692	12 048	0,53	0,47		2 241	2 049	4 290	0,52	0,48	0,35		

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Recrutements par voie de promotion interne

Changement de corps au choix par catégorie et par sexe

Ces tableaux présentent le nombre d'agents promus dans un corps par nomination au choix

Catégorie A

Corps	2023			2022			2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	22	12	34	15	9	24	21	12	41,7%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	0	3	2	0	2	2	4	50,0%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	1	0	1	0	0	0	0	0	nd
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	0	0	0	0	1	1	0	5	-100,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	13	1	14	0	1	1	4	0	1300,0%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	2	0	2	0	0	0	1	1	nd
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	1	0	1	2	0	-100,0%
INGENIEUR D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	8	13	2	5	7	10	0	85,7%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	6	11	4	3	7	5	4	57,1%
PROFESSEUR DE L'E.S.P.C.I.	0	2	2	1	0	1	0	0	100,0%
Total catégorie A	51	29	80	25	19	44	45	26	81,8%

Catégorie B

Corps	2023			2022			2021	2020	Evolution en % de 2022 à 2023
	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Femmes	Hommes	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	15	7	22	0	0	0	14	0	nd
ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	16	12	28	7	9	16	17	17	75,0%
CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE	11	6	17	0	0	0	0	0	nd
CONTROLEUR	0	0	0	2	0	2	0	0	-100,0%
PERSONNEL DE MAITRISE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	5	29	34	4	27	31	19	22	9,7%
SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	47	14	61	42	13	55	59	39	10,9%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	18	9	27	10	1	11	9	9	145,5%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	5	19	24	3	16	19	18	11	26,3%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	3	34	37	6	29	35	16	20	5,7%
TECHNICIEN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SURVEILLANCE COMMUNE DE PARIS	1	2	3	1	8	9	1	3	-66,7%
Total catégorie B	121	132	253	75	103	178	153	121	42,1%

Ces tableaux présentent le nombre d'agents promus dans un corps par nomination au choix

Total général 2023	172	161	333	100	122	222	198	147	50,0%
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant changé de service ou d'équipement dans l'année
(fonctionnaires et contractuels)

Calcul d'un taux de mobilité (au sens changement d'uo d'affectation administrative dans RH 21) rapportant le
nombre de mouvements en 2023 aux effectifs ayant exercé une mobilité en 2023

par catégorie, par corps et par sexe

*nombre d'agents répartis par sexe ayant changé de service/équipement (au sens changement d'uo d'affectation administrative dans RH 21) quel qu'en soit le motif hors restructuration. Cette mobilité peut être aussi bien intra qu'interdirectionnelle

Corps d'origine	Femmes ayant exercé une mobilité* en 2023	Hommes ayant exercé une mobilité* en 2023	Total femmes et hommes ayant exercé une mobilité* en 2023	Part des femmes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité	Part des hommes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité
Catégorie A	799	366	1 165	68,6%	31,4%
ADMINISTRATEUR	7	15	22	31,8%	68,2%
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT. PARISIENNES	4	3	7	57,1%	42,9%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	33	7	40	82,5%	17,5%
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TIV	3	1	4	75,0%	25,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	192	95	287	66,9%	33,1%
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	9	3	12	75,0%	25,0%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	11	0	11	100,0%	0,0%
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
CADRE SOCIO-EDUCATIFS TIV	2	3	5	40,0%	60,0%
CHARGE DE MISSION CADRES SUPERIEURS	0	1	1	0,0%	100,0%
CHARGE ETUDES DOCUMENTAIRES ADM.PARIS.	1	0	1	100,0%	0,0%
CHEF DE TRANQUILLITE PUBLIQ ET DE SÉCURITÉ	1	1	2	50,0%	50,0%
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN.PARIS.	2	3	5	40,0%	60,0%
COLLABORATEUR D ELUS	1	4	5	20,0%	80,0%
COLLABORATEUR DE CABINET	18	15	33	54,5%	45,5%
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	7	11	18	38,9%	61,1%
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	1	3	4	25,0%	75,0%
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF ADM. PARISIENNES	17	5	22	77,3%	22,7%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	6	2	8	75,0%	25,0%
COORDINATEURS COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	6	5	11	54,5%	45,5%
DIRECTEUR POLICE MUNICIPALE PARIS	1	7	8	12,5%	87,5%
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	0	1	1	0,0%	100,0%
DIRECTEUR ETABLTS 3S TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	4	5	9	44,4%	55,6%
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	186	3	189	98,4%	1,6%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS TIV	2	0	2	100,0%	0,0%
EMPLOI DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	5	2	7	71,4%	28,6%
EXPERT DE HAUT NIVEAU	2	2	4	50,0%	50,0%
FORMATEUR CONTRACTUEL DE LA VILLE DE PARIS	1	0	1	100,0%	0,0%
INFIRMIER VILLE DE PARIS CAT A	25	1	26	96,2%	3,8%
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR .ADM. PARIS	6	14	20	30,0%	70,0%
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	86	91	177	48,6%	51,4%
INSPECTEUR	0	1	1	0,0%	100,0%
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	6	0	6	100,0%	0,0%
MEDECIN CONTRACTUEL	3	2	5	60,0%	40,0%
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	5	0	5	100,0%	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. VILLE DE PARIS	4	0	4	100,0%	0,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIL PARIS	7	6	13	53,8%	46,2%
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	1	0	1	100,0%	0,0%
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL	0	1	1	0,0%	100,0%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	2	1	3	66,7%	33,3%
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	67	49	116	57,8%	42,2%
PSYCHOLOGUE	3	1	4	75,0%	25,0%
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	48	1	49	98,0%	2,0%
SAGE FEMMES	3	0	3	100,0%	0,0%
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1	0	1	100,0%	0,0%
SOUS DIRECTEUR	7	1	8	87,5%	12,5%

Corps d'origine	Femmes ayant exercé une mobilité* en 2023	Hommes ayant exercé une mobilité* en 2023	Total femmes et hommes ayant exercé une mobilité* en 2023	Part des femmes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité	Part des hommes sur le nombre total d'agents d'un corps ayant exercé une mobilité
Catégorie B	1 230	734	1 964	62,6%	37,4%
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	7	0	7	100,0%	0,0%
ANIMATEUR ADMINISTRATIONS PAR	77	48	125	61,6%	38,4%
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHÈQUES MUSÉES ADM. PARIS.	79	30	109	72,5%	27,5%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	4	3	7	57,1%	42,9%
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRACTUEL	5	0	5	100,0%	0,0%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	653	3	656	99,5%	0,5%
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	1	0	1	100,0%	0,0%
CHEF D'EXPLOITATION	11	36	47	23,4%	76,6%
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE PARIS	12	35	47	25,5%	74,5%
CONTROLEUR	4	1	5	80,0%	20,0%
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	1	1	2	50,0%	50,0%
EDUCATEUR DES A.P.S.	9	40	49	18,4%	81,6%
INFIRMIER ADMINIST.PARIS.	1	0	1	100,0%	0,0%
PERS. PARAM. MÉDICO. TECH. ADMIN. PARISIENNES	0	1	1	0,0%	100,0%
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	27	181	208	13,0%	87,0%
SECRETAIRE ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	221	87	308	71,8%	28,2%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	49	4	53	92,5%	7,5%
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	5	12	17	29,4%	70,6%
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	24	153	177	13,6%	86,4%
TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINIS. PARISIENNES	40	99	139	28,8%	71,2%
Catégorie C	2 810	2 197	5 007	56,1%	43,9%
ACC. EDUCATIFS ET SOCIAUX TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
ADJOINT ADMINISTRATIF TIV	1	0	1	100,0%	0,0%
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	56	15	71	78,9%	21,1%
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	25	20	45	55,6%	44,4%
ADJOINT ADMINISTRATIF	504	119	623	80,9%	19,1%
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	265	176	441	60,1%	39,9%
ADJOINT TECHNIQUE	144	600	744	19,4%	80,6%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	45	23	68	66,2%	33,8%
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	7	7	0,0%	100,0%
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	436	24	460	94,8%	5,2%
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	37	40	77	48,1%	51,9%
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	118	243	361	32,7%	67,3%
AGENT CONTRACTUEL DES BIBLIOTHEQUES	4	2	6	66,7%	33,3%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	48	97	145	33,1%	66,9%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	495	2	497	99,6%	0,4%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	585	65	650	90,0%	10,0%
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	0	2	2	0,0%	100,0%
ASSISTANT D'EXPLOITATION	2	125	127	1,6%	98,4%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	1	70	71	1,4%	98,6%
EBOUEUR	33	520	553	6,0%	94,0%
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	0	9	9	0,0%	100,0%
FOSSOYEUR	0	3	3	0,0%	100,0%
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	7	31	38	18,4%	81,6%
PERSONNEL OUVRIER TIV	2	0	2	100,0%	0,0%
PREPOSE	1	4	5	20,0%	80,0%
Total général	4 839	3 297	8 136	59,5%	40,5%

A - CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

8.6 PROMOTION

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels
Part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels

par corps et par sexe

	NOM DU CONCOURS ou EXAMEN PROFESSIONNEL	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de membres du jury	Sexe du président(e) du jury	Nature de l'épreuve (examen ou concours)
Jury 1	ADJOINT ADMINISTRATIF	8	3	11	Sans objet	RSCD
Jury 2	ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE - spé magasinier des bibliothèques	5	2	7	Sans objet	RSCD
Jury 3	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	7	5	12	Sans objet	RSCD
Jury 4	ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	8	4	12	Sans objet	RSCD
Jury 5	ADJOINT TECHNIQUE - ecluser	3	6	9	H	concours
Jury 6	ADJOINT TECHNIQUE - élagueur	12	10	22	H	concours
Jury 7	ADJOINT TECHNIQUE - electrotechnicien	2	6	8	F	concours
Jury 8	ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	1	5	6	Sans objet	RSCD
Jury 9	ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	17	19	36	Sans objet	RSCD
Jury 10	ADJOINT TECHNIQUE - spé jardinier	6	10	16	F	concours
Jury 11	ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	1	5	6	Sans objet	RSCD
Jury 12	ADJOINT TECHNIQUE - spé méca Auto	1	4	5	Sans objet	RSCD
Jury 13	ADJOINT TECHNIQUE - spé menuisier	1	4	5	Sans objet	RSCD
Jury 14	ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	2	3	5	Sans objet	RSCD
Jury 15	ADJOINT TECHNIQUE - spé puisatier	3	0	3	Sans objet	RSCD
Jury 16	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	8	7	15	Sans objet	RSCD
Jury 17	ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé maintenance des bâtiments	4	7	11	Sans objet	RSCD
Jury 18	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE	10	6	16	Sans objet	RSCD
Jury 19	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	4	9	F	concours
Jury 20	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	27	2	29	Sans objet	RSCD
Jury 21	AGENT DE LA PETITE ENFANCE	15	1	16	Sans objet	RSCD
Jury 22	AGENT DE LA PETITE ENFANCE - spé accueil	102	12	114	Sans objet	RSCD
Jury 23	AGENT DE MAITRISE - spé aménagement paysager	6	6	12	H	concours
Jury 24	AGENT DE MAITRISE - spé sylviculture	2	4	6	F	concours
Jury 25	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	12	11	23	F	concours
Jury 26	AGENT DE POLICE MUNICIPALE	3	3	6	H	concours
Jury 27	AGENT DE SURVEILLANCE EPPM	7	7	14	Sans objet	RSCD
Jury 28	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	6	3	9	F	concours
Jury 29	AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION	3	3	6	H	Examen
Jury 30	ANIMATEUR	4	2	6	F	concours
Jury 31	ASSISTANT SOCIO EDUCATIF C EXC	3	2	5	H	Examen
Jury 32	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - spé assistant service social	7	0	7	F	concours
Jury 33	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	6	2	8	F	concours
Jury 34	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé danse	4	2	6	F	concours
Jury 35	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé musique	3	3	6	H	concours
Jury 36	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CS ET C EXC	3	3	6	F	Examen
Jury 37	ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES CS ET C EXC	3	3	6	F	Examen
Jury 38	ATTACHE DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	10	10	20	H	concours
Jury 39	ATTACHE PRINCIPAL	3	3	6	H	Examen
Jury 40	AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE	16	8	24	H	concours
Jury 41	BIBLIOTHECAIRE HC	3	3	6	F	Examen
Jury 42	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL	3	3	6	F	Examen
Jury 43	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	7	5	12	F	concours
Jury 44	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	4	2	6	H	Examen
Jury 45	CONDUCTEUR	4	5	9	Sans objet	RSCD
Jury 46	CONSEILLER PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	3	3	6	H	Examen
Jury 47	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF - spé familial	4	2	6	F	concours
Jury 48	CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF - spé familial	3	3	6	F	concours
Jury 49	EBOUEUR	41	94	135	Sans objet	RSCD
Jury 50	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	7	5	12	F	concours
Jury 51	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2C	3	3	6	F	Examen
Jury 52	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2C	3	3	6	F	Examen
Jury 53	EDUCATEUR SPECIALISE	4	2	6	H	concours
Jury 54	INFIRMIER	4	2	6	F	concours

	NOM DU CONCOURS ou EXAMEN PROFESSIONNEL	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de membres du jury	Sexe du président(e) du jury	Nature de l'épreuve (examen ou concours)
Jury 55	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	3	6	F	concours
Jury 56	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	3	6	H	concours
Jury 57	INGENIEUR CADRE SUPERIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	2	5	H	examen
Jury 58	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	3	3	6	H	Examen
Jury 59	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé génie urbaine	3	3	6	H	concours
Jury 60	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé santé et sécurité au travail	4	2	6	F	concours
Jury 61	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES - spé système d'information et numérique	2	4	6	F	concours
Jury 62	PREPOSE	3	3	6	H	concours
Jury 63	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS - spé activités physiques	4	2	6	F	concours
Jury 64	PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS - spé éducation musicale	3	3	6	F	concours
Jury 65	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé trompette	2	4	6	H	concours
Jury 66	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - spé violoncelle	3	3	6	F	concours
Jury 67	PUERICULTRICE	4	2	6	F	concours
Jury 68	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	3	3	6	F	concours
Jury 69	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	3	3	6	F	concours
Jury 70	SECRETAIRE ADMINISTRATIF C EXC	3	3	6	H	Examen
Jury 71	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS	3	3	6	F	Examen
Jury 72	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	3	3	6	H	Examen
Jury 73	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS - spé assistant dentaire	4	2	6	F	concours
Jury 74	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	4	2	6	F	concours
Jury 75	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL C EXC	3	3	6	H	Examen
Jury 76	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL CS	3	3	6	H	Examen
Jury 77	TECHNICIEN DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ET DE SURVEILLANCE	3	3	6	H	Examen
Jury 78	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS - spé nettoyage	5	7	12	H	concours
Jury 79	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS CS	3	3	6	H	Examen
Jury 80	TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS EN CHEF	3	3	6	H	Examen
Jury 81	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction bâtiment	4	2	6	F	concours
Jury 82	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé génie climatique	4	2	6	F	concours
Jury 83	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé génie urbain	3	3	6	F	concours
Jury 84	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	3	3	6	H	concours
Jury 85	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé risques professionnels	3	3	6	F	concours
Jury 86	TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	3	3	6	H	Examen
Jury 87	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	3	3	6	H	Examen
Total général 2023		548	432	980	37 F / 30 H	
Total général 2022		376	370	746	31 F / 43 H	
Total général 2021		358	266	626	36 F / 33 H	
Total général 2020		707	529	1 240	41 F / 27 H	

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris (hors TIV)
Au 31 décembre 2023

Rémunération brute mensuelle moyenne 2023
toutes quotités de temps de travail confondues, agent ayant travaillé au moins 1j dans l'année
par statut, par catégorie (A+, A, B, C), par filière et par sexe

Pour les titulaires, sur le périmètre des agents ayant travaillé toute l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (42 806 agents), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,76 % en 2023.

Sur le périmètre des agents ayant travaillé au moins 1 jours dans l'année, toutes quotités de temps de travail confondues (48 158 agents), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 7,05 % en 2023. Détail par statut, catégorie, filière et sexe ci-dessous.

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
TITULAIRE	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	8 559 €	98	8 742 €	112	8 657 €	210	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	4 514 €	59	3 665 €	24	4 269 €	83	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	6 777 €	111	7 756 €	9	6 851 €	120	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	7 310 €	103	7 664 €	125	7 504 €	228	
	Total A+			7 037 €	371	7 759 €	270	7 341 €	641
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4 650 €	829	4 836 €	482	4 719 €	1 311	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	3 488 €	315	3 591 €	277	3 536 €	592	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	3 233 €	440	3 455 €	318	3 326 €	758	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	3 395 €	882	3 402 €	25	3 395 €	907	
	A	FILIÈRE SÉCURITÉ	4 689 €	3	4 003 €	19	4 096 €	22	
	A	FILIÈRE SOCIALE	3 061 €	1 970	3 235 €	234	3 079 €	2 204	
	A	FILIÈRE SPORTIVE	4 030 €	11	4 138 €	65	4 123 €	76	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 352 €	386	4 668 €	493	4 530 €	879	
	Total A			3 543 €	4 836	4 136 €	25	3 711 €	6 749
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 026 €	1 498	3 120 €	589	3 053 €	2 087	
	B	FILIÈRE ANIMATION	2 674 €	478	2 700 €	295	2 684 €	773	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	2 577 €	647	2 680 €	278	2 608 €	925	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 226 €	4 759	2 492 €	66	2 230 €	4 825	
	B	FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE	0 €	0	0 €	0	0 €	0	
	B	FILIÈRE SÉCURITÉ	3 440 €	76	3 763 €	191	3 671 €	267	
	B	FILIÈRE SOCIALE	2 417 €	33	2 709 €	26	2 546 €	59	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	2 988 €	90	2 890 €	281	2 914 €	371	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	3 038 €	643	3 347 €	2 782	3 289 €	3 425	
	Total B			2 510 €	8 224	3 207 €	4 508	2 757 €	12 732
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 426 €	3 283	2 417 €	882	2 424 €	4 165	
	C	FILIÈRE ANIMATION	2 117 €	1 342	2 178 €	730	2 138 €	2 072	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	1 999 €	216	2 025 €	177	2 011 €	393	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 796 €	2	0 €	0	2 796 €	2	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	2 891 €	986	2 934 €	2 067	2 920 €	3 053	
	C	FILIÈRE SOCIALE	2 288 €	1 768	2 276 €	11	2 288 €	1 779	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	2 220 €	4 941	2 514 €	11 631	2 427 €	16 572	
	Total C			2 321 €	12 538	2 543 €	15 498	2 444 €	28 036
Total Titulaire			2 676 €	25 969	2 879 €	22 189	2 770 €	48 158	

Statut	Catégorie	Filière	Femmes		Hommes		Ensemble		
			Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	Brut moyen mensuel	Nombre d'agents	
NON TITULAIRE	A+	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	10 988 €	10	8 070 €	16	9 192 €	26	
	A+	FILIÈRE CULTURELLE	5 296 €	1	0 €	0	5 296 €	1	
	A+	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	7 169 €	19	6 641 €	6	7 042 €	25	
	A+	FILIÈRE TECHNIQUE	6 683 €	8	8 648 €	9	7 724 €	17	
	Total A+		8 022 €	38	7 961 €	31	7 995 €	69	
	A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 768 €	371	4 187 €	225	3 924 €	596	
	A	FILIÈRE CULTURELLE	1 992 €	105	1 918 €	135	1 950 €	240	
	A	FILIÈRE HORS FILIÈRE	2 930 €	258	3 320 €	218	3 109 €	476	
	A	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 803 €	154	3 095 €	36	2 859 €	190	
	A	FILIÈRE SOCIALE	2 187 €	34	2 404 €	9	2 232 €	43	
	A	FILIÈRE TECHNIQUE	4 163 €	124	4 338 €	153	4 260 €	277	
	Total A		3 236 €	1 046	3 505 €	776	3 350 €	1 822	
	B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 155 €	38	2 272 €	29	2 206 €	67	
	B	FILIÈRE ANIMATION	0 €	0	2 219 €	2	2 219 €	2	
	B	FILIÈRE CULTURELLE	1 893 €	100	1 827 €	58	1 869 €	158	
	B	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	1 610 €	48	1 641 €	5	1 613 €	53	
	B	FILIÈRE SOCIALE	1 731 €	14	2 620 €	4	1 929 €	18	
	B	FILIÈRE SPORTIVE	1 629 €	4	2 253 €	29	2 178 €	33	
	B	FILIÈRE TECHNIQUE	2 308 €	41	2 730 €	68	2 571 €	109	
	Total B		1 934 €	245	2 287 €	195	2 090 €	440	
	C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 522 €	45	1 593 €	38	1 554 €	83	
	C	FILIÈRE ANIMATION	1 211 €	746	1 392 €	158	1 243 €	904	
	C	FILIÈRE CULTURELLE	431 €	107	421 €	40	428 €	147	
	C	FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	2 339 €	34	2 657 €	37	2 505 €	71	
	C	FILIÈRE SÉCURITÉ	1 313 €	2	2 030 €	8	1 886 €	10	
	C	FILIÈRE SOCIALE	1 909 €	254	2 130 €	1	1 909 €	255	
	C	FILIÈRE TECHNIQUE	1 391 €	1 348	1 837 €	274	1 466 €	1 622	
	Total C		1 364 €	2 536	1 649 €	556	1 415 €	3 092	
	Total Non titulaire			1 974 €	3 865	2 779 €	1 558	2 205 €	5 423
	Total général			2 585 €	29 834	2 872 €	23 747	2 713 €	53 581

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Part des primes et des indemnités dans la rémunération brute globale
toutes quotités de travail confondues

par statut, par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Statut	Catégorie	Femmes	Hommes	Ensemble
TITULAIRE	A+	38,29%	41,81%	39,86%
	A	22,48%	26,96%	23,89%
	B	22,97%	28,57%	25,25%
	C	19,62%	23,96%	22,12%
Total Titulaire		22,02%	25,94%	23,89%
NON TITULAIRE	A+	43,45%	41,87%	42,72%
	A	22,24%	20,52%	21,49%
	B	14,96%	15,53%	15,23%
	C	15,56%	17,39%	16,01%
Total Non titulaire		19,41%	20,26%	19,72%
ENSEMBLE		21,73%	25,53%	23,50%

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Rémunération brute mensuelle moyenne 2023 des agents à temps plein*

par décile et par sexe

* agent à temps plein sur toute la période

Décile	Femmes	Hommes	Ensemble
D1	1 399 €	1 948 €	1 665 €
D2	2 167 €	2 308 €	2 233 €
D3	2 329 €	2 461 €	2 388 €
D4	2 453 €	2 593 €	2 515 €
D5	2 563 €	2 728 €	2 640 €
D6	2 702 €	2 882 €	2 796 €
D7	2 916 €	3 102 €	3 015 €
D8	3 298 €	3 454 €	3 380 €
D9	3 952 €	4 065 €	4 004 €
Ratio inter-décile D9/D1	2,825	2,086	2,405
Nombre total d'agents	24 560	22 920	47 480
Nombre d'agents par déciles	2 456	2 292	4 748

Lecture :

D1 :

. 10% des agents féminins du panel des agents féminins perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 399 euros;

. 10% des agents masculins du panel des agents masculins perçoivent une rémunération brute inférieure à 1 948 euros;

. 10% des agents du panel perçoivent une rémunération brute inférieure à 1 665 euros.

D5, médiane :

. 50% des agents féminins du panel des agents féminins perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 563 euros;

. 50% des agents masculins du panel des agents masculins perçoivent une rémunération brute inférieure à 2 728 euros;

. 50% des agents du panel perçoivent une rémunération brute inférieure à 2 640 euros.

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
 Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents à temps plein*
 par décile et par sexe

* agent à temps plein sur toute la période

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 665 €	2 858	1 890	4 748
D2	2 233 €	2 891	1 857	4 748
D3	2 388 €	2 791	1 957	4 748
D4	2 515 €	2 666	2 082	4 748
D5	2 640 €	2 559	2 189	4 748
D6	2 796 €	2 159	2 589	4 748
D7	3 015 €	2 048	2 700	4 748
D8	3 380 €	2 069	2 679	4 748
D9	4 004 €	2 225	2 523	4 748
>D9	> à 4 004 €	2 294	2 454	4 748
ENSEMBLE		24 560	22 920	47 480

Lecture :

D1 - 1 665€ :

10% de la population du panel, soit 4 748 agents dont 2 858 femmes (61%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 665 euros.

D5 - 2 640 € :

50% de la population du panel, soit 23 740 agents dont 13 765 femmes (58%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2640 euros.

Données 2022

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 696 €	2 867	1 866	4 733
D2	2 107 €	2 891	1 841	4 732
D3	2 260 €	2 716	2 017	4 733
D4	2 391 €	2 790	1 942	4 732
D5	2 522 €	2 581	2 152	4 733
D6	2 681 €	2 177	2 555	4 732
D7	2 892 €	1 937	2 796	4 733
D8	3 240 €	2 020	2 712	4 732
D9	3 853 €	2 171	2 562	4 733
>D9	> à 3 853 €	2 311	2 422	4 733
ENSEMBLE		24 461	22 865	47 326

Lecture :

D1 - 1 696 € :

10% de la population du panel, soit 4 733 agents dont 2 867 femmes (61%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 696 euros.

D5 - 2 522 € :

50% de la population du panel, soit 23 633 agents dont 13 845 femmes (59%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 522 euros.

Données 2021

Décile		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 763 €	2 933	1 793	4 726
D2	2 033 €	2 921	1 804	4 725
D3	2 170 €	2 674	2 052	4 726
D4	2 296 €	2 708	2 017	4 725
D5	2 428 €	2 569	2 156	4 725
D6	2 584 €	2 256	2 470	4 726
D7	2 799 €	2 080	2 645	4 725
D8	3 125 €	2 041	2 685	4 726
D9	3 730 €	2 165	2 560	4 725
>D9	> à 3 730 €	2 249	2 477	4 726
ENSEMBLE		18 210	18 467	47 255

Lecture :

D1 1 763€ :

10% de la population du panel, soit 4 726 agents dont 2 933 femmes (62%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 763 euros.

D5 2 428€ :

50% de la population du panel, soit 23 627 agents dont 13 805 femmes (58%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 428 euros.

Données 2020

Déciles		Femmes	Hommes	Ensemble
		Nb d'agents	Nb d'agents	
D1	1 773 €	2 940	1 792	4 732
D2	2 019 €	3 002	1 730	4 732
D3	2 141 €	2 850	1 882	4 732
D4	2 267 €	2 648	2 084	4 732
D5	2 397 €	2 534	2 197	4 731
D6	2 550 €	2 255	2 477	4 732
D7	2 762 €	2 015	2 717	4 732
D8	3 085 €	2 071	2 661	4 732
D9	3 699 €	2 103	2 629	4 732
>D9	> à 3 699 €	2 205	2 527	4 732
ENSEMBLE		24 623	22 696	47 319

Lecture :

D1 1 773€ :

10% de la population du panel, soit 4 732 agents dont 2 940 femmes (62%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 1 773 euros.

D5 2 397€ :

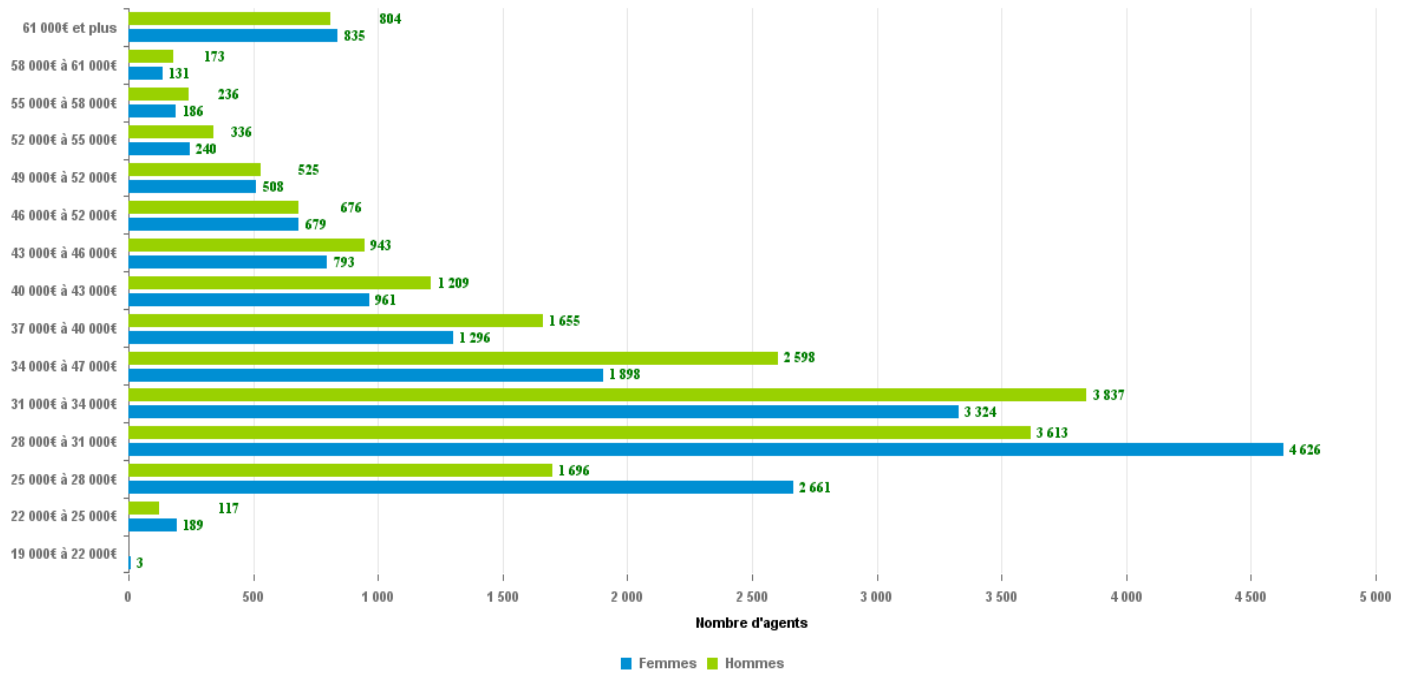
50% de la population du panel, soit 23 659 agents dont 13 974 femmes (59%) perçoivent une rémunération brute mensuelle inférieure à 2 397 euros.

B - RÉMUNÉRATIONS

8.7 RÉMUNÉRATIONS

Ville de Paris
2023

Répartition de la rémunération brute annuelle des agents permanents à temps plein par tranche de rémunération et par sexe



C - FORMATION

8.8 FORMATION

Ville de Paris
31 décembre 2023

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)

CATEGORIE	2023								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 511	466	3,2	492	300	1,6	2 004	766	2,6
A	26 148	5 556	4,7	12 318	2 638	4,7	38 467	8 194	4,7
B	24 478	7 703	3,2	15 227	4 475	3,4	39 705	12 178	3,3
C	54 809	14 734	3,7	51 749	15 808	3,3	106 558	30 542	3,5
Total	106 946	28 459	3,8	79 787	23 221	3,4	186 734	51 680	3,6

Ville de Paris hors titre IV
Année 2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	46	22	68

Ville de Paris
31 décembre 2022

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)

CATEGORIE	2022								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 182	458	2,6	742	290	2,6	1 924	748	2,6
A	19 702	5 417	3,6	8 401	2 566	3,3	28 103	7 983	3,5
B	17 806	7 969	2,2	14 259	4 367	3,3	32 065	12 336	2,6
C	37 454	14 631	2,6	52 114	15 855	3,3	89 569	30 486	2,9
Total	76 144	28 475	2,7	75 516	23 078	3,3	151 660	51 553	2,9

Ville de Paris hors titre IV
Année 2022

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	59	21	80

Ville de Paris
31 décembre 2021

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)

CATEGORIE	2021								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	1 042	139	7,5	503	106	4,7	1 545	245	6,3
A	15 099	5 763	2,6	8 278	2 727	3,0	23 377	8 490	2,8
B	9 705	3 909	2,5	11 302	4 323	2,6	21 007	8 232	2,6
C	33 890	19 177	1,8	38 342	16 106	2,4	72 232	35 283	2,0
Total	59 736	28 988	2,1	58 425	23 262	2,5	118 161	52 250	2,3

Ville de Paris hors titre IV
Année 2021

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	75	22	97

Ville de Paris
31 décembre 2020

Nombre moyen de jours de formation rapportés aux effectifs globaux de référence
par catégorie (A+, A, B, C) et par sexe

Fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV,
hors assistants maternels et familiaux)

CATEGORIE	2020								
	JOURS DE FORMATION								
	Jours de formation Femmes	Effectifs femmes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation femmes	Jours de formation hommes	Effectifs hommes au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation hommes	Total	Effectifs globaux au 31 décembre	Nombre moyen de jours de formation
A+	553	472	1,2	119	312	0,4	673	784	0,9
A	13614	5 468	2,5	7020	2 510	2,8	20 634	7 978	2,6
B	6474	3 643	1,8	6821	4 227	1,6	13 295	7 870	1,7
C	28623	19 759	1,4	21939	16 160	1,4	50 563	35 919	1,4
Total	49 264	29 342	1,7	35 900	23 209	1,5	85 165	52 551	1,6

Ville de Paris hors titre IV
Année 2020

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation accepté au titre de l'année

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation	64	11	75

D - CONDITIONS DE TRAVAIL
8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL
DONNÉES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Ville de Paris
2023

Accidents du travail survenus dans l'année 2023
concernant des titulaires ou non titulaires, par filières, par corps et par sexe
*** y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail**
**** chiffres non consolidés**
par corps, par filière et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent

Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.

CORPS	Nombre d'accidents du travail* / **						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail**						TOTAL
	Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total	
	F	H		F	H			F	H		F	H		
ADJOINT ADMINISTRATIF	75	15	90	87	14	101	191	7 684	2 336	10 020	60	24	84	10 103
ADJOINT ADMINISTRATIF T.IV	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
ADJT CADRE HOSPITALIER T.IV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	14	8	22	5	3	8	30	771	83	854	182	5	187	1 041
CHARGE DE MISSION CADRES MOYENS	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	4	0	4	4
CHEF SERVICES ADMINISTRATIFS ADMIN. PARIS.	1	0	1	0	0	0	1	3	0	3	0	0	0	3
COORDINATEUR DES CONSEILS DE QUARTIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	0	29	29
DIRECTEUR, DIRECTEUR GENERAL	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRE ADMINISTRATIFS ADMIST.PARIS.	18	4	22	36	6	42	64	1 763	626	2 389	0	0	0	2 389
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE	110	27	137	129	23	152	289	10 221	3 045	13 265	275	29	304	13 569
ADJOINT TECHNIQUE	60	250	310	23	52	75	385	4 161	24 458	28 619	442	495	937	29 556
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLIS. D'ENSEIGNEMENT	26	15	41	7	7	14	55	2 055	774	2 829	54	0	54	2 883
ADJOINT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	0	9	9	0	2	2	11	0	967	967	0	38	38	1 005
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	82	3	85	34	0	34	119	11 727	324	12 051	173	0	173	12 224
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	51	3	54	26	0	26	80	0	0	0	0	0	0	0
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	106	3	109	34	2	36	145	5 367	563	5 930	1 894	95	1 989	7 919
ARCHITECTE VOYER ADMINISTRAT. PARISIENNES	0	0	0	1	0	1	1	5	0	5	0	0	0	5
ASSISTANT D'EXPLOITATION	0	14	14	0	4	4	18	0	4 305	4 305	0	0	0	4 305
CHEF D'EXPLOITATION	1	4	5	1	6	7	12	32	388	420	0	0	0	420
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	2	76	78	0	10	10	88	250	7 361	7 611	0	0	0	7 611
EBOUEUR	27	658	685	9	96	105	790	3 467	53 186	56 653	0	304	304	56 957
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	15	16	0	1	1	17	24	2 003	2 026	0	0	0	2 026
FOSSOYEUR	0	22	22	0	2	2	24	0	1 186	1 186	0	0	0	1 186
ING. CADRE. SUP. ADM. PARIS	1	0	1	0	0	0	1	24	0	24	0	0	0	24
INGENIEU ET ARCHITECTE ADMINISTRATIONS PAR.	2	3	5	4	2	6	11	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEUR ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	3	7	4	1	5	12	176	96	271	43	52	95	366
PERSONNEL DE MAITRISE ADM. PARISIENNES	2	33	35	1	13	14	49	254	2 077	2 330	0	0	0	2 330
PERSONNEL OUVRIER T.IV	12	4	16	2	0	2	18	862	9	871	40	170	210	1 080
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	10	45	55	2	10	12	67	168	2 254	2 422	0	0	0	2 422
TECHNICIEN SUPERIEURS ADM. PARISIENNES	6	14	20	5	5	10	30	178	480	659	0	0	0	659
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE	393	1 174	1 567	153	213	366	1 933	28 749	100 431	129 180	2 645	1 155	3 800	132 980
ADJOINT ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3	1	4	5	0	5	9	97	489	586	0	0	0	586
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT ART COM DE PARIS	0	0	0	3	1	4	4	28	25	53	0	0	0	53
ASSISTANT SPEC ENSEIGNEMENT MUSICAL CONTRACT	0	0	0	2	0	2	2	0	0	0	46	0	46	46
ASSIST. SP. BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS.	5	2	7	6	0	6	13	294	7	301	0	0	0	301
BIBLIOTHECAIRE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	0	0	0	0	1	1	1	0	14	14	0	0	0	14
CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUES	1	0	1	2	0	2	3	37	0	37	0	0	0	37
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	0	0	5
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	4	0	4	2	0	2	6	39	17	56	6	0	6	62
PROFESSEUR ATELIERS DES BEAUX ARTS VDP	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1
PROFESSEUR DE CONSERVATOIRE	1	0	1	1	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE	14	5	19	21	3	24	43	500	552	1 052	51	1	52	1 105
CONSEILLER DES A.P.S. ET DE L'ANIMATION	1	3	4	1	0	1	5	11	136	146	0	0	0	146
EDUCATEUR DES A.P.S.	1	24	25	0	5	5	30	79	2 066	2 144	0	204	204	2 348
TOTAL FILIÈRE SPORTIVE	2	27	29	1	5	6	35	89	2 201	2 291	0	204	204	2 495

CORPS	Nombre d'accidents du travail* / **						TOTAL	Nombre de jours d'arrêts de travail**						TOTAL
	Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total		Accident de travail / service		S-total	Accident de trajet		S-total	
	F	H		F	H			F	H		F	H		
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	94	1	95	32	0	32	127	8 745	16	8 762	657	0	657	9 418
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF ADM.PARIS	15	1	16	19	0	19	35	1 513	192	1 706	0	0	0	1 706
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF T.IV	4	1	5	1	0	1	6	135	392	527	14	0	14	541
CADRE SOCIO-EDUCATIF T.IV	1	1	2	1	1	2	4	0	74	74	0	0	0	74
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIFS ADM. PARISIENNES	2	0	2	6	0	6	8	74	0	74	0	0	0	74
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS VILLE DE PARIS	52	0	52	20	2	22	74	2 767	10	2 777	0	0	0	2 777
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS T.IV	2	0	2	1	0	1	3	20	0	20	0	0	0	20
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISES T.IV	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR T.IV (NOUVEAU CADRE)	4	0	4	0	0	0	4	2	0	2	0	0	0	2
TOTAL FILIÈRE SOCIALE	174	5	179	80	3	83	262	13 256	684	13 940	671	0	671	14 611
ACC. EDUCATIF ET SOCIAUX TIV	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0	15	0	15	15
AGT SERV. HOSP. QUALIFIES TIV	1	2	3	0	0	0	3	0	21	21	0	4	4	25
AIDE SGNT ET AUX DE PUER TIV	0	0	0	0	0	0	0	87	0	87	9	0	9	96
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VILLE DE PARIS	269	0	269	120	1	121	390	21 625	21	21 646	42	0	42	21 688
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL ADM. PARISIENNES	9	0	9	5	0	5	14	374	0	374	0	0	0	374
CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX T4	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	0	0	5
INFIRMIER(E) VILLE DE PARIS CAT A	9	1	10	3	0	3	13	405	0	405	0	0	0	405
INFIRMIERS/ERE EN SOINS GENERAUX T.IV	0	1	1	1	0	1	2	3	0	3	0	0	0	3
INFIRMIERS/ERE ADMINST.PARIS.	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1
MEDECIN D'ENCADREMENT TERRITORIAL	2	0	2	0	0	0	2	4	0	4	0	0	0	4
MEDECIN CONTRACTUEL	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MEDECIN DE LA VILLE DE PARIS	2	0	2	0	0	0	2	6	0	6	0	0	0	6
MEDECIN DU SERVICE MEDICAL CONTRACTUEL	1	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUE	0	0	0	1	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICE ADMINISTRATIONS PARISIENNES	7	0	7	11	0	11	18	492	0	492	0	0	0	492
PUERICULTRICE T.IV	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9	0	0	0	9
SAGE FEMME	1	0	1	0	0	0	1	14	0	14	0	0	0	14
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	7	0	7	9	0	9	16	1 344	0	1 344	0	0	0	1 344
TOTAL FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	311	6	317	150	2	152	469	24 367	43	24 410	66	4	71	24 481
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS	20	14	34	12	2	14	48	989	1 693	2 682	0	0	0	2 682
AGENT POLICE MUNICIPALE PARIS	42	49	91	6	13	19	110	1 845	2 187	4 033	0	51	51	4 084
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	18	21	39	4	8	12	51	2 802	2 399	5 201	15	0	15	5 216
CHEF SERVICE POLICE MUNICIPALE PARIS	4	1	5	0	3	3	8	5	397	402	0	0	0	402
CONTROLEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	791	791	0	0	0	791
INSPECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ	4	17	21	1	4	5	26	375	3 937	4 312	0	0	0	4 312
PREPOSE	1	1	2	0	4	4	6	13	220	233	0	0	0	233
TECHN TRANQ PUBLIQUE ET SURV COMMUNE DE PARIS	0	3	3	0	0	0	3	261	92	353	0	0	0	353
TOTAL FILIÈRE SÉCURITÉ	89	106	195	23	34	57	252	6 290	11 715	18 005	15	51	66	18 071
ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUELS	29	1	30	10	0	10	40	22	11	32	4 382	337	4 719	4 751
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE	76	29	105	27	6	33	138	6 337	2 369	8 707	88	16	104	8 811
ANIMATEUR ANIMATRICES ADMINISTRATIONS PAR	21	4	25	8	2	10	35	1 113	64	1 177	2	0	2	1 179
TOTAL FILIÈRE ANIMATION	126	35	161	45	8	53	214	7 472	2 444	9 916	4 472	353	4 825	14 741
COLLABORATEUR DE CABINET	2	0	2	0	0	0	2	0	0	0	50	179	229	229
COLLABORATEUR DE MAIRE D ARRONDISSEMENT	1	0	1	1	0	1	2	0	0	0	5	0	5	5
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	14	6	20	2	6	8	28	241	171	412	0	0	0	412
PROFESSEUR DES COURS MUNICIPAUX D'ADULTES	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	14	14	14	14
TOTAL HORS FILIÈRE	17	6	23	3	7	10	33	241	171	412	55	194	249	661
NON VALORISE	0	0	0	0	1	1	1	1 934	2 315	4 250	8 661	2 228	10 889	15 139
TOTAL NON VALORISE	0	0	0	0	1	1	1	1 934	2 315	4 250	8 661	2 228	10 889	15 139
Sous-total	1 236	1 391	2 627	605	299	904	3 531	93 120	123 601	216 721	16 912	4 218	21 130	237 852
TOTAL général 2023	3 531						237 852							

D - CONDITIONS DE TRAVAIL

8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL

DONNÉES MALADIES PROFESSIONNELLES

**Ville de Paris
2023**

Maladies professionnelles reconnues imputables au service dans l'année par filière, par corps et par sexe

*Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et non titulaires, y compris sur un emploi non permanent
Remarque : tous les accidents doivent être comptés même s'ils ne donnent pas lieu à arrêt de travail au titre de l'accident.*

Corps	Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service	Nombre d'agents concernés*	
		Femmes	Hommes
ADJOINT ADMINISTRATIF	20	15	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	20	15	0
ADJOINT TECHNIQUE	58	10	32
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNT	13	8	1
AGENT DE LA PETITE ENFANCE	52	38	1
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	13	8	0
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE	6	0	6
EBOUEUR ET CHEF D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	37	3	28
EGOUTIER ET PERSONNEL RESEAUX SOUTERRAINS	1	0	1
OUVRIER	3	1	1
PERSONNEL DE MAITRISE D'ADM PARISIENNES	4	1	2
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	2	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE	189	70	72
ASSISTANT SPEC BIBLIOTHEQUES MUSEES ADM PARIS	2	1	0
FILIÈRE CULTURELLE	2	1	0
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	13	11	0
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS	2	2	0
FILIÈRE SOCIALE	15	13	0
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS	48	38	0
PUERICULTRICE	1	1	0
SECRETAIRE MÉDICO ET SOCIAL	5	1	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	54	40	0
ADJOINT D'ANIMATION	1	1	0
FILIÈRE ANIMATION	1	1	0
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	3	3	0
FILIÈRE SÉCURITÉ	3	3	0
TOTAL GÉNÉRAL 2023	284	143	72

D - CONDITIONS DE TRAVAIL
8.9 CONDITIONS DE TRAVAIL
DONNÉES ATI

Ville de Paris
2023

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année
par direction concernée et par sexe

Directions	Femmes	Hommes	Total général
DAC	2	1	3
DAE	1	0	1
DASCO	39	5	44
DCPA	0	9	9
DDCT	4	3	7
DEVE	1	9	10
DFPE	62	0	62
DICOM	1	0	1
DILT	0	1	1
DJS	2	5	7
DLH	2	1	3
DPE	4	28	32
DPMP	3	4	7
DRH	3	2	5
DSIN	0	2	2
DSOL	2	2	4
DU	1	0	1
DVD	0	6	6
Total général 2023	127	78	205

Directions	Femmes*	Hommes*	Total général
DAC	nc	nc	2
DASCO	nc	nc	12
DCPA	nc	nc	3
DDCT	nc	nc	1
DEVE	nc	nc	2
DFPE	nc	nc	13
DILT	nc	nc	2
DJS	nc	nc	2
DPE	nc	nc	21
DPMP	nc	nc	3
DSIN	nc	nc	1
DSOL TITRE IV	nc	nc	1
DVD	nc	nc	3
Total général 2022	nc	nc	66

*L'épidémie n'a pas permis de saisir l'intégralité des données dans Préventiel, rendant la distinction homme/femme impossible pour 2022.

Données 2021

Directions	Femmes*	Hommes*	Total général
DAC	nc	nc	1
DAE	nc	nc	1
DASCO	nc	nc	13
DASES	nc	nc	3
DCPA	nc	nc	5
DEVE	nc	nc	13
DFPE	nc	nc	18
DILT	nc	nc	0
DJS	nc	nc	4
DPE	nc	nc	21
DPSP	nc	nc	6
DRH	nc	nc	1
DVD	nc	nc	3
Total général 2021	nc	nc	89

*L'épidémie n'a pas permis de saisir l'intégralité des données dans Préventiel, rendant la distinction homme/femme impossible pour 2021.

Données 2020

Directions	Femmes	Hommes	Total général
DAC	nc	nc	1
DAE	nc	nc	1
DASCO	nc	nc	20
DASES	nc	nc	1
DCPA	nc	nc	4
DEVE	nc	nc	12
DFPE	nc	nc	18
DILT	nc	nc	2
DJS	nc	nc	4
DPE	nc	nc	17
DPSP	nc	nc	2
DRH	nc	nc	1
DVD	nc	nc	5
Total général 2020	nc	nc	88

*Le confinement n'a pas permis de saisir l'intégralité des données dans Préventiel, rendant la distinction homme/femme impossible pour 2020.

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congés de paternité Nombre de jours de congés de paternité pris par catégorie

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2023								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	67	1 384	115	2 578	635	13 509	817	17 471	100,0%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2022								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	57	1 224	113	2 466	575	12 378	745	16 068	98,8%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2021								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	52	978	99	1 788	415	7 441	566	10 207	75,0%

Catégorie	CONGÉS DE PATERNITÉ en 2020								% de pères ayant pris un congé de paternité sur la totalité des agents ayant été père dans l'année
	A		B		C		Total		
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	
TOTAL	43	485	64	714	461	5 245	568	6 444	74,4%

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de maternité
Nombre de jours de congés de maternité pris
par catégorie

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	203	18 608	369	35 597	449	46 040	1 021	100 245

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	213	19 201	448	43 942	501	52 904	1 162	116 047

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	232	22 819	91	8 542	866	86 639	1 189	118 000

Catégorie	CONGÉS DE MATERNITÉ en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	233	21 688	92	8 850	918	91 615	1 243	122 153

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé d'adoption
Nombre de jours de congés d'adoption pris
par catégorie

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	3	331	1	112	0	0	4	443

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	5	292	1	25	3	112	9	429

Catégorie	CONGÉS D'ADOPTION en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
TOTAL	2	107	1	2	2	111	5	220

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale
Nombre de jours de congés de solidarité familiale pris
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	63	1	77	2	201	4	341

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	1	115	0	0	1	86	2	201

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	3	35	3	35

Catégorie	CONGÉS DE SOLIDARITE FAMILIALE en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	3	96	2	183	6	94	11	373

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de proche aidant
Nombre de jours de congés de proche aidant
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	2	50	2	126	5	607	9	783

Catégorie	CONGÉS DE PROCHE AIDANT en 2022 (créé en 2022)							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	0	0	0	0	1	55	1	55

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de présence parentale
Nombre de jours de congés de présence parentale
par catégorie hiérarchique

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2023							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	13	1 317	35	4 159	52	4 721	100	10 197

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2022							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	318	34	3 503	47	4 546	88	8 367

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2021							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	9	411	4	213	52	5 907	65	6 531

Catégorie	CONGÉS DE PRESENCE PARENTALE en 2020							
	A		B		C		Total	
	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours	Effectif	Durée en jours
Total	7	132	3	314	37	4 824	47	5 270

E - CONGÉS

8.10 CONGÉS

Ville de Paris
2023

Fonctionnaires

Nombre d'agents partis pour raisons personnelles au cours de l'année
par filière, par motifs de départ et par sexe

Filière	Libellé départ	Femmes	Hommes	Total général
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CONGE PARENTAL	13	0	13
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	5	2	7
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	29	15	44
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	2	0	2
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	6	1	7
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	2	0	2
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	4	1	5
Total FILIÈRE ADMINISTRATIVE		61	19	80
FILIÈRE ANIMATION	CONGE PARENTAL	18	2	20
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	1	0	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	25	16	41
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	11	3	14
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	2	3
Total FILIÈRE ANIMATION		58	23	81
FILIÈRE CULTURELLE	CONGE PARENTAL	8	1	9
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	9	6	15
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	0	1
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	1	1	2
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	1	2
Total FILIÈRE CULTURELLE		20	9	29
FILIÈRE HORS FILIÈRE	CONGE PARENTAL	2	0	2
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	0	1
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	0	3
	DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	0	1	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	1	2	3
Total FILIÈRE HORS FILIÈRE		7	3	10
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	CONGE PARENTAL	114	1	115
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	9	0	9
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	147	0	147
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	13	0	13
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	9	0	9
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	11	0	11
Total FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		303	1	304
FILIÈRE SÉCURITÉ	CONGE PARENTAL	3	0	3
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	0	1	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	2	13	15
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	1	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	0	1	1
Total FILIÈRE SÉCURITÉ		5	16	21
FILIÈRE SOCIALE	CONGE PARENTAL	23	0	23
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	3	0	3
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	46	8	54
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	3	1	4
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	5	0	5
Total FILIÈRE SOCIALE		80	9	89
FILIÈRE SPORTIVE	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	0	1	1
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	1	8	9
Total FILIÈRE SPORTIVE		1	9	10
FILIÈRE TECHNIQUE	CONGE PARENTAL	45	2	47
	DISPO OFFICE RAISON DE SANTE AVEC PRESTATIONS	7	6	13
	DISPONIBILITE CONVENANCES PERSONNELLES	45	128	173
	DISPONIBILITE DONNER DES SOINS CONJOINT	1	2	3
	DISPONIBILITE ELEVER UN ENFANT -8 ANS	5	5	10
	DISPONIBILITE POUR CREER UNE ENTREPRISE	0	3	3
	DISPONIBILITE POUR DONNER SOIN HANDICAPE	1	0	1
	DISPONIBILITE POUR EFFECTUER DES ETUDES	2	1	3
	DISPONIBILITE POUR MANDAT D'ELU LOCAL	0	1	1
	DISPONIBILITE POUR SUIVRE SON CONJOINT	2	3	5
Total FILIÈRE TECHNIQUE		108	151	259
Total général 2023		643	240	883
Total général 2022		781	248	1 029
Total général 2021		651	196	847
Total général 2020		1 062	227	1 289

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.11 CHARTES DU TEMPS

Ville de Paris
2023

Information sur les chartes du temps de travail

Charte du temps

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ?	OUI
---	-----

*il s'agit de la charte de la déconnexion

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.12 TEMPS PARTIELS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Aménagement du temps de travail
Informations relatives au temps partiel
par sexe et par filière

Femmes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	32	5	14	4	9	121	49	0	77	77	388	417	476	466	-7,0 %
Changement de quotité	21	16	12	5	10	81	16	0	20	8	189	200	203	191	-5,5 %
Retours temps plein	159	215	50	18	18	280	127	1	194	120	1182	1 469	1 224	1 256	-19,5 %

Hommes	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	6	2	4	3	2	2	2	0	41	64	126	117	125	135	7,7 %
Changement de quotité	1	9	6	0	3	3	0	0	2	2	26	37	27	18	-29,7 %
Retours temps plein	41	118	17	13	8	2	1	2	121	79	402	409	409	348	-1,7 %

ENSEMBLE	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE	FILIERE SÉCURITÉ	HORS FILIERE	MÉDICO-SOCIALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE	AUTRES	TOTAL 2023	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020	Evolution en % de 2022 à 2023
Premières demandes satisfaites	38	7	18	7	11	123	51	0	118	141	514	534	601	601	-3,7 %
Changement de quotité	22	25	18	5	13	84	16	0	22	10	215	237	230	209	-9,3 %
Retours temps plein	200	333	67	31	26	282	128	3	315	199	1584	1878	1633	1604	-15,7 %

Le nombre de retours à taux plein comprend les demandes des agents ainsi que les positions statutaires rendant automatique le retour à temps plein.

Nombre de jours travaillés pour un agent à temps plein sur l'année 2023 : 226

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures

F - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

8.13 SERVICES DE PROXIMITÉ

Ville de Paris
2023

Dispositifs d'action sociale pour la garde d'enfants

Places en crèche, aides financières

- Les agents de la collectivité parisienne peuvent bénéficier de titres préfinancés (versés sous forme de tickets CESU) afin d'acquitter une partie des frais de garde (crèche ou salarié) pour leurs enfants de moins de 3 ans.
Cette prestation mise en place en 2007 permet ainsi aux agents d'alléger le coût de la garde de leurs enfants en bas âge.
En 2023, 989 agents ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 737 731,45 euros.
Le montant de la prestation, défini selon les tranches du quotient familial, s'élève à 400 € ou 700 € par an, en fonction du revenu fiscal de référence du foyer de l'agent.
- Une crèche collective, pouvant accueillir 45 petits enfants, est réservée aux agents de la collectivité parisienne.
- Enfin, les parents d'enfants âgés de 4 à 7 ans ayant fréquenté un centre de loisirs ou ayant effectué un séjour de vacances peuvent bénéficier d'une participation financière intitulée « bourse de vacances ». En 2023, 889 agents ont perçu une bourse de vacances, pour une dépense de 195 594,85 euros.
Les montants de cette prestation, variables en fonction du mode de garde choisi, sont fixés annuellement par circulaire interministérielle. Leur versement par la collectivité parisienne est sans condition de ressources.

9

INCLUSION

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

9.1 HANDICAP

- Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
 - Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)
 - Par catégorie hiérarchique, par filière, par corps et par sexe
- Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - Par statut, catégorie hiérarchique, par type de bénéficiaire et par sexe
- Dépenses de la collectivité au profit des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique
- Nombre d'agents bénéficiaires d'un aménagement d'horaires ou du poste de travail
- Nombre d'aménagements mis en place
- Nombre d'apprenti.es en situation de handicap
- Nombre d'aménagements techniques de postes réalisés (achat de matériel)
- Sensibilisation et formation des personnes ressources et des collectifs de travail au handicap des agent-es

9.2 ÂGE - Données de l'Accord Âges et générations

- Pyramide globale, part des moins de 30 ans, des moins de 26 ans; part des 50 ans et plus, des 45 ans et plus
- Pyramide des âges pour les 15 corps les plus représentés en nombre d'agents
- Répartition par direction des agents âgés de 60 ans, 61 ans et 62 ans et plus
 - Par direction
- Taux des agents ayant suivi une formation dans l'année
 - Par agents de 50 ans et +
 - Par agents de moins de 50 ans
 - Au global

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations
- Nombre de demandes d'écoute reçues par la ligne « A votre écoute »
- Nombre d'appels relatifs à des situations de harcèlement sexuel et/ou de propos et agissements sexistes
- Nombre d'appels relatifs à des situations de discrimination
- Nombre de situations présentées en équipe pluridisciplinaire
- Nombre de demandes d'enquêtes administratives
- Nombre de sanctions disciplinaires prononcées pour motifs liés aux mœurs (dont harcèlement sexuel) et à la discrimination
- Nombre de sanctions disciplinaires prononcées
- Par motif, par statut et par sexe
- Données relatives au dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations

9.4 FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Nombre d'agent-es formé-es aux questions de lutte contre les discriminations
- Nombre d'agent-es formé-es aux questions aux questions d'égalité professionnelle

9.5 ACHATS RESPONSABLES

- Nombre de marchés réservés
- Montant des achats au secteur du travail protégé et adapté (STPA)
- Montant des achats aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Nombre de marchés de marchés d'insertion
- Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle
- Nombre de nouveaux marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)
- Nombre d'heures d'insertion générées (Ville + CASVP)

PRÉSENTATION 2023

Ce chapitre consacré à l'inclusion présente les données sur le handicap, le dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations, l'âge des agent-es et la formation à la lutte contre les discriminations déjà présentées dans plusieurs chapitres dédiés du Rapport social unique.

Complété par les données relatives aux achats responsables, il permet de regrouper en un seul chapitre les éléments relatifs à la politique d'inclusion portée par la collectivité parisienne, de les valoriser et d'en faciliter le suivi d'une année sur l'autre.

Egalité professionnelle femmes-hommes

L'objectif d'égalité professionnelle et d'inclusion implique le passage en revue de toutes les procédures RH (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc.), ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agent-es.

Il implique également de connaître le ressenti des agents concernant les inégalités de traitement, injures ou agressions au travail.

Il repose enfin sur un effort constant de sensibilisation et de formation, préalable essentiel à l'identification des pratiques non inclusives puis à leur modification.

À ce titre, la Ville de Paris a déployé un module sur la lutte contre les discriminations au travail dans le cadre de la formation obligatoire « Principes et valeurs du service public ».

Les actions concrètes mises en œuvre en matière d'inclusion ont permis à la Ville d'obtenir dès 2019 le double label Diversité et Egalité professionnelle femmes – hommes. Elles sont structurées et évaluées chaque année via le Plan parisien *Egalité* valable pour la période 2021-2023.

En octobre 2023, toutes les directions de la Ville ont été auditées par l'Afnor dans le cadre du renouvellement des labels Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes.

Handicap

Fin 2023, la Ville de Paris compte 3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents ayant une reconnaissance de handicap, soit un taux de 6,6 %), 5,7 % en catégorie A, 18,9 % en catégorie B et 75,4 % en catégorie C. 96,0 % d'entre eux sont fonctionnaires. 63,6 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont des femmes.

Des ambitions fortes pour les recrutements d'agents en situation de handicap

- 92 lauréats en situation de handicap ont été affectés en 2023 dans des corps et filières variés (dont 2 en catégorie B et 2 en catégorie A) ;
- 62 agents en situation de handicap ont été titularisés en 2023.

Ces objectifs se déclinent aussi par le biais de l'apprentissage :

- 16 nouveaux apprentis en situation de handicap ont été recrutés ;
- 6 apprentis en situation de handicap qui terminaient leur contrat en 2023 sont restés à la Ville : 2 ont été titularisés directement, 4 recrutés sur un emploi pérenne ou un second contrat d'apprentissage.

Accompagnement et suivi des agents en situation de handicap

Dans le cadre de sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Ville poursuit son engagement en matière :

- d'aides techniques (prise en charge financière des prothèses auditives notamment),
- d'aménagements de poste (y compris en télétravail),
- de financement de transports adaptés,
- d'aides humaines (interprétariat en langue des signes française, accompagnement médico-psychologique).

En 2023, 389 aménagements techniques de poste ont été réalisés pour 231 bénéficiaires en situation de handicap.

Les agents en situation de handicap bénéficient également de formations adaptées ou permettant la compensation de leur handicap.

Formation et sensibilisation au handicap

12 actions de formation et sensibilisation des personnes ressources (référents handicap des directions, services des ressources humaines, encadrants) ont été réalisées.

23 actions de sensibilisation des collectifs de travail au handicap ont été réalisées.

En 2023, l'exposition « C'est pas juste... un handicap » a été présentée dans plusieurs directions de la Ville, allant au plus près des agents, pour permettre la libération de la parole.

Un atelier d'échange de pratique managériale sur le handicap (AEPM) a été créé : 2 sessions se sont tenues au sein de la DEVE en 2023.

Améliorer les carrières des agents en situation de handicap

En 2023, la Ville de Paris a réalisé son premier rapport de situation comparée entre les agents BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) et les agents dit « ordinaires ». Les SRH des directions ont ainsi pu regarder par process RH (effectif, mobilité, formation, rémunération etc.) s'il existe des écarts pour les agents en situation de handicap.

En application du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, la Ville de Paris expérimente le recrutement par voie de détachement dans un corps supérieur pour les fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi. En 2023, 4 détachements ont été effectués pour 2 secrétaires médico-sociales et 2 secrétaires administratives (catégorie B).

En 2023, la possibilité a été donnée pour la première fois aux agents en situation de handicap de demander des aménagements pour pouvoir suivre les formations, au moment de leur évaluation annuelle. Cette nouvelle offre a été introduite pour améliorer l'accessibilité à tous des formations de la Ville.

L'expérimentation de la pair-aidance a commencé. La progression de carrière, les moyens de compensation du handicap ou « comment parler de son handicap au travail » ont fait partie des thématiques abordées par le groupe de pair-aidance entre agents en situation de handicap qui s'est réuni au sein de la Direction des Finances et des Achats tout au long de l'année 2023. Les 15 participants ont souligné que cela permettait de se sentir moins isolés, d'apprendre de l'expérience des autres et de partager au sein de la direction sur leur situation.

Achats responsables

En 2023, la Ville décline son second Schéma de la commande publique responsable. Les objectifs : atteindre 3 millions d'heures d'insertion sur 5 ans, soit doubler le montant d'achats auprès des structures de l'inclusion.

Le pôle Achats Responsables de la DFA apporte une expertise et un support technique aux acheteurs sur l'insertion socio-professionnelle, l'emploi des personnes en situation de handicap et la prise en compte de la diversité et l'égalité femmes-hommes.

La DFA accorde une attention particulière à la diversité de son portefeuille fournisseurs. C'est pour cette raison qu'en 2023, 12 marchés sont réservés au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) et aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) afin d'assurer à ces structures un accès à la commande publique parisienne.

Par ailleurs, en 2023, 673 marchés (dont 125 nouveaux) comprennent une clause d'insertion professionnelle. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2017 où l'on dénombrerait 293 marchés.

Le nombre d'heures d'insertion générées en 2023 (623 120 heures) représente 387 équivalent temps plein (ETP) contre 300 ETP en 2019.

Visibilité des agent-es LGBT+

En 2023, la Ville a participé à la rédaction du premier guide sur la visibilité des lesbiennes au travail « VOILAT » avec l'association L'autre Cercle. La Ville a également travaillé sur les parentalités avec l'association Coming up, afin de prendre en compte les spécificités des familles LGBT+ et permettre aux agent-es concerné-es de bénéficier des mêmes droits.

Par ailleurs, le premier MOOC (formation en ligne) pour bien accueillir les personnes trans, réalisé en partenariat avec Vers Paris sans Sida et Outrans, a été mis en ligne sur Ville@pp. Il fait notamment partie de la formation des agent-es d'accueil et d'état civil en mairie d'arrondissement.

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Recrutement au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

Catégorie	Filières	Corps	Sexe		Total	
			Hommes	Femmes		
A	SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - spé assistant de service social	1	0	1	
Total A			1	0	1	
B	MÉDICO-SOCIALE	SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL ADM.PARIS.	1	0	1	
	SPORTIVE	EDUCATEUR DES A.P.S - spé natation	0	1	1	
Total B			1	1	2	
C	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMNISTRATIF	12	6	18	
	ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	2	0	2	
	CULTURELLE	ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	5	1	6	
	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE - spé bâtiments et espaces verts	2	2	4	
	TECHNIQUE		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	5	1	6
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien d'espaces	0	7	7
			ADJOINT TECHNIQUE - spé entretien et nettoyage des locaux	1	1	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	2	2
			ADJOINT TECHNIQUE - spé magasinier cariste	0	1	1
			ADJOINT TECHNIQUE - spé peintre	1	1	2
			ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - spé entretien et accueil	2	0	2
			AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	0	6	6
			EBOUEUR	0	5	5
	Total C			30	33	63
Total général 2023			32	34	66	
Total général 2022			35	25	60	
Total général 2021			45	25	70	
Total général 2020			23	8	31	

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Titularisation au titre de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaire en situation de handicap)

par catégorie, par filière, par corps et par sexe

Catégorie	Filières	Corps	Sexe		Total
			Hommes	Femmes	
A	TECHNIQUE	INGENIEUR DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES	1	0	1
Total A			1	0	1
B	ADMINISTRATIVE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADMIST.PARIS.	1	1	2
	CULTURELLE	ASSISTANT SPEC DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	5	1	6
	TECHNIQUE	TECHNICIEN SUPERIEUR - spé construction et bâtiment	0	1	1
		TECHNICIEN SUPERIEUR - spé informatique	1	0	1
Total B			7	3	10
C	SÉCURITÉ	AGENT ACCUEIL SURVEILLANCE E - spé médiation sociale	1	0	1
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT - spé entretien et accueil	4	3	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spé logistique générale	0	1	1
		AGENT DE LA PETITE ENFANCE	1	0	1
		AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	2	1	3
		ADJOINT TECHNIQUE - spé installations sportives	0	7	7
		ADJOINT TECHNIQUE - spé entretiens d'espaces	1	2	3
		ADJOINT TECHNIQUE - spé maintenance des bâtiments	0	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE - spé électrotechnicien	0	1	1
		EBOUEUR	1	7	8
Total C			10	23	33
Total général 2023			18	26	44
Total général 2022			32	14	46
Total général 2021			29	7	36
Total général 2020			24	35	59

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Travailleurs handicapés

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,6%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 269)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 591 agents au 31 décembre 2023.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie et par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	148	498	1 637	2 283
Hommes	57	180	1 071	1 308
Total	205	678	2 708	3 591

3 591 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels) par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	123	322	619	889	787	1 332	2119
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	1	0	1	0	1
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	3	10	28	39	125	57	156	106	262
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	2	5	27	134	278	621	307	760	1067
Total	50	136	178	495	1 023	1 567	1 251	2 198	3 449

Contractuels et salariés

2023									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	12	2	3	48	70	57	85	142
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés ou en période préparatoire au reclassement (PPR)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	12	2	3	48	70	57	85	142

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2022**

Travailleurs handicapés

3 460 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,3%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 277)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 460 agents au 31 décembre 2022.

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie et par sexe**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	137	452	1 564	2 153
Hommes	58	170	1 079	1 307
Total	195	622	2 643	3 460

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels)
par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe**

Fonctionnaires

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	44	111	110	298	590	828	744	1237	1981
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	2	0	2	0	2
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	6	8	33	21	122	43	161	72	233
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	1	8	20	124	287	628	308	760	1068
Total	51	127	163	443	1 001	1 499	1 215	2 069	3 284

Contractuels et salariés

2022									
Bénéficiaire	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	7	10	7	9	78	65	92	84	176
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	10	7	9	78	65	92	84	176

Ville de Paris
Au 31 décembre 2021

Travailleurs handicapés

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,1%*
(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 323)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 383 agents au 31 décembre 2021.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie et par sexe

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	140	188	1 759	2 087
Hommes	51	147	1 098	1 296
Total	191	335	2 857	3 383

3 383 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels) par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe

Fonctionnaires

Bénéficiaire	2021								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	37	119	92	136	612	987	741	1242	1983
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	5	6	33	9	139	65	177	80	257
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	4	7	15	36	292	656	311	699	1010
Total	46	132	140	181	1 043	1 708	1 229	2 021	3 250

Contractuels

Bénéficiaire	2021								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	5	8	7	7	55	50	67	65	132
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	8	7	7	55	51	67	66	133

**Ville de Paris
Au 31 décembre 2020**

Travailleurs handicapés

3 545 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi soit 6,45%*

(nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 3 153)

* La Ville de Paris satisfait au taux légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en comptabilisant 3 545 agents au 31 décembre 2020.

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
par catégorie et par sexe**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	144	190	1 823	2 157
Hommes	58	166	1 164	1 388
Total	202	356	2 987	0

3 545 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

**Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par statut (fonctionnaires, contractuels)
par catégorie de bénéficiaires, par catégorie et par sexe**

Fonctionnaires

Bénéficiaire	2020								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	45	121	106	144	674	1063	825	1328	2153
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	4	9	38	12	154	75	196	96	292
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Agents reclassés	1	4	15	33	276	620	292	657	949
Total	50	134	159	189	1 104	1 758	1 313	2 081	3 394

Contractuels

Bénéficiaire	2020								
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
1 - Handicapés CDAPH (RQTH, Carte invalidité et AAH)	8	10	7	1	60	64	75	75	150
2 - Pension invalidité régime général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 - Allocation ou rente invalidité relative à la protection sociale des sapeurs pomiers	0	0	0	0	0	1	0	1	1
6 - Agents reclassés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	10	7	1	60	65	75	76	151

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2023

Travailleurs handicapés

Dépenses de la collectivité au profit des agents relevant de l'obligation d'emploi
(dont une partie est prise en charge par le FIPHFP)

Dépenses d'aménagement du poste de travail

2023		2022		2021		2020	
Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
378 302 €	231	290 784 €	169	273 749 €	152	132 206 €	139

Dépenses diverses

	2023	2022	2021	2020
Achats au milieu protégé et adapté	4 836 382 €	5 951 546 €	4 999 150 €	5 306 575 €
Accompagnants enfants en situation de handicap pendant le temps périscolaire	13 611 502 €	12 013 065 €	6 618 991 €	3 801 409 €
Aide sociale aux agents handicapés	144 515 €	194 557 €	214 900 €	201 034 €
Accompagnement médico-psychologique (aide humaine)	169 505 €	145 468 €	127 644 €	141 544 €
Formations spécifiques handicap	28 060 €	42 298 €	201 240 €	291 482 €
Traduction langue des signes	430 053 €	374 710 €	291 410 €	197 356 €
Formation reconversion professionnelle après inaptitude	817 757 €	502 859 €	661 043 €	341 583 €
Communication	4 268 €	14 832 €	6 994 €	14 400 €
Transports adaptés (contribution au PAM)	5 574 €	13 571 €	11 918 €	18 963 €

Total des dépenses

2023	2022	2021	2020
20 425 918 €	19 543 690 €	13 407 039 €	10 446 552 €

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2023

Nombre de fonctionnaires bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique par filière et par sexe

Filière / Sexe	2023			2022			2021			2020
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	137	32	169	254	44	298	178	40	218	207
FILIÈRE ANIMATION	33	3	36	83	24	107	57	16	73	63
FILIÈRE CULTURELLE	17	10	27	38	13	51	30	12	42	39
FILIÈRE HORS FILIÈRE	6	1	7	16	3	19	6	3	9	11
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	150	1	151	302	5	307	203	5	208	201
FILIÈRE SÉCURITÉ	22	32	54	58	69	127	47	44	91	80
FILIÈRE SOCIALE	103	4	107	145	10	155	102	3	105	98
FILIÈRE SPORTIVE	2	3	5	2	6	8	1	4	5	7
FILIÈRE TECHNIQUE	192	319	511	331	442	773	225	311	536	476
non documenté	0	0	0	30	16	46	22	7	29	11
Total général	662	405	1 067	1 259	632	1 891	871	445	1 316	1 193

Nombre d'agents bénéficiant d'aménagements d'horaires ou d'aménagements du poste de travail par type et par sexe

	2023			2022			2021			2020
	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Femmes	Hommes	Total agents	Total agents
Aménagement ergonomique du poste de travail	393	289	682	415	301	716	415	304	719	660
Aménagement d'horaire	207	529	736	208	543	751	209	562	771	778
Changement de fonction	65	59	124	73	61	134	77	64	141	142
Exemptions diverses	3 968	3 262	7 230	3 138	2 743	5 881	3 059	2 701	5 760	4 412
Total	4 633	4 139	8 772	3 834	3 648	7 482	3 760	3 631	7 391	5 992

9.1 HANDICAP

Ville de Paris
2023

Nombre d'apprenti-es en situation de handicap par recruté / déjà recruté et par sexe

Apprenti-es	2023		2022		2021		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Apprenti-es RQTH recruté-es	9	7	10	5	12	10	13	7
Apprenti-es présent-es (recrutement antérieur)	19	14	8	9	12	6	13	26
Sous total	28	21	18	14	24	16	33	26
TOTAL	49		32		40		59	

Nombre d'aménagements techniques de poste réalisés (achat de matériel)

	2023	2022	2021	2020
Aménagement de poste (achats de matériel)	389	169	152	139

Sensibilisation et formation des personnes ressources et des collectifs de travail au handicap des agent-es

Nature aide	2023	2022	2021	2020
Actions de sensibilisation	23	6	13	2
dont ateliers collectifs	11	0	2	0
dont sessions de sensibilisation pour les équipes	4	2	8	1
dont sensibilisation des encadrants	4	4	3	1
Actions de formation	12	5	6	4
dont personnes ressources handicap	4	1	1	0
dont personnes ressources maintien dans l'emploi	1	0	1	0
Actions de communication	1	1	1	1

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

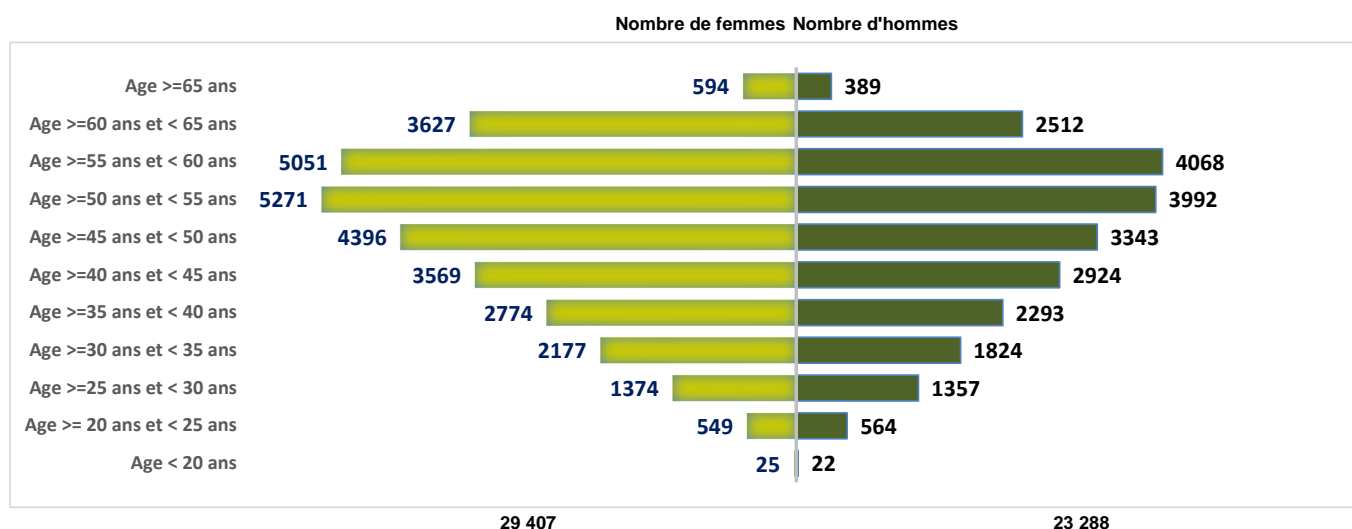
Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Pyramide des âges
part des moins de 30 ans et des moins de 26 ans,
part des 50 ans et plus et de 45 ans et plus

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV
et assistants familiaux et maternels) en activité



Part des personnes de moins de 30 ans et de moins de 26 ans (en %)

Moins de 30 ans	7,4%
Moins de 26 ans	2,2%

Part des personnes de 50 ans et plus et de 45 ans et plus (en %)

50 ans et plus	48,4%
45 ans et plus	63,1%

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

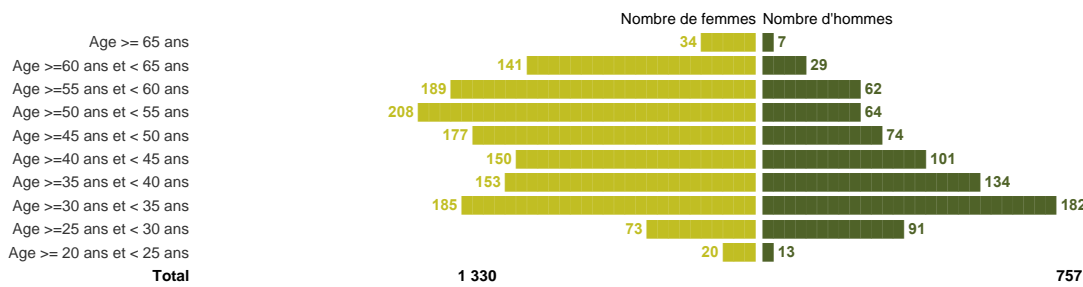
Pyramide des âges pour les 15 corps les plus représentés en nombre d'agents

Périmètre de mesure :

Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV
hors assistants familiaux et maternels) en activité

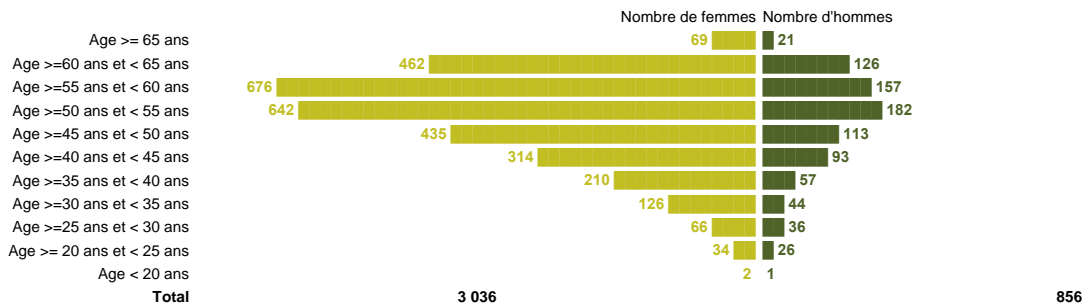
Corps des adjoints d'animation et d'action sportive

Pyramide des âges par sexe



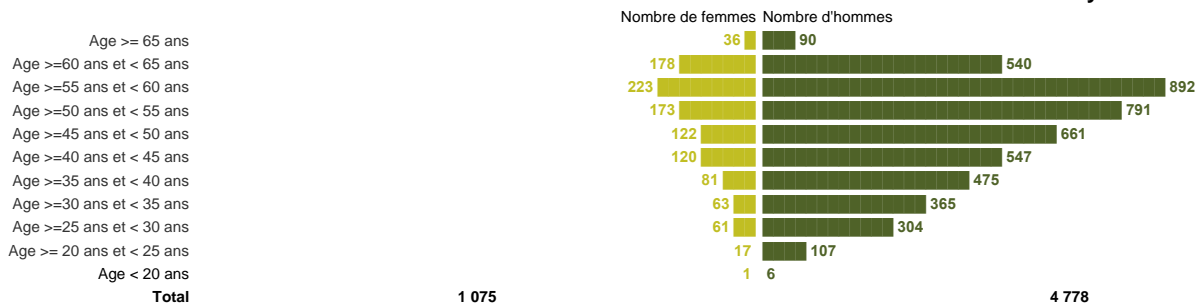
Corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe



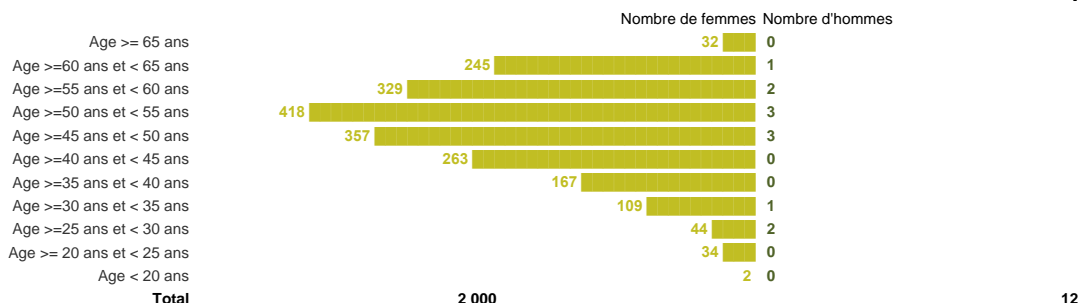
Corps des adjoints techniques des administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe

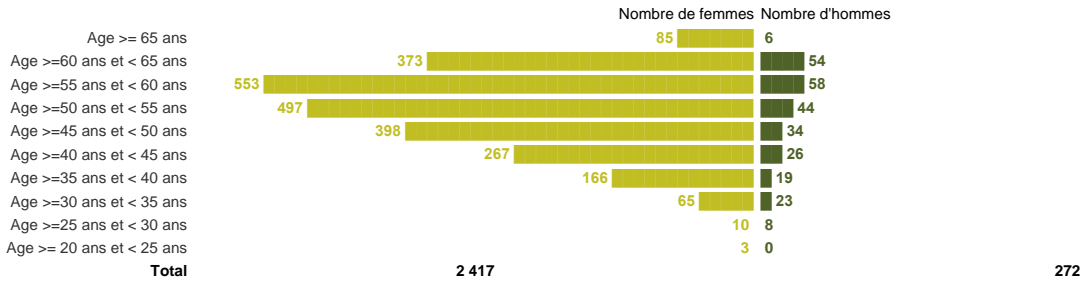


Corps des agents spécialisés des écoles maternelles

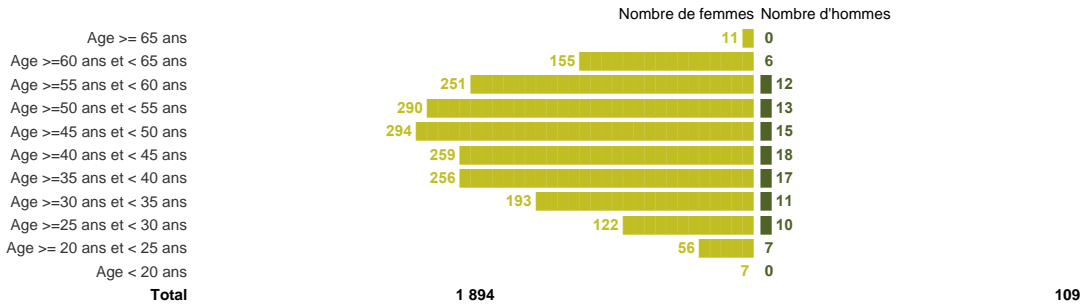
Pyramide des âges par sexe



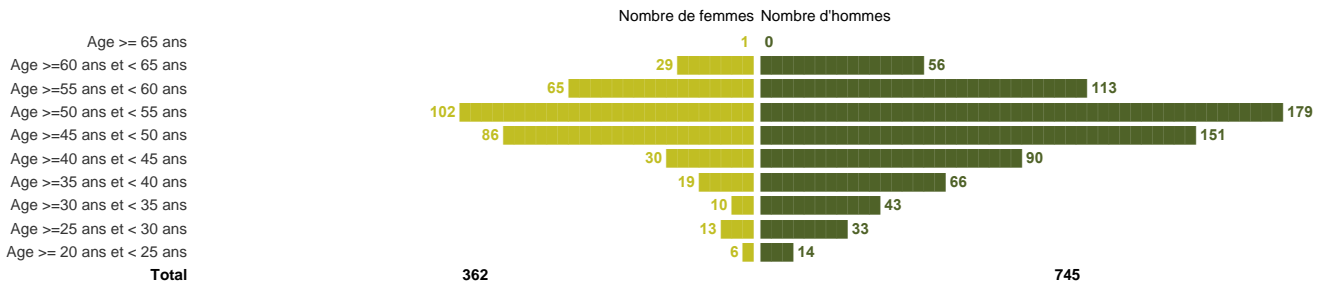
Corps des agents techniques des écoles
Pyramide des âges par sexe



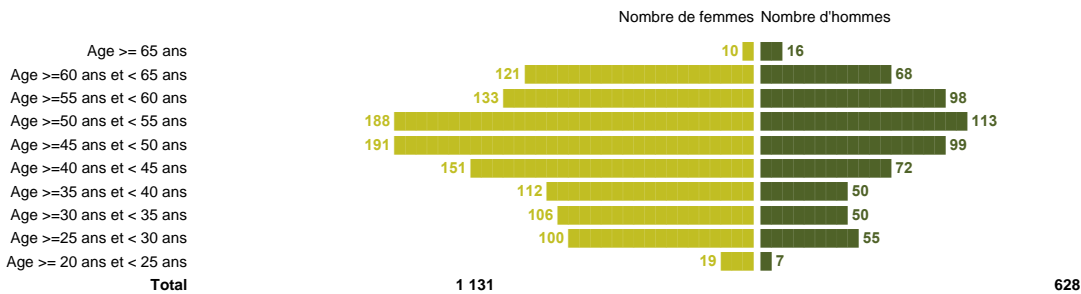
Corps des agents de la petite enfance
Pyramide des âges par sexe



Corps des agents de la police municipale
Pyramide des âges par sexe

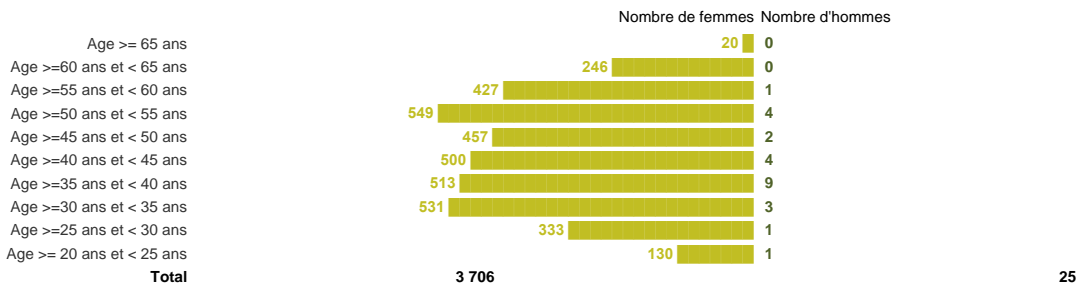


Corps des attachés hors CSA* d'administrations parisiennes
Pyramide des âges par sexe

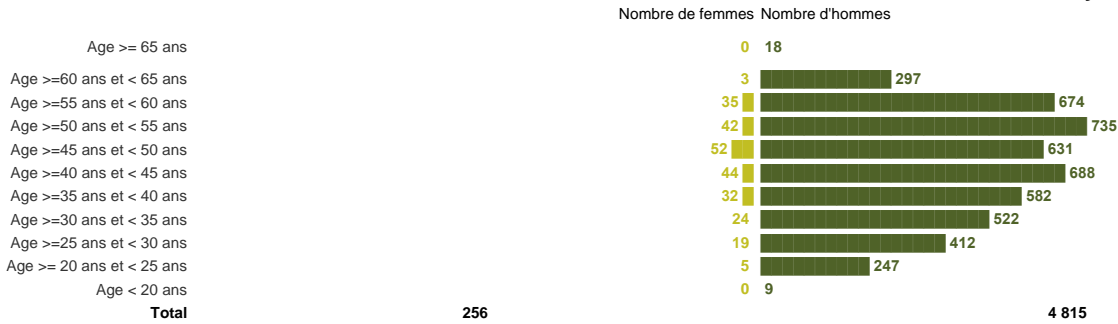


* chef de service administratif

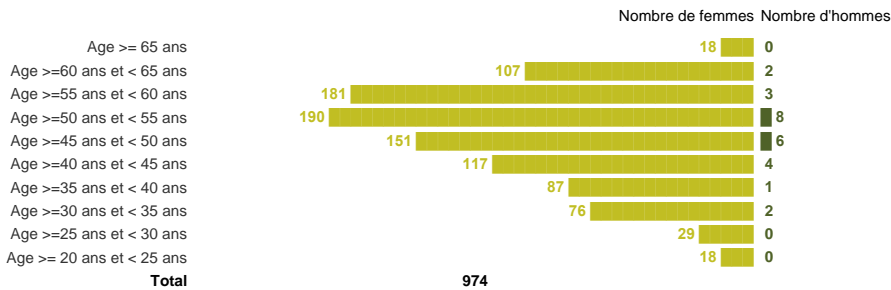
Corps des auxiliaires de puériculture et de soins
Pyramide des âges par sexe



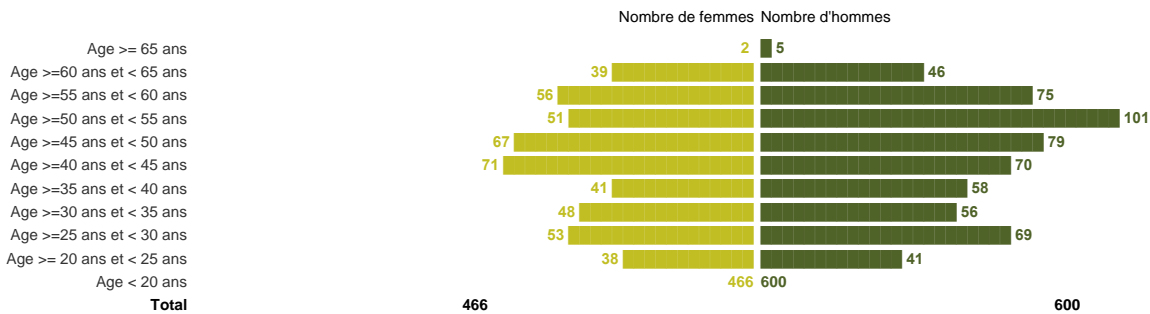
Corps des éboueurs
Pyramide des âges par sexe



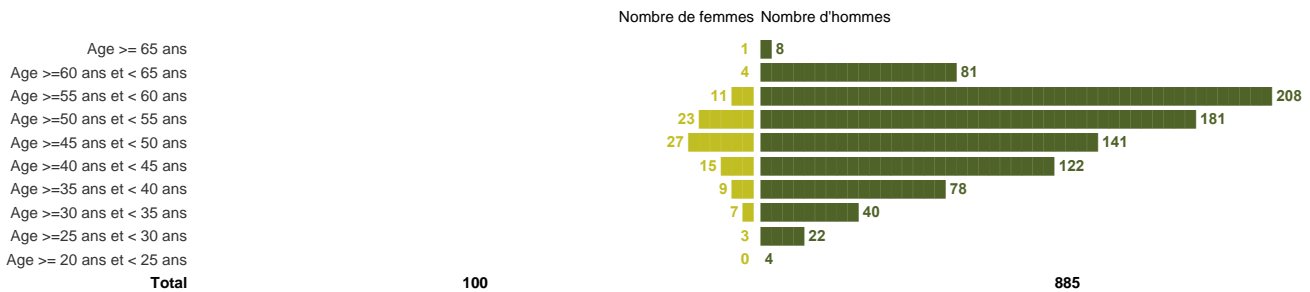
Corps des éducateurs de jeunes enfants
Pyramide des âges par sexe



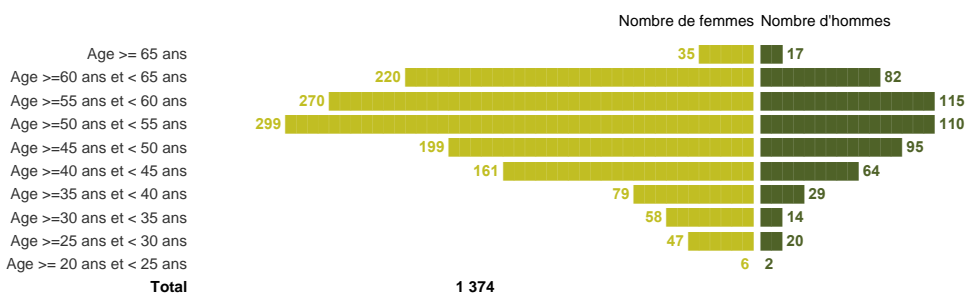
Corps des ingénieurs d'administrations parisiennes
Pyramide des âges par sexe



Corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes
Pyramide des âges par sexe

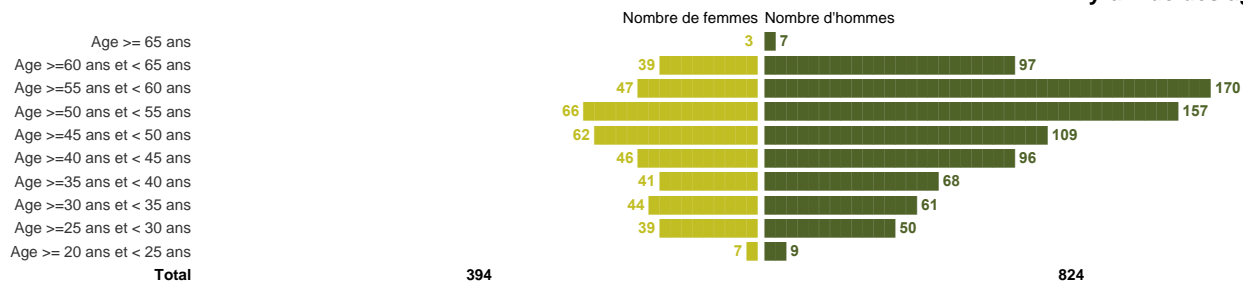


Corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes
Pyramide des âges par sexe



Corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes

Pyramide des âges par sexe



9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Information sur les âges

Répartition des agents comptant à l'effectif âgés de 60 ans, 61 ans et 62 ans et plus
par direction

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, le titre IV
hors assistants familiaux et maternels) en activité

DIRECTIONS	Effectif totaux	60 ans	61 ans	62 ans et +	Total
CABINET DU MAIRE	98	5	6	5	16
DAC	2 955	98	94	354	546
DAE	293	9	10	38	57
DAJ	79	3	2	5	10
DASCO	10 792	391	339	1 043	1 773
DCPA	1 467	56	37	125	218
DDCT	2 289	80	68	230	378
DEVE	3 023	97	86	223	406
DFA	523	15	18	33	66
DFPE	7 300	201	165	393	759
DICOM	227	5	3	17	25
DILT	1 163	73	66	195	334
DJS	2 655	85	70	217	372
DLH	430	19	8	43	70
DPE	7 483	230	163	336	729
DPMP	3 100	129	128	269	526
DRH	829	36	31	93	160
DSIN	536	28	24	34	86
DSOL	2 473	73	72	167	312
DSP	1 323	49	48	147	244
DTEC	71	1	2	2	5
DU	398	19	17	48	84
DVD	1 507	54	63	100	217
GESTION RH	415	76	15	105	196
IG	43	2	7	13	22
SG	208	1	3	13	17
Total général 2023	51 680	1 835	1 545	4 248	7 628
Total général 2022		1 627	1 548	4 281	7 456
Total général 2021		1 657	1 688	4 596	7 941
Total général 2020		1 830	1 607	4 535	7 972

Evolution 2023/2022		12,8%	-0,2%	-0,8%	2,3%
---------------------	--	-------	-------	-------	------

Evolution 2022/2021		10,7%	-8,5%	-7,6%	-3,9%
---------------------	--	-------	-------	-------	-------

Evolution 2021/2020		-9,5%	5,0%	1,3%	-0,4%
---------------------	--	-------	------	------	-------

9.2 DONNÉES ACCORD ÂGES ET GÉNÉRATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Accord âges et générations

Mesurer et informer sur les profils démographiques des agents de la collectivité parisienne

Formation

Périmètre de mesure :
Agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent et non permanent en activité
(y inclus les collaborateurs de cabinet, les occasionnels et saisonniers, les autres administrations*
hors titre IV et assistants familiaux et maternels

*autres administrations : CASVP et EPPM

55,4 %

Taux d'agents de 50 ans et + ayant suivi
une formation dans l'année 2023 soit 15 307 agents

27 634 agents ont 50 ans et plus au 31 décembre 2023

66,4 %

Taux d'agents de - de 50 ans ayant suivi
une formation dans l'année 2023 soit 19 725 agents.

29 715 agents ont moins de 50 ans au 31 décembre 2023

61,1 %

Taux d'agents ayant suivi
une formation dans l'année 2023 soit 35 032 agents.

57 349 agents tout âge confondu au 31 décembre 2023

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Ville de Paris (hors TIV)

Au 31 décembre 2023

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées
par motif, par statut et par sexe

Compter un motif par sanction	Fonctionnaire titulaire		Fonctionnaire stagiaire		Agent contractuel		2023			2022	2021	2020
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Total	Total	Total
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	13	1	1	0	1	0	15	1	16	17	4	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	8	1	0	0	0	0	8	1	9	10	9	3
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	21	3	0	0	0	0	21	3	24	17	9	9
Ivresse	2	0	0	0	0	0	2	0	2	1	2	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	4	0	0	0	0	0	4	0	4	8	3	3
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	3	0	0	0	0	0	3	0	3	2	3	1
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	4	1	0	0	0	0	4	1	5	8	5	2
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	7	0	1	0	1	0	9	0	9	6	0	3
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Total	62	6	2	0	2	0	66	6	72	70	35	26
	68		2		2		72					

9.3 QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Données relatives au dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations

	2023	2022	2021	2020
Nombre de demandes d'écoute reçues par la ligne « A votre écoute » (tous motifs confondus)	1 797 appels cellule d'écoute dont 1490 sollicitations d'accompagnement et 307 demandes de renseignements	1 871 appels dont 1 309 sollicitations	1 915 appels dont 1 252 sollicitations	1 351 appels dont 1 142 sollicitations
Nombre d'appels relatifs à des situations ressenties de harcèlement sexuel et/ou de propos et agissements sexistes	20	8	8	12
Nombre d'appels relatifs à la présomption de harcèlement moral au travail.	229 appels dont 28 situations requalifiées en harcèlement moral par le Dispositif Harcèlement-Discrimination (DHD)	121 appels 5 situations requalifiées 1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative	137 appels 9 situations requalifiées 4 situations présentées en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative	94 appels 35 situations requalifiées 1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative
Nombre d'appels relatifs à des situations de discrimination	30	25	36	21
Nombre de situations présentées en équipe pluridisciplinaire	1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire + 1 situation présentée en réunion de synthèse	5 situations présentées en équipe pluridisciplinaire pas d'enquête administrative	5 situations présentées en équipe pluridisciplinaire pas d'enquête administrative	1 situation présentée en équipe pluridisciplinaire 1 enquête administrative
Nombre de demandes d'enquêtes administratives	1	1	1	1

9.4 FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Formation à la lutte contre les discriminations

Nombre d'agent-es formé-es, au sein de l'entité, aux questions de lutte contre les discriminations,
(y compris sur le handicap, la laïcité et l'égalité de traitement) **et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
(y compris sur la communication sans stéréotype de genre et les violences sexuelles et sexistes)

	2023	2022	2021	2020
Nombre d'agent-es formé-es aux questions de lutte contre les discriminations*	5 467	3 968	2 326	1 362
Nombre d'agent-es formé-es aux questions d' égalité professionnelle F-H**	2 386	2 297	1 060	234
Total	7 853	6 265	3 386	1 596

* Les formations et sensibilisation génériques sur toutes les discriminations incluent systématiquement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

** Ne sont comptabilisées ici que les formations et sensibilisation exclusivement dédiées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

9.5 ACHATS RESPONSABLES

Ville de Paris
Au 31 décembre 2023

Achats responsables : favoriser l'insertion professionnelle et promouvoir la diversité dans la commande publique

Le recours à des marchés réservés :

- STPA : secteur du travail protégé et adapté
- SIAE : structures d'insertion par l'activité économique
- ESS : économie sociale et solidaire

	2023	2022	2021	2020
Nombre de marchés réservés (STPA + SIAE + ESS)	12, dont 6 au STPA uniquement, 4 et SIAE et STPA et 2 ESS	20 dont 15 STPA, 3 SIAE, 2 ESS	24 dont 20 STPA, 3 SIAE, 1 ESS	23 dont 19 STPA, 3 SIAE, 1 ESS
Montant des achats au secteur du travail protégé et adapté (STPA) mandaté en € TTC	4 836 382 € TTC	5 951 546 €	4 999 150 €*	5 306 575 €*
Montant des achats aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	8 211 327 €	6 790 742 €	7 090 144 € *	8 066 364 €*
Nombre de marchés d'insertion	26	21	16	19

* Le mode de comptabilisation a évolué et se base désormais sur les données désormais publiques du marché de l'inclusion. L'assiette prise en compte est beaucoup plus exhaustive qu'auparavant.

L'utilisation des clauses d'insertion professionnelle

	2023	2022	2021	2020
Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)	673	663	495	450
Nombre de nouveaux marchés comprenant une clause d'insertion professionnelle (Ville + CASVP)	125	172	148	82
Nombre d'heures d'insertion générées (Ville + CASVP)	623 120 heures (dont 14,42% réalisées par des femmes)	551 310 heures (dont 16,6% réalisées par des femmes)	605 494 heures (dont 15,3% réalisées par des femmes)	466 180 heures (dont 15,8% réalisées par des femmes)
	(Soit 387 ETP)	(soit 343 ETP)	(soit 376 ETP)	(soit 290,09 ETP)

Commentaire: Afin de suivre l'exécution des clauses d'insertion, la Ville de Paris s'est dotée en avril 2019 de l'**outil de suivi Clause MO**. Cet outil est paramétré avec celui de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) qui est le facilitateur de la clause d'insertion en charge de son contrôle. Ainsi, les référents insertion des directions de la Ville peuvent suivre l'exécution des clauses d'insertion de leurs marchés au fil de l'eau.

ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

DÉCRET

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

ARRÊTÉS

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

DÉCRET

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

NOR : TFPF2022344D

Publics concernés : les administrations de l'Etat et leurs établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Objet : institution d'un rapport social unique et d'une base de données sociales au sein des administrations de l'Etat et leurs établissements publics, des collectivités territoriales et leurs établissements publics et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 sous réserve des dispositions prévues à l'article 12. Il prévoit une période transitoire du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, pendant laquelle le rapport social unique est présenté au comité technique compétent. Le décret définit les modalités d'élaboration des rapports sociaux uniques et des bases de données sociales au cours de cette période transitoire.

Notice : le décret fixe les conditions et modalités de mise en œuvre pour les trois versants de la fonction publique de l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instituant un rapport social unique et une base de données sociales dans les administrations publiques. Il précise le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales et du rapport social unique.

Références : le décret est pris pour application des articles 9 bis A et 9 bis B de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dans sa rédaction issue de l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-660 du 19 mars 1986 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis du Conseil commun de la fonction publique en date du 23 juillet 2020 ;
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 10 septembre 2020 ;
Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décrète :

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES A LA BASE DE DONNÉES SOCIALES

Art. 1^{er}. – I. – La base de données sociales, prévue par l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, est élaborée et mise en place par chaque administration ou établissement mentionnés à l'article 2 de la même loi auprès duquel est placé un comité social d'administration, un comité social territorial ou un comité social d'établissement, dénommé ci-après « comité social ».

II. – La base de données sociales comporte, sous forme dématérialisée, les données concernant les agents relevant du comité social. Ces données peuvent également porter sur des agents qui ne sont pas électeurs de ce comité mais sont rémunérés ou accueillis par ces administrations ou établissements.

Ces données se rapportent aux thèmes suivants :

1° L'emploi, notamment en ce qui concerne :

- a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein ;
- b) Les caractéristiques des effectifs ;
- c) Les positions statutaires ;
- d) Les postes proposés ;
- e) Les postes pourvus ;

2° Le recrutement, notamment en ce qui concerne :

- a) Le recrutement de fonctionnaires ;
- b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant ;
- c) Les cas de recours à des contractuels ;
- d) L'apprentissage ;
- e) Les contrats aidés ;
- f) Les stagiaires ;

3° Les parcours professionnels, notamment en ce qui concerne :

- a) Les mutations et les mobilités ;
- b) Les mises à disposition ;
- c) Les avancements de grade et les promotions internes ;
- d) Les examens professionnels ;
- e) Les départs ou cessations de fonctions, notamment selon le motif ou la destination ;

4° La formation, notamment en ce qui concerne :

- a) Le nombre des agents en formation initiale et continue ;
- b) Les dépenses de formation ;
- c) Les types de formations dispensées ;
- d) Le nombre et la durée des formations ;
- e) Les décisions prises sur les demandes de formation ;

5° Les rémunérations, notamment en ce qui concerne :

- a) La masse salariale ;
- b) Les traitements indiciaires ;
- c) Les primes et indemnités ;
- d) La distribution des traitements et rémunérations ;
- e) La somme des dix plus hautes rémunérations dans les cas et conditions prévus à l'article 37 de la loi du 6 août 2019 susvisée ;
- f) Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

6° La santé et la sécurité au travail, notamment en ce qui concerne :

- a) La nature des risques professionnels ;
- b) Le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- c) Le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service ;
- d) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 *quater* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- e) Le nombre de suicides et tentatives de suicide ;

- f) Les acteurs de la prévention et leurs activités ;
- g) Les instances de prévention et leurs activités ;
- h) Les commissions médicales ;
- i) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
- j) La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels ;

7° L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, notamment en ce qui concerne :

- a) Les cycles de travail ;
- b) L'organisation du travail ;
- c) Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel ;
- d) Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires ;
- e) Les heures écrites au regard du temps annualisé et des systèmes de décompte ;
- f) Les astreintes et interventions ;
- g) Le télétravail et le travail à distance ;
- h) L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail ou au télétravail ;
- i) Les droits à jours de congés ;
- j) Les comptes épargne-temps ;
- k) Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs ;
- l) Les jours de carence ;
- m) Les restructurations et réorganisations de service ;

8° L'action sociale et la protection sociale, notamment en ce qui concerne :

- a) Les montants des dépenses et leur nature ;
- b) Les types de prestations fournies, notamment le logement ;
- c) Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques ;

9° Le dialogue social, notamment en ce qui concerne :

- a) Les instances de dialogue social ;
- b) Les représentants du personnel ;
- c) Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé ;
- d) Les moyens de toute nature effectivement accordés aux organisations syndicales ;
- e) Les négociations engagées et les accords signés ;
- f) Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires ;
- g) Les jours de grève ;

10° La discipline, notamment en ce qui concerne :

- a) La nature des fautes disciplinaires ;
- b) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature.

III. – Les données mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée sont présentées par sexe. Elles peuvent également être présentées selon des critères relatifs à l'âge, au statut d'emploi, à la catégorie hiérarchique, à la zone géographique d'affectation et à la situation de handicap des agents concernés. Ces données contribuent à l'établissement du rapport annuel prévu par l'article 6 *bis* de la même loi.

IV. – Des arrêtés du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la santé précisent, respectivement en ce qui concerne la fonction publique de l'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, la liste, la structuration et la présentation des données contenues dans les bases de données sociales. Ils précisent également les modalités d'accès par ces mêmes ministres à ces bases en vue de l'agrégation des données.

Art. 2. – Les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci. Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion.

Art. 3. – La base de données sociales est actualisée chaque année.

L'actualisation donne lieu à une information des membres du comité social.

Si l'absence dans la base d'une donnée se rapportant à un thème résulte de circonstances exceptionnelles ou de son indisponibilité, l'autorité compétente en précise les raisons.

La base ne comporte pas de données nominatives et les données sont traitées de sorte qu'aucune personne ne soit identifiable.

Art. 4. – Pour l'exercice de leurs missions, les membres du comité social concerné sont mis en mesure de consulter et d'extraire les données de la base de données sociales selon des modalités précisées par l'autorité compétente.

Les membres du comité social sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des données figurant dans la base de données revêtant un caractère confidentiel et présentées comme telles par l'autorité compétente. La durée du caractère confidentiel de ces données est précisée par cette autorité.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Art. 5. – A partir des données contenues dans la base mentionnée à l'article 1^{er} du présent décret, le rapport social unique prévu par l'article 9 *bis* A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée présente les éléments et données mentionnés à cet article ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

1° Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du comité social ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité ;

2° La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution ;

3° La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Art. 6. – Le rapport social unique est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée.

Lorsque l'activité de la gestion des ressources humaines relève d'une périodicité annuelle différente de l'année civile, les informations qui s'y rapportent sont alors présentées dans le rapport selon cette périodicité.

Le rapport comporte également les informations se rapportant au moins aux deux années précédentes et, lorsque c'est possible, aux trois années suivantes.

Art. 7. – Pour les collectivités territoriales et établissements employant moins de cinquante agents affiliés à un centre de gestion, le rapport social unique est établi par le président du centre de gestion et porte sur l'ensemble de ces collectivités et établissements. Le centre de gestion recueille auprès d'eux les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport dont il ne dispose pas.

Art. 8. – Au plus tard un mois avant la présentation du rapport social unique au comité social, l'autorité compétente informe les membres de ce comité, selon des modalités qu'elle fixe, que la base de données sociales actualisée à partir de laquelle le rapport a été établi est accessible.

Art. 9. – Le rapport social unique est transmis aux membres du comité social avant sa présentation. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

Dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Dans les collectivités ou les établissements de cinquante agents ou plus affiliés à titre obligatoire ou volontaire à un centre de gestion, le rapport est transmis par l'autorité territoriale à ce centre.

Art. 10. – Dans un délai de soixante jours à compter de la présentation du rapport social unique au comité social et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte, ce rapport est rendu public par l'autorité compétente sur son site internet ou, à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 11. – A l'article 3-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé, après les mots : « Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat » sont ajoutés les mots : « à partir de l'agrégation des éléments et données contenus dans le rapport social unique prévu par l'article 9 *bis* A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ».

Art. 12. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois :

1° La base de données sociales prévue par l'article 1^{er} est mise en place au plus tard le 31 décembre 2022, les membres du comité technique étant informés des conditions et du calendrier de son élaboration ainsi que des modalités de son accessibilité ;

2° Le rapport social unique prévu par l'article 5 portant sur les années 2020, 2021 et 2022 est élaboré à partir des données disponibles ;

3° Le rapport social unique portant sur les années 2020 et 2021 est présenté aux membres du comité technique compétent.

Art. 13. – Sont abrogés :

1° Le décret n° 88-951 du 7 octobre 1988 relatif au bilan social dans les établissements publics énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

2° Le décret n° 97-443 du 25 avril 1997 relatif au rapport pris en application de l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

3° L'article 18-1 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 susvisé ;

- 4° L'article 32 du décret du 3 avril 1985 susvisé ;
- 5° Le VII de l'article 33-1 du décret du 17 janvier 1986 susvisé ;
- 6° L'article 18 du décret du 19 mars 1986 susvisé ;
- 7° Le VII de l'article 35-1 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 8° Le VII de l'article 31-1 du décret du 6 février 1991 susvisé.

Art. 14. – La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la transformation et de la fonction publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2020.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

AMÉLIE DE MONTCHALIN

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*

JACQUELINE GOURAULT

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

OLIVIER VÉRAN

ARRÊTÉ

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale
la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

NOR : TERB2130600A

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis* A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-3 ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 29 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 7 octobre 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des données devant figurer dans la base de données sociales, prévue à l'article 1^{er} du décret du 30 novembre 2020 susvisé, mise en place par les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Les données figurant dans la base de données sociales sont arrêtées au 31 décembre de l'année civile écoulée et portent sur la totalité de cette année.

Elles sont transmises annuellement à la direction générale des collectivités locales en vue de la présentation d'une synthèse nationale au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Art. 3. – A partir des données renseignées dans la base de données sociales, l'autorité territoriale ou, le cas échéant, le président du centre de gestion établit un rapport social unique au regard notamment des thématiques suivantes :

- 1° A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- 2° Aux parcours professionnels ;
- 3° Aux recrutements ;
- 4° A la formation ;
- 5° Aux avancements et à la promotion interne ;
- 6° A la mobilité ;
- 7° A la mise à disposition ;
- 8° A la rémunération ;
- 9° A la santé et à la sécurité au travail, incluant les aides à la protection sociale complémentaire ;
- 10° A l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 11° A la diversité ;
- 12° A la lutte contre les discriminations ;
- 13° Au handicap ;
- 14° A l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Le rapport social unique est présenté au comité social territorial avant le 30 juin de chaque année.

Art. 4. – Jusqu'au renouvellement général des instances de la fonction publique territoriale, les mots : « comité social territorial » contenus dans l'annexe sont remplacés par les mots : « comité technique » et les mots : « formation spécialisée » sont remplacés par les mots : « comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».

Art. 5. – L'arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est abrogé.

Art. 6. – Le présent arrêté entre en vigueur pour les rapports sociaux uniques élaborés en 2022 au titre de l'année 2021.

Art. 7. – Le directeur général des collectivités locales et la directrice générale de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 décembre 2021.

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
des collectivités locales,*
S. BOURRON

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique,*
N. COLIN

ANNEXE

DONNÉES DEVANT FIGURER DANS LA BASE DE DONNÉES SOCIALES DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1^o **Emploi**

Agents sur des emplois fonctionnels de direction rémunérés au 31 décembre

Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel de direction par sexe, par statut d'origine, par cadre d'emplois (3) de détachement et par type d'emploi fonctionnel.

Nombre de fonctionnaires (1) en effectifs physiques occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet (moins de 17 h 30, entre 17 h 30 et 28 h, 28 h et plus), par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par grade.

Nombre de fonctionnaires par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail (article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Nombre de fonctionnaires par sexe et catégorie hiérarchique (4) occupant un emploi à temps complet :

- bénéficiant d'un temps partiel de droit, au sens de l'article 60 *bis* de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation (article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, occupant un emploi permanent

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre d'agents contractuels, en effectifs physiques, occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet, par sexe, par filière (2), par classe d'ancienneté dans la collectivité (5), par cadre d'emplois (3), par type de recrutement (articles 3-1, 3-2 et 3-3 [1^o, 2^o, 3^o, 3^{o bis}, 4^o et 5^o] de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) et par type de contrat.

Nombre d'agents contractuels, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3), dans la collectivité occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail.

Nombre d'agents contractuels, par sexe et catégorie hiérarchique (4), occupant un emploi à temps complet :

- bénéficiant d'un temps partiel de droit, au sens de l'article 13 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié ;
- bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation (article 10 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié).

*Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par filière (2) et par catégorie hiérarchique (4), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre de contrats à durée indéterminée conclus au cours de l'année.

Autres personnels, contractuels, sur emploi non permanent

Nombre d'agents contractuels sur emploi non permanent, en distinguant effectifs rémunérés au 31 décembre et effectifs, en équivalent temps plein rémunéré, ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe :

- collaborateurs de cabinet ;
- contractuels recrutés sur un contrat de projet ;
- assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ;
- agents contractuels recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) ;
- personnes bénéficiant d'un emploi aidé ;
- agents contractuels employés par les centres de gestion et mis à disposition des collectivités territoriales ;
- apprentis ;
- personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois ;
- vacataires (hors jury de concours).

Pyramide des âges au 31 décembre

Effectif des fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent par sexe et âge.

Positions statutaires particulières au 31 décembre des agents gérés par la collectivité territoriale

Nombre d'agents originaires de la collectivité par sexe :

- en congé parental ;
- en disponibilité (hors ceux mis en disponibilité d'office), dont disponibilité de droit ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels ;
- mis en disponibilité d'office ;
- placés en congé spécial ;
- en détachement au sein de leur propre structure (en distinguant emplois fonctionnels, emplois de cabinets, changement de filière) ;
- en détachement dans une autre structure (en distinguant fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités, détachement d'office en cas de transfert d'activité) ;
- mis à disposition dans une autre structure, dont agents mis à disposition des organisations syndicales (article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Nombre d'agents originaires d'une autre structure, ou en détachement direct au sein de la collectivité, par sexe :

- détachés dans la collectivité (en distinguant : emplois fonctionnels, non fonctionnels, de cabinet et fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités territoriales...) ;
- mis à disposition de la collectivité, dont originaires de la fonction publique de l'Etat.

Nombre de fonctionnaires originaires de la collectivité pris en charge par le centre de gestion ou le Centre national de la fonction publique territoriale par classe d'ancienneté de prise en charge (6) et par sexe.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap)

Les indicateurs concernent les collectivités assujetties à l'obligation d'emploi et les collectivités non assujetties.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent, dont apprentis) par catégorie hiérarchique (4), par statut et par sexe.

Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Taux d'emploi pour l'année écoulée.

Dépenses prises en compte dans le calcul du nombre d'unités déductibles du nombre d'unités manquantes, en application du troisième alinéa du IV de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail et de l'article 6 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié :

- montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés ;
- montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire.

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par catégorie hiérarchique (4), sexe et type d'activité.

2° Recrutement

Flux d'entrée sur emploi permanent

Arrivées dans la collectivité d'agents (fonctionnaires ou contractuels) sur des emplois fonctionnels, par sexe et par statut d'origine.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires par filière (2) et cadre d'emplois (3) par :

- recrutement direct (sans concours), dont PACTE ;
- voie de concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;
- article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (travailleurs handicapés) ;
- intégration directe (articles 13 *bis* [alinéa 1] et 14 de la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983, et article 68-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiés) ;
- voie de mutation ;
- voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres) ;
- réintégration ;
- transfert de compétences.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent, à temps complet et temps non complet, par sexe, par filière (2) et cadre d'emplois (3).

Recours à du personnel temporaire

Nombre de personnes, par filière (2), employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

Nombre de personnes employées dans le cadre du recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail (intérim), en référence à l'article 3-7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

3° Parcours professionnel

Evolution de carrière

Nombre de titularisations, prolongations de stage et refus de titularisation à l'issue d'un stage, par sexe.

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont handicapés (article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), par sexe.

Nombre d'agents contractuels nommés stagiaires, par sexe.

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année, par sexe :

- un avancement d'échelon ;
- un avancement de grade, par filière et par catégorie hiérarchique ;
- une promotion interne ;
- une réussite à un concours ;
- une réussite à un examen professionnel ;
- une nomination suite à une réussite à un concours ;
- une nomination suite à une réussite à un examen professionnel.

Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par sexe.

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires, prévues par l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle dans l'année par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

Nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent) ayant quitté la collectivité durant l'année : recensement par motif (mise à disposition, détachement, décharge totale de service, mutation, rupture conventionnelle, démission, fin de contrat, retraite, licenciement, décès...), par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Nombre de procédures de rupture conventionnelle initiée par l'autorité territoriale ou par l'agent, en distinguant les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent et nombre de conventions signées par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

4° Formation

Effectifs formés

D'une part pour les fonctionnaires et d'autre part pour les agents contractuels sur emploi permanent, nombre total, en distinguant formation prévue par les statuts particuliers (formation d'intégration et formation de professionnalisation), formation de perfectionnement, formation personnelle, préparation aux concours et examens d'accès à la FPT :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par catégorie hiérarchique (4), par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

Pour les agents sur emplois non permanent, en distinguant les fonctionnaires des contractuels, nombre total :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents, par type d'emploi et par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par type d'emploi et par sexe.

Nombre d'agents, en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels, par sexe, bénéficiant d'un congé de formation dont nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation ou d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 accepté au titre de l'année.

Validation de l'acquis et de l'expérience : nombre de dossiers :

- déposés durant l'année ;
- en cours ;
- ayant débouché sur une validation.

Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels.

Coût de la formation

Montant de la cotisation obligatoire versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Coûts des actions de formation prises en charge par les collectivités territoriales (coûts pédagogiques des actions organisées par les collectivités, frais d'inscription à des stages, colloques...) avec mention des versements au CNFPT au titre des actions organisées en partenariat.

Frais de déplacement des stagiaires.

Coût de formation des apprentis.

Coût total des actions de formation.

5° Rémunérations

Rémunérations et nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'ensemble des agents (au sens de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée)

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires (1) ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des primes versées ;
- dont le montant de la NBI ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;

- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires ;
- dont le montant du supplément familial de traitement ;
- dont le montant de l'indemnité de résidence.

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des indemnités versées ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires.

Total des rémunérations annuelles brutes versées, par sexe :

- aux personnels sur emplois non permanents (y compris collaborateurs de cabinet) ayant travaillé au moins un jour dans l'année ;
- aux assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Ecart des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires et aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés au moins un jour dans l'année par sexe, par catégorie (4) et par filière (2).

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées versées aux agents par sexe pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

Nombre d'agents contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

Montant des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel de la collectivité territoriale constatées au compte administratif de l'année de référence.

Assurances chômage

Modalités d'indemnisation du chômage, pour les titulaires et les agents contractuels.

Nombre d'anciens agents indemnisés au titre du chômage par leur ancien employeur territorial (régime d'auto-assurance), en distinguant entre les anciens titulaires, stagiaires et contractuels.

6° Santé et sécurité au travail

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité, au sens du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié

Nombre d'agents chargés :

- de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité (assistant et conseiller de prévention) ;
- des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI).

Nombre de médecins de prévention en équivalent temps plein.

Nombre d'infirmiers des services de prévention en équivalent temps plein.

Autres personnels affectés à la prévention.

Coût de la formation des agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ou, en l'absence de formation spécialisée, des membres du comité social territorial et dans le cadre des habilitations : nombre de jours et dépenses.

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité.

Autres dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Nombre de visites médicales par sexe sur demande de l'agent.

Indication de l'existence des éléments suivants :

- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- registre de santé et de sécurité au travail.
- plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS).
- démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).
- démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).
- autres démarches de prévention de risques.
- recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie.

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière, dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux.

Protection fonctionnelle

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

*Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents
(données sur l'ensemble des agents)*

Nombre d'accidents de service, d'accidents de travail imputables au trajet (en distinguant avec ou sans arrêt de travail), de maladies professionnelles reconnues imputables au service, et nombre de jours d'arrêt, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité concédées au cours de l'année, par motif (accident du travail, maladie professionnelle ...) et par sexe.

Nombre de signalements d'actes de violences physiques dont d'actes de violences sexuelles sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Nombre de signalements d'actes de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes (modalités organisationnelles et de traitement des faits signalés).

Agents inaptes

Nombre d'agents (par sexe) :

- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

Nombre d'agents (par sexe) :

- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.

Nombre d'agents :

- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme, par filière (2) ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail.

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année.

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons médicales.

Nombre de retraites pour invalidité.

Nombre de licenciements pour inaptitude physique.

Suicides

Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année.

Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année.

Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.

7° Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

Temps de travail

Modalités d'organisation du travail (cycle hebdomadaire, annuel, travail de nuit, travail le week-end, forfait), par sexe.

Nombre d'agents par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) bénéficiant d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières.

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent.

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent.

Compte épargne temps (décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale) par sexe et par catégorie hiérarchique (4) :

- nombre d'agents ayant un compte épargne-temps dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne-temps dans l'année et nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne temps consommés dans l'année par type de consommation.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours (jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, jours de congés annuels, jours épargnés sur un compte épargne-temps).

Charte du temps : existence d'une charte du temps dans la collectivité.

Télétravail

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée) et de refus prononcés par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (recours régulier ou ponctuel) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du recours régulier au télétravail (nombre de jours, jours flottants ou fixes, lieu d'exercice).

Temps partiel

Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Données réparties par sexe sur le nombre de :

- demandes présentées ;
- demandes acceptées ;
- premières demandes satisfaites ;
- modifications de quotités ;
- retours au temps plein.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.

Absences au travail

Répartition, par sexe, et par tranche d'âge, pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent, du nombre total de journées d'absence, du nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année et du nombre d'arrêts pour :

- maladie ou accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et pour grave maladie, congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service, accident du travail imputable au service, accident du travail imputable au trajet, maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel, disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions) ;
- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption ;
- autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux, concours et examens, fonctions électives...

Répartition par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent), ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant dans l'année et du nombre de jours pris par rapport au nombre de jours théoriques.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de présence parentale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de proche aidant et nombre total de journées d'absence.

Répartition, par sexe, du nombre d'entretiens avant et après des interruptions de carrière longues pour motifs personnels ou familiaux.

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique (pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent) et montants des sommes brutes retenues.

8° Action sociale et protection sociale

Action sociale

Montant des dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Nombre de bénéficiaires de prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique (4).

Protection sociale complémentaire

Existence d'un accord collectif au sens de l'article 8 *bis* de la loi du 13 juillet 1983 sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur.

Procédure retenue par la collectivité en distinguant santé et prévoyance : convention de participation propre à la collectivité ou proposée par le centre de gestion, contrat et règlement labellisé.

Nombre de bénéficiaires et montant des participations, par catégorie hiérarchique (4).

9° Dialogue social

Réunions statutaires

Nombre de représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance.

Nombre de réunions au cours de l'année :

- du comité social territorial (CST) ;
- de la ou des formations spécialisées instituées au sein du comité social territorial (FS) ou, en l'absence de formation spécialisée, du comité social territorial exerçant les compétences de la formation spécialisée ;
- de la commission administrative paritaire (CAP) ;
- de la commission consultative paritaire (CCP).

Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP de droit ou à la demande de l'agent intéressé.

Droits syndicaux

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application des articles 16 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application des articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service effectivement utilisées.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires.

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux.

Nombre de jours d'activité des représentants au titre de la ou des formations spécialisées (FS) et du secrétaire de la ou des formations spécialisées (FS).

Négociations et accords collectifs

Nombre de négociations engagées et nombre d'accords conclus et signés au cours de l'année par domaine référencé selon l'article 8 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conflits du travail

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Nombre de jours de grève en heure agent (en distinguant sur mot d'ordre national et sur mot d'ordre local) pour l'année de référence et pour l'année précédente.

10° Discipline

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées au titre de l'année, en distinguant par sexe et par type et motif de sanctions pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels.

(1) Le terme « fonctionnaires » recouvre les agents titulaires et stagiaires.

(2) et (3) Filières et cadres d'emplois au sens de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) faisant l'objet d'une circulaire annuelle du ministre chargé des collectivités territoriales et disponible en ligne sur le site internet collectivites-locales.gouv.fr.

(4) Catégories hiérarchiques : A, B, C. Les contractuels sont classés par assimilation à l'une de ces trois catégories.

(5) Classes d'ancienneté totale : moins de 3 ans, entre 3 et 6 ans, plus de 6 ans.

(6) Classes d'ancienneté de prise en charge : inférieur à 1 an, entre 1 et 2 ans, 2 à 5 ans, supérieur à 5 ans.

ARRÊTÉ

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

NOR : IOMB2318925A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 231-1, L. 231-2, L. 232-1 ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 8 juin 2023 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 28 juin 2023,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé, les mots : « à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 4 du code général de la fonction publique ».

Art. 2. – Au premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé, les mots : « cette année » sont remplacés par les mots : « l'année ».

Art. 3. – Les articles 4 et 5 de l'arrêté du 10 décembre 2021 susvisé sont abrogés.

Art. 4. – L'annexe de l'arrêté du 10 décembre 2021, relative aux données devant figurer dans la base de données sociales des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale, est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 5. – L'annexe mentionnée à l'article 4 entre en vigueur pour les rapports sociaux uniques élaborés en 2024 au titre de l'année 2023.

Art. 6. – La directrice générale des collectivités locales et la directrice générale de l'administration et de la fonction publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 août 2023.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur, adjoint à la directrice générale
des collectivités locales,*
S. BRUNOT

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur, adjoint à la directrice générale
de l'administration et de la fonction publique,*
F. CHARMONT

ANNEXE

DONNÉES DEVANT FIGURER DANS LA BASE DE DONNÉES SOCIALES DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE1° **Emploi***Agents sur des emplois fonctionnels de direction rémunérés au 31 décembre*

Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel de direction par sexe, par statut d'origine, par cadre d'emplois (3) de détachement et par type d'emploi fonctionnel.

*Nombre de fonctionnaires (1) en effectifs physiques
occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre*

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet (moins de 17 h 30, entre 17 h 30 et 28 h, 28 h et plus), par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par grade.

Nombre de fonctionnaires par sexe, par filière (2), par cadre d'emplois (3) occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail (articles L. 612-1, L. 612-2, L. 612-4, L. 612-6, L. 612-8, L. 612-12, L. 612-13, L. 612-14, L. 632-1, L. 632-2, L. 632-3 et L. 632-4) du code général de la fonction publique.

Nombre de fonctionnaires par sexe et catégorie hiérarchique (4) occupant un emploi à temps complet :

- accomplissant un service à temps partiel accordé de plein droit (article L. 612-3 du code général de la fonction publique) ;
- accomplissant un service à temps partiel sur autorisation (article L. 612-1 du code général de la fonction publique).

*Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre de fonctionnaires, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

*Nombre d'agents contractuels, en effectifs physiques,
occupant un emploi permanent rémunérés au 31 décembre*

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou à temps hebdomadaire non complet, par sexe, par filière (2), par classe d'ancienneté dans la collectivité (5), par cadre d'emplois (3), par type de recrutement (articles L. 332-8, L. 332-13 et L. 332-14 du code général de la fonction publique) et par type de contrat.

Nombre d'agents contractuels, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3), dans la collectivité occupant un emploi à temps complet :

- à temps plein ;
- à temps partiel selon les tranches de quotité de travail.

Nombre d'agents contractuels, par sexe et catégorie hiérarchique (4), occupant un emploi à temps complet :

- accomplissant un service à temps partiel de plein droit (article 13 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004) ;
- accomplissant un service à temps partiel sur autorisation (article 10 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004).

*Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré,
occupant un emploi permanent*

Nombre d'agents contractuels, en équivalent temps plein rémunéré, par sexe, par filière (2) et par catégorie hiérarchique (4), ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Nombre de contrats à durée indéterminée conclus au cours de l'année.

Autres personnels, contractuels, sur emploi non permanent

Nombre d'agents contractuels sur emploi non permanent, en distinguant effectifs rémunérés au 31 décembre et effectifs, en équivalent temps plein rémunéré, ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe :

- collaborateurs de cabinet ;
- contractuels recrutés sur un contrat de projet ;
- assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ;

- agents contractuels recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L. 332-23 du code général de la fonction publique) ;
- personnes bénéficiant d'un emploi aidé ;
- agents contractuels employés par les centres de gestion et mis à disposition des collectivités territoriales ;
- apprentis ;
- personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois ;
- vacataires (hors jury de concours).

Pyramide des âges au 31 décembre

Effectif des fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent par sexe et âge.

Positions statutaires particulières au 31 décembre des agents gérés par la collectivité territoriale

Nombre d'agents originaires de la collectivité par sexe :

- en congé parental ;
- en disponibilité (hors ceux mis en disponibilité d'office), dont disponibilité de droit ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels ;
- mis en disponibilité d'office ;
- placés en congé spécial ;
- en détachement au sein de leur propre structure (en distinguant emplois fonctionnels, emplois de cabinets, changement de filière) ;
- en détachement dans une autre structure (en distinguant fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités, détachement d'office en cas de transfert d'activité) ;
- mis à disposition dans une autre structure, dont agents mis à disposition des organisations syndicales (article L. 213-3 du code général de la fonction publique).

Nombre d'agents originaires d'une autre structure, ou en détachement direct au sein de la collectivité, par sexe :

- détachés dans la collectivité (en distinguant : emplois fonctionnels, non fonctionnels, de cabinet et fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres collectivités territoriales...) ;
- mis à disposition de la collectivité, dont originaires de la fonction publique de l'Etat.

Nombre de fonctionnaires originaires de la collectivité pris en charge par le centre de gestion ou le Centre national de la fonction publique territoriale par classe d'ancienneté de prise en charge (6) et par sexe.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap)

Nota – les indicateurs concernent les collectivités assujetties à l'obligation d'emploi et les collectivités non assujetties.

Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent et non permanent, dont apprentis) par catégorie hiérarchique (4), par statut et par sexe.

Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Taux d'emploi pour l'année écoulée.

Dépenses prises en compte dans le calcul du nombre d'unités déductibles du nombre d'unités manquantes, en application du troisième alinéa du IV de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail et de l'article 6 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié :

- montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés ;
- montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire.

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire par catégorie hiérarchique (4), sexe et type d'activité.

2° Recrutement

Flux d'entrée sur emploi permanent

Arrivées dans la collectivité d'agents (fonctionnaires ou contractuels) sur des emplois fonctionnels, par sexe et par statut d'origine.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires par filière (2), cadre d'emplois (3) et par sexe par :

- recrutement direct (sans concours), dont PACTE ;

- voie de concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;
- nomination intervenue en application de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique (fonctionnaires en situation de handicap) ;
- intégration directe (article L. 511-5 et suivants du code général de la fonction publique) ;
- voie de mutation ;
- voie de détachement (dont fonction publique de l'Etat, fonction publique hospitalière, autres) ;
- réintégration ;
- transfert de compétences.

Arrivées dans la collectivité de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent, à temps complet et temps non complet, par sexe, par filière (2) et cadre d'emplois (3).

Recours à du personnel temporaire

Nombre de personnes par sexe, par filière (2), employées comme personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion :

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

Nombre de personnes employées dans le cadre du recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail par sexe (intérim), en référence à l'article L. 334-3 du code général de la fonction publique.

- au moins un jour dans l'année ;
- présentes au 31 décembre.

3° Parcours professionnel

Evolution de carrière

Nombre de titularisations, prolongations de stage et refus de titularisation à l'issue d'un stage, par sexe.

Nombre d'agents contractuels sur emploi permanent titularisés (sans stage) sur un emploi permanent, dont personnes en situation de handicap (article L. 352-4 du code général de la fonction publique), par sexe.

Nombre d'agents contractuels nommés stagiaires, par sexe.

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année, par sexe :

- un avancement d'échelon ;
- un avancement de grade, par filière et par catégorie hiérarchique ;
- une promotion interne ;
- une réussite à un concours ;
- une réussite à un examen professionnel ;
- une nomination suite à une réussite à un concours ;
- une nomination suite à une réussite à un examen professionnel.

Nombre d'agents promouvables au choix pour un avancement de grade, par sexe.

Nombre d'agents promouvables sur examen professionnel pour un avancement de grade, par sexe.

Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière (2), par cadre d'emplois (3) et par sexe.

Nombre de fonctionnaires par sexe bénéficiaires des modalités dérogatoires, prévues par l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle dans l'année par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

Nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent) ayant quitté la collectivité durant l'année : recensement par motif (mise à disposition, détachement, décharge totale de service, mutation, rupture conventionnelle, démission, fin de contrat, retraite, licenciement, décès...), par catégorie hiérarchique (4) et par sexe.

Nombre de procédures de rupture conventionnelle initiée par l'autorité territoriale ou par l'agent, en distinguant les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent et nombre de conventions signées par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

4° Formation

Effectifs formés

D'une part pour les fonctionnaires et d'autre part pour les agents contractuels sur emploi permanent, nombre total, en distinguant formation prévue par les statuts particuliers (formation d'intégration et formation de professionnalisation), formation de perfectionnement, formation personnelle, préparation aux concours et examens d'accès à la FPT :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par sexe par catégorie hiérarchique (4), par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par sexe et par catégorie hiérarchique (4).

Pour les agents sur emplois non permanent, en distinguant les fonctionnaires des contractuels, nombre total :

- de journées de formation (dont au titre du CPF) suivies par les agents par sexe, par type d'emploi et par organisme ;
- d'agents ayant participé à au moins une action de formation (dont au titre du CPF), par type d'emploi et par sexe.

Nombre d'agents, en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels, par sexe, bénéficiant d'un congé de formation dont nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation ou d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article L. 422-3 du code général de la fonction publique accepté au titre de l'année.

Validation de l'acquis et de l'expérience : nombre de dossiers, par sexe :

- déposés durant l'année ;
- en cours ;
- ayant débouché sur une validation.

Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale en distinguant les fonctionnaires des agents contractuels par sexe.

Coût de la formation

Montant de la cotisation obligatoire versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Coûts des actions de formation prises en charge par les collectivités territoriales (coûts pédagogiques des actions organisées par les collectivités, frais d'inscription à des stages, colloques...) avec mention des versements au CNFPT au titre des actions organisées en partenariat.

Frais de déplacement des stagiaires.

Coût de formation des apprentis.

Coût total des actions de formation.

5° Rémunérations

Rémunérations et nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'ensemble des agents

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires (1) ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant d'IFSE ;
- dont le montant de CIA ;
- dont le montant des autres primes et indemnités ;
- dont le montant de la NBI ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires ;
- dont le montant du supplément familial de traitement ;
- dont le montant de l'indemnité de résidence.

Total des rémunérations annuelles brutes versées aux personnels contractuels sur emploi permanent ayant travaillé au moins un jour dans l'année, par sexe, catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) :

- dont le montant des indemnités versées ;
- dont le montant du complément de traitement indiciaire ;
- dont le montant des heures supplémentaires et complémentaires.

Total des rémunérations annuelles brutes versées, par sexe :

- aux personnels sur emplois non permanents (y compris collaborateurs de cabinet) ayant travaillé au moins un jour dans l'année ;
- aux assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux ayant travaillé au moins un jour dans l'année.

Ecarts des rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires et aux personnels contractuels sur emploi permanent rémunérés au moins un jour dans l'année par sexe, par catégorie (4) et par filière (2).

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées versées aux agents, avec répartition par sexe de ces dix agents, pour les employeurs concernés par l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique.

Nombre d'agents contractuels par sexe ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

Montant des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel de la collectivité territoriale constatées au compte administratif de l'année de référence.

Assurances chômage

Modalités d'indemnisation du chômage, pour les titulaires et les agents contractuels.

Nombre d'anciens agents indemnisés au titre du chômage par leur ancien employeur territorial (régime d'auto-assurance), en distinguant entre les anciens titulaires, stagiaires et contractuels.

6° Santé et sécurité au travail

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité (au sens du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié)

Nombre d'agents par sexe chargés :

- de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité (assistant et conseiller de prévention) ;
- des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI).

Nombre de médecins de prévention en équivalent temps plein.

Nombre d'infirmiers des services de prévention en équivalent temps plein.

Autres personnels affectés à la prévention.

Coût de la formation des agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ou, en l'absence de formation spécialisée, des membres du comité social territorial et dans le cadre des habilitations : nombre de jours et dépenses.

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité.

Autres dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Nombre de visites médicales par sexe sur demande de l'agent.

Indication de l'existence des éléments suivants :

- document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- registre de santé et de sécurité au travail ;
- registre de danger grave et imminent ;
- plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- autres démarches de prévention de risques ;
- recours à une assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie.

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière par sexe, dont nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux.

Protection fonctionnelle

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime, par sexe.

Nombre d'accidents mortels par sexe.

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents (données sur l'ensemble des agents)

Nombre d'accidents de service, d'accidents de travail imputables au trajet (en distinguant avec ou sans arrêt de travail), de maladies professionnelles reconnues imputables au service, et nombre de jours d'arrêt, par sexe, par filière (2) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité concédées au cours de l'année, par motif (accident du travail, maladie professionnelle...) et par sexe.

Nombre de signalements d'actes de violences physiques dont d'actes de violences sexuelles sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Nombre de signalements d'actes de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation sur agents, par catégorie hiérarchique (4) et par sexe, et par catégorie d'actes (émanant du personnel avec et sans arrêt de travail, émanant des usagers avec et sans arrêt de travail).

Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes (modalités organisationnelles et de traitement des faits signalés).

Agents inaptes

Nombre d'agents (par sexe) :

- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

Nombre d'agents (par sexe) :

- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.

Nombre d'agents (par sexe) :

- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme, par filière (2) ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail.

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année par sexe.

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons médicales par sexe.

Nombre de retraites pour invalidité par sexe.

Nombre de licenciements pour inaptitude physique par sexe.

Suicides

Nombre de tentatives de suicides déclarées survenues sur le lieu de travail par sexe.

Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année par sexe.

Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année par sexe.

Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail par sexe.

7° Organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail

Temps de travail

Modalités d'organisation du travail (cycle hebdomadaire, annuel, travail de nuit, travail le week-end, forfait), par sexe.

Nombre d'agents par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2) bénéficiant d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières.

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par cadre d'emplois (3).

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et les agents contractuels sur emploi permanent.

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération par sexe, filière (2) et cadre d'emplois (3) pour les fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent.

Compte épargne temps (décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale) par sexe et par catégorie hiérarchique (4) :

- nombre d'agents ayant un compte épargne-temps dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne-temps dans l'année et nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps ;
- nombre de jours des comptes épargne-temps ;

– nombre de jours des comptes épargne temps consommés dans l'année par type de consommation.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours (jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, jours de congés annuels, jours épargnés sur un compte épargne-temps).

Charte du temps : existence d'une charte du temps dans la collectivité.

Télétravail

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail (article L. 430-1 du code général de la fonction publique) et de refus prononcés par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (recours régulier ou ponctuel) par sexe, par catégorie hiérarchique (4) et par filière (2).

Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du recours régulier au télétravail (nombre de jours, jours flottants ou fixes, lieu d'exercice).

Temps partiel

Informations relatives au temps partiel prévu par les articles L. 612-1 à L. 612-14 du code général de la fonction publique.

Données réparties par sexe sur le nombre de :

- demandes présentées ;
- demandes acceptées ;
- premières demandes satisfaites ;
- modifications de quotités ;
- retours au temps plein.

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires par sexe de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant.

Absences au travail

Répartition, par sexe, et par tranche d'âge, pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent, du nombre total de journées d'absence, du nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année et du nombre d'arrêts pour :

- maladie ou accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et pour grave maladie, congé pour invalidité temporaire imputable à un accident de service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service, accident du travail imputable au service, accident du travail imputable au trajet, maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel, disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions) ;
- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption ;
- autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux, concours et examens, fonctions électives...

Répartition par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent), ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant dans l'année et du nombre de jours pris par rapport au nombre de jours théoriques.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de présence parentale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale et nombre total de journées d'absence.

Répartition par sexe et par catégorie hiérarchique du nombre d'agents (fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent), ayant bénéficié d'un congé de proche aidant et nombre total de journées d'absence.

Répartition, par sexe, du nombre d'entretiens avant et après des interruptions de carrière longues pour motifs personnels ou familiaux.

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique (pour les fonctionnaires et les contractuels sur emploi permanent et non permanent) et montants des sommes brutes retenues.

8° Action sociale et protection sociale

Action sociale

Montant des dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Nombre de bénéficiaires de prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique (4).

Protection sociale complémentaire

Existence d'un accord collectif au sens des articles L. 222-1 et L. 222-2 du code général de la fonction publique sur la protection sociale complémentaire prévoyant la souscription obligatoire des agents au contrat proposé par l'employeur.

Procédure retenue par la collectivité en distinguant santé et prévoyance : convention de participation propre à la collectivité ou proposée par le centre de gestion, contrat et règlement labellisé.

Nombre de bénéficiaires et montant des participations, par catégorie hiérarchique (4).

9° Dialogue social*Réunions statutaires*

Nombre de représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance par sexe.

Nombre de réunions au cours de l'année :

- du comité social territorial (CST) ;
- de la ou des formations spécialisées instituées au sein du comité social territorial (FS) ou, en l'absence de formation spécialisée, du comité social territorial exerçant les compétences de la formation spécialisée ;
- de la commission administrative paritaire (CAP) ;
- de la commission consultative paritaire (CCP).

Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP de droit ou à la demande de l'agent intéressé.

Droits syndicaux

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés en application des articles 16 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application des articles 14 et 17 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service auxquelles ont droit les organisations syndicales.

Nombre d'heures de décharges d'activité de service effectivement utilisées.

Nombre de jours d'absence pour formation syndicale accordés aux fonctionnaires.

Nombre de protocoles d'accords en matière de droits syndicaux.

Nombre de jours d'activité des représentants au titre de la ou des formations spécialisées (FS) et du secrétaire de la ou des formations spécialisées (FS).

Négociations et accords collectifs

Nombre de négociations engagées et nombre d'accords conclus et signés au cours de l'année par domaine mentionné à l'article L. 222-3 du code général de la fonction publique portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conflits du travail

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Nombre de jours de grève en heure agent (en distinguant sur mot d'ordre national et sur mot d'ordre local) pour l'année de référence et pour l'année précédente.

10° Discipline

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées au titre de l'année, en distinguant par sexe et par type et motif de sanctions pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels.

11° Mesures individuelles en faveur de l'environnement

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable.

Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage.

(1) Le terme « fonctionnaires » recouvre les agents titulaires et stagiaires.

(2) et (3) Filières et cadres d'emplois au sens de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) faisant l'objet d'une circulaire annuelle du ministre chargé des collectivités territoriales et disponible en ligne sur le site internet collectivités-locales.gouv.fr.

(4) Catégories hiérarchiques : A, B, C. Les contractuels sont classés par assimilation à l'une de ces trois catégories.

(5) Classes d'ancienneté totale : moins de 3 ans, entre 3 et 6 ans, plus de 6 ans.

(6) Classes d'ancienneté de prise en charge : inférieur à 1 an, entre 1 et 2 ans, 2 à 5 ans, supérieur à 5 ans.

GLOSSAIRE

DES TERMES ET NOTIONS UTILISÉS
DANS LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

A

Absences pour raison de santé

Sont pris en compte les motifs d'absence suivants : maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée, accident du travail et maladies professionnelles.

Accident de trajet

Accident survenu lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Accident du travail

Accident de service des fonctionnaires et accident du travail des agents non titulaires. Ces accidents surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles sont inclus dans les accidents du travail.

Accident de travail-indices de mesure : taux de fréquence, indices de fréquence, taux de gravité

- Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.
- L'indice de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail / de service avec arrêt pour 1 000 agents.
- Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'absence Accident de travail/Maladie professionnelle pour 1 000 heures travaillées.

Activité (à temps complet ou temps partiel)

Position administrative ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans le service où il a vocation à exercer.

Admission

Fait d'être reçu à un examen, un concours.

Admissibilité

Fait d'avoir le droit de passer les épreuves d'admission d'un examen, d'un concours.

Agent sorti (chapitre rémunérations du rapport social unique)

Catégorie statistique ad hoc mise en œuvre pour tenir compte du fonctionnement des systèmes d'information RH parisiens et utilisée quand on ne peut pas identifier le corps correspondant à la rémunération versée parce que le dossier « carrière » de l'agent dans le système d'information a été fermé.

Agent reclassé ou assimilé

Agent reclassé dans un autre corps ou un autre grade (dispositions de l'article 63 de la loi 84 16 du 11 janvier 1984 et de son décret d'application du 30 novembre 1984).

Allocation temporaire d'invalidité

Allocation accordée au fonctionnaire en activité qui l'indemnise des séquelles causées par un accident de service ou d'une maladie professionnelle.

Avancement d'échelon

L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de traitement. Il a lieu de façon continue : chaque grade comporte plusieurs échelons et l'on avance d'échelon en échelon dans un même grade, selon les conditions d'ancienneté fixées par le statut du corps.

Avancement de grade

L'avancement de grade est une promotion qui appelle le fonctionnaire à des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un grade supérieur. Trois avancements de grade sont possibles :

L'avancement au choix

Les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement. C'est à partir de ce tableau que l'autorité administrative compétente désigne les fonctionnaires qui bénéficieront d'un avancement de grade.

L'avancement après examen professionnel

L'inscription au tableau d'avancement est opérée à partir d'une liste d'aptitude établie suite à une sélection par examen professionnel.

L'avancement par voie de concours professionnel

Dans ce cas l'avancement a lieu uniquement selon les résultats d'une sélection opérée par voie de concours professionnel (il n'y a donc pas comme précédemment inscription sur un tableau d'avancement).

B

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)

Agent qui bénéficie soit d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé au titre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, soit d'un reclassement professionnel après avis du Comité médical, soit atteint d'une invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10% ou d'une maladie professionnelle et bénéficiant à ce titre d'une allocation temporaire d'invalidité.

Bilan de compétences

Permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Budget annexe

Les budgets annexes sont régis par des règles de présentation et de fonctionnement particulières, reflétant leur activité économique et commerciale. Chaque budget annexe est assimilé à une mission et fait l'objet d'un vote. Leur comptabilité doit se rapprocher du plan comptable général. La Ville de Paris possède 4 budgets annexes : celui de l'eau, de l'assainissement, des transports municipaux et de l'aide sociale à l'enfance (titre IV).

Budget de fonctionnement

Une des deux sections du budget primitif, qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges de personnel, achats de fournitures et d'énergie, indemnités aux élus, prestations de services, participations aux charges d'organismes extérieurs comme l'Aide sociale, la RATP, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions,...).

Budget d'investissement

Une des deux sections du budget primitif, qui regroupe les opérations qui ont entraîné une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale comme l'achat de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés. Cette section comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins value...).

Budget primitif

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, ce document budgétaire est voté par l'assemblée locale en début d'exercice (habituellement en décembre de l'année n-1). Ce budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou encore du budget supplémentaire (BS).

C

Carence (jour de)

En application de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, les agents publics titulaires, stagiaires et contractuels en congé de maladie ordinaire ne bénéficient du maintien de leur rémunération par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé.

Le premier jour de congé de maladie, appelé jour de carence, fait l'objet d'une retenue dans les conditions précisées par la circulaire du 15 février 2018 relative au non-versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires.

Le jour de carence toutefois ne s'applique pas aux congés suivants : congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, congé du blessé (pour les militaires), congé de maladie accordé dans les trois ans après un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD) au sens de l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale, et lorsque la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues aux articles L. 27 et L. 35 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Catégories

Il existe trois catégories de fonctionnaires désignées par les lettres A, B et C. La catégorie A correspond à des fonctions d'encadrement et de conception, ainsi qu'aux emplois de l'enseignement. Les concours de catégorie A sont ouverts aux personnes titulaires au minimum d'une licence (niveau bac +3) ou d'une qualification au moins équivalente. La catégorie B correspond à des postes d'encadrement intermédiaire et d'application, elle est ouverte aux candidats dotés au minimum d'un baccalauréat ou d'une qualification au moins équivalente. La catégorie C regroupe pour l'essentiel des postes d'exécution exigeant souvent la maîtrise d'un métier (cuisinier, électricien...). Un grand nombre de concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme, mais pour certains, il faut être titulaire d'un CAP, d'un BEP, du brevet des collèges ou d'une qualification au moins équivalente.

Catégorie A+

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie «A+» est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Les «A+» sont parfois appelés aussi «hauts fonctionnaires». Cette notion recouvre l'ensemble des corps culminant en hors échelle, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, recrutant a minima au niveau de la licence et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

Catégorie active

Catégorie d'emplois de la fonction publique présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles.

Catégorie insalubre

Les emplois des agents des réseaux souterrains des égouts sont classés dans la catégorie insalubre. Ce classement permet à ces agents de partir en retraite à 52 ans, sous réserve d'avoir accompli 32 ans de services, dont au moins 12 années de services dans un emploi de la catégorie insalubre et dont la moitié de cette durée a été accomplie de manière consécutive lors de leur admission à la retraite.

Catégorie sédentaire

Ensemble des emplois qui ne sont pas classés dans la catégorie active ou insalubre, et pour lesquels l'âge légal de départ à la retraite est compris entre 62 et 64 ans en fonction de son année de naissance.

Commission Administrative Paritaire (CAP)

La CAP est une instance de dialogue et de représentation des agents titulaires de la fonction publique compétente pour les questions individuelles. Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les CAP traitent uniquement les décisions individuelles défavorables aux agents (mesures disciplinaires, refus de formation...). Les décisions de la CAP ont un caractère consultatif auprès de l'autorité employeur. Les CAP sont composées en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Comité social technique (CST)

Le comité social territorial (CST- décret n°2021-571 du 10 mai 2021) est l'instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives à la formation, au plan d'actions en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes et de prévention des discriminations, à l'insertion professionnelle, au rapport social unique, aux emplois, aux ratios de promotion, au temps de travail, aux lignes directrices de gestion des ressources humaines, à la politique indemnitaire et aux grandes orientations en matière d'action sociale et d'aide à la protection sociale complémentaire. La Ville est dotée de 17 CST : un CST central, 3 CST de regroupement (plusieurs directions ensemble) et 13 CST de direction.

Le CST intègre une Formation Spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (FS SSCT), qui remplace l'ex CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Cette instance consultative contribue à la protection de la santé des agents et examine les questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Chacun des 17 CST de la Ville comprend une FS SSCT.

Compte administratif

Document financier qui présente le budget d'investissement et de fonctionnement exécuté au cours de l'année passée. Il a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en permettant notamment de contrôler le respect des autorisations budgétaires votées.

Compte épargne temps (CET)

Fonctionnant sur la base du volontariat, ce dispositif permet de stocker des jours de congés non utilisés au cours de l'année civile.

Concours

Mode de recrutement des fonctionnaires ouvert sur épreuves et/ou titres, titres et travaux, dont le nombre de postes offerts est pré-déterminé.

- Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme ou de l'accomplissement de certaines études, à l'exception de certains concours de catégorie C ouverts sans condition de diplôme ou de formation.
- Les concours internes sont ouverts aux seuls fonctionnaires et agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Congé de longue durée

Après avoir épuisé un an de congé de longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes (tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis) est placé en congé de longue durée.

Congé de longue maladie

Congé d'une durée maximale de trois ans. Ce congé est octroyé notamment pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante et nécessite un traitement et des soins prolongés : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endocrinopathies, etc.

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant

En cas de naissance d'un enfant, un congé de paternité et d'accueil de l'enfant peut être accordé au père de l'enfant. Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est assimilé à une période d'activité pour les droits à pension et l'avancement.

Congé de présence parentale

Le congé de présence parentale est un congé de la position d'activité accordé aux fonctionnaires et agents non titulaires lorsque la maladie, le handicap ou l'accident d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensable la présence soutenue de son père ou de sa mère et des soins.

Contrat aidé

Un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Corps

Le corps est l'unité de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires. Les corps regroupent les fonctionnaires qui ont vocation à occuper les mêmes emplois. Les fonctionnaires d'un corps donné sont tous soumis à même texte statutaire (statut particulier). Tout fonctionnaire appartient à un corps et est titulaire d'un grade. Si les dispositions statutaires relatives aux administrations parisiennes adoptent une organisation des emplois en corps à l'instar de la fonction publique d'État et hospitalière, la fonction publique territoriale parle de cadres d'emplois.

D**Décile**

Si on ordonne une distribution des salaires, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10% des salaires ; le neuvième décile (noté D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90% des salaires. Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90% des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10% des salaires. (Source : Insee)

Départ pour carrière longue

Un départ anticipé au titre des « carrières longues » permet aux assurés ayant commencé leur activité très jeune de partir à la retraite avant l'âge normal d'ouverture des droits, sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance suffisamment longue auprès des régimes d'assurance vieillesse.

Départ pour invalidité

Le fonctionnaire qui se trouve dans l'incapacité permanente de continuer ses fonctions en raison d'infirmités résultant de blessures ou maladies contractées ou non en service peut être radié des cadres par anticipation et bénéficier d'une pension de retraite pour invalidité quel que soit son âge, son taux d'invalidité ou la durée de ses services.

Dépenses de personnel

Elles comprennent, outre les traitements bruts, les cotisations sociales patronales, les prestations sociales ainsi que les taxes et versements liés aux rémunérations.

Disponibilité (d'un fonctionnaire)

Position administrative de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine qui ne le rémunère plus. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

E**Les emplois permanents et non permanents d'une collectivité**

Les emplois permanents sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration. Ils peuvent être pourvus :

- À temps complet : 35 heures / semaine.
- À temps non complet : inférieur à 35 heures / semaine. Attention dans ce cas il ne faut pas confondre avec la notion de temps partiel qui correspond à un aménagement du temps de travail résultant de la demande de la personne qui occupe l'emploi.

Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration. Il s'agit des emplois suivants :

- Emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité) ;
- Contrat d'apprentissage ;
- Emploi aidé ;
- Collaborateur de groupe d'élus.

Équivalent temps plein (ETP)

L'ETP est associé à une date t. Compris entre 0 et 1, il correspond à la quotité de service de l'agent à cette date t.

Équivalent temps plein annualisé (ETPT et ETPR)

Compris entre 0 et 1, l'ETPT correspond pour un agent au rapport entre son nombre d'heures rémunérées dans l'année et le nombre d'heures rémunérées correspondant à un service à temps complet toute l'année.

Examens professionnels

Ils permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'avancement à un grade immédiatement supérieur ou par saut de grade, ou à un changement de corps (même niveau ou niveau supérieur) permettant souvent un changement de catégorie.

F**Filière**

Ensemble des corps ayant trait à un même domaine.

Fonctionnaire stagiaire

Personne ayant vocation à être titularisée dans un grade à l'issue d'une période probatoire ou d'une période de formation.

G**Grade**

Sauf exception, les corps sont subdivisés en plusieurs grades : un grade initial (ou grade de base) et un ou plusieurs grades d'avancement.

H**Handicapés CDAPH**

Agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun ou sur contrat de droit commun.

L

Limite d'âge

Limite d'âge au delà de laquelle l'agent ne peut être maintenu en activité et doit obligatoirement partir en retraite (sous réserve des dérogations existantes pour motifs familiaux ou en cas de carrière incomplète...). Elle varie selon la catégorie d'emploi (sédentaire ou active), et est en principe de 62 ans pour les premiers et 67 ans pour les seconds.

M

Maladies professionnelles

Il s'agit de maladies contractées par les agents au cours de leur activité professionnelle, et qui ont été reconnues comme telles après avis des commissions de réforme. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non pas l'année où elles se sont déclarées.

Masse salariale

Ensemble des éléments constitutifs des rémunérations et des charges patronales versées à tous les agents titulaires ou non titulaires, intégrant l'ensemble des traitements, primes et heures supplémentaires.

Mise à disposition (MAD)

Position administrative du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

N

Non titulaire

Dans une acception large, le terme de non titulaire, comme celui de contractuel, peut désigner tout agent public qui n'a pas le statut de titulaire (ou de fonctionnaire). Dans une acception plus restrictive, le terme de non titulaire désigne généralement les agents qui ne sont ni titulaires, ni assistantes maternelles (qui relèvent d'un régime de rémunération applicable au secteur privé et de conditions d'exercice particulières), ni bénéficiaires d'emplois aidés (qui relèvent du droit privé). On considère généralement comme équivalents les termes de non titulaire et de contractuel. Parmi les non titulaires (ou contractuels), on peut distinguer des sous-populations constituées selon les critères courants suivants :

- la durée du contrat : contrat à durée indéterminée / contrat à durée déterminée ;
- la nature de l'emploi occupé : contrat sur emploi permanent à temps complet / contrat sur emploi permanent à temps incomplet / contrat pour besoins occasionnels ou saisonniers ;
- le support juridique du recrutement ;
- la nature des fonctions exercées (en articulation avec le support juridique).

Dans leur très grande majorité, les non titulaires sont des agents de droit public. Les dérogations législatives permettant de recruter des personnels de droit privé concernent certains établissements publics pour occuper des emplois ciblés ou certaines catégories, notamment les non titulaires occupant des emplois de service particuliers en fonction avant la publication de la loi 2000 321 du 12 avril 2000 (article 34) et ayant opté pour le régime de droit privé ; les apprentis ; les bénéficiaires d'emplois aidés (tels les contrats uniques d'insertion contrats d'aide à l'emploi) s'ils sont inclus dans le périmètre.

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Certains fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) appartenant à un corps ou un grade donné et occupant un certain type d'emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulières peuvent percevoir un nombre de points d'indice majorés qui s'ajoutent au traitement indiciaire. Les périodes de perception de la nouvelle bonification indiciaire ouvrent droit à un supplément de pension qui s'ajoute à la pension principale versée.

P

Plan de titularisation

Ils ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001 2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités de titularisation : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012 347 du 12 mars 2012 dite loi « Sauvadet ».

R

Régime indemnitaire

Ensemble des primes et indemnités pouvant être servies aux agents, titulaires comme contractuels, en complément de leur traitement indiciaire de base. Il est défini par la collectivité, et dépend généralement du grade et de la fonction occupée par l'agent.

Rémunération indiciaire

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps. Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires.

À chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré (indice traitement) variant de 208 à 835. Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du traitement afférent à l'indice 100, et en divisant le résultat par 100. L'indice majoré 100 est qualifié d'indice de base de la fonction publique.

S

Salaire net (de prélèvements sociaux)

Part du salaire brut restant au salarié après déduction des prélèvements sociaux obligatoires : cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Sanction disciplinaire

Punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe, l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un agent auteur d'un manquement à l'une de ses obligations statutaires. Les sanctions disciplinaires sont réparties par groupe :

- premier groupe (avertissement, blâme),
- deuxième groupe (radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions (durée de 4 à 15 jours), déplacement d'office),
- troisième groupe (rétrogradation, exclusion temporaire de 16 jours à 2 ans),
- quatrième groupe (mise à la retraite d'office, révocation).

Spécialités

Les emplois de certains corps sont répartis entre plusieurs spécialités professionnelles (dans certains cas, on parle aussi de « branches d'activité », de « domaines » ou de « disciplines »). Dans ce cas, le concours est organisé par spécialités : les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la spécialité à laquelle ils souhaitent accéder. En cas de réussite, ils ne peuvent être nommés sur un emploi correspondant à une spécialité différente de celle choisie.

Statut des agents

Les agents de la fonction publique sont généralement répartis parmi les catégories de statut suivantes : fonctionnaires, contractuels (de droit public ou parfois de droit privé), militaires, magistrats, ouvriers de l'État, assistantes maternelles, praticiens hospitaliers et, enfin, bénéficiaires d'emplois aidés (tels les contrats uniques d'insertion contrats d'aide à l'emploi des EPA) s'ils figurent dans le périmètre de décompte.

T

Titulaire

Personne qui a satisfait aux procédures de recrutement de fonctionnaire et qui a été titularisée dans un grade de la hiérarchie de l'administration, d'un établissement public à caractère administratif ou, cas dérogatoire, de quelques rares établissements publics à caractère industriel ou commercial. Dans la pratique, le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) et le terme de titulaire (qui, strictement parlant, ne comprend pas les fonctionnaires stagiaires) sont utilisés comme équivalents.

Traitement (indiciaire) brut (TIB)

Le traitement brut ou « traitement indiciaire brut » (également appelé « traitement de base ») correspond à la part principale liée à la carrière décrite dans le statut particulier du corps ou cadre d'emplois auquel appartient le fonctionnaire. Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré afférent à l'échelon, au grade et au corps ou cadre d'emploi de l'agent, par le centième de la valeur annuelle du traitement brut afférent à l'indice 100.

Traitement minimum de la fonction publique

Traitement afférent à un indice majoré fixé par le décret du 24 octobre 1985 (actuellement IM 366) en dessous duquel un agent de la fonction publique à temps complet ne peut pas être rémunéré, même s'il détient un indice majoré inférieur. Si le traitement minimum de la fonction publique est inférieur au Smic (actuellement, le traitement minimum est supérieur au Smic) une indemnité différentielle compensant l'écart est versée aux agents concernés à la condition cependant qu'ils soient éligibles (décret n°91 769 du 2 août 1991).

V

Vacataire

Personne recrutée pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunérée à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cette validation permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle. Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

Ville de Paris

À compter du 1^{er} janvier 2019, il est créé une collectivité à statut particulier, dénommée Ville de Paris, en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris.

Il est apparu pertinent de procéder à la fusion des données commune et département dès le bilan social 2018, cela afin de faciliter la lecture du document en sachant que la réforme du statut parisien allait conduire à ce regroupement pour l'exercice 2019.

SERVICES CONTRIBUANT À LA PRODUCTION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

30 services différents dont 23 de la DRH

5 directions en particulier
(DAJ, DFA, DLH, DPMP, DSOL)

Les 26 SRH des directions
sur les autorisations de cumul d'emploi

Responsable : DRH - Service de la synthèse et de la prospective

Mise en page : DRH - Service communication et animation réseau

- APUR
- DAJ - Direction des affaires juridiques
- DFA - Directions des finances et des achats
- DLH - Direction du logement et de l'habitat
- DPMP - Direction de la police municipale et de la prévention
- DSOL - Direction des solidarités (titre IV)
- DRH - Bureau de la formation
- DRH - Bureau de l'action sociale
- DRH - Bureau de l'insertion professionnelle
- DRH - Bureau des carrières administratives
- DRH - Bureau des carrières spécialisées
- DRH - Bureau des carrières techniques
- DRH - Bureau des outils d'analyses
- DRH - Bureau du recrutement
- DRH - Centre des transitions professionnelles
- DRH - Centre médical interentreprise Europe
- DRH - Délégation aux relations sociales et aux politiques de prévention
- DRH - Délégué à la politique disciplinaire
- DRH - Mission des cadres dirigeants
- DRH - Mission des temps
- DRH - Mission égalité professionnelle et inclusion
- DRH - Mission management
- DRH - Pôle aptitude, maladies, accidents
- DRH - Service accompagnement et médiation
- DRH - Service communication et animation réseau
- DRH - Service de médecine préventive
- DRH - Service des rémunérations
- SRH de toutes les directions pour les autorisations de cumul d'emploi

